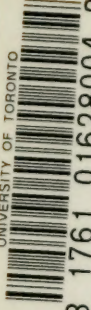


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01628004 2

1 (21)

JEAN

PARIS DE MONMARTEL

BANQUIER DE LA COUR

Cet ouvrage a été composé d'après les documents inédits des différents dépôts d'archives, d'après les documents de collections particulières et les mémoires manuscrits et imprimés.

Précédemment paru

Du même auteur :

LE COMTE DE PROVENCE A BRUNOY

Paris, 1909, 1 vol. in-4°, illustré de 28 planches hors texte et de 24 reproductions dans le texte.

En préparation :

LE MARQUIS DE BRUNOY

1 volume illustré.

PARIS DE MONMARTEL

(JEAN)

BANQUIER DE LA COUR

RECEVEUR DES RENTES DE LA VILLE DE PARIS

1690-1766

ORIGINE ET VIE DES FRÈRES PARIS

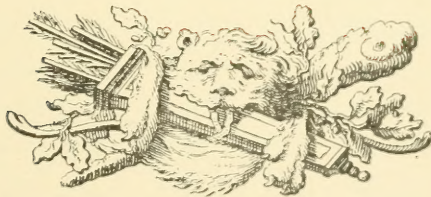
MUNITIONNAIRES DES VIVRES ET FINANCIERS

LES LOGIS DE MONMARTEL

Hôtels : St-Paul ou La Force. — D'Antin-Richelieu. — Mazarin ou de la Loterie.
Pavillon de Bercy. — Châteaux de Sampigny-sur-Meuse. — Brunoy, etc.

PAR

ROBERT DUBOIS-CORNEAU



LIBRAIRIE E. JEAN-FONTAINE

JULES MEYNIAL, Succ^r

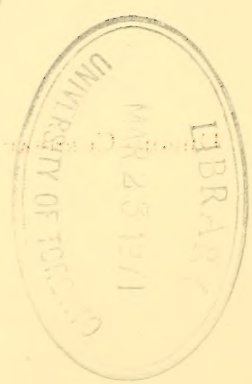
30, BOULEVARD HAUSSMANN, 30
PARIS

UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

HG
172
P37D8

UNIVERSITY OF TORONTO



UNIVERSITY OF TORONTO



AVANT-PROPOS

Si l'argent est le nerf de la guerre, aujourd'hui plus que jamais ; si le rôle des munitionnaires a atteint un développement inconnu jusqu'ici, et dépassant toutes les prévisions, il n'en est pas moins vrai que ces deux facteurs essentiels du succès jouaient jadis, toutes proportions gardées, un aussi grand rôle que maintenant.

Les frères Paris, à la fois et tour à tour, fournisseurs des vivres, financiers et diplomates, militaires aussi par occasion, l'ignoraient moins que personne. Pendant un demi-siècle, sous la Régence et la plus grande partie du règne de Louis XV, ils assumèrent l'écrasante responsabilité d'assurer presque à eux seuls, et toujours en y gardant la haute main, la subsistance des armées.

Voici une lettre de l'un d'eux, relative à la régie de l'armée d'Allemagne, dont il était directeur ; elle est du mois de juin 1749, datée de son château de Plaisance, et adressée à « Monseigneur », sans doute le contrôleur général des finances ¹ (?)

« J'ay pris la liberté de vous remettre le mémoire historique de la régie
« des vivres d'Allemagne avec les bordereaux généraux que l'on a formés
« des recettes et dépenses de cette régie pour parvenir à la fixation des prix
« communs de la ration de pain et de la solde des équipages. M. Duchiron,
« chargé d'examiner cette affaire, en a fait son rapport à M. le comte d'Ar-
« genson ², et ce ministre en ayant fait le sien au Roy, il a plu à Sa Majesté
« de fixer par un *Bon*, signé de sa main, le prix de la ration de pain ordi-

1. Collection de l'auteur.

2. Ministre de la guerre.

AVANT-PROPOS

naire, du pain biseuté et du bisenit indistinctement à cinquante deniers, et la solde des équipages à trois livres trois sols par jour et par cheval. J'ay fait former en conséquence le projet d'arrêt dont j'ay l'honneur de vous adresser une copie. Comme cette matière vous regarde relativement au résultat qui doit être expédié pour les fournitures de campagne, je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien vous en faire rendre compte. Je fais travailler actuellement aux projets du résultat et du marché. J'aurai le même empressement à vous les adresser, afin que vous soies parfaitement instruit. Monseigneur, de tout ce qui regarde la régie des vivres. Je suis avec un « profond respect, etc. », signé « Paris du Verney ».

Si les Paris ne réussirent pas toujours dans leurs entreprises, ils ne refusèrent cependant jamais de prêter leur concours financier à l'Etat, jusqu'à un âge avancé qui aurait pu les dispenser de se mêler d'affaires. Et cela n'était pas sans mérite en plusieurs des circonstances critiques qu'ils traversèrent, bien loin d'imiter leurs confrères guidés seulement par l'unique souci de s'enrichir rapidement et de mettre encore plus vite leur fortune à l'abri.

On s'étonnera peut-être, en lisant cette étude, que nous lui ayons donné le titre que nous avons choisi, alors qu'une autre désignation telle que : *les Frères Paris, les Financiers Paris*, ou toute autre marquant la pluralité, lui eût mieux convenu : et quelque lecteur malicieux songera sans doute aux héros du maître conteur, *les Trois Mousquetaires*, qui étaient toujours quatre, comme les nôtres — à cette différence près qu'au lieu de trois nous n'en nommons qu'un ! A cela, nous répondrons que, des quatre frères Paris, Monmartel et Du Verney étant les plus jeunes et ayant joui d'une plus longue existence que leurs aînés, ils occupèrent aussi plus longtemps des situations sinon plus en vue, du moins plus à l'abri des orages politiques, en un temps moins troublé que la minorité du roi, où se manifesta l'activité des deux autres. Ils recueillirent ainsi le fruit de leur expérience et de leurs talents.

Des deux cadets, Du Verney est le plus connu ; sa participation à la fondation de l'École militaire, pour ne pas dire sa création de cet établissement, a fait passer son nom à la postérité. Celui de Monmartel l'est moins : il n'a laissé personnellement aucun monument de sa mémoire.

Et pourtant, il jouissait de son vivant, en qualité de banquier de la Cour,

d'une réputation universelle. Son crédit dans les affaires était le premier de l'Europe. De ses autres frères, nul, semble-t-il, ne mérite davantage l'attention de l'historien. Il réunit en lui seul, si on peut dire, la moitié des Paris. Ne devient-il pas, par son mariage avec sa nièce, le gendre du grand Paris, son frère aîné? Sa longue gérance de garde du Trésor, son expérience des affaires, les énormes capitaux qu'il détenait et qui le rendirent à plusieurs reprises le véritable maître de la paix et de la guerre, ses nombreuses terres et châteaux, ses trois mariages dont son alliance avec les Béthune, ses hôtels, logis commun pendant longtemps de ses autres frères, ne lui assurent-ils pas la prépondérance? Est-il besoin aussi de parler de son fils, l'original marquis de Brunoy, d'une célébrité d'un autre genre, mais légendaire?

En écrivant ce livre, nous n'avons pas eu toutefois la prétention d'avoir « découvert » les Paris. Depuis la fin du XVIII^e siècle, on a publié sur eux plusieurs études, dont les auteurs nous ont principalement retracé leurs premiers services dans les vivres, d'après le manuscrit de l'un d'eux, sans s'attacher à beaucoup de précision. On ignorait presque tout de leur vie privée depuis cette époque, ou bien l'on confondait souvent les noms des quatre frères ou leur lignée respective, attribuant aux uns ce qui revient aux autres.

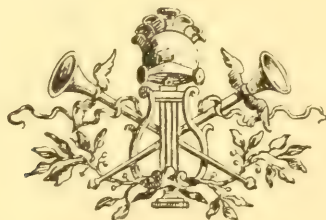
Nous avons essayé, sans nous flatter d'y avoir toujours réussi, de remettre un peu d'ordre dans les contradictions que nous avons relevées, laissant à d'autres le soin d'établir la généalogie complète de leurs ascendants et descendants, lesquels ne trouvaient pas place dans notre étude où nous nous sommes contenté de leur ascendance directe. De plus, il nous a paru intéressant de grouper les événements les plus importants de leur vie, et ensuite ceux de la vie de Monmartel, dans des chapitres portant pour rubrique, soit le plus saillant de ces événements, soit le nom de leur résidence à cette époque. Leur vie semble s'en éclairer davantage et la pensée les suivre mieux. En tout cas, le terrain sera ainsi déblayé pour le jour où on croira devoir publier leur correspondance qui existe, mais que nous n'avons pas eu l'avantage de nous faire communiquer.

Contrairement à la logique, c'est par la fin que nous avons commencé ce travail. Au début, — il y a de cela huit ou neuf ans — nos recherches avaient

porté principalement sur la marquise de Brunoy, la bru de Monmartel ; puis, captivé par l'intérêt de ces « vieilles images et vieux papiers », nous avons été entraîné à nous occuper du mari et de ses pères et oncles. L'ouvrage ne devait primitivement former qu'un seul volume ; son importance nous a obligé de le refondre et de le diviser en deux parties : première cause de retard dans la publication. Le premier volume — qui forme un tout indépendant — devait paraître en 1914 ; l'impression en était presque terminée quand survinrent les terribles événements que nous vivons depuis bientôt trois ans et qui nous obligèrent à en remettre la publication jusqu'à ce jour.

La seconde partie — qui est achevée — a pour titre *Le Marquis de Brunoy*, et comprend des portraits et des illustrations diverses. Nous attendrons pour la faire paraître la fin de la guerre.

R. D.-C.





JEAN PARIS DE MONMARTEL ET SON ÉPOUSE.

Antoinette-Justine Paris, sa nièce et seconde femme

Peint par Hyacinthe Rigaud)

Musée de Cherbourg.



PARIS DE MONMARTEL

ORIGINE DES PARIS

1652-1690

Le récit de Saint-Simon. — *Au Grand Saint-François*. — Trenonay La Montagne. — Les parents des financiers Paris. — D'Artagnan et Fouquet. — Naissance des quatre frères. — Antoine Paris de La Gouterie. — Jonas Paris. — Jean Paris, dit La Masse. — Le chevalier de Quinay à l'hôtellerie des Paris. — Le Commissaire des Guerres « de Paris ».

L'origine des financiers Paris¹ a donné lieu à bien des controverses.

Saint-Simon, offusqué dans sa vanité par leur étonnante fortune, due à leur génie, à une constante union et à une activité inlassable, a parlé d'eux avec trop de prévention. Sans nier leurs services, il nous les a dépeints en quelques traits acerbes où perce le dédain : « Ils étaient fils, nous apprend-il, d'un hôtelier qui tenait un cabaret aux pieds des Alpes, qui était seul et sans village, ni hameau, dont l'enseigne était *A La Montagne* ; ses fils lui servaient, et aux passants, de garçons de cabaret, pansaient leurs chevaux et servaient dans les chambres, tous quatre fort grands et bien faits²... »

Quoique cette tradition ne soit pas dénuée de fondement, leur origine, ainsi présentée, doit être mise au rang des légendes. Le récit du brillant mémorialiste, accrédité par les historiens postérieurs, méritait pourtant de ne pas être accepté sans

1. Les frères Paris ayant toujours signé leur nom sans accent circonflexe, nous nous en rapportons, pour l'écrire, à leurs autographes.

2. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XVII, p. 16 (Édition Hachette, 1874).

contrôle. Comment admettre, en effet, que de simples « garçons de cabaret », ignorants comme ils pouvaient l'être à l'époque dans cette classe de la société, eussent été capables de diriger du jour au lendemain des entreprises multiples, et se fussent trouvés, peu d'années après, à la tête des finances de l'État, rôle ardu entre tous ?

Le berceau de la famille Paris se trouve à Moirans, dans le Dauphiné, à 18 kilomètres de Grenoble¹. Ce bourg occupe le milieu d'une plaine d'où s'élèvent, en plans inclinés, les premiers contreforts des Alpes françaises ; le massif de la Grande-Chartreuse n'en est pas très éloigné (PL. II). Moirans figurait déjà dans les itinéraires romains parmi les étapes militaires situées entre Milan et Vienne, en passant par les Alpes Cottiennes ou le Mont-Genèvre. De Grenoble, on allait autrefois jusqu'à Moirans au-devant des personnages de marque qui traversaient la ville².

Au siècle de Louis XIV, l'hôtellerie la mieux achalandée de Moirans, bâtie sur la partie la plus élevée du village³, appartenait à Jacques Trenonay La Montagne, fils de Jean Trenonay, notaire, et grand-père maternel des financiers Paris⁴. Elle portait pour enseigne *Au Grand Saint-François*. Sa situation, sur la route de Lyon à Grenoble et sur celle de Valence, en faisait un centre important du trafic de la région et la plaçait sur le passage des troupes qui se rendaient en Savoie et en Italie. Les voyageurs qui parcouraient ces deux voies ne manquaient pas de s'y arrêter.

Le père La Montagne — ainsi le nommaient ses petits-fils dans leur correspondance⁵ — jouissait d'une honnête aisance et joignait à la direction de son hôtel, le négoce et les spéculations ; il semble même qu'il s'en soit beaucoup occupé. Capitaine des arquebusiers de Moirans, il était un personnage important de la bourgeoisie de son pays, et ses concitoyens lui témoignaient de la considération. Les délibérations consulaires de Grenoble⁶ nous apprennent qu'au mois de novembre 1652, « La Montaigne, hoste de Moyrans », signalait des cas de peste qui venaient de se produire dans le village de Vourey⁷, avis salutaire dont la municipalité sut profiter.

1. Plusieurs biographes font naître à tort les frères Paris à Moras, autre village du bailliage de Saint-Marcellin. Cf. *Biographie Michaud*. — CASSIEN et DEBELLE, *Album du Dauphiné*, 1837 (Notice signée de M. Fernand de Saint-Andéol), etc.

2. Aux premiers Présidents, la ville avait coutume de faire don de douze douzaines de bouteilles de vin. Cf. PRUDHOMME A., *Inventaire des Arch. commun. de l'Isère*, cote BB, 117.

3. Au lieu dit « La Montagne ».

4. BIBL. DE GRENOBLE. *Étude sur les frères Paris*, par MACÉ DE LÉPINAY, Ms. autogr., R 7840. Et papiers de la collection de M. Ed. Maignien, conservateur de la Bibl. de Grenoble, auquel nous devons l'obligeance de cette communication.

5. ARSENAL, dossier *Pélissier*, carton 10633.

6. ARCH. COMMUN. DE GRENOBLE, BB, 108.

7. Entre Moirans et Tullins.

De son union avec Jeanne Eymare Du Fresne, honorable¹ Jacques Trenonay La Montagne avait eu quatre enfants : deux garçons, Pierre et Abel, et deux filles, Justine et Catherine. Le 25 avril 1643, son fils Abel avait été tenu sur les fonts baptismaux par Messire Abel de Treffonds, Conseiller du roi et président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, parrain ; et par dame Eléonore de Noton, marraine, femme de messire de Saint-Bonnet, également conseiller en la Cour de Parlement de Dauphiné². Sa fille cadette Catherine, morte le 24 août 1706³, avait contracté mariage avec Sébastien Pélissier⁴, procureur au Parlement de Dauphiné, et laissé une fille et deux fils, cousins germaines des frères Paris, dont nous reparlerons plus loin. L'aînée, Justine, épousait au mois de juin 1663, Jean Paris, dit la Masse⁵ : ce sont eux qui allaient donner le jour aux célèbres financiers. Voici un extrait de leur acte de mariage⁶ :

« Ce sixième jour de juin 1663, j'ai espouzé Pierre-Jean Paris, fils de feu Jonas⁷, marchand de Charnècle, habitant à Moyrens, et damoiselle Justine Trenonay, fille des sieurs Jacques Trenonay, de Moyrans, et de damoiselle Eymare Du Fresne, et en suite de la dispense de Monseigneur l'évêque de Grenoble⁸. »

Par contrat passé devant Lovat, notaire à Moirans, le 26 mai 1665, Jacques Trenonay La Montagne constituait à sa fille 2.400 livres en deniers et 300 livres pour trousseau ; une pareille somme de 300 livres était également donnée par la mère. *Le 5 juin 1665, il arrentait⁹ à son gendre la maison et l'hôtellerie du Grand Saint-François pour le prix de 300 livres annuellement* ; et le 12 juin suivant, Jean Paris donnait quittance de la dot de sa femme.

Par son testament du 10 septembre 1675, Jacques Trenonay La Montagne, faisant le partage de ses biens entre ses enfants¹⁰, donnait à sa fille Justine « la maison où

1. Qualité que prenaient autrefois les bourgeois dans les actes publics.

2. Communication de M^e Charbonnel, notaire à Moirans (d'après les *registres paroissiaux*).

3. Agée d'environ 63 ans, dit l'acte de décès (*Registres paroissiaux*).

4. Voy. sur les Pélissier, *Mss. Caraman* (BIBL. NAT.).

5. D'après les généalogistes ; nous ignorons pourquoi.

6. Archives de l'étude de M^e Charbonnel, notaire à Moirans.

7. Le 23 novembre 1646, Jane Paris, fille de demoiselle Laurence de Morard et de feu Jonas Paris, avait épousé Estienne Brachet de La Tour du Pin. (Même source que ci-dessus.)

8. GAMS, *Series episcoporum*. Petrus Scarron, mort le 8 juin 1668.

9. Voy., sur la signification de ce mot, le *Dictionnaire de Trévoux*.

10. « La famille Trenonay qui a donné avec la mère des quatre frères Paris, deux lieutenants-colonels en 1756, un major du régiment de Foix, mort en 1780, un capitaine d'infanterie légère, tué à Olivenza, en 1811, un receveur des Fermes en 1750, et un receveur des finances à Alençon vers 1780, était naguère représentée par trois frères célibataires. Deux survivent, et le troisième, Jean-Pierre-Prosper de Trenonay de Prévieux, capitaine d'infanterie, est mort glorieusement, amputé à Metz, dans la guerre de 1870-71 ». (GÉRARD-VEZENOBRE (Baronne de), *Nojeut-sur-Marne*, 1878, p. 167.)

était l'enseigne de Saint-François avec toutes les dépendances, ainsi que tout ce qu'il avait remis à Jean Paris lorsqu'il lui avait arrenté le logis ¹. »

A l'époque où se passait cette transaction entre Trenonay La Montagne et son gendre Jean Paris, nous avons tout lieu de penser que deux voyageurs célèbres à divers titres, l'un gardant l'autre, firent halte sous leur toit. Le surintendant Fouquet ayant été condamné, comme on sait, à une détention perpétuelle après un long procès, Louis XIV avait confié à d'Artagnan ², son capitaine des mousquetaires, la mission de le conduire à Pignerol. Les mesures sanitaires édictées par la municipalité de Grenoble contre le choléra qui avait reparu, furent cause d'un incident de route au cours de leur voyage : « Trois cavaliers de la suite de M. d'Artagnan, qui conduisait M. Fouquet, lit-on sur le rapport ³, s'étant présentés à la 'porte de France, non munis de billets de santé, le consul de garde leur refusa l'entrée. Les portes étaient fermées quand arriva l'autorisation qu'on était allé chercher et les cavaliers restèrent dehors ». Mais le lendemain, les mousquetaires mécontents de l'aventure, et à l'instar du Grand Roi, n'aimant pas attendre, donnèrent l'ordre d'emprisonner le consul. Et le malheureux Allemane, ainsi se nommait-il, resta vingt-quatre jours sous les verrous !

L'union de Jean Paris avec Justine Trenonay fut d'une fécondité peu commune. Les registres de la paroisse de Moirans contiennent les actes de baptême de seize de leurs enfants ⁴, dont six seulement ont vécu : deux filles et les quatre célèbres frères.

Antoine Paris, l'aîné, connu dans l'histoire sous le nom du *Grand Paris*, naquit à Moirans, le 9 février 1668, à sept heures du soir. Il eut pour parrain Antoine Paris ⁵ et pour marraine demoiselle Marie Trollier ; et il fut baptisé en présence de Pierre Paris de Treffonds, Pierre-Étienne Paris d'Avancourt ⁶, François Paris, Pierre d'Arguillan et Pierre-Louis La Guillonnière ⁷.

Claude Paris, le second, naquit le 7 août 1670, à dix heures du matin. Son baptême eut lieu le 12, en présence de Claude Morard, marchand de Voiron, et de

1. Papiers de M. de Tourneuf, ancien directeur des Postes à Grenoble (*Collection de M. Ed. Maignien*).

2. Charles de Baatz de Castelmoré, comte d'Artagnan, le héros de Dumas père. Cf. sur le célèbre mousquetaire : JAL, *Diction. histor.*, et JAURGAIN de , *Troisville, D'Artagnan et les Trois mousquetaires*.

3. ARCH. COMMUN. DE GRENOBLE, BB, registre 444. Le 9 septembre 1665.

4. BIBL. DE GRENOBLE. Ms. *Macé de Lépinay*, R 7840. (Dates relevées sur les regist. par M. F. de Saint-Andéol, allié aux Paris.)

5. Son grand-oncle, croyons-nous.

6. Cette branche n'est pas éteinte.

7. *Registres paroissiaux de Moirans*, et papiers communiqués par M^e Charbonnel. Un fils de ce La Guillonnière sauvera la vie, sans s'en douter, à son cousin Du Verney, ainsi que nous le rapporterons plus tard.

demoiselle Catherine Eymin ¹, ses parrain et marraine. Il ajouta à son nom celui de *La Montagne* ², sans doute du nom de son grand-père maternel, qui l'avait pris du lieu dit, et non pas de l'enseigne de l'hôtellerie comme l'ont avancé des contemporains ³.

Joseph Paris, le troisième, né le 6 avril 1684, baptisé quatre jours après, eut pour parrain messire Joseph Devoyssel, avocat au Parlement, et pour marraine Camille-Justine Lovat ⁴. Il devait illustrer le surnom de Du Verney qu'il prit d'une propriété possédée par sa famille ⁵; ainsi tombe d'elle-même l'explication trop malicieuse fournie par un esprit facétieux sur l'origine du nom de Du Verney (et reproduite d'ailleurs par la plupart des historiens), « parce qu'il rinçait bien les verres. »

Jean Paris, le quatrième frère ⁶, dit Monmartel ⁷, du nom d'une autre propriété ⁸, vit également le jour à Moirans. Né le 1^{er} août 1690, il fut baptisé le 3 du même mois, par Chomel, curé de la paroisse Saint-Pierre, de Grenoble. Antoine Paris ⁹, avocat au Parlement, et Camille-Marie Fayolle, de Grenoble, ses parrain et marraine, le tinrent sur les fonts baptismaux en présence de son père et de Pierre Rivière, receveur au grenier à sel du lieu ¹⁰.

1. *Registres paroissiaux de Moirans*. — Cf. *Ms. Macé de Lépinay*.

2. Ce fut bien Claude et non pas Antoine, comme le dit M. Pierre Clément dans ses *Portraits historiques*, 1855, p. 329.

3. Saint-Simon, Barbier, Maurepas (t. II, p. 48), etc., prétendent tous que l'hôtellerie de Trenonay La Montagne avait pour enseigne : « *A la montagne* ». Peut-être auront-ils pris le nom du grand-père maternel des Paris pour l'enseigne; mais, rien ne prouve non plus que l'hôtellerie n'ait pas eu une enseigne « parlante » représentant une montagne, avec l'inscription « Au Grand Saint-François », tout à la fois; l'idée n'aurait pas été déjà si sottise de la part d'un négociant avisé comme l'était Trenonay La Montagne.

4. Femme ou fille du notaire.

5. Plusieurs endroits portent ce nom. Guy-Allard, dans son *Dictionnaire du Dauphiné*, cite un hameau « le Verney » dans l'élection de Vienne. Un lieu dit « du Verney » se trouvait dans la paroisse de Saint-Bonnet, au bailliage de Saint-Marcellin; et, coïncidence curieuse, c'est sur le fief « du Verney » que les frères Paris bâtirent leur pavillon de Bery. Il doit y avoir aussi un « Verney » en Eure-et-Loir.

6. L'auteur des *Folies du marquis de Brunoy* (t. I, p. 75) le donne à tort comme l'aîné, Pinard (Th.) comme le second (*Histoire du canton de Boissy-Saint-Léger*, p. 45).

7. Nous orthographions son nom, sans *t*, comme il l'écrivait lui-même.

8. Nous croyons savoir qu'il y a un Montmartel, dans le Vaucluse, près de Valréas. — 1^{er} Montmartel, quart. c^{ne} de Menglon. — 1783 (Aff. du Dauphiné). — 2^o Quart. c^{ne} de Saillans. — Mau-martel 1539 (Inv. de la Chambre des comptes) (*Dictionnaire topographique du Département de la Drôme*, par J. BRUN-DURAND, 1891, p. 232).

9. Son frère aîné, selon nous, qui avait vingt-deux ans de plus que lui. D'après les *Mss. de Caraman* et des papiers à nous communiqués, cet Antoine serait un grand-oncle; mais cela paraît peu vraisemblable.

10. ARCH. NAT., V² 39, *Extrait des registres de la paroisse Saint-Pierre du bourg de Moirans, ce 10 mars 1714*, signé : *Jacquinet, curé, etc.*

Marthe Paris, la plus connue de leurs sœurs ¹, dont il reste des descendants, naquit le 24 février 1673. Elle épousa Joseph Nugues de Perratière — d'une famille originaire de Hollande venue en Dauphiné au xvii^e siècle ² —, lequel était receveur des tailles de l'élection de Vienne.

Dorénavant, nous appellerons l'aîné : Paris l'aîné ou Antoine Paris : Claude Paris, le cadet : La Montagne : Joseph Paris, le troisième frère : Du Verney ; et enfin le quatrième : Monmartel.

Si l'on s'en rapporte à une tradition de famille, la progéniture de Jean Paris, dit la Masse, aurait été beaucoup plus nombreuse encore. L'usage, en montrant aux amateurs le portrait ³ d'Antoine, l'aîné des fils, peint par Rigaud, était de dire :

« Il avait dix-sept frères et six sœurs, même père, même mère » (!?) Une lettre, attribuée à un ancien curé de Moirans et adressée à quelqu'un dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, vient confirmer cette croyance : « Il y en a une longue liste, atteste-t-il, car j'ai ouï dire plusieurs fois à M. de Monmartel qu'il était le vingt-quatrième ; mais les deux aînés vous suffisent ⁴... ». On conçoit dès à présent, à voir une telle quantité de rejetons, combien il devenait difficile pour les proches eux-mêmes de connaître toute leur famille quand il s'agissait des cousins. Nous n'en voulons pour preuve que les lignes suivantes écrites par l'un d'eux au mois de juillet 1767 ⁵ :

« Il n'y a personne que moi dans la famille de ces Messieurs, tant du côté paternel que du côté maternel qui soit à beaucoup près aussi au fait que moi de l'une et l'autre parenté de toutes les gradations : il n'y a même personne absolument qui connaisse seulement la vingtième partie de leurs parents paternels ou maternels. MM. Paris ne les connoissoient même pas, excepté feu M. Paris l'aîné, et feu M. Paris La Montagne. Nous sommes actuellement les plus proches du côté paternel J'ai fait connoître depuis longtemps tous les parens du côté paternel et du côté maternel à M. Du Verney. Je les avois fait connoître également à M. de Monmartel... »

Les ancêtres des Paris se retrouvent parmi la bourgeoisie vivant noblement et tenant fiefs et rentes en Dauphiné à la seconde moitié du xiii^e siècle. Un village —

1. Nous trouvons dans les *Mémoires de Mlle Quinault aînée* [par le baron de Lamoignon-Langon, 1836, t. II, p. 133 à 139 : « ... L'une a depuis épousé Bergeret que nous avons tous connu... » ? — Cf. MAUREPAS (de), *Mémoires*, t. II, p. 48.

2. Collection Ed. Maignien, *Papiers de M. de Tourneuf*.

3. Il appartient actuellement à M^{me} Nouvel, petite-fille de M. Raoul Paris d'Illins. Voy. plus loin, sur ce portrait, notre « Essai d'Iconographie ».

4. Notes que nous a communiquées M. Raoul de Guestiers, petit-fils de M. Raoul Paris d'Illins.

5. Collection Ed. Maignien, *Papiers de M. de Tourneuf*. Cette lettre, en mauvais état, datée du 30 juillet 1767, n'a ni suscription, ni signature.

détail à remarquer — situé au bailliage de Grésivaudan, dans la vallée de La Romanche, s'appelle « Paris ¹ ». Une procédure faite sur la consistance du domaine delphinal à Saint-Lathier ², de 1262 à 1267, y mentionne un aveu de fief fait par Guillaume Paris au seigneur du lieu ³. Deux siècles plus tard, le 19 mars 1481, un nommé Jean Paris prenait à bail emphytéotique l'eau du Verney pour arroser son pré « du Verney » situé en la paroisse de Saint-Bonnet ⁴. Antoine Paris, dit Moton, habitant la Côte-Saint-André ⁵, passa des reconnaissances en 1515, et albergea une tourelle des fortifications de la ville en 1547. Thomas Paris, marchand bourgeois de Réaumont ⁶, possédait en 1540, des cens considérables audit lieu, à Rives ⁷, et au mandement de Clermont ⁸. Il en fournit le dénombrement la même année ⁹. Quand Humbert d'Arces, seigneur de Montagnieu ¹⁰, prit possession de la terre de Réaumont, Thomas Paris l'accompagnait dans la visite du château ¹¹.

Les généalogistes n'ont trouvé la filiation suivie qu'à partir d'Antoine Paris de la Goûterie, natif de Charnècle et y habitant depuis fort longtemps ¹², au manoir de la Goûterie, où il jouissait, dit-on, de plus de 12.000 livres de rentes en fonds de terres, un assez joli denier pour l'époque ! Tous les biens possédés après lui dans la contrée par ses descendants, ou qui furent démembrés, lui avaient appartenu ¹³. A son fils aîné, il donna, pour sa part, les biens de Treffonds ¹⁴, au second, les biens de la Goûterie, et, au troisième, deux domaines, le tout situé aux lieux de Charnècle, Moirans, Vourey et Réaumont ¹⁵. Notre intention n'est pas de donner ici la descendance complète du premier auteur qui n'a pas encore été établie d'une manière précise — cela sortirait de notre cadre et nous entraînerait trop loin ¹⁶ — mais de

1. *Carte du Dauphiné divisée par bailliages, par le sieur Robert, 1751.*

2. Bailliage de Saint-Marcellin.

3. Guillaume Paris tient dudit seigneur tout ce qu'il a à La Sone (village à 6 kil. de Saint-Marcellin).

4. Bailliage de Saint-Marcellin. — (Papiers de famille communiqués.)

5. Bailliage de Vienne. — Cf. aussi : GIRARD-VEZENOBRE, baronnie de, *Neigent-sur-Marne*, 1878, p. 167.

6. Id., *ibid.*

7. Bailliage de Saint-Marcellin. — (Papiers de famille communiqués.)

8. Bailliage de Vienne.

9. Papiers de famille communiqués.

10. Dans le Bugey.

11. ARCH. NAT., Q¹ 400. *Domaine de Réaumont*. Acte de la mise en possession de la terre de Réaumont, le 25 août 1537.

12. Canton de Rives, arr. de Saint-Marcellin.

13. BIBL. DE GRENOBLE, Ms. R 7542, f^o 35. (Document ancien concernant la famille Paris.)

14. Ou Trois-Fontaines. — Cf. *Monographie de Moirans*, par M. L. CLERC-JACQUIER.

15. Il laissa également trois filles mortes sans postérité (V. plus haut, note 54).

16. Pour plus amples renseignements, consulter : CLERC-JACQUIER (Abbé L.), *Monographie de*

nous occuper de l'aïeul paternel des frères Paris ¹. Cependant nous dirons quelques mots auparavant des deux premières tiges dont l'une a fait la branche des Paris de Treffonds et des Paris de Bollardière.

I

Antoine Paris de Treffonds, marié à Jeanne Trollier, eut plusieurs enfants dont :

- 1^o Pierre Paris de Treffonds qui épouse Benoîte Cayer ; mort en 1701 ².
- 2^o Marie-Marthe Paris, mariée le 4 février 1691 au sieur Rivière de Beauvais.
- 3^o Étienne Paris, docteur en médecine ³, agrégé au collège de Grenoble, qui épouse, en 1676, Marie Chaix ⁴ dont il eut entre autres enfants :
 - a) Marie-Anne, femme d'Urbain de Brochérieux, colonel de cavalerie.
 - b) Suzanne Paris, mariée par contrat du 22 janvier 1714, passé à Moirans dans la maison des frères Paris, avec François-Abel de Sautereau, seigneur de Moirans, du Rozez et d'Empierre, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
 - c) Etienne Paris, deuxième du nom, avocat, marié deux fois. Du premier lit vinrent plusieurs enfants parmi lesquels Gaspard Paris de la Goûterie ⁵, seigneur de Moirans, abbé commendataire de La Buissière, en 1730...

Moirans, 1850. — RIVOIRE LA BAÏE comte de, *Armorial du Dauphiné*, Lyon, 1867, et Notice du *Bulletin héraldique de France*, année 1888, p. 635. — GIRARD-VÉZENOBRE (baronne de) (ouvrage cité). — *Registres manuscrits* de Caraman. (BIBL. NAT., n. a. fr. 20533-35.) — ROCHAS (A. de), *Biographie du Dauphiné*, etc.

1. Elles sont encore représentées de nos jours. M^{me} Marestaing, née de Treffonds, MM. Paris d'Avancourt, dont l'un est capitaine de dragons, M. Paris de Bollardière, capitaine d'infanterie, figurent au nombre des descendants.

2. D'après un extrait mortuaire.

3. Nous trouvons, en 1656, un autre Etienne Paris, marchand à Charnècle *Invent. des Arch. hosp. de Grenoble*, II 530. — Etienne Paris timbraît : *D'azur à la main d'argent sortant d'une nuée du même, montant du flanc senestre de l'écu tenant une pomme pendante d'or tigée et feuillée de sinople* *Armorial manuscrit de d'Hozier* (Dauphiné), reproduit dans le *Bulletin de la Société héraldique de France*, 1884, p. 179).

4. Morte le 12 décembre 1713, âgée de 68 ans (*Regist. paroiss., actes de décès*).

5. Il hérita d'une partie des biens de Paris de la Goûterie.



1



2

1. VUE DE MOIRANS, d'après Victor Cassien, 1839.

2. MAISON DES FRÈRES PARIS A MOIRANS (état actuel) (Château du Grillage).

II

Paris de La Goûterie ¹ (?) père de cinq enfants : l'un Antoine, fut gardien des Cordeliers de Moirans ; un autre, Joseph, devint chanoine de l'église de Die, et fonda la chapelle de Charnècle. . . Ils moururent tous sans postérité.

III

Thomas Paris ² épousa Mlle Pélissier ³. Ils eurent plusieurs enfants : 1^o Etienne, 2^o Jean Paris, dit la Masse, 3^o François, 4^o Louise, 5^o Isabeau — ces deux dernières inhumées dans l'église des Cordeliers de Moirans, — 6^o Françoise-Dominique mariée à Etienne Reynaud de Colombe, qui eut d'elle une fille Marthe ⁴.

Toutes les généalogies que nous avons consultées, tant imprimées que manuscrites, présentent Thomas Paris comme le grand-père des financiers Paris, ce qui est en complet désaccord avec l'acte de mariage de Jean Paris, leur père, dont nous avons donné plus haut un extrait ⁵. Le nom de Jonas Paris ne figure pas sur ces généalogies, sauf sur des papiers de famille dont nous avons eu communication ou celui-ci passe pour être un frère de Thomas. Et pourtant, Jonas Paris n'est pas un inconnu parmi les ascendants des Paris ; il est cité dans plusieurs actes officiels ainsi que nous allons le voir.

Le 17 mai 1603, en exécution des édits de réunion du domaine delphinal du mois d'août 1601, Jonas Paris ⁶, fils et co-héritier d'Antoine Paris ⁷, passait revente au roi dauphin et à ses successeurs *du greffe* de châtellenie de Moirans ⁸, moyennant le remboursement de 289 livres ⁹. Le même signait un acte, le 20 juin

1. Les uns disent Antoine, les autres Ennemont (?).

2. Thomas Paris mourut à Charnècle, le 12 avril 1639, laissant sept enfants (*Collection Ed. Maignien*, documents).

3. BIBL. NAT., Ms. de Caraman.

4. *Collection Ed. Maignien*. Lettre du 30 juillet 1767 déjà citée.

5. P. 3.

6. Cessionnaire d'Isabeau de Jaquelin, veuve de Geoffray *sic* Richard.

7. Sans doute Antoine Paris de La Goûterie, le bisaïeul.

8. Moirans dépendait de l'ancien domaine des princes dauphins.

9. BIBL. NAT., Ms. fr. 8505, t. III. *Inventaire général des titres du Dauphiné conservés aux Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble fait par ordre du contrôleur général Le Peletier, en 1688, par François Marcellier.*

Le 24 mars 1594, François de Bonne, sieur de Lesdiguières, lieutenant-général de l'armée de Paris de Monmartel.

1617¹, par lequel il contribuait à l'apport de la dot de sa sœur Simonne qui entra en religion au couvent de Sainte-Ursule à Grenoble.

Ce Jonas Paris s'identifie-t-il avec l'un des capitaines de cavalerie donnés pour ancêtres aux Paris ? Les documents dont nous disposons ne nous ont pas permis de percer cette énigme qui se présente embrouillée à plaisir : « Le bizaïeul² avoit des freres et des neveux d'où il y en a eu deux capitaines d'une compagnie de cent hommes de cavallerie qui tous les deux furent annoblis par Louis XIV^e et dont l'un espouza une demoiselle de Morard ; mais il ne paroît pas qu'ils ayent laissé des enfans ... ». Nous avons eu précédemment la preuve du contraire³, si l'on admet qu'il s'agit ici du Jonas Paris, marié à Laurence de Morard ; mais, comment voir dans ce dernier, marchand à Charnècle, l'un des capitaines de cavalerie ? La supposition paraît peu vraisemblable, la mort dudit Jonas étant antérieure à 1746. Faut-il encore le reconnaître dans le personnage cité à trois reprises dans l'*Extraordinaire de la Gazette de France*, de 1638 à 1640 ? L'époque correspondrait parfaitement, et la coïncidence du même surnom de Monmartel porté quelque soixante ans plus tard par le plus jeune des quatre frères est tout au moins curieuse : « Le S^r de Montmartel, écuyer du S^r de La Mothe-Houdancourt, lit-on dans la *Gazette de France* du 17 juin 1638, est blessé le 28 mai en reconnaissant avec lui le château de Chaussin en Franche-Comté ». Il fut blessé de nouveau, le 27 octobre 1639, d'un coup de pistolet au visage, étant aux côtés du maréchal de La Mothe-Houdancourt, en poursuivant les Espagnols jusqu'aux portes de Turin⁵, et il fut tué à la bataille de ce nom en 1640⁶.

L'autre capitaine, auquel fait allusion la correspondance ci-dessus, est connu. Il se nommait Hugues-Jonas Paris. Étant lieutenant au régiment de Créqui-Cavalerie, il reçut une blessure à la bataille de Rethel. Sa brillante conduite lui valut d'être cité parmi les blessés dans la relation de la bataille envoyée par le maréchal Du Plessis⁷.

Savoie et Piémont, avait acquis des commissaires députés à l'aliénation du domaine delphinal, en exécution des édits de 1591 et 1593, la châtellenie, terre, seigneurie et juridiction de Moirans. Cette vente réservait à l'acquéreur la faculté de racheter les greffes de judicature et de châtellenie (p. 33).

1. Minute de Froment, notaire à Grenoble.

2. Sans doute Antoine Paris de La Gouëterie.

3. *Bibl. de Grenoble*. Ms. B 7342, f^o 35.

4. Voy. précédemment, p. 4 et la note 2.

5. *Gazette de France* du 9 nov. 1639 (E).

6. *Ibid.*, du 23 juillet 1640 (E).

7. *Gazette de France* du 29 décembre 1630, p. 1695. — On trouve dans la même *Gazette*, au 18 mai 1647, « le sieur Paris, maréchal de bataille, est blessé à la prise d'Hochst sur le Mein » ; mais nous doutons que ce soit le même.

L'inventaire dressé à la mort de Du Verney¹ fait mention « d'un mémoire des actions de valeur militaire de Hugues-Jonas Paris ». La qualité de bisaïeul ou d'aïeul donnée indifféremment sur des documents divers² nous laisse dans l'incertitude sur le degré exact de parenté, mais nous inclinons à penser que ce ne pouvait être que le grand-père³. Le parchemin contenant les hauts faits de Hugues-Jonas figurait au nombre des titres présentés par les quatre frères pour justifier de leur noblesse, indépendante, disaient-ils, de l'acquisition des charges de secrétaires du roi⁴, mar-
 chepied indispensable pour prétendre aux plus hauts emplois ; l'auteur de *L'Art de plumer la poule sans crier* désignait plaisamment cette charge « le pont aux ânes des badauds⁵ », ou encore « la savonnette des gens de livrée ». A la pièce dont nous venons de parler étaient jointes des lettres patentes du roi Louis XIV, du mois de décembre 1667, « par lesquelles il avait annobly Hugues-Jonas Paris, en considéra-
 tion de ses services tant en qualité de cavalier, maréchal des logis, cornette et lieutenant, que de capitaine-major au régiment de cavalerie de Créquy ». Ces lettres ne furent pas enregistrées ; le *Nobiliaire de la Province de Dauphiné*, de 1697, par Nicolas Chorier, avocat au parlement de Grenoble, ne cite pas son nom. D'autres lettres patentes du mois de janvier 1720, « confirmaient Antoine, Joseph et Jean Paris⁶, dans tous et chacun des privilèges, droits et qualité de noble et d'escuyer à eux acquis par les lettres de noblesse accordées audit Hugues-Jonas Paris, leur bisaïeul⁷, et ce, nonobstant le défaut d'enregistrement d'ycelles et la dérogeance de feu Jean Paris, leur père, desquels défauts d'enregistrement et dérogeance Sa Majesté les a relevés et dispensez et les a en tant que de besoin de nouveau annoblis⁸... ».

On voit, par ce qui précède, que les Paris étaient issus d'une des familles les plus honorables du Dauphiné où l'on comptait des officiers, des avocats, des médecins, des notaires, des fonctionnaires, et que leur père ressemblait fort peu à l'aubergiste dont nous ont parlé Saint-Simon, Voltaire, Duclos, Barbier, Maurepas, Narbonne, Lemon-

1. Devant Trudon, notaire, le 26 juillet 1771.

2. Voy. plus bas, note 7, « bisaïeul ». — Et *Copie des lettres accordées par le roy à M. de Monmartel, au mois d'octobre 1757*. (Érection de la terre de Brunoy en marquisat. « Vouloit donner au Sr Paris de Monmartel, dont l'ayeul a mérité, etc. » [Arch. Nat., A¹ 8764, 54^e vol. des Ordonn. de Louis XV.]

3. Il paraît difficile que Jonas Paris, étant lieutenant en 1659, ait eu un *petit-fils*, qui aurait été le père des Paris ; celui-ci naissait vers 1630. Claude Paris dit en effet, dans son *Discours à ses enfants* : « En 1690, notre père touchait à sa 60^e année. »

4. Cf. LÉVY (Président de), *Journal historique*, t. II, p. 320. Office de secrétaire du roi, et noblesse accordée aux officiers.

5. *L'art de plumer la poule sans crier*, 1710, p. 162.

6. Claude Paris La Montagne n'est pas nommé, par oubli sans doute ?

7. Voy. plus haut, notes 2 et 3.

8. BIBL. NAT., *Imp.*, f^o Fm 13126, année 1724.

tey ¹, Thiers, Henri Martin, Levasseur, P. Clément, et encore moins au « mince cabaretier » dépeint par Léon Gozlan, l'amusant conteur, Dumont et tant d'autres ². La version d'une origine misérable circulait depuis l'époque où ils étaient arrivés à la célébrité : elle venait de quelques envieux. Et Paris La Montagne, le fils cadet, dans son *Discours à ses enfants* ³, protestait avec autant de mesure que de justesse contre l'opinion qui avait cours, lorsqu'il écrivait : « Nos commencements ne furent pas aussi petits qu'on a souvent affecté de le répandre dans le public. »

Nous ne savons rien de précis sur la vie de Jean Paris, dit la Masse, antérieurement à son mariage. Un biographe ⁴ des frères Paris prétend qu'après avoir mal réussi dans les affaires où il était porté par goût, leur père fit un mariage d'argent en épousant Justine Trenonay. Aucun document, à notre connaissance, n'est venu corroborer son allégation ; il reste même à savoir si Paris la Masse s'était toujours occupé de négoce comme il le fit depuis. A cette opinion nous opposerons celle d'un contemporain des frères Paris, l'abbé Pierrard, curé de Sampigny dont Paris l'aîné et Mon-

1. LEMENTY, *Histoire de la Régence*, 1832, t. II, p. 61 et p. 271. — LACRETELLE, *Histoire de France...* 1808, t. I, p. 139.

2. FOURNIEUX H., *Histoire générale de l'Émigration*, 1884, t. I, p. 29. « Paris, fils de muletier, devint marquis de Brunoy. »

3. ARSENAL, Ms. 4494.

Nous connaissons plusieurs exemplaires de ce manuscrit daté de 1729. Ils diffèrent entre eux, quant au texte et au nombre de feuilles.

Celui de la Bibliothèque de l'Arsenal contient 82 ff., soit 164 pages.

Les Archives Nationales en possèdent un autre de 337 pages (numérotées au recto seulement, table comprise), cote KK^{1005D}. On lit sur une première page : *Original de l'Instruction de mon frère Lamontagne (sic) à ses enfants* ; (cette inscription est d'une écriture ancienne sauf le premier mot qui paraît être d'une écriture et d'une encre différentes) ; sur une deuxième page est le titre suivant (page remontée) : *Discours de M. Paris La Montagne à ses enfants pour les instruire de sa conduite et de celle de ses frères dans les principales matières du gouvernement où ils ont participé, 1729*. L'original avec cette copie est ci-jointe (sic) n° 53. — Au-dessous est écrit : *Plus, de M. Duverney* (le nom est biffé), *Instruction de feu mon frère l'aîné, de mon frère La Montagne et de moi pour mon neveu La Montagne* (Un des fils de Claude Paris La Montagne, neveu de Monmartel).

Le titre seul paraît être de la main de La Montagne ; le mot « moi » des dernières lignes semble désigner Monmartel.

— Un troisième manuscrit, le plus complet si on s'en rapporte au nombre de pages, 412, se trouve à la Bibliothèque de Grenoble. On peut joindre à ces trois exemplaires du *Discours de Paris La Montagne* un autre manuscrit intitulé : *Mémoire du Sr Paris La Montagne pour Monseigneur seul (cardinal de Fleury) sur la conduite de ses frères et de luy dans les différens emplois qu'ils ont été employés*. BIBL. DE GRENOBLE, Ms., R 7342. C'est la copie de l'original dont parle Macé de Lépinay dans son *Étude sur les frères Paris*. BIBL. DE GRENOBLE, Ms., R 7840, qui lui avait été communiqué par M. de Saint-Andéol, propriétaire à Moirans, et allié à la famille Paris.

4. CLERC-JACQUIER (L.), *Monographie de Moirans*.

martel furent les seigneurs. Parlant du premier, il s'exprime ainsi : « M. Paris étoit originaire de Moyrans à quelques lieues de Grenoble. Il étoit fils d'un capitaine de cavallerie s'appeloit Antoine et étoit l'aîné de quatre frères qu'ils étoient ¹ ». Malheureusement l'abbé Pierrard, qui vécut à leurs côtés, ne s'étend pas sur ce sujet, et encore ne nous fait-il cette révélation, comme s'il n'en étoit pas bien sûr, que dans l'un de ses deux manuscrits ². L'auteur des *Ruines de la Meuse*, qui eut entre les mains l'exemplaire le plus complet et le dernier en date, écrivoit à ce propos : « M. Pierrard ne parle pas de son origine (d'Antoine Paris), peut-être par discrétion ou par ménagement si toutefois il la connut. »

Les *Mémoires* laissés par Paris La Montagne à ses enfants ne nous fournissent aucune indication de nature à nous renseigner sur ce point de leur histoire familiale. Contentons-nous donc de ce que l'historien peut contrôler.

Le père de nos financiers avait acquis dans le négoce une fortune aisée, et sa nombreuse progéniture aurait suffi seule à expliquer la raison qui le fit s'en occuper, si nous n'avions vu que son beau-père lui céda l'hôtellerie, l'année même de son mariage. « MM. Paris naquirent avec un bien raisonnable ³ », nous apprend M^r Chausson, leur procureur, dans un procès qu'ils soutenaient contre leur cousin Pélissier. La situation de fortune de Paris la Masse lui permit de faire donner à ses enfants une instruction solide qui les prépara à remplir avec succès les brillantes carrières que leur réservait la destinée. Sur son désir ⁴, ses fils aînés Antoine et Claude poussèrent leurs études pour suivre la carrière du barreau, et se firent recevoir avocats au Parlement de Grenoble, titre qu'ils portèrent toujours depuis ⁵. « Leurs parents n'ont rien négligé, dira leur avoué dans la même affaire, pour leur donner une éducation convenable à leur état ; elle n'a pas peu contribué au succès qu'ils ont eu dans les affaires dont ils ont été chargez (*sic*) ⁶. »

1. *Histoire abrégée de Sampigny-sur-Meuse (Lorraine), diocèse de Verdun, de son ancien état et de son état actuel, de ses églises paroissiales, de son patron ou patronne Sainte-Luce, de sa chaire ou reliques, etc., faite par moi Pierrard, curé dudit Sampigny, 1746*, p. 159. (Un vol. in-8°, relié demi-basane. Manuscrit en notre possession.)

2. Il reste de l'œuvre de Jean Pierrard deux exemplaires connus, de format différent. (Cf. Dumont, *Les Ruines de la Meuse*. Celui que nous possédons a 352 pages, titre et table ; il porte la date de 1746 et paraît avoir été terminé en 1747 : c'est le plus ancien. L'autre, le plus complet, celui dont se servit l'auteur des *Ruines de la Meuse*, ne fut écrit, selon toute vraisemblance, que vingt ans plus tard. Dumont, en effet, citant l'abbé Pierrard, lui fait dire au sujet de la mort de Monmartel survenue en 1766 : « Toute la France le regretta et le regrette encore. »

3. BIBL. NAT., Imp., f^o Fm 12304.

4. DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, t. V, p. 132. (D'après l'abbé Pierrard.)

5. BIBL. NAT., Imp., f^o Fm 12304.

6. ID., *Ms. fr. 14095*, p. 121. *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme ou l'origine des receveurs généraux des Finances*. D'après ce manuscrit, Du Verney et Monmartel « n'auraient pas étudié ».

Outre l'hôtellerie du *Grand Saint-François*, les parents étaient propriétaires de nombreux biens situés à Moirans et aux environs ¹. Ils possédaient déjà ce goût des affaires et la science des spéculations que les quatre frères portèrent à un si haut degré dans les finances de l'État ; c'est là une des causes de leur extraordinaire réussite. Justine Trenonay, la mère, paraît s'être fort occupée de négoce et y joignait la direction de l'hôtellerie. Les achats que son mari devait faire pour les fournitures dont il avait l'entreprise, et les traités qu'il passait un peu partout, concernant les blés et diverses denrées, l'appelaient souvent au loin. Ils y acquirent la réputation de gens habiles et intelligents.

En 1693, une disette de blé sévissant à Grenoble, on nomma une commission — pour s'entendre avec le sieur Paris, de Moyrans, que l'on connoit avoir toutes les connoissances et relations nécessaires pour faire des achats desdits grains dans les provinces du Languedoc et de Provence mesmes de ceux des bastions de France ²... »

Le chevalier de Quincy ³ a relaté dans ses *Mémoires* deux séjours qu'il fit à l'hôtellerie des Paris. Il écrit au mois d'avril 1702 : « Le 4, en sortant de la Côte-Saint-André, nous aperçûmes les Alpes... Nous dinâmes à Moirans, au *Grand Saint-François*, hôtellerie fameuse que le père de MM. Paris, qui font tant de fracas aujourd'hui à Paris tenoit pour lors. Leur sœur ⁴, qui étoit d'une grandeur prodigieuse, étoit si malade qu'elle en mourut quelques jours après ⁵... ». Quatre ans plus tard, au cours d'un autre voyage, en octobre 1706, il s'y arrêta à nouveau ; mais depuis son passage précédent, Paris la Masse était mort : « En arrivant à Moirans, consigne-t-il derechef. — nous étions logés chez la veuve Paris, au *Grand Saint-François*, mère des fameux Paris — après avoir diné, étant à la fenêtre, nous vîmes une troupe de femmes et d'hommes qui revenoient du café. Les femmes avoient beaucoup de rouge, ce qui nous les fit prendre d'abord pour des comédiennes. Etant plus près de nous, je reconnus M^{lle} de Séry, la Marquise de Nancrey et l'abbé Dubois, depuis cardinal, qui étoient accompagnés de plusieurs hommes et de plusieurs femmes. Cette troupe gaillarde alloit à Grenoble, où le duc d'Orléans ⁶ devoit arriver ⁷... »

1. BIBL. DE GRENOBLE, Ms. R 355, t. 41, f^o 194 v^o : « Reconnaissance du sieur Jean Paris, marchand de Moyrans, à François de Bonne, duc de Lesdiguières, 23 sept. 1673. — Autre reconnaissance au seigneur de Moirans du 20 juillet 1679 par « Jean Paris, marchand de Moyrans tant pour luy que pour demoiselle Justine Trenonay, sa femme, habitant audit Moyrans, paroisse Saint-Pierre. »

2. ARCH. MUS. DE GRENOBLE : FF, n^o 28, f^o 2, *Délibération du conseil de police assemblé devant le président de Pucelles.*

3. Quincy, près Meaux.

4. Probablement Marthe Paris : elle avait épousé M. Nugues que ses frères associèrent dans leurs entreprises. (Voy., à l'Arsenal, lettres d'Aymard Pélissier).

5. *Mémoires du Chevalier de Quincy*, 1898, t. I^{er}, p. 188.

6. Le futur Régent.

7. *Mémoires du Chevalier de Quincy*, 1898, t. II, p. 229.

Avant de nous occuper des services rendus à l'État par Paris la Masse et ses fils, qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse. On a cru voir en un agent de l'administration militaire du règne de Louis XIV, le Commissaire des Guerres *de Paris*, le père même de nos munitionnaires. Il se peut qu'il ait été de leur parenté, bien que la particule *de* ne figure sur aucun acte officiel ni autographe de l'un d'eux, mais il ne s'agit évidemment pas de l'auteur des quatre frères. Le nom de Paris est commun, dès cette époque, à un grand nombre de familles¹.

Dans la période s'étendant de 1638 à 1701, pour ne citer que cet espace de temps, on trouve de nombreuses lettres signées *de Paris*, trésorier de l'extraordinaire des Guerres ou Commissaire de l'artillerie². En 1644, un *de Paris*, capitaine d'infanterie, est aide de camp de Turenne³. Une correspondance adressée à Louvois par le commissaire *de Paris* contient un rapport sur les compagnies suisses passant en France (1671) ; un autre sur les fortifications de Cherbourg (1688), sur des états de blessés pendant la guerre de Flandre (1690), et des lettres relatives à des approvisionnements pendant le siège de Mons (1691)⁴, etc. Nous voyons dans ce dernier le *de Paris*, Commissaire des Guerres en Dauphiné dont les longs démêlés avec la municipalité de Grenoble sont consignés sur les registres des délibérations consulaires de 1681⁵. Ses exigences de logement parurent si exorbitantes au corps consulaire, que ce dernier en référa au duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, et au ministre de la Guerre. Mais, sans égard pour les maigres ressources de la ville, il menaça, si on ne lui fournissait un logement somptueux, de récrire à Louvois pour se plaindre des consuls qu'il accusait de mauvaise volonté. Il exigeait que les chambres fussent tendues de tapisseries et garnies d'un ameublement « convenable à une personne de qualité qui a grand train », annonçant l'arrivée de sa femme avec carrosse, chaise roulante et un nombreux domestique.

Cette conduite arrogante concorderait peu avec le caractère de Jean Paris dit La Masse, dont son fils La Montagne nous laisse deviner la mesure. C'est encore à ce turbulent personnage que Louvois adressait de Saint-Germain les deux billets suivants qu'une étrange similitude de nom avec l'un de nos héros nous a engagé à transcrire ; le premier est daté du 17 mars 1681 : « Je vous envoie une lettre du sieur Lanfan, lieutenant de la compagnie de Revel au régiment de Picardie, par laquelle

1. BIBL. NAT., Ms. fr. 31919, Trésor généalogique. — D'HOZIER, *Armorial de France*, t. II, p. 767, 768, 912 ; t. III, p. 897, etc.

2. MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Archives administratives*. Cf. Vol. 262 (p. 230, 837, 958, 1057, 1183, etc., 1526, etc., 1644, etc., 1942, 2140 à 2160. On ne connaît pas leurs prénoms.

3. *Gazette de France* du 19 octobre 1644 (E), et du 7 mai 1647.

4. MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Dépôt général de la Guerre*. Vol. 262, 837, 958, 1057, etc.

5. ARCH. COMMUN. DE GRENOBLE, BB, registre 114, f^{os} 36, 44, 49, 53, etc.

vous verrez les raisons qu'il a de se plaindre du sieur Duvernet ¹ (*sic*) dans l'arsenal de Grenoble. Vous informerez de la vérité, de ce qu'il expose et en rendrez compte à Sa Majesté ². » Le second billet est du 10 avril : « Le sieur Bertrand, lieutenant-général de Gap, m'écrit la lettre ci-jointe par laquelle vous verrez ce qu'il me mande de la conduite du sieur Vernet *(sic)* major de l'arsenal de Grenoble... Il est bien à propos que vous vous appliquiez à faire cesser ce désordre et que je ne reçoive pas à l'avenir de pareils avis par d'autres que par vous ³. »

Pour ceux qui douteraient toujours que ce Commissaire des Guerres de Paris ne peut être Paris la Masse, nous invoquerons encore l'autorité du *Discours de Paris La Montagne à ses enfants* : « La réputation d'avoir de l'honneur et des connoissances n'est pas toujours infructueuse : mon père qui se l'étoit acquise dans sa province fut, *par ce seul motif*, recherché au mois de janvier 1690 par le premier homme ⁴ que la Cour employa en Dauphiné pour y établir le service des vivres en Italie ⁵... » et, parlant de leur parfaite union, il prononce ces paroles concluantes : « Sans cette unanimité, comment *des particuliers tels que nous* auroient-ils pu venir à bout de tout ce que nous avons exécuté?... ». Il nous paraît superflu de rien ajouter.

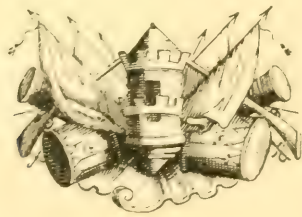
1. Paris Du Verney naissait seulement en 1681.

2. MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Archives*, minutes de 1681; vol. 653, cote 373.

3. *Id.*, *ibid.*, vol. 654, cote 66.

4. Jéquier.

5. AUBENAY, *Discours de Paris La Montagne*, section 1^{re}, p. 4.





PREMIERS SERVICES DES DEUX FRÈRES AÎNÉS

1690-1697

Ils sont nommés directeurs d'un service des vivres. — Leurs achats de subsistances. — Construction de bateaux. — Animosité de Bouchu. — Participation du père et de la mère à leurs travaux. — On les accuse de mettre obstacle à la navigation. — Thomas Paris, de Gray. — Rancune persistante de Bouchu. — Aymard et Claude Péliissier. — Ce qui les décide à partir pour Paris. — Leur arrivée. — M. de La Roche à Versailles. — Premières difficultés.

Les négociations de Victor-Amédée II, duc de Savoie ¹, avec Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, amenèrent Louis XIV à porter la guerre en Italie: en 1690, le maréchal de Catinat reçut l'ordre d'envahir ses États. Les premiers services de Paris l'aîné et de Paris La Montagne datent des préparatifs de cette campagne. Saint-Simon nous conte à sa façon l'aventure qui les fit connaître, et la place douze ans plus tard ². Suivant Maurepas ³, Marcellier, subdélégué de Bouchu, intendant de Grenoble, aurait demandé à Paris la Masse, qu'il connaissait, son fils aîné Antoine, et il lui aurait fait avoir un emploi de commis dans les vivres d'Italie. Ce fut le point de départ de l'extraordinaire fortune des Paris. Constatons, contrairement à ce qu'avancent les auteurs précités, que les deux aînés et leur père seuls participèrent à l'organisation du service des vivres; à ce moment-là Du Verney avait seulement six ans, et Monmartel naissait dans l'année.

1. « M. de Monmartel, écrit le duc de Luynes, me disait, il y a quelques jours, qu'en 1704 le duc de Savoie vint faire le siège de Grenoble; il n'y avait que 2.000 hommes de garnison. Le Dauphin écrivit au premier Président, qui commandait dans la province, de tenir bon jusqu'à l'arrivée des troupes du roi. Le premier Président en envoya la lettre à toutes les communautés des villages et leur enjoignant d'envoyer des hommes à différents endroits pour s'y rassembler. Dix jours après, il se trouva 32.000 hommes armés au rendez-vous. Les Piémontais furent obligés de lever le siège. » (LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. X, p. 417.)

2. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XVII, p. 16 à p. 18. — Levasseur dit en 1693, et Boisjourdain (de), en 1710 (*Mélanges historiques*, 1807, t. I, p. 373).

3. MAUREPAS (de), *Mémoires*, t. II, p. 48.

Les vivres furent l'objet de nos premiers travaux, apprend La Montagne à ses enfants dans son *Discours* ¹ ; nous servîmes sous les yeux de notre père qui avait la bonté de conduire tous nos pas. La réputation d'avoir de l'honneur et des connaissances n'est pas toujours infructueuse : mon père qui se l'était acquise dans sa province, fut, par ce seul motif, recherché au mois de janvier 1690, par le premier homme que la Cour employa en Dauphiné pour y établir le service des vivres d'Italie, où le roi voulait porter ses armes. L'homme de la Cour s'adressa donc à lui pour faire les premiers achats de grains et de mulets, pour assurer l'établissement des moutures de grains sur toutes les routes d'eau et de terre, et pour multiplier considérablement le nombre des bateaux et des voituriers sur l'Isère... Les ressources que l'homme du Roi trouva dans les connaissances et dans les talents de mon père gagnèrent en peu de temps toute sa confiance, et, comme le fardeau dont il le chargea à sa soixantième année devenait trop pesant pour lui, il crut qu'il ne pouvait mieux faire que de lui donner pour adjoints ses deux fils aînés ; c'était mon frère Paris et moi...

C'est ainsi que nous entrâmes dans les emplois qui concernent le service du roi...

Le traité des vivres ayant été adjugé en 1691 à une nouvelle compagnie, nous fûmes nommés, dès le mois de décembre 1690, directeurs pour toutes les voitures par terre et par eau de tous les grains que les munitionnaires se proposaient de tirer d'Auvergne et de Bourgogne... M. de Louvois forma le projet d'envoyer une grosse armée en Piémont et de la faire entrer en campagne le 1^{er} mai. Le munitionnaire chargé de cette tâche lui en démontre l'impossibilité. Le roi choisit M. Jacquier de Pontilleau, fils du célèbre munitionnaire ², pour exercer l'emploi de directeur général des vivres. Il arrive à Grenoble où il éprouve de grandes difficultés ; il en rend compte à Louvois : le ministre, mécontent de ce premier avis, lui dépêcha un courrier lui ordonnant qu'il lui fallait l'assurance (dont sa tête répondait) qu'au 1^{er} avril 1691, 30.000 sacs de farine seraient dans les magasins de Pignerol. A l'arrivée de ce courrier qu'il fallait renvoyer avec une réponse décisive, Jacquier mande mon père, mon frère aîné et moi : nous nous rendîmes tous trois à Grenoble où M. Jacquier nous communiqua la lettre de M. de Louvois ³. »

Paris l'aîné se rend à Lyon pour proposer à la ville de céder les blés qu'elle avait en abondance dans ses magasins à condition qu'ils seraient remplacés immédia-

1. AUSENAT, *Discours de Paris La Montagne*. Nous avons seulement extrait du manuscrit de La Montagne les passages nous paraissant indispensables à cette étude.

2. Voy. BIBL. NAT., *Mss.*, Cabinet d'Hoziar 89, et Dossiers bleus 176, art. Chastillon. François Jacquier le père, sieur de Vieuxmaisons, avait épousé D^{lle} Philippe Chastillon.

3. Paris la Musse n'était pas un homme aussi obscur que le marquis de Luchet le prétend. Cf. *Histoire de MM. Paris*, p. 6.

tement après le dégel. La proposition est acceptée; 6.000 sacs arrivent à Grenoble où était l'entrepôt général. La Montagne, âgé seulement de dix-neuf ans, achète des blés dans le bas Dauphiné, et en Nivernais, ainsi que mille mulets qu'il réunit en quinze jours pour en faire le transport à Grenoble; il passe les quinze jours sans se coucher¹. Il acheta aussi six cents paires de bœufs². Leur père alla dans les montagnes de Sassenage, et fit abattre, voiturer et distribuer les bois nécessaires à la construction de deux cents bateaux; dix-huit bateaux seulement pouvant être utilisés sur l'Isère; il acheta des chanvres et fit faire des cordages de tous côtés.

La Montagne descend le Rhône jusqu'à Arles pour acheter et faire transporter les ferrements nécessaires à la construction des bateaux: « J'engageai et menai avec moi, dit-il, une recrue de 400 ouvriers constructeurs...; au 15 avril, les 200 navires furent en pleine navigation. Les peines incroyables que nous primes en cette conjoncture nous attirèrent l'estime de M. Bouchu, l'intendant, et de M. Jacquier, mais nous n'eûmes d'autre récompense que nos appointements ordinaires en qualité de directeurs des vivres. Nous perdîmes en M. de Louvois (mort en juillet 1691) une grande protection... Bouchu ne fut pas longtemps à faire succéder la haine à l'estime qu'il nous avait accordée. »

Cette mésintelligence avait pris naissance à la suite du dépit ressenti par l'intendant en la circonstance suivante. Le ministre ayant écrit à Bouchu pour lui ordonner de disposer les vivres et les fourrages qui seraient consommés au siège de Montmelian, celui-ci lui en avait démontré l'impossibilité. M. de Bérulle, intendant de Lyon, avait reçu de pareilles instructions; de concert avec lui, les Paris établirent un projet qui assurait les vues du ministre et qui arriva en même temps que la réponse négative de Bouchu.

En 1692, un traité particulier chargea Paris la Masse et ses fils de la fourniture du pain aux troupes qui étaient en garnison pour les six mois de campagne dans le bas Dauphiné, en Languedoc et en Provence. Cette entreprise fut la source de longues chicanes. Un mémoire manuscrit³, signé de Paris l'ainé et adressé au procureur général, nous le montre justifiant ses actes avec l'habileté d'un avocat consommé. Ce document, où Antoine Paris examine ses comptes avec le munitionnaire général, est plein d'intérêt en ce qu'il nous révèle Justine Trenonay active collaboratrice de son mari et de ses fils, dans la part de direction qui leur incombait dans l'entreprise des

1. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 5.

2. *Id.*, p. 6.

3. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 8. Cette déclaration dans la bouche de La Montagne vient détruire l'allégation de l'auteur des *Folies du marquis de Brunoy*, t. I, p. 11.

4. ARCH. NAT., série G⁷, carton 1802, MÉMOIRE JUSTIFICATIF, § 7, *Comptes de 1692*. On y trouve des lettres de Samuel Bernard, Deschiens, Boullongne, etc.)

vivres : « La mère des comptables a pareillement géré les affaires des vivres, on luy a compté de l'argent sur ses reçus ; elle a fait des achats et d'autres dépenses, elle n'a point signé, ni donné pouvoir de le faire, donc les fins de non recevoir nouvellement proposées ne peuvent avoir aucun lieu contre elle, et le mary ni les fils n'ont pu l'engager. »

La disette de grains où la France se trouvait en l'année 1693, se fit vivement sentir en Dauphiné. La Montagne fut député à Marseille pour tirer d'Italie et des Echelles du Levant quantité de blé, tandis que son père et son frère aîné devaient disposer des voitures pour le transport de ces grains ¹. Le manque de moyens de transport suffisants retardait la marche de l'armée sur Coni, ce dont la Cour s'impacientait. Catinat s'en explique dans sa correspondance ². Les talents et l'habileté que montrèrent en cette circonstance Paris la Masse et ses fils leur suscita la jalousie de leurs rivaux qui ne pouvaient leur pardonner de réussir où ils échouaient. Ils les accusèrent d'accaparement (ce ne sera pas la dernière fois dans la carrière des Paris), et ils prétendirent même qu'ils débauchaient les voituriers et qu'ils avaient obtenu des ordonnances de MM. de Canaples ³, intendant de police et des finances à Lyon, et de Bérulle, faisant défense sous peine d'amende et d'emprisonnement d'arrêter les patrons des bateaux au service des Paris ⁴. Les entrepreneurs des vivres s'en plaignirent à M. de Pontchartrain ⁵, contrôleur des finances, dans la lettre suivante :

« L'extrait ci-joint de la lettre que nous écrit le sieur Longueval, commis du munitionnaire chargé du soin des voitures de l'Isère, fera connaître à Monseigneur, que nous sommes continuellement traversés dans ces voitures par les *entrepreneurs des étapes, et leurs associés* qui, sous prétexte de fournir des blez à la ville de Grenoble, font un commerce ouvert de toutes sortes de marchandises et, pour y réussir, s'emparent de tous les batteaux et gabares, en sorte que si Monseigneur n'y met bon ordre... nous ne pouvons plus répondre de faire passer à Grenoble les blés et farines... ».

Suit l'extrait de la lettre du sieur Longueval, pour savoir si Mgr de Pontchartrain a donné des ordres à MM. Bouchu, Le Bret, de Basville et de Bérulle de partager les voitures du Rhône et de l'Isère entre le munitionnaire d'Italie et les agents des villes de Lyon et de Grenoble pour remonter les blés qui sont à Arles, datée de Romans, le 17 novembre 1693 :

1. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 8.

2. CATINAT (Maréchal de), *Mémoires*, 1819, t. II, p. 276.

3. Alphonse de Créquy, comte de Canaples.

4. ARCH. NAT., série G7, carton 1802.

Ils avaient fait venir des mariniers d'Arles et de Marseille. La navigation sur l'Isère devint si active que les classes de la marine établies par Colbert purent se lever sur cette rivière.

5. Id., *ibid.*

« Je vous envoie, Messieurs, les états de la deuxième semaine de ce mois; vous connaîtrez le peu de diligence que l'on fait aux voitures, étant toujours traversées (*sic*) par les ordres de MM. de Canaple et de Bérulle à qui j'ay escrit plusieurs fois sans avoir eu réponse, et les sieurs Paris qui continuent à enlever les batteaux qui sont sur l'Isère, tant pour la voiture des grains qu'ils doivent fournir eux et leurs associés qui sont MM. de Vermanton, étapier général de cette province, Ferriol, receveur général, Brisot, conseiller au présidial de Valence, Pourpoint, étapier, et Grandchamp, receveur de la douane dudit Valence qui ont entrepris la fourniture des bleds pour la ville de Grenoble et celle de Valence, et pour l'exécution desdites voitures M. l'Intendant leur a accordé vingt batteaux qui continueront tout le restant du tems qu'ils auront à voiturer des grains; et, non contents de ce, ils ont nombre de batteaux à eux qu'ils ont fait construire. Ils les font descendre en Avignon, et les revendent à plusieurs batteliers pour naviguer sur le Rhône pour la ville de Lyon, et, par cette manœuvre, ils nous ôtent les moyens d'en pouvoir avoir, et même ils donnent le double de gages aux patrons afin de mettre nos voitures hors d'état de pouvoir travailler. Si la Compagnie ne donne pas ordre à ces entrepreneurs l'on sera toujours traversé par de nouveaux empeschemens de la part desdits sieurs Paris; et, pour éviter ce désordre, il faudrait avoir un ordre du Conseil qui leur fit déffense d'acheter ny naviguer sans le consentement de MM. de la Compagnie. Outre le trouble qu'ils nous font dans les voitures, ils vous font acheter toutes les denrées dont l'on a besoin un tiers plus cher. »

Dans une vérification qui fut faite, le 2 janvier 1693, des achats du munitionnaire d'Italie pour la campagne qui allait s'ouvrir, on trouve parmi les acheteurs le nom de Paris, commis à Moirans, où cantonnait un détachement de cavalerie¹; on y constate qu'il lui fut fait un paiement de 11.000 l. à la décharge des vivres².

Le même dossier contient aussi un état des fournitures de fourrage faites en 1699 par un autre entrepreneur du nom de *Paris*, à Gray³.

Paris la Masse et ses deux fils aînés furent employés en qualité de directeurs dans les vivres jusqu'en 1697⁴. Les *Mémoires* de La Montagne ne nous apprennent

1. Une compagnie à Moirans, deux à Saint-Marcellin.

2. ARCH. NAT., série G⁷, carton 1802: *Sommes payées par les maires à la décharge des vivres*.

3. Dans la Haute-Saône. — Nous ignorons si ce « Paris » était parent avec les Paris, de Moirans, mais cela est probable. Voyez dans la même série (carton 1802), la *requête de Thomas Paris, marchand à Gray, à l'intendant de Vaubourg*, au sujet d'un traité passé pour la subsistance des troupes de cavalerie (8 octobre 1700); il y est fait mention de Ferdinand Paris, son frère. Cf. ARCH. DÉPART. DE LA HAUTE-SAÔNE, série B, cote 2310, p. 249. *Testament de Ferdinand Paris, de Gray, du 13 février 1708*, où sont nommés Thomas, Marc, Claude-Antoine, etc.; dans la même série, cotes 2059, 2105, 2370, etc. Un Claude-Nicolas Paris était président au présidial de Gray (1707). Cf. BIBL. NAT., *Imp. Thoisy*, 446, f^o 190 (CORDA).

4. ARSENAL, *Mémoires de Paris La Montagne*, p. 9.

pas autre chose en ce qui concerne leur père. Nous savons pourtant d'une autre source que Jean Paris avait le titre de Conseiller du Roi ; il avait été nommé maire perpétuel de Moirans ¹, et il mourut revêtu de cet office vers 1702 ².

L'intendant de Grenoble gardait rancune aux Paris d'avoir réussi dans la mission difficile d'assurer la subsistance des troupes de cavalerie, projet considéré par lui comme irréalisable : « La haine de M. Bouchu, continue La Montagne, à laquelle nous étions toujours en butte, nous fit comprendre que, tant que nous aurions l'intendant pour ennemi, nous ne pourrions jamais prospérer dans la province. Ce motif déterminâ mon frère aîné à aller à Paris pour faire usage de ses talents et se soustraire à l'inimitié de M. Bouchu ³ ». La Montagne rejoignit son frère par la suite.

Avant de les suivre dans la capitale, il est bon de dire quelques mots de cette époque la moins connue de leur vie, sur laquelle La Montagne ne nous renseigne pas : elle se divise en deux périodes : avant et après leur départ pour Paris, c'est-à-dire entre 1696 et 1701, année où ils trouvèrent à s'employer dans les Vivres de Flandre et d'Allemagne. L'abbé Pierrard, qui le tenait sans doute des intéressés eux-mêmes, en parle en ces termes : « S'étant jetés dans les entreprises en France dès l'âge de vingt ans, ils y échouèrent jusqu'à deux fois, et ils ne durent une réussite tardive qu'à leur courage et à leur persévérance ⁴. »

Des lettres échangées entre Paris l'aîné et La Montagne avec leurs cousins germains Claude et Aymard Péliissier nous apprennent leurs tribulations.

Claude Péliissier avait été attiré par ses cousins à Paris où ceux-ci l'établirent marchand drapier en 1697 : suivant son frère Aymard, il y habitait déjà depuis trois ans. N'ayant pas réussi dans son commerce, ils lui procurèrent, en 1702, les moyens d'entrer dans de nouvelles entreprises en Espagne.

Son frère Aymard fut employé par eux de 1690 à 1697, comme associé selon lui, ou en qualité de commis au dire des Paris, ce qui paraît plus exact. Ce dernier ne leur ayant pas donné satisfaction, ils furent forcés de l'éloigner de l'administration de leurs affaires. Il en conçut un grand ressentiment, et ce fut la source de procès entre eux où ils s'accusent de toutes sortes de noirceurs. Nous ne chercherons pas à savoir quelle part de vérité peuvent contenir tous ces libelles, mais il est un fait certain, c'est qu'ils se rendirent mutuellement des services dans les premiers temps

1. Bib. Nat., Ms. fr. 28682, pièce 24. — Arch. Nat., G⁷, carton 4802, *Requête à M. de Chamillart*.

2. Quisey Chevalier de, *Mémoires*, t. I, p. 188. Voy. aussi le contrat de mariage d'Antoine Paris passé chez Junot, notaire à Paris, en 1706.

3. *Mémoires de Paris La Montagne*, p. 9.

4. Devoix, *les Ruines de la Meuse*, pp. 136 et 139 de notre manuscrit de l'abbé Pierrard.

et se brouillèrent par la suite. « Le dernier libelle d'Aymard Pélissier, disent les Paris par la bouche de leur procureur M^e Chausson, contient un grand nombre de lettres qui ne sont pas reconnues... L'objet de ce dernier est de faire connaître par plusieurs de ces lettres, que les sieurs Paris se sont trouvés précédemment en différens besoins, qu'ils ont des obligations essentielles à Aymard et à Claude Pélissier, que ceux-ci leur ont rendu des services considérables. Il est vrai, les sieurs Paris n'en disconviennent pas, ils ont eu de la peine dans leurs premières entreprises...¹ »

Pendant les années 1696 et 1697, Antoine et Claude passèrent de nombreux marchés en Languedoc et en Provence : on les trouve à Tarare, à Nîmes, à Tarascon, à Marseille et aussi à Turin où Paris l'aîné descendait chez le comte Ollivéro². Leur génie des affaires les poussait à se lancer dans trop d'entreprises à la fois quand leurs ressources n'y suffisaient pas encore. Certaines n'étaient pas conduites avec assez de prudence³, et lorsque les échéances attendues se trouvaient retardées, ils se voyaient dans la nécessité de recourir à de nouvelles négociations. « Nos amis s'éloignent à proportion des caprices de notre fortune, écrivait Antoine Paris à son frère, je n'ay que vous et mon génie pour tout secours et pour tout ami...⁴ »

Ces rudes commencements les obligèrent à un travail acharné et leur donnèrent l'expérience qui les rendit plus habiles dans le maniement des affaires de l'État.

Les médiocres résultats obtenus dans ces entreprises, et leur bail avec le munitionnaire prenant fin, les engagèrent à quitter leur province. Il se pourrait même que leur départ pour Paris ait eu primitivement pour but d'y aller retirer des fonds qu'ils avaient dans la Compagnie des vivres et des étapes⁵.

On a toujours considéré le passage à Moirans de la future duchesse de Bourgogne comme l'heureux événement qui décida de leur haute fortune. La tradition en a gardé plusieurs versions. La plus connue rapporte que « la mère des Paris, riche hôtelière, eut le bonheur de loger Adélaïde de Savoie, arrivant en France pour y épouser le duc de Bourgogne, père de Louis XV. Après le repas, M^{me} Paris présenta ses

1. BIBL. NAT., *Imp.*, Fm. 12304, f^o. « Mémoire servant de réponse aux libelles diffamatoires répandus dans le public par Aymard Pélissier, pour les Srs Paris, receveur général des Finances du Dauphiné, et Claude Paris La Montagne, secrétaire du roy, héritiers testamentaires du sieur Claude Pélissier, leur cousin germain, mort en Espagne en 1713. »

2. ANSENAL, *Bastille*, carton 10635, dossier Pélissier. Copie des lettres, missives et billets écrits par les Srs Antoine et Claude Paris, frères, tant au Sr Claude Pélissier, marchand drapier, mort en Espagne, qu'au sieur Aymard Pélissier, son frère.

3. *Id.*, *ibid.*, lettre du 26 juin 1696.

4. *Id.*, *ibid.*, lettre du 8 juillet 1696.

5. *Id.*, *ibid.*, lettres des 8 juillet et 26 novembre 1696.

quatre fils à la jeune princesse qui lui fit la grâce de lui dire qu'elle songerait à eux, et dit à M. de Noailles, son grand écuyer de l'en faire ressouvenir. La bonne princesse étant mariée, fut à la *Ménagerie*, près de Versailles, où elle prit une collation.

« La concierge ayant quatre filles, les présenta à la duchesse de Bourgogne qui se souvint des quatre Paris, et dit à M. de Noailles de faire venir les deux aînés pour épouser les deux aînées des filles et qu'il fit donner de l'emploi aux jeunes mariés dans les vivres de l'armée. »

Ce récit, fait à la manière des contes de fées, mérite-t-il grand crédit, quand l'auteur vient dire : la concierge se nommait La Montagne, et le second des Paris prit le nom de sa femme ¹ » (! ?).

D'après Boisjournain ², une des femmes d'Adélaïde de Savoie tomba malade en arrivant en France et fut laissée dans l'hôtellerie des Paris. Cette femme fut si bien traitée, qu'à son arrivée à la Cour elle en parla avec reconnaissance à la duchesse de Bourgogne et elle leur procura sa protection ; voilà la seconde version.

Il en existe une troisième : « La V^e Paris reçut bien Adélaïde de Savoie à son passage en France : elle l'alla voir à la Cour et fut remerciée par cette princesse des bons soins qu'elle avait eus d'elle ³. »

La Montagne ne souffle mot de cette aventure ; le souvenir méritait pourtant d'en être conservé à ses enfants ; cela ne veut pas dire toutefois qu'elle soit fautive ; mais Narbonne ⁴, dans son *Journal*, nous fournit une explication qui nous paraît se rapprocher de la vérité : écoutons-le : « Les Paris cherchèrent quelques protections à la Cour. Paris l'aîné et Paris La Montagne épousèrent deux filles du sieur La Roche, concierge de la *Ménagerie* à Versailles. Madame la duchesse de Bourgogne allait souvent se promener et faire des collations à la *Ménagerie* à Versailles. La veuve La Roche avait occasion de parler à la princesse, et elle n'en perdit aucune pour lui recommander ses gendres. Ils obtinrent ainsi les fournitures des vivres de l'armée de Flandre. »

Nous ne contredisons Narbonne que sur un point : c'est qu'à l'époque où Antoine Paris fut nommé directeur général des vivres à l'armée de Flandre (1704), et La Montagne directeur des comptes en Allemagne (1704), puis trésorier de l'Extraordinaire des guerres en Flandre (1707) ⁵, l'aîné, qui se maria le premier en 1706,

¹ BIBL. NAT., Ms. fr. 44935, *Origine des receveurs généraux des Finances*, p. 121. Cf. BARRÉLÉMY L. DE, *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme*, etc., p. 13 (d'après un manuscrit rédigé de 1757 à 1761).

² BOISJOURNAIN DE, *Mélanges historiques*, 1807, t. I^{er}, p. 373.

³ BIBL. NAT., Ms. PO, 2198, cote 49747, p. 17.

⁴ NARBONNE P. M., Premier commissaire de police de Versailles, *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, 1866, p. 141 et 142.

⁵ ARCH. NAT., *Discours de Paris la Montagne*, KK 4005 D, p. 27 et suiv.

et le second en 1708, n'étaient pas encore devenus les gendres de M. de La Roche « capitaine commandant les gardes des plaisirs du roi en ses parcs de Versailles. »

Nous savons par les papiers d'un Pélissier que les Paris séjournèrent à Versailles en mars 1697 et en 1699¹. Ce M. de La Roche était fort riche, et il y possédait plusieurs maisons² ; sans doute les Paris logèrent-ils dans l'une d'elles. Nous serions fort surpris s'il ne s'agissait pas de lui dans une lettre écrite par Antoine Paris à son cousin, le 16 avril 1697 : « Je suis obligé de tirer sur vous une lettre de change de 2500 livres à l'ordre de M. de La Roche³. . . ». Cette circonstance, d'avoir été ou ses locataires ou en relations d'affaires avec lui, expliquerait tout naturellement l'appui que les Paris purent trouver auprès de lui, et la protection dont les honora, par son entremise ou celle de sa femme, la duchesse de Bourgogne. Des rapports d'amitié se seraient établis entre eux, et ils auraient connu leurs futures femmes tout enfants.

Antoine Paris se rendit à Paris au mois de décembre 1696. Sa famille lui remit pour son voyage une fort belle canne à pomme d'argent qui existe encore⁴. Nous ne savons au juste où il descendit dans les premiers temps, peut-être chez son cousin Claude Pélissier⁵, établi drapier, rue des Lavandières, près la rue des Deux-Boules. La Montagne ne partit pas avec lui, mais le suivit de très près ; avant qu'il ne l'eût rejoint, il lui adressait ses lettres « au logis du Louvre » ; le jeune Du Verney, âgé seulement de treize ans, se trouvait avec eux⁶. Ils avaient cocher et laquais, ce dernier du nom de *Dauphiné*. On croit saisir qu'ils continuaient à s'occuper d'achats de blés, de sels, de farines et d'approvisionnements de garnisons, mais pour leur propre compte. « Après la paix de Ryswick, dit de son côté Macé de Lépinay, les Paris allèrent à Paris fonder une grande maison de commerce »⁷.

Si l'on ajoutait foi à ce que raconte Maurepas, Antoine Paris aurait été mis en prison en arrivant à Paris, à la requête de créanciers intransigeants, et il y serait resté six ans (?) Bien que nous ne sachions rien de précis sur leur vie pendant cinq ans, depuis l'année 1697 jusqu'en 1701, il y a apparence que ce soit une médisance ou

1. Du 26 mars 1697, etc. Voy. Dossier Pélissier.

2. *Journal de Narbonne*, en note, p. 141. Plusieurs maisons dans la rue de la Pompe, l'avenue de Saint-Cloud, et toutes celles de la rue des Deux-Portes.

3. ARSENAL, carton 46635. Dossier Pélissier.

4. Nous tenons ce renseignement de MM. Paris d'Avancourt, descendants de leurs cousins du Dauphiné, qui la possèdent.

5. Dossier Pélissier. Une lettre du 7 janvier 1697 le laisse supposer. D'après Aymard Pélissier son frère Claude était à Paris depuis trois ans (lettre du 26 mars 1697).

6. *Ibid.*, lettre du 20 janvier 1697, et du 26 mars dans laquelle Antoine Paris demande à son cousin d'aller retenir deux places à la diligence sous le nom de M. Du Verney.

7. *Mémoire lu à la réunion des délégués des sociétés savantes, à Paris, au mois d'avril 1863, par M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la Faculté de Lettres de Grenoble.*

tout au moins une exagération. Mais il est certain qu'il y subit des infortunes ¹, que fissent deviner ces lignes de La Montagne : « Faute d'habitude, nous fûmes d'abord, à Paris, exposés à des expériences meslées de beaucoup d'amertume ² » ! Les deux frères ne se laissèrent pas abattre par le découragement ; ils montrèrent dans ces moments difficiles une grande persévérance à triompher de tous les obstacles. Le mauvais vouloir du munitionnaire général d'Italie se manifestait envers eux dans les réglemens de leurs comptes et de ceux de leur père. A la suite de divers arrêts rendus, ils adressèrent une requête à M. de Chamillart à fin de jugement ³. Le 16 mars 1701, Antoine Paris écrivait cette lettre à M. Lecouturier :

Comme nous cherchons tous, Monsieur, à abrèger la matière, et que le munitionnaire a fait faire des révisions de tous mes comptes, desquelles je n'ay aucune connoissance, je vous supplie, Monsieur, de sçavoir de M. le procureur général s'il agréeroit que l'on m'en donnât des coppies, et dans ce cas-là, il seroit nécessaire que vous eussiez la bonté d'en faire donner l'ordre à Messieurs du bureau des vivres, parce qu'ils sont trop mal disposez sur mon compte pour oser leur demander aucune chose par moy-même ; le même ordre pourroit encore porter que l'on me donnât connoissance sans déplacer des comptes relatifs, pour constater bien les faits entre nous, afin que tout soit bien en état dans le tems qu'il plaira à Monsieur le procureur général de nous juger ⁴. Sans que je veuille néanmoins prendre droit de ce que je demande, mais seulement pour établir les faits et abrèger la matière : comme je juge que Monsieur le procureur général employera ces jours-cy aux exercices de la Religion, et les festes ensuite pour se délasser de ses travaux, je ne me présenteray point à luy pendant ce tems-là, crainte de le fatiguer, je dirigeray cependant toutes mes questions en mon particulier ou au bureau des vivres, s'il l'aggrée, pour vous instruire ensuite, et mettre toutes choses en état le plus sommairement qu'il sera possible sans abuser des audiences qu'il luy plaira de me donner, trop heureux de me trouver en des mains équitables, et que vous vouliez bien avec un esprit de justice et de charité secourir une famille opprimée et rompre (pour ainsy dire) les chaines où je suis depuis que ces malheureuses contestations durent.

1. MARIJAS *Mémoires de*, t. II, p. 48. — Aymard Pélissier le dit aussi.

2. ARCH. NAC., KK 10059, *Discours de Paris La Montagne*, p. 27.

3. *Id.*, série G, carton 1802, *Requête adressée par Antoine et Claude Paris, fils de feu Jean Paris, vassal de Moirans en Dauphiné, à M. Chamillart*. — « Ils ont plusieurs comptes à rendre au munitionnaire d'Italie, tant pour eux que pour leur père, pour lesquels ils avaient obtenu contre ledit munitionnaire divers arrêts ; par celui du 18 mai 1700, les commissaires jugeant qu'ils ne pouvaient entrer dans un détail de cette nature, renvoyèrent les parties devant des arbitres et en dernier lieu devant M. de Chamillart. Sachant qu'il ne pourra s'en occuper, ils le supplient de renvoyer leurs comptes devant telle personne qu'il lui plaira de nommer, se soumettant d'avance à son jugement. — Signé, Paris. » (Extrait).

4. Son procureur sans doute.

« J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé Paris ¹. »

Le même adressait ensuite au procureur général de la Chambre des Comptes cette requête que faisait prévoir la lettre précédente : nous en soulignons l'intérêt :

« Monseigneur, Les frères Paris de Moirans en Dauphiné, *comptables* au munitionnaire des vivres d'Italie, ont employé leur jeunesse, *leur bien, leur crédit et celluy de leurs parents et amys*, et ils ont servi dans des entreprises très importantes depuis l'année 1691 jusque en 1697 sans que l'on puisse leur imputer aucune mauvaise régie ny même les en soupçonner dans aucune circonstance : cependant ils n'ont pu parvenir à faire arrester leurs comptes quelques instances qu'ils ayent fait en justice et autrement auprès du munitionnaire, et *ils se trouvent à la veille de périr par les debtes dont ils sont opprimés de toutes parts*, si par votre justice. Monseigneur, ils ne peuvent obtenir d'être entendus et jugés ². »

La requête est apostillée ainsi qu'il suit :

« Je supplie très humblement. Monsieur le procureur général de la Chambre des Comptes de vouloir accorder sa protection en justice au Sr Paris porteur du présent placet ; c'est un homme que je considère extrêmement : je serois allé moy mesme le présenter et faire ma sollicitation très humble si je n'avois actuellement beaucoup de monde à ma chambre : c'est de la part de son très humble et très obéissant serviteur.

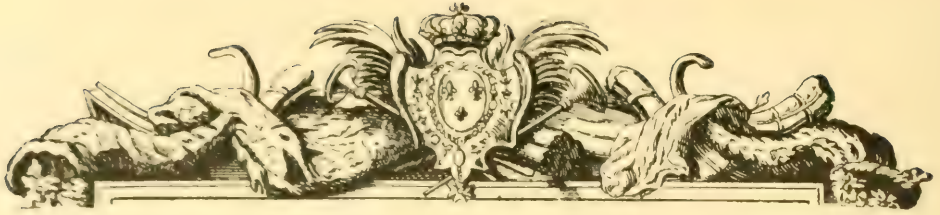
(signé) Curé-archevêque d'Auch ³. »

1. ARCH. NAT., G¹, carton 1802. Lettre autographe d'Antoine Paris.

2. ID., *ibid.*

3. GAMS, *Series episcoporum*. Armand-Anne-Tristan de La Baume de Suze.





LES PARIS A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

1701-1715

Du Verney garde française. — Leurs nouveaux emplois dans les vivres. — Plaisanterie qui finit mal. — Samuel Bernard. — Mariages de Paris l'aîné et de Paris La Montagne. — Leurs efforts pour assurer les subsistances. — Bataille de Malplaquet. — Fidélité aux engagements. — Ils habitent rue Coquillière. — Achat du Pavillon de Bercy. — La Montagne conseiller-secrétaire du roi. — Antoine Paris receveur général des finances. — Claude Pélissier.

La guerre qui se ralluma en 1701 leur donna l'occasion de se procurer des emplois et des entreprises dans les vivres de Flandre et d'Allemagne ¹.

Quelques historiens ont dit que deux des frères Paris furent soldats aux gardes ² ; Aymard Pélissier, leur cousin, le leur impute à crime dans l'un de ses factums ³ ; mais on n'est pas d'accord sur ceux d'entre eux qui l'ont été. Les uns citent Antoine Paris ⁴ et La Montagne ⁵, les autres nomment Du Verney et Monmartel ⁶.

Pour Du Verney la preuve est faite : nous avons relevé son nom sur le registre des enrôlements du régiment des gardes françaises. Monmartel, lui, n'y figure pas ⁷, à moins que ce ne soit sous un pseudonyme : un ancien officier de ce corps nous l'affirme pourtant : « M. de Monmartel, dans sa jeunesse, s'était engagé dans le

1. ABSENEL, ci ARCH. NAT., *Discours de la Montagne*.

2. BARBIER, *Journal historique*, t. I^{er}, p. 32.

3. PRÉFECTURE DE POLICE, Bastille, carton III, année 1717. *Auteurs de libelles offensants à S. A. R. contre l'administration des finances*, M, le duc de Noailles et MM., Paris, p. 670 à 679.

4. BIBL. NAT., PO, 2198, cote 49717, p. 17 v^o.

5. DOMONT, *Les Ruines de la Meuse*, p. 133. — BIBL. NAT., Mss. de Caraman, N. a. fr. 20335.

6. *Journal de Mathieu Marais*, pub. par M. DE LESCURE, 1864, t. III, p. 188. — BOREL D'HAUTE-RIVE, *Annuaire de la Noblesse*, année 1868, p. 139.

7. Sur le registre de 1706 à 1713. Cependant Monmartel devait être à Paris en 1706 ; Maurepas nous dit, en effet : « Ses frères le firent venir à Paris après la mort de leur père » (MAUREPAS 1711, *Mémoires*, t. II, p. 49).

régiment des Gardes-Françaises, soit par étourderie, soit pour tout autre motif que l'on ignore, et avait trouvé le moyen d'avoir bientôt son congé. Mais il conservait précieusement son uniforme et se plaisait à le faire voir. Il avait aussi gardé beaucoup d'attachement pour ce corps, et ne négligeait aucune occasion d'être utile aux officiers aux gardes, auxquels il s'empressait d'avancer, avec autant d'honnêteté que de désintéressement, l'argent nécessaire pour acheter leurs emplois ¹. »

Dugast de Bois Saint-Just, l'auteur de ces lignes, fait sans doute confusion entre les deux plus jeunes frères ; quant aux aînés, Antoine et Claude, il n'y a rien de certain sur leur passage aux gardes ; toutefois, cela n'est pas invraisemblable, cette période de leur vie étant assez obscure, et La Montagne s'abstenant de mentionner le stage que Du Verney y avait fait.

Celui-ci ne menait pas alors une conduite qui convint à ses autres frères : pour l'assagir, ils l'obligèrent à s'engager ². Maurepas le qualifiait : « Un vaurien de belle stature ³ ». Il avait, en effet, près de six pieds. Voici son signalement d'après la minute des enrôlements du régiment ⁴.

COMPAGNIE MONTARAN

Joseph Duvernet, dit Tréfons, âgé de 19 ans, natif de Moiran en Dauphiné, à 3 lieues de Grenoble : de fort bonne taille, les cheveux châtons ondés et grans, le visage un peu groslé ; a dit n'avoir jamais servi. Enrollé le 28 février 1703 ; a reçu 200 livres. Amené par Foreuille, sergent de la compagnie. Taille 5 pieds 9 pouces et demi ⁵.

Certains de ses camarades portaient des sobriquets particulièrement piquants : l'un se nommait Charles Cocu, dit *La Giroflée* ; un autre, Jacques Legrand, dit *Vert-Galant* ; celui-ci, Pierre Grenier, dit *Belle-Humeur* ; celui-là, Jacques Lecœur, dit *Frappe-d'abord* ; cet autre Jean Delaunay, dit *Passepartout*, cet autre encore Thomas Baudelot, dit *La Grandeur*, etc.

1. DU GAST DE BOIS SAINT-JUST, *Paris, Versailles et les Provinces au XVIII^e siècle*, par un ancien officier aux Gardes-Françaises, 1814, t. III, p. 87.

2. Dossier Péliissier, *Copie des lettres écrites... etc.*, pp. 15-16.

3. MAUREPAS (DE), *Mémoires*, t. II, p. 49. Cf. aussi : CHOISEUL (Duc de), *Mémoires*, 1904 (note).

4. MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Arch. administ.*, « Minute des enrôlemens du Régiment des Gardes-Françaises commencée en avril 1700 ». On y trouve, en novembre 1706, une compagnie Paris ; il s'agit probablement de ce Paris, capitaine audit régiment, propriétaire de la maison de la rue de Richelieu, dont nous parlerons plus loin.

5. Environ 1^m 87.

Du Verney resta trois ans aux gardes-françaises et fut congédié le 2 avril 1706. Il s'était trouvé en cette qualité quelquefois de garde à l'Opéra¹; et quand, plus tard, il deviendra conseiller et favori du duc de Bourbon et de M^{me} de Prie, son premier état lui vaudra une épigramme dans une *calotine* faite sur le premier ministre²:

Pour conseil ledit Prince aura
Un des gardes de l'Opéra...
Qui, par sa sçavante rubrique,
A mis la finance en musique.
En son conseil il admettra
Dame Alecton sa bonne amie³;
Dans leur querelle il entrera,... etc.

Paris l'aîné avait été nommé directeur général des vivres à l'armée de Flandre, et La Montagne directeur des Comptes en Allemagne pour la campagne de 1704, puis trésorier de l'Extraordinaire des guerres à l'armée de Flandre en 1707.

Ils formèrent aussi une société, le 30 juillet 1707, avec MM. Bombarda, de Barcos et Orcelle, pour l'entreprise des coches d'Avignon établis sur le cours du Rhône. Des contestations s'élevèrent entre les associés au sujet de l'exécution des clauses de ce traité. On en vint à plaider⁴.

Du Verney, à sa sortie des gardes, fut nommé garde-magasin à Mons et ensuite directeur dans le Hainaut. Les trois frères restèrent dans ces emplois jusqu'en 1709. Une quittance de rente au nom de Du Verney, signée de Gruyn, garde du Trésor royal, datée du 20 juin 1711, le qualifie « de général des vivres de Flandre et d'Allemagne⁵ ».

Nous placerons, à l'époque où les Paris reprennent du service dans les vivres, l'aventure suivante⁶ dont l'un des deux aînés aurait été le héros :

1. ANSÉAL, Ms. 3289, Portefeuille du M^o d'Argenson, Brevet de premier ministre du régiment de la Calotte pour M. le Duc.

2. *Ibid.*

3. M^{me} de Prie.

4. Il en résulta plusieurs procès. Dans l'un de ces factums, les héritiers d'Antoine Orcelle accusaient les Paris de s'être adjugé « la part du lion » (Cf. BIBL. NAT., *Imp.*, F^o, f^o 12120). Ils adressèrent au roi, le 2 novembre 1727, une requête signée par quarante-deux avocats (F^o, f^o 12123). Une seule manuscrite ancienne, en marge d'un autre mémoire, nous dit que les Paris gagnèrent ce procès sur un jugement rendu par le Bureau des Vivres, le 25 juillet 1727 (F^o, f^o 12122), mais c'est, en réalité, en 1728. (Cf. Fm 12302 et 12303.)

5. Collection de l'auteur.

6. *Histoire de Monsieur de Boufflers, Paris, Versailles et les Provinces*, par un ancien officier aux Armées Françaises, 1811, t. II, p. 196.

« Les sous-lieutenants de trois régiments en garnison à Verdun formèrent une de ces ridicules associations connues sous le nom de *Calotte* et devenues fameuses par les derniers excès de l'extravagance. Après avoir nommé pour général celui d'entre eux qui possédait le plus de moyens oratoires, la tête la plus chaude, la bravoure la plus brillante, ils se rendirent à un café situé près du pont intérieur de la ville. « Là, il fut décidé à l'unanimité, qu'on obligerait tous les passants d'abord de tourner le dos au café, puis d'y faire face en répétant trois fois le mot *Bischt* en présence du général, entouré de six membres de la vénérable Calotte.

« M. de Paris, frère de M. du Verney, intendant de l'École Militaire et de Montmartel, n'étant encore qu'officier d'artillerie¹, traversa par malheur en allant en semestre, ce groupe d'étourdis établi sur son passage. Le général fit arrêter la voiture de ce militaire, et lui signifia l'ordre absolu de la suprême Calotte. En vain M. de Paris représenta-t-il plusieurs fois avec douceur qu'il avait été souvent membre de semblables réunions, où l'on ne manquait jamais de traiter avec quelques égards des demi-vétérans tels que lui : plus vainement encore invoqua-t-il la bienveillance de cette bande redoutable, en s'autorisant de sa qualité de semestrier pressé de continuer sa route. On écarta sa requête et on insista sur l'exécution de la loi rendue par la sagesse de l'auguste société calotine.

« M. de Paris était méthodique, plein de mesure ; mais une fois sa tête partie, rien ne pouvait en arrêter l'essor. Voyant donc l'inutilité de ses paroles, il descend froidement de voiture, tourne le dos au café, et satisfait à l'entière obligation, en prononçant le singulier monosyllabe exigé par ces jeunes fous. Ensuite s'adressant d'une voix ferme à leur chef : « Sachez, lui dit-il, que je suis aussi général de ma « Calotte, et que tout ce qu'on me fait faire malgré moi, j'ai l'habitude de l'ordonner « aux autres. Voudriez-vous donc bien, en conséquence, Monsieur, me tourner le dos, « puis me regarder, et proférer trois fois *Bischt* ? car ce mot admirable me plaît beau- « coup. — Ah ! Ah ! s'écrie en riant le chef de la Calotte, c'est assez drôle ; Monsieur « feint d'oublier que nous commandons ici. — Je ne sais si je l'oublie, repart brus- « quement Paris, mais je sais à n'en pas douter qu'il n'y a qu'un... lâche qui puisse « méconnaître mes ordres absolus ». A ces mots le chef de la Calotte met sur-le-champ l'épée à la main ; Paris l'imita et le tue. « A d'autres, crie-t-il, en fureur, si on ne « veut m'obéir promptement. » Second duel, un mort de plus. « A d'autres », continue le victorieux, bouillant de colère. Troisième combat où il renverse encore son ennemi sur le carreau. « C'en est assez, Messieurs, dit-il alors, je suis l'insulté et le « vengé. Vous êtes sans doute trop braves pour n'être pas satisfaits de mes preuves,

1. Dumont, l'auteur des *Ruines de la Meuse* (1870), rapporte cette anecdote sans en indiquer la source ; selon lui, La Montagne pourrait être le héros de l'aventure. Il est bien hasardeux, à notre sens, de se prononcer.

« et vouloir devenir des assassins; un seul homme ne saurait se battre contre une armée. Cette leçon nous sera également utile à tous. » En achevant ces mots, il remonte en voiture et on le laisse partir. »

La Fortune, qui avait été si longtemps contraire aux Paris, allait désormais les prendre par la main. Ils s'enrichirent, déclare l'abbé Pierrard¹, dans les entreprises des guerres qui commencèrent en 1700 pour finir en 1713. Leur crédit commença à s'affirmer à partir de 1707². Un changement aussi prompt et aussi complet dans leur position n'a pas laissé que d'étonner. Il faut l'attribuer à diverses causes. Une des principales raisons fut leur liaison, cette année-là même³, avec Samuel Bernard, le banquier de la Cour, chargé en cette qualité de remettre les fonds destinés au payement des troupes⁴. Il jugea leur valeur, les encouragea en les soutenant de ses deniers, mettant quelquefois dans leur caisse jusqu'à trois millions, et fit rejaillir sur eux une partie de la confiance publique dont il était dépositaire.

Une autre cause se trouve dans les relations qu'ils avaient à la Cour. Le duc de Beauvilliers, précepteur du duc de Bourgogne, Desmarests, contrôleur général des Finances, les maréchaux de Villeroy et de Villars les honoraient de leur protection. Mais la cause fondamentale qui fit leur force et leur valut d'être remarqués, réside dans leur bonne entente, l'exactitude et la perfection qu'ils introduisirent dans leur comptabilité. C'est aussi l'époque de la réunion des quatre frères. Ils demeuraient alors rue d'Argenteuil, derrière l'église Saint-Roch⁵, et, dès cet instant, ils mirent leurs aptitudes particulières au service de la réussite commune. On disait d'eux : Paris l'aîné est capable de tout enfanter, La Montagne de tout exécuter, Du Verney de tout débiter, et Monmartel de tout compter⁶.

La Montagne nous explique ainsi leur manière de procéder : « Tout était commun parmi nous, connaissances, talents, expérience, réflexions; nous rapportions tout pour ainsi dire à une masse générale dont chacun de nous tirait une égale portion de lumière pour marcher toujours à la vue l'un de l'autre et vers le même but. Nous avons posé pour principe que l'ordre et l'économie doivent être la base et le fondement des affaires d'un grand État comme ils sont le soutien des affaires particulières⁷. »

1. *Ms. de l'abbé Pierrard*, p. 169.

2. *AUSSET, Discours de La Montagne*, p. 18 v°.

3. *Ibid.*

4. *Voir, aux Arch. Nat., série G⁷, carton 1802*. — Cf. sur Samuel Bernard, SWARTE (V. de), *Un Intendant de la Cour au XVIII^e siècle*, 1893, et les autres ouvrages de cet auteur sur ce financier. — *L'Intermédiaire des Chercheurs*, *passim*.

5. *Contrats de mariage d'Antoine et Claude Paris*, passés devant Junot, notaire à Paris.

6. *BIBL. NAT., Ms. fr. 14993*. — BARTHELEMY E. de, *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme*.

7. *AUSSET, Discours de La Montagne*, p. 2 et 3.

L'auteur des *Tableaux de Paris*¹ nous dépeint leur caractère sous une forme humoristique non dépourvue d'une certaine justesse. Il suppose une assemblée des quatre frères où ceux-ci délibèrent sur les fonctions à attribuer à chacun d'eux : « Dans leur première assemblée l'un prit la parole, et dit à l'aîné : « Toi, tu as du « génie et de l'invention, mais pas le sens commun, tu imagineras des plans à tout « hasard ; moi, à qui le ciel a accordé de la logique et point de génie, je les rectifierai. « je les corrigerai en les faisant rentrer dans l'ordre de la possibilité ; et toi, notre « cadet, qui n'as pas une idée, mais une langue dorée, tu habiteras l'antichambre des « ministres, tu leur détailleras nos plans, car les ministres se laissent prendre aux « beaux parleurs ; et toi, dit-il au dernier, tu seras le coffre-fort, le gardien inflexible : « tu n'as point de passions, nous en avons de très vives, tu seras le caissier inexo- « rable de l'argent que nous dépenserions : mes frères, notre char appuyé sur ces « quatre roues ira très bien. »

Le 17 mars 1706, Antoine Paris contractait mariage² avec M^{lle} Marie-Élisabeth-Jeanne de La Roche³, fille de Geoffroy de La Roche, écuyer, commandant les gardes du parc de Versailles, et de dame Élisabeth Hérault⁴. La future apportait en dot 40.000 livres. Le contrat porte les signatures de Louis, dauphin de France ; de Louis, duc de Bourgogne, fils du précédent ; de Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne ; celles du maréchal de Villeroy et d'une trentaine de personnages parmi lesquels figure le nom de M^{me} Poisson, première femme de chambre de la duchesse de Bourgogne, épouse de M. Quantin, premier valet de chambre du roi.

Deux filles naquirent de cette union : l'une morte au mois de juin 1713⁵ ; l'autre, Antoinette-Justine, qui épousera son oncle Monmartel.

Marie-Élisabeth-Jeanne de La Roche, leur mère, mourut en 1718.

Deux ans plus tard, le 14 janvier 1708, Paris La Montagne épousait, devant le même notaire⁶, une autre fille de M. de La Roche⁷. Celle-ci, Anne-Élisabeth, eut

1. MERCIER, *Tableaux de Paris*, 1788, t. XI, p. 203.

2. Devant M^e Junot, notaire à Paris (Étude M^e Moreau) : « ... Furent présents : Antoine Paris, avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, paroisse Saint-Roch, fils de défunt M^{re} Jean Paris, conseiller du roy, maire perpétuel de Moirans, et dame Justine Trenaunay (*sic*), son épouse, à présent sa veuve..., etc. ». — Voy. aussi : BIBL. NAT., PO 2198, dossier 49717.

3. Maurepas prétend qu'elle était flamande. Cf. *Mémoires*, t. II, p. 50.

4. BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse française*, année 1868. Son père était premier maître d'hôtel de la reine Christine de Suède.

5. BIBL. NAT., *Imp.*, Fm 12305, f^o, p. 10. *Lettre d'Aymard Péliissier à Antoine Paris*, du 6 juin 1713 : « ... J'aurais été vous assurer combien je prends part dans la perte que vous venez de faire de M^{lle} votre fille. »

6. M^e Junot. — Voy. aussi : PO 2198, dossier 49717.

7. BIBL. NAT., PO 2198, dossier 49717. Partage des biens des successions de Geoffroy de Paris de Monmartel.

une dot semblable à celle de sa sœur, et les mêmes personnes qui avaient assisté au contrat d'Antoine Paris, signèrent également au sien.

Les deux frères, nous l'avons dit déjà, avaient même habitation. Ils eurent même ménage et ils paraissent avoir logé rue d'Argenteuil¹ jusque vers 1712, année où ils s'en furent demeurer rue Coquillière.

Elisabeth de La Roche mourut de la variole, à Paris, le 20 septembre 1719². Elle laissait au jour de son décès six enfants : Claude-Geoffroy Paris, né le 8 octobre 1709³ ; Antoine Paris d'Illins, né le 19 décembre 1712, marié en 1743 à Marie Darnezin, veuve de Chambre Nau de Saint-Sauveur ; Pierre Paris de La Tour, né le 30 novembre 1713, mort le 3 août 1730⁴ ; Anne-Justine Paris, née le 11 mai 1716, qui épousa Jean-Maximilien de Choiseul, comte de Meuse ; Jean-Baptiste Paris de Meyzieu, né le 16 mai 1718 ; et enfin François-Joseph Paris de Surieux de Moyrans, né le 21 septembre 1719, mort en 1744 sans postérité⁵. Nous retrouverons, par la suite, la plupart d'entre eux.

Paris l'aîné jeta les fondements de sa réputation d'organisateur pendant la campagne de 1706. La bataille de Ramillies fut suivie d'une si grande déroute que l'armée se retira derrière l'Escaut, et que les magasins de vivres tombèrent aux mains de l'ennemi⁶. Il créa par son talent des ressources où on désespérait d'en trouver. En 1708, un convoi organisé pour ravitailler l'armée dut être coulé à fond, de peur que l'ennemi s'en emparât⁷. Paris l'aîné et La Montagne rassemblèrent 100.000

1. La Roche et de défunte dame Elisabeth Hérauld, passé devant Junot, notaire, le 20 mars 1720.

2. Geoffroy de La Roche laissait à sa mort deux autres enfants : un fils, Pierre de La Roche, et une fille, Claude-Anne de La Roche, mariée à François Bergeret, conseiller secrétaire du roi. Deux maisons, situées à Versailles, échurent en partage à M^{me} Bergeret : l'une, « le Pavillon royal » sur la rue de la Pompe et l'avenue de Saint-Cloud ; l'autre, avec ses dépendances, tenant à l'hôtel de Livry et à la rue des Deux-Portes.

3. ARCH. N^{at}. Q¹³ 1999^o, *Censise de l'Archevêché*. La rue d'Argenteuil donnait rue Saint-Roch et rue de la Fronderie. « La maison portant le n^o 17 ainsi que deux boutiques appartenaient coïncidence amusante à une nommée Marie de Paris, fruitière. » Voy. aussi : L'Historique de la rue d'Argenteuil, dans *la Gazette des Tribunaux* du 20 août 1876, p. 812 (ouverture de l'avenue de l'Opéra). — MOURA (D^r), *La Butte des Moulins* (Eaux-fortes de A.-P. Martial).

4. BUVAT, *Journal de la Régence*, t. I, p. 437 ; et d'après des papiers de famille communiqués.

5. Baptisé paroisse Saint-Roch.

6. Antoine et François-Pierre baptisés paroisse Saint-Eustache.

7. Les trois derniers baptisés paroisse Saint-Paul (Papiers de famille communiqués). D'après Maurepas, il y aurait eu deux filles (*Mémoires*, t. II, p. 50). Cf. aussi : PO 2198, dossier 49717, p. 1181.

8. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, pp. 9-10.

9. *Id.*, *ibid.*

écus en deux jours, grâce au crédit qu'ils avaient à Bruges et à Gand, et assurèrent la subsistance de l'armée. Dans une autre circonstance, ils procurèrent au maréchal de Boufflers, chargé de la défense de Lille, une pareille somme de 100.000 écus en deux traites sur un banquier de cette ville¹.

La défaite d'Oudenarde, où commandait le duc de Vendôme, mit les Paris dans les plus grandes difficultés par suite de la perte de nos communications avec Tournay et Lille, d'où on tirait des approvisionnements en pain et en argent. Du Verney, qui se trouvait à Tournay avec les convois de vivres que l'ennemi venait de couper, arriva déguisé en postillon². Antoine Paris, La Montagne et Monmartel (La Montagne en parle pour la première fois), tinrent conseil et prirent la résolution d'employer tout leur crédit pour sauver l'armée. Ils communiquèrent leur projet au duc de Bourgogne qui l'approuva : « C'est, écrit La Montagne, le motif de la protection dont il nous honorait³. » Ils allèrent à Gand, à Bruges et à Anvers ; ils y trouvèrent des amis « qui prirent tant de confiance dans les lettres de change que nous tirâmes sur notre caissier de Paris qu'en six jours nous rassemblâmes 900.000 livres, dont 700.000 furent distribuées aux troupes de l'armée en un seul jour et les 200.000 autres assurèrent le service des vivres... Pendant trente-cinq jours que les troupes restèrent dans le même camp, je ne reçus que 28.000 livres du trésorier général apportées par un courrier qui avait passé par Dunkerque⁴. »

Louis XIV ayant formé le projet de faire commander l'armée de Flandre par le Dauphin et le maréchal de Villars, le ministre de la Guerre, M. de Chamillart, eut ordre de fournir un état des approvisionnements sur la frontière⁵. M. de Chamillart écrivit⁶ aussitôt à Paris l'aîné de se trouver à Meudon avec ses trois frères pour rendre compte au dauphin de l'état des magasins. Ils durent à cette circonstance de lui être présentés par le duc de Bourgogne. La situation qu'ils révélèrent ne répondant pas à l'attente du ministre, les Paris reçurent l'ordre de partir pour la frontière.

« Pendant cinq mois, expose La Montagne, nous ne pûmes passer un jour avec l'assurance que l'armée aurait du pain le lendemain. Nous demeurions en robe de chambre toute la nuit pour recevoir à toute minute des courriers qui nous apportaient des nouvelles du blé qu'on avait chaque jour acheté⁷. »

Monmartel avait été employé alternativement pour le service des vivres et pour le

1. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, pp. 9-10.

2. ARCH. NAT., *Discours de Paris La Montagne*, p. 62.

3. ID., *ibid.*

4. ID., *ibid.*

5. Voy. aussi, *Histoire de MM. Paris*, par le M^s de LUCHET, 1776.

6. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 40, v^o.

7. ID., *ibid.*

payement des troupes pendant l'année 1708. Au commencement de 1709, il fut pourvu de l'office de commissaire des guerres, avec dispense, parce qu'il n'avait que dix-neuf ans, et il exerça cette charge tant en garnison qu'en campagne jusqu'en l'année 1711, où il la revendit pour se réunir à ses frères dans les vivres dont Paris l'ainé et Du Verney étaient les entrepreneurs en Flandre et en Allemagne¹.

Le jour de la bataille de Malplaquet, Du Verney et Monmartel rendirent chacun un service particulier. La Montagne nous décrit cet événement militaire², notamment l'un des épisodes que l'Histoire a retenu : « Il se passa le matin de la bataille un fait digne d'éternelle mémoire. Au soleil levant, trois brigades d'infanterie, celles de la Reine, de Béarn et de Navarre, n'avaient pas encore reçu leur distribution de pain; au premier coup de canon, oubliant qu'ils avaient le ventre creux, les soldats coururent à leur poste... Après le signal de la bataille, Duverney de son propre mouvement fit atteler sur le champ et mettre en marche les équipages des vivres pour passer le défilé de Ténières, le seul endroit par où l'armée pouvait faire sa retraite en cas d'échec se trouva débouché, et c'est ce qui la sauva. Il conserva par ce moyen tous les équipages des vivres en les chargeant à mesure qu'ils arrivaient³... » Quant à Monmartel, il était à Ténières en qualité de commissaire des guerres pour faire panser les blessés, et comme il n'y avait ni eau-de-vie, ni linge, il en acheta manuellement de ses deniers pendant toute l'action au prix que les vivandiers en voulurent avoir⁴. »

En toute occasion Monmartel montra le même zèle et la même humanité ; et, par sa douceur, son exactitude et ses bonnes manières, il mérita, quoique fort jeune, l'amitié des troupes et l'estime des intendants sous lesquels il fut employé⁵.

Le maréchal de Villars rend hommage à leur conduite dans plusieurs passages de ses Mémoires, et il dira au sujet de la campagne de 1709 : « Les Paris firent preuve en cette occasion de beaucoup d'ardeur avec de grands talents⁶. »

Malgré l'exactitude de leur comptabilité, ils ne désarmaient pas toujours la suspicion que les abus ordinaires dans les fournitures des vivres rendaient souvent légitime. La Montagne aura à s'en défendre dans ses fonctions de trésorier⁷.

1. AUSTRIAN, *Discours de Paris La Montagne*, p. 24.

2. Le 11 septembre 1709. — Cf. SACTAL LÉON^D M^E DE, *La bataille de Malplaquet*, 1904.

3. AUSTRIAN, *Discours de Paris La Montagne*, p. 12.

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.*, p. 24.

6. VILLARS M^E DE, *Mémoires* (édition Soc. Hist. de Fr.), t. III, p. 43, et *passim*.

7. Il écrivait au ministre de la Guerre le 22 décembre 1709 :

« Si je n'étois encore retenu chez moy par les restes d'une attaque de goutte, j'aurois l'honneur de porter à Votre grandeur les états cy-joints, sur l'employ des fonds destinés et remis pour les blessés de la bataille de Blangués; sur ce que m'écrivit M. de Bernières, la lettre de M. Mallet

Paris l'aîné obtint, en 1710, la régie des vivres, et, l'année suivante, il entra avec Du Verney dans la nouvelle compagnie qui fut formée¹. La charge de commissaire des guerres dont Monmartel était titulaire fut vendue, et il fut nommé directeur des vivres dans le Hainaut.

La maîtrise et la facilité avec lesquelles ils conduisaient leurs négociations, à une époque où les guerres de la fin du règne de Louis XIV appauvrirent le crédit de la France, ne laisse pas que d'étonner; on en est moins surpris quand on constate avec quelle exactitude ils prenaient soin de remplir leurs engagements; la lettre suivante le démontre d'une manière péremptoire :

« Si nous avions reçu le remboursement de nos emprunts ou au moins de partie, écrivaient-ils au ministre, nous aurions certainement commencé par nous acquitter envers M. le comte de Bergeick qui a toujours été prest à nous soutenir dans les besoins du service; et cela est d'autant plus juste pour l'emprunt de la campagne dernière qu'il a vendu les propres rentes de son patrimoine pour nous en ayder. « Mais, Monseigneur, nous ne sommes pas remboursés des emprunts pour lesquels nous avons fait nos engagements personnels dans le public... Quelque bonne volonté que nous en ayons, nous perdrons notre crédit étant réduits à manquer de parole, ...Le crédit que nous cherchons à conserver n'est que pour nous employer plus utilement au service... »

Ils en donnèrent une nouvelle preuve pendant les sièges de Landau et de Fribourg. Antoine Paris, désireux de subvenir personnellement aux frais occasionnés par ces opérations de guerre, offrit à Desmaretz de lui remettre cinq millions pour les deux sièges. Trois millions furent remis en quatre jours, par le seul secours de sa famille², au trésorier général des finances, et deux autres millions deux mois plus tard.

écrite à Votre Grandeur sur ce sujet est conçue en des termes peu convenables, et il seroit à souhaiter que chacun des comptables qui sont à vos ordres, Monseigneur, pussent rendre compte à toute heure et sans doute, ny confusion, comme je suis en état de le faire pour tout le manie-ment qui m'a été confié.

« Je crois, Monseigneur, devoir vous observer que bien loing d'avoir diverti les fonds, j'ay payé, le 25 octobre, 75.246 livres, bien que dans les 750.000 livres remises par M. Mallet, il y eut une lettre de change de 45.000 livres sur Bruges dont je n'ay reçu la valeur que le 13 novembre; si je n'en avois usé ainsy par le secours de mes amis, l'armée se séparant, il y auroit encore plus du tiers des gratifications à payer, etc. (signé) « PARIS LAMONTAGNE » (ARCH. DE LA GUERRE, vol. 2185).

1. ARCH. DE LA GUERRE, vol. 2185. Lettre du 29 février 1709, signé d'Antoine Paris et de Paris La Montagne relative à une réclamation du comte de Bergeick.

Nous possédons dans nos documents une quittance de 150 livres de rente au capital de 3000 livres délivrée le 5 juin 1711, par Pierre Gruyn, garde du Trésor, à Joseph Paris du Verney « général des vivres de Flandre et Allemagne », quittance passée devant M^e Junot, notaire, et contresignée par Desmaretz, contrôleur général des finances.

2. ARCH. NAT., *Discours de Paris La Montagne*, p. 79.

Du Verney ayant été obligé de pourvoir, en Alsace, à la subsistance de 180.000 hommes commandés par Villars, au lieu de 50.000 hommes annoncés, ses frères lui avaient envoyé, sur leurs propres fonds, un million en lettres de change à vue sur Strasbourg et Nancy : « Ce service, nous révèle La Montagne, provenait du crédit que nous avions su nous faire par notre bonne conduite et par notre fidélité dans nos engagements, plus que par la réalité de notre fortune ». Ce fut vrai dans un temps, mais leurs capitaux devinrent bientôt considérables.

« M. Desmaretz, poursuit La Montagne, qui trouva du mérite dans notre procédé, ne voulut pas nous laisser en péril de succomber sous le poids d'un pareil engagement, lui qui savait celui que nous avions contracté avec les receveurs généraux et pour soutenir l'entreprise des vivres. Il nous accorda par convention expresse le produit du dixième des charges... A la mort de Louis XIV, il nous était encore dû 4 millions 270.000 livres¹ ». Une loi émise au Conseil de Régence les dépouilla du gage de leur dette et ils se virent sur le point de ne pouvoir faire face aux engagements pris envers leurs créanciers. « Cette loi nous mit presque au désespoir », déclare La Montagne. Le maréchal de Villars se chargea de présenter un mémoire adressé au Conseil de Régence qui nomma des commissaires; M. de Noailles était du nombre; il les tira d'affaire et leur rendit justice.

La bonne volonté manifestée par les Paris en diverses occasions, principalement l'arrangement qu'ils avaient accepté pour le remboursement de leur créance², leur avait conquis la bienveillance de M. Desmarets. Il faut peut-être ranger parmi les effets de la reconnaissance du contrôleur général, la cession d'un terrain que leur fit M. de Bercy, son gendre³, terrain sur lequel ils bâtirent un pavillon connu sous la dénomination de « Pâté-Paris ».

Il était de mode, à la fin du règne de Louis XIV, d'avoir une petite maison à Bercy, sur le bord de la Seine. Les quatre frères ne possédant pas encore de maison des champs, voulurent en acquérir une. Nous avons dit qu'ils demeuraient rue Coquillière. C'était à l'hôtel Berrier⁴. Une lettre d'Aymard Pélissier nous le donne à penser⁵. Le 28 mai 1711, Antoine Paris, conjointement avec La Montagne, acheta

1. *Ann. Nat., Discours de Paris La Montagne*, p. 79.

2. *Œuvres* M. de, *Histoire de MM. Paris*, p. 24. Ils avaient accepté, l'année étant désastreuse pour l'État, d'être payés partie en argent, partie en contrats de la ville, perdant quarante pour cent.

3. Charles-Henri de Malou, deuxième du nom, seigneur de Bercy, Coullans, Villers-sur-Mer, etc., avait épousé, le 22 septembre 1705, Charlotte-Angélique Desmarets. Ancien intendant des finances, il dirigea le service des Ponts et Chaussées jusqu'en novembre 1715.

4. PIGANIOU DE LA FORCE, *Description de Paris*, t. III, p. 233. Suivant cet auteur, François Mousard aurait construit l'hôtel Berrier; et, au cours de fouilles dans le jardin, on aurait mis à jour la tête de bronze d'une statue païenne.

5. *Ann. Nat., Inqui.*, Em 1235. P., p. 20. Copie d'une lettre d'Aymard Pélissier, adressée le 6 juin

donc de M. de Bercy un terrain, appelé fief du Vernay, d'une contenance d'un hectare et demi environ ¹, situé à l'extrémité de son parc, et au bord du fleuve.

L'acquisition se fit en trois fois ² : la première à la date ci-dessus, pour la partie où fut édifié le pavillon, moyennant 20.000 livres : la deuxième, le 12 février 1712, pour un terrain que possédait Antoine Marion, prêtre, cédé au prix de 6.000 livres, sur lequel on construisit les dépendances, dites basse-cour, et enfin la troisième, le 12 août 1712, nouvel empiétement sur le parc de M. de Bercy moyennant 10.000 livres. Les acquéreurs obtenaient le droit d'avoir des grilles d'aspect sur son parc. La propriété des Paris formait une longue bande de terrain assez étroite vers la rivière ³, et allant s'élargissant jusqu'à la rue de Bercy : elle était bordée à l'ouest par la rue Grange-aux-Merciery ⁴, et à l'est par le parc de M. de Bercy ⁵.

Ce bien ayant été licité entre les deux frères, Antoine Paris s'en rendit acquéreur, sous le nom de M^e Pidoux, le 22 août 1721, moyennant 15.000 livres ⁶. Suivant la déclaration faite par ce dernier, Antoine Paris en était propriétaire pour un quart, La Montagne pour un second quart, M^e Favier, avocat au Parlement, tuteur d'Antoinette-Justine, fille d'Antoine Paris, pour un autre quart comme représentant feu Elisabeth de La Roche, sa mère, et M^e Vitalis, avocat au Parlement, tuteur de Claude-Geoffroy, Antoine, Pierre, François-Joseph, et Anne-Justine Paris, enfants mineurs de La Montagne, comme représentant feu leur mère Anne-Élisabeth de La Roche, pour le dernier quart ⁷.

Quand les Paris firent l'acquisition du fief du Vernay, un pavillon existait déjà au

1713 « à M. Paris l'aîné, receveur général des finances, à l'hôtel Berrier, rue Coquillière ». L'*Almanach royal*, de 1713, cite bien « M. Paris », parmi les receveurs généraux des finances de la généralité de Grenoble, mais il est un des rares dont l'adresse ne figure pas. — Le bureau des Amortissements se trouvait rue Coquillière (*L'art de plumer la poule sans crier*, 1710, p. 168). — Nous ajouterons que deux enfants de La Montagne furent baptisés paroisse Saint-Eustache, en 1712 et 1713.

1. ARCH. DE LA SEINE, cote 10155^a, lettre de ratification. Fief du Vernay, sis à Bercy, contenance 7602 toises.

2. Contrat de mariage de Paris de Monmartel avec Antoinette-Justine Paris, passé devant Junot, notaire, le 2 octobre 1724, Étude Moreau. Cette particularité ne doit pas avoir été encore signalée.

3. Voyez le recueil de dix planches du Pavillon de Bercy gravées par Mariette : 1^o aux ARCH. NAT., N, III, Seine, n^o 929 ; 2^o à la BIBL. NAT., *Topog. de la France*, Seine, II^e arr. de Sceaux, vol. 1^{er}, V^a, 207.

4. Aujourd'hui rue Nicolaï, dans l'entrepôt de Bercy.

5. LAMBEAU (Lucien), *Bercy*, pp. 115 et suiv. Voy. les plans contenus dans cet ouvrage, et la carte dite « des Chasses ».

6. Contrat de mariage Monmartel et Antoinette-Justine Paris.

7. Vente du fief du Verney à M. Poisson, M^{is} de Ménars, devant Garnier-Deschènes, le 8 mars 1779.

bout de la terrasse, selon M. de Boislisle, et se louait à différents particuliers depuis 1642 ¹. Les actes que nous avons eus entre les mains n'en font pas mention, et nous ne saurions dire s'ils y habitèrent quelque temps, ou bien s'ils firent immédiatement édifier la nouvelle construction, mais ils y logeaient au début de l'année 1713 ². Aymard Pélissier écrivait à Du Verney, le 27 mars : « M. Bruart, mon ami, m'a fait savoir qu'à votre retour de Bercy où vous êtes avec M. votre frère ³... ». Nous parlerons à nouveau du pavillon de Bercy, et plus longuement, quand il appartiendra à Monmartel ⁴.

Le 12 septembre 1712, La Montagne s'était rendu acquéreur d'une charge de conseiller-secrétaire du roi ⁵. La même année, au mois de janvier, Paris l'aîné avait acheté de M. de Ferriol, l'office de receveur général des finances du Dauphiné. Il le paya 455.000 livres ⁶ et l'exerça lui d'abord, et La Montagne ensuite, jusqu'en 1724 ⁷. Desmarests le nomma un des quatre receveurs généraux chargés de l'administration des Affaires. On peut dire qu'à partir de ce moment Antoine Paris fait figure d'homme d'Etat, et que ses frères et lui comptent parmi les financiers les plus célèbres et les plus influents.

Au cours d'une tournée en Dauphiné, qu'il avait entreprise pour prendre des arrangements avec les receveurs particuliers, il fut l'objet d'une chaleureuse réception à la Chambre des Comptes de Grenoble. Claude Pélissier écrivit de Madrid à M^{me} Paris, la mère, pour la féliciter de l'accueil fait à son fils ⁸.

Les deux aînés restèrent à Paris pendant les années 1712 et 1713, tandis que les deux cadets s'occupaient du service des vivres à l'armée ⁹. Claude Pélissier, par l'in-

1. *Topographie historique de la seigneurie de Bercy*, par Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy, etc., publiée par A. de Boislisle, 1882 (*Extrait des Mémoires de Paris et de l'Île-de-France*, p. 77, note 1).

2. M. L. Lambour, dans son ouvrage *Bercy*, dit p. 116 : « En 1725, leur pavillon paraît déjà être construit ».

3. *Bibl. Nat., Imp.*, Fm 12303, f^o, p. 40. — Voy. aussi : Requête d'Antoine Paris pour la ferme de Bercy. Fm 12307 à 12309 f^o.

4. Cf. sur Bercy : SABATIER (A.), *Promenades à Bercy*, 1878. — FOURNIER (Ed.), *Promenades et Légendes des rues de Paris*, etc.

5. De Marie Grenier, veuve de Nicolas Petit. (D'HOZIER, *Armorial général de France*, 1742, t. II, p. 874.)

6. État des biens appartenant à D^{ne} Antoinette-Justine Paris (passé devant Junot).

7. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 24.

8. *Bibl. Nat., Fm 12305*, p. 20. *Lettre de Claude Pélissier à Paris La Montagne*, du 13 juin 1712.

9. *Discours de Paris La Montagne*. Ils étaient chargés de l'entreprise des vivres en Allemagne. Monmartel pressa l'Hyver de 1713 en Alsace, pour veiller à la disposition des vivres. — Voy. ARCH. DE LA GUERRE, vol. 2374, 2414, etc., p. 167 et p. 168. Mémoire adressé par Du Verney au maître des requêtes du Soissonnais pour prévenir des malversations, etc., etc.

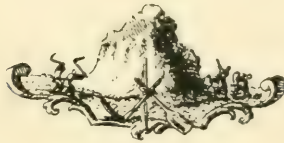
termédiaire de ses cousins, avait fait solliciter M. de La Roche, leur beau-père, de lui obtenir la direction des postes en Espagne. Il avait eu la direction des hôpitaux de Castille et d'Estramadure, et intriguait pour y réunir celle des hôpitaux français établis pour la campagne d'Espagne dirigée par le duc d'Orléans, le futur Régent. Les Paris lui procurèrent des lettres de recommandation auprès de la princesse des Ursins alors toute puissante. Claude Pélissier s'était associé dans une entreprise ayant la fourniture de l'habillement des troupes d'Espagne¹ et il entretenait avec eux une correspondance suivie². Il mourut en Espagne, le 5 février 1713. Par un testament³ rédigé en faveur de ses cousins Paris, Claude Pélissier déshéritait son frère Aymard. Suivant celui-ci, qui attaqua le testament, sa succession s'élevait à deux millions de livres; elle aurait été moindre, au dire des Paris, et leur aurait servi à se rembourser de leurs avances⁴.

1. Maison Lelarge et Leleu.

2. BIBL. NAT., *Imp.*, Fm 12305.

3. ARSENAL, *Bastille*, carton 10635. Il ordonnait 600 messes basses pour le repos de son âme.

4. Cette affaire est fort compliquée, et mériterait d'être traitée séparément. Cf. à l'ARSENAL, Dossier Pélissier (*Bastille*), cotes 10634 et 10635. Trois liasses contiennent à elles seules environ 1800 feuilles. On y trouve, entre autres documents, un mémoire adressé au Régent par Aymard Pélissier, dans lequel il accuse les Paris de s'être emparés de son projet d'établir une banque générale pour laquelle on lui avait donné les assurances de l'en charger. Et pour la contre-partie : Cf. BIBL. NAT., *Imp.*, Fm 12304 et 12305, f^o.





SOUS LA RÉGENCE DE PHILIPPE D'ORLÉANS

1715-1723

PREMIER EXIL.

Monmartel trésorier général des Ponts et Chaussées. — Taxe sur les traitants. — Ode sur la Chambre de justice. — Visa de 1716. — Bail des fermes. — Inimitié de Law. — Antoine Paris travaille avec le Régent. — Premier exil. — Premier mariage de Monmartel (1720). — Anoblissement. — La maison des Paris à Moirans. — Antoine Paris et Du Verney vont à Sampigny. — Rappel des quatre frères. — Peste de Provence. — *Le Visa* (1721-1722). — Antoine Paris, troisième garde du Trésor royal. — Les quatre fils Aymon.

Monmartel acheta, au commencement de l'année 1715, la charge de trésorier général des Ponts et Chaussées, un des principaux départements du contrôle des finances dirigé par M. de Bercy¹. Ses ressources personnelles ne le mettant pas encore à portée d'acquiescer une charge si considérable, ses frères lui en assurèrent les fonds. Ils l'aiderent tant par la certitude qu'il était apte à la bien remplir, que pour exciter son émulation ; en effet, il n'avait que vingt-quatre ans². « Nous fumes ensemble, explique La Montagne³, le projet des registres qu'il devait avoir pour rendre claire et exacte la comptabilité de ce maniement, et nous exigeâmes qu'il tiendrait lui-même ses journaux et ses grands livres afin que non seulement il se perfectionnât dans cet ordre de comptes, mais qu'il fit une étude particulière des matières qui devaient en composer la dépense, et qu'il fût très attentif à retirer les décharges.

« Les fonctions de l'office que possédait alors mon frère Monmartel sont très embarrassantes et très étendues, parce que le compte du trésorier général doit ren-

¹ BOUTARIC, *op. cit.*, *Topog. hist. de Bercy*, p. 4. — M. de Bercy, en 1708, avait été commis par Desmarets son beau-père, à la direction générale des Ponts et Chaussées.

² ANON. NAY., *Discours de Paris La Montagne*, p. 95.

³ *Ibid.*

fermer toutes les recettes et par conséquent toutes les dépenses qui se font dans le royaume par les trésoriers particuliers qu'il y a dans chaque généralité et dont la plupart manquent de soin et d'habileté... Par le secours du bon ordre et par la grande exactitude avec laquelle mon frère a suivi les fonction de la charge qu'il a gardée jusqu'en 1723, il a eu la satisfaction de rendre ses comptes au Conseil et à la Chambre sans qu'il y ait eu ni radiation, ni souffrance. Aussi M. le premier président de la Chambre des Comptes de Paris lui fit-il l'honneur de luy dire *que pareil exemple ne s'était jamais trouvé dans aucun de ses confrères.* »

La méthode enseignée à Monmartel par ses frères aînés pour la tenue des livres eut les honneurs de la satire dans une *calotine* de 1726 ; le faiseur d'épigrammes disait, parlant de leur prédécesseur en charge, puis faisant allusion aux Paris :

.....
 De plus ses livres sans paragraphe,
 Sans méthode, sans orthographe,
 Grifonnez par pattes de chat,
 Sentent de loin le pécultat.
 Car la probité des comptables,
 Se fait voir par les belles tables,
 Par grilles, vignettes, fleuron,
 Par lignes au cordeau tirées.
 Lettres majeures colorées,
 Lacs d'amour à triple cordon.
 Cette finance enluminée,
 Appas d'une tête bornée,
 De nos jours a pris l'ascendant
 Sur l'esprit d'un surintendant.

.....
 Pour juger de telle rapine

.....
 On assemble des commissaires
 Qui, par la Loi du préjugé,
 Veulent que Bontemps soit jugé ;
 Que sa charge avec les salaires
 Soit remise aux frères Paris,
 Qui par leurs débits et crédits
 Par des cartes bien assorties,
 Régissant en doubles parties,
 Les finances du Régiment ¹

1. Régiment de la Calotte.

Les doubleront certainement.

 Nos financiers du temps passé
 Sans journaux, sans dictionnaires ¹,
 Ont gâté toutes les affaires
 Faute de savoir l'a, b, c.
 Tel est l'éclatant témoignage
 Que leur donne l'Aréopage,
 Admirant le rare pouvoir,
 De deux grands mots, *doit* et *avoir* ²...

Cette vertu, dont faisait preuve Monmartel, se rencontrait rarement chez les intendants des finances : leur avidité était devenue proverbiale. On connaît la saillie de cet invité dinant chez un de ces favoris de Plutus, où se trouvaient trois intendants. Quand vint le service du poisson, — il y avait un brochet, et le nom ne lui revenait pas —, il dit tout haut : « Madame, je vous prie de me servir un peu de cet intendant de rivière », plaisanterie qui fit consigner la porte à son auteur ³.

Les cinq intendants des finances, au nombre desquels figurait Antoine Paris, avaient le titre de conseillers d'État avec rang et séance au Conseil du jour de leur réception. C'étaient de véritables ministres au petit pied. Ils avaient chacun sous leurs ordres un certain nombre de premiers commis, directeurs de services ayant leurs bureaux à leur domicile particulier. Ils étaient des personnages considérables malgré leurs titres modestes, et ils avaient presque la même importance que les intendants des finances ⁴. La Montagne devait collaborer aux travaux de son frère aîné, dans l'un de ces postes importants, avec Du Verney.

Le 1^{er} septembre 1715, la mort de Louis XIV, en apportant des changements dans le gouvernement, déranger les affaires des quatre frères. Desmarets, contrôleur général, fut déplacé ; les intendants des finances furent supprimés ⁵ ; et on établit un Conseil pour régir les finances, présidé par le duc de Noailles. L'État étant encore débiteur envers les Paris d'une somme considérable, leurs créanciers prirent peur ; dans leur inquiétude, ils accusèrent même Paris l'aîné d'avoir mis des biens à couvert sous le nom de ses frères. Pour couper court à ces bruits malveillants, Du Verney et Monmartel endossèrent ses billets ⁶.

1. Allusion au Dictionnaire du *Visa*.

2. *Brevet des jacobins du Régiment de la Calotte*, Paris, chez Colombat, l'an 1726, pp. 130-

133. Extrait des livres-journaux du Régiment de la Calotte en faveur des frères Paris, lettre P, n° 4.

3. *Mémorial*, *Tableaux de Paris*, 1788, t. XI, p. 139.

4. *Journaux*, II, p. 1. *Le Contrôleur des Finances sous l'ancien régime*, 1901, p. 66.

5. *Par elle* du mois d'octobre. Ils furent établis au nombre de cinq, le 22 mars 1722.

6. *Voy. Discours de Paris La Montagne et Histoire de MM. Paris*.

Le Régent décréta d'instituer une Chambre de justice chargée de se faire rendre compte de toutes les opérations de finance des vingt-cinq dernières années, et de faire rentrer dans les coffres de l'État les bénéfices qui ne paraîtraient pas suffisamment justifiés ¹. Dangeau prétend que les quatre frères furent taxés ensemble à 1.216.000 livres ²; mais la mesure coercitive qui atteignait les financiers les plus en vue, ne paraît pas avoir reçu d'exécution pour les Paris. Outre que, sur la liste, le mot « surcis » se trouve en regard de leur nom ³, un arrangement intervint dans lequel entraient au nombre des conditions un prêt de 500.000 livres au Trésor royal et un sacrifice de 200.000 livres ⁴. L'examen de leurs livres ayant dégagé leurs opérations de tout soupçon, on ne s'explique cette espèce de condamnation que comme un moyen de diminuer d'autant la créance de l'État envers eux.

Les Paris trouvant alors, selon l'heureuse expression d'un historien ⁵, que « cette Saint-Barthélemy de traitants avait assez duré », firent composer sur la Chambre de justice de 1716 l'ode suivante, conservée dans les *Mémoires de Maurepas* ⁶ :

Toi, dont le redoutable Alcée
 Suivoit les transports et la voix,
 Muse, viens peindre à ma pensée
 La France est aux abois.
 Je me livre à la violence,
 C'est trop dans un lâche silence
 Nourrir d'inutiles douleurs,
 Je vais dans l'ardeur qui m'enflâme
 Flétrir un tribunal infâme
 Qui met le comble à nos malheurs.

Une tyrannique industrie
 Épuise aujourd'hui son savoir,
 Son implacable barbarie
 Se mesure à son pouvoir :

1. CLÉMENT (P.), *Portraits historiques*, 1855.

2. DANGEAU, *Journal*, 17 février 1717, p. 26.

3. MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV*, 1781, t. I^{er}, pp. 199 et 234. Samuel Bernard figure pour quatre millions.

4. *Id.*, note 4.

5. DESNOIRETERRES (G.), *La Jeunesse de Voltaire*.

6. MAUREPAS, *Mémoires*, t. I^{er}, p. 141. « Cette ode est de M. Gourdon de Bache, neveu de Campistron ; M. Paris et M. Héron, receveurs des finances de Champagne, la lui demandèrent. Elle fut attribuée à Rousseau qui en a fait une critique ». M. Desnoireterres la donne comme étant de Voltaire (Voy. note ci-dessus).

PARIS DE MONMARTEL.

Le délateur, monstre exécration,
Est orné d'un titre honorable.
A la honte de notre nom
L'esclave fait trembler son maître,
Enfin nous allons voir renaître
Le temps de Claude et de Néron.

En vain l'auteur de la Nature
S'est réservé le fond des cœurs,
Si l'orgueilleuse créature
Ose en sonder les profondeurs ;
Une ordonnance criminelle
Veut qu'en public chacun révèle
Les opprobres de sa maison,
Et pour commencer l'entreprise,
On fait d'un pays de franchise,
Une indigne et vaste prison.

Quel gouffre sous mes pas s'entr'ouvre !
Quel spectre me glace d'effroi ?
L'enfer ténébreux se découvre :
C'est Tisiphone, je la vois.
La terreur, l'envie et la rage
Guident son funeste passage,
Des foudres partent de ses yeux ;
Elle tient dans ses mains perfides
Un tas de glaives homicides
Dont elle arme des furieux.

Déjà la troupe meurtrière
Commence ses sanglans exploits ;
Elle ouvre l'affreuse carrière
Sur le renversement des loix ;
Contre la force et l'imposture,
La foi, la candeur, la droiture
Sont des asyles impuissans ;
Tout cède à l'horrible tempête :
S'il tombe une coupable tête,
On égorge mille innocens.

Tel sortant des monts de Sicile
Un torrent de soufre enflâmé,

Engloutit un terroir fertile,
Et son habitant allarmé.
Tel un loup fumant de carnage
Enveloppe dans son ravage,
Les bergers avec les troupeaux ;
Telle étoit moins terrible encore
La fatale boîte de Pandore
Renfermant, jadis, tous les maux.

Dans cet odieux parallèle,
Ne rencontrez-vous pas vos traits,
Magistrats d'un nouveau modèle
Que l'enfer en courroux a faits ?
Vils partisans de la fortune,
Que le cri du foible importune,
Par qui les bons sont abattus,
Chez qui la cruauté farouche,
Les préjugés aux regards louches,
Tiennent la place de vertus.

Nous périssons : tout se déränge ;
Tous les états sont confondus,
Partout règne un désordre étrange ;
On ne voit qu'hommes éperdus :
Leurs cœurs sont fermés à la joie,
De leurs ennemis triomphans.
Au désespoir, notre patrie
N'est plus qu'une mère en furie
Qui met en pièces ses enfans.

Je sens que mes craintes redoublent ;
Le ciel s'obstine à nous punir,
Que d'objets affligeans me troublent !
Je lis dans le sombre avenir,
Bientôt les guerres intestines
Les massacres et les rapines
Deviendront les jeux des mortels ;
On souillera le sanctuaire,
Les dieux d'une terre étrangère
Vont déshonorer nos autels.

Vieille erreur, respect chimérique
Sortez de nos cœurs mutinés,

Chassez le sommeil léthargique
 Qui nous a toujours enchantés :
 Peuple, que la flâme s'apprête !
 J'ai déjà, semblable au prophète,
 Percé le mur d'iniquité ;
 Volez, détruisez l'injustice,
 La désirable liberté.

Malgré cette taxe apparente ou réelle, les Paris restaient puissamment riches ¹. La parfaite régularité de leur comptabilité que l'enquête de la Chambre de justice avait fait constater, leur valut l'estime de M. de Noailles. Six mois après, il faisait appel à leurs talents et leur confiait le premier visa de 1716 ² en vue de remettre de l'ordre dans l'administration des finances.

Le *Journal du Visa* du 17 janvier 1718 au 13 janvier 1719, se trouve à la Bibliothèque de la Chambre des Députés ³. L'état de chaque journée est visé : « Paris ⁴ »

FIGURE 1. — FAC-SIMILE DE LA SIGNATURE D'ANTOINE PARIS d'après une quittance de Rentes viagères délivrée par lui, en 1723, étant garde du Trésor royal (la première lettre A du prénom est formée dans le paragraphe).

fig. 1 ou « Paris La Montagne » *fig. 3* ou « Paris de Monmartel » *fig. 9*. La signature de Du Verney n'y figure pas. (Nous la donnons plus loin) *fig. 11*.

Les Paris établirent un plan au moyen duquel le produit des impositions, qui

1. ROYET J., *Gazette de la Régence*, du 16 août 1717, publiée par le comte E. DE BARTHELMEY, 1887. — *Journal de Verdun*, novembre 1718, p. 353.

2. LEMOSTY, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I^{er}, p. 349.

3. *Catalogue des manuscrits de la Chambre des Députés*, par E. COYECQUE et H. DEBRAYE, 1907, p. 395. Cote Be, 90 a, n^{os} 959-960, tome I et tome II. Les deux volumes (de format in-4^o) sont reliés en maroquin plein rouge, les tranches dorées, aux armes du M^e d'Argenson. Les feuilles de garde sont de papier à fond doré, orné de fleurs et de branches dans les tons les plus vifs ; sur le plat de gauche se trouve, dans le tome II, l'ex-libris suivant : « *Ex catalo Bibliothecæ Argensoniæ* ».

4. Par Antoine Paris.



ANTOINE PARIS, dit Paris l'aîné 1668-1733.

Comte de Sampigny, Baron de Dagonville, Garde du Trésor royal, Conseiller d'État.
(Peint par Hyacinthe Rigaud) (Communication de M^{me} F. Nouvel).

n'atteignait pas 1.800.000 livres par mois, excéda 3.500.000 livres. Le projet de l'administration des fermes générales, présenté par Antoine Paris au duc de Noailles ¹, révélait une telle autorité dans ces matières que le duc de La Force proposa aux Paris, sur l'invitation du Régent, de se charger du bail des fermes ². Ceux-ci ayant reçu les instructions du duc d'Orléans, s'en rendirent adjudicataires à 48.500.000 livres, sous le nom d'Aymard Lambert, et ce, pour six années à partir du 1^{er} octobre 1718 ³. Ils s'adjoignirent vingt-six associés, ce qui porta à trente, eux compris, le nombre des fermiers généraux ; on les appelait aussi les *régisseurs* ⁴. Ils eurent le mérite d'établir des registres-journaux dans l'administration des fermes, autrement dit la tenue des livres en partie double d'après la méthode inventée par Barrême ⁵. Ils créèrent cent millions d'actions sur les fermes, ce qui fit augmenter la valeur des effets publics, et un fonds de cautionnement de 9.000.000 fut constitué pour les trente fermiers généraux ⁶, procédé neuf dont on n'avait encore jamais eu l'idée. Le public fut admis à prendre des actions, et les actionnaires bénéficièrent du produit des fermes qui, grâce à la bonne direction des Paris, augmenta de dix millions par an ⁷.

Law avait été frappé du génie financier des Paris ; c'est à son instigation que le bail des fermes leur avait été proposé. Il désirait vivement les associer à son système. Il avait obtenu, en 1716, de fonder une *Banque générale* privée, bien que privilégiée, à laquelle, pour étendre ses opérations, il avait joint la *Compagnie d'Occident*. Il obtint encore de transformer sa banque en *Banque royale*, le 14 décembre 1718, et la Compagnie d'Occident, par suite du rachat d'autres compagnies peu prospères, devint la *Compagnie des Indes* ⁸. C'est alors que Law proposa aux Paris de réunir le bail des fermes à la Compagnie des Indes. Ceux-ci y étant opposés convoquèrent

1. D'après l'indication donnée *de visu* à une descendante des Paris par son grand-père, contemporain de Monmartel et de Du Verney dans leur vieillesse, les Paris auraient habité ? l'hôtel de Noailles. (C'est aujourd'hui l'hôtel Saint-James, rue Saint-Honoré. Les titres de propriété anciens, nous a dit le gérant de l'hôtel, n'existeraient plus, ayant été brûlés lors d'un incendie qui détruisit l'étude où ils étaient déposés) (?).

En tout cas, ce ne pourrait être que sous le ministère de Noailles (?); et, à cette époque, ils avaient déjà le pavillon de Bercy et l'hôtel de La Force !

2. *Discours de Paris La Montagne*. Il leur fut ôté en octobre 1719 et leur fut rendu en janvier 1721.

3. *Journal de Verdun*, novembre 1718, p. 353.

4. DANGEAU (*Journal de*), 9 septembre 1718, p. 381.

5. *Journal de Verdun*, août 1721, p. 82. François Barrême était mort en 1703.

6. Ils furent portés à quarante au retour d'exil des Paris (LUCRET (M^{IS} DE), *Histoire de MM. Paris*, p. 60).

7. *Id.*, *ibid.*, p. 39. — Et *Discours de Paris La Montagne*.

8. Cf. MONTAGNE (CH.), *Histoire de la Compagnie des Indes*, 1899.

leurs collègues en assemblée générale¹. Les fermiers généraux² se rangèrent à l'avis des quatre frères et refusèrent sa proposition. La haine de Law pour les Paris date de ce refus³. Un autre motif de désaccord avait surgi entre eux par suite de la prétention de l'auteur du *Système* de rendre le tabac marchand et d'en supprimer le monopole. Du Verney, adversaire déclaré de cette mesure, et soutenu par l'assemblée, échangea avec son contradicteur des propos fort vifs. La Montagne raconte cette discussion dans ses *Mémoires* et écrit avec une pointe de malice : « Mon frère Du Verney, contraire au dessein de Law de rendre le tabac marchand, a de grandes prises avec luy⁴ ». Mais ce dernier, qui avait circonvenu le Régent par ses belles promesses, obtint la réunion des fermes à la Compagnie des Indes en 1719. M. d'Argenson, pour lors garde des sceaux, qui avait succédé au duc de Noailles à la présidence du Conseil des finances, le 18 janvier 1718, avertit les Paris de la décision du Régent : « M. d'Argenson, dit La Montagne, nous manda un jour à cinq heures du matin pour nous annoncer cet événement qui trancha toutes nos opérations ». Un couplet d'une chanson faite à cette occasion, y fait allusion⁵ :

Connoissez-vous les Paris ?
 Vraiment ma commère ouy,
 Law les envoie faire faire,
 Vraiment ma commère voire
 Vraiment ma commère ouy.

La même année le Régent choisit Antoine Paris pour travailler directement sous ses ordres indépendamment de tous les ministres⁶. « Quelque honorable que cet événement fût pour notre famille, déclare La Montagne à ses enfants, je ne puis rien

1. A l'hôtel des Fermes. L'entrée de la grande cour donnait rue du Bouloi, où on mit plus tard les diligences. Cf. BRICE (G.), *Description de Paris*, 1732, t. I, p. 473. La principale porte se trouvait rue de Grenelle Saint-Honoré (partie de la rue du Louvre). (Cf. MARLÈS de, *Paris ancien et moderne*, 1837, t. III, p. 38. L'emplacement de l'hôtel des Fermes se trouve au n° 15 de la rue du Louvre; la cour, formant passage, ornée d'une fontaine monumentale, fut reconstruite en 1891. Cf. ROCHEGUDE (M^{is} de), *Promenades dans toutes les rues de Paris*, 1910).

2. Dans les dossiers conservés sur les fermiers-généralx depuis 1720, et formés avec les notes de l'agent de police Meunier, concernant l'origine de leur famille, leur carrière, leur fortune, on ne trouve aucun document sur les Paris. Cf. FUNCK-BRENTANO (F.), *Catalogue des Mss. de la Bibl. de l' Arsenal*, t. IX, p. 32.

3. *Discours de Paris La Montagne*, p. 89.

4. *Ibid.*, p. 123.

5. BIB. NAT., *Ms. fr.* 12630, p. 34.

6. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 37.

vous en dire de plus : les matières que mon frère traitait avec S. A. R. demandaient un secret qu'il n'est jamais permis de violer ¹ ». Le Régent l'avait fait appeler un jour à son petit lever ² pour lui confier les attributions d'un premier commis des finances, nommé Couturier, considéré comme un modèle d'honneur et de probité ³ ; le choix d'Antoine Paris pour lui succéder fait le plus bel éloge de sa conduite.

En janvier 1720, le contrôle général fut rétabli en faveur de Law. Les Paris, présentant les calamités auxquelles allait donner lieu le *Système*, retirèrent les fonds qu'ils avaient mis dans la *Banque générale* convertie en *Banque royale* ⁴. Le prestige du nouveau contrôleur des finances était tel alors qu'ils auraient révolté tout le monde contre eux s'ils l'avaient attaqué ouvertement. Cependant Law ne négligeait aucun moyen pour se les attirer. Il leur fit offrir la direction de la *Compagnie des Indes* avec cinq cents actions pour chacun, c'est-à-dire vingt millions pour eux quatre, biens fictifs qu'il eût été facile de rendre effectifs. Fort courroucé de leur résistance à ses offres, il les accusa de l'échec du *Système*, et il fit retomber sur eux la haine du public. Au mois de mai 1720, le Régent, qui commençait à douter fortement de la valeur de l'opération, demanda conseil à Paris l'aîné ⁵ sur l'état des affaires. Celui-ci lui remit un mémoire ⁶ pour lui démontrer les maux causés par le *Système* et les moyens d'y remédier. Le duc d'Orléans, qui s'était engagé à le garder secret, ne tint pas sa promesse et le montra à Law. Ce dernier n'eut pas de peine à en deviner l'auteur ; et, grâce à l'appui du duc de Bourbon que les Paris n'avaient pas encore approché, il obtint leur exil. Le Régent ⁷ avait dit au duc de Bourbon : « Monsieur, vous exigez de moi une chose injuste, car ces gens-là ont toujours bien servi, et

1. Les Paris observèrent toujours la plus grande réserve sur les affaires de l'État. Ils ne se départirent jamais de cette règle, même dans leur correspondance avec leurs parents du Dauphiné. (Renseignement que nous devons à l'obligeance de M. Paris d'Avancourt.)

2. DANGEAU (*Journal de*), t. XVIII, p. 142, 21 octobre 1719. « M. le duc d'Orléans prit médecine, et fit venir un des Paris, etc... ».

3. Id. *ibid.*, t. XVII, p. 188, note de Saint-Simon.

4. Law avait établi primitivement la *Banque générale*, rue Sainte-Avoye, dans l'hôtel de Mesmes, qui s'étendait jusqu'à la rue du Chaume et à la rue de Braque (PIGANTIOL, t. III, p. 323). Il l'installa ensuite, en 1718, dans l'ancien hôtel de Nesles (la Bourse du Commerce occupe une partie de son emplacement) (Cf. PIRON (C.), *Le quartier des Halles*, 1891), où elle resta un an ; puis la Banque émigra rue Quincampoix où elle devint célèbre. La *Banque royale* fut installée, rue de Richelieu, dans l'hôtel de Nevers faisant partie du palais Mazarin (PIGANTIOL, t. III, p. 38 et p. 148 ; c'est aujourd'hui la partie de la Bibliothèque Nationale au coin de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs).

5. Le M^{is} de Luchet, dans son *Histoire de MM. Paris*, p. 51, dit Du Verney.

6. On trouve aux *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale un *Mémoire sur les Finances*, adressé au Régent (Fr. 41152).

7. Cf., LUCHET (M^{is} DE), *Histoire de MM. Paris* et *Discours de Paris La Montagne*.

loin de mériter l'exil, ils seraient dignes de récompense, et vous me faites faire sur moy-même une grande violence pour me rendre à vos instances ¹. »

Law, en obtenant leur exil, ne fit d'ailleurs que prévenir leur intention à son égard. Les Paris, en effet, lui préparaient le même traitement, et le bruit courait alors « qu'ils examinaient les moyens de le faire pendre et de brûler les actions ». — « C'est chez Paris l'aine que se sont traités tous ces desseins ² », dira un contemporain ³. Ils ne devaient pas être étrangers non plus à l'emprisonnement d'Aymard Pélissier et de sa femme Nicole-Françoise Charlot. D'après une note des commis aux archives de la Bastille, les époux Pélissier étaient accusés « d'avoir répandu dans le public et d'être les auteurs de libelles offensants et diffamatoires contre le Régent, l'Administration des Finances, le duc de Noailles et MM. Paris » ⁴. Ils entrèrent à la Bastille le 13 août 1717, et ils en sortirent le 29 novembre 1720, avec une lettre de cachet qui les exilait en Dauphiné ⁵. Leurs libelles, d'une rare violence ⁶, accusaient les Paris des pires méfaits et d'avoir tenu à leur merci les divers ministres qui s'étaient succédé aux finances, parmi lesquels MM. Desmarets et de Bercy. Ces factums furent une des sources où puisèrent les chansonniers, sous le ministère du duc de Bourbon, dans leurs attaques contre les Paris.

Les quatre frères reçurent, le 28 juin 1720, des lettres de cachet pour se retirer en province ⁷ ; mais, quand cet orage éclata sur leur tête, l'ainé seul était encore à Paris, d'où il se préparait à partir pour rejoindre La Montagne qui s'était rendu en Dauphiné afin d'y régler différentes affaires particulières ⁸. Du Verney villégiaturait depuis trois mois à Villebon ⁹. Quant à Monmartel, il se trouvait à Antony ¹⁰.

1. *Discours de Paris La Montagne*, p. 131.

2. A l'hôtel Saint-Paul ou de La Force.

3. MAURIS MATHIEU, *Journal*, t. I, p. 296.

4. PRÉFECTURE DE POLICE, *Bastille*, carton III. *Notes sur les prisonniers*, année 1717, p. 670 à 679.

5. « La cause de cet emprisonnement est mystérieuse, dit M. Frantz Funck-Brentano (*Catalogue des Ms. de la Bibl. de l' Arsenal*, p. 104), les pièces de procédure sont en déficit. Aymard Pélissier soutenant depuis 1713, contre Antoine Paris, receveur général des finances et Claude Paris La Montagne, secrétaire du roi, un procès en revendication de l'héritage de son frère Claude Pélissier, négociant en Espagne..., etc. ». Cf., à la BIBL. DE L'ARSENAL. *Dossiers Pélissier* (Ms.) 10044 + 10046.

6. *Id.*, note 6, p. 672 et suiv. « Ils mériteraient d'être brûlés dans leur hôtel de La Force qu'ils ont eu l'insolence d'acheter. »

7. *Les correspondants de la M^{ise} de Balleroy*, par le C^{te} EDOUARD DE BARTHÉLEMY, 1883, t. II, pp. 178 et 179. — *Discours de Paris La Montagne*.

8. En 1719, Antoine Paris et La Montagne avaient acquis différents biens à Moirans pour 4.944 livres. (Etat des biens appartenant à Antoinette-Justine Paris.)

9. Peut-être au château de Villebon, dont était seigneur Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, M^{de} de Villebon, duc de Sully, époux de Louise Desmaretz (Lettre autog. datée du château de Villebon, le 6 décembre 1716).

10. Près Sceaux. — *Discours de Paris La Montagne*.

Monmartel, alors conseiller du roi, trésorier général des Ponts et Chaussées, avait épousé, le mardi 16 janvier de la même année ¹, M^{lle} Marguerite-Françoise Maigret (ou Mégret), à peine âgée de seize ans. Elle était fille de Nicolas Maigret, seigneur de Passy et d'Estigny ², conseiller du roi et receveur général des finances d'Auvergne, grand audencier de France, et de Marguerite de Beau Cousin, demeurant rue Saint-Louis ³. Le mariage avait eu lieu à l'église Saint-Paul ⁴, leur commune paroisse, en présence, du côté de l'époux, de ses trois frères, d'Antoine de La Guillonnière capitaine de cavalerie, et de Jacques Favolle inspecteur des Ponts et Chaussées, ses cousins ⁵. Les longs jours de bonheur qui semblaient promis à cette union furent de courte durée pour la jeune épouse. M^{lle} Maigret ne resta mariée que quelques mois à peine, étant morte au mois de juin ⁶, ce qui correspondrait à l'époque de l'exil de son mari. Suivant d'autres, elle n'aurait succombé qu'en 1722 ⁷, à sa première couche, avec son enfant; mais cette date est fautive puisque Monmartel se fiançait de nouveau en 1721, comme nous le dirons.

La lettre de cachet qui exilait les Paris portait qu'ils seraient dispersés en Normandie, en Flandre, en Bretagne et en Dauphiné. Le ministre La Vrillière qui avait reçu l'ordre ainsi conçu, connaissant leur étroite union et leur vie en commun, fut touché de voir leur séparation. Il en parla au Régent, et il obtint que les quatre frères allassent tous quatre dans leur pays natal ⁸. Cette démarche en leur faveur rencontra d'autant moins de difficulté que le Régent leur avait donné quelques mois plus tôt une preuve marquante de sa satisfaction. « Le Régent n'avait pas d'indisposition contre nous, certifie La Montagne, outre qu'il nous en avait donné une grande marque peu de temps auparavant *par les lettres de noblesse* qui nous avaient été accordées au mois de janvier, et qui font mention d'une partie de nos plus

1. BIBL. NAT., Mss. PO 2198, doss. 49717, pièce 15. *Extrait du registre des mariages de l'église Saint-Paul, délivré le 15 décembre 1766, par Mazurier, vicaire de la paroisse* (sans doute à l'occasion de la succession de Monmartel).

2. Jean-Nicolas Maigret de Sérilly, son fils, fut intendant de Franche-Comté, et devint intendant de Strasbourg. Cf. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. X, p. 307, 11 août 1750.

3. Aujourd'hui la rue de Turenne.

4. Elle se trouvait à l'entrée de la rue Saint-Paul, sur la gauche, et elle fut détruite à l'époque de la Révolution.

5. Les témoins de la mariée étaient : Quentin Gallois, receveur des tailles de l'élection de Saint-Quentin, et Antoine de May, commissaire des Guerres, cousins par leurs femmes.

6. Papiers communiqués. Elle portait pour armes : *D'azur à trois besans d'argent, 2 et 1, au chef d'or chargé d'une tête de lion, arraché de gueules*. Cf. aussi : BIBL. NAT., Ms. fr. PO 2198, cote 49717, pièce 18.

7. DUMONT. *Les Ruines de la Meuse*, t. V, p. 164. — *Manuscrit Pierrard*, p. 184. Ce manuscrit, en notre possession, n'indique pas l'année.

8. *Discours de Paris La Montagne*.

importants services, récompense honorable dont il y a peu d'exemples pour des personnes de notre état¹. »

Ces derniers mots de La Montagne sembleraient attester qu'ils furent les premiers anoblis dans leur famille : et pourtant, ils firent état de lettres de noblesse accordées à leur aïeul, lettres non enregistrées, il est vrai, dont ils produisirent l'expédition lors d'une réduction des offices de secrétaire du roi. On sait que cette charge conférait la noblesse à son titulaire du fait de l'exercer. Louis XIV, en effet, considérait qu'aider l'État par des secours financiers était aussi méritoire que de le défendre en combattant aux armées ; et il le prouvait en anoblissant les riches bourgeois qui versaient des sommes importantes au Trésor dans des moments difficiles. Or, l'inventaire des papiers fait à la mort de Du Verney² contient une requête adressée aux conseillers de la Chambre des Comptes par les Paris — à fin d'enregistrement des lettres à eux accordées par le roi au mois de janvier 1720 *de continuation de noblesse ou, en tant que de besoin, d'anoblissement*³. Un arrêt du Conseil, supprimant cent offices de conseillers-secrets du roi, avait été suivi d'un édit du mois de juillet 1724 plaçant dans le cas d'exception ceux des cent secrétaires du roi, derniers en réception, pouvant justifier d'une noblesse indépendante de leur charge. Un autre arrêt rendu le 15 août suivant, ordonnait que ceux qui prétendraient à cette exception seraient tenus d'en apporter les preuves dans les quinze jours ainsi que la quittance de 10.000 livres, somme exigée des conseillers-secrets du roi réservés, et devant contribuer au remboursement des cent offices supprimés. Du Verney et Monmartel, secrétaires du roi des 23 et 25 août 1724⁴, ayant satisfait à cette dernière obligation, représentèrent comme titres justifiant de leur noblesse les lettres patentes accordées, en 1667, par Louis XIV à leur aïeul Hugues-Jonas Paris, et celles qu'ils avaient reçues du Régent au mois de janvier 1720. Malgré le défaut d'enregistrement des lettres de leur aïeul, et la dérogeance de leur père Jean Paris, ils en furent relevés et dispensés, et « en tant que de besoin de nouveau anoblis ». Les commissaires-généraux Le Peletier et Berthelot, députés à cet effet, rendirent un jugement, daté de Fontainebleau, le 13 septembre 1724, portant confirmation de leur noblesse, et les maintenant sur l'état des deux cent quarante secrétaires conservés. D'Hozier, juge d'armes et garde général de l'Armorial, leur délivra acte de leur noblesse et armes⁵.

1. *Discours de Paris La Montagne* (Mots soulignés par l'auteur).

2. Inventaire fait devant M^e Trudon, notaire à Paris, le 26 juillet 1771.

3. L'exposé de ces motifs paraît assez ambigu.

4. Les lettres de provision leur en avaient été expédiées les 26 juin et 18 décembre 1721.

5. BIEL, Nat., Imp., F, Fm, Paris, vol. 313, cote 13126. *Jugement des commissaires généraux, du 13 septembre 1724, portant confirmation de la noblesse de Joseph Paris du Verney et de Jean Paris de Monmartel, son frère*, s. l. n. d. (Formule en blanc complétée à la main, suivie d'une ordonnance manuscrite du 30 août 1724).

L'un des directeurs de la Compagnie des Indes, nommé d'Artaguet, fut chargé d'exercer les emplois qu'avaient les Paris. Pendant leur absence, un nouvelliste fit paraître, sous forme de satire, un catalogue de livres imaginaires dédiés aux personnages du gouvernement, où nous avons cueilli ce titre amusant : « *Les douceurs de la retraite*, par MM. Paris, dédiées à M. Law¹. »

Ce fut, dit-on, lors de ce premier exil², que les Paris s'occupèrent à embellir la maison de leurs parents à Moirans (Pl. 2). Cette maison, où ils naquirent, subsiste encore de nos jours. Elle se trouve vers le milieu du bourg, sur la grand-route, à gauche quand on vient de Grenoble. Les quatre frères y avaient envoyé à leur mère leurs portraits³ qui ornent toujours le grand salon du premier étage. De l'autre côté de la rue, se dresse une grille monumentale en fer forgé donnant accès dans le parc⁴, et protégée par une rangée de bornes. Des bassins, une pièce d'eau en croix latine, des terrasses avec double escalier garnies de balustres de marbre, des jets d'eau, des orangers, ornent et agrémentent les parterres ; des charmilles, des avenues de tilleuls, des tapis verts, tout rappelle la régularité et l'ordonnance des parcs du XVIII^e siècle⁵. C'est aujourd'hui le château du Grillage⁶. Le souvenir des Paris est encore vivant à Moirans où les maisons qu'ils ont habitées portent des inscriptions.

Les Paris restèrent en Dauphiné, dans leur terre de Serpaize⁷, jusqu'au mois d'octobre⁸, époque où ils furent chassés de ce lieu par la peste qui venait de se déclarer⁹. Le Régent les autorisa : La Montagne à se retirer à Saint-Genis en Lyonnais, Monmartel à venir à trente lieues de Paris¹⁰, Antoine Paris et Du Verney à aller à Sampigny.

Comme s'il eût pressenti ce qui leur devait arriver, Paris l'aîné avait cherché à acheter, l'année précédente, un domaine en Lorraine pour lui servir de lieu de retraite. Un de ses amis, M. Hébert¹¹, capitaine des chasses du prince de Vaudémont à

1. BIBL. NAF., Ms. fr. 12630, f° 319. *Catalogue des livres nouveaux imprimés en Hollande sur la fin de l'année 1720.*

2. CLERC-JACQUIER (L.), *Monographie de Moirans*, 1850, p. 269. (Nous ne saurions l'affirmer. — « Une tradition locale, dit-il, veut que Le Nôtre ait tracé lui-même le jardin de Moirans » ; or, fait justement observer M. Macé de Lépinay dans son manuscrit, Le Nôtre étant mort en 1700, les travaux ne purent être exécutés que par un de ses élèves.

3. Voy., plus loin, le chapitre : *Essai d'iconographie.*

4. Voy. la reproduction que nous donnons.

5. CLERC-JACQUIER (L.), *Monographie de Moirans*, 1850, p. 269.

6. Il appartient à M. le comte de La Motte.

7. *Manuscrit Pierrard*, p. 161.

8. *Discours de Paris La Montagne.*

9. *Discours de Paris La Montagne.*

10. Nous ignorons en quel endroit.

11. DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, Sampigny, t. V, p. 125. (D'après l'abbé Pierrard.)

Commercy, lui avait indiqué la terre de Sampigny, terre titrée, ornée d'un beau château qui était à vendre. Elle appartenait alors à M. d'Issoucourt. Antoine Paris envoya Du Verney la visiter et s'enquérir du prix qu'on en voulait. Ce dernier, l'ayant trouvée à son goût, l'acheta au nom de son frère, en décembre 1719, par un simple billet : le contrat de vente par devant notaire fut passé au mois de mars de 1720, par le nommé Langlois, fondé de procuration de Paris Fainé qui l'avait envoyé spécialement pour en faire le règlement ¹. Antoine Paris ne connaissant pas encore sa nouvelle terre avait donc sollicité la permission de s'y rendre peu après son arrivée à Sarpaize. Nous venons de voir qu'il y avait été autorisé. Il y arriva le 2 novembre, avec Du Verney, dans un équipage des plus brillants et avec une suite des plus nombreuses. Les deux frères rappelés par le Régent au mois de décembre, comme nous allons le dire, n'y séjournèrent que deux mois à peine, de la Toussaint à Noël ². Pendant ce peu de temps, nous apprend toujours le curé de Sampigny, ils y firent des dépenses immenses, « y répandirent de l'argent en profusion et s'y firent une si grande réputation de riches, de puissants, de généreux seigneurs qu'on venoit exprès de toutes parts à Sampigny pour les voir et les connaître ³. »

Les Paris avaient consommé la ruine de la banque de Law par les sommes considérables en argent qu'ils en avaient retirées ⁴. On les dénomma les destructeurs du *Systeme*. Law n'était plus contrôleur des finances depuis le mois de juin ; au mois de décembre, il prenait la fuite. Le Régent, ne voyant que les Paris qui fussent seuls capables de remettre un peu d'ordre dans le chaos des finances, s'empressa de les rappeler. Il leur fit notifier sa décision par cette lettre que leur écrivit Le Pelletier de La Houssaye, le nouveau contrôleur général : « Il vous a été envoyé, Monsieur, une permission de revenir ici. S. A. R. m'a encore hier chargé de vous dire de vous y rendre le plus promptement que vous pourrez, même au reçu de la présente si votre santé vous le permet. J'espère que votre ancienne amitié pour moi vous engagera à ne pas perdre un jour, attendant votre arrivée avec très grande impatience ⁵. »

Leur administration avait donné satisfaction ⁶ ; on le constatait après coup en la comparant aux maux déchainés par le système auquel ils étaient opposés. L'avocat Barbier leur reconnaissait infiniment d'esprit, tout en les tenant, le jour de leur exil, pour « de grands fripons ⁷ ». Il les qualifiait de la sorte plutôt par habitude de parler

1. *Memoires Placcard*, pp. 158-160.

2. *Id.*, p. 161.

3. *Id.*, p. 163.

4. *MARAT* (Mathieu), *Journal*, t. II, p. 31.

5. *Dictionnaire de Paris Le Montreux*. — *L'AMBI* (M^{re} de), *Histoire de MM. Paris*, p. 34.

6. *BARBIER*, *Journal historique*, t. I, p. 143.

7. *Id.*, *ibid.*, p. 32.

ainsi des gens de finances ; car, au retour des Paris, apprenant qu'ils avaient été replacés à la tête des fermes générales, il fait cette réflexion : « On croit que si on met des gens de probité à la place de Law, c'est pour leurrer le peuple ¹ ».

Les quatre frères arrivèrent à Paris dans les premiers jours de janvier 1721. Le *Journal de Verdun* publia cette relation élogieuse sur leur retour : « MM. Paris furent reçus avec des marques singulières d'estime et de bienveillance par leurs amis. « Plusieurs seigneurs de la Cour firent l'honneur à M. Paris l'aîné de l'aller visiter, après son arrivée à Paris, parce qu'une violente goutte dont il était atteint ne lui permettait pas de sortir de sa chambre. Sans blesser la modestie dont ces MM. font profession, on peut dire à leur louange qu'ils se sont toujours distingués pour le service du Roy et de l'Etat dans les divers emplois qu'ils ont remplis avec zèle et fidélité et avec un applaudissement général. La variation de leur fortune n'a servi qu'à relever leurs vertus personnelles et à leur faire mériter l'estime publique. Ils ont une longue expérience dans le maniemment des affaires qui fait connaître leur droiture et leur habileté... ² ».

La peste qui avait éclaté à Marseille pendant leur séjour en Dauphiné, ravagea l'année suivante toute la Provence et menaça de s'étendre à toute la France. Les consuls de Toulon ayant adressé une demande de secours au maréchal de Villars, gouverneur de la Provence, celui-ci ne vit rien de mieux que de faire appel aux frères Paris et à Samuel Bernard ³. La démarche du maréchal reçut un accueil dépassant ses espérances ⁴. Les Paris établirent aussitôt un projet fixant les mesures à prendre pour combattre le fléau et secourir les habitants. Ce projet, soumis au conseil de santé formé à Paris ⁵, fut approuvé et reçut immédiatement son exécution. Les receveurs généraux, réunis en assemblée, décidèrent à cet effet un prêt de trois millions, pour envois de vivres, de médecins, de prêtres, de médicaments ⁶, prêt auquel participaient les banquiers Sonin et Samuel Bernard, et ne comportant aucun intérêt pendant trois ans ⁷. Par ordre du Régent les receveurs généraux des finances des généralités voisines de Provence allèrent, sous la direction de La Montagne et de ses

1. BARBIER, *Journal historique*, t. I, p. 32.

2. *Journal de Verdun*, février 1721, p. 134.

3. « J'espère que MM. Paris et Bernard nous feront prêter un million à six pour cent ». Cf. LAMBERT (Gustave), *Histoire de la peste de Toulon en 1721*, publiée par la Société académique du Var, Toulon, 1860, p. 219. — Cf., ANTRECHAUS (M^{is} d'), *Relation de la peste de Toulon, 1756*. — CHYCOINEAU, *Traité de la peste en Provence*, et l'ouvrage de MM. GAFFAREL (P.) et DURANTY (M^{is} de), publié en 1911, etc.

4. LAMBERT (Gustave), *Histoire de la peste de Toulon en 1721*.

5. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*.

6. Id., *ibid.*

7. *Les correspondants de la M^{ise} de Balleroy*, t. II, p. 326.

frères, organiser les transports et les ravitaillements ¹. Les Paris déployèrent à nouveau dans cette circonstance leurs talents habituels de vivriers émérites. Le cardinal Dubois fit créer spécialement pour eux quatre charges d'intendants des finances qu'ils refusèrent. « Le désir de dignités n'a jamais excité notre émulation » assure La Montagne ² ; cependant la crainte d'augmenter leurs ennemis, en excitant la jalousie, ne fut pas étrangère au refus de cette distinction.

La liquidation de l'effroyable situation financière où le système de Law avait plongé la fortune publique ³ réclamait des moyens extraordinaires. Un des premiers actes des Paris, investis de la confiance du Régent, fut de mettre les fermes en régie et la Compagnie des Indes en séquestre ⁴. Pour débrouiller le chaos, ils ordonnèrent et dirigèrent différentes opérations ⁵ dont l'ensemble porte dans l'Histoire le nom de *Visa*.

Le *Visa* eut pour objet de diminuer les dettes de l'État et de distinguer les dettes légitimes de celles qui ne l'étaient pas ⁶, révision gigantesque qui donna lieu à soixante mille procès : il y avait huit millions de pièces. Du Verney en suivit seul l'exécution ⁷.

L'équité et le plus rare talent, a écrit Lemontey, présidèrent au plan tracé par les Paris ⁸. « On fit, dit Voltaire, un recensement de toutes les fortunes des citoyens. Ce fut l'opération de finance et de justice la plus grande et la plus difficile qu'on ait jamais faite chez aucun peuple. Elle fut imaginée, rédigée et conduite par quatre frères qui jusque-là n'avaient point eu de part principale aux affaires publiques, et qui, par leur génie et leurs travaux, méritèrent qu'on leur confiât la fortune de l'État... Cinq cent onze mille citoyens portèrent leur fortune en papier à ce tribunal ⁹ ». Les Paris, ajouterons-nous, exigeaient de leurs subordonnés la plus grande assiduité au travail : ils donnaient personnellement l'exemple de l'exactitude, d'une ardeur infatigable.

1. BUVAT (Jean), *Journal de la Régence*, t. II, p. 25. — LEMONTEY (our. cité), t. I, p. 395.

2. *Discours de Paris La Montagne*, p. 164.

3. La dette publique montait à six milliards.

4. *Discours de Paris La Montagne*.

5. BUVAT (J.), *Journal de la Régence*, t. II, p. 208. « Crozat l'aîné, Samuel Bernard et Paris La Montagne travaillaient avec attention à trouver les moyens d'acquitter les billets de banque et les autres papiers de la Compagnie des Indes (12 février 1721). Cf. *Discours de La Montagne*, et *Histoire de MM. Paris*, pp. 59-72.

6. Cf. *Histoire générale et particulière du Visa fait en France pour la réduction et l'extinction de tous les papiers royaux et des actions de la Compagnie des Indes, que le Système des Finances avoit enfantez*. La Haye, 1743, 4 vol. (s. n.) (par Du HAUTCHAMP). Voy. aussi : ARSENAL, Ms. recueil 3969, p. 197.

7. *Discours de La Montagne*.

8. LEMONTEY, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 349. — LUCHET (DE), *Histoire de MM. Paris*, p. 63.

9. VOLTAIRE, *Œuvres*, t. XI, p. 167.

tigable et fournissaient un travail prodigieux. Paris l'aîné se rendait à la Banque ou au *Visa* avant sept heures du matin, et il faisait congédier par ses chefs de bureaux tout commis qui n'était pas présent au moment de son arrivée¹.

Nous nous servîmes, pour esquisser ce que fut le *visa*, d'un manuscrit² rédigé d'après les originaux écrits par les Paris³ eux-mêmes, et communiqués à l'auteur au cours d'un séjour que fit celui-ci à la campagne. « Vous connoissés, dit-il dans son avant-propos, MM. Paris, ces quatre frères qui ont figuré si diversement dans le royaume, et qui ont fait tant de bruit par leurs emplois et par leurs disgrâces. Je ne vous diray d'eux ny bien ny mal : je vous observeray seulement que l'on a trouvé dans leur conduite publique et particulière un caractère singulier qui ne sauroit être sans beaucoup de mérite. Comme l'un d'entre eux est relégué⁴ dans le voisinage du lieu où j'ay passé l'été, j'ay renouvelé connoissance avec luy. Un des amusemens de la campagne est de tout examiner, je n'ay donc pas manqué de voir avec soin les dehors et les dedans de sa maison... Dans un cabinet de livres d'un assez bon choix, cinq volumes in-folio magnifiquement reliés attirèrent mon attention ; je lus ce titre : *Mémoires sur le Visa des dettes de l'État, ordonné en 1721*... Les matières de finance ne sont guère du goût des gens de lettres⁵. Le maître de la maison, à qui je fis connaître ma curiosité, fit porter les cinq volumes dans la chambre qu'il avait destinée pour moy, et ajouta que je pouvois les lire, et même en tirer les observations qu'il me plairoit. « Nous n'avons jamais travaillé mes frères « et moy, ajouta-t-il, que pour nous rendre utiles à la patrie, et dans le port où « l'orage nous a jettés (*sic*), c'est une grande consolation pour nous, de pouvoir en tout « point, rendre compte de notre conduite passée. Ce manuscrit renferme le détail « d'une des plus importantes opérations dont nous ayons été chargés, *nous le tenons* « *secret dans notre famille*⁶ ; mais, après tout, il n'y a point d'inconvénient qu'un

1. BUVAT (J.), *Journal de la Régence*, t. II, p. 359 et p. 369.

2. *Lettres sur le Visa des dettes de l'État ordonné en 1721*. Paris, 1732, manuscrit grand in-4°, relié en veau, comprenant 680 pages de texte. Ce volume semblait annoncer une suite : peut-être n'en possédons-nous que la première partie.

3. *Mémoires sur le Visa des dettes de l'État*. Ces *Mémoires* furent dressés sous la direction des frères Paris par ordre du Régent et du cardinal Dubois. Commencés en 1722 et continués jusqu'à la fin de l'opération, ils furent seulement terminés en 1731. (Page 14 du manuscrit en notre possession.)

4. C'était après leur second exil de 1726.

5. Nous n'avons pas su découvrir quel pouvait être cet homme de lettres, auteur du manuscrit ; est-ce Du Hautchamp ou Fr. Deschamps, ou bien encore Voltaire ou même Crébillon ? Nous ne savons pas davantage quel est celui des frères Paris dont l'auteur veut parler, les quatre frères ayant séjourné en différents endroits, comme nous le verrons, durant leur exil de 1726 à 1730 ; mais il y a lieu de penser qu'il s'agit ici de Du Verney.

6. Ceci vient confirmer ce que dit La Montagne dans son *Discours à ses enfants*, au sujet des matières qu'Antoine Paris traitait avec le Régent. Voy. ci-dessus, p. 51.

« galant homme tel que vous en ait connoissance. Si vous y trouvés quelques marques de notre courage dans des temps difficiles, et de quoy vous convaincre combien est mal fondée la prévention que le public a receu contre nous, dans la réduction des dettes de l'État, qui nous a fait tant d'ennemis, souvenés-vous que notre but n'a pas été de faire notre apologie dans cet ouvrage, puisqu'en effet, nous nous gardons bien de le divulguer ¹. »

L'homme de lettres séjourna chez ce Paris pendant plus d'un mois et mit à profit l'accueil obligeant de son hôte pour faire un extrait circonstancié² des *Mémoires sur le Visa*.

Un arrêt du Conseil du 26 janvier 1721³ ordonnait à tous les particuliers de présenter tous les effets publics dont ils étaient propriétaires ou seulement dépositaires. Le plan principal du *Visa* était :

1° De taxer les millionnaires⁴ à proportion de leurs acquisitions et des opérations qu'ils avaient faites à la Banque et à la Compagnie des Indes, à laquelle, comme on le sait, elle était jointe.

2° D'opérer l'extinction totale de tous les papiers répandus dans le royaume entre les mains des particuliers.

3° D'obliger tous les porteurs, de quelque état, qualité et conditions qu'ils fussent, de les soumettre à un visa qui serait établi, afin de les y faire enregistrer, sous peine d'être annulés.

4° D'en fixer le nombre, d'en faire la liquidation et d'annuler le reste⁵.

Pour prévenir des troubles comme il s'en était déjà produit rue Quincampoix, le

1. « L'auteur ne s'est fait connoître dans aucun endroit de son ouvrage », dit l'auteur du manuscrit (p. 15). — Celui qui avait été chargé par ordre du duc d'Orléans et du cardinal Dubois de rédiger par écrit ces *Mémoires* et qui avait eu part à la conduite des opérations sous M. Paris-Du Verney fut du nombre de ceux dont les appointements furent mis à néant par suite du changement survenu dans le gouvernement en juin 1726, mais ils lui furent généreusement remplacés par M. Du Verney de ses propres deniers » (*Ms.*, p. 604).

2. Son travail est divisé en plusieurs parties sous forme de lettres qu'il adresse à un ami supposé avec lequel il serait en commerce épistolaire. Il y décrit et donne le détail des différents volumes de l'ouvrage des Paris; les deux premiers volumes sont des mémoires, et les trois autres contiennent les différentes phases de l'opération du *Visa*.

3. *Ms.*, *Lettres sur le Visa*, p. 82.

4. Dans ce nombre figurait le financier André, seigneur de Montgeron. Sa fortune s'élevait à 70 millions en papier du *Système* en partie réalisés. Trois ans après, ses billets perdaient plus des trois quarts de leur valeur, et on disait de lui « qu'il n'était pas trop à son aise ». Le payement de sa dette et les poursuites de ses créanciers le firent dépouiller de toutes les belles terres qu'il possédait en Touraine et aux environs de Paris, et qui furent vendues. Cf. *Histoire générale et particulière du Visa* (par Du HAUTCHAMP), 1743, t. II, p. 154. *État des actionnaires millionnaires et autres monopoles compris au rôle des taxes du 15 septembre 1722*.

5. *Id.*, p. 27.

visa s'exécuta par l'entremise des notaires¹. On exigeait d'eux une déclaration signée et détaillée en deux bordereaux² : l'un mentionnant les opérations effectuées antérieurement ainsi que la liste de leurs effets soumis au *Visa* ; l'autre indiquant à quel titre ils possédaient les effets présentés, leur origine et le montant de la somme pour laquelle il les avaient acquis, et ce, sous peine d'une forte amende en cas de mauvaise foi.

Les moyens employés par les Paris apparaissent comme des mesures singulièrement draconiennes et arbitraires ; mais le désastre financier que subissait l'État et les circonstances pressantes du moment ne leur laissaient pas le choix d'agir autrement. Ils soulevèrent contre eux les colères de tous ceux qui se voyaient déposséder de gains illicites ou tout au moins d'une fortune acquise avec une rapidité scandaleuse ; et si on leur appliqua, par ironie, le surnom de *Colonnes de la Régence*, ils en furent honorés pour leurs efforts à réparer les maux du *Système*.

L'obligation où chacun était de porter au *Visa* ses papiers et billets de banque fit naître cette chanson³ :

Or venez tous braves François,
Sans oser réclamer les loix
Veriffier votre indigence ;
Une inquisition en France,
De cinq controlleurs généraux⁴,
Est le remède à tous nos maux.

Aproche icy belle Alison,
D'où te vient ce beau cotillon ?
L'avois-tu avant le Système ?
Il faut par une Loi suprême
Justifier d'où tu le tiens,
Sinon Paris te le retient⁵.

De quel droit me le retenir ?
Je voudrais bien le voir venir :
Je ne crois pas qu'il s'y hasarde,

1. Les extraits fournis par les notaires montèrent à près d'un million et demi (1.393.000. *Ms.*, *Lettres sur le Visa*).

2. Avec leurs nom, surnoms, qualité et domicile, la date, le numéro et le montant des effets.

3. BIBL. NAT., *Ms. fr.* 12630. *Chansonnier Maurepas*, 7 avril 1721. *Chanson faite à l'occasion de l'arrest qui ordonne que chacun justifiera d'où lui viennent les contrats sur l'hôtel de ville, ses billets de banque, actions et autre nature de papier.*

4. Le Pelletier de La Houssaye, contrôleur général, et les quatre Paris.

5. Paris Du Verney.

Fut-il encore soldat aux Gardes ¹.
 Il sauroit bientôt s'il fait bon
 Se frotter à mon cotillon.

Quoi ! tenir de pareils discours
 Des plus grands hommes de nos jours,
 Des Colonnes de la Régence
 Des restaurateurs de la France,
 Sous qui tremble comme un pied plat
 Le plus fier conseiller d'Etat ².

Le *Visa*, le travail le plus étendu et le plus compliqué qu'on ait jamais entrepris, donna lieu à une multitude de vastes opérations de comptabilité ³; l'auteur des *Lettres sur le Visa* nous en explique les matières; mais elles sont beaucoup trop techniques pour trouver place ici.

Le 10 mars 1721 ⁴, on installa les bureaux du Visa au Louvre dans les anciens appartements d'Anne d'Autriche ⁵, où on mit une garde de Suisses ⁶.

L'établissement du Visa menaçant d'une ruine ou d'un abaissement prochain toutes les nouvelles fortunes, rien ne fut épargné soit à la ville, soit à la Cour, pour le détruire avant qu'il fût bien affermi. On avait soin de répandre dans Paris des bruits désavantageux sur le travail qui s'effectuait ⁷. On forma un bureau, nommé bureau du *Dictionnaire*, pour centraliser en un seul état les noms de tous ceux qui avaient versé des effets au Visa; ce fut la clef de tout le travail. Ce dictionnaire se composait de 104 volumes ⁸! Le Visa des effets prit fin en juillet 1721; il y avait à cette époque près de 500.000 déclarations dont le nombre s'accrut encore ⁹. Au 1^{er} novembre, les bureaux furent transférés du Louvre à l'hôtel de la Banque ¹⁰ où ils restèrent jusqu'à la consommation de tout l'ouvrage.

1. Paris Du Verney.

2. Le Pelletier de La Houssaye, — Les « Restaurateurs de la France », les Paris.

3. Les livres journaux étaient au nombre de 3351.

4. *Ms.*, *Lettres sur le Visa*, p. 96.

5. *Histoire générale et particulière du Visa* (par DE HAUCHAMP), t. I, p. 68 et p. 71. — Tous les notaires devaient s'y rendre avec les effets du public; aucun particulier n'y avait accès sans une convocation.

6. *Id.*, note 2.

7. *Id.*, p. 97 et pp. 109-102.

8. *Id.*, p. 134. Le Supplément égala bientôt le *Dictionnaire*, ce qui porta celui-ci à 208 vol.

9. « Pour bien montrer que la nécessité seule de liquider les dettes de l'État et de rétablir un ordre certain dans les fortunes des particuliers avait fait rendre cet arrêt, on brûla les registres qui en avaient été tenus » (*Ms.*, *Lettres sur le Visa*, p. 111 et p. 387).

10. Le Palais Mazarin (aujourd'hui la Bibliothèque Nationale), rue des Petits-Champs, entre les rues Vivienne et Richelieu. On y mit jour et nuit une garde d'Invalides (*Ms.*, *Lettres sur le Visa*, p. 245).

Les satiristes ne perdirent pas une si belle occasion d'exercer leur verve aux dépens des Paris; ils composèrent à propos de ce transfert une énigme ¹ :

Je suis enfant de quatre frères ²,
 Qui m'ont logé dans un palais ³,
 Où je fais subir à grands frais,
 Les tortures les plus amères ;
 Cent robins se livrent à moy ⁴
 Pour y faire exercer la loy,
 Qu'un seul, *nous voulons*, autorise,
 Et sous prétexte d'un Tableau ⁵,
 Je ne laissons que la chemise
 A ceux qu'épargnent (*sic*) le tombeau.

La liquidation des actions de la Banque se faisait dans cent bureaux dirigés par des commissaires du Conseil parmi lesquels se trouvaient des conseillers d'État et des maîtres des requêtes; près de deux mille commis travaillaient sous leurs ordres : le caissier en chef se nommait Brehamel ⁶.

Un autre *Dictionnaire* composé comme le premier de 104 volumes fut formé pour connaître ceux qui négligeaient d'apporter leurs effets au *Visa* bien qu'ayant fait de grandes acquisitions pendant le *Système*. Un de ceux-là, sans doute, fit, pour se venger de l'obligation décrétée, la quatrain suivant sur les Paris ⁷ :

Quatre grands scélérats, ennemys de la France,
 Pour opprimer le peuple, ont formé des bureaux ;
 Et pour exécuter l'injuste violence,
 Des conseillers d'Etat, leur serve (*sic*) de bourreaux.

A la porte des Paris — nous ne savons si c'était à la porte de leur hôtel de La Force ou devant l'entrée de leur bureau — on plaça une potence avec cette inscription :

1. BIBL. NAT., Ms. fr. 42631, année 1722, p. 26.

2. Les Paris.

3. Le palais Mazarin.

4. Les commissaires.

5. On avait fait un tableau de la situation des dettes publiques divisé en huit cartes : dans la troisième et la quatrième on avait établi cinq subdivisions de billets de banque.

6. Ms., *Lettres sur le Visa*, p. 275.

7. BIBL. NAT., Ms. fr. 42631, p. 27 (1722).

Vigilate et orate quia nescitis neque diem, neque horam.

On accueillit les réclamations des particuliers qui se plaignaient de la décision des commissaires : leurs requêtes étaient renvoyées au bureau des décisions. Le jugement des déclarations des princes du sang, des Conseillers d'État et des ministres étrangers avait été réservé au Conseil privé du roi ; on se relâcha vis-à-vis des ministres étrangers des lois générales de la liquidation, et on rétablit en leur faveur plusieurs parties qui avaient été réduites par le premier jugement¹. Le visa et la liquidation furent terminés en un an et demi. Les dépenses occasionnées par ces mesures financières s'élevèrent à 9,045,874 livres. Les mécontents trouvèrent que le Visa avait été ruineux pour l'État ; mais le mérite seul d'avoir débarrassé la France du *Système* prouvait son utilité².

Si l'on en croit l'auteur des *Lettres sur le Visa*, Du Verney n'aurait pas reçu d'honoraires ni aucune récompense pour les soins qu'il s'était imposés dans une opération si difficile ; dès le début, il aurait déclaré qu'il serait satisfait d'apporter gratuitement son concours au bien de l'État³.

Au mois de juin 1721 Monmartel poursuivait sa réception en la charge de conseiller secrétaire du roi⁴ dont était pourvu feu Louis Adine. Le cardinal Dubois, ayant été nommé premier ministre l'année suivante⁵, demanda à Paris l'aîné de lui donner par écrit une idée sommaire des principales fonctions de ce grand emploi. Antoine Paris ne mit que quelques jours à rédiger le mémoire qui lui en indiquait la conception. Le cardinal Dubois chargea aussi Du Verney de composer une étude sur les finances de France destinée à l'instruction du jeune roi Louis XV. Les Paris établirent encore le projet des recettes et des dépenses pour mettre en règle toute la finance ; cette nouvelle production du fécond génie des quatre frères donna aussitôt naissance à une nouvelle chanson⁶ :

1. « Plusieurs personnes dont on savait que la fortune avait été détruite par le cours du papier furent favorisées par des suppléments de liquidation. » *Ms., Lettres sur le Visa*, pp. 385-386.

2. *Id.*, p. 666.

3. *Id.*, p. 601.

4. *Ann. Nat.*, série V²³⁰. Baspète originale signée par Jean Paris de Monmartel au doyen des chancelliers-secretsaires du roi de procéder à l'information de ses bonne vie et meurs ; plus, ladite information faite par Jean Hallé et Daniel Thoury, conseiller-secretsaire du roi, avec les témoignages de Mathieu Bouteiller, vicaire de la paroisse de Saint-Merry, Ch.-Nicolas Barré et Jean Bonnevie aussi conseillers-secretsaires du roi.

5. En août 1722.

6. *Bim. Nat., Ms. fr. 12531, Chansonnier Maurepas*, p. 61, février 1723.

Paris a dit au cardinal *(bis)* ¹,
 Je veux t'apprendre *(sic)* à rendre égal,
 O reguingué, ô Ionlala,
 La recette avec la dépense
 Par une nouvelle ordonnance.

Dépouiller chacun de son bien *(bis)* ,
 Recevoir tout, ne payer rien,
 O reguingué, ô Ionlala,
 C'est là le fin de la Finance
 Que je montre à ton Eminence.

Une troisième charge de garde du Trésor royal fut créée, le 22 janvier 1722 ², en faveur d'Antoine Paris. Les lettres de provision furent scellées le 29 du même mois ³ : « Les recettes et les dépenses passant nécessairement par le Trésor royal, mon frère aîné ⁴, dit la Montagne, proposa au cardinal Dubois, de faire revivre pour lui la troisième charge de garde du Trésor (qui avait été supprimée), afin qu'il puisse se procurer par lui-même les connoissances dont il avait besoin pour l'état des fonds, et de ne plus dépendre de la volonté de ceux à qui il les avait demandés souvent inutilement ⁵ ». Antoine Paris l'acheta moyennant un million pour l'exercer en 1723 ⁶. Il avait fait presque au même moment l'acquisition de la charge de greffier de l'ordre de Saint-Louis : « Le 4 de ce mois de février (1722), consigne Buvat dans son *Journal*, le sieur Paris l'aîné commença à se parer du cordon rouge, pour avoir acheté de M. de Montargis la charge de greffier de l'ordre de Saint-Louis ⁷ ». On citait, vers la même époque ⁸, leur grande fortune ; ils avaient, croyait-on, à l'étranger plus de trente millions.

L'administration des recettes générales indisposa contre eux tous les comptables qui n'aimaient pas à se voir assujettis à une règle portant atteinte à leur liberté, et

1. Une note désigne le cardinal de Fleury, mais ce doit être le cardinal Dubois qui était au pouvoir et mourut au mois d'août 1723. Le cardinal de Fleury devint ministre en 1726.

2. LÉVY (Président de), *Journal historique ou Fastes du règne de Louis XV*, 1766, t. I, p. 95.

3. BUVAT (J.), *Journal de la Régence*, t. II, p. 335.

4. Le M^{is} de Luchet, dans son *Histoire de MM. Paris* (p. 75), dit : « Monmartel ». Il fait confusion. Monmartel ne devient garde du Trésor qu'en 1724, par son mariage avec la fille de son frère Antoine, qui lui apporte la charge de son père comme partie de sa dot.

5. *Discours de Paris La Montagne*, p. 169.

6. *Discours de Paris La Montagne*, p. 187. « La charge de garde du Trésor le rendait comptable d'un maniement prodigieux ; le compte seul de 1723 composera plus de 1200 volumes... ».

7. BUVAT (J.), *Journal de la Régence*, t. II, 335 (février 1722).

8. BARBIER, *Journal historique*, t. I, p. 145 (juin 1722).

pouvant contraindre leurs actions : elle leur suscita beaucoup d'ennemis. Ceux-ci accusaient les Paris d'avoir à leur solde des gens qui colportaient des menaces dans les cafés, disant que ceux qui blâmeraient leur conduite seraient marqués par la main du bourreau¹ ; et, vraies ou fausses, on se vengeait de ces mesures d'intimidation par des couplets satiriques en attendant mieux. Voici, sous le titre de *Centurie de Nostradamus*, un quatrain où on les vouait aux gémonies :

Quand monstre à quatre chefs, le pastoureau d'Hélène²,
 Le verre décrassé³, montagne⁴, monmarteau⁵,
 Sangsûe des Gaulois, par vol, rogneure, aubeine,
 Sera par teste rouge attachée au poteau ?

On les maltraitait aussi par la caricature. A leur retour d'exil, quand ils furent replacés à la tête des finances, on se repassait sous le manteau une estampe où ils étaient représentés tous les quatre montés sur un cheval, tels les quatre fils Aymon⁶. Tous les chroniqueurs de l'époque parlent de cette estampe que nous n'avons pas pu découvrir malgré nos recherches ; en voici la description donnée dans le *Journal de la Régence* de Buvat⁷ : « On vendoit alors sous cape une estampe qui représentoit un âne borgne, sur lequel étoient montés les quatre fils Aymon, pour faire allusion aux quatre frères Paris, comme revenus de leur exil et remis en exercice, avec le sieur Samuel Bernard et le sieur Crozat l'ainé. A côté, on voyoit M. Le Pelletier de La Houssaye, contrôleur général des finances, qui menoit l'âne par la bride⁸, et le cardinal Dubois, avec le chapeau rouge sur la tête, qui tenoit un fouet à la main pour obliger l'âne de marcher plus vite. On donna ordre de rechercher l'auteur, le graveur et l'imprimeur de cette estampe qui paroissoit des plus entreprenantes ».

L'auteur de l'estampe fut mis à la Bastille⁹.

1. Voy. le dossier Pélissier, à l'Arsenal.

2. Paris l'ainé.

3. Du Verney.

4. Paris La Montagne.

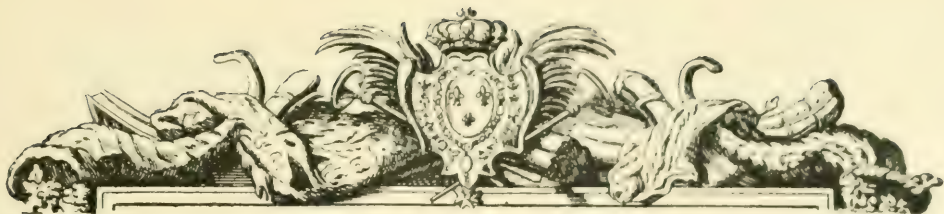
5. Monmartel.

6. Non loin de leur hôtel de La Force, au n° 48 de la rue Saint-Antoine, se trouvait vers 1748-1750, une maison ayant pour enseigne « Maison des Quatre Fils Aymond ». ARCH. NAT., S* 4297, *Cronica de l'Archives de la Régence*, voir siècle 1722, fol. 413.

7. BUVAT (J.), *Journal de la Régence*, t. II, p. 330, janvier 1722.

8. Barbier en donne une interprétation différente : « Ce cheval ressemble par la tête à M. de La Houssaye, contrôleur général des finances, le Régent le mène, etc. *Journal historique*, t. I, p. 125, janvier 1722. »

9. BUVAT (J.), *Journal de la Régence*, 22 février 1727. — Cf. aussi *Gazette des Beaux-Arts. L'estampe satirique et la caricature en France au XVIII^e siècle*, article de M. André Blum, août 1910.



L'HOTEL DE SAINT-PAUL OU DE LA FORCE

1714-1749

RUE DU ROI-DE-SICILE ET RUE PAVÉE

Situation de l'hôtel de Saint-Paul. — Les Bouthillier. — Le duc de La Force. — M^{me} de Mégrigny vend aux Paris. — Description. — La maison des munitionnaires des vivres. — Les Paris quittent l'hôtel de La Force. — Épître à M. Marquet de Bourgade. — L'hôtel de Brienne. — La Force pendant la Révolution. — Tavernier, fils du portier de Monmartel.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, on désignait indifféremment¹ le vaste logis que les Paris avaient acquis au Marais, sous le nom d'hôtel de Saint-Paul ou celui d'hôtel de La Force².

Il était situé³ rue du Roi-de-Sicile⁴. L'entrée principale se trouvait vis-à-vis de la petite rue des Ballets ouvrant rue Saint-Antoine, ce qui fait que les différents actes concernant cette habitation de Monmartel et de ses frères portent l'un ou l'autre de ces trois noms de rues. Une sortie, à l'extrémité du jardin, donnait accès dans la rue

1. Piganiol de La Force dit pourtant (t. IV, p. 396) : « Cet hôtel retient toujours le nom d'hôtel de Saint-Paul ». C'est aussi sous ce nom que le désigne, sur son plan, l'architecte des Paris : « Hostel de Saint-Paul appartenant à MM. Paris ». Plus tard le nom de La Force prévalut.

2. Il y avait un autre hôtel de La Force, détruit par la percée du boulevard Saint-Germain, au n° 39 de la rue des Saints-Pères. François Thomas, marquis de Pange, auquel avait appartenu le Petit-Château de Brunoy, après Monmartel et avant le comte de Provence, s'y éteignit le 16 août 1780. Cf. PANGE (comte JEAN DE), *André Chénier et les frères de Pange*, 1908, p. 2. — Cet hôtel, acheté par le duc de La Force en 1715, était en face de la rue Taranne. Cf. PIGANOL, t. VIII, p. 293.

3. L'hôtel se trouvait dans la censive du prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, et la basse-cour dans la censive de la Commanderie du Temple.

4. Dans *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, par E. DE MENORVAL, un plan figure en frontispice où l'hôtel de La Force portait le n° 37.

Pavée, à côté de l'hôtel de Lamoignon¹ ; l'entrée des communs donnait aussi rue Pavée, au n° 8 à l'époque² ; de nos jours, la rue des Rosiers prolongée passe sur une partie de leur emplacement.

Le petit hôtel de Brienne touchait aux bâtiments dépendant de la basse-cour.

C'était, comme il est facile de le voir sur le plan de Bretez dédié à Turgot (*Fig. 2*), la cinquième maison³ à trois étages et à trois mansardes, en entrant à main droite par la rue du Roi-de-Sicile. L'immeuble existe toujours et porte le n° 12 de la rue Proce. Depuis le mur de la rue des Ballets jusqu'au mur de l'hôtel de Lamoignon, une colonnade régnait dans la cour et dans le jardin séparant l'hôtel de Saint-Paul de l'hôtel Poulletier, lequel auparavant n'avait fait qu'un avec le précédent.

Mais avant d'arriver à l'époque où les Paris deviennent propriétaires de l'hôtel de Saint-Paul, il est nécessaire de dire quelques mots de son passé. Son origine remonte au xiv^e siècle. Il occupait l'emplacement de l'ancien logis du Roi de Sicile, Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, et fut appelé successivement *Hôtel d'Alençon*, *d'Éperon* et de *Nacarre*⁴. Le cardinal de Meudon l'ayant acheté, entreprit en 1559 sa modification, mais la laissa inachevée. René de Birague, chancelier de France, la termina. Après la mort de celui-ci, l'hôtel fut acquis par le maréchal de Roquelaure, un des compagnons de Henri IV, qui le revendit à François d'Orléans-Longueville, comte de *Saint-Paul*, d'où il prit le nom d'*Hôtel de Saint-Paul*. Ce seigneur ayant été tué en 1622 selon les uns⁵, ou étant mort en 1631 suivant d'autres⁶, la propriété passa aux mains de Claude Le Bouthillier, comte de Chavigny, ministre et secrétaire d'État aux Affaires étrangères sous Louis XIII, puis à son fils Léon de Chavigny.

1. Voy. le plan que nous reproduisons. Cet hôtel existe encore au coin des rues Pavée et des Francs-Bourgeois.

2. *Ann. Nat.*, série S 4020, Prieuré Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers (année 1777, Compiègne). — D'autre part le Terrier du Roi, (Q¹ 41099¹⁰⁶ fol. 401), qui est antérieur, porte l'indication suivante : « RUE PAVÉE : Dixième maison en entrant à main droite par la rue du Roi-de-Sicile, porte-cochère de la basse-cour de l'hôtel de Saint-Paul. »

3. On peut y faire figurer également l'angle du pâté de maisons en forme de triangle qui se trouve au coin de cette rue et de la rue Pavée, en se dirigeant vers la rue des Francs-Bourgeois.

4. Terrier du Roi : « Cinquième maison : Maison à porte-cochère appartenant à M. le comte de Brienne y demeurant ». Voy. note 2 ci-dessus.

5. Cf. pour l'histoire de l'hôtel Saint-Paul avant et après la propriété des Paris : BRICE (Germain), *Description de la Ville de Paris*, 1725, t. II, pp. 168 et 169. — PIGANJOL DE LA FORCE, *Description historique de la Ville de Paris*, t. IV, p. 392. — JAILLOT, *Recherches hist. et topog.* etc., 1775, t. III, p. 117. — *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, du 28 juin 1901, Communication de M. Charles Sellier, p. 2108. — *Intermédiaire des Chercheurs*, etc., 20 sept. 1903, p. 405, etc.

6. Cf. *Bulletin municipal*, cité ci-dessus, article de M. Charles Sellier, p. 2109.

7. PIGANJOL, t. IV, p. 395.

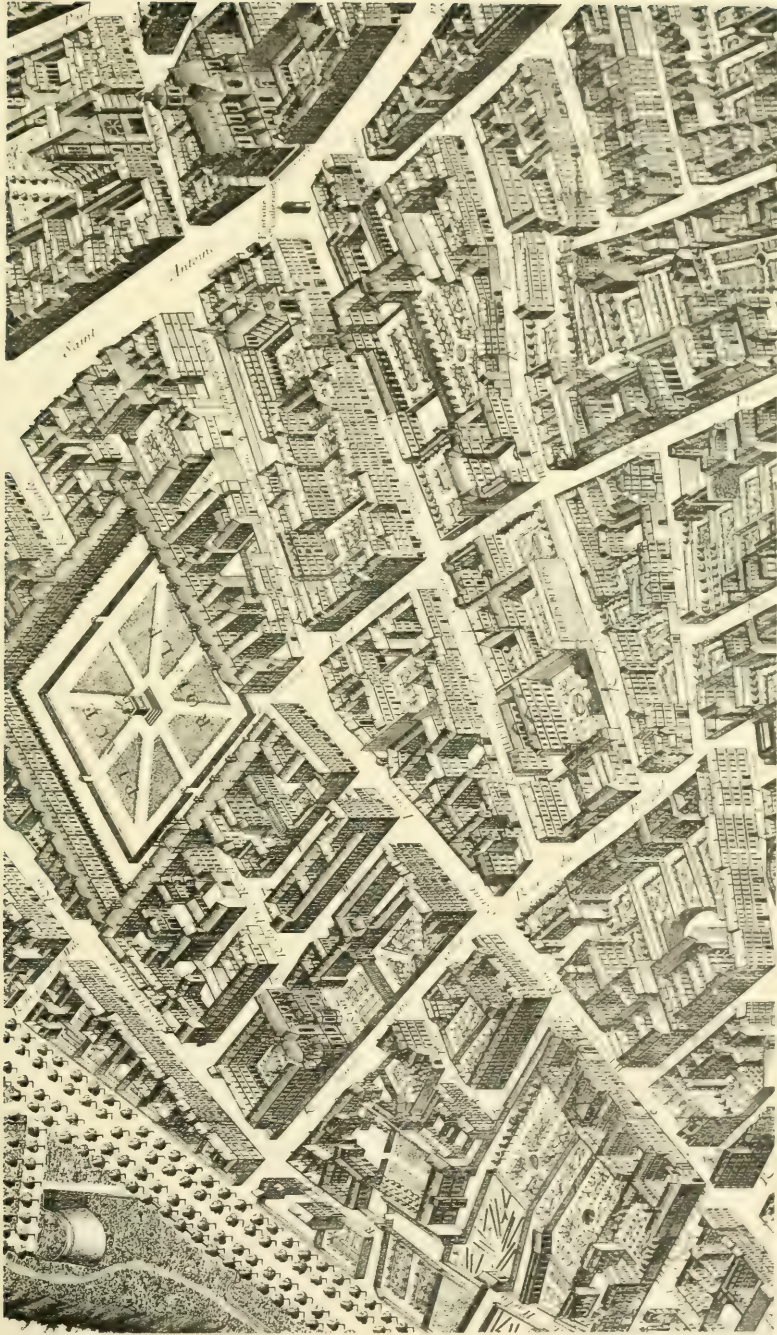


FIGURE 2. — QUARTIER DE LA RUE SAINT-ANDRÉ, d'après le plan de Bretez, dit de Turgot. — a) Hôtel de Saint-Paul au-de-la-Forges. — b) Hôtel de Carnavalet. — c) Hôtel de Paris Du Verney.

De leur vivant, l'hôtel de Saint-Paul comprenait la totalité des bâtiments et des terrains compris entre la rue de la Culture-Sainte-Catherine et la rue Pavée¹, dont le décès de Léon de Chavigny, survenu le 11 octobre 1652, allait amener le partage entre ses héritiers. Sa veuve Anne Phelypeaux, avait eu de son mariage six garçons et huit filles². L'une d'elles, Henriette Le Bouthillier de Chavigny, épousa Louis-Henri de Loménie de Brienne, aussi secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Celle-ci étant morte en 1664, et son mari en 1698³, leur fils, Nicolas-Louis de Loménie⁴, comte de Brienne, baron de Pougy, devint propriétaire de l'hôtel portant le n° 12 de la rue Pavée, par la subdivision des biens provenant de la succession d'Anne Phelypeaux, sa grand-mère, veuve de Léon de Chavigny, dont il était héritier en partie⁵. Cette maison, devenue l'*Hôtel de Brienne*, appartient aux comtes de Brienne jusqu'en 1784 ; nous aurons à y revenir, en 1773, au sujet du M^{rs} de Brunoy.

Une autre fille de Léon de Chavigny, Renée, fut mariée à Jean de Beuzelin, seigneur de Bosmelet, et laissa une fille unique Anne-Marie de Beuzelin qui épousa, le 18 juin 1698, Henry-Jacques de Caumont, duc de *La Force*. L'hôtel de Saint-Paul avait été adjugé à cette dernière pour retrait lignager⁶ après sentence arbitrale rendue en 1696 ; aussi le duc de La Force en était-il propriétaire⁷ en son entier⁸ et y demeurait-il⁹. Du chef de sa femme, il vendit à Jacques Poulletier, seigneur de Noinville, receveur des finances à Rouen, la partie de l'hôtel de Saint-Paul¹⁰ bordant la rue de la Culture-Sainte-Catherine, celle dont on possède des vues gravées¹¹. Il

1. C'est-à-dire l'hôtel Poulletier, partie séparée de l'hôtel Saint-Paul que vont habiter les Paris, le petit hôtel de Brienne, la basse-cour de l'hôtel Saint-Paul, rue Pavée, etc.

2. *ÉTANDEL*, t. IV, p. 395.

3. *Bulletin municipal de la Ville de Paris*, du 28 juin 1901, p. 2110.

4. Il épousa Gabrielle-Anne de Chamillart.

5. D'après un jugement arbitral du 21 janvier 1696, devant Denis-Gabriel Lange. (Vente de l'hôtel de Brienne à Tronchet, 19 août 1784, devant Duclou-Dufresnoy.)

6. Vente de l'hôtel de La Force par la marquise de Beaujeu à MM. Paris, devant Junot, notaire, le 11 septembre 1714.

7. Le 23 août 1699, devant Savalette, notaire. Jacques Poulletier avait acquis du duc de La Force « la place régnaute le long du jardin de l'hôtel Saint-Paul sur laquelle sont construits une grande écurie et autres bâtiments en la censive de MM. du Temple » faisant partie de l'hôtel Saint-Paul adjugé au duc de La Force par retrait lignager sur M. de Breteuil, intendant des Finances, qui l'avait acquise de M^{rs} veuve Le Bouthillier de Chavigny. (Arch. Nat., série S^t 4045¹. Déclaration à terrier du 30 mai 1700. Prieuré de Saint-Louis de la Culture-Sainte-Catherine. Hôtel de La Force.)

8. A l'exception de l'hôtel de Brienne, rue Pavée.

9. Voy. plus haut, note 7. Déclaration du 26 juillet 1700.

10. D'après la déclaration à terrier. Jacques Poulletier en était déjà propriétaire en juillet 1700.

11. Par Mérian, Israël Silvestre, etc.

garda pour lui l'autre partie, la plus importante, jusqu'au 29 décembre 1713¹, date à laquelle l'hôtel fut acquis par les receveurs des consignations : M^{re} Philippe de Beau Cousin, Pierre de Beauvisage et Étienne Cyvadut², en même temps commissaires généraux aux saisies réelles.

Moins d'un an après, une belle-sœur du duc de La Force, Françoise-Louise de Mégrigny, veuve de Jacques-Léon Le Bouthillier, M^{re} de Beaujeu, exerçant à son tour son droit de retrait lignager, devenait adjudicataire de la propriété par une sentence rendue au Châtelet le 17 août 1714. Mais les conditions dans lesquelles avait été effectué le rachat de l'hôtel de La Force et des dépendances étaient très onéreuses, tant par les sommes considérables qui restaient dues à diverses personnes, que par celles qu'il fallait payer au duc et à la duchesse. M^{me} de Mégrigny, tutrice de son fils, semblait assez embarrassée de l'acquisition qu'elle avait faite, quand les frères Paris se présentèrent fort à propos pour lui en ôter le souci. A ce moment déjà, ils demeuraient tous ensemble dans une même maison, rue Coquillière, paroisse Saint-Eustache³. Les Paris offraient de rembourser tout ce qui avait été payé pour le retrait, de régler ce qui restait dû, et de verser en plus une somme de dix mille livres. M^{me} de Mégrigny, estimant qu'il était avantageux pour son fils de ne pas laisser échapper pareille occasion et de faire en même temps un bénéfice, exposa leurs propositions dans un conseil de famille⁴ tenu devant Jérôme d'Argouges, le 31 août 1714. L'assemblée, à laquelle assistaient les Paris, composée des parents⁵ et amis de Louis-Léon Le Bouthillier, ayant donné son approbation, l'acte en fut dressé aussitôt et signé par les parties⁶.

1. ARCH. NAT., S^e 1043³ (p. 59). Devant Melin, notaire. Déclaration de M. Dupont, pour l'hôtel royal militaire, le 4 septembre 1772.

2. Ou Cyvadut (?).

3. Acte de vente de l'hôtel de La Force. — On pourrait croire, d'après l'ouvrage intitulé *Les Anciens Hôtels de Paris*, par le comte d'Accour (édition Henri Vaton, 1880), que les Paris avaient habité l'hôtel de La Vieuville, appelé aussi Saint-Pol, au 4 de la rue Saint-Paul (voy. p. 110), mais il n'en est rien ; cette erreur n'est pas reproduite dans l'édition postérieure publiée par M. Champion.

4. Avis de parents du 31 août 1714, concernant Louis-Léon Le Bouthillier (devant Cosson, notaire). On trouve encore à cette étude plusieurs constitutions à viagères faites Payen, Fontaine, etc., par Antoine Paris et La Montagne (Actes des 28 septembre 1714, 27 et 29 juillet, 22 août 1715).

5. François Le Bouthillier de Chavigny et Gaston de Chavigny, marquis de Chavigny, oncles paternels ; Louis Le Bouthillier de Chavigny, marquis de Ville-Savin et Henry-Louis de Loménie, comte de Brienne, cousins-germains paternels ; Charles-Hubert de Mégrigny, oncle maternel. François de Mégrigny, comte de Marsan (?), cousin maternel, etc.

6. Acte passé devant Junot, notaire, le 31 août 1714. Il est signé « de Mesgrigny », et il porte la signature des quatre frères par ordre d'âge.

Peu de jours après, le 11 septembre 1714¹, et non 1715 comme l'ont écrit les historiens Brice, Piganiol, Jaillot, Thiery et d'autres jusqu'à ce jour, M^{me} de Mégrigny, M^{me} de Beaujeu, demeurant rue de la Cerisaie, passait déclaration de l'hôtel de Saint-Paul², au nom de son fils, à Antoine Paris, trésorier receveur-général des finances du Dauphiné, et à ses frères : Paris La Montagne, conseiller-secrétaire du roi, Paris Du Verney et Paris de Monmartel³, pour la somme de 289.367 l. 5 sols. Ces deux derniers, par un acte du même jour, en passaient à leur tour déclaration à leurs deux aînés⁴.

Les tableaux formant dessus de portes, les glaces, les arbustes d'agrément, tels que les orangers, — ceux-ci au nombre de 20, dont 12 gros et 8 moyens, — les grenadiers et les myrtes, figuraient pour une somme de 8.000 livres. La duchesse de La Force recevait pour sa part 6.000 livres de pot-de-vin. Deux maisons, situées rue du Roi-de-Sicile, étaient comprises dans la vente : l'une, tenant des deux côtés à l'hôtel de La Force, louée à un maréchal-ferrant du nom de Jean Lafond ; l'autre, élevée de deux étages, située entre la porte de la basse-cour et l'autre bout, louée à un peintre doreur nommé La Martinière⁵.

Pendant la période où l'hôtel resta indivis entre Antoine Paris et La Montagne, tous deux seuls propriétaires, ils firent élever de nouveaux bâtiments⁶ sur une place vide, derrière l'hôtel de Brienne et sur le chemin allant à leur basse-cour. Cette construction augmenta la valeur de la propriété d'une façon considérable ; nous voyons, en effet, que le 23 août 1721, l'hôtel ayant été licité entre eux deux, Antoine Paris s'en rendait acquéreur⁷ sur le pied de 400.000 livres⁸.

La superficie totale de la propriété était de 1874 toises : la plus grande longueur, de l'entrée au fond du jardin, mesurait 128 mètres, et la plus grande largeur, à hauteur de la basse-cour, 66 mètres environ.

1. La veille, les commissaires aux saisies réelles en avaient donné quittance à la marquise de Beaujeu. (Acte du 10 septembre 1714, devant Junot.)

2. Vente de l'hôtel de La Force par M^{me} de Mégrigny, marquise de Beaujeu, à Antoine et Claude Paris, etc., le 11 septembre 1714 (Acte passé devant Junot, notaire). Certains actes postérieurs, concernant cet hôtel, contiennent les noms de « Cosson et Junot » ; mais c'est ce dernier qui en avait gardé la minute.

3. L'acte de vente ne fait mention d'aucun titre pour ces deux derniers.

4. Déclaration du 11 septembre 1714, passée devant Junot, notaire. — Rappelons que les contrats de mariage d'Antoine et de Claude Paris avaient été dressés dans son étude.

5. Vente de l'hôtel de La Force. — Voy. aussi : *Arch. Nat.*, S^o 4043³. Déclarations à terrier.

6. Suivant une convention passée devant Junot, le 22 juillet 1718, Antoine et Claude Paris payaient 3000 livres au comte de Brienne « propriétaire de la maison en laquelle il demeure rue Pavée », à titre de dédommagement, pour le préjudice que la mitoyenneté d'une construction allait causer à son hôtel.

7. *Arch. Nat.*, S^o 4043³. Déclaration à terrier. — Sous le nom de Pidou, procureur au Châtelet.

8. État des biens appartenant à D^{lle} Antoinette-Justine Paris. (Devant Junot.)

La porte cochère ouvrait rue des Ballets; elle était flanquée d'une petite porte. Une vaste cour pavée ¹ s'étendait sur la gauche, bordée sur la droite par une colonnade ². En entrant, à main gauche, un corps de bâtiment, occupé par le logement du portier, les cuisines et offices, prenait jour sur la cour et régnait le long de la rue du Roi-de-Sicile; un autre corps de bâtiment, composé de quelques appartements et du grand escalier ³, faisait suite en retour; en face, s'élevait le corps de logis principal. Deux gros pavillons, formant ailes, composaient les appartements; ils étaient reliés au rez-de-chaussée et au premier étage par deux superbes galeries; à celle du bas conduisait le perron d'honneur. L'escalier le plus important, venons-nous de dire, se trouvait au fond de la cour dans l'angle gauche, à côté d'une voûte, menant à un passage; en suivant celui-ci, après avoir tourné à droite, puis à gauche derrière l'hôtel du comte de Brienne, on entra dans la basse-cour. Une longue construction, en bordure du jardin, contenait des remises et deux écuries, une à chaque bout, pouvant recevoir ensemble vingt-quatre chevaux ⁴ (Pl. V).

Derrière le bâtiment des écuries, une longue avenue plantée d'arbres faisait suite au passage et longeait le jardin, en contre-bas, où l'on avait accès par deux perrons. L'un de quatre marches, l'autre de cinq, placés aux deux extrémités. Un bassin occupait le centre de quatre parterres à la française, plantés d'arbustes taillés, et accompagnés de contre-allées.

Des caisses d'orangers, de myrtes et de grenadiers bordaient l'allée centrale et le pourtour de l'allée circulaire. Treize autres caisses d'orangers ornaient la terrasse. Celle-ci, surélevée de trois marches, était enclavée entre les deux ailes de la façade, et se trouvait elle-même de trois marches en contre-bas du seuil du rez-de-chaussée ⁵. C'est cette disposition particulière qui faisait dire à Germain Brice ⁶: « Cette maison est délicieuse dans la saison de l'été par l'agréable odeur des orangers qu'on y respire, particulièrement dans les appartements d'en bas qui sont contigus au jardin. »

Rien ne manquait dans cet hôtel, ajoute le même auteur ⁷, et comme meubles et comme tableaux de maîtres en renom, parmi lesquels on remarquait de beaux Des-

1. D'après la description donnée dans l'acte de vente.

2. Une cour, une galerie couverte, des fontaines abondantes. (WATIN, *Le Provincial à Paris*, 1787, p. 49.)

3. « Ce qui manque à l'hôtel Saint-Paul, écrit Germain Brice, c'est un grand escalier. » D'après le plan que nous possédons, la largeur des marches était de 2^m 27 environ; ce n'est pas déjà si petit que cela!

4. D'après le plan que nous avons sous les yeux.

5. D'après le plan en notre possession.

6. BRICE (G.), édition de 1725, t. II, p. 169.

7. *Id.*, *ibid.*

portes d'une exécution parfaite. Une bibliothèque composée d'un nombre considérable de livres rares et choisis décelait les connaissances étendues des propriétaires. D'après le *Nouveau Dictionnaire des Architectes français*¹, Gabriel², l'un des deux dont s'était servi l'intendant Poulletier pour embellir la portion de l'hôtel Saint-Paul par lui achetée, aurait aussi déployé ses talents, de 1711 à 1715, dans l'autre partie acquise par les Paris; s'il en était ainsi, tout aurait été à peu près terminé quand ils s'y installèrent. D'ailleurs ils y ajoutèrent encore, et, à en croire la chronique, ils y menaient grand train, car sous le ministère de Noailles, leur cousin Aymard Pélissier, leur reprochait en termes véhéments « d'y faire une dépense horrible et de soutenir un faste dépassant de beaucoup celui du Régent³ ». Ils recevaient effectivement à leur table de nombreux seigneurs, parmi lesquels le prince Charles⁴.

Antoine Paris, lui, avait acheté, en 1717, des marais à dessécher dans le Languedoc, pour 300.000 livres, mais l'opération resta infructueuse⁵.

Outre l'hôtel de La Force, les Paris possédaient dans le quartier, vis-à-vis de la rue des Ballets, une grande maison et un terrain, situés à l'ancien n° 37 de la rue Saint-Antoine, tenant en partie au passage des Jésuites qui est l'entrée du lycée Charlemagne. De nos jours, ce sont les maisons portant les n° de 403 à 413. Un décret de la Cour des aides du 1^{er} juillet 1719 avait adjugé l'immeuble à Louis Poulletier⁶, procureur en la Cour, pour le compte d'Antoine Paris sans doute, car, le 2 août suivant, il en passait déclaration à ce dernier qui lui-même repassait un acte, le même jour, en faveur de Du Verney. Celui-ci fit démolir et reconstruire sur cet emplacement de vastes bâtiments⁷. C'est là qu'ils installèrent leur commerce des vivres. En 1748, les munitionnaires généraux des vivres de Flandre et d'Allemagne occupaient la maison qui consistait en cinq corps de bâtiment dont le premier, avec porte cochère sur la rue Saint-Antoine, était élevé de trois étages au-dessus de l'entresol; il y avait deux cours et un jardin. Du Verney la vendit, le 8 mars 1748⁸, à la D^{lle} Léger (Geneviève) qui la revendit à son tour, le 10 mai 1752, à Gayot de Belombre (Félix-Anne)⁹.

1. Banchal.

2. Le père de celui qui fit la place Louis XV (Concorde) et l'École militaire.

3. ARCH. PARISIEN. DE POLICE, carton *Bastille*, III, pp. 674-677.

4. Charles de Lorraine (?).

5. État des biens appartenant à Antoinette-Justine Paris (Junot, notaire).

6. Sur le sr Vincent Duflos.

7. ARCH. NAT., S 4492. *Censives de l'Archevêché*. Déclaration à terrier n° 486, du 4 décembre 1748.

8. *Id.* S^o 4267, fol. 402. *Ibid.* 1772. Contrat passé devant Melin, notaire, le 8 mars 1748.

9. *Id.*, *ibid.* Contrat du 10 mai 1752, devant le même.

Comme nous le verrons plus tard, l'hôtel de Saint-Paul fut donné par Paris l'aîné à sa fille unique, Antoinette-Justine, dans la dot qu'il lui constitua lors de son contrat de mariage¹ avec son oncle Monmartel, sous réserve de pouvoir l'habiter sa vie durant. Remarquons en passant que, dans les actes notariés antérieurs audit mariage, Monmartel est désigné comme habitant rue Pavée, alors que, dans les actes postérieurs on cite les rues du Roi-de-Sicile ou des Ballets². Faut-il en déduire que Monmartel habitait une dépendance de l'hôtel de la Force dénommée sur le contrat de mariage de sa femme « *et la maison de la rue Pavée* »³? Nous ne saurions conclure de façon précise.

A la mort d'Antoinette-Justine, survenue en 1739, son fils Amédée-Victor-Joseph Paris de Monmartel en hérita⁴; et, comme il mourut quelques années après sa mère, l'hôtel revint en 1746 à Monmartel⁵, son père, et à Du Verney, son oncle et grand-oncle, héritiers, chacun pour moitié, des biens provenant d'Antoinette-Justine⁶.

Les deux frères avaient abandonné l'hôtel de La Force l'année précédente, mais ils s'en défirèrent seulement le 8 mai 1749⁷, quinze ans plus tard qu'on ne l'a dit jusqu'à présent⁸, pour le vendre à M^{lle} Toupel (Jeanne-Françoise); encore ne sommes-nous pas bien certain que celle-ci ne servait pas de prête-nom.

En effet, Du Verney avait conçu le projet d'établir, dans l'hôtel Saint-Paul, l'École militaire dont il poursuivait la création. projet qui reçut son exécution de 1751 à 1756⁹ quand elle fut construite à Grenelle. Peut-être avait-il cédé l'hôtel à un tiers dans l'espoir d'en faciliter l'achat et afin de hâter l'établissement de l'École, de peur qu'en vendant lui-même à l'État, ses ennemis ne lui reprochassent comme une création à double fin. Or, M^{lle} Toupel ayant vendu l'immeuble, le 12 septembre 1754¹⁰, au ministre de la Guerre, Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, le

1. Devant Junot.

2. Contrat de Monmartel avec M^{lle} Mégret, en 1720, et actes passés devant Moreau, notaire à Brunoy, les 8 avril 1722, 10 septembre 1724, 28 novembre 1732, etc.

3. Probablement celle se trouvant à gauche de la partie de la basse-cour. C'était, d'après le Terrier du Roi (Q¹ 1099¹⁰⁰, fol. 101), la onzième maison à droite dans la rue Pavée; elle avait appartenu au duc de La Force.

4. Acte de notoriété passé devant Silvestre, notaire, le 21 mars 1739.

5. Monmartel passa des transactions avec le comte de Brienne et M. Rancher propriétaires des maisons voisines, pour l'alignement de leurs murs mitoyens, les 18 mai 1736 et 16 janvier 1737 (devant Silvestre et de Mouchy) et le 22 juillet 1718 (devant Junot).

6. Acte de notoriété, passé devant Melin, le 20 janvier 1746.

7. ARCH. NAT., Q¹ 1223 et S¹ 4045³. Vente devant Melin, notaire.

8. Les historiens Jaillot, de Marlès, etc., M. Sellier, indiquent à tort la date du 8 mai 1731.

9. Elle fut établie provisoirement au château de Vincennes en 1753 (PRIGNIOL, t. VIII, p. 131).

10. Devant Doyen, notaire. La remise des titres concernant la propriété tels que contrats, transactions, etc., formait un dossier de 475 pièces environ. — Voy. aussi JAILLOT, 1775, t. III, p. 119.

frère de celui-ci. Le marquis d'Argenson, annonce dans ses *Mémoires*, au mois de décembre de la même année, la création d'un trésorier de l'École militaire « pour lequel on achète l'hôtel de La Force habité par MM. Paris, et pour y tenir le bureau des cartes ¹ ». Bien que Monmartel et Du Verney, nous l'avons dit, n'y logeassent plus, — l'un habitant rue Neuve-des-Petits-Champs et l'autre rue Saint-Louis au Marais ², — il semblerait qu'ils eussent toujours conservé jusqu'à cette époque, eux ou leurs proches, des intérêts dans l'hôtel de La Force lequel, avant de servir à la régie des cartes, avait été occupé par les bureaux des vivres ³. Et ce qui vient fortifier notre opinion, c'est la requête, sous forme de poésie, adressée en 1752 à Marquet de Bourgade, devenu par la suite receveur des finances de Lyon et gendre de Du Verney, par un commis des vivres. Celui-ci se montrait désireux d'y occuper, sans bourse délier, un appartement vacant ⁴. « M. Marquet en faveur de son mariage, lit-on dans les papiers de Meusnier, agent de police, eut un intérêt dans l'entreprise de M. Pavée, munitionnaire des vivres, et passa en Alsace en qualité de régisseur général des fourrages du Roi, où, soit dit sans médisance, il fit de fort mauvaise besogne. Mais le crédit, le talent et les ressources d'esprit de son beau-père ⁵ suppléerent avec usure à son impéritie, car d'une affaire plus que véreuse, il en est résulté une affaire d'or : c'est ce qu'on appelle en terme de l'art « virement des parties ⁶ ».

ÉPITRE

A

M. MARQUET DE BOURGADE

Sur un appartement vacant à l'hôtel de la Force en 1752 ⁷.

.....
Non, ce n'est point une bévüe :

Un appartement,

A l'hôtel vacant

A frappé ma vüe.

1. D'Argenson, *Mémoires*, t. VIII. On y installa le bureau des saisies réelles du vingtième et la ferme des cartes à jouer dont le produit fut ajouté aux revenus de l'École militaire.

2. Aujourd'hui la rue de Turenne.

3. THIERRY, *Guide des Amateurs*, 1787, p. 705.

4. Il habitait rue Saint-Louis, dans l'hôtel de Du Verney sans doute, ainsi que Paris de Meyzieu, neveu de ce dernier. Voy. *Almanach royal*, années 1752-1755, etc.

5. Paris Du Verney.

6. ARSENAL, *Notes de l'inspecteur Meusnier* mss. 10235 à 37, 10242.

7. Cette poésie se trouve à la septième page d'un manuscrit, daté de 1755, et comprenant qua-

Sur ce bâtiment
 Simple architecture
 Règne, sans voûte ni voussure.
 On n'y voit point colonne, chapiteau,
 Frise, corniche, encor moins architrave ;
 Mais il pourrait loger le plus fier hobereau,
 Même au besoin, un baron, un landgrave :
 Et je gagerois pour un rien,
 Et mettrois contre quatre douze,
 Que logé ne fut pas si bien,
 A Bender autrefois ce fou de Charles douze.

Mais ne confondons point ce logement chéri ;
 Encore un mot sans plus d'ambage,
 Et tu le connaîtras d'ici ;
 Trois fois la semaine à midi,
 Son heureux et propice ombrage
 Sert généreusement d'abri
 Aux coursiers de ton équipage,
 Contre les cuisantes ardeurs,
 Contre les énormes fureurs
 Du volage amant de Clymène.
 C'en est assés. Or cet appartement,
 Si beau, si charmant,
 Mes désirs promène.

Ce n'est pas sans peine
 Qu'un commis sans plus,
 Après six quinzaines,
 Tire de ses veines
 Un monceau d'écus.
 Plus que la centaine
 Tu m'épargnerois,
 Soucis et migraine
 Bientôt chasserois,

torze pages d'une bonne écriture. Il est relié à la suite de l'ouvrage intitulé *Anacréon vengé*, par J. B. F. C. DAVID, ou *Lettres au sujet de la nouvelle traduction d'Anacréon* (de POINSINET DE SIVRY), *Criticopolis*, chez Pierre l'Observateur, Paris, Grangé, 1733, in-12. Cet exemplaire, que nous possédons, est imprimé sur papier de Hollande, et il est aux armes d'un Paris. La reliure est de maroquin vert ; le dos orné de pommes ; des pommes sont aussi disposées aux quatre coins des plats, avec des petits soleils dans les angles.

PARIS DE MONMARTEL.

Si de grâce pleine,
Par gentille étrenne
Tu me l'accordoïs.

Belle promenade,
A ce logement
Se joint joliment
Pour une malade,
Qui prendroit santé,
Embonpoint, gayeté,
Sous la colonnade,
Que dans le jardin,
On a sous sa main.
Mon fils et ma fille
Qui parfois babille
En feroient butin.
Ainsi fille et mère,
Ainsi fils et père,
Contens tu rendrois,
Et satisferois
Par gente magie,
Pleine d'énergie
Que connois si bien,
Que par tel moyen,
Chacun tu renvoïe,
Comblé de la joie
De ton entretien.

Si donc un tel bien
Pour moi d'importance,
De ta bienfaisance
Je puis recevoir,
De faire valoir
Ta munificence,
Ma reconnoissance
Fera son devoir.

Or, à ma prière
Je vais mettre fin.
Puisse un bon destin,
Faveur singulière
Lui faire éprouver.

Paix, ma Muse, c'est trop rimer ;
 A la longue tout peut déplaire,
 N'a-t-on que vous à satisfaire ?
 Mais toute âme femelle est encline à causer :
 Trop heureuse qu'on veuille enfin vous excuser.

L'École militaire ayant été construite à Grenelle, l'hôtel de la rue des Ballets lui devenait inutile ¹. Par contrat du 21 novembre 1780 ², les conseillers d'État Moreau de Beaumont et de Boullongne en firent l'acquisition pour le roi au prince de Saint-Maurice Montbarey, surintendant de l'École, moyennant la somme de 300.000 livres ³, afin d'y établir une prison. Les hasards de la destinée faisaient du nom du duc de La Force, l'ancien propriétaire de l'hôtel, une cruelle ironie !

L'hôtel, devenu prison, remplaça le Châtelet et le For-l'Évêque. Elle servit, dès le 10 janvier 1782, à enfermer les gens arrêtés pour dettes ou pour délits civils ⁴.

L'idée de séparer des criminels cette catégorie de prisonniers revient à Necker. Bientôt après, on se servit des bâtiments restants, en bordure de la rue Pavée, et d'une partie de l'hôtel de Lamoignon ⁵, pour aménager une nouvelle prison ⁶ affectée à la détention des filles de mauvaise vie, et remplaçant celle de Saint-Martin dans la rue de ce nom ⁷. On la nommait la *Petite-Force* pour la distinguer de la *Grande-Force*, prison des hommes à laquelle elle attenait, mais sans englober pour cela l'hôtel de Brienne ⁸ qui se trouva presque enserré par ce peu enviable voisinage.

L'éminent avocat Tronchet (François-Denis) et sa femme firent l'acquisition de l'hôtel de Brienne, le 10 août 1784 ⁹ ; puis, après l'avoir vendu à M^{me} Girardot

1. L'École militaire en était propriétaire au moyen du prix de l'office de trésorier, fixée à 250.000 livres, que le roi avait créé et dont il lui avait fait don.

2. ARCH. NAT., Q¹ 1223. Lettres patentes et contrats des 13 et 30 septembre, 2 et 21 novembre 1780, passés devant Rouen, notaire, etc.

3. Les glaces, boiseries, sculptures furent vendues par Bourdois, commissaire-priseur.

4. WATIN, *Le Provincial à Paris*, 1787, p. 19.

5. ARCH. NAT., Q¹ 1222. Délibération pour l'acquisition de ce terrain, 25 juin 1784, et plan. — Voy. aussi F¹³ 313, dossier V 3).

6. ARCH. NAT., H 747 ², Arrêt du 18 décembre 1787, concernant des paiements relatifs aux travaux de cette construction.

7. Au coin de la rue du Vert-Bois.

8. M. Ch. Sellier, dans sa communication au *Bulletin officiel municipal* du 28 juin 1901, dit : « La partie de l'immeuble qui s'était appelée quelque temps *hôtel de Brienne* fut affectée à la détention des filles de mauvaise vie ». D'après la suite des propriétaires, cela ne paraît pas.

9. De Nicolas Thieriot, fondé de procuration de Louis-Marie-Athanaze de Loménie, comte de Brienne, lieutenant général des armées du roi (dernier propriétaire du nom) et de Dame Anne-Etiennette Fireaux de Clermont ; devant Ducloz-Dufrenoy (Étude M^e Dufour).

Angélique-Marie, le 1^{er} fructidor an III (18 avril 1795)¹, ils en redevinrent adjudicataires par un jugement du tribunal de la Seine, le 15 prairial an IX (4 juin 1801), sur licitation poursuivie entre les héritiers de cette dame. Tronchet, devenu sénateur, y mourut en 1806, après avoir légué l'immeuble à sa légataire universelle, par testament du 2 mars².

La façade de la Petite-Force³, encore inachevée en 1792, était due à l'architecte Desmaisons, et se dressait rue Pavée⁴.

À la Petite-Force furent enfermées pendant la Révolution la princesse de Lamballe, M^{me} de Tourzel et sa fille, la duchesse de Bourbon, sœur de Philippe-Égalité et propriétaire de l'autre hôtel de Paris de Monmartel (ex-hôtel Mazarin), M^{me} du Barry, etc.

On pénétrait à la Grande-Force par la rue des Ballets⁵. Deux guichets avaient été aménagés sur la chaussée de la porte cochère de l'ancien logis des frères Paris⁶. Le corps de garde, installé à gauche, occupait le logement transformé du portier de Monmartel ainsi que la bande de terrain faisant suite à la petite porte d'entrée⁷. Les concierges de la prison, Bault et sa femme, peu après geôliers de Marie-Antoinette à la Conciergerie, logeaient dans une partie des cuisines aussi transformées ; l'escalier tournant, éclairé sur la cour, subsistait ; sur la droite, le long du mur séparant la cour de l'hôtel Poulletier⁸, régnaient le greffe et des bureaux.

En 1792, les massacres accomplis à La Force, et appelés avec les tueries de l'Abbaye et des Carmes, *Massacres de septembre*⁹, eurent lieu devant ces guichets, dans la rue des Ballets¹⁰ ; et l'espace compris entre la cour et la rue, si sou-

1. Acte passé devant Robin, notaire. La maison portait alors le n^o 6 de la section des Droits de l'Homme.

2. Nous devons ces renseignements à la très courtoise obligeance de M^{me} de Clion qui nous les a communiqués en 1910. La maison dont M^{me} de Clion est propriétaire, au n^o 12 de la rue Pavée, l'ancien hôtel de Brienne, fut achetée par son grand-père le 16 juillet 1824.

3. Elle est reproduite dans les *Massacres de Septembre*, par M. G. LENÔTRE, p. 81.

4. MARLÈS (L. DE), *Paris ancien et moderne*, 1837, planche 32.

5. Voir sur l'*Atlas de Verniquet*, l'hôtel de La Force en 1791.

6. Cf. LENÔTRE (G.), *Les Massacres de Septembre*, le plan de la page 24.

7. Voir le plan de l'hôtel Saint-Paul que nous reproduisons p. 69.

8. Confié à la Révolution sur M. Pinon de Quincy, neveu de M. Poulletier, il devint le siège, aussitôt après et jusqu'en 1813, de l'administration des Pompes funèbres ; il fut affecté ensuite à une compagnie de sapeurs-pompiers qui y est encore casernée.

9. Cf. LESCURIE DE, *La princesse de Lamballe*, 1864. — LENÔTRE (G.), *Les Massacres de Septembre*. — LAMBRÉO (L.), *Bulletin historique du IV^e arr.*, année 1903, n^{os} 6 et 7 (*Les Tueries à La Force*), et les ouvrages antérieurs de Granier de Cassagnac, Duval, etc.

10. L'entrée de La Force a été plusieurs fois reproduite. Voy. : MARLÈS (DE), *Paris ancien et moderne*, pl. 82^{ter}. — LESCURIE DE, *La princesse de Lamballe*, p. 336 (Dessin de Laurence). — *L'Illustration*. — LENÔTRE (G.), *Les Massacres de Septembre*, etc.

vent parcouru par les Paris, devint l'horrible calvaire d'une centaine de détenus. Une douzaine d'égorgeurs, brutes féroces et avinées, apostés au dehors avec des massues et des sabres, attendaient leur sortie ; et quand paraissaient les malheureuses victimes, condamnées par une parodie de jugement, les cris de : *A l'Abbaye!* ou : *Élargissez Monsieur ou Madame*, étaient ironique et abominable signal de leur mort. Un monceau de cadavres s'élevait dans la rue. Suivant la tradition, la princesse de Lamballe, après avoir été percée et hachée de coups, fut éborgnée sur la borne plantée à l'angle de la rue du Roi-de-Sicile et de la rue des Ballets¹.

La Force, concédée au département de la Seine par décret du 29 avril 1811, fut démolie en 1850 ; et les terrains provenant de l'ancienne prison adjugés en treize lots². En 1852, on ouvrit sur leur emplacement les rues Malher et des Rosiers prolongée.

De l'ancien hôtel de Saint-Paul³, il reste encore d'importants bâtiments dans la partie vendue à Jacques Poulletier, aujourd'hui caserne des pompiers de la rue de Sévigné. Des vestiges de la prison se remarquent sur les murs de l'hôtel de Lamignon, rue Pavée.

Cinq planches gravées par Martial (1843-1866) permettent de se faire une idée de ce qu'étaient la Grande-Force et la Petite-Force, ainsi que la cour intérieure de l'hôtel des Paris. Elles donnent : 1° Une vue de l'entrée de la Grande-Force (en 1841), rue Saint-Antoine et rue des Ballets. — 2° Une vue de l'entrée de la Grande-Force, rue du Roi-de-Sicile. (Dessin de M. Potimont père, greffier de La Force.) — 3° Une vue de la cour intérieure de la Grande-Force (en 1827). — 4° Une vue de l'entrée de la Petite-Force (en 1850), rue Pavée. — 5° Une vue de la cour intérieure de la Petite-Force (en 1850)⁴.

Nous ne quitterons pas l'hôtel de La Force sans parler de Tavernier (Auguste-Claude) qu'une lettre adressée au commissaire De Rochebrune qualifiait « d'homme énergique comme Satan⁵ ». C'était un fort mauvais sujet. Né le 29 décembre 1725, il était fils de Nicolas Tavernier, portier au service de Monmartel pendant trente-six ans, mais passait en réalité pour être fils de Du Verney⁶.

1. Voyez le frontispice des *Massacres de Septembre*.

2. Quatre lots, le 11 mars 1851, et neuf autres, le 26 octobre 1852. Les terrains mis en vente comprenaient l'emplacement de la prison et les maisons portant les nos 14 et 16 de la rue Pavée. (Acte passé devant Noël, notaire.)

3. De nos jours, un hôtel meublé a pris ce nom, rue du Roi-de-Sicile.

4. Ces planches ont été acquises par M. Prouté, marchand d'estampes, rue de Seine, qui en a fait un nouveau tirage.

5. RAVAISSON (F.), *Archives de la Bastille*, 1891, t. XVII, pp. 328-450.

6. FUNCK-BRENTANO (Fr.), *Les Lettres de cachet à Paris*, 1903, p. 346. — LINGUET, *Annales*. — DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, t. V, p. 148. — *Intermédiaire*, du 10 avril 1889 ; article signé de M. Alf. Bégis.

Libertin, fainéant, ivrogne et surtout violent ¹, il avait été employé quelque temps dans les vivres et désespérait ses parents par son inconduite, les maltraitant et les accablant de menaces. A la demande de son père, Monmartel écrivit à M. de Marville, lieutenant général de police, pour le faire mettre à Charenton après avoir déjà tâté du For-l'Évêque.

Mon portier nommé Tavernier, lui mandait-il dans sa lettre du 30 août 1746, a un fils qui mérite correction, et qu'il voudrait mettre à Charenton pendant quelque temps. Je vous supplie de vouloir bien favoriser le placet qui vous sera présenté, afin que ce jeune homme ne puisse pas avoir vent de la pénitence qu'on lui prépare. » L'arrestation ne se fit pas attendre. Quarante-huit heures après, Monmartel, étant à Brunoy ², remerciait le ministre en ces termes : « Recevez, je vous supplie, mes très humbles remerciements des O. que vous avez bien voulu donner pour faire conduire chez les Cordeliers de Mont-Jean, Tavernier, pour lequel j'avais eu l'honneur de vous écrire. »

Tavernier resta onze mois à Charenton ³. Le séjour qu'il y fit ne lui servit pas de leçon. Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'il commettait de nouveaux tours, lesquels, cette fois, devaient le priver de sa liberté pendant quarante-six ans. Dans la nuit du 14 au 15 mars 1749, ainsi que Berryer en avisait Maurepas ⁴, des officiers chargés de faire des patrouilles le rencontraient dans le faubourg Saint-Antoine, ivre et armé d'un gourdin. Ayant déclaré qu'il était fils du portier de Paris de Monmartel, on le laissa aller en considération de ce nom respecté, et en lui ôtant toutefois son bâton. Deux heures plus tard ces mêmes officiers le retrouvaient entre les mains du guet, sortant de chez le commissaire Trudon à qui il venait de se plaindre d'avoir été volé : il parlait des officiers avec lesquels il venait d'avoir son aventure ⁵. Conduit au Grand-Châtelet, puis transféré peu de jours après à Saint-Lazare, il fut remis au Châtelet le 28 février 1750, à la sollicitation de Monmartel. Ce dernier lui fit proposer de s'engager pour les colonies d'Amérique, au service de la Compagnie des Indes où il lui aurait ménagé un emploi ; mais Tavernier ayant refusé, on l'envoya le 7 mars 1750 aux îles Sainte-Marguerite où il resta près de dix ans. Il y eut pour compagnon de captivité d'Esparbès de Lussan qui l'accusa d'avoir formé un prétendu complot ⁶ d'assassiner Louis XV au cours de ses chasses dans la forêt

1. RAVAISSON (F.), *Archives de la Bastille*, lettre de Berryer, lieutenant de police, à Maurepas, 19 mars 1749.

2. Lettre datée de Brunoy, le 1^{er} septembre 1746.

3. FONGER-BUENTANO (F.), *Les Lettres de cachet à Paris*, p. 346. (Du 18 sept. 1746 au 19 août 1747.)

4. RAVAISSON (F.), *Archives de la Bastille*, Lettre du 19 mars 1749.

5. RAVAISSON (F.), *Archives de la Bastille*, 1891.

6. Il avait été impliqué dans la crime de Damiens dont il avait fait sans doute connaissance

de Sénart¹. Pour ce motif, il fut amené à la Bastille le 4 août 1759 et logé dans la tour de La Bazinière². Trente ans après, Tavernier était un des sept prisonniers auxquels la prise de la Bastille rendait la liberté. Malgré la douceur du régime auquel il était soumis³, sa longue détention avait achevé de lui tourner l'esprit : placé à Charenton par la municipalité de Paris le 19 juillet 1789, il y fut maintenu en vertu d'une ordonnance du Châtelet du 30 décembre 1798. Il en sortit, dit-on, sur la demande de son curateur, le 22 messidor an III⁴.

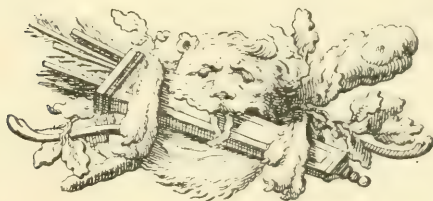
quand ce dernier était domestique chez les Jésuites (la procure des Jésuites se trouvait, on le sait, rue Saint-Antoine, en face de la rue des Ballets), et il se vantait, dans son interrogatoire du 19 juillet 1789, d'avoir poussé Damiens à commettre cet attentat.

1. FENCK-BRENTANO (F.), *Les lettres de cachet à Paris*, 1903, p. 346.

2. Les documents des Archives de la Bastille s'arrêtent, dit M. F. Ravaisson, à son interrogatoire du 3 novembre 1760.

3. Il recevait ses rentes à la Bastille et il avait permission de se promener dans la cour et sur les tours (*L'Intermédiaire* du 10 avril 1889, art. signé de M. Alf. Bégis). — Une note de ses dépenses pour le mois de mai 1789 comporte tabac, vin, bière, pigeon aux petits pois, etc. (BOURNON (F.), *La Bastille*, 1893, p. 193).

4. *L'Intermédiaire* du 10 avril 1889 ; art. signé de M. Alf. Bégis.





SOUS LE MINISTÈRE DU DUC DE BOURBON

1723-1726

DEUXIÈME MARIAGE DE MONMARTEL

Les Paris au pinacle. — Leur influence dans le ministère. — Affaire La Jonchère. — Assassinat de La Guillonnière. — Justine Nugues de Roissy. — Détracteurs à la Bastille. — Chansons satiriques. — Mesures dues aux Paris. — Ouvrages composés ou publiés. — Seconde noces de Monmartel. — Motif de son choix. — Lettre au Pape. — Dissertation de Voltaire. — Calotine sur le mariage. — Contrat. — Portrait moral et physique d'Antoinette-Justine Paris.

En décembre 1723, après la mort du cardinal Dubois, et celle du duc d'Orléans, son successeur au ministère, qui le suivit de près dans la tombe, le duc de Bourbon se fit nommer premier ministre. Peu versé dans les affaires, et gouverné par M^{me} de Prie, sa maîtresse, il appela auprès de lui les Paris sur ses conseils.

On salua par ce quatrain la confiance qu'il leur accordait :

Ilion gémit sous la cendre
Pour avoir produit un seul Paris.
Que ne devons-nous pas attendre
En ayant quatre dans Paris¹.

Le crédit des quatre frères devint tel sous le ministère de Monsieur le Duc qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert, et qu'ils devinrent les maîtres des maîtres de la France². Leur administration a donné lieu à des appréciations différentes, mais surtout à des critiques. C'est que les mesures qu'ils prirent dans l'intérêt public,

1. Bibl. Nat., Ms. fr. 42631, *Chansonnier Maitrepas*, p. 61.

2. SAINT-SIMON, *Mémoires*, 1878, t. XVII, p. 48.

telles que la création des bordereaux pour chaque comptable, l'établissement d'une caisse commune où tous les fonds des recettes étaient centralisés, et la mise en régie de toutes les branches des revenus de l'État. — mesures excellentes en théorie, — apportèrent un bouleversement général dans les affaires. Et cela fera dire de Du Verney qui y avait pris la plus grande part : « Il ordonne aux habitudes de changer aussi vite que ses arrêts ¹ ». Quand ils décrétèrent la refonte des monnaies ², cette opération provoqua de telles variations dans les changes que les principaux négociants d'Angleterre et de Hollande, surpris à l'improviste, écrivirent à Samuel Bernard et à Monmartel pour savoir s'ils prétendaient donner la loi à toute l'Europe. Ceux-ci répondirent superbement que des banquiers qui avaient à leur disposition les revenus d'un roi de France devaient sans difficulté devenir les maîtres de cette loi ³.

Massillon, sans méconnaître la valeur de leur système, le trouve attentatoire à la liberté commerciale, et lui applique l'aphorisme : *Summum jus, summa injuria* ⁴. « Les Paris, dira Saint-Simon, ont fait tant de bruit et tant de maux sous le règne de M. le Duc et de M^{me} de Prie qu'ils gouvernaient, qu'ils se sont rendus célèbres pour toujours ⁵ ». Voltaire, qui les encense par ailleurs, n'était pas alors plus indulgent ⁶. Tous les historiens s'accordent à attribuer la plus grande influence aux Paris dans les décisions prises sous le gouvernement du duc de Bourbon ⁷.

Cependant La Montagne s'efforce de protester contre l'opinion qui s'en accréditait ; on le sent désireux de diminuer la part de responsabilité qui leur revient. « Quand le duc de Bourbon, dit-il, prit en main les affaires, il donna à Du Verney une place de secrétaire de ses commandements. Du Verney résida alors à la Cour... Mon frère n'entraît pour rien dans les décisions du prince ni des ministres, telle est la vérité, quoiqu'elle s'accorde mal avec les bruits que nos ennemis ont répandus dans le public ⁸ » ; et plus loin : « On a voulu honorer mon frère d'un crédit qu'il n'avait pas et auquel il n'aspirait pas ». Et pourtant M^{me} de Prie n'agissait pas sans les consulter ⁹. Elle se ligua avec Du Verney, et mit tout en œuvre pour faire renvoyer le cardinal de Fleury sans y réussir. On sait, en effet, que sa victoire ne dura qu'un jour, et que le cardinal s'en vengea en obtenant l'exil de tous ses

1. LEMONTEY, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 433.

2. En 1724 et 1725.

3. *Discours de Paris La Montagne*, — LUCHEZ (M^{is} de), *Histoire de MM. Paris*, p. 106.

4. MASSILLON, *Mémoires de la minorité de Louis XV*, 1792, p. 209.

5. *Journal de Dangeau*, p. 309 (note de Saint-Simon), et t. XIII, p. 189.

6. VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, t. XV, p. 173.

7. Cf. SAINT-SIMON, MAUREPAS, BARBIER, BUVAT, NARBONNE, MASSILLON, LEMONTEY, etc.

8. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*.

9. Cf. THIRION (H.), *M^{me} de Prie*, 1905.

adversaires. Mais on ne trouve pas moins la preuve de la puissance des Paris dans les épigrammes du temps ¹.

Ainsi qu'un autre Phaëton
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le Duc de Bourbon
Gouverner les peuples de France,
Monté dessus son char de Prie ²
Trainé par les quatre Paris.

M^{me} de Prie avait une préférence pour Du Verney dont on chercha à se servir pour diriger les quatre frères ³. Le *Journal* de Mathieu Marais se fait l'écho d'un désaccord qui serait survenu entre eux à la suite de la nomination de Du Verney comme syndic de la Compagnie des Indes : « On dit que les Paris, qui voulaient d'abord se déclarer pour leur frère Du Verney, se sont déclarés contre, et ont remis un mémoire à M. des Forts ⁴, où ils disent que depuis le mois de mai 1724, ils se sont séparés de lui et qu'il a fait tout ce qu'il a voulu sans eux ⁵. ». La désunion dura peu. M^{me} de Prie avait associé les Paris à ses projets de marier Louis XV ⁶. Plusieurs noms de princesses avaient été mis en avant. L'antagonisme déclaré entre la faction d'Orléans et la maison de Bourbon, et le crédit grandissant de Fleury précepteur du jeune roi, leur firent hâter leur résolution. En choisissant une reine de leur main, dont ils espéraient se faire une alliée, ils contrebalanceraient l'influence de leurs adversaires, et consolideraient leur situation au pouvoir. Du Verney et Monmartel, par les renseignements de leurs agents, ne furent pas sans influencer sur le choix qui plaça sur le trône la fille du roi Stanislas : celle-ci leur en resta toujours reconnaissante. Nous les verrons, plus tard, mêlés au mariage du Dauphin. Le long espace de temps qu'il aurait fallu attendre pour espérer ce dauphin avait servi de prétexte au renvoi de l'infante, fille de Philippe V. On a imputé cette mesure au caractère assez brusque de Du Verney ⁷.

La réforme des abus entreprise par les Paris dans tous les départements des finances amena la découverte de malversations dans l'extraordinaire des Guerres ⁸.

1. *Ibid.*, N^o 11, Ms. 42634, p. 256, année 1725.

2. M^{me} de Prie.

3. TIMONEX (H.), *M^{me} de Prie*, 1905, p. 138.

4. Lepelletier des Forts, contrôleur général des Finances.

5. MARAIS (Mathieu), *Journal*, pub. par M. de Lescure, 1864, t. III, p. 447.

6. NOLHAC (P. de), *Louis XV et Marie Leczinska*, 1900. Le mariage eut lieu au mois d'août 1723. — Cf. GAUTHIER-VILLARS (H.), *Le mariage de Louis XV*, 1900.

7. VOLTAIRES, *Œuvres complètes*, t. XV, p. 173.

8. ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, Bastille, carton 3. Notes sur les prisonniers, f^o 940, année 1723. Affaire La Jonchère.

Michel de la Jonchère¹, le trésorier, protégé de Le Blanc secrétaire d'État à la Guerre, fut accusé par eux d'avoir détourné un certain nombre de millions. Arrêté presque aussitôt, on l'envoya à la Bastille². A travers La Jonchère et ses co-accusés dont Du Verney s'était montré l'adversaire déclaré, ils cherchaient à atteindre le ministre Le Blanc. En effet, celui-ci n'avait cessé, quand il était intendant à Dunkerque, de les molester et de les contrecarrer en toute occasion. Il avait fait arrêter La Montagne sous l'inculpation de faux en matière de comptabilité publique, et accusé Du Verney d'avoir fait passer en Hollande dix millions d'espèces « fruits de ses rapines antérieures »³. Les faits étaient controuvés. Les Paris s'étaient excusés ; mais ces accusations calomnieuses avaient pesé d'un certain poids sur l'ordre qui les avait envoyés une première fois en exil. De son côté M^{me} de Prie comptait le sous-secrétaire d'État à la Guerre au nombre de ses ennemis personnels dans la cabale formée contre elle par la jalousie haineuse de M^{me} de Pléneuf, sa mère⁴. Ils associèrent leur commune rancune et saisirent cette occasion de se venger de leur ennemi, occasion qui leur avait déjà échappé à cause de l'intimité de Le Blanc⁵ avec le Régent. L'arrestation de La Jonchère fit beaucoup de bruit. Et pendant que le procès s'instruisait à l'Arsenal, un incident survint qui aggrava encore cette affaire.

Le dimanche gras, 27 février 1724, Antoine de La Guillonnière, capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, cousin germain des Paris⁶, sortait de leur hôtel de La Force, à huit heures du soir, quand il fut attaqué à l'improviste par quatre hommes masqués qui lui portèrent plusieurs coups de poignard. Comme il s'était débattu, il fut seulement blessé⁷ ; mais son état resta alarmant pendant plusieurs jours. Ses agresseurs croyant avoir affaire à Du Verney s'étaient mépris à la taille : ils avaient choisi l'heure où ce dernier avait coutume de se rendre dans une maison voisine⁸. Du Verney en fut malade d'émotion. Il fit à son cousin une pension de huit cents livres⁹. D'Ombreval¹⁰, le lieutenant de police, fit promettre vingt mille

1. Cf. BABEAU (A.), *Un financier à la Bastille. Journal de La Jonchère*, 1899.

2. RAVAISSON (F.), *Archives de la Bastille*, t. XIII, pp. 386-389.

3. THIRION (H.), *M^{me} de Prie*, 1905, p. 55. — Cf. LAMBERT (P. E.), *La Seigneurie de Courbépine et la M^{se} de Prie*, Rouen, 1868, p. 21.

4. Id., *ibid.* L'hôtel de M^{me} de Pléneuf existe encore en partie mais remanié au n^o 31 de la rue de Cléry.

5. Avant que M^{me} Poisson ait été la maîtresse de Monmartel on comptait Le Blanc au nombre de ses amants.

6. Il avait été un des témoins de Monmartel à son mariage avec M^{lle} de Mégret, en 1720.

7. BARBIER, *Journal historique*, t. I, p. 204. — BUVAT, *Journal de la Régence*, t. II, p. 377.

8. Peut-être à son hôtel de la rue Saint-Louis (rue de Turenne) qui en était tout proche et qu'il avait acheté en 1722.

9. BIBL. NAT., Ms. PO 2198, cote 49717, pièce 48.

10. Cf. RAVAISSON, t. XIII, p. 389, *Affaire La Jonchère*, Lettres de Paris La Montagne à d'Ombreval.

livres, les Paris quarante mille, plus le pardon, à celui qui révélerait les auteurs de cet assassinat¹. On acquit la conviction qu'il avait été commis par des affidés de Le Blanc, et qu'il se rattachait à l'affaire Sandrier, caissier de La Jonchère, dont on s'était débarrassé par les mêmes moyens l'année précédente.

On retira à Le Blanc le ministère de la Guerre. Arrêté dans une de ses terres, il franchit à son tour le seuil de la Bastille ; mais, protégé par une puissante cabale, sa culpabilité ne fut pas reconnue par le Parlement, et on lui rendit sa liberté quelques mois plus tard. Le procès établit l'irresponsabilité absolue de La Jonchère² dans la tentative d'assassinat sur La Guillonnière. Le jugement lui infligeait seulement un blâme quant à la gestion de l'extraordinaire des Guerres, et le privait de sa place en le condamnant à quelque restitution. Par une singularité de cette affaire déjà si singulière³, Gérard Michel de La Jonchère était frère de Charles Michel de Roissy⁴ qui avait épousé Justine Nugues, fille de Marthe Paris et nièce des Paris.

Lors du mariage de Joséphe-Marguerite de Roissy, fille de Michel de Roissy, qui eut lieu le 3 mars 1738, avec Alexandre Falcos, marquis de La Blache, son oncle paternel Gérard Michel de La Jonchère lui fera une donation entre vifs de 40.000 livres sur tous les biens qu'il laisserait à son décès ; ses oncles maternels Du Verney et Monmartel lui donneront, le premier 80.000 livres, le second 20.000 livres pour leur part⁵.

On a vu que, pour se défaire des Paris, les partisans de Le Blanc ne reculaient devant aucun moyen. Ils continuèrent. Les années 1724 et 1725 ayant été désastreuses pour les récoltes par suite de pluies continuelles et d'inondations, une disette s'en suivit. Les Paris furent chargés d'approvisionner Paris et Fontainebleau où se trouvait la Cour. Mais une crue subite de la Seine et de ses affluents immobilisa les bateaux et détériora les moulins occupés à moudre le blé⁶. Leurs ennemis profitèrent aussitôt de ce contretemps pour faire circuler dans le public le bruit que les Paris avaient créé une famine factice pour spéculer sur le prix du pain. Ils associaient dans leurs accusations M^{me} de Prie aux quatre frères. « Le bruit courait, dit Narbonne, qu'il y avait eu des manœuvres coupables dans le prix du blé et que M^{me} de Prie avec les

1. Cf. TIMAOS II., *M^{me} de Prie*, p. 146.

2. BATAIL, *Un financier à la Bastille sous Louis XV*, *Journal de La Jonchère*, 1899.

3. Comme le nom de Dauphiné, paysan de Vauresson, compromis dans le meurtre d'un fermier de La Jonchère, du même nom que le nom d'un valet des Paris, quand ils étaient à Versailles. — Cf. aussi : TIMAOS II., *M^{me} de Prie*, p. 131.

4. Les *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme moderne* (BIBL. NAT., Ms. fr. 14077), le donnent à tort comme beau-frère des Paris. Nommé fermier général en 1721, il fut destitué comme parent des Paris et protégé du duc de Bourbon, et il devint par la suite receveur général des Finances.

5. ARCH. NAT., Y 343, registre d'insinuations, p. 104.

6. *Discours de Paris La Montagne*.

sieurs Paris Du Verney et Samuel Bernard, avaient gagné des sommes considérables en faisant revenir des blés français des îles de Jersey et de Guernesey, ou selon toute apparence ils les avaient mis en sûreté. C'est un mystère qu'il est difficile de pénétrer et qu'il est prudent de ne pas trop approfondir ¹. » En effet, les Paris ne recevaient pas les coups sans les rendre ², et envoyaient à la Bastille tous ceux qui se laissaient prendre à médire sur leur compte. Les archives de la prison d'État contiennent les noms d'un assez grand nombre de prisonniers condamnés pour les avoir diffamés. On y trouve, au 11 janvier 1725, le nom d'un certain Georges de Raffailhac « arrêté pour avoir tenu des discours insolents contre l'un de MM. Paris, en disant qu'il était passé en pays étranger et que l'autre avait donné des sommes considérables à des particuliers pour les engager à déposer contre M. Le Blanc ministre de la guerre ». Le 28 juin 1725, un certain Boucher de Savonnière est incarcéré « pour calomnie contre M. Paris au sujet de l'affaire de M. Le Blanc ³ ». Il n'y a pas jusqu'à la femme de leur cousin Aymard Pélissier, qui n'y soit entrée à la même date pour le même motif : elle en sortit au bout de cinq mois « en promettant de se conduire plus prudemment à l'avenir ⁴ ».

Une *calotine* de 1726⁵ fait des allusions transparentes aux procès intentés aux Paris au cours de leur carrière. On y suppose une assemblée de commissaires rendant leur jugement sur différentes affaires concernant nos financiers et arrêtant :

.....
 Plus, que des lettres soit données,
 Contre toutes plaintes formées,
 Pour faux saunage, faux serment,
 Faux billet ⁶, et faux testament ⁷,
 Et semblables tours de souplesse,
 Premiers essais de leur jeunesse,
 Dont procès et décrets en bloc,
 Demeureront pendus au croc ;
 Et ce pour leurs travaux immenses
 Dans tous les genres de Finances.

1. NARBONNE (Pierre de), *Journal*, p. 138.

2. Cf. aussi : BIBL. NAT., *Imp.*, Fm 3301 et 2633, Requête au roi pour les sieurs Paris.

3. ARSENAL, *Arch. de la Bastille*, Ms. 12550. Tableaux des prisonniers.

4. *Id.*, *ibid.*, Ms. 10866.

5. Recueil des Pièces du Régiment de la Calotte, 7726 (p. 130 à p. 133). Cité précédemment.

6. Allusion au procès que leur fit la Compagnie des vivres lors de leurs premiers services en Dauphiné, puis au procès Orcelle, etc. (Cf. BIBL. NAT., *Imp.*, Fm, 1° 12302, 12303, 12119 à 12123.

7. Allusion au testament de leur cousin Pélissier, mort en Espagne.

On cherchait à monter l'opinion contre eux. Il y eut même des émeutes occasionnelles par l'affaire des bles, dont on espérait beaucoup pour se défaire des Paris. Un certain abbé Margon, bibliothécaire de Le Blanc, déclara dans son interrogatoire qu'il avait été chargé par lui de fomenter cette sédition ¹.

En 1739, on chantait sur l'*Air des Pèlerins* ² :

Au bout de dix ans d'abondance,
 Hélas, mon Dieu !
 Nous voyons la famine en France,
 En plus d'un lieu,
 Est-il quelque hidre renaissant
 Qui nous apreste,
 Ce que l'on éprouva du tems
 D'un monstre à quatre testes ³ ?

A la mort du duc de Bourbon ⁴, la satire s'emparait encore de la même accusation entièrement gratuite jusqu'à preuve du contraire.

.....
 Et voulut faire mourir de faim
 Le pauvre peuple Parisien,
 Lorsqu'il possédait plus de grain,
 Que la France sur son terrain
 N'avoit cueilly depuis très bien ;
 Que ces Paris, ces vauriens
 Négociants pour le loingtain
 Par le crédit de sa p... (M^{me} de Prie)
 Qui en retirait le dizain... ⁵

Ou bien encore :

Sous un pilote extravagant ⁶
 Quatre corsaires ⁷
 Pilotes du Gouvernement
 Partageoient en bons frères.

1. VILLIERS M^{de}, *Mémoires* pub. par la Société d'Hist. de France, t. IV, p. 305.

2. Bibl. Nat. Ms. fr. 42635, p. 298.

3. Le duc de Bourbon et les quatre Paris.

4. Il mourut en 1740. M^{me} de Prie était morte en 1727.

5. Bibl. Nat. Ms. fr. 42635, p. 241. Épitaphe sur le duc de Bourbon.

6. Monsieur le Duc.

7. Les Paris.

On le voit, le mécontentement général contre le ministère de Monsieur le Duc s'étendait aux Paris. Ils subissaient les effets de la mauvaise administration des affaires et des malheurs du temps, consécutifs à la fin du règne de Louis XIV et au système de Law. D'autres mains à la même époque n'eussent peut-être pas fait mieux que les leurs. Mais en attendant que le public appréciait leur mérite avec plus de justice, en comparant leurs actes à ceux de leurs successeurs, on les mesurait, à cause des maux qu'on leur attribuait, à leur taille.

Dans une épitaphe sur le duc de Bourbon, l'auteur portait ce jugement sur Monsieur le Duc et les Paris :

Passant.
 N'attends pas le détail affreux,
 De son funeste ministère ;
 Qui des complots d'une mégère
 Et de trois géans odieux
 Fut la besogne meurtrière ¹.

Pourtant, les quatre frères continuaient à trouver des remèdes aux abus.

Ils possédaient le sens très exact des mesures à apporter à la situation. La difficulté résidait dans l'application. Ils avaient contre eux la routine, représentée par la crainte que chacun manifestait pour toute innovation, et la sourde hostilité de tous ceux dont leurs projets heurtaient les intérêts. En un mot, les vues des Paris, en bien des cas, devançaient leur époque, soit dans la façon de conduire les affaires, soit dans la manière de juger les choses. Ainsi Du Verney ayant obtenu en 1725 d'acquiescer la charge de secrétaire des commandements de la reine, — charge qu'il exerça pendant neuf mois ², — composa avec ses frères un dictionnaire en cinq volumes des grâces de la Cour, sur lesquelles on fit des réductions, malgré l'opposition des intéressés.

La renommée de Du Verney et de Monmartel a quelque peu rejeté dans l'ombre la personnalité de Paris l'aîné, mort longtemps avant eux ³, et qui ne jouit pas de sa juste part de célébrité dans leurs travaux communs. On peut dire qu'il y tint la première place et que si ses deux jeunes frères réussirent dans les carrières où ils brillèrent, ils ne firent qu'exécuter ses projets et continuer sa pensée. A la demande du duc de Bourbon, il lui remit un mémoire dans lequel il exposait ses

1. Voy. plus haut, p. 90, n. 3.

2. LESCURE (De), *Journal de Mathieu Marais, avocat au Parlement, etc.*, Paris, 1863-1868, t. III, p. 186, 21 mai 1725.

3. Ainsi que La Montagne. Celui-ci agissait beaucoup quoi qu'on en ait dit, mais il était de caractère moins ambitieux.

idées sur la manière la plus efficace de réparer l'état des finances¹. Il définissait ainsi ce ressort fondamental de toute politique : « L'essence de la finance n'est autre chose que la science de varier les expédients suivant les incidents journaliers, avec avantage pour l'État, sans varier sur les principes ». Et comme le malaise financier provenait pour une grande part des guerres continuelles, il ajoutait : « Si on ne cesse de faire la guerre, il n'y a point de force ni de génie qui puisse répondre de prévenir un état de décadence. » Les dépenses, déjà excessives à la mort du feu roi, se trouvaient augmentées de 900 millions à la majorité de Louis XV, chiffre formidable pour l'époque. Antoine Paris, au nombre des nécessités qu'il signalait, posait ce principe d'une vérité si évidente qu'on s'étonne qu'il ait été encore à appliquer : « La quatrième nécessité est de donner des loix en finance et des poids et mesures invariables au peuple par une fixation irrévocable des monnoyes, sans quoy la police radicale du prix de tous les échanges est détruite pour toujours. »

Monsieur le Duc fit demander à Paris l'aîné, par M. d'Osmond, s'il l'autorisait à communiquer son mémoire et à en dévoiler l'auteur. Antoine Paris, alors à Bercy, lui répondit qu'il pouvait le faire, mais d'abord sans le nommer, et en le mettant ensuite en tête à tête avec ses contradicteurs².

On peut attribuer à Paris l'aîné et à ses frères une grande participation à la décision du conseil d'État qui, par arrêt du 24 septembre 1724, portait création d'une Bourse à Paris. L'émission de cinquante-six mille actions nouvelles de la Compagnie des Indes ayant absorbé les anciennes, on se servit de l'agiotage, chassé de l'hôtel de Soissons, pour les mettre en valeur. On créa les agents de change pour le guider et l'apurer. On choisit pour l'établir une place dans l'enceinte du palais Mazarin devenu l'hôtel de la Compagnie des Indes, qu'on appela « La Bourse³ ». L'entrée principale était sur la rue Vivienne où se trouve aujourd'hui le jardin de la Bibliothèque Nationale devant la galerie des estampes. La Bourse était ouverte de dix heures du matin à une heure de l'après-midi. Les négociants, marchands, banquiers, financiers, agents de change y avaient accès : l'entrée en était interdite aux femmes⁴.

Outre le mémoire dont nous avons parlé ci-dessus, Antoine Paris avait composé un

1. *ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES*, F, volume 4259, p. 37. Mémoire de M. Paris l'aîné à S. A. S., du 21 mai 1726, divisé en sept chapitres avec une table (copie). On en trouve une autre copie sans doute signalée dans l'inventaire de la collection Clairambault (ARCH. NAT., Ms. Cl. 320). « Copie du mémoire envoyé à S. A. S. par M. Paris l'aîné, le 21 mai 1726, au sujet de l'état des finances » p. 531.

2. Mémoire de M. Paris l'aîné à S. A. S. du 21 mai 1724.

3. PIGANJOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, t. III, p. 54. La partie du palais Mazarin, du côté des rues des Petits-Champs et Richelieu, appelée « hôtel de Nevers », abrita la Banque royale.

4. *Histoire géographique particulière du Visa*, 1743, t. IV, p. 491.

*État de la recette et de la dépense du roi, pour 1725, présenté à Mgr le Duc, par M. Paris l'aîné, en 1726*¹.

Les ouvrages suivants, publiés par les Paris, sont dus vraisemblablement à la collaboration des quatre frères, sans que nous soyons à même d'attribuer à chacun la part qui lui revient² :

*Mémoire présenté par M. Paris au duc de Bourbon, au sujet des anciennes dettes de l'État, juin 1725*³ (manuscrit).

Traité des monnaies depuis le commencement de la monarchie jusqu'en 1724, 4 vol. in-fol.

Traité des domaines du roi depuis leur origine jusqu'en 1725, 4 vol. in-fol.

Traité des gabelles de France depuis leur commencement jusqu'en 1726, 4 vol. in-fol.

Traité des rentes depuis François I^{er} jusqu'en 1725, 3 vol. in-fol.

Traité des colonies françaises et de leur commerce jusqu'en 1725, 4 vol. in-fol.

Traité des charges créées ou supprimées depuis 1689 jusqu'en 1721, 5 vol. in-fol.

Dépouillement des droits sur les marchandises, etc., jusqu'en 1726, 4 vol. in-fol.

Traité de l'origine des fermes, 4 vol.

Examen du livre intitulé Réflexions politiques sur le Commerce, La Haye, 1740, 2 vol. in-12.

Mémoire concernant le Marc d'Or (paraît être de 1724)⁴.

Histoire du Système et du Visa, 4 vol.

À ces travaux considérables il faut ajouter⁵ différentes mesures prises par Du Verney telles que : l'établissement de magasins de vivres constitués sur la frontière en prévision d'une guerre ; le rétablissement des vieilles libertés municipales détruites en 1692 ; l'organisation de la milice, c'est-à-dire du tirage au sort ; la création de la caisse d'amortissement.

L'ordonnance pour l'extinction de la mendicité, dont l'exposé est aussi l'œuvre des Paris, mais plus particulièrement de La Montagne⁶ et de Du Verney, est à mettre au

1. *Inventaire de la Collection Clairambault* (Cl. 529), p. 555.

2. *Id.*, p. 549.

3. Cf. JOURDAN, DECRUSY, ISAMBERT, *Recueil des anciennes lois françaises*, vol. XXI (1715-1737).

4. BIBL. NAT., Ms. fr. 33037, f° 89 à f° 100.

5. L'ouvrage intitulé *Pluton maltôtier*, la très spirituelle satire contre les fermiers généraux, édité en 1708 et 1709 (frontispice transposé dans l'une des deux éditions), a été attribuée dans un catalogue de librairie de janvier 1912 (Collection Samas), à Paris Du Verney. Nous doutons fort qu'il en soit l'auteur.

6. Cf. *Discours de Paris La Montagne*.

nombre des mesures excellentes qu'on leur doit ; par contre, la précipitation avec laquelle elle fut appliquée donna lieu à des violences regrettables. On leur attribue aussi, disons-le pour être impartial, l'établissement malencontreux de l'impôt connu sous le nom de « *don de joyeux avènement* » et celui désigné sous le nom de « *ceinture de la reine* ».

Veuf de sa première femme, Monmartel songea aussitôt à se remarier. Il jeta les yeux dans sa propre famille, et choisit sa nièce, Antoinette-Justine, fille de son frère aîné Antoine ¹. La grande différence d'âge qui séparait les deux futurs, ou plutôt l'extrême jeunesse de la fiancée — l'un avait 31 ans et l'autre 11 ans seulement quand il en fut question ² — ne laisse pas que d'étonner. Pour nous expliquer le choix de Monmartel, l'abbé Pierrard, curé de Sampigny, nous donne une raison où n'entrait pas l'inclination seule : « Ce qui l'engagea à donner sa fille à son propre frère, écrit-il, parlant de Paris l'aîné, ce fut qu'il craignait que dans le poste où il était en France, quelque grand seigneur, qu'il n'aurait pu refuser sans se faire un ennemi capital, ne vint ou ne fit la lui demander plutôt pour ses immenses richesses que pour sa naissance, et qu'ensuite il ne la méprisât et ne la rendit malheureuse, parce qu'il l'aimait beaucoup comme on aime une enfant unique ³. »

En mariant sa fille à Monmartel dont il connaissait la bonté et les mérites, Antoine Paris satisfaisait son affection paternelle et ménageait à la fois ses intérêts politiques et financiers ⁴. Depuis la mort de sa jeune belle-sœur, il avait formé, semble-t-il, le projet de cette union contractée seulement en 1724. Dès 1721, en effet, le cardinal Dubois, sollicité par les Paris et désireux d'exercer sa reconnaissance, avait obtenu en leur faveur que le roi écrivit au pape Innocent XIII ⁵, pour faciliter ce mariage.

Voici la teneur de la lettre ⁶.

« Très Saint-Père,

« Les services importants que les sieurs Paris nous rendent depuis longtemps, leur application à nous les continuer, et les témoignages que nous recevons en toute occasion de leur désintéressement et de leur zèle, nous engageant à accorder à leurs

1. Buyat dit à tort « fille de Paris La Montagne » *Journal de la Régence*, t. II, p. 318).

2. Elle était née en 1710.

3. Ms. Pierrard, p. 177. — Cf. aussi : DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, t. V.

4. Barbier dit : « L'un a épousé sa nièce pour empêcher qu'aucun étranger ne mit le nez dans leurs affaires » (*Journal historique*, t. I, p. 143).

5. BIBL. NAT., Ms. PO 2198, dossier 49717, pièce 18.

6. ARSÉNAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 53. — Cf. de plus : *Les Folies du M^{is} de Brunoy*, t. I^{er}, p. 40. — *Les Ruines de la Meuse*, t. V, p. 139. — CLÉMENT (P.), *Portraits historiques*, p. 139, etc.

instances la protection qu'ils nous ont fait demander auprès de Votre Sainteté, pour obtenir d'Elle la dispense qu'ils demandent pour le mariage de Jean Paris, l'un d'entre eux, avec sa nièce, fille d'Antoine Paris, son frère : et nous nous prétons d'autant plus volontiers à appuyer leurs instances auprès de Votre Sainteté, que nous savons qu'ils ont des raisons de famille très fortes de désirer l'accomplissement de ce dessein, qui peut seul prévenir un grand dérangement dans leurs affaires domestiques, et même nous priver d'une partie essentielle des avantages que nous tirons des services que leur union les met en état de nous rendre avec plus de succès. Nous attendons cette grâce de Votre Sainteté, et nous continuerons de demander à Dieu qu'il conserve longtemps au giron de son Église un pape aussi digne de la gouverner.

« Écrit à Paris, le 10 septembre 1721.

« Votre dévôt fils, le roi de France et de Navarre.

« LOUIS. »

Le cardinal de Rohan se chargea de présenter au Pape la lettre du roi. Le *Journal de Verdun* l'annonçait en ces termes : « MM. Paris ont rendu et rendent encore de si importants services à leur patrie, qu'ils ont mérité les éloges du Roy et de Mgr le Régent auprès du Pape, qui vient d'accorder à M. de Montmartel ¹ une dispense pour épouser sa nièce. C'est M. le cardinal de Rohan qui a demandé cette grâce, et il l'a obtenue sans peine de Sa Sainteté ². »

Cette faveur cependant demanda quelques négociations. La dispense ne fut accordée qu'autant que Monmartel y mit le prix ³. Un correspondant de la M^{se} de Balleroy, fort au courant de la démarche, lui mandait le 2 janvier 1722 : « M. Paris a enfin obtenu du Pape la dispense qu'il demandait d'épouser sa nièce... Il lui en a coûté 200 000 livres que le Pape a distribuées à plusieurs pauvres filles pour leur servir de dot en mariage ou en religion ⁴. » Quelques semaines plus tard, bien qu'Antoinette-Justine Paris n'eût été encore que fiancée, le bruit de la prochaine célébration du mariage se répandait dans les salons : « On dit, lit-on dans la même correspondance, que M. Paris de Monmartel épouse, le jour de Saint-Joseph, sa nièce ⁵... ». Ce mariage défrayait les conversations de la Cour et de la Ville. Il servit

1. Plusieurs auteurs ont écrit par erreur que c'était Du Verney qui avait épousé sa nièce.

2. *Journal de Verdun* (Suite de la Clef du Journal historique sur les matières du temps), Janvier 1722, p. 78.

3. BIBL. NAT., Ms. fr. PO 2198. Moyennant 100.000 écus et une fondation au Mont-de-Piété de Rome.

4. *Les correspondants de la M^{se} de Balleroy*, publ. par le comte E. DE BARTHÉLEMY, 1883, t. II, p. 225.

5. Id., *ibid.*, p. 441. Lettre du 27 mars 1712, signée Caumartin de Boissy.

de motif à Voltaire pour écrire quelques chapitres sur les unions entre oncles et nièces dont il évalue les prix — de revient —, ce qu'on pourrait appeler « un tarif matrimonial » :

— Rien n'est plus convenable que d'aimer sa cousine, proclame-t-il. On peut aussi aimer sa nièce; mais il en coûte 18.000 livres payables à Rome pour épouser une cousine, et 80.000 francs pour coucher avec sa nièce¹. Chez nous autres remués de barbares on peut épouser sa nièce avec la permission du Pape, moyennant la taxe ordinaire, qui va, je crois à 10.000 petits écus en comptant les menus frais. J'ai toujours entendu dire qu'il n'en avait coûté que 80.000 francs² à M. de Monmartel³. »

La célébrité des frères Paris devenait telle qu'aucun événement de leur vie privée ne laissait le public indifférent. On ne manqua pas une si belle occasion de leur décerner un brevet de la *Calotte*⁴. On prit prétexte de la dispense demandée en Cour de Rome et de leur traité des Comptes en partie double pour enfanter cette satire dont voici un passage qui s'y réfère :

.....
 Pour donc cacher l'art et la source
 De cette importante ressource⁵,
 Momus en comique appareil
 Descend au milieu du Conseil,
 Ordonne que les quatre frères,
 Pour ne divulger ces mystères,
 Jamais ne mêleront leur sang
 Dans des familles étrangères,
 Leur livrant le cœur et le flanc

1. Voltaire, *Œuvres complètes*, édition Garnier, t. XXV, p. 273.

2. Il dit ailleurs *Supplément aux œuvres en prose*, t. XXXII, p. 191 : « Il en a coûté 100.000 écus à Paris-Monmartel pour épouser sa nièce. »

3. Voltaire, *Œuvres*, t. XXVI, p. 379 « de l'inceste ». — Cf. NICOLABOT (L.), *Ménage et finances de Voltaire*, 1854, p. 400.

4. « C'est l'histoire véridique et impartiale, dit Maurepas, des folies, des erreurs, des modes dépravées, du libertinage et du ridicule de tous les ordres de la monarchie française... Il suffisait d'être connu par les emplois ou les charges qu'on occupait, pour obtenir un brevet dans le *régiment de la folie*, autrement dit de la *Calotte*, quand on y donne prise par quelque action désapprouvée, ou qui peut faire rire. Ce régiment avait pris naissance sous Louis XIV qui le soutenait secrètement. C'était une société qui avait pour but de réformer les mœurs en les tournant en ridicule... Les membres de cette société, qui ne devaient pas passer pour avoir la tête bien solide, à cause de l'entreprise hardie qu'ils faisaient, jugèrent à propos de prendre une calotte de plomb, d'où le nom de *Régiment de la Calotte*... » (*Mémoires*, t. III, p. 9 à p. 93).

5. La méthode des Paris.



2



2



3



1



3



4



1. PARIS DE MONMARTEL. Communication de M^{me} la vicomtesse d'Hérouville.
2. JETON DE MARIAGE MONMARTEL-ANTOINETTE-JUSTINE PARIS
(Collection de l'auteur).
3. JETON POUR LE JEU AUX ARMES MONMARTEL-BÉTHUNE (Collection de l'auteur).
4. CLAUDE PARIS LA MONTAGNE 1670-1744 ET ELISABETH DE LA ROCHE, SA FEMME
(Communication de M^{me} André de Ronseray).

De leurs sœurs, nièces et cousines
 Pour épouses ou concubines :
 De peur que subrepticement
 Le bien d'une autre famille
 N'introduise dans leur quadrille,
 La sagesse et le jugement
 Qui supprimant et table et grille ¹
 Feroient périr en un instant
 Les Ressources du Régiment ² ;
 Mais pour maintenir leur séquelle,
 Cette synagogue nouvelle
 Aura privilège exclusif
 D'imiter le précepte Juif,
 Et se fait fort le divin Môme
 D'en avoir dispense de Rome.
 Que si l'un d'eux par trahison,
 Faisant sortir de la maison
 La marotte qu'on leur confie,
 Livroit un jour à la raison
 L'art du compte en double partie,
 Momus ordonne qu'un poteau
 Soit élevé près de son temple
 Pour la terreur et pour l'exemple ;
 Qu'en tête soit mis écriteau,
 Où le peuple étonné contemple
 Inscrit en caractère noir
 Le logogriphe *Doit, Avoir* ³.

Le mariage, annoncé depuis le commencement de l'année 1722, fut célébré le 10 octobre 1724⁴, en l'église Saint-Paul (démolie à l'époque de la Révolution, à l'entrée de la rue de ce nom⁵. Un jeton, au double écusson accolé des Paris⁶, en perpétue le souvenir⁷ (Pl. IV).

1. De leurs livres de comptabilité.

2. Du régiment de la Calotte.

3. *Recueil des pièces du Régiment de la Calotte*, l'an 7726, pp. 132-133.

4. *Journal de Verdun*, décembre 1724. — *Mercur de France*, février 1739, p. 395.

5. Au coin de la rue Saint-Antoine, à gauche en allant du côté du quai. Elle était voisine de la procure des Jésuites, aujourd'hui l'église Saint-Pierre et Saint-Paul.

6. Jean Paris de Monmartel. Antoinette-Justine Paris. Deux écussons à leurs armes : *D'or à la fasce d'azur chargée d'une pomme feuillée et tigée de sinople* ; au-dessous, 1724.

7. Cf. *Gazette numismatique*, 1899, n° 1126. — FLORANGE (J.), *Armorial du Jetonophile*, Paris, Paris de Monmartel.

Le revers porte, au-dessus d'un paysage, des flèches en faisceau posées en pal, les pointes en haut et liées par un ruban avec cette légende : SIC INFRAGILES. Jeton signé : D. V. (Duvivier), cuivre.

Les infirmités d'Antoine Paris, nous apprend son frère La Montagne ¹, ne lui laissant plus l'espoir d'exercer longtemps sa charge de garde du Trésor royal, il en obtint l'agrément pour Monmartel ². On lui donna en quelque sorte une compensation avec un brevet de conseiller d'État ordinaire ³. Le contrat de mariage d'Antoinette-Justine Paris avec son oncle Monmartel fut passé devant le notaire Junot le 2 octobre 1724 ⁴ ; il porte la signature des quatre frères ; la signature de Monmartel et celle d'Antoinette-Justine sont d'une écriture remarquable.

Antoine Paris, devenu comte de Sampigny, baron de Dagonville ⁵, donnait en dot à sa fille sa charge de garde du Trésor, qui valait un million ⁶, et son hôtel de La Force, où ils demeuraient, ainsi que les dépendances y compris la maison de la rue Pavée, à la condition d'en avoir la jouissance sa vie durant ; plus 13.000 livres dont 8.000 livres de rente. La future apportait pour sa part les biens qui lui revenaient de sa mère et de ses grands-parents de La Roche dont le total s'élevait à 1.093.674 livres, plus 7.297 livres de vaisselle d'argent. Le contrat stipulait qu'il n'y aurait pas de communauté de biens entre les époux sauf pour ceux qui seraient acquis pendant le mariage. Monmartel dotait sa femme de 12.000 livres de rente de douaire ; il s'intitulait alors seigneur de Brunois ⁷, de Villers et autres lieux.

Antoinette-Justine Paris de Monmartel avait reçu de la nature autant de vertus que d'agrèments physiques. Elle joignait à une intelligence supérieure une fort jolie figure ⁸. Le jugement porté par le duc de Luynes qui nous a conservé ce témoignage est d'accord avec l'opinion de Marville ⁹, le lieutenant de police ; et il a été porté également par tous ses contemporains. L'abbé Pierrard, son curé de Sam-

1007, t. II, n° 4339, d'après le *Journal de la Monnaie*. Il ne se trouve ni au Cabinet des médailles, ni à la Monnaie.

1. AUBESAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 63.

2. Le cardinal Dubois, en reconnaissance du mémoire que lui avait remis Paris l'aîné (sur les fonctions de premier ministre), fit ratifier par le Régent l'ordre de faire recevoir au Trésor royal 400.000 livres en effets pour comptant dans l'acquisition de la charge de garde du Trésor. Cf. *Histoire de MM. Paris*, p. 87.

3. MAUREAS (Mathieu), *Journal*, publ. par M. de Lescuré, 1863-1868, t. III, p. 278, 6 janvier 1725. — *Journal de Verdun*, février 1725.

4. Étude de M. Moreau où on nous a obligeamment communiqué cet intéressant document.

5. Voy. le chapitre : « Sous le Ministère du cardinal de Fleury » (Sampigny).

6. *Ms. Pierrard*, p. 177. — BONNABELLE (M.), *Notice sur Sampigny, Bar-le-Duc*, 1883, p. 21.

7. Voy. le chapitre « Acquisition Brunoy » (1722).

8. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, p. 67. Voy. aussi BIBL. NAT., *Ms. PO 2198*.

9. *Lettres de Marville au ministre Maurepas*, publ. par A. DE BOISLISLE, 1896, t. II, p. 190.

pigny, en trace un portrait non moins avantageux, à quelque réserve près : « C'était, écrit-il, une dame d'esprit et de mérite, assez belle et bien faite, généreuse, libérale, charitable et fort pieuse, mais un peu haute pour être trop prévenue de l'état brillant où son père s'était trouvé en France ¹. »

Après qu'Antoine Paris se fut démis de sa charge de garde triennal du Trésor en faveur de son frère, il fut, par lettre du 3 janvier 1725, conservé dans le titre de conseiller d'État, Directions et Finances, pour y servir toutes les fois qu'on jugerait à propos de l'y appeler nonobstant sa démission ².

1. *Ms. Pierrard*, p. 180.

2. *BIBL. NAT., Ms. fr. 44063*. Mémoire concernant le Trésor Royal, par M. Philippe, premier commis.





SOUS LE MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY

1726-1730.

DEUXIÈME EXIL.

Les Paris reçoivent des lettres de cachet (1726). — Lieux de leur exil. — Antoine Paris est atteint de la goutte. — Bénéfices qu'il emploie. — Correspondance avec Hoyer. — Séjour à Amboise. — Châillon. — Arrivée à Toul. — Du Verney à Saint-Michel. — Son arrestation. — La Bastille. — Attentions délicates de sa nièce. — Du Verney sort de la Bastille. — Il se rend à Limé. — Antoine Paris à Sampigny. — Travaux qu'il y fait exécuter. — Séjour de Monmartel et de La Montagne. — Leur train de maison. — Prodigalités d'Antoine Paris. — Sa mort. — Monmartel rentre d'exil (1730). — Samuel Bernard. — Du Verney directeur général des vivres à l'armée du Rhin (1734).

Le cardinal de Fleury convoitait depuis longtemps la place de premier ministre. Ennemi déclaré de la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, il noua des intrigues en vue de le renverser. Absolument sûr de l'influence qu'il exerçait sur son royal élève, qui n'agissait que d'après ses conseils, il trouva bientôt l'occasion cherchée. Le 11 juin, dans l'après-midi, comme M. le Duc s'appretait à monter en carrosse afin de rejoindre Louis XV, parti pour Rambouillet quelques heures auparavant, le capitaine des gardes lui remettait de la part du roi, l'ordre de se rendre dans sa terre de Chantilly¹. Le gouvernement de M^{me} de Prie et des Paris avait suscité bien des irritations et sa chute fut saluée, comme nous le voyons dans Barbier et dans d'Argenson, par des feux de joie populaires allumés dans tout Paris.

Cette révolution dans le gouvernement allait entraîner un nouvel exil pour les frères Paris attachés à la fortune du duc de Bourbon et de M^{me} de Prie. La bascule politique leur faisait connaître cette fois encore les mauvais jours ; et ce nouveau

1. Tannus, H., *M^{me} de Prie*, 1905.

coup sera pour deux d'entre eux la fin de leur carrière financière et de leur vie publique.

Aussitôt que M. le Duc fut arrêté, rapporte Narbonne ¹, il fit avertir par Chéron, son premier valet de chambre, Du Verney qui, de Versailles, était retourné à Paris. « Le courrier, dit-il, fit diligence car Du Verney arriva dans son hôtel, à Versailles, rue Saint-François ², sur les huit heures et demie du soir du même jour. Il s'enferma dans son cabinet où il brûla des quantités de papiers qui auraient sans doute servi à les compromettre eux et M. le Duc. »

Le Blanc, redevenu ministre de la Guerre, avait à venger La Jonchère, son trésorier, disgracié par l'influence des Paris ; d'un autre côté, le cardinal de Fleury voulait les punir d'avoir trop souvent conseillé M^{me} de Prie qui avait conspiré sa ruine. On les accusa de dilapidations et d'abus de pouvoir. Les éclats de la foudre ne tardèrent pas à les atteindre. Quatre jours après le renvoi du duc de Bourbon, c'est-à-dire le 13 juin ³, les quatre frères recevaient des lettres de cachet, les éloignant : Du Verney à cinquante lieues de Paris, Antoine Paris à Périgueux, La Montagne en Dauphiné, et Monmartel à Saumur ; ils devaient y rester jusqu'à nouvel ordre. Le 19 juin, ils quittaient Paris ; nous les suivrons à tour de rôle. « Il court un pont-neuf de dix couplets sur tous ces événements, relate Marais dans son *Journal* ⁴, et le public fait une médaille sur la fuite des Paris, l'aîné à la tête, les trois autres suivant, et toute leur cohorte avec ce vers d'Ovide ⁵ :

Et Paris, et fratres, et qui rapuere sub illo (sic).

La disgrâce qui frappait Monmartel en même temps que ses frères survint au milieu de l'exercice de sa charge de garde du Trésor royal ; mais elle ne lui enleva pas la sympathie du public que son affabilité lui avait gagnée. Le lieutenant de police, Héroult, vint le trouver de la part du nouveau ministre afin de se faire rendre compte de sa gestion. Ses livres étaient tenus avec une méthode telle qu'une heure suffit pour cet examen : « Monmartel y mit autant de précision que s'il eût été averti

1. NARBONNE (L. de), *Journal*, p. 147.

2. Aujourd'hui rue de Gravelle n° 8. Hôtel d'Alaigre sous Louis XIV, puis hôtel des Fermes. Du Verney l'habita pendant le ministère du duc de Bourbon, de 1723 à 1726. Cet hôtel passa en 1737 au M^{is} D'Antin. Cf. LE ROI (J.-A.), *Histoire des rues de Versailles*, Versailles, 1864.

3. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 76.

4. MARAIS (Mathieu), *Journal*, t. III, p. 434, 12 juillet 1726.

5. On a attribué à Voltaire la paternité de cette sentence injurieuse appliquée aux Paris. Elle courait les rues en 1726, et Voltaire, qui s'en sert dans sa lettre du 5 janvier 1759 au président de Brosses, ne faisait peut-être que citer un souvenir qui lui revenait en mémoire. Cf. NICOLARDOT (L.), *Ménage et finances de Voltaire*, p. 43.

six mois d'avance ¹. » Après son départ, sa charge de garde du Trésor fut supprimée, et son premier commis expédia les affaires en cours ².

Monmartel résida successivement à Saumur, dans plusieurs villes de la Touraine, et à Tours même jusqu'au mois de septembre 1728, où il lui fut permis, comme nous le verrons bientôt, de se réunir à Sampigny avec son frère et beau-père Antoine Paris ³.

La Montagne se rendit à sa terre de Serpaize ⁴, en Dauphiné, d'où il ne bougea pendant quinze mois.

Paris l'aîné se dirigeait vers Périgueux suivant les ordres qu'il en avait reçus, quand il fut atteint en chemin d'une violente attaque de goutte qui le contraignit à s'arrêter à Amboise, en Touraine ⁵. Cet accès vraiment providentiel, cette fois au moins Antoine Paris dut le considérer comme tel, aurait tout l'air d'un prétexte imaginé, si on ne savait déjà qu'il y était fort sujet. Sa manière de traiter cette affection était vraiment singulière : il se soignait en absorbant des vins de Hongrie, et principalement du célèbre cru de Tokay. On en peut juger par la lettre suivante qu'il écrivait au comte d'Hoym, ambassadeur de Saxe-Pologne en France ⁶ : « Vous me comblés de biens, Monsieur, l'on n'a jamais envoyé de vin de Tokay par douzaine de bouteilles ; je les reçois à titre de remède pour la goutte, qui m'a un peu tasté cette nuit, mais j'espère que ce sera aucune suite.

« Je vas commencer à répondre aux invectives. C'est à M. Palme, banquier à Vienne, qu'il faut vous adresser. Il payera pour le compte de mon frère tous les déboursés, mais n'oubliez pas d'y faire joindre des sceps de vigne. Voicy le mémoire que vous demandés. Le Cois *sic* commis ⁷ qui a mes mémoires pour l'instruction du Roy est à Versailles ; vous les aurez lundy tout imparfaits qu'ils sont. Je vous renvoye votre *Histoire de Mahomet* ⁷, parce que j'en ay autant. Pour donner

1. AUBESAL, *Discours de Paris La Montagne*, p. 63. — « Monmartel, dit aussi La Montagne, contracta par ses avances pour soutenir les changes étrangers et pour le payement des troupes, une créance sur l'Etat de 1.200.000 livres dont il ne put obtenir le remboursement. »

2. *Discours de Paris La Montagne*. — *Journal de Marais*, p. 278.

3. *Id.*, p. 76.

4. « Pour moi, écrit La Montagne quand il rédigeait son *Discours à ses enfants*, je n'ai pas changé d'habitation, et la terre de Serpaize est le port où m'a laissé ce grand orage. » Son *Discours à ses enfants* se termine sur ces mots.

5. *Journal de Verdun*, septembre 1726, p. 221.

6. Cette lettre que nous possédons n'est pas signée ; mais elle est de l'écriture d'Antoine Paris, et est datée « à Paris le 20 novembre ». « Hoym, écrit le baron Pichon, voyait fréquemment et assez intimement les frères Paris, et leur donnait ou leur procurait des vins de Hongrie... ». Cf. PICHON (B^e Jérôme), *Vie de Charles-Henry, comte de Hoym*, etc., Paris, 1880, t. I^{er}, année 1721, chap. II, p. 34.

7. Nous pensons qu'il s'agit là d'une copie du manuscrit de *La Vie de Mahomet*, par Henri de

patience à votre esprit, je vous envoie l'inventaire des pièces trouvées sous le scellé de M. de Boulainvilliers, dont j'auray des copies quand il vous plaira. Vous aurez demain votre mémoire par Montmartel *sic*. Mil tendre remerciemens *sic*. bon soir et bonne santé ¹. »

Il est bien difficile de connaître les motifs qui donnaient matière à cette lettre et à celles qui vont suivre. Nous éprouvons l'embarras que le baron Pichon éprouvait quand il écrivait dans la *Vie du comte d'Hoym*, au sujet de la correspondance des Paris, de cet ambassadeur et de M^{me} de Tencin, et en faisant allusion à ces mêmes lettres sans doute et à d'autres du même genre : « Ces lettres sont échangées entre personnes qui se voyaient constamment, sont des invitations, des rendez-vous, des allusions à mots couverts à ce qui s'était passé la veille entre les correspondants ou à ce qui devait s'y passer le lendemain ². »

L'incommodité dont souffrait Antoine Paris était commune aux quatre frères ; ils s'en plaignent souvent dans leur correspondance ³. Si les plaisirs de la table avaient pour eux beaucoup d'attraits, ils y étaient aussi entraînés par leur constitution exceptionnelle. Les contemporains s'accordent à qualifier la stature des Paris de gigantesque ; l'aîné dépassait encore ses trois frères, et au dire de l'abbé Pierrard « Antoine Paris était d'une taille extraordinaire, ayant presque sept pieds de roy ce qui ferait, à moins qu'il n'exagère, 2^m 26) et d'une grosseur proportionnée ; avec cela beau de visage et d'un port majestueux ⁴ ». Un tel géant ne pouvait vivre d'abstinence ; son appétit allait de pair avec sa taille, témoin ce cri de satisfaction dans un billet ⁵ au comte d'Hoym.

« Mon frère de Monmartel est allé hier, Monsieur, à Brunoy ⁶, d'où il ne reviendra que demain ; il se rendra chez vous à son arrivée. Je vous envoie ce qui me reste de pastilles et de vin d'Alicante. *Que ne puis-je vous fournir d'un esthomaec égal*

Boulainvilliers, mort le 30 janvier 1722, et imprimé à Londres et Amsterdam en 1730. — Voltaire fera aussi un *Mahomet*, imprimé en 1762 (cf. Masson (Pierre-Maurice), *Madame de Tencin*, 1909, p. 213), ainsi que Gagnier (Jean), *La Vie de Mahomet*, 1723, 2 vol., etc.

1. Cette lettre est de 1722 (20 novembre), comme cela ressort d'après la mort de M. de Boulainvilliers.

2. PICHON (Baron Jérôme), *Vie de Charles-Henri, comte de Hoym*. . . 1880, t. I, p. 34.

3. Peu de temps avant de partir en exil, Paris l'aîné envoyant à M. le Duc un mémoire sur les moyens qu'il proposait pour remédier à l'état des finances, lui écrivait « . . . travail que ma mauvaise santé me permet de vous présenter en vous consacrant avec zèle tout ce qui peut dépendre d'un corps affaibli ». *Archives des Affaires Étrangères*, vol. 1259 (France). *Copie de la lettre écrite par M. Paris à S. A. S., de Paris, le 24 may 1726*.

4. *Ms. Pierrard*, pp. 176-177.

5. Lettre autographe, non signée, faisant partie de notre collection, datée : le lundy 23 novembre.

6. Paris de Monmartel venait d'acquérir, cette même année 1722, la seigneurie de Brunoy.

au mien ! J'iray chez vous ce soir si vous y êtes pour voir par moy-mesme comment vous vous portes, n'ayant plus d'autre affaire que celle-là. M. Héron¹ me demande une lettre de recommandation pour un de ses amys auprez de M. de Prie², à Bruxelles. Si vous pouvez, Monsieur, me la procurer vous verriez par la lettre et le mémoire cy-joint de quoy il est question. Ne devrois-je pas aller voir M. le Chevalier Schaube³ ? »

Il se piquait d'indiquer des remèdes. Un autre billet adressé au même, nous le montre de façon fort amusante expliquant « son ordonnance » en véritable thérapeute :

« J'envoye, Monsieur, pour sçavoir des nouvelles de votre médecine; ayez soin de prendre beaucoup de lavage en bouillon, en thé ou en eau chaude; peu de nourriture et légère. Etudiés bien les effets du remède et des alimens, et mesme ceux des différentes occupations du corps ou de l'esprit. Vous verrés que nous nous passerons de médecin.

« Je vous conjure d'oublier tout ce que je vous ay dit hier, sans exception, mesme ce que vous m'avez renvoyé ce matin; et, pour qui que ce soit, sans exception, ne sçachés rien. Mon frère est revenu. L'indécision dure et je ne suis pas mécontent. Je vous diray demain le reste, mais oublies tout jusque-là »; signé: « P.⁴ ».

Soit qu'il fût empêché de continuer sa route par son attaque de goutte, soit qu'après avoir fait preuve d'obéissance il désirât ne pas pousser plus loin dans cette direction, il profita de son arrêt pour écrire au ministre et lui demander le changement du lieu de son exil⁵. Le 18 juillet M. de Maurepas lui envoyait l'autorisation de rester à Amboise autant de temps que sa guérison l'exigerait, et de choisir entre Toul et Verdun, la ville qui lui plairait le mieux pour s'y fixer. Il choisit Toul, et le même Maurepas lui adressa, le 25 juillet, l'avis suivant: « Vous pouvez être assuré que le secret sur ce changement sera gardé comme vous le désirez, mais vous prendrez s'il vous plaît, la peine de m'écrire dans la route si quelque indisposition vous arrêtaît⁶. »

1. Le lieutenant de police.

2. M. de Prie, mari de la M^{is}e de Prie, la future maîtresse du duc de Bourbon.

3. Le chevalier L. Schaub, ami du comte d'Hoym, nommé résident d'Angleterre à Paris en 1722, de la société de M^{is}e de Tencin. Cf. Piron (B^{is}e Jérôme), *Vie du comte d'Hoym*, t. 1, p. 230.

4. Le P est bien le Paris l'aîné qui formait un A Antoine dans son paraphe. Voici la suscription de la lettre: « A Monsieur le comte de Hoym (sic) ministre de Sa M. le Roy de Pologne, rue Cassette. » Elle porte un cachet de cire rouge aux armes d'Antoine Paris: écu, à la fasce chargée d'une pomme; la ligé en haut, soutenu par deux lions debout et surmonté d'une couronne comtale, le fond de l'écu (champ) pointillé (collection de l'auteur).

5. Ms. *Pierrard*, pp. 153-154.

6. *Archives de la Bastille* publiées par M. F. Ravaisson.

Paris l'aîné séjourna environ deux mois à Amboise. C'est pendant ce séjour que Jolyot de Crébillon lui dédia, en cette ville, sa tragédie de *Pyrrhus*, beaucoup par amitié et plus encore pour les encouragements que le financier ne cessa de prodiguer au poète ¹. « Vous avez voulu, Monsieur, déclare l'auteur en lui dédiant son œuvre, que celle-ci fût seulement un témoignage authentique de l'amitié qui nous lie. Il faut se conformer à votre façon de penser trop modeste et trop délicate pour s'accommoder du stîle (*sic*) ordinaire d'une épître dédicatoire ². »

En quittant Amboise, Antoine Paris passa par Saint-Dizier où il s'arrêta quelques jours ³, avant d'arriver à Toul et, au dire d'un gazetin de la police, annoncer de là à ses amis « que depuis sa disgrâce il n'avait plus de goutte ⁴ ». La nouvelle en parvint à Marais qui, encore mieux informé, écrit : « Cette disgrâce lui a guéri sa goutte : il marche sans être soutenu de personne. On lui avait préparé de grands festins, mais il ne vit que de chocolat et de lait ⁵. » Marais, croyant faire plaisir au président Bouhier, s'empressa de lui préconiser le régime ; mais celui-ci refusa de s'y soumettre : « Le remède de Paris l'aîné pour la goutte, lui répondit-il, n'est pas de mon goût ⁶. »

A Toul, se trouvant à portée de régler les affaires de sa terre de Sampigny, Antoine Paris obtint au bout de huit mois d'aller y résider ⁷.

Voyons maintenant ce qu'était devenu Du Verney.

La lettre de cachet qui lui enjoignait de s'éloigner à cinquante lieues de Paris comportait aussi la remise de sa démission de secrétaire des Commandements de la reine. Faute d'un lieu de retraite, il se dirigea, raconte La Montagne, vers Vitry-le-François, pensant s'abriter dans une maison qu'on lui avait offerte dans ce pays ; mais ayant trouvé le bâtiment presque en ruine, et ayant appris que cette résidence ne se trouvait pas dans la distance prescrite, il n'eut d'autre choix à faire que de se retirer aux environs de Langres ⁸, où il loua, au village de Saint-Michel, une petite maison ⁹. Une certaine liberté lui était accordée dans ses déplacements comme, par exemple, d'aller à Bourbonne-les-Bains pour se soigner à la condition toutefois d'en

1. Cf. *Œuvres de Crébillon*, 1783, t. I, p. 33, *Éloge historique*. « Crébillon employa plus de cinq années à composer sa tragédie de *Pyrrhus* et ne l'aurait peut-être jamais finie sans M. Paris l'aîné. Elle parut en 1726 et fut vivement applaudie. »

2. Épître dédicatoire : A Amboise, le 8 juillet 1726.

3. MARAIS (Mathieu), *Journal*, t. III, p. 444, 23 août 1726.

4. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Ravaisson, 11 septembre 1726.

5. MARAIS (Mathieu), *Journal*, t. III, p. 444.

6. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Ravaisson, 26 août 1726.

7. ARSENAL, *Discours de La Montagne*, p. 76.

8. Parce qu'il ne convenait pas qu'il s'établît en Bourgogne dont M. le duc était gouverneur.

9. *Discours de Paris La Montagne*, p. 76, v^o.

donner avis). Mais il n'en jouit pas longtemps. Impliqué dans l'affaire de Bonner, trésorier des états du Languedoc, en tant qu'associé de Barrême, pour un billet de plusieurs millions souscrit par ce dernier et non acquitté, on résolut de l'en rendre responsable bien qu'il n'y fût pour rien¹. Comme il fallait longer une partie des frontières de Lorraine pour aller de Vitry-le-François à Langres, on crut que Du Verney voulait passer à l'étranger. On écrivit aussitôt de Paris à la Cour de Lorraine pour demander de le faire rechercher. Supposant même qu'il avait caché un trésor, on fit des perquisitions au château de Sampigny et de Plaisance, sa terre voisine de Nogent-sur-Marne, sans rien découvrir. Selon La Montagne, il fut arrêté le 22 août à Saint-Michel, et non pas à la chasse, avec son commis Deschamps qui l'avait suivi par amitié²; d'après d'autres ce serait à Langres et le lendemain³.

Langlois, le grand prévôt d'Alsace qui avait effectué leur arrestation, les conduisit à la Bastille sous une forte escorte de maréchaussée, relevée toutes les nuits par celle des lieux où on se trouvait. Le voyage dura six jours pendant lesquels il fut en butte sur son passage aux injures de la populace. Au début, cependant, « Du Verney parut n'avoir aucune crainte, et il fit écrire à Mme de Roissy, sa nièce, qu'elle ne devait point s'alarmer, mais lorsqu'il fut à Nogent-sur-Seine, il commença à paraître fort ennuyé et consterné : il ne voulut point manger, et ne prit depuis qu'un bouillon, et se coucha par terre »... « Un homme qui assistait à l'arrestation, apprend le président Bouhier à Marais, a dit ici qu'il l'avait vu pleurer amèrement, mais que diable allait-il faire dans cette galère, lui qui avait des biens par dessus les yeux, avant la mort de M. le duc d'Orléans, et qui pouvait mener la vie du monde la plus délicieuse ? »

Il arriva à la Bastille le 27 août, à neuf heures trois quarts du soir⁴. On l'enferma

1. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Ravaisson, Lettres de Maurepas à Du Verney des 12, 24 et 30 juin 1726.

2. Cf. *Discours de Paris La Montagne*. — LUCHET M^{re} de, *Histoire de MM. Paris*, p. 418 à 430. — CLÉMENT P., *Portraits historiques*, p. 343; etc.

3. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne*, cote 4494, p. 76, v^o.

4. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Ravaisson, *Gazetin de la police*, du 31 août 1726.

5. Son commis fut élargi le 23 mars 1727, au bout de sept mois de captivité.

6. *Archives de la Bastille. Gazetin de la police* du 31 août 1726.

7. *Id.*, Lettre du 26 août 1726.

8. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Ravaisson, *Rapport de police du 28 août 1726*. — ARCH. PRÉFECT. DE POLICE, *Bastille*, carton IV, p. 43.

Le catalogue de la collection d'autographes de M. de Monmerqué, vendue en 1837, contient : sous le n^o 983, l'acte, signé de Du Verney, constatant son entrée à la Bastille le 26 août 1726 ; plus deux lettres de Du Verney à M. Hérault (1725-1726) ; une lettre du duc de Bourbon ; une lettre de Du Verney à M^{re} de Roissy, sa nièce, du 23 octobre 1726 ; et, sous les n^{os} 988 et 990, deux lettres, l'une de Paris l'aîné, l'autre de La Montagne.

dans une des chambres les plus humides, après lui avoir ôté les différents objets qu'il avait en sa possession ¹. Mme de Roissy, que la plus vive affection ² unissait à son oncle, se montra envers lui pleine de sollicitude. Quatre jours plus tard, elle écrivait cette lettre au lieutenant de police Hérauld ³ :

« Je prends la liberté de vous demander deux grâces pour mon oncle. L'une de permétre qu'on luy donne à manger les jours maigres, ou du moins du potage, parceque je seais qu'il n'a jamais suporté le maigre sans beaucoup d'incommodité, et que je suis persuadée qu'il ne s'en plaindroit pas de luy-même dans la circonstance présente. Comme cette facilité peut n'estre pas établie en général, j'ay oüy dire qu'on l'accordoit aux personnes qui en faisoient d'eux-même (*sic*) la dépense.

« L'autre grâce seroit, Monsieur, de permétre à mon oncle de prendre l'air quelques heures parjour, parceque comme il vient d'en quitter un fort vif, je craindrois qu'une si grande différence n'altérast considérablement sa santé. Je demande cette consolation avec d'autant plus de confiance, que je l'ay veu accorder à presque tout le monde, et que je ne pense point qu'il puisse y avoir aucun inconvénient. J'ose atendre de vos bontés que ces douceurs seront accordées à mon oncle. Je me rendray chez vous mercredy prochain si vous le trouvés bon pour seavoir votre décision.

« J'ai l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

« A Paris, le 31 août 1726.

« Signé » : « NUGES DE ROISSY. »

Au début du mois suivant ⁴, elle fit une visite à Mme de Séchelles, sœur de Mme de Pléneuf, mère de Mme de Prie, afin de la prier de s'intéresser au sort du prisonnier. Mais là ne se bornèrent pas ses démarches. Elle sollicita plus haut. Elle s'adressa au cardinal de Fleury, l'ennemi de Du Verney, et elle obtint, pour son oncle, « les douceurs » que le lieutenant de police se refusait à lui accorder.

« Monseigneur, votre justice et votre modération me font espérer que Votre Eminence n'improvera pas que je prenne la liberté de luy demander la permission de faire tendre, dans la chambre où mon oncle Du Verney est retiré (*sic*) à la Bastille, une tapisserie pour le garantir d'un rhumatisme dont il est ataqué depuis long tem, et dont l'humidité de l'habitation par elle-mesme et la rigueur de la saison où nous allons passer, pouroient lui causer de nouvelles atakes. L'humanité seule auroit

1. ARSENAL, *Bastille*, Ms. 12479. *Ecrous*. « M. du Vernet (*sic*) avait sur lui 31 louis d'or, un couteau d'écaille, deux paires de ciseaux,.. une lunette d'approche d'argent, un étui contenant huit rasoirs... etc. »

2. *Archives de la Bastille. Rapports de police des 31 août et 11 sept. 1726.* — *Arch. Préfect. de Police*, carton IV, p. 45. — Voy. aussi : CLÉMENT (P.), *Portraits historiques*, p. 346.

3. Elle fait partie de la collection de l'auteur.

4. *Archives de la Bastille*, pub. par F. Ravaisson, 11 septembre 1726.

debut ce semble me faire obtenir cette douceur de M. le lieutenant de police, s'il n'étoit retenu par des attentions qui l'on rendu sur cela inflexible depuis long tems que je lui fais en vain la même prière. J'ose me flatter qu'elle ne deviendra pas inutile auprès de V. E. si elle veut bien mesurer les effets de son autorité sur les mouvements de sa piété. Je suis, etc. » NUGUES DE ROISSY ¹.

Du Verney resta six mois sans être interrogé ². Son état de santé, comme on le constate dans les papiers de la Bastille, se ressentit fort de sa captivité. Il eut plusieurs indispositions ³ pour lesquelles des médecins vinrent le visiter. Ce fut d'abord Geoffroy et ensuite Hermant, qui lui ordonnèrent les remèdes d'usage à l'époque : saignée et... médecine ! Par la suite, les ordres se relâchèrent de leur sévérité. Il eut permission de se promener sur les tours, de se réunir à l'abbé Berthier, autre prisonnier, puis de souper tous les soirs avec M. de Launay, et aussi de voir Mme de Roissy, sa nièce, deux fois par semaine ⁴. Il fut logé, le 5 mai 1727, dans le bâtiment qui était hors des tours, mais dans l'enceinte de la Bastille ⁵.

Le procès de Du Verney donna lieu à de multiples incidents que La Montagne conte par le menu dans ses *Mémoires* ⁶ : nous ne les rapporterons pas ici.

Comme le motif de sa détention était l'inculpation d'avoir intérêt dans une affaire soumise à la décision du Parlement — le jugement fut rendu en juillet 1729 —, il avait demandé à être mis en rapport avec le procureur général. Sa lettre fut transmise au cardinal de Fleury qui déclara contraires aux règles ces rapports entre le prisonnier et le procureur ⁷ : ce fut la une des moindres vexations qu'il eut à subir. Il rédigea alors un mémoire adressé au premier ministre dans lequel il démontrait son innocence. Après un an et demi de séjour à la Bastille, il obtenait d'en sortir le 11 mars 1728 ⁸. Enfin, décrété « d'assigné pour être oüy par le Parlement », un arrêt du 11 mars 1728 le déchargeait de toute accusation ⁹. Deux jours avant que cet arrêt ne fût rendu ¹⁰, il recevait un ordre d'exil pour Chaumont-en-Bassigny,

1. ARSENAL, Ms. Dossier 10949, 4 octobre 1726. Lettre autographe.

2. Voy. *Discours de Paris La Montagne*, p. 76. — *Histoire de MM. Paris, etc.*

3. Il souffrit d'hémorroïdes (*Arch. de la Bastille*, Anquetil à Hérault, le 30 septembre 1726).

4. *Archives de la Bastille*, Maurepas à Hérault, 5 mars 1727. — Maurepas à De Launay, 26 mars 1727.

5. *Discours de Paris La Montagne*, p. 76 v°.

6. Cf. *Discours de Paris La Montagne*. — *Histoire de MM. Paris*, pp. 120-130, etc.

7. Lettre autographe de Du Verney, datée de la Bastille, 18 avril 1727 (Catalogue ancien, Vve Gabriel Charavay, n° 95).

8. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE PARIS, *Bastille*, carton IV, notes sur les prisonniers de 1725 à 1756. — M. A. Bèbeau, dans le *Journal de La Jonchère* (p. 16), dit que Du Verney resta à la Bastille jusqu'au 18 janvier (*Archives de la Bastille*, 10949).

9. Id., *ibid.* Le président d'Aligre à Hérault.

10. Id., *ibid.* « Par ordre du 9 mars 1728 ».

ordre bientôt transformé en permission de se rendre au château de Limé¹ près de Soissons, à vingt-six lieues de Paris².

Un incident prouvant combien ses amis lui avaient gardé leur estime marqua sa sortie de la prison. C'est le lieutenant de police Héroult qui en informe le cardinal de Fleury en ces termes :

« Au moment où Du Verney sortait de la porte de la Bastille, étant encore sur le pont-levis, le maréchal de Villars vint à passer en carrosse. Celui-ci fait aussitôt arrêter, et, tendant la main à Du Verney, il lui témoigna sa joie de le voir. « Du Verney lui répondit : « Monseigneur, je vous supplie de suspendre votre jugement sur ma personne jusqu'à la conclusion de mon procès³. » A quoi le maréchal répliqua : « Mon cher ami, je ne suis point en peine, et je n'en ai point été inquiet ». « Puis il le quitta⁴ ». D'après de La Place, l'abbé de Boismorand aurait fait imprimer à Bruxelles, puis introduire en France un mémoire apologétique en faveur de Du Verney qui n'aurait pas été inutile à sa libération⁵. D'autre part on prétend que celui-ci aurait dit : « Je dus à la reine ma sortie de la Bastille⁶. »

En quittant le Palais, il se rendit à son château de Plaisance, y séjourna, et le surlendemain se mit en route pour Limé⁷. Peu de temps après il sollicita du cardinal de Fleury l'autorisation « de rester avec sa famille dans le lieu où il s'est fixé s'engageant à cesser tout commerce avec le monde ». Le cardinal y mit cette apostille : « Bon, pourvu qu'il n'ait de relation avec personne et qu'il s'y comporte avec sagesse en retraite⁸ ». Du Verney, qui s'était servi de l'entremise du lieutenant de police pour obtenir cette faveur, s'empessa de l'en remercier :

« Je reçois dans le moment, écrit-il, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. Et ma nièce se dispose à partir demain au matin pour aller elle-mesme vous remercier de m'avoir obtenu de S. E. la grâce que je lui avois demandée ; j'y

1. Du Verney, La Montagne, et le rédacteur des notes sur les prisonniers de la Bastille écrivent Limé et non « Linné » comme on l'a toujours dit. Un Linné se trouve dans les Deux-Sèvres.

2. *Id.*, note 3, p. 45. *Discours de Paris La Montagne*, p. 291. — *Archives de la Bastille*, pub. par F. Ravaisson. Maurepas à Du Verney (11 avril 1728) : « Nonobstant l'ordre de vous éloigner de Paris, vous pouvez rester dans la terre de Limey (*sic*) près Soissons. »

3. L'arrêt n'était pas encore rendu.

4. Voy. plus haut p. 408, n. 8.

5. LA PLACE (DE), *Pièces intéressantes et peu connues*, t. VI, p. 31.

6. GACON-DUFOUR (M^{me}), *Correspondance de M^{me} de Châteauroux*, 1806, t. I, p. 75.

7. *Discours de Paris La Montagne*, p. 76 et suiv.

8. *Catalogue Noël Charavey*, nos 201 et 2356. Lettre autographe « pour être montrée au cardinal ». A Limé, le 31 mars 1728. (Limé est imprimé dans le catalogue « Luisi » ; bien qu'il y ait entre autres localités du même nom, un « Luzy » dans le canton de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), nous pensons que c'est une erreur de lecture. Le mot Limé sur la lettre autographe de Du Verney, que nous donnons après, est parfaitement écrit. (Voy. plus haut la note 4.)

suis sensible comme je le dois, et je vous prie d'estre persuadé, Monsieur, de toute ma reconnaissance. Ma conduite, Monsieur, sera toujours telle que je l'ay promise, et je puis vous en renouveler les assurances. C'est de quoy ma nièce s'acquittera aussy envers S. E. si elle peut l'aprocher.

— J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — PARIS DE VERNEY ¹.

Il changea encore, par la suite, de résidence et se fixa à Mont-Saint-Père, près de Château-Thierry, où il devait rester pendant plusieurs années.

Nous avons dit que Paris l'aîné avait obtenu de venir résider à sa terre de Sampigny en Lorraine, à quelques lieues de Bar-le-Duc, où il n'avait fait qu'un court séjour en 1721, lors de leur premier exil ². — En l'absence de Maurepas, lui mandait M. de Saint-Florentin, à la date du 15 mai 1727, je vous donne avis, sur la Lettre que vous avez écrite à M. le cardinal de Fleury, que le Roi trouve bon que vous alliez passer trois mois à votre terre de Sampigny, tant par rapport à votre santé qu'à vos affaires; mais S. M. ne peut vous le permettre qu'aux conditons que vous proposez: savoir, de faire votre soumission, de rentrer à Paris au premier ordre, et d'en donner à Paris la caution que vous offrez ³... ». Il y arriva au mois de juin 1727 ⁴.

La hâte de se trouver à Sampigny avait été d'autant plus grande que les représentants du duc de Lorraine s'étaient avisés de lui en contester la possession, en tant que domaine aliéné et reversible au duché de Lorraine ⁵. Antoine Paris requit son vendeur M. de Saint-Mihiel, seigneur d'Issoncourt, d'avoir à lui en garantir la jouissance ou à lui en rembourser le prix de 900.000 livres, payé en janvier 1720 ⁶. Cette affaire donna lieu à des transactions si étranges, qu'Antoine Paris, qui paraissait au début devoir en être la victime, y trouva à la fois avantage et bénéfice ⁷. En effet, un arrêt du 17 mars 1728 déclara la terre de Sampigny domaniale et condamna M. d'Issoncourt au remboursement des 900.000 livres. L'arrêt à peine rendu et la terre à peine rentrée dans le domaine ducal, Antoine Paris la rachetait ⁸ au duc

1. Lettre autographe de Du Verney: Limé, le 8 mai 1728 (Collection de l'auteur).

2. Cf. pour l'histoire de Sampigny: *Les frères Paris à Sampigny* (s. n.), Paris, Edwin Trot., 1850. — DUMONT, *Les ruines de la Meuse*, s. d. (1870), t. V. — BONNABELLE, *Notice sur Sampigny*, 1883 (EXTRAIT des *Mémoires de Bar*). — CHARBON, *Consultation au sujet des seigneuries de Kœurs et de Sampigny*, Nancy, 1726 (BIBL. DE NANCY), etc.

3. *Archives de la Bastille*, pub. par F. BAVAISON.

4. *Ms. Pierrard*, p. 164.

5. *Id.*, *ibid.*

6. On possède le Mémoire publié par Antoine Paris contre M. d'Issoncourt.

7. *Ms. Pierrard*, p. 167. M. d'Issoncourt l'avait payée 91.000 livres seulement.

8. Revente par le duc à M. Paris de la terre de Sampigny, faite à Lunéville, le 1^{er} mars 1750.

Léopold 300.000 livres de moins qu'il ne l'avait achetée à M. d'Issoncourt, et obtenait de la faire déclarer inaliénable. Antoine Paris augmenta la terre de Sampigny de plusieurs seigneuries voisines, et comme le tout se composait d'une quinzaine de villages ¹, il les fit ériger en comté par le duc François III, le 2 mars 1730 ². Il avait acheté de Mme de Rheims, vers 1725, pour 60.000 livres, la terre de Dagonville ³ située également au bailliage de Bar, à deux lieues de Sampigny ; elle fut érigée à la même époque en baronnie et réunie au comté de Sampigny.

Les nouvelles armes de Sampigny portaient : *D'or à la fasce d'azur, chargé en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent ; couronne de comte ; support : deux lions au naturel* ⁴.

Pendant sa jouissance, Antoine Paris eut à soutenir une procédure ⁵ contre les Minimes du couvent de Sainte-Lucie ⁶, dont le monastère s'élevait sur une colline à peu de distance de Sampigny ; ceux-ci lui contestaient des droits honorifiques, et lui réclamaient des paiements d'arrérages au sujet du couvent. Le jugement intervenu ayant été rendu en faveur des Minimes, Paris l'aîné en conçut, dit-on, un si grand dépit, que les religieux y perdirent plus par la suite qu'ils n'y avaient gagné.

Dès son arrivée, il avait écrit à ses frères La Montagne et Monmartel d'obtenir du gouvernement la permission de venir le rejoindre ⁷. Il fit de grands travaux en vue de les recevoir, et remania de fond en comble le château pour leur préparer des logements. La grande galerie qui régnaît en haut du château fut abattue et transformée

D'après cet acte, le nouveau Duc se libérait envers Antoine Paris d'une somme de 600.000 livres que ce dernier avait prêtée au feu Duc son père, pour l'acquisition de la baronnie d'Ancerville.

1. *Ms. Pierrard*, p. 170. Sampigny, Sainte-Lucie, Vadonville, Grimaucourt, Ménil-aux-Bois, Pont-sur-Meuse, Mescrigne, Marbotte, Courcelles, etc.

2. DURIVAL L'AÎNÉ, *Description de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1779, t. II, p. 365. — Sampigny avait été érigée en comté, dès le 13 juillet 1712, par le duc Léopold, en faveur de M. d'Issoncourt ; mais quand le duc François III en fit une nouvelle érection, le 2 mars 1730, en faveur d'Antoine Paris, il déclara la première sans effet. (Cf. t. IV, p. 129. — BIBL. NAT., Mss. PO 2198, dossier 49717, note signée Ravenel.

3. Et non Dagonville, comme ce nom est écrit presque partout. « Ce village a été uni à ceux de Cousances-aux-Bois, Triconville et Salmagne pour ne faire qu'un seul fief »... BIBL. NAT., PO 2198, doss. 49717, p. 29, note signée « La Barbée », 1752. — Une vue du château de Triconville est reproduite dans *Les Ruines de la Meuse*, p. 330.

4. DURIVAL L'AÎNÉ, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 365.

5. BIBL. NAT., Fm. 12306, f^o, *Plaidoyer pour messire Antoine Paris contre les Minimes du couvent de Sainte-Lucie*, etc. — Cf. : DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, p. 261. — DOM CALMET, t. VI, p. 746.

6. C'est dans les jardins de ce couvent et dans le bois voisin, que croît l'arbrisseau dont le fruit est une petite cerise noire et amère. — Cf. DURIVAL L'AÎNÉ, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 367.

7. Du Verney était alors à la Bastille.

en chambres, le second étage fut aménagé en appartements, et ceux du premier étage furent divisés en deux (Pl. VII).

Le curé de Sampigny déplore qu'Antoine Paris ait défiguré le château ¹ en faisant démolir le grand escalier d'honneur « qui était un ouvrage magnifique », la grande galerie de derrière et deux autres escaliers, dont l'un, dans l'aile du Midi, fut supprimé pour y bâtir une chapelle fort élégante dédiée à saint Antoine, le patron du châtelain. L'extérieur subit aussi de grands changements. Les marches du perron, qui menait par une double révolution sur la plate-forme d'entrée, furent remplacées par une rampe afin d'en faciliter l'accès aux voitures, et pour permettre à Paris l'aîné, à cause de sa goutte, d'y monter de plain-pied à la hauteur de ses fenêtres ². Il fit édifier des écuries et des remises, une vénerie, et un bâtiment spécialement affecté à l'élevage des vers à soie, comme la mode en était alors.

La Montagne et Monmartel arrivèrent à Sampigny en 1729 et 1730 ³. Le premier avait été autorisé, à la fin de l'été de 1727, à se rendre à sa terre de Saint-Genys en Lyonnais ⁴, d'où il était parti pour rejoindre son frère aîné. Maurepas l'avisait, le 26 mars 1729, qu'il avait permission, en retournant à Serpaize, de passer par Mont-Saint-Père ⁵ où il voulait régler ses affaires avec Du Verney.

Tous les agrandissements faits dans le château et les nouvelles constructions suffirent à peine pour loger les trois frères, leurs familles et leurs suites ⁶. « Les trois frères assemblés, écrit non sans fierté le curé de Sampigny, formaient une maison si nombreuse qu'elle donnait 133 communians de plus à ma paroisse. » Aucun seigneur autre que le duc ne pouvait les égaler dans le pays.

Donnons ci-après un aperçu des personnages composant leurs maisons.

Maison de Paris l'aîné. Étaient attachés à sa maison : un secrétaire, un receveur, un caissier, un prévôt, un avocat, un théologien, un aumônier, un médecin, un chirurgien, un chef de bureau, des amis habitués (*sic*), un ami de confiance (*sic*), une intendante générale, un architecte, un tapissier, un maître d'hôtel, des commis, laquais, etc., soit un total de trente-deux personnes dont l'abbé Pierrard cite les noms ⁷. Monsieur de La Tour comptait parmi les amis de Toul.

1. Duverney, *Les Ruines de la Meuse*, t. V. — Cet ouvrage contient, p. 149 et p. 279, des vues et un plan du château.

2. M^e Pierrard, p. 173.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Archives de la Bastille*, pub. par F. Ravaisson, Lettre de Maurepas à Paris La Montagne 24 sept. 1727.

5. Une lettre autographe ayant figuré au catalogue Noël Charavay n° 2306 est datée de Serpaize, 11 août 1728.

6. Le billet de Maurepas infirme ce que dit le M^e de Luchet : « Ce n'est qu'à la fin de 1728 qu'on leur permit de se réunir dans une terre près de Château-Thierry » *Histoire de MM. Paris*, p. 132.

7. Cf. Duverney, *Les Ruines de la Meuse*, t. V, pp. 150-154.



CHATEAU DE SAMPIGNY.

Vues actuelles : entrée et façade opposée Communication de M. le Docteur Vieq, de Sampigny).

Maison de Paris de Monmartel. Elle comprenait seize personnes parmi lesquelles Mme de Monmartel ¹, leur jeune fils, M. de Brunois (*sic* ², ayant à son service une nourrice, la nommée Brion, une gouvernante et un laquais, plus des valets pour chacun d'eux, M. Hébert, inspecteur des chasses, qui avait fait acheter Sampigny figurait au nombre des amis.

Maison de Paris La Montagne. C'était la moins importante. Elle se composait de douze personnes : de son fils aîné, ... La Montagne ; de Dilin ³ de La Montagne, son fils cadet ; de Mlle de La Montagne ⁴, sa fille ; d'un précepteur pour les enfants, d'un secrétaire ; de deux laquais pour mademoiselle, etc.

Outre les soixante personnes composant les trois maisons, le service commun aux trois frères en comprenait environ soixante autres répartis dans plusieurs services : quinze personnes pour le service de la bouche, douze pour l'écurie, (il y avait sous-écuyer, cochers et postillon), quatorze pour les différents services (jardiniers, etc.), sept pour la lingerie et treize pour la vénerie. Ce dernier service était particulièrement luxueux ; il comprenait : quatre piqueurs à cheval avec habits galonnés d'or, quatre gardes-chasse à cheval, trois valets de chiens aux galons d'argent, un boulanger du pain des chiens ⁵, etc.

Antoine Paris ne voulut jamais accepter les propositions les plus instantes qui lui furent faites par son gendre et par sa fille de faire lever son exil ; son obstination à s'y refuser lui fut peut-être fatale par suite de l'existence qu'il s'était créée à Sampigny. « Toutes ces dépenses, nous explique l'abbé Pierrard ⁶, jointes à celles des remuements de terre qu'il aimait à telle fin de mille expériences dont il était curieux, à celle des gages d'une infinité de domestiques, à celle de la chasse, quoiqu'il ne pût y aller, et surtout à celle de sa table qui abondait toujours en grande chère et en toutes sortes de vins étrangers l'épuisèrent, l'amènèrent au bout de sa finance ⁷ et le constituèrent dans le cas de faire tous les jours des emprunts considérables à M. de Monmartel son frère et son gendre ⁸ ». Dans le cours de huit ans,

1. Antoinette-Justine Paris.

2. Amédée-Victor-Joseph Paris de Monmartel, qui porta avant le M^{is} de Brunoy, enfant du troisième lit, le nom de M. de Brunoy, terre que son père avait achetée en 1722.

3. Probablement pour d'Illins (?).

4. Anne-Justine Paris qui deviendra la comtesse de Choiseul-Meuse.

5. Nous nous sommes étendu un peu longuement à dessein sur l'état brillant qu'Antoine Paris tenait à Sampigny ; nous y trouverons, sinon l'excuse des exagérations luxueuses de son futur neveu le M^{is} de Brunoy, du moins une certaine ressemblance d'atavisme dans leurs goûts (Voy. la suite).

6. Les travaux et embellissements exécutés dans sa terre de Sampigny.

7. Narbonne lui attribuait 400.000 livres de rentes ²) (*Journal de Narbonne*, août 1733, p. 296).

8. Ms. Pierrard, pp. 165-174.

continue-t-il, Antoine Paris dépensa quatre millions ¹ à Sampigny « qu'il y avait apportés tout en or, ce que j'ai appris de son caissier qui était fort de mes amis ² ».

Il avait donné l'ordre chez lui, ordre qui devint un usage, de recevoir, de prendre et bien payer tout ce que l'on apportait de quelque endroit et de qui que ce fût. « En 1733, considérant sa situation et lui venant dans l'esprit ou qu'il fallait réformer sa maison, retrancher son train, se réduire dans l'état d'un simple seigneur, déchoir de l'état avec lequel il avait toujours paru aux yeux de tout le monde et perdre la réputation qu'il s'était toujours acquise d'un seigneur généreux et riche à l'infini, ou qu'il fallait continuer ses emprunts et ruiner son frère, tout riche qu'il pouvait être, une mélancolie profonde, et un chagrin secret, suivis d'une goutte surmontée d'une hydropisie d'estomac et d'une rétention d'urine le saisirent toutes à la fois et l'emportèrent en peu de jours malgré son bon tempéramment, car il étoit d'une complexion à fournir une carrière de cent ans ³. »

Sept médecins, trois chirurgiens et plusieurs apothicaires l'entouraient à son lit de mort et restèrent impuissants à le sauver. Il mourut en son château de Sampigny, âgé seulement de soixante-sept ans, le mercredi 29 juillet 1733, et il fut enterré le lendemain dans le sanctuaire de l'église paroissiale ⁴. Marais, qui ne pardonnait pas à Antoine Paris d'avoir établi le *Visa*, accueillit la nouvelle de sa fin par ces mots : « Bien des gens voudraient qu'il fût mort encore plus tôt. Nous n'aurions pas vu ces étranges opérations qui ont calculé toutes les fortunes et les ont réduites en zéro ⁵. »

Heureusement pour sa mémoire ce ne fut pas sa seule oraison funèbre. L'abbé Pierrard qui le connut mieux que personne et l'assista à ses derniers moments ⁶ nous décrit son caractère en quelques traits qui paraissent sincères : « D'un esprit vaste, dit-il, d'un génie sublime, d'une pénétration profonde, d'un jugement solide et d'une science universelle, il était grand politique, *grand dépensier (sic)*. Généreux, libéral, même aumônier, poli, gracieux *(sic)*, bienfaisant, il aimait à procurer le bien public, même au détriment du sien propre, mais il aimait aussi de dominer et

1. Il fut peut-être y voir le trésor cherché par la police dans les différents lieux habités par Du Verney au moment de son arrestation.

2. DEMOST. *Les Ruines de la Meuse*, t. V, p. 138.

3. *Ms. Pierrard*, p. 176.

4. *Ms. Pierrard*, p. 176. Cf. aussi : *Le Mercure de France*, sept. 1733, p. 2085 (notice). — *Journal de Verdun*, sept. 1733, p. 233.

5. MARAIS (Mathieu), *Journal*, t. IV, p. 516.

6. « Apprenant de ses médecins qu'il n'en reviendrait pas, je l'administrai. Je l'exhortai ensuite à tester en faveur de ses domestiques. Il voulut faire un testament, mais ne pouvant tenir la plume pour écrire, il fit appeler M. de Monmartel, son frère, et lui déclara toutes ses bonnes volontés pour ses domestiques... M. de Monmartel les exécuta très fidèlement... Il en prit une partie à son service et fit avoir des emplois aux autres. »

de recevoir des hommages et même de contrefaire le souverain dans sa terre par le souvenir du poste avantageux qu'il avait occupé en France, où il s'était vu faire la cour par tout ce qu'il y a de plus grand, de plus riche et de plus puissant dans le royaume¹. »

Antoine Paris fut vivement regretté dans tout son comté pour les sommes immenses qu'il répandait dans le pays. Sa succession s'élevait, selon Narbonne, à plus de dix millions, dont 400.000 livres en rente, 1600 mares de vaisselle, et deux millions en bijoux et en meubles². M^{me} de Monmartel hérita du comté de Sampigny mais hypothéqué à son mari pour plus d'un million d'argent emprunté par son père. Après la mort d'Antoine Paris, Monmartel joignit à ses titres de seigneur de Villers, marquis de Toucy, seigneur de Brunoy, ceux de comte de Sampigny³, baron de Dagonville et le titre de gouverneur de Commercy. « Le 16 août 1733, précise Narbonne⁴, le sieur Malarme⁵, homme d'affaires de Paris de Monmartel, m'a dit qu'il jouissait de *douze cent mille livres de rentes*. »

Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, nous révèle que Paris l'aîné avait laissé un enfant naturel devenu évêque d'Olinde, évêché *in partibus*. L'ancien roi de Pologne, Stanislas Leczinski, duc de Lorraine, lui avait donné une charge dans sa maison, celle de premier aumônier, croyait-on, et lui témoignait beaucoup de bienveillance. Il passait sa vie chez Paris de Monmartel. Il mourut vers l'âge de cinquante ans dans une petite terre qu'il avait en Dauphiné, où il s'était rendu. C'était, dit Luynes, un bon et honnête homme⁶.

Bientôt après la mort de son frère, Monmartel donnait à bail, en 1734⁷, son château de Sampigny, et dès lors, il n'y vint plus qu'accidentellement. Après lui, la terre de Sampigny échut par droit d'héritage à son fils, le marquis de Brunoy, né de son troisième mariage avec M^{lle} de Béthune ; puis à M. François Nugues⁸, fils de Marthe Paris, la sœur des quatre frères ; ensuite elle passa à M^{me} de Rouault, et à son mari, le marquis de Gamache, gouverneur de Saint-Valery-sur-Somme, qui la gardèrent jusqu'en 1788, époque à laquelle ils vendirent le château et le parc pour y

1. Ms. Pierrard, p. 177. L'auteur du manuscrit se plaint amèrement qu'Antoine Paris n'ait pas fondé seulement un *de profundis*, et qu'aucun des siens n'ait eu le soin de faire placer sur sa sépulture un tombeau ou d'y mettre une inscription.

2. NARBONNE (de), *Journal*, p. 296.

3. Monmartel avait mis des fonds dans l'achat de Sampigny.

4. NARBONNE (de), *Journal*, p. 296.

5. Nous retrouverons ce Malarme, régisseur de Brunoy.

6. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. XI, p. 319.

7. Cf. DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, pp. 163-203. — Pour 30.000 livres.

8. Lieutenant-colonel en retraite du Royal-Roussillon. Il disposa de Sampigny en faveur de M. et M^{me} de Rouault sous réserve d'usufruit.

établir le service des équipages militaires. A la Révolution, M. et M^{me} de Rouault ayant émigré, le district de Saint-Mihiel mit le séquestre sur leurs biens et en toucha les revenus au nom de la Nation. En 1807 et 1810, leurs héritiers rentrèrent en possession des biens qui restaient, lesquels passèrent ensuite entre les mains d'autres propriétaires¹.

Le château subsiste encore de nos jours; il a été converti en caserne et loge le 10^e régiment de chasseurs à cheval. Au-dessus de la porte d'entrée figurait, dit-on, le blason des Paris².

Monmartel ne supportait pas l'exil avec la dédaigneuse philosophie de son frère aîné. Il était au contraire impatient de le voir cesser et ne négligeait dans ce but aucun concours. Le 22 mai 1730, il écrivit de Sampigny³, au lieutenant de police Hérault⁴ : « Je suis bien informé de tous les services que vous voulés me rendre, et je suis très convaincu que ma situation serait changée si la chose avait dépendu de vous... J'espère que vous voudrez bien me continuer vos bontés: mon état est des plus violents; privé de ma liberté depuis près de quatre ans, beaucoup de comptes à rendre et différents procès qui ne peuvent être suivis que par moi, s'agissant d'anciens comptes de société: si S. Em. et M. Orry⁵ étaient bien informés de la vérité de ma conduite, je serais certain d'obtenir bientôt justice. »

Si on s'en rapporte à l'abbé Pierrard, il dut son rappel au prince de Carignan et à l'influence dont jouissait celui-ci sur le cardinal de Fleury⁶. Cependant son associé et ami, Samuel Bernard, y contribuait au même moment pour une large mesure. On en trouve la preuve dans un billet que Maurepas écrivait à ce dernier⁷ : « Vous trouverez, ci-joint, un ordre qui vous fera sans doute beaucoup de plaisir, puisqu'il rapproche un homme auquel vous vous intéressez. M. le cardinal de Fleury m'a chargé de vous l'adresser et de vous marquer en même temps combien vous aviez de part à cette grâce, que le Roi pourra étendre dans la suite. J'ai exécuté avec grand plaisir les ordres de S. M. tant par rapport à M. de Montmartel qu'à l'amitié que je sais que vous avez pour lui. »

Deux mois après cet adoucissement, un nouveau billet du même au même l'aver-

1. G. BOSSAULT (M.), *Notice sur Sampigny* (Extrait des Mémoires de Bar), Bar-le-Duc, 1883, p. 23.

2. Un descendant du nom y a fait son volontariat.

3. Des lettres de Monmartel, datées de Sampigny le 17 janvier 1730 et le 22 novembre 1732, ont figuré au catalogue d'autographes Noël Charavay (sous les nos 1452 et 146) ainsi qu'une lettre de Du Verney, datée du même lieu, le 22 novembre 1732 (n° 749).

4. *Archives de la Bastille*, publ. par Fr. Bavaïsson.

5. Le ministre des finances.

6. *Mémoires*, p. 86.

7. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Bavaïsson. — Maurepas à Samuel Bernard, 27 mai 1730.

tissait que Monmartel était autorisé à rentrer quand il lui plairait ¹. La mesure de clémence prise à son égard n'était due ni à la bienveillance, ni à la sympathie générale que Monmartel avait su s'attirer. Maurepas en donne une autre raison : « Le besoin qu'on a eu de Monmartel pour avoir un homme capable de maintenir le change dans les pays étrangers, quand M. Bernard viendrait à manquer, a été la cause de son rappel ; il ne méritait pas d'ailleurs un pareil exil n'étant pas du caractère de ses autres frères ². »

Samuel Bernard ³ avait fait valoir son âge avancé — il était en effet octogénaire à cette époque, étant mort le 18 janvier 1739 à l'âge de quatre-vingt-huit ans ⁴ — et l'urgence d'avoir un homme capable de le remplacer. Ses longs rapports d'affaires avec Monmartel dans la finance, sa vieille amitié pour les frères Paris, ses relations de bon voisinage avec le seigneur de Brunoy, car il possédait les châteaux de Grosbois ⁵ et de Coubert, ainsi que toutes les terres avoisinantes, lui avaient dicté sa démarche et l'avaient fait réussir.

Maître de sa liberté, Monmartel avait eu hâte de se rapprocher de Paris, et il était venu s'installer à Brunoy à la fin de l'été ⁶. Au commencement de décembre 1730, on le rétablissait dans sa charge de garde du Trésor royal ⁷. Quant à La Montagne et Du Verney, ils obtinrent aussi la levée de leur exil par l'entremise de leurs amis, mais un peu plus tard ⁸. Une feuille du temps annonçait à la date du 19 octobre 1733 : « M. Paris du Verney a été nommé directeur général des vivres ⁹, et vient d'arriver ici ¹⁰ ». La Fortune souriait donc de nouveau aux deux plus jeunes frères, les seuls qui s'occuperont maintenant d'affaires et de politique. M. de Monerif, au

1. *Archives de la Bastille*, publ. par F. Ravaisson. — Le 22 juillet 1730.

2. MAUREPAS (De), *Mémoires*, t. II, p. 50.

3. On connaît son magnifique portrait gravé par Drevet, en 1729. Rigaud, l'auteur du portrait, en fit des répliques. L'original exécuté en 1726. — M. Bernard en pied avec une marine tout original — lui fut payé 1200 livres ; il en fit la même année une copie, payée 300 livres, et un dessin d'après son grand portrait, 200 livres. En 1734, les *Carnets de Rigaud*, mentionnent encore une copie de M. Bernard, 300 livres. Cf. à la Bibliothèque de l'Institut, Ms. 624.

Samuel Bernard avait son hôtel rue Notre-Dame-des-Victoires, au n° 16, où on voyait, il y a environ vingt ans, un immense espace, reconstruit aujourd'hui. Cf. FOURNIER (Ed.), *Promenades historiques dans Paris*, 1894. — Il en eut un autre, rue du Bac, à l'angle du boulev. Saint-Germain.

Il recevait à sa table les princes et les seigneurs ; sa dépense pour ce seul objet s'élevait à plus de cinq cent mille livres par an. Cf. NARBONNE (L. de), *Journal*, p. 412.

4. LÉVY (Président de), *Journal historique*, t. I, p. 327.

5. Il l'avait acheté en 1718.

6. Voyez plus loin, naissance de son fils Amédée-Victor-Joseph.

7. MARAIS (Mathieu), *Journal*, t. IV, p. 188.

8. Le manuscrit de la Bibl. Nat., déjà cité (PO 2198) indique à tort l'année 1734.

9. A l'armée du Rhin.

10. *Revue rétrospective*, 1836, t. VII, *La Cour et Paris*.

cours d'une ode sur « les guerriers de l'armée du Rhin » parue l'année suivante ¹, fera d'eux l'éloge le plus juste.

Mais encore qui peut faire vivre
Ce nombre infini de guerriers ?
Gardes-luy place dans ton livre
Car il mérite des lauriers.

C'est l'un de ces frères uniques,
Qui quatre jadis n'ont fait qu'un.
Bons financiers, bons politiques
Pensans au-dessus du commun.

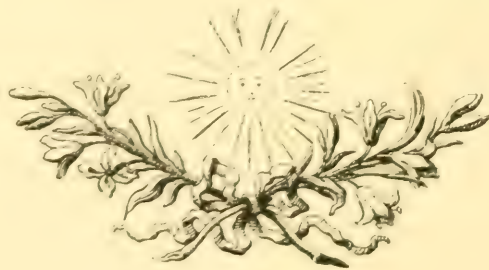
Consultés par les plus grands princes
Dans des tems remplis d'embarras ;
Et qui régiroient cent provinces
Seurs de ne pas faire un faux pas.

Du Verney avait acheté la terre de Mont-Saint-Père en 1728, pendant son exil ². Il était aussi comte de Ferrières et baron de Guessier, deux terres qu'il avait acquises en Bourbonnais par contrat du 3 février 1720, au prix de 126.000 livres. Il fut créé, en 1736, contrôleur général de l'extraordinaire des Guerres ³.

1. BIBL. NAT., Ms. fr. 12633, p. 312, *Chansonnier Maurepas*, 1734.

2. Il était aussi seigneur de la terre de Beuvarde. M. Moreau-Nélaton possède un immense plan très curieux de cette terre 4^m × 6^m environ qu'il nous a fort obligeamment montré ; nous sommes heureux de l'en remercier ici. En voici la suscription : *Plan de la partie de la seigneurie de Beuvarde située au nord du domaine appartenant à Messire Joseph Paris du Verney, seigneur de Mont-Saint-Père et autres lieux ; levé et dessiné par Jean-Luc de Morbidé, mathématicien, 1739.*

3. ROCHAS (Ad.), *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 220.





AMÉDÉE-VICTOR-JOSEPH PARIS DE MONMARTEL

1727-1745

LA MAISON DE LA RUE DE RICHELIEU

Naissance d'Amédée-Victor-Joseph Paris. — Son précepteur Bonneval. — Voltaire le dénonce à Monmartel. — Mort d'Antoinette-Justine. — Songe qu'elle avait fait. — Espérances fondées sur les facultés intellectuelles d'Amédée. — Sa mort. — Monmartel parrain de M^{me} de Pompadour. — Opinions des contemporains. — François Poisson. — Sa correspondance avec les Paris. — La maison de la rue de Richelieu, n^o 50. — Les Chaperon et les *de Paris*.

De son mariage avec sa nièce, Monmartel avait eu un fils ¹.

Amédée-Victor-Joseph naquit le 28 mars 1727 ². Il porta le nom de M. de Brunoy, ainsi que le désigne l'abbé Pierrard pendant le temps où le petit Monmartel habita Sampigny avec sa nourrice et ses parents, avant son frère consanguin, le trop célèbre marquis. Il fut baptisé en l'église de Brunoy, où son père avait eu permission de se rendre, en attendant la levée complète de son exil, le 9 novembre 1730 ³; le prince de Carignan avait été le parrain ⁴.

On a prétendu jusqu'ici qu'Amédée-Victor-Joseph avait vu le jour à Tours pendant l'exil de son père ⁵. Nous savons, par une correspondance du M^{is} de Saint-Aulaire

1. L'auteur des *Folies du M^{is} de Brunoy* affirme à tort (t. I^{er}, p. 42) : « Il ne naquit aucun enfant de cette double alliance. »

2. ARCH. NAT., série P 2450, f^o 92. *Lettres de dispense d'âge données à Amédée-Victor-Joseph Paris de Monmartel pour la survivance de la charge de garde triennal du Trésor Royal*. Versailles, le 13 février 1745.

3. *Ib.*, *ibid.* « Extrait baptistère du 9 novembre 1730, délivré par le S^r curé de la paroisse de Saint-Médard de Brunoy, le 16 novembre 1742. »

4. *Ms. Pierrard*.

5. *Ibid.* — DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, p. 163. — Etc.

adressée au cardinal de Fleury, qu'il naquit en Alsace : « M^{me} de Montmartel, y lit-on, est accouchée, à Brisach, d'un garçon ; son père et son mari sont toujours en exil, et du Verney à la Bastille »¹.

Un ami du jeune Amédée a laissé sur lui une note² parvenue jusqu'à nous, corroborant les pièces officielles (dont nous ferons état plus loin), et à son éloge.

Eminemment doué, il possédait une intelligence prodigieuse, et, avec cela, un esprit très cultivé. « Comme il était fils unique, dit l'abbé Pierrard³, et extrêmement riche, avec des espérances de l'être un jour bien davantage, ses parents n'avaient rien épargné pour lui procurer de l'éducation et de la science ; il avait gouverneur, précepteur et tous les maîtres nécessaires pour en faire un sujet accompli, et on y avait réussi. Il avait fait de grands progrès dans ses études et s'était rendu un jeune seigneur accompli ». On lui avait donné pour précepteur, au moins pendant un temps, un homme de lettres du nom de Bonneval que Voltaire tenait en piètre estime. A l'en croire, il avait surpris la confiance des parents de son élève et les diffamait. Voltaire l'associe dans son mépris à J.-B. Rousseau⁴, qui, de concert avec Bonneval, avait déjà calomnié M. et M^{me} de La Popelinière dans des couplets satiriques⁵. Il chargea son ami Thiériot d'en avertir Monmartel. On ne sait trop, à lire sa lettre à Thiériot, à quel sentiment Voltaire obéissait le plus : ou au désir de rendre service à Monmartel ou au plaisir de satisfaire sa rancune de poète : « Les vers de ce misérable Rousseau, dans lesquels il ose maltraiter M. de La Popelinière, ne sont qu'une suite d'autres vers presque aussi mauvais, que Bonneval a envoyés à Rousseau... Je voudrais qu'on fit un exemple de ces gredins obscurs, qui ont l'impertinence d'attaquer ce qu'il y a de plus estimable dans le monde. Quant à Bonneval que vous m'apprenez être précepteur chez M. de Montmartel, je ne crois pas qu'il y reste longtemps. Il ne tient qu'à vous de contribuer à le punir : faites tenir le paquet inclus à M. de Montmartel et datez mes lettres. Souvenez-vous bien qu'en votre présence et devant notre ami Berger, La Tour m'a dit tout ce que je lui rappelle dans ma lettre. Faites-vous confirmer ces faits par La Tour, et ensuite faites rendre à M. de Montmartel mon paquet. Conduisez-vous dans cette affaire avec la même

1. *Lettres de M^{me} Aïssé à M^{me} Saladin*, an XIII (1805), t. II, p. 239.

M^{me} Aïssé avait emprunté, pour payer des dettes, 4,000 écus à Monmartel : «... Je suis bien sûr de ne devoir plus que 4,400 livres à M. Paris de Montmartel à qui je donnerai 1,000 livres par avance... » (*Ibid.*, p. 350).

2. Bib. Nat., Ms. P^o 28682, Doss. 49717, p. 48 v^o. « Amédée-Joseph-Victor, prodige d'esprit, bel esprit, mon amy... »

3. Ms. Pierrard.

4. J.-B. Rousseau, mort à Bruxelles en 1741. Voltaire et Rousseau étaient devenus ennemis jurés depuis une entrevue qu'ils avaient eue en 1722.

5. Voltaire, *Œuvres* (édition Garnier), *Correspondance*, t. XXXV, pp. 21-22. A Cirey, à M. Thiériot, le 22 octobre 1738.

prudence que dans celle de Dalainval, et vous réussirez de même... Rafraichissez la mémoire à La Tour afin qu'il puisse répondre en conformité à ma lettre que lui fera rendre M. de Montmartel, qui par là connaîtra Bonneval à ne pouvoir s'y méprendre... »

Suit la lettre qu'il adressait de Cirey, le 22 octobre 1838, à Monmartel¹ : « Je suis obligé, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous instruire que vous avez chez vous un homme de lettres nommé de Bonneval qui, ayant imprimé, il y a quelque temps, un libelle contre moi, a dit pour excuse qu'il n'avait fait ce libelle² qu'à la sollicitation de Madame votre femme. Je suis loin de croire à cette infâme calomnie ; mais comme il est bon que tout homme qui est à la tête d'une famille et d'une maison considérable connaisse ses domestiques, je fais avec vous, en cette occasion, ce que je voudrais qu'on fit avec moi.

« J'insère dans ce paquet une lettre ouverte au sieur La Tour, fameux peintre en pastel, c'est un de ceux de qui je tiens ce que j'ai l'honneur de vous mander. Vous pouvez, Monsieur, lui faire remettre ce billet et lui demander la réponse. Vous jugerez de la vérité de ce que je vous écris, et vous connaîtrez l'homme en question. Ma principale intention est de vous donner en cette occasion, une marque de mon véritable attachement. Un aussi honnête homme que vous mérite de n'avoir auprès de lui que des personnes qui lui ressemblent... ». Nous ignorons malheureusement de quoi il s'agissait.

On disait d'Antoinette-Justine qu'elle était « savante et bel esprit ». Il eût été piquant de savoir si le libelle de Bonneval n'avait pas été motivé par quelque trait de Voltaire à l'adresse de M^{me} de Monmartel au sujet de quelque critique qu'elle se serait permise à son endroit. Par le même courrier, Voltaire envoyait une autre lettre à La Tour par laquelle il se chargeait lui-même de lui « rafraîchir la mémoire ».

Il y manifeste très habilement sa parfaite estime pour Monmartel et sa femme, de manière que La Tour puisse la montrer ; mais il paraît bien qu'il poursuive surtout une vengeance personnelle : « On vient, écrit-il, de me confirmer ce que vous m'avez dit à Paris, que le sieur Bonneval était l'auteur de je ne sais quel mauvais libelle contre moi. Mais je suis plus persuadé que jamais qu'il a fait un mensonge plus odieux encore que son libelle, quand il vous a dit que M^{me} de Montmartel l'avait encouragé à cette indignité. Je ne connais M^{me} de Montmartel que par la réputation de sa vertu ; je ne connais M. de Montmartel que par les services qu'il m'a rendus, et je ne connais Bonneval que pour l'avoir vu une fois chez M^{me} de Prie, où il m'a emprunté dix louis qu'il ne m'a jamais rendus... »³.

1. VOLTAIRE, *Œuvres, Correspondance*, t. XXXV, lettre 945.

2. Lettre de M. de B. sur la critique des Lettres philosophiques de M. de Voltaire.

3. VOLTAIRE, *Œuvres, Correspondance*, t. XXXV.

Que Voltaire ait obéi ou non à un sentiment désintéressé en écrivant à Monmartel, on peut supposer que l'avertissement dut faire son effet.

Tous les contemporains qui connurent Antoinette-Justine, le duc de Luynes et l'abbé Pierrard entre autres, s'accordent à louer ses hautes vertus : « C'était, dit le curé de Sampigny, une dame d'esprit et de mérite, assez belle, bien faite, généreuse, libérale et charitable, mais un peu haute pour être trop prévenue de l'état brillant de son père ». Sampigny n'avait pas pour elle le même attrait que pour lui, sans doute parce qu'elle avait été contrainte de l'habiter à raison de l'exil de son père et de son mari. Elle avait accompagné Monmartel à son retour à Paris, et elle revint habiter, après son séjour à Brunoy, l'hôtel de La Force.

Elle avait pour confesseur le curé de l'église Saint-Paul qui éveilla en elle des scrupules sur son mariage en le lui faisant considérer comme incestueux. La conscience troublée, elle se sépara volontairement de son mari « seulement quant au lit, écrit l'abbé Pierrard, et elle se livra à une dévotion exagérée. Tandis qu'elle menait une vie retirée, la petite vérole vint l'attaquer pour la seconde fois, au mois de février 1739, et elle fut emportée à la fleur de l'âge » ¹.

— On a appris aujourd'hui, relate le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, le samedi 14 février 1739, la mort de M^{me} de Montmartel... ; elle est morte en cinq jours de la petite vérole » ². Elle était âgée de vingt-neuf ans seulement ³. Le même auteur citant, un peu plus loin, certains exemples de songes, qui se trouvèrent réalisés par les événements dont ils furent suivis, rapporte à ce propos un rêve qu'avait fait Antoinette-Justine Paris peu de temps avant de mourir : « M. de Meuse ⁴ me disoit hier que plusieurs jours avant que M^{me} de Montmartel tombât malade, elle lui avoit dit comme chose à quoi elle ne faisoit nulle attention qu'elle avoit songé qu'elle voyoit son père qui étoit mort depuis longtemps ; qu'il y avoit un tombeau entre elle et lui, et sur le tombeau une montre dont le cadran étoit en-dessous ; que son père avoit pris cette montre, lui avoit montré l'heure qu'il étoit et l'avoit remise à sa place. M. de Meuse m'ajouta que c'étoit à peu près à cette même heure qu'elle étoit morte plusieurs jours après ⁵. »

On peut tenir pour exacte la date de la mort d'Antoinette-Justine donnée par le duc

1. Ms. Pierrard, pp. 179-180.

2. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. II, p. 363. — *Mercur de France*, octobre 1745 (p. 197). « Morte le 14 février 1739. »

3. Ms. Pierrard, p. 180. — *Le Mercur de France*, de février 1739 p. 395, indique à tort, selon nous, vingt-six ans et demi.

4. Sans doute Henri de Choiseul. M^{re} de Meuse, maréchal des camps et armées du roi. Son fils Maximilien de Choiseul avait épousé Anne-Justine Paris, fille de La Montagne, cousine germaine et nièce par conséquent de M^{me} de Monmartel. Cf. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. II, p. 364.

5. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. II, p. 364. Versailles, mercredi 8 avril.

de Luynes. L'abbé Pierrard la fait mourir en avril, et un manuscrit, déjà cité ¹, en octobre 1739. Le billet de faire-part que voici nous fournit la preuve qu'elle était enterrée depuis le mois de février.

« Vous êtes priez d'assister aux Messes pour le repos de l'âme de Dame Antoinette-Justine Paris, épouse de messire JEAN PARIS DE MONMARTEL, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, garde du Trésor Royal; Qui se diront Lundi vingt-troisième février 1739, depuis sept heures du matin jusqu'à midi en l'Église Royale de Saint-Paul, sa Paroisse où elle est inhumée.

« Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur playt.

« UN DE PROFUNDIS ². »

L'église Saint-Paul ayant été démolie à l'époque de la Révolution ³, nous ne savons si ses restes furent transférés dans une autre église, mais il est probable qu'ils furent réunis avec d'autres provenant de la même église et transportés dans un cimetière.

A la mort de sa mère, Amédée-Victor-Joseph n'était âgé que de douze ans; Monmartel adorait ce fils unique, objet de son orgueil, et destiné à être un jour l'un des plus riches seigneurs de France. Ses brillantes et précoces facultés intellectuelles se développèrent encore par la suite et engagèrent son père à obtenir pour lui la survivance de sa charge de garde du Trésor rendue héréditaire par édit du mois de novembre 1730. Il l'en fit pourvoir le 13 février 1745. Bien qu'Amédée-Victor-Joseph fût déjà reçu avocat au Parlement de Paris, il eut besoin de lettres de dispense, car il s'en fallait de plus de sept ans qu'il n'eût atteint l'âge de vingt-cinq ans requis par les ordonnances. Les lettres de dispense contiennent cette mention flatteuse; « les heureuses dispositions dont il est doué nous donnent lieu de présumer que, guidé par les lumières de son père, il suivra son exemple, celui de son ayeul et ceux de ses oncles ⁴. »

Le plus bel avenir s'offrait devant lui; il arrivait à l'âge de réaliser une partie des espérances paternelles, on songeait déjà à le marier quand une fièvre violente, la

1. BIBL. NAT., Ms. PO 2198, doss. 49717, p. 17 v^o (27 octobre).

2. Id., *ibid.*, p. 7. — Nous possédons une de ces lettres: elle est fort curieuse tant par ses dimensions (0^m 54 × 0^m 47) que par les attributs funéraires dont elle est ornée.

3. Cf. MARLÈS (DE), *Paris ancien et moderne*, 1837, t. I^{er}.

4. ARCH. NAT., série P, cote 2450, fol. 92. *Lettres de dispense d'âge* de Amédée-Victor-Joseph Paris de Monmartel, etc. — *Ibid.*, fol. 97 à 101 (19 février 1745). *Lettres de provision et réception*..., en l'office de garde triennal du Trésor royal, à condition de survivance et de retenue de service en faveur de son père... — Agrément de la démission de Jean Paris de Monmartel en faveur de son fils, etc.

petite vérole ou une autre maladie ¹, dit le curé de Sampigny, l'emporta à l'instar de sa mère en quelques jours. Il mourut à l'hôtel de La Force, âgé de dix-huit ans et demi, le 20 septembre 1743 ², et fut enterré comme sa mère à l'église Saint-Paul le lendemain ³. C'était à la fin de l'été où M^{me} d'Étiolles avait séjourné à Brunoy, sous l'égide de Monmartel : toute à l'orgueil de ses amours naissantes avec Louis XV et de pouvoir bientôt porter le titre de marquise de Pompadour.

La perte de son unique enfant causa une affliction profonde à Monmartel. Désespéré par ce malheur, il prit en dégoût les lieux témoins de la mort de la mère et du fils, et il alla habiter l'hôtel d'Antin. Il reprit de son fils la charge de garde du Trésor royal, de même qu'il avait repris de lui ses terres en paiement de ce qui lui était dû tant par son aïeul que par sa mère ⁴.

M^{me} de Pompadour, on le sait, était la filleule de Paris de Monmartel et de sa future femme Antoinette-Justine. Elle tenait de sa marraine le prénom d'Antoinette.

La petite Jeanne-Antoinette Poisson, fille de François Poisson, écuyer du duc d'Orléans, dit l'acte de baptême, et de Louise-Madeleine de La Motte, naquit rue de Cléry, le 29 décembre 1721, et fut présentée le lendemain au baptême en l'église Saint-Eustache. Le registre de la paroisse porte les signatures de Monmartel, d'Antoinette-Justine Paris et du père de l'enfant ⁵. Cette cérémonie se passait à l'époque où Monmartel faisait solliciter auprès du Pape la dispense nécessaire à son futur mariage avec sa jeune nièce. Il avait perdu l'année précédente, rappelons-le, sa première épouse. On assurait que pendant son veuvage, il avait été un des familiers de la maison de la rue de Cléry, et que M^{me} Poisson avait eu tant de bontés pour lui qu'on croyait partout que la petite Jeanne-Antoinette pouvait bien être aussi sa fille à moins qu'elle ne fût celle du fermier général Le Normant de Tournehem. Casanova, qui paraît avoir eu des relations assez intimes avec Monmartel, écrit à ce propos : « Une chronique secrète faisait croire M. de Montmartel père de M^{me} de Pompadour, car il aimait M^{me} Poisson en même temps que M. Le Normand ⁶ ». Suivant M^{me} de La Ferté-Imbault ⁷, Monmartel et le prince de Grimberg,

1. Ms. Pierrard.

2. *Il.* — *Mesure de France*, octobre 1743 p. 197. — BIBL. NAT., Mss. PO 2198, cote 49717, p. 16. — LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, p. 67 (Versailles, mercredi 22 septembre 1743).

3. BIBL. NAT. Ms. PO 2198, cote 49717, p. 22.

4. Amédée-Victor-Joseph avait hérité du comté de Sampigny, du pavillon de Berey, du marquisat de Tency, de l'hôtel de La Force, mais toujours hypothéqués à son père, du fait des avances consenties par celui-ci à Antoine Paris, son grand-père (*Ms. Pierrard*, p. 183).

5. Registre 191. — Voir l'*Intermédiaire* du 30 août 1894, pp. 178 et 219. — JAL, *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*.

6. CASANOVA DE SEINGALT Jacques, *Mémoires*, Bruxelles, Rozez, 1863, t. III, p. 463.

7. SEIGNEUR C^{te} PIERRE de, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré*, 1897, appendice, p. 441. *Manu-*

l'homme de son temps le plus à la mode pour la galanterie, avaient été chacun persuadés par la mère de leur droit exclusif à cette paternité. L'ambassadeur de Saxe, le comte Loss, appelait M^{me} de Pompadour « la parente des Paris ¹ » ; ce qui peut s'expliquer en ce sens qu'elle était la filleule de Monmartel.

Voici comment Marville raconte l'histoire de M. et M^{me} Poisson :

« Elle est fille d'un nommé La Motte, entrepreneur des boucheries des Invalides. Elle était belle comme une Vénus quand on la maria à Poisson, qui avait été ci-devant laquais de M. de Bernage, pour lors intendant d'Amiens, qui lui auroit donné un emploi dans les vivres. Il fut fait garde-magasin à Bapaume. Il épousa donc la demoiselle La Motte-Binet, et, dès l'instant de la bénédiction nuptiale, Le Blanc l'envoya à son emploi. Ce ministre et l'évêque d'Avranches son frère . . . M. Du Laurens premier commis de la guerre leur succéda qui la garda quelque temps. Celui-ci fut remplacé par M. Paris de Montmartel que l'on dit être le père et le parrain de la vicomtesse. A M. de Montmartel succéda Fournier, entrepreneur des armées, qui se ruina pour elle . . . Celui-ci qui s'était aperçu de bien des infidélités la rossoit au mieux. Fournier ruiné, M. Le Normant de Tournehem eut en son propre la dame Poisson. Son mari, en 1725, ayant fait plusieurs friponneries sur les blés, fut condamné à être pendu. M. de Tournehem répandit beaucoup d'argent et l'envoya à Hambourg . . . ² »

François Poisson trouva aussi des protecteurs dans les frères Paris. Le voyant très intelligent et bien instruit des opérations financières, ils en avaient fait un de leurs principaux commis. Il fut employé, lors de la peste de Provence, à procurer des subsistances à cette province, et il travailla avec eux à approvisionner la capitale en 1725 ³. Plus tard les Paris l'envoyèrent en mission en Allemagne. Nous avons lu dans leur correspondance une vingtaine de lettres de lui qui s'y rapportent ⁴. Elles sont empreintes de bonne humeur et d'un ton de grande cordialité ; c'est le style d'un homme d'affaires dont les opérations sont prospères et qui se montre satisfait du résultat.

François Poisson servait d'agent secret à Du Verney pour les approvisionnements.

écrit de M^{me} de La Ferté-Imbault. « Elle était liée (M^{me} Poisson) avec la femme Tencin, et quand elle accoucha de M^{me} d'Étioles, elle lui donna la Tencin pour marraine » (?).

1. VITZTHUM D'ECKSTAEDT (C^{te}), *Maurice, comte de Saxe*, 1867, p. 148.

2. *Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police au ministre Maurepas, 1742-1747*, pub. par M. A. de Boislisle, 1903, t. II, p. 71. — BOUFFONIDOR, *Les fastes de Louis XV*, 1782, t. I, p. 263.

3. Cf. NOLHAC (P. de), *Louis XV et M^{me} de Pompadour*, 1904, pp. 22-24.

4. Elles appartiennent à M. de Nolhac, l'érudit conservateur du palais de Versailles. Nous sommes heureux de lui exprimer ici notre gratitude pour son aimable communication.

Elles sont en partie publiées dans l'ouvrage de M. Gailly de Taurines, paru en 1910 et intitulé *Aventuriers et Femmes de qualité*. Voy. pp. 128-129.

Celui-ci lui envoyait des instructions précises, sans laisser le moindre point dans l'ombre ou dans l'incertitude, et il les accomplissait ponctuellement. Les lettres des Paris sont au surplus émaillées de mots amusants et convenus d'avance, qui cachent les nom des choses qui ne devaient pas être surprises : ainsi l'avoine y est désignée sous le nom de vin de Grave et le foin sous celui de vin d'Espagne ; les bœufs sont travestis en saumons et les vaches en anguilles ; la farine se trouve changée en vin de Pomard ; Bruxelles est devenu Madame l'Indolente. Liège se voit gratifié du titre de M. de La Felonière ; Aix-la-Chapelle se cache sous la Tulipe ; il n'y a pas que jusqu'à Monmartel qui ne soit appelé Brunoy : « Brunoy a écrit à M. de Meynersz' aghen ¹ de payer la totalité de vos achats. »

Dans une lettre datée de Plaisance, le 6 août 1741, Du Verney envoie ses instructions à Poisson pour acheter des grains. Il lui annonce que M. de Breteuil, le ministre de la Guerre, est fort satisfait de ses opérations. Il lui donne des ordres pour faire moudre à Dusseldorf et à Cologne, et lui trace sa ligne de conduite pour s'informer secrètement des lieux où on pourrait faire des approvisionnements : il lui prescrit une enquête sur les ressources et les communications des pays qu'il lui désigne « en un mot de tout ce qui est nécessaire pour faire subsister une armée ». Il lui demande un rapport et lui recommande d'en envoyer un double aux correspondants de Monmartel dans les villes d'Allemagne : « Tâchez d'être de retour à Dusseldorf le 10 ou le 12 septembre, lui dit-il en terminant, pour en rendre compte à M. de Granville et à M. de Salières ², et écrivez avec le chiffre que vous avez. »

C'était Du Verney qui répondait aux lettres de François Poisson : et, bien que celui-ci fût devenu depuis longtemps l'inséparable ami de Monmartel, il n'en avait pas reçu encore une seule réponse. Les services qu'il venait de rendre avaient été si appréciés en haut lieu qu'il reçut les éloges officiels du ministre de la Guerre et que Monmartel se décida à lui en marquer personnellement sa satisfaction : « Je n'ai pas encore répondu à une de vos lettres, mon cher François, parce que le Bon ³ s'en est toujours chargé. Je ne le faisois pas encore aujourd'hui si je ne voulois pas vous marquer moy mesme combien nous sommes contents de tout ce que vous avez fait et faites encore ; j'en étois d'avance persuadé, mais vous scavés que tout le monde n'en avoit pas la mesme opinion. La raison en est toutte simple : ils ne connoissent pas la matiere et encore moins votre amitié pour nous, et c'est ce dernier point qui vous donne encore plus de force ; enfin vous avez eu votre salière ⁴, vous

1. Banquiers à Cologne. *Lettre de Du Verney, du 26 août 1741.*

2. M. de Chabellard de Salières, d'une famille du Viennois en Dauphiné, s'occupait du recrutement de l'armée.

3. Du Verney.

4. L'argent ; les subsides que Monmartel lui envoyait.

voilà donc tranquille et vous avez raison, car je ne connais personne qui ait autant de nerf dans l'esprit que lui, il vient de faire de bonnes opérations. Je ne vous réponds rien sur tous ces détails. Je m'en raporte à le Bon. Je m'en tiens donc à vous dire que je suis votre amy et que vous y pouvés compter, vous le scavés bien. Bonsoir, je ne puis plus écrire ¹. »

Bientôt après, Du Verney annonçait à Poisson qu'il avait obtenu pour lui, du M^{is} de Breteuil la permission de revenir². C'était en l'année 1741. M^{me} Poisson venait d'avoir vingt ans, et M. de Tournehem lui faisait épouser son neveu Charles-Guillaume Le Normant d'Étiolles pour lequel il avait acheté la terre d'Étiolles. Les faveurs de M^{me} Poisson, la mère, avait si fort entamé la fortune du fermier général Tournehem, assure la chronique, qu'il avait fait conclure ce mariage à son neveu « pour que l'argent rentrât dans la famille³ ».

Durant le long exil de François Poisson, M. de Tournehem s'était chargé de l'éducation de ses enfants. Les Poisson habitaient à ce moment-là un bel immeuble de la rue de Richelieu où, le 4 mars 1741, fut signé, dit-on, le contrat de mariage de leur fille. C'est aujourd'hui l'hôtel de Strasbourg, au n^o 50. La maison donnait alors sur le jardin du Palais-Royal où l'on descendait par un escalier de bois ; deux portes cochères ouvraient sur la rue⁴. M^{me} Poisson avait rebâti un bel hôtel sur l'emplacement d'une grande maison qu'elle avait fait raser. Elle avait meublé le salon tout neuf, avec un luxueux mobilier du prix de 10.376 livres, acheté en 1736, à un maître tapissier en renom, Jacques Flamand⁵. Selon une opinion que nous ne sommes pas en mesure de confirmer ni de réfuter complètement, l'achat de cette maison aurait été acquitté par Paris de Monmartel⁶; suivant M. Auguste Vitu, l'auteur de la *Maison mortuaire de Molière*, Antoine Paris, l'aîné des quatre frères, en avait été propriétaire⁷. Nous allons prouver que cette assertion n'est fondée que sur une simple homonymie.

1. Lettre autographe du 6 septembre 1741, signée P. (J. B.)

2. Lettre autographe de Du Verney, du 20 octobre 1741 « ... Car on y est très content de la conduite que vous avez tenue : et ce n'a pas été sans peine que j'ay obtenu de M. le M^{is} de Breteuil la permission de vous en revenir ». — La sentence rendue contre lui, en 1726, pour malversations, fut cassée en 1741.

3. *Lettres de Marville*, lieutenant général de police, t. II, p. 71.

4. ARCH. NAT., Y 2806. Maison Paris rue de Richelieu, adjudication du 8 janvier 1738, devant M^e Melin, not.

5. Cf. GAILLY DE TAURINES (Ch.), *Aventuriers et femmes de qualité*, 1907, pp. 121-122.

6. *Id.*, *ibid.*

7. VITU (Aug.), *La maison mortuaire de Molière*, 1883 (Appendice). *La rue de Richelieu depuis sa création*, pp. 106-107, 183-185.

De la famille Chaperon la maison passa, dit cet auteur, « à Espérance-Catherine Chaperon, veuve d'Antoine Paris, écuyer, commissaire des Guerres, l'un des quatre célèbres frères Paris » (p. 183).

La maison de la rue de Richelieu avait été adjudgée, le 8 janvier 1738, à Jacques Collin, procureur de Louise-Madeleine de La Motte, épouse séparée de biens de François Poisson de Lucy, officier de feu le duc d'Orléans, régent du royaume, pour la somme de 61.000 livres ¹. La sentence de licitation, adjugeant l'immeuble à M^{me} Poisson, avait été rendue au Châtelet, après le décès d'Espérance-Catherine Chaperon, entre ses héritiers et ceux de feu Antoine de Paris, son mari, écuyer, Conseiller du roy, commissaire des guerres au département de Saint-Omer ².

Les armes de celui-ci portaient : *D'azur à une fasce d'or surmontée de trois roses d'argent rangées en face et une tour d'or en pointe* ³. Celles de sa femme ⁴ : *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois gerbes de même* ⁵.

Nous croyons voir, dans ces deux personnages, le commissaire des Guerres de Paris et sa femme, dont nous avons parlé au début de ce travail et dont nous avons vu, à Grenoble, le grand train et les exigences ⁶. Pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de Paris l'aîné, mais bien, comme nous le disions, d'un homonyme, nous ferons état d'une créance donnée par Catherine Chaperon en présence de Jean Armand de Moneins, comte de Trosville, et devant Baptiste, notaire à Paris ⁷. Or, sur cette quittance passée le 6 mars 1720, c'est-à-dire treize ans avant la mort de Paris l'aîné, dame Catherine Chaperon y est désignée « veuve d'Antoine de Paris ». Antoine Paris, l'aîné des quatre frères, ne pouvait donc pas être propriétaire de l'immeuble de M^{me} Poisson.

Parmi les héritiers ⁸ de M^{me} Chaperon se trouvait son légataire universel, nommé Lambert de la Tourtelaye ⁹, ancien major, qui héritait dans la vente de la maison de la part dont elle était propriétaire, c'est-à-dire de la moitié ; des deux autres quarts, l'un appartenait à dame Marie-Catherine Lejongleur, veuve de messire François de Paris ¹⁰, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, ancien capi-

1. ARCH. NAT., Y 2806. Vente sur licitation de la maison Paris, rue de Richelieu, 8 janvier 1738.

2. BUL. NAT., *Armorial général*, Ms. fr. 32217, p. 651. — Quittance du 22 août 1752, devant Melin, notaire.

3. *Ibid.*, p. 834.

4. Son père (ou son frère) était munitionnaire de Flandre et d'Allemagne.

5. V. plus haut, n. 2.

6. Voir chapitre « Origine des Paris ».

7. BUL. NAT., Ms. PO 2198, doss. 49717 Paris, p. 1 (quittance de 6.000 livres pour le remboursement de 240 liv., etc.).

8. Voy. aux ARCH. NAT., série Y 2806. — Et ancienne étude Melin; Pouvoir de Claude Antoine Vibert, Vêchet, dit Chambéry, à son procureur Joseph Guichard, le 12 sept. 1748 — et quittance du 22 août 1752, etc.

9. *Ibid.*

10. Parent du précédent.

taine au régiment des gardes-françaises ¹, à la requête de laquelle la vente avait été faite.

A la mort de M^{me} Poisson, survenue le 24 décembre 1745 ², le partage de ses biens eut lieu entre ses deux enfants Jeanne-Antoinette Poisson, duchesse-marquise de Pompadour, épouse séparée de biens de Claude-Guillaume Le Normand d'Étiolles, et Abel-François Poisson, M^{is} de Vandières, de Marigny, etc.

En 1747, la maison de la rue de Richelieu n'était pas encore entièrement payée entre les mains des héritiers Chaperon et de Paris; Jacques Collin, procureur de M^{me} de Pompadour et de son frère, versait une somme de 4.880 livres à Charles Dubois, bourgeois de Paris, par droit de transport, sur ce qui restait dû de la somme de 30.500 livres, revenant à la succession de M^{me} de Paris, pour le prix de moitié de la maison. Ce créancier, mentionne la quittance, « avait déjà reçu de M^{me} de Pompadour et du S^r de Vandières, par les mains et des deniers de M. Paris de Monmartel, la somme de 12.000 livres ³ ». Cela ne veut pas dire, comme on a paru le croire, que Monmartel ait acquitté, de ses propres deniers, le prix de la maison; il nous semble, au contraire, que s'il en avait pris l'achat à sa charge, il aurait réglé les créanciers beaucoup plus vite. Monmartel était le banquier de M^{me} de Pompadour, et s'il lui faisait des cadeaux en sa qualité de parrain, il lui fournissait également des fonds comme banquier. Elle-même nous le dit dans une lettre adressée à M. Poisson (son père selon la loi) le 12 janvier 1753 : « Il vous reste toujours la ressource de ce qu'il y a de fonds à moi entre les mains de M. de Montmartel; cela n'est pas considérable actuellement, parce que j'ai presque tout prêté pour l'École militaire, mais enfin je ne puis offrir que ce qui est à moi ⁴. »

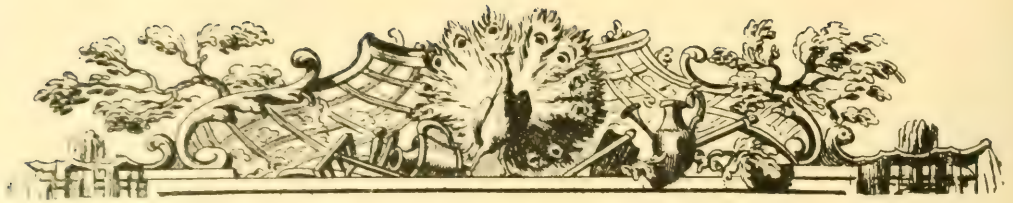
1. Voyez dans le *Journal du M^{is} de Dangeau*. Liste des officiers généraux qui viennent d'être faits brigadiers d'infanterie : de Paris, capitaine au régiment des Gardes-françaises (t. XVIII, p. 7. Le 6 mars 1719).

2. CAMPARDON (Émile), *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV*, 1867, p. 24.

3. Quittance du 21 juillet 1747. (Ancienne étude Melin, notaire.)

4. *Correspondance de Madame de Pompadour, avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières*, publiée M. A. P.-MALASSIS, 1878, p. 20.





MORT DE PARIS LA MONTAGNE

1734-1744

L'HÔTEL DE LA RUE TRAVERSIÈRE. — LE CHÂTEAU DE PLAISANCE.

Mariage de Anne-Justine Paris de La Montagne. — Maison rue Molière. — La Montagne à l'Hôtel de Carnavalet. — Sa mort en 1744. — La seigneurie de Croix-Fontaine. — Ses fils. — Château de Plaisance. — Entrevue de M^{me} de la Tournelle et du roi. — La duchesse de Château-roux. — Casanova. — Du Verney amateur de fleurs et de fruits exotiques.

Malgré la phrase par laquelle La Montagne terminait, en 1729, son *Discours à ses enfants* : « ma terre de Serpaize est le port où m'a laissé ce grand orage », il y a tout lieu de penser qu'il rentra à Paris ainsi que ses frères vers la fin de l'année 1733, ou peu après, mais sans exercer aucune charge officielle et probablement sans se mêler d'affaires. Il revint habiter l'hôtel de Saint-Paul, du moins pendant un certain temps, comme nous le prouve le contrat de mariage de sa fille où il est dit : « demeurant rue du Roy-de-Sicile, paroisse Saint-Paul ¹ ».

Anne-Justine Paris de La Montagne (Pl. VIII) avait épousé, âgée d'environ dix-sept ans, par contrat du 14 mars 1734 ², Maximilien-Jean, comte de Choiseul-Meuse, colonel au régiment de son nom-infanterie ³, fils de Henry de Choiseul, marquis de Meuse ⁴, maréchal de camp, demeurant au Luxembourg, et de Honorée-Julie de Zurlauben. Deux garçons naquirent de ce mariage. Anne-Justine avait reçu en dot

1. D'après des extraits d'actes notariés se trouvant dans les archives du château de Villers-sur-Mer, communiqués à l'auteur par M. Raoul de Guestiers.

2. Passé devant Tessier, notaire (Vente des maisons de la rue Traversière passée devant Renard, notaire, le 7 février 1730). (Étude de M^e Lindet.)

3. Vente par les créanciers Daran au comte de Bar, par contrat du 3 mars 1766, passé devant Maupetit, notaire. (Étude Lindet.)

4. LEYNES DUC de. *Mémoires*, t. II, p. 364, 14 février 1739 : « M. de Choiseul, fils de M. de Meuse, mort à Fontainebleau l'an passé... »



ANNE-JUSTINE PARIS DE LA MONTAGNE

Comtesse de Choiseul-Meuse, Dame d'atours de la reine Marie Leczinska,
dessiné par Basilius Massé, 1735

(Communication de M^{me} André de Ronseray).

330.000 livres et une propriété située rue Traversière ou Traversine, paroisse Saint-Roch ¹.

Cette propriété se trouvait en la censive du fief Popin et se composait de trois maisons se joignant, avec cour et jardin, situées entre la rue Traversière, aujourd'hui rue Molière ², et la rue Sainte-Anne. Les trois immeubles en question figurent sur un état des maisons relevant du fief Popin auquel est joint un plan ; on en donne la superficie et une description sommaire ³. Paris La Montagne en avait fait l'acquisition du fondé de procuration de messire Alexandre-Thomas Dubois de Piennes de Givry, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, par contrat passé devant Gaillardie, notaire, le 12 mai 1722, pour 22.000 livres et 9.000 livres de rentes viagères ⁴.

Elles étaient à porte cochère, et sont numérotées sur ce plan 18, 19 et 20 ⁵. Au temps où le marquis de Givry les possédait, les trois maisons portaient les numéros 32, 33, 34 ⁶ ; elles devenaient un siècle plus tard les numéros 35, 37, 39 ⁷, c'est aujourd'hui les numéros 17, 19, 21 et 21 *bis*. M^{me} de Choiseul, la fille de La Montagne, demeurant alors « cul-de-sac Sourdière, paroisse Saint-Roch », les vendit le 7 février 1750, à M. Jacques Daran, chirurgien, et à sa femme moyennant 175.000 livres ⁸. En 1766, le comte de Bar, et Françoise Goyet, sa femme, en achetaient une partie des syndics des créanciers du précédent ⁹.

1. Voy. p. précédente, note 1.

2. La rue Molière ou de la Fontaine-Molière s'appelait en 1625 de la Brosserie ou du Bâton-Royal à cause d'une enseigne ; plus tard on l'a nommée Traversine, Traversière, Traversante parce qu'elle reliait la rue de Richelieu et la rue Saint-Honoré. Une décision ministérielle du 12 mai 1843 lui a donné le nom de Fontaine-Molière (et de Molière en 1867)... — *Gazette des Tribunaux*, du 12 octobre 1876, p. 1032, article signé L. L.)

3. *État des maisons qui relèvent du fief Popin* (p. 18). — Ce petit volume, in-32, relié de maroquin plein vert, avait fait partie de la collection des frères de Goncourt. Édouard Fournier le signale dans son *Histoire de la Butte des Moulins*, 1877, p. 131. Il est actuellement à la Bibl. de la ville de Paris, où nous l'avons retrouvé.

4. Et par décret volontaire que La Montagne en avait fait au Châtelet, le 16 décembre 1722.

5. Déclaration de M^{me} de Choiseul enregistrée en 1744.

6. ARCH. NAT. Q^{1*} 1099⁶. *Fief Popin*. Le n^o 33 donnant sur la rue Sainte-Anne, avait sur cette dernière le n^o 11.

7. La maison portant le n^o 39 en formait précédemment deux. (Vente Dutertre à Triboulet, devant Guyon, notaire, le 26 mai 1846.)

8. Devant Renard, notaire.

9. La maison donnant rue Sainte-Anne fut adjugée 35.500 livres au sieur Bez, le 12 avril 1764 ; et les autres maisons au comte de Bar, le 7 février 1765 pour 128.000 livres (l'une à grande et petite cour, trois corps de logis, dont un en face de la porte-cochère, les deux autres ailes, jardin derrière ledit corps de logis, écurie sous le passage de la porte, etc. ; la deuxième, aussi à porte cochère, élevée en partie sur la porte de la maison cy-devant désignée). (Contrat passé devant Maupetit, notaire, le 5 mars 1766. Étude Lindet.)

Aucun document n'est venu nous apprendre si La Montagne y avait habité, contrairement à ce que laisse entendre l'auteur de la *Butte des Moulins*¹, et, comme le dit un ouvrage tout récent² ; de toute façon ce ne pouvait être qu'entre les années 1722 et 1726, avant son exil, et depuis le mariage de Paris l'aîné. La tradition qui donne pour preuve de leur parfaite union même logis aux quatre frères, tant qu'ils vécurent réunis à Paris, ne serait alors qu'une légende. Quant à nous, nous croyons que La Montagne n'avait acheté cet immeuble que pour le louer. Tout à côté, au numéro 25, demeurait Voltaire, dans l'hôtel occupé par M^{me} du Châtelet, dont il disposa en entier après la mort de sa « sublime Emilie ». Nous retrouvons, en 1741, Paris La Montagne dans un appartement de l'hôtel de Carnavalet³, rue Culture-Sainte-Catherine. Paralysé d'une partie du côté droit, — ce qui ne l'empêchait pas de vaquer à ses affaires — il y faisait son testament le 20 septembre à cinq heures du matin : « le dit S^r de la Montagne, y est-il mentionné⁴, étant en sa chambre à coucher ayant vue sur le jardin et sur la cour de l'hôtel de Carnavalet, et dépendant de l'appartement par lui occupé audit hôtel au premier étage⁵ ». Il pouvait même probablement, du corps de bâtiment où il était, voir de l'autre côté de la rue des Francs-Bourgeois⁶, par-dessus le jardin de l'hôtel d'Angoulême, le jardin et l'hôtel de La Force, où se trouvait son frère Monmartel, situés exactement en face⁷.

Quelques mois plus tard La Montagne se retirait en Dauphiné. Mais il était écrit que toute leur vie les Paris seraient accusés de cacher des trésors ! Le cardinal de Fleury fut informé sur de faux avis que lors de leur exil, ils avaient fait enfouir dans des tonnes un trésor de seize millions⁸ au village de Corps⁹, chez l'abbé

1. FOURNIEU Ed., *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 131.

2. ROCHEGUDE (M^{is} de), *Promenades dans toutes les rues de Paris*, 1910, p. 105.

3. Brunet de Rancy, propriétaire de l'hôtel de Carnavalet, le donna en avancement d'hoirie, le 28 janvier 1717, à sa fille Françoise-Marguerite, épouse de Pierre Arnaud de La Briffe, conseiller d'État. La propriété resta dans la famille de La Briffe jusqu'en 1777. Cf. SELLIER (Ch.) et Prosper DONNE, *Guide explicatif du musée Carnavalet*, 1903, p. 8. — Brunet de Rancy était parent de Brunet de Chailly, propriétaire de la maison de Brunoy appelée plus tard le Petit-Château, que Monmartel acheta par la suite. Note de l'auteur. — Cf. VERDOT (J.-M.), *L'hôtel de Carnavalet*, 1865, p. 70.

4. Extraits de testament communiqués à l'auteur.

5. D'après les termes du testament ce ne pouvait être que dans le corps de bâtiment qui se trouve face à la porte d'entrée de la rue de Sévigné, entre la cour et le jardin. — La maison fut louée au mois de juin 1742.

6. Ancienne rue Neuve-Sainte-Catherine.

7. PIGANOL DE LA FORCE, *Description de Paris*. Voyez le plan de la page 392 du tome IV.

8. ARD. PRÉFECT. DE POLICE, *Bastille*, carton V, année 1742, p. 419-420. *Donneurs de faux avis de prétendus trésors cachés par MM. Paris Charlier de Chilly, ancien maître d'hôtel du maréchal de Villars, Joseph Crozat, associé de libraire, etc.*

9. Près de Grenoble.

Révora. Sur les ordres de M. de Breteuil, des gens masqués accompagnés de la maréchaussée allèrent fouiller le village, mais n'y trouvèrent que quelques clous rouillés¹. Cette maladroite vexation, dangereuse pour leur crédit, irrita si fort les Paris qu'ils coururent aussitôt s'en plaindre au cardinal de Fleury et à M. de Breteuil, menaçant de quitter le service des vivres. Comme on était très satisfait d'eux, on s'excusa en leur disant qu'on ignorait que ce village leur appartenait. La légende du trésor caché resta longtemps vivace dans le pays, et elle n'est pas encore près d'être oubliée.

Nous ne connaissons pas exactement la date de la mort de La Montagne². La plupart de ses biographes parlent de l'année 1742, ce qui est une erreur. Au testament qu'il fit rue Culture-Sainte-Catherine, il ajouta un premier codicille le 12 juin 1742³, puis un deuxième codicille, à Serpaize, en Dauphiné, dont il était seigneur, le 6 avril 1744⁴. Or, d'après un extrait collationné au Châtelet de Paris, le 13 juillet 1765, l'inventaire de sa succession eut lieu le 1^{er} juin 1744. Il résulterait de ces

FIGURE 3. — FAC-SIMILE DE LA SIGNATURE DE CLAUDE PARIS DE LA MONTAGNE. (ARCH. DE LA GUERRE, année 1709, vol. 2185, pièce 16.)

indications que Paris de La Montagne mourut en 1744 entre le 6 avril et le 1^{er} juin. Et comme une clause de son testament indiquait sa volonté d'être enterré dans la paroisse où son décès se produirait, il y a lieu de penser qu'il dut mourir à Serpaize⁵.

Suivant Maupoint, il se serait remarié avec une de ses compatriotes de Moirans⁶.

Si La Montagne joua un rôle plus effacé dans l'histoire des quatre frères, il ne prit pas moins une part très personnelle à leurs travaux et surtout sous la Régence

1. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. IV, p. 195, dimanche 22 juillet 1742.

2. M^{me} de Girard-Vezenobre, dans son ouvrage, *Nogent-sur-Marne*, le fait mourir à tort en 1710.

3. Expédition de ce codicille, le 17 avril 1744.

4. Copie authentique du 3 mai 1744.

5. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Raoul de Guestiers, qui a bien voulu consulter pour nous ses archives de famille.

6. *Mss. Caraman*. — MAUPOINT, vol. 162. — Il en aurait eu des enfants.

du duc d'Orléans : ce fut lui, dit-on, qui imagina d'appliquer les tirages à lots au remboursement des dettes de l'État ¹. Ses bienfaits s'étendirent à tous ses parents du Dauphiné. Un de ceux-ci, parlant de lui et de Paris l'aîné, s'exprime ainsi : « Leur mémoire doit être précieuse dans la famille ². »

Il était seigneur de Serpaize ³, de Moirans ⁴, d'Illins, de La Buisse, de Meyzieu, de Surieux, en Dauphiné, et de Croix-Fontaine dans la Brie française ⁵. Le fief et la seigneurie de Croix-Fontaine ⁶ confinaient aux forêts de Rougeaux et de Sénart, dont La Montagne avait été nommé lieutenant des chasses en 1736. Cette terre se trouvait entre Corbeil et Melun, et plus exactement encore entre la forêt de Rougeaux et Saint-Port ⁷, au-dessous de Nandy et Noisemont ⁸, à côté du château de Sainte-Assise, la future résidence du duc d'Orléans et de M^{me} de Montesson. La Seine coule au bas. Il garda Croix-Fontaine de 1725 à 1743 et la vendit au financier Michel Bouret, quand il quitta Paris ⁹. Bouret fit construire un pavillon dans la forêt de Rougeaux, près du château, où il reçut plusieurs fois Louis XV, M^{me} de Pompadour et plus tard M^{me} du Barry. En septembre 1769, entre autres fois, Louis XV, après une chasse à Sénart, y fut magnifiquement traité par cet autre Plutus. Le cerf ayant été pris sous Croix-Fontaine ¹⁰, le roi fit les honneurs du pied à M^{me} du Barry ¹¹. Il ne reste aujourd'hui presque plus rien de ce château.

Les dernières années de la vie de La Montagne furent remplies d'amertume et bouleversées par le chagrin que lui causait la conduite de ses fils. Leurs dissipations

1. Le premier de ces tirages eut lieu le 20 octobre 1747.

2. *Coll. Ed. Maignien*, Lettre du 30 juillet 1767, déjà citée.

3. ARCH. HOSPIT. DE GRENOBLE, série H, carton 106. — Procédures, etc., pour l'irrigation de prairies appartenant à Claude Paris de La Montagne, seigneur de Serpaize (1732).

4. Moirans avait été au puis du duc de Villeroy, gouverneur de la province. (Papiers de famille.)

5. Pour la distinguer de la Brie Champenoise (Bouillet).

6. Presque tous les biographes ont confondu jusqu'ici Croix-Fontaine avec Trois-Fontaines pour Tréfond dans l'Isère.

7. Ou Seine-Port comme cet endroit est appelé improprement.

8. Cf. MAZEAU (Constantin) et MONIX (C. V.), *Panorama descriptif des Rives de la Seine de Paris à Montereau*, 1836, la carte topographique très complète (n° 2), par C. V. MONIX.

9. En 1742 d'après les auteurs ci-après : JANZÉ (V^{esse} Alix de), *Les Financiers d'autrefois*, 1886, p. 178. — DUFORT, *C^{te} de Cheverny, Mémoires (1731-1802)*, Paris, 1886, t. I, p. 369. Note de M. Robert de Crèvecœur.

10. « Les bâtiments de Croix-Fontaine, lit-on dans le *Panorama descriptif des Rives de la Seine, de Paris à Montereau*, étaient autrefois des écuries fort somptueuses, élevées par l'ordre du M^{re} de Brancas : elles étaient ornées de différents attributs de chasse... le fourrage, par un ingénieux mécanisme descendait dans les râteliers ; l'avoine était versée dans les mangeoires par une main invisible » (p. 164.)

11. *Mémoires de la C^{tesse} du Barry* (par de FAVEROLLES), 1803, t. II, p. 49. (*Bulletin de Paris*, 28 septembre 1769.)

l'obligèrent à vendre ses terres, et quand il se retira en Dauphiné, dit l'un de ses biographes ¹, il lui restait seulement 8.000 livres de rente. Il avait acheté l'office de conseiller au Parlement et de commissaire des requêtes au Palais pour Jean-Baptiste Paris de Meyzieu : celui-ci, à la suite de quelque faute de jeunesse, fut obligé de le revendre ². D'après le testament de 1741, il légua aussi ses livres et ses manuscrits à Joseph Paris ³, avec Moyrans, Serpaize et Illins, le tout composé de sept paroisses acquises par lui le 14 juillet 1744 ⁴, mais la mort de Joseph Paris, en 1744, fit échoir la bibliothèque de La Montagne à Paris de Meyzieu.

Claude-Geoffroy Paris de La Montagne, doit être celui, surnommé le Bossu, dont parlent les biographes, que son père avait fait conduire au For l'Évêque ⁵ d'abord, et qu'il fit enfermer ensuite au couvent des Frères de la Charité de Charenton. Il en sortit au bout d'un certain temps pour y être réintégré ⁶. Il semble ne pas avoir laissé de postérité.

Les *Archives de la Bastille* nous ont laissé entrevoir une partie de l'odyssée de son frère Paris d'Illins. Celui-ci reçut une lettre de cachet pour Saint-Lazare. Ce local était alors affecté aux fils de famille turbulents ou trop dépensiers ; on les y envoyait presque toujours à la demande de leurs parents. Un premier séjour ne l'ayant sans doute pas assagi, un nouvel ordre l'y renvoyait, ordre transformé bientôt en lettre de cachet pour le couvent des Cordeliers de Montjean. Voici au surplus différentes pièces qui le concernent : « Ordre d'arrêter et de conduire à Saint-Lazare le s^r d'Illins, fils du s^r Paris de La Montagne. » Fait à Compiègne, le 16 juillet 1738 : signé « Louis ».

1. ROCHAS (Ad.), *Biographie du Dauphiné*, 1860, t. II, p. 222. — BOBEL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse française*, 1868 (Article Brunoy). « Il eut de ce mariage (La Montagne) trois fils qui le minèrent par leurs folies. Il fut obligé d'en faire enfermer un au For-l'Évêque, en 1741, et d'en envoyer un autre, Ghislain Paris, aux colonies. »

2. BARBIER, *Journal historique*, avril 1742. « On a obligé quatre jeunes conseillers à se défaire de leurs charges... et Paris, fils de la Montagne. »

3. Né en septembre 1719.

4. D'après des extraits de testament communiqués.

5. ROCHAS (Ad.), *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 222, etc.

6. ARCH. DE LA BASTILLE, carton 11494, doss. 34, pièce 33. — « 15 novembre 1741. Ordre (signé Marville), au s^r Roussel, inspecteur de police, de se transporter de l'ordre du roy chez les frères de la Charité de Charenton, d'y déposer une cassette appartenant à M. Paris de La Montagne qui y est détenu, de représenter cette cassette au commissaire de Rochebrune à l'effet par luy d'y reconnaître et lever les scellés en présence de M. Paris La Montagne... etc. ». — Carton 11533, doss. 129, pièce 130, « 8 juillet 1744. Ordre au s^r Roussel d'arrêter et de conduire dans le couvent des Frères de la Charité de Charenton le s^r Paris de La Montagne, et ce, en vertu des précédents ordres de Sa Majesté expédiés à cet effet... ». Suit le certificat du religieux, daté du 5 septembre 1744, « reconnaissant que M. Paris de la Montagne a été conduit dans leur maison par le s^r Roussel, le 9 juillet, où il est toujours détenu... »

Suit le certificat de Daudin, prêtre de la Congrégation de la Mission, reconnaissant avoir reçu de M. Roussel, inspecteur de police, le dénommé ci-dessus (18 juillet 1738). Le 15 septembre suivant, autre certificat établissant que ledit Roussel a été nommé gardien de scellés apposés sur les meubles et effets du s^r Paris d'Illins dans une maison de la rue Neuve-Sainte-Genève.

Seconde lettre de cachet datée de Fontainebleau, le 12 novembre 1739, signée « Louis » ordonnant d'arrêter et de conduire à Saint-Lazare le s^r Paris d'Illins; suit le certificat de réception à Saint-Lazare, signé de Daudin, prêtre. Cette lettre était accompagnée d'une autre lettre de cachet délivrée en même temps, signée « Louis » et portant l'ordre de conduire au couvent des cordeliers de Montjean, le s^r Paris d'Illins, aux dépens de sa famille. Puis, le s^r Roussel, inspecteur de police, recevait la mission « de conduire sous bonne et sûre garde, de l'ordre du roi, au couvent ci-dessus, le s^r Paris d'Illins ». L'ordre porte la signature de Hérault, le lieutenant de police, et est daté du 12 novembre 1739. Suit le certificat de réception par le gardien des Cordeliers de Montjean, daté du 21 novembre 1739¹.

Peu d'années avant sa disgrâce de 1726, Du Verney avait acquis de M. Racine de Jauquoy, la terre de Plaisance près de Nogent-sur-Marne. Elle avait appartenu à la fin du xvi^e siècle au célèbre Philibert de Lorme, intendant des bâtiments royaux, et sous Louis XIV, à ce même La Cour-Deschiens² qui fut un des propriétaires de l'hôtel d'Antin ayant l'époque où Montmartel vint l'occuper³. Après avoir fait démolir l'ancien château, il en fit reconstruire un magnifique : rien ne manquait à la somptuosité de sa décoration. Les jardins plantés par le s^r La Chapelle avaient 30 arpents. Cette belle résidence fut témoin de fêtes brillantes.

Du Verney eut la lieutenance des chasses de Nogent, Neuilly, Plaisance, Fontenay, Montereau⁴, etc.

Ce fut, dit-on, à Plaisance que Louis XV eut sa première entrevue, en 1742, avec M^{me} de La Tournelle, la future duchesse de Châteauroux, après la mort de sa sœur M^{me} de Vintimille. Les serres chaudes de Plaisance étaient réputées presque à l'égal de celles de Brunoy : plus belles que celles du roi, elles donnaient des primeurs beaucoup plus tôt. Louis XV ayant eu le désir de les voir, en fit prévenir Du Verney. Celui-ci paraît bien avoir préparé l'intrigue de la nouvelle favorite. « Croyez, lui écrivait M^{me} de la Tournelle, que si je parviens à ce degré de bonheur, je n'oublierai

1. ARCH. DE LA BASTILLE, carton 11429, doss. 18, pièces 19, 23, etc.

2. LEBIEU (Abbé), *Histoire du diocèse de Paris*, 1883, t. II, p. 471.

3. GILARD-VEZENOBRE (B^{me} de), *Nogent-sur-Marne*. Clermont, 1878. — PIÉBART (L.-J.), *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, 1886, p. 281.

4. BIBL. NAT., Mss. PO 2198, cote 49717, pièce 81.

jamais que c'est à vous que je le devrai ¹ ». Il informa donc M^{me} de la Tournelle de la visite du roi, et l'invita à venir embellir son ermitage, lui laissant le soin de choisir les personnes à sa convenance, et lui demandant seulement de lui en envoyer la liste. Le jour venu, toutes les dames et tous les seigneurs les plus agréables de la Cour se trouvaient réunis à Plaisance. Du Verney n'étant pas marié, M^{me} de La Tournelle fit les honneurs du château. On avait préparé une collation magnifique qui fut servie avec la plus grande profusion. Les invités se promènèrent dans un véritable paradis terrestre. Après cette fête, Louis XV étant allé coucher à Vincennes, Du Verney y fit porter un nécessaire d'argent pour la toilette du roi qui lui en renvoya un en vermeil ².

M^{me} de La Tournelle resta quelque temps à Plaisance et y revint souvent. Bien qu'on ne doive accorder, dit-on, que peu de confiance à l'ouvrage publié sous le titre de *Correspondance de M^{me} de Châteauroux*, la manière dont on y rapporte l'entrevue du roi et de la favorite est fort vraisemblable. Les sœurs de Nesle, qui furent tour à tour remarquées par le monarque, étaient au mieux avec les Paris. Le Bel — « le Mercure galant » de Louis XV — transmettait un jour à Monmartel les remerciements de M^{me} de Mailly, la sœur aînée, pour ses attentions à lui plaire ³. Et quand M^{me} de La Tournelle fut présentée comme duchesse de Châteauroux, le 22 octobre 1743, le cardinal de Tencin écrivait au duc de Richelieu ⁴ : « Monmartel et du Verney ont aussi vu M^{me} de Châteauroux... Le premier prendra soin de sa terre et de toutes ses affaires et lui donnera tant par mois, ce qui pourrait bien aller à des mille livres... ⁵ ». L'entrevue chez du Verney est même si vraisemblable qu'au moment du départ du roi pour la Flandre, Barbier annonça, au mois de mai 1744, comme une chose toute naturelle : « M^{me} de Châteauroux ira passer l'été à Plaisance à la belle maison de M. Paris du Verney ⁶ ». Le duc de Luynes ⁷, autre informateur non moins sûr, donne la même nouvelle mais se trompe sur le nom du propriétaire : « Depuis le départ du roi... M^{me} la duchesse de Châteauroux et M^{me} de Lauraguais vinrent hier voir M^{me} de Luynes, et partirent immédiatement après pour aller à Plaisance chez M. de Montmartel (*sic*). Elles ne disent pas combien elles y resteront de temps... »

Les lettres de M^{me} de Châteauroux (publiées par les frères de Goncourt d'après

1. GACON-DUFOUR (M^{me}), *Correspondance de M^{me} de Châteauroux*, 1806, t. I, pp. 49-57.

2. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 8, notice.

3. Nous donnerons cette lettre plus loin.

4. GONCOURT (Ed. et J. de), *La duchesse de Châteauroux et ses sœurs* (édit. 1897), p. 201.

5. Ce duché rapportait 85.000 livres.

6. BARBIER, *Journal historique*, t. II.

7. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. V, p. 419.

les originaux conservés à la Bibliothèque de Rouen), dans lesquelles elle demande conseil aux Paris sur bien des choses, nous démontrent leur intimité ¹. La correspondance avec Du Verney est empreinte de cordialité ; elle lui souhaite souvent une meilleure santé à cause des rhumatismes qui le viennent visiter de temps à autre. On y voit qu'il lui faisait un cours de diplomatie, de concert avec M. de Chavigny et le bailli de Givry, pour la mettre en état d'endoctriner le roi quand besoin était ². Du Verney, pourtant, lui aurait déconseillé le voyage de Metz qui tourna à sa confusion. Elle s'était rangée à ses sages avis, mais trop tard, après l'annonce de son départ ³. Quand elle fut chassée de Metz où Louis XV restait malade, elle accourut avec sa sœur, M^{me} de Lauraguais, se réfugier à Plaisance. Elle avait préparé une lettre pour le roi, mais attendait le moment propice pour la lui faire remettre : « Je pense comme vous, sur ma lettre, disait-elle à Richelieu, il vaut mieux attendre que de manquer son coup. Montmartel est bien pour cela aussi, M^{me} de Tencin voudroit déjà qu'elle fut reçue, mais elle sent comme nous les conséquences si elle ne l'étoit pas bien ⁴... ». Elle resta à Plaisance tant que dura sa disgrâce.

À l'annonce de la maladie du roi, Du Verney était parti en poste pour Metz. Il y reçut une lettre de M^{me} de Lauraguais lui faisant connaître leur lieu de retraite : « J'ai cru, mon cher Du Verney, lui disait-elle, que vous étiez assez notre ami pour disposer de votre château de Plaisance... ». A quoi il fit cette réponse, en l'assurant de tout son dévouement : « Si M^{me} de Châteauroux a besoin de fonds, qu'elle tire pour mon compte sur Montmartel ⁵. »

Du Verney prouva son attachement à M^{me} de Châteauroux jusqu'à la mort de celle-ci, restant à son chevet, dit-on, et écrivant sous sa dictée. Les nouvelles de sa santé étaient portées au roi deux fois par jour par des seigneurs qui se relayaient ; outre cela, des courriers de Montmartel venaient chez Le Bel quatre fois dans la journée ⁶. M^{me} de Châteauroux mourut, le 8 décembre 1744, en son hôtel de la rue du Bac.

Tout à son projet de création de l'École militaire, Du Verney cherchait les moyens de se procurer vingt millions sans charger l'État et sans vider le Trésor royal. Il recevait à Plaisance de nombreux financiers et tous ceux qui prétendaient posséder le secret de réunir des fonds. L'aventurier Casanova était du nombre : il lui avait été présenté

1. GONCOURT (Ed. et J. de), *Les maîtresses de Louis XV*, 1860. — *La duchesse de Châteauroux et ses sœurs*, éd. 1897.

2. *Correspondance de M^{me} de Châteauroux* déjà citée, t. II, p. 7 « Lettre à M. de Richelieu.. »

3. *Ibid.*, pp. 143-149-161.

4. GONCOURT (Ed. et J. de), *La duchesse de Châteauroux et ses sœurs*, p. 379.

5. LYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VI, p. 175, samedi 5 décembre 1744.

6. Cf. LYNES. — Et GONCOURT (Ed. et J. de), *La duchesse de Châteauroux*.

par le contrôleur général de Boullongne, et nous le dépeint ainsi, après leur entrevue : « M. de Boullongne se trouvait avec un vieillard dont tous les traits portaient l'empreinte du génie, et qui m'inspira du respect... ». Casanova alla le voir à son château pour lui exposer son projet de loterie qui étonna Du Verney « une des meilleures têtes de France ¹ ».

Une autre fois, c'est le duc de Croy que nous verrons à Brunoy. Au cours d'une promenade à cheval, il se rendit à Plaisance et lui soumit, toujours au même sujet, une affaire d'échanges ². Des commissaires de l'armée venaient aussi s'entendre avec lui pour ordonnancer les dépenses des vivres. Hocquart, commissaire ordonnateur, fut son hôte en mars 1741 : « Je compte, Monsieur, l'informer du Verney, partir « demain le matin, de bonne heure, pour Plaisance où je vous attendray avec autant « de plaisir que d'impatience. Je voudrais bien que vous pussiez vous arranger pour « y coucher : nous reviendrions le dimanche; j'en serois plus longtemps avec vous, « et ce que nous avons à voir ensemble ne laissera pas que d'en demander assés.

« M. de Breteuil m'a mandé qu'il seroit à Paris lundy et que ce jour-là nous nous « verrions ensemble avec vous. J'ay l'honneur d'estre avec le plus parfait attache- « ment, etc., » signé : « Paris du Verney ³ ».

A Plaisance, Du Verney s'adonnait avec passion à la culture de ses serres ; il en surveillait la direction avec un soin jaloux. On prétend que c'était là qu'avait été apporté et qu'avait fleuri en France le premier magnolia ⁴. Sa grande préoccupation était de voir ses plantations prospérer. « Mes jacinthes ont mal réussi cette année, malgré tous mes soins : voilà un chagrin », annonçait-il au cardinal de Bernis ⁵. Il tâchait aussi d'acclimater les plantes des pays étrangers, et, pour cela, il faisait venir des graines, qui parfois restaient en route : « L'on a arrêté à la poste, écrivait-il au même, une pacotille de graines qui me venaient d'Espagne. Je vous enverrai sous peu un assortiment de toutes celles que j'ai ⁶ ». Il cherchait à faire partager son goût à ses amis et leur adressait même des semences pour la grosse culture. « J'ai reçu les semences de betteraves, lui disait le comte de Saint-Germain, que vous avez

1. Cf. *Mémoires de Casanova*. — Et *Casanova à Paris*, publié par M. G. Capon, Paris, Schemit, 1912, p. 146.

2. *Journal du duc de Croy* (publ. par MM. le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, 1906, t. I^{er}, p. 185. « J'y entamai avec M. Du Verney et M. de Mézières (?) son neveu, l'affaire de l'échange d'une partie de fonds pour bâtir l'hôtel de l'École militaire, contre le quart des bois du Roi à Condé. » (Une note des auteurs de la publication donne le nom du marquis de Mézières (Eugène Eléonor de Béthisy) au neveu de Du Verney, mais ne serait-ce pas une erreur du duc de Croy ou une erreur de lecture, et ne s'agirait-il pas, comme nous le pensons, de Paris de Meyzieu ?)

3. Lettre autographe appartenant à l'auteur.

4. PIÉRART (Z.-J.), *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, p. 282.

5. *Correspondance du cardinal de Bernis avec Paris du Verney*, 1790. (Plaisance, 16 avril 1753.)

6. *Ibid.*, t. II, p. 195. (Paris, 25 janvier 1759.)

eu la bonté de m'envoyer... c'est une marque d'amitié qui me touche vivement... Je recevrai avec la même reconnaissance toutes les graines que vous voudrez bien m'envoyer ¹ ».

De même que son frère Monmartel il était curieux de fruits exotiques, principalement des ananas. Il faisait venir des cantaloups, espèce encore inconnue à Paris, dont le duc de Croy paraissait fort amateur car il en parle à plusieurs reprises. Son ami le cardinal de Bernis, le remerciait un jour « des ananas qui sont arrivés à bon port et qui ont été bien reçus de ma colonie ² ». Mais Du Verney avait de terribles adversaires dans les rats qui venaient attaquer ses couches ; cela le mettait fort en colère, et il s'en plaignait aussitôt au cardinal : « Les maudits rats m'attaquent de plus belle : ils préfèrent mes melons à ceux de ces pays-ci : ils n'auraient pas tort si je les cultivais pour eux ³ ».

Il avait accoutumé d'envoyer les primeurs de ses serres chaudes à la reine, à madame la Dauphine ⁴, et à Mesdames, filles de Louis XV, pour leur faire sa cour. Beaumarchais était l'intermédiaire qu'il chargeait de présenter ses petits dons à la famille royale. Malheureusement la maturité des fruits ne concordait pas toujours avec le moment où il désirait faire ces galanteries : « Je fis demander hier à mon jardinier, écrit-il à Beaumarchais, s'il avait des ananas ; mais il m'a fait dire ce matin qu'il n'y en aurait au plus tôt que dans huit jours. J'en suis d'autant plus fâché, que j'aurais été fort aise de profiter de cette petite occasion pour faire ma cour à Madame la Dauphine et à Mesdames ⁵. »

Aux environs de Plaisance, se trouvait la terre de Marigny-en-Brie que Louis XV avait achetée pour François Poisson, le père de M^{me} de Pompadour : Du Verney y allait une fois l'an passer la journée avec son vieil ami ⁶.

La magnifique résidence de Plaisance, qui ne faisait pas oublier à son propriétaire la terre de Mont-Saint-Père ⁷, fut démolie en 1818 ; et le parc fut divisé en de nombreuses propriétés.

1. *Correspondance du C^{te} de Saint-Germain avec Paris du Verney*, 1789, t. I, p. 22 (Givet, 6 octobre 1749. — 20 janvier 1752).

2. *Ibid.*, note 3, t. II, p. 220 (24 septembre 1759).

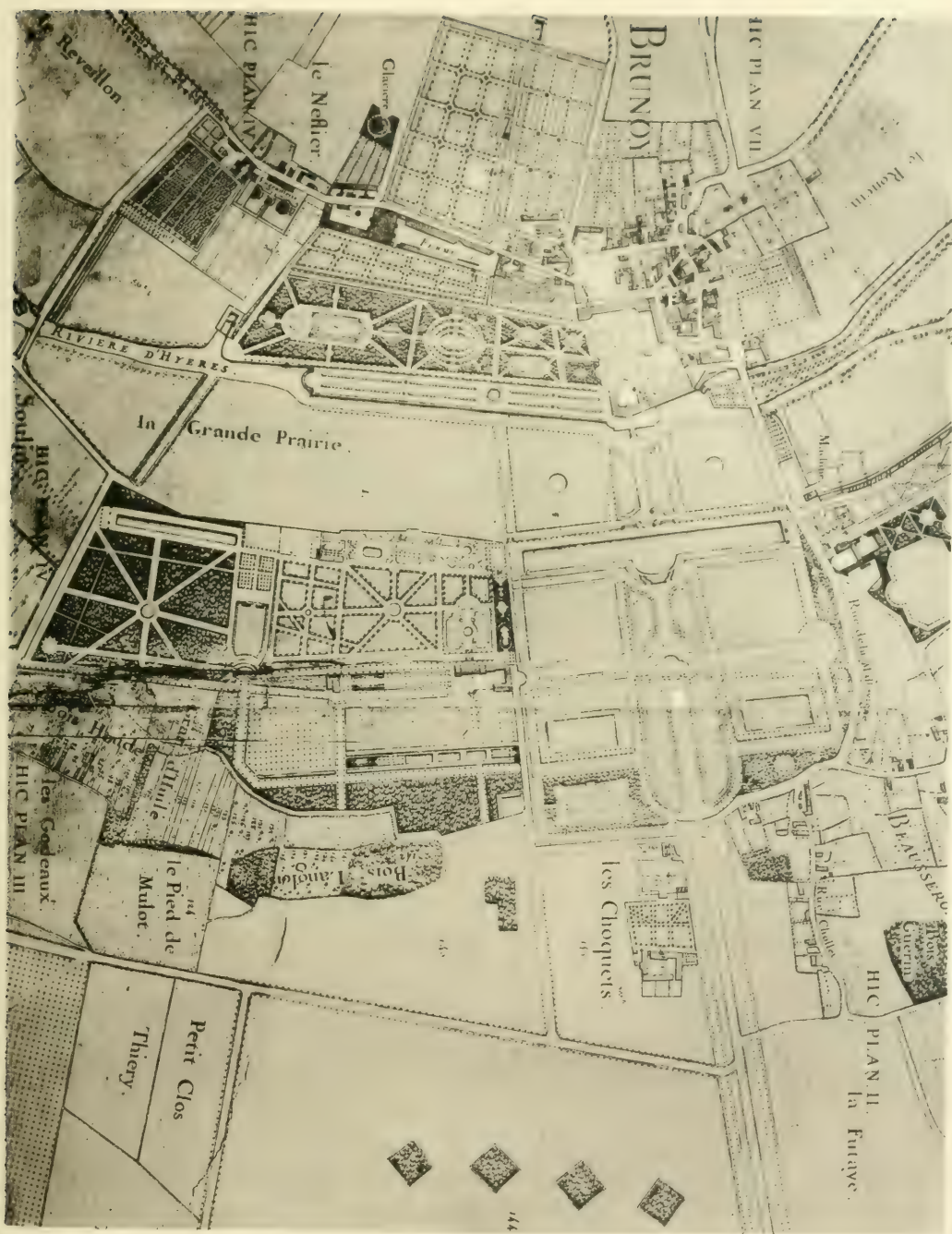
3. *Correspondance de Bernis avec Paris du Verney* (Plaisance, 16 avril et 30 juillet 1753).

4. Marie-Josèphe de Saxe.

5. *Mémoires de Beaumarchais*, 1830, t. III, p. 31.

6. NOLHAC (P. de), *Louis XV et M^{me} de Pompadour*, pp. 285-292.

7. Cf. *Correspondance du comte de Saint-Germain*, t. I^{er} (21 octobre 1750).



PLAN GÉNÉRAL DE BRUNOY.

- A) Vieux Château. — B Les Cascades. — C Petit Château. — D Les grands potagers. —
 E) Place du Château (Place Saint-Médard). — F) Eglise. — G) Habitation de l'avocat Dains. —
 H) Entrée principale (Communication de M. Charles Humbert, notaire).



FIGURE 4. — Fac-simile d'après un croquis représentant LE CHATEAU DE BRUNOY (fin du XVI^e siècle) à l'époque où il fut en partie incendié par les troupes espagnoles commandées par Farnèse, duc de Parme (1590). On remarque l'église, sur la droite, avant la construction du clocher.

LE CHATEAU DE BRUNOY

1722-1756

Les « de Brunoy ». — Acquisition de la seigneurie. — Les voisins de Monmartel. — Description du château. — Les Eaux. — Réceptions à Brunoy. — M^{me} de Pompadour. — Le cardinal de Bernis. — Monmartel et du Verney goutteux. — Le bouquet de l'Arquebuse. — L'église. — La chasse de sainte Lucie.

L'origine du nom de Brunoy est très controversée : les uns ont adopté l'opinion de l'abbé Lebeuf¹, suivant laquelle il dériverait du mot *brenn* ou *broun* qui signifiait chez les Gaulois le déchet de la farine, ou le son, dont on nourrissait les chiens de chasse² ; un autre³ pense, au contraire, qu'il vient de deux autres mots celtiques de consonance semblable, par lesquels on désignait les sources, les fontaines, de sorte qu'en y ajoutant la terminaison *ai* — qui veut dire eau — Brunoy équivaldrait

1. *Histoire de tout le Diocèse de Paris*, t. XIII, p. 331.

2. Les rois mérovingiens entretenaient une meute à Brunoy pour chasser dans la forêt de Sénart.

3. PIÉART (Z.-J.), *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, etc., 1876, t. II, p. 398.

à *eau de fontaine* ¹. Entre ces deux étymologies également vraisemblables, nous ne chercherons pas à décider ; mais, si nous devons choisir, la dernière obtiendrait nos suffrages : *eau de fontaine* est plus joli !

La souche des seigneurs portant le nom de Brunoy remonte très haut. Le premier dont on ait trouvé trace est Hugues de Brunayo, vivant au commencement du XII^e siècle. Un document ² nous fait connaître les armes d'Anseau de Brunoy, un de ses descendants ³. Il portait : *D'or à la croix de gueules cantonné de 4 lions de même* ⁴. Philippe de Brunoy, en 1270 ⁵, paraît avoir été le dernier seigneur du lieu à en porter le nom, avant Paris de Monmartel. Peut-être faut-il attribuer à l'un des membres de cette famille la curieuse et fraîche chanson qui suit, faite au XIII^e siècle par *Guios de Bruinai*, autrement dit Guyot de Brunoy ⁶ :

Quant li novias tens d'estei
 Se pairt de froidure,
 Ke cist boix sont boutoneit
 Et plain de verdure,
 La bone amor m'aseuré
 De joliveteit,
 De chant faire, et comandeir
 Nonporcant dirai souvent,
 He dame, et amors jatent bonement,
 Votre douls comandement.

Moult m'auroit amors doneit
 Grant bone aventure,
 Se la dame, a cors senneit ^a
 Doignoit avoir cure
 De moy, ki, sens perteure ^b,

a. *sensé*.

b. *partage*.

1. A cause des nombreuses sources qui alimentent la rivière.

2. *Bibl. Nat., Mss. PO*, vol. 342, cote 12227 (Vol. in-4^o de la Chambre des Comptes de Paris).

3. Vers 1209 et 1218, d'après le manuscrit ci-dessus.

4. Ces armoiries, croyons-nous, n'ont pas été données par M. Ch. Mottheau, dans *Brunoy, esquisse historique*, II^e partie.

5. Cité par MM. Jeannest-Saint-Hilaire (1849) et Th. Pinard (vers 1866).

6. M. Paulin Paris, dans *les Manuscrits français de la Bibl. du roi*, Paris, 1843, indique p. 48 et p. 82, à Guiot de Bruinai, le fonds Cangé et la copie d'un beau manuscrit par Mouchet : c'est celui-ci que nous avons trouvé et transcrit. *Bibl. Nat., Mss.*, Collection Moreau, 1688, *Anciennes chansons françaises manuscrites de Berne*, p. 163.)

Li ai tout doneit,
 Cuer, et cors, sens fauceteit
 Nonporcant dirai souvent,
 He dame, et . . .

Douce dame de bialteit,
 Belle ademesure ^a,
 Simples, doulz vis ^b saveoris,
 Belle créature,
 Par vos, si gries ^c malz endure
 Aiés en piteit,
 Ou jamais n'aurai santeit.
 Nonporcant, dirai sovent,
 He dame, et amors, j'aitent bonement
 Le vostre comandement.

On n'appela jamais Paris de Monmartel autrement que M. de Monmartel, même après 1757, quand Brunoy fut érigé en marquisat ; l'habitude en était prise. Le titre de marquis lui fut accordé après trente-cinq ans de possession ¹, et neuf ans seulement avant sa mort. Son fils du second lit, Amédée-Victor, né d'Antoinette-Justine avec laquelle il vécut à Brunoy de 1722 à 1739, avait porté le nom de M. de Brunoy. Armand-Louis-Joseph, fils de son troisième mariage, prit le titre de marquis de Brunoy à la mort de son père et fut toujours connu sous ce nom.

Avant d'acheter la terre de Brunoy, Monmartel venait déjà passer la belle saison dans la vallée de l'Yerres, à Boussy-Saint-Antoine ², où il possédait son logis des

a. *A l'excès.*

b. *visage.*

c. *grand.*

1. Il ne prit pas les armoiries des Brunoy, mais conserva les siennes.

2. Au château de Boussy à trois kilomètres environ en amont.

M. Gayet de Sansale (Antoine-Augustin-Lambert), docteur en Sorbonne, prédicateur ordinaire du roi et membre du Parlement, habitait l'autre propriété qui se trouve au-dessus du pont sur la rive opposée. Il y fut exilé au mois de juin 1771 ; dans la suite, Tronson du Coudray, l'avocat célèbre, habita la même propriété. Elle appartient de nos jours à la famille Cottin. M. Paul Cottin, l'historien connu, a bien voulu consulter ses archives particulières et nous confirmer ces renseignements recueillis dans l'ouvrage de Théodule Pinard, intitulé : *Histoire, Archéologie, Biographie du canton de Boissy-Saint-Léger* (vers 1866). (Ce travail, à l'exception de quelques monographies isolées et moins complètes, n'avait pas paru, faute de fonds. M. A. Dufour, bibliothécaire de Corbeil, a été assez heureux pour en découvrir les épreuves dans un grenier d'imprimeur. Nous lui en devons l'obligeante communication.)

champs ¹. En traversant Brunoy pour s'y rendre, il pouvait, tout à loisir, examiner l'endroit, et les projets grandioses, qu'il devait mettre à exécution par la suite, datent de ce moment-là.

La seigneurie de Brunoy appartenait alors à Joseph Le Boucher, seigneur de Plouicq ², commandant l'écurie du régent Philippe d'Orléans. Il la vendit, le 3 février 1722 ³, moyennant la somme de 160.000 livres, dont 40.000 livres pour le prix des meubles, plus 6.000 livres de rentes viagères.

Monmartel affectait au payement de cette acquisition différentes hypothèques sur ses biens meubles et immeubles ⁴, entre autres celle d'une maison, rue du Canivet ⁵, qu'il faisait construire sur l'emplacement d'un ancien immeuble acquis antérieurement.

Dès qu'il fut en possession du château, il entreprit d'acquérir successivement tous les terrains situés sur le coteau de la Malvigne qui lui faisait face. Il achetait, vendait, échangeait ; mais ces transactions, subordonnées aux occasions, ne pouvaient se faire qu'avec le temps ; c'est ainsi que le projet des cascades ne reçut son commencement d'exécution qu'en 1738.

Dans le but d'agrandir son parc où se trouvaient les eaux, il acheta le 20 mai 1744, au président Jean-Baptiste Du Tillet, marquis de La Bussière, la propriété connue plus tard sous la dénomination de Petit-Château ⁶ ; celle-ci avait appartenu vingt ans auparavant à un autre garde du Trésor royal, Jean-Baptiste Brunet de Chailly, grand-oncle du précédent.

S'étant réservé les terrains dont il avait besoin, il revendit son acquisition, l'année

1. ARCH. DE SEINE-ET-OISE, série A, cote 876. Acquisition de Brunoy. Cette maison lui appartenait.

2. Demeurant à Paris, rue Vivienne. M. de Plouicq l'avait acquise de MM. François VIII de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, et Henri-Roger, duc de Liancourt, le 17 mars 1717. (Rectifions une erreur de Pinard : ce ne pouvait être l'auteur des *Maximes*, puisque celui-ci mourut en 1689, mais ils étaient ses petits-fils, et avaient pour grand-mère maternelle Elisabeth de Lannoy, dame de Brunoy. (Cf. LA CHESNAYE-DESBOIS.)

3. ARCH. DE SEINE-ET-OISE, série A, cote 803, devant Baptiste et de Beauvais, notaires au Châtelet (et inventaire fait après le décès de Monmartel, en septembre 1766).

4. A l'exception de son office de trésorier des Ponts et Chaussées et de sa maison de Boussy dont il pouvait disposer.

5. Petit-Canif. Elle donne rue Servandoni et rue Férou et elle n'a que six numéros. Cette maison était à deux portes cochères, avec cour, écuries et remises ; elle avait trois étages avec appartements. Elle fut vendue, le 13 mai 1782, pour le prix de 72.000 livres, par le fondé de procuration de François Nugues, colonel de cavalerie, et de M^{me} veuve Micault, cousins germains et héritiers du marquis de Brunoy, fils unique de Monmartel et de M^{lle} de Béthune. (Acte notarié.)

6. Moyennant 104.000 livres y compris d'autres biens situés à Brunoy et aux environs, devant Delaleu et Camuzet, not. à Paris.

suivante ¹, à Jean-Baptiste Thomas, seigneur de Pange, trésorier-payeur de l'extraordinaire des Guerres, un de ses amis, et en même temps son voisin de Paris ², auquel l'unissait déjà un lien de parenté.

Le 26 mai 1744, en effet, le beau-frère de Monmartel ³, Antoine Maigret d'Estigny, avait épousé en la chapelle du château de Brunoy, M^{lle} Françoise Thomas de Pange, fille de l'acquéreur du Petit-Château ⁴.

Outre la famille de Pange, Monmartel avait à Brunoy un autre voisin et ami, Etienne-Adrien Dains, ancien avocat au Parlement, à qui il fit don viagèrement, le 16 juin 1749 ⁵, de la maison située au bas de la côte des Bosserons; elle devint par la suite l'hôtel du gouverneur de Brunoy et la propriété du tragédien Talma. D'une valeur de 37.700 livres, Monmartel la tenait de la veuve d'un agent de change, Pierre-Louis de Marine, qui venait passer l'été à Brunoy. Il faut croire que l'abbé Pierrard avait mal choisi son moment pour l'accuser d'avarice envers ses vassaux de Sampigny : on voit qu'il était généreux à ses heures ! L'avocat Dains, il est vrai, lui avait rendu des services et lui en rendait encore. Il était bailli général, juge et garde-civil et de police du marquisat de Brunoy pour Monmartel.

A ce titre, il fit un règlement ⁶ pour réprimer divers abus qui s'étaient introduits dans les villages relevant du marquisat. Parmi des dispositions très sages, dont plusieurs sont encore en vigueur, il s'en trouve qu'il serait bien difficile de faire observer aujourd'hui. Ainsi l'article 1^{er} et l'article 2 spécifiaient « que serait poursuivi quiconque jurerait le nom de Dieu ou causerait du scandale par sa mauvaise tenue à l'église ».

Les deux articles suivants défendaient d'étendre du linge dans les cimetières et de s'assembler dans les lieux publics pendant le service divin, soit pour y danser, soit pour y boire, les cabarets devant être tenus fermés durant ce temps. L'article 5 instituait le repos dominical, présenté par une loi récente comme une conquête du progrès social et inspiré alors par une conception bien différente. Il était défendu aux artisans, voituriers, ouvriers et « tous autres » de travailler ou faire travailler les dimanches et fêtes, sous peine de confiscation, hors le cas de nécessité, auquel

1. Le 3 août, 1745, devant Camuzet et Duval.

2. Il demeurait rue de la Culture-Sainte-Catherine.

3. De son premier mariage.

4. ARCH. COMMUN^{LES}, registres paroissiaux.

5. ARCH. DE SEINE-ET-OISE, série A, cote 1206. « Maison à porte-cochère composée de quatre corps de logis, grand jardin de sept arpens seize perches, située en bas du pont en montant au baneau des Bosserons sur la rue de la Malvigne et sur le chemin allant de Brunoy à Epinay... »

6. *Règlement de Police pour la terre et marquisat de Brunoy, du 26 janvier 1759. De l'imprimerie de Pierre Prault, quai de Gesvres, au Paradis, 1759.* In-folio de 10 pages et en 38 articles. Nous en possédons un exemplaire.

cas on devait en demander l'autorisation au bailli. N'étaient pas compris, dans cette catégorie, les boulangers, bouchers ou autres commerçants *dont les métiers concernaient les choses nécessaires à la vie*, auxquels toute liberté était laissée pour toute l'année, sauf pour certaines fêtes où ils avaient seulement permission de débiter les marchandises apprêtées la veille.

Ce règlement édictait aussi des mesures pour le service de la voirie, l'alignement des maisons, l'exercice de la profession de chirurgien, etc.

D'autres personnages importants résidaient aux environs de Brunoy ¹. Samuel Bernard, l'ex-associé de Monmartel, avait acheté, le 4 mai 1718, la terre de Grosbois pour son second fils ², Gabriel-Bernard de Rieux ; lui-même continuait à habiter celle de Goubert ³, peu éloignée de là, dont il avait été fait comte, et qu'il laissa à son fils aîné, Samuel-Jacques, comte de Coubert ⁴.

Après lui, Grosbois devint la propriété de M. de Chauvelin, garde des sceaux, autre contemporain de Monmartel, lequel y devait être exilé et conduit sous une escorte de cinquante mousquetaires ⁵. Monmartel lui avait vendu sa terre du Plessis (dans la Brie) et lui avait fait l'échange de Santeny : « A partir d'aujourd'hui, Monseigneur, lui écrivait-il de Paris, le 19 juin 1732 ⁶, vous pouvez dire que Santeny est à vous... je vous demanderai d'aller visiter moy-même les bois... » Non seulement il estimait la valeur des terres que son voisin voulait acquérir et lui faisait part de ses remarques, mais il lui prêtait ses bons offices auprès des vendeurs ou de ceux qu'il s'agissait d'amener dans ses vues : « Cette affaire, continue Monmartel au cours de la même lettre, ne m'a pas fait oublier celle du domaine de Brie, M. du Jonquoy a déjà commencé à parler à M. le bailli de Mesmes ; il doit voir aussi M^{me} d'Ambres et, avec un peu de patience, il y a lieu d'espérer que l'on parviendra à réunir ce domaine à Grosbois... »

Par delà le parc de Grosbois, le château du Piple abritait le maréchal de Saxe, l'intime des Paris, qui se trouvait ainsi à moitié chemin entre Plaisance et Brunoy. Il y recevait, dit la chronique, nombreuse compagnie, et les femmes de la capitale les plus en vue du monde galant ⁷. La chronique assure que le vainqueur de l'on-

1. L'avoocat Berryer, fils du lieutenant de police, auquel nous avons vu Monmartel écrire, habita Epinay-sous-Sénart.

2. PINARD, *Corbeil et ses cantons*, p. 16.

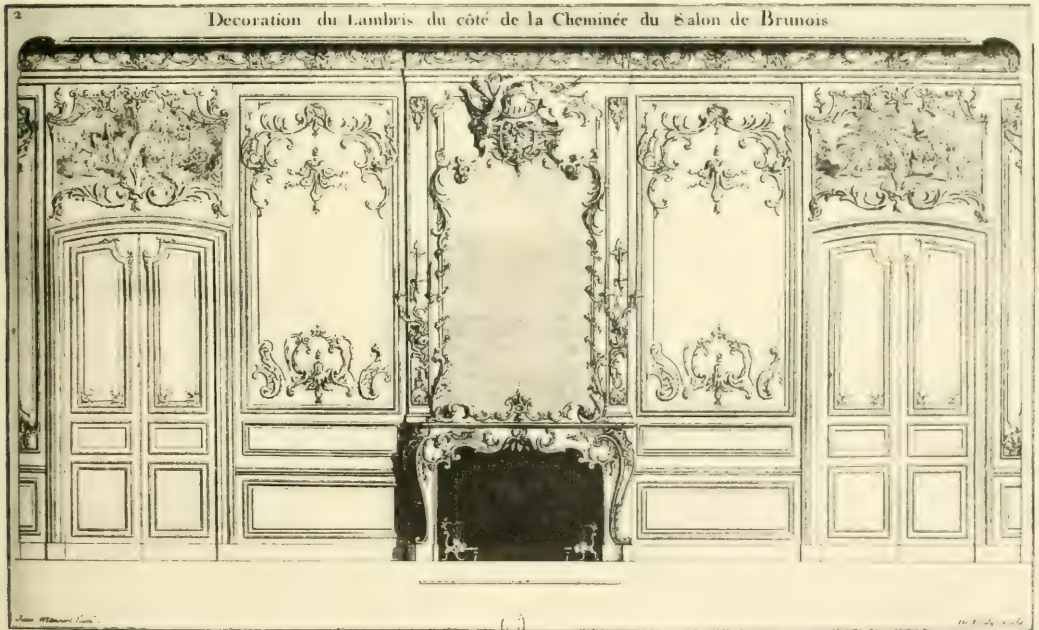
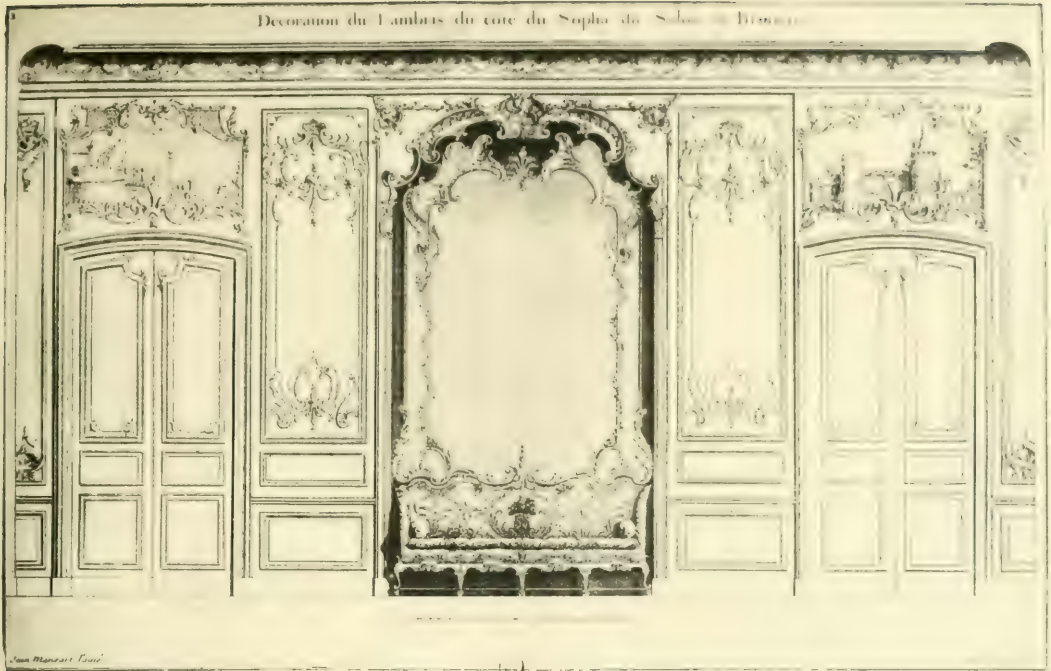
3. *Ibid.*, *ibid.* Il y mourut en 1739, âgé de 88 ans.

4. Bernard de Rieux mourut le 13 décembre 1746. *Mercur de France*, janvier.

5. NAUDOUSSÉ Louis de, *Journal*, p. 491. Le 6 juin 1737, M. de Chauvelin était conduit de Grosbois au château de Saumur et ensuite transféré au château d'Angers.

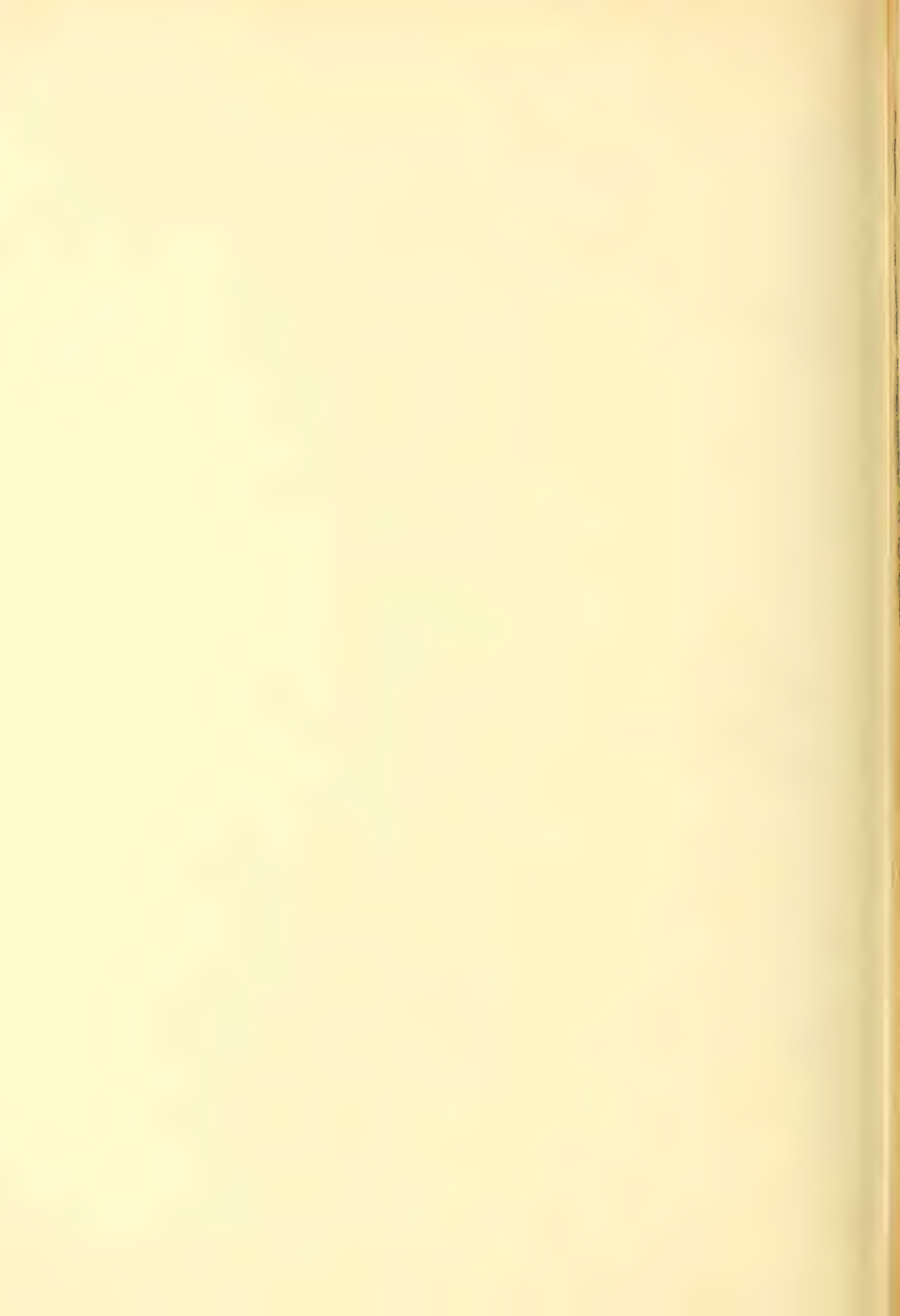
6. AFFAIRES ÉTRANGÈRES (France), Registre 1699-177, p. 173. *Échange de Santeny*.

7. BARBIER, *Journal hist.* (t. III, p. 23, janvier 1748) : « Il en mène plein une grande gondole à six cheyux quand il va passer deux ou trois jours à sa maison des Pipes *sic*, par delà Créteil. »



1. SALON DE BRUNOY : décoration du lambris du côté du sopha.

2. Lambris du côté de la cheminée
(Gravé par de Poilly, d'après Jean Mansart l'aîné.)



tenoy abrita ses amours avec la charmante M^{me} Favart au château de la Grange-du-Milieu, situé tout à proximité, au milieu des bois. Peut-être aura-t-on confondu Le Piple avec La Grange, car il acquit seulement cette terre de Gaudion¹, garde du Trésor royal, en novembre 1748, après l'évasion de l'aimable actrice ; peut-être aussi avait-il loué ce château précédemment. Il se plaisait à le décorer d'une galerie de stuc restée fameuse, quand la mort le surprit² avant qu'il n'ait pu achever³ les embellissements projetés.

Plusieurs auteurs, dont est l'abbé Lebeuf, ont avancé que Paris de Monmartel avait rasé le château féodal de Brunoy et en avait construit un neuf⁴ ; présentée ainsi l'affirmation est inexacte. Nous avons, pour nous renseigner d'une manière certaine, des plans et des renseignements de contemporains qui ont eu la bonne fortune de voir encore debout sa résidence préférée. Quand il en fit l'acquisition, le château devait être encore tel que nous le représente le dessin en tête de ce chapitre⁵ (*fig. 4*). Lors du siège de Paris et de Corbeil, en 1590, les troupes espagnoles du général Farnèse, duc de Parme, battant en retraite devant l'armée royale, essayèrent de l'incendier ; mais quelques chambres seules ainsi que le toit furent atteints⁶. C'était une construction d'antique fondation. Charles de Lannoy, gouverneur de Montreuil-sur-Mer, en était propriétaire de 1619 à 1649. Il le répara tant bien que mal et dégagea les abords des mesures qui l'enserraient. Bref, il resta en l'état durant près d'un siècle, et Monmartel le possédait déjà depuis quatorze années sans que l'aspect en eût été modifié.

Si on consulte, aux Archives de Seine-et-Oise⁷, le recueil des plans de la seigneurie de Brunoy, recueil relié en maroquin rouge aux armes de Paris de Monmartel⁸, on voit qu'il y avait entre le château et le moulin, un espace occupé par des pelouses et des corbeilles de fleurs ; or, c'est sur cet emplacement, au bord de l'eau, que furent édifiées les nouvelles constructions.

1. Voy. p. précédente, note 7.

2. LÉVY (Président DE), *Journal historique*, t. II, p. 722.

3. Il écrivait, le 1^{er} août 1740, à son ami Favier : « Je reviens dans un moment du Piple où je suis la plupart du temps. La Grange n'est pas encore achevée. » (PINARD, *Hist. du canton de Boissy-Saint-Léger*, p. 9.)

4. LEBEUF (Abbé), *Histoire du diocèse de Paris*, édit. de 1883, t. V, p. 207. — TARBÉ (P.), *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, 1859, p. 150, etc.

5. BIBL. NAT., *Ms. fr.*, cote 8224, f^o 452. — Pinard le signale le premier, en 1866, dans le fonds Gagnières, où nous l'avons trouvé. (*Histoire du canton de Boissy-Saint-Léger*, p. 43.)

6. ARCH. DE SEINE-ET-OISE, série A, cote 811. Dénombrement de la terre de Brunoy par Charles de Lannoy, du 20 juillet 1619. (Loc. cit. par JEANNEST-SAINT-HILAIRE, *Brunoy et ses environs*, 1849, p. 21.)

7. Série A, cote 711, feuille 8.

8. L'étude de M^e Humbert, notaire à Brunoy, possède aussi des recueils de plans de la seigneurie, marquisat et duché de Brunoy, reliés en veau, aux armes de Monmartel et aux armes du Comte de Provence.

Voici, pour plus de précision, le marché d'ouvrages de maçonnerie passé le 4 avril 1736¹, devant Moreau, notaire à Brunoy, entre Jean Malarne, avocat au Parlement, régisseur du château², et Nicolas-François Cudville, maître maçon entrepreneur, demeurant à Paris, rue Montmartre.

« Jean Lefort et Léonard des Brujeau, associés maçons demeurant à Paris, le premier, rue du Sépulchre, faubourg Saint-Germain, et le second, rue de la Poissonnerie, paroisse Saint-Eustache... sont convenus de faire tous les ouvrages pour le sieur Cudville pour tous les bâtiments; les ailes à la jonction dudit château de Brunoy, à la face de la rivière, et les rallongements du bâtiment des écuries du moulin, comme aussi ceux des basses-cours dudit château, tous les lesdits murs construits en pierres de meulière et mortier de chaux et sable ravalés des deux côtés en des épaisseurs depuis un pied jusqu'à trois pieds, le tout des hauteurs et profondeurs qui leur seront ordonnés par le sieur Mansard, architecte desdits ouvrages, à raison de quarante sols la toise³... »

Monmartel avait confié à Jean Mansart de Jouy, dit l'aîné, petit-fils de Jules Hardouin Mansart, comte de Sagonne, la tâche d'exécuter les embellissements décidés et de surveiller les travaux⁴. Celui-ci, obligé par ses fonctions de séjourner à Brunoy, rencontra en M^{lle} de Marine, dont les parents habitaient pendant la saison d'été la maison acquise plus tard pour l'avocat Dains, celle qui allait devenir sa femme le 16 août 1747⁵.

On avait accès au château de deux côtés différents : du côté du pont de Brunoy, par une avenue que Monmartel fit aménager et planter de tilleuls⁶, en bordure de laquelle il bâtit une orangerie — c'était l'entrée principale — ; et du côté de la place du Château⁷, ou la place Saint-Médard actuelle, qui servait d'entrée particulière pour les communs. (PL IX.)

Ceux-ci formaient des dépendances considérables et, d'une entrée à l'autre, bordaient la rue Monmartel et la place.

1. Étude de M^e Humbert.

2. Monmartel lui avait donné sa procuration, le 16 mars 1733, par acte devant Silvestre, notaire à Paris.

3. Étude de M^e Humbert.

4. D'après le *Dictionnaire des architectes* de LANCE, qui cite Piganiol (où nous n'avons rien trouvé), Bosery avait travaillé également au château de Brunoy; nous croyons cette assertion erronée.

5. ARCH. COMMUN^{es}, registres paroissiaux.

6. On peut voir encore un pavillon, au toit à la Mansard, au bout de la chaussée pavée menant à la cour du moulin. Il servait de logement à M^{lle} Brion, la concierge. Le premier fils de Monmartel avait une nourrice du même nom qui devait être la mère de celle-ci, à moins que les deux ne fussent la même personne (?).

7. L'entrée de la propriété Bouel.

« Avant que d'arriver au château, dit Piganiol de La Force, on traverse une avant-cour dans laquelle on voit de part et d'autre, de grands bâtiments, dont les rez-de-chaussée servent de remises et d'écuries. On trouve ensuite un grand fer à cheval ¹, orné de différens groupes de figures : c'est par là qu'on descend au château, dont les différentes pièces méritent l'attention et l'admiration des connaisseurs...

« Sur la droite de la cour sont des bosquets charmants ornés de vases et de statues de marbre d'une grande beauté ; une magnifique pièce d'eau formée par la rivière se présente à la sortie des bosquets ; elle s'étend tout le long d'un grand parterre en forme d'un canal régulier, et va ensuite baigner les bords d'une grande prairie qui, au moyen du cours de cette rivière, se trouve renfermée dans le parc...² »

« Le château, dit encore Piganiol³, quoiqu'un peu ancien et d'une forme peu régulière, a été décoré au dehors et au dedans de tout ce que l'art éclairé par le bon goût, a pu imaginer de plus noble et de mieux entendu. »

Ce qui était exact pour l'intérieur l'était moins quant à l'extérieur, car à cette appréciation flatteuse, nous opposerons celle de Nicolas-Antoine Duchesne, un Parisien ami de M. de Jussieu ⁴, qui vint en excursion à Brunoy avec sa famille, au mois de juin 1786. Sa critique en quelques touches semble mettre l'admiration au point :

« Du côté du jardin la forme anguleuse du château avec des tours sans régularité n'a rien de noble, il s'en faut ; le ton rouge foncé donné à la brique des tableaux ne l'embellit nullement. Le bâtiment neuf qui lui est contigu l'offusque et l'avilit ; le bruit du moulin à eau très voisin, gracieux pour un jardin anglais, fait dans celui-ci un fort mauvais effet ; et ce château est exposé aux inondations. »

Ces lignes si différentes de la description de Piganiol sont d'autant moins suspectes que l'auteur rendra un juste tribut d'éloges aux parterres des Eaux. En terminant, il conclut à l'usage de ses enfants : « Si vous voyez par la suite d'autres choses bien et mal décorées, elles pourront vous rappeler Choisi et Brunoy. »

La vue du château que nous reproduisons (Pl. XI) donne une idée, imparfaite malheureusement, de l'ancienne construction féodale édiflée par les premiers seigneurs de Brunoy, et des nouveaux bâtiments qui y furent ajoutés sur une longueur peu en harmonie avec le reste⁵.

1. Cette rampe par où descendaient les voitures pour venir se ranger devant le château existe toujours dans la propriété citée ci-dessus.

2. PIGANIOU DE LA FORCE, *Nouvelle description des environs de Paris*, t. IX, p. 56.

3. *Id.*, *ibid.*

4. BIBL. NAT., Ms. fr. 14431. *Voyages*. Nic. Ant. Duchesne, vol. de 60 feuillets. Nous croyons ce manuscrit inédit.

5. L'ouvrage intitulé *Promenades et Excursions dans les environs de Paris*, par ALEXIS MARTIN,

C'est une peinture à l'huile, fort abîmée, sur panneau de bois mesurant 40×30 entouré d'une baguette dorée¹. On voit, au premier plan, un personnage en veste rouge auquel il manque la tête et les bras²; des touffes de roseaux sont sur la gauche. En barque, sur la rivière, six personnes se promènent, quatre debout et deux assises. L'aspect du château est très pâle; le bâtiment est presque effacé. On devine pourtant sur la gauche, entre la tour³ coiffée d'une couverture en forme de dôme et la tourelle en poivrière, des teintes rouges ayant figuré la brique; le toit est couvert d'ardoises. A droite, sur le pont, deux personnages, l'un habillé de noir, l'autre de rouge paraissent venir du château; à l'autre extrémité du pont⁴, entre deux bouquets d'arbres, apparaît le toit du moulin, à pentes angulaires, couvert de tuiles rouges: trois nappes d'eau s'échappent des vannes; puis, au dernier plan, se dresse un rideau de peupliers plantés sur la bande de terrain séparant les deux bras de la rivière.

Cette peinture fut exécutée entre 1737 et 1793.

Le château de Brunoy comprenait un rez-de-chaussée, un premier étage et un second étage mansardé, et contenait le nombre énorme de cinquante appartements de maîtres. Nous n'essayerons pas d'en décrire intégralement le mobilier; nous nous contenterons de donner un extrait sommaire de l'inventaire⁵ fait à la mort de Monmartel pour les pièces les plus intéressantes. Disons tout de suite que les appartements de Monmartel et de sa femme se trouvaient au rez-de-chaussée avec vue sur le jardin; celui du M^r de Brunoy occupait le rez-de-chaussée du bâtiment neuf, à

1896 t. I^{er}, p. 17, donne une vue intéressante, signée « de Montholon », de l'endroit où s'élevait le château; l'emplacement, couvert d'arbres, s'en trouve sur la rive droite au dernier plan.

1. Nous en devons, depuis 1909, l'obligeante communication à M. et M^{me} Alphonse Labouret qui occupent l'orangerie du château transformée en habitation bourgeoise. Le petit tableau appartenait autrefois au pêcheur du château.

2. Probablement le pêcheur.

3. D'après le plan du château, cette tour se trouvait en face de la passerelle (une passerelle existe sur le même emplacement), conduisant aux parterres (prairie de M. Bouel et aux cascades). Puis, sur la gauche, le château faisait un coude en forme d'équerre à l'angle de laquelle se trouvait une autre tour; cette face du château avait vue sur les autres parterres et l'allée de marronniers formant terrasse en bordure de la rivière, et, au dernier plan, sur le Petit-Château.

Il semblerait que le dessus de porte figurant, à droite, sur la planche n^o 1 des lambris du salon de Brunoy, représentât le château (?).

4. Le pont de Brunoy emporté par une crue, en mars 1784, fut réédifié sur le même emplacement d'après les plans de l'ingénieur Perronet et ne fut complètement terminé qu'en 1787; c'est le pont actuel. L'entrepreneur Faure de La Pérouse avait obtenu l'adjudication des travaux au prix de 64.800 livres. On trouvera une description complète de cet ouvrage d'art dans le *Supplément aux Œuvres de Perronet*, 1789; et, à la planche XXXII des *Œuvres*, son élévation, sa coupe, les profils des pilastres, etc., se trouvent reproduits.

5. Devant Trudon, notaire à Paris, le 23 septembre 1766 et jours suivants. L'inventaire de tous les biens de Monmartel comprend environ 800 pages in-folio.



1



2

1. SALON DE BRUNOY : décoration du lambris vis-à-vis la cheminée.

2. Lambris du côté du jardin
(Gravé par de Poilly, d'après Jean Mansart l'aîné).

côté des cuisines¹ ; la chambre de son gouverneur faisait suite et donnait sur la rivière. Brunoy contenait peu de tableaux en comparaison de l'hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et la bibliothèque était moins importante.

Jean Mansart l'aîné dessina les lambris du salon : il existe une suite de six planches gravées par de Poilly, dont quatre portent la mention dudit salon de Brunoy avec la désignation des côtés de la pièce (Pl. XIII et XIV) ; les deux autres, sans titre, sont attribuées par certains au même salon² ; elles auraient servi, dans cette hypothèse, à la décoration du plafond.

REZ-DE-CHAUSSÉE³

Dans la cuisine ayant vue sur le jardin... 73 casseroles, 4 grands tourne-broches...

L'office ayant vue sur la cour, faisait suite et contenait un matériel considérable parmi lequel on remarquait 20 moules à glace et 9 poêles à confitures.

L'arrière-office venait après, avec des porcelaines de Saxe, de Saint-Cloud, de Chantilly, du Japon, etc., puis l'office à argenterie, la salle à manger des gens, etc.

APPARTEMENT DU M^{IS} DE BRUNOY

(Au rez-de-chaussée à côté des cuisines.)

Dans le cabinet de physique (entre la chambre du marquis et celle de son gouverneur) :

Armoire de noyer à deux battants grillée de fil d'archal ; écran de tapisserie à petits points ; chaises couvertes de damas vert ; d'autres de velours d'Utrecht bleu ; une commode à la Bourgogne de bois de violette à un grand et deux petits tiroirs garnis de bronze de couleur, le dessus en marbre griotte petit gris ; cinq aunes de tapisserie et indienne à rayes grises et à fleurs et dessins de différentes couleurs ; fauteuils recouverts de différentes indiennes. (A l'égard d'instruments de physique, tant d'optique que d'électricité, il n'en a été fait aucune description comme appartenant à M. le M^{IS} de Brunoy.)

1. Près du moulin. C'était bien au rez-de-chaussée et non au premier, comme on l'a dit récemment.

2. Cette suite de six planches est fort rare ; nous la croyons isolée. Elle ne fait pas partie de l'œuvre de Blondel, comme on l'avait toujours cru, et où nous l'avons vainement cherchée, bien qu'une des deux planches sans mention soit signée de lui. Les quatre planches gravées par de Poilly, que nous reproduisons, se trouvent au Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat. ; nous les avons vues aussi aux Arts Décoratifs.

3. Nous suivons l'ordre de l'inventaire.

*Chambre à coucher de M. le M^{rs} de Brunoy*¹ :

Une grille en deux parties, pelle, pincettes et tenailles en fer poly, la grille garnie de cuivre argenté et un soufflet garni de bois noirci ; un pot à l'eau et sa cuvette de faïence ; une lampe de nuit de cuivre argenté ; une tablette carrée de bois de noyer, une petite table à écrire de bois noirci, le dessus couvert de maroquin noir ; un petit bureau aussi de bois noirci, le dessus de maroquin rouge, prisé 32 livres.

Une petite pendule faite par Colin de la Glavière à cadran de cuivre et heures d'émail dans sa boîte de pallissandre garnie de bronze en couleur, prisee 60 livres ; une commode en bois de violette à deux grands et deux petits tiroirs fermant à clef, le dessus de marbre griotte petit gris, prisé 72 livres ; un baromètre sur parquet et dans sa bordure de bois doré, une écuelle couverte de faïence de Sceaux, prisee 6 livres.

Un clavessin à double ravalement fait par Jean Keyzer, à Paris, dans sa caisse et sur entablement et pieds de bois peints en vert, à filets dorés, garni de son pupitre de bois peint en vert à deux bobèches de cuivre argenté, prisé 600 livres ; deux jalousies de croisée en lattes vertes ; quatre chaises de bois de hêtre couvertes de moquette à rayes rouges et blanches prisees 44 livres ; un lit à quenouille de bois de hêtre garni de son enfonçure sanglée, d'un sommier en crin ; deux matelas de laine couverts de futaine ; un lit et traversin de coutil remplis de plume ; une couverture de laine blanche ; la housse complète dudit lit d'indienne à fleurs et dessins fond sablé, garnie de crêtes de coq et franges de cordonnet de soye verte et blanche ; dix aunes de tour sur deux aunes et demie de haut de tapisserie d'indienne à petites colonnes et dessins fond blanc ; six fauteuils fourrés de canne, à dossiers remplis de crins et coussins remplis de plumes, le tout d'indienne rayée à fleurs ; deux rideaux de croisée en quatre parties de toile de coton blanche, chaque partie avec bordures en découpures d'indienne à fleurs fond blanc... prisés ensemble 720 livres ; quatre glaces et un trumeau adhérents à la maison.

*Salle à manger (ayant vue sur la cour et le jardin)*² :

Une grande table carrée de douze couverts³ ; poêle carré de faïence blanche ; un lustre à six branches de cuivre argenté de cristal de Bohême prisé 150 livres ; vingt-et-une chaises et cinq petits fauteuils de bois de hêtre couverts de moquette à rayes rouges et blanches ; trumeaux, glaces, etc.⁴.

1. Garde-robes, antichambre, cabinet de toilette, etc., étant à côté.

2. Elle était corbelée en lais avec petits carreaux de marbre, ainsi que le vestibule. Dezallier d'Argenville, dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris* (1779, p. 343), nous dit « qu'elle méritait d'être vue pour le joli assortiment de son stuc peint en marbre par Clerici ».

3. On devait aussi manger dans le vestibule ; voy. plus bas.

4. Petit salon ensuite et appartement.



Vue du Chateau de Buresoy (démoli en 1793). La partie droite, depuis la tour pointue jusqu'au moulin, fut édiflée par Paris de Mommartel ;



la partie gauche fut restaurée Communication de M^{re} Alphonse Labouret.

Dans le vestibule (au pied du grand escalier)¹ :

Dix-neuf tables de jeu, de bois de merizier avec dessus de drap vert, prisées 220 livres ; une grande table de trente couverts.

Dans l'antichambre : poêle, mobilier.

*Dans le petit salon*² (ayant vue sur le jardin) :

...Garniture de cheminée... ; lustre à six branches de cuivre argenté en cristal de Bohême ; une pendule à cadran de cuivre doré et heures d'émail dans sa boîte carrée et chapiteau de marqueterie ébène et cuivre prisee 100 livres ; deux trics-tracs d'ébène plaqués d'ivoire garnis de leurs dames d'ivoire, prisés 60 livres ; une grande table carrée de marbre portor ; une commode à la Bourgogne de bois de rose et satiné des Indes à un grand et deux petits tiroirs garnis de bronze en couleur, le dessus de marbre brèche d'Alep, prisee 120 livres ; table à piquet ; bureau ; douze fauteuils de bois blanchi fourré de canne, dont dix avec petits coussins remplis de crins recouverts de maroquin citron, et les deux autres de maroquin orange ; rideaux de coton blanc, cartouches et coupures de toile de Perse ; quatre tableaux dessus de porte peints sur toile représentant gibier et perroquets.

Dans la sacristie (à côté du petit salon) :

Dans les armoires : jeux de cavagnole, de biriby, un échiquier, etc. ; chasubles, étoles, etc.

Dans la chapelle (à gauche dudit salon) :

Une croix et deux chandeliers de cuivre argenté ; deux petits tableaux en tapisserie des Gobelins représentant Dieu et la Sainte Vierge, sous glace, dans leur bordure de bois doré ; neuf prie-Dieu de bois de noyer recouverts de velours d'Utrecht cramois ; un tableau peint sur toile représentant l'Assomption, et deux bénitiers de différents marbres adhérents à la chapelle.

Dans le grand salon :

...Une grande grille en deux parties à trois branches chacune ornées de dragons et vases sous pilastres de bronze doré en or moulu ; deux bras de cheminée à triple branche de feuillage aussi de cuivre doré en or moulu... prisé 720 livres ; une pendule à cadran d'émail marquant les heures et minutes, et se remontant *une fois* l'an, dans sa boîte en cartel de cuivre doré prisee 1.200 livres ; un baromètre et thermomètre en forme de lyre montés en bois de violette garni de bronze doré prisé 72 livres ; un lustre à six branches de cuivre argenté garni de flèches, pommes, poires, amandes et rosettes de cristal de roche prisé 2.000 livres.

Une grande commode à la Bourgogne de bois satiné des Indes à deux tiroirs, deux autres petites commodes à la Régence de pareil bois, garnies chacune d'un tiroir,

1. Il y avait, en outre, dans le vestibule, deux escaliers de dégagement.

2. Il y avait plusieurs salons au premier étage comme au rez-de-chaussée.

ornées toutes trois de bronze doré en or moulu avec leur dessus en marbre d'Antin prisés 480 livres ; neuf fauteuils et un canapé de trois places de bois peint petit gris, sculptés et couverts de tapisserie à bouquets de fleurs de différentes couleurs fond blanc, le canapé garni de deux carreaux de duvet couverts de leurs mouchoirs d'indienne prisés 600 livres ; sept fauteuils et six chaises, dossiers remplis de crins et coussins de plumes, recouverts de toile de Perse à arbrisseaux fond blanc, plus douze chaises à l'anglaise fourrées de canne.

Un petit paravent de quatre feuilles couvert d'un côté de gros de Tours à fleurs brochées en soye bleue et argent sur fond blanc, et l'autre côté couvert de petit satin blanc à fleurs, chaque feuille dans son châssis à coulisses de bois blanchi sculpté ; une chaise de bois de noyer couverte de velours d'Utrecht cramoisy ; un petit tabouret de pied couvert de tapisserie à la mosaïque prisés 96 livres ; cinq rideaux de croisées en dix parties de toile de coton blanchie à cartouches et bordures en découpures de toile de Perse à fleurs fond rouge.

Cinq jalousies de croisées à lattes vertes ; glaces, trumeaux, etc. ; quatre tableaux dessus de portes peints sur toile représentant des chiens et gibier adhérents à la maison.

Dans le cabinet de M^{me} de Monmartel (ayant vue sur le jardin) :

... Petit sofa à deux places, et fauteuils couverts de toile de Perse à fleurs fond blanc, encadrés de perse à fleurs fond vert ; meubles couverts d'indienne : prie-Dieu de damas vert ; trois tableaux à l'encre de Chine ; dessus de portes...

Dans la chambre à coucher de M^{me} de Monmartel¹ (ayant même vue) :

... Garniture de cheminée... ; lit à la polonaise, composé de sa couchette de fer poly à roulettes de cuivre à ressorts ; couvre-pieds de taffetas vert ; garniture de toile de Perse ; housse du lit à la polonaise ; courtépointe et soubassements de toile de Perse garnis de cordons, glands et frange de soye blanche ; huit fauteuils couverts de pareille toile de Perse montés sur bois peint petit jaune et sculpté ; rideaux de croisées de toile de coton blanche ; ornements de toile de Perse à fleurs fond bleu ; deux jalousies de lattes vertes ; trois tableaux en dessus de portes et deux autres au-dessus des glaces peints sur toile et représentant fleurs, fruits, légumes et gibier adhérents à la maison²).

Dans la chambre à coucher de M. de Monmartel :

... Garniture de cheminée... Une commode de bois de violette à deux grands et deux petits tiroirs garnis de bronze de couleur, le dessus de marbre rance (?) ; un écran en carton peint dans son châssis de bois de palissandre ; une table cintrée de bois d'acajou ; deux chaises à l'anglaise de bois doré ; un paravent à six feuilles de

1. Nous donnons seulement les choses qui nous ont paru les plus intéressantes.

2. Dans une garde-robe huit vases de nuit en porcelaines de Saxe et de Chantilly.

papier peint ; un autre petit à quatre feuilles couvert d'un côté de gros de Tours blanc à bouquets brochés en soye bleue en argent dans son châssis de bois blanc sculpté ; une petite pendule à cadran d'émail dans sa boîte cintrée de marqueterie en cuivre doré et émaillé prisee 320 livres ; une chaise longue en deux parties de bois de hestre, couverte en velours d'Utrecht cramoisy.. ; un tapis de pied de cinq pieds de point de Turquie prisé 200 livres ; un lit à la polonoise composé de sa couchette en fer poly, housse du lit en toile de Perse à fleurs fond vert ; cinq fauteuils couverts de pareille perse ; glaces, tableaux et trumeaux.

PREMIER ÉTAGE

Appartement au-dessus de celui de M. de Monmartel (ayant vue sur le jardin).

Dans le salon... Six tableaux à l'huile et au pastel « représentant différents portraits étrangers » ; un autre tableau au pastel représentant M. de Monmartel.

Dans une chambre (ayant vue sur le fer à cheval) :

... Grand tableau peint sur toile représentant une demoiselle, portrait de famille...

Dans la tourelle ouest, le cabinet de bibliothèque.

L'appartement de M. de Béthune, au premier, se composait de deux chambres, d'un cabinet, d'une garde-robe, le tout à mobilier complet ; la chambre à coucher était tendue de tapisserie des Gobelins ; le cabinet de toilette se trouvait dans une tourelle.

Le second étage comprenait environ vingt pièces.

La lingerie contenait 162 paires de draps de maîtres en toile de Hollande et en toile de Guibert, plus 172 paires de draps en toile d'Alençon, pour l'office, prisés 1720 livres ; plus 132 douzaines de serviettes de petite Venise prisées 2356 livres, et 274 douzaines de serviettes diverses ; plus 102 nappes de différentes grandeurs et 110 douzaines de nappes d'office, etc.

Les caves ¹ situées au-dessous du fer à cheval, n'étaient pas moins bien montées que la lingerie ; Monmartel, grand amateur de vins, laissait à son fils un assortiment prodigieux de crûs de Bourgogne et de Bordeaux, de vins d'Espagne, et d'Italie, et de liqueurs² des Iles. Pour donner une idée de ce qu'elles contenaient, nous dirons seulement qu'il s'y trouvait *six mille neuf cents bouteilles de vin de Champagne de Pierry* à son décès.

Les parterres du château s'étendaient, sur la rive droite, entre deux lignes paral-

1. Elles existent toujours dans la propriété de M. Bouel qui a eu l'amabilité de nous les faire visiter, et sous les maisons voisines ; elles sont si vastes qu'un tombereau attelé pourrait y évoluer à l'aise.

lèles formées par la rivière régularisée en canal et par les bâtiments de la ferme ¹ construits sur la rue de Réveillon; ils étaient clos à l'extrémité par l'ancienne ruelle de Gournay ². La terrasse ainsi formée au bord de l'eau s'arrondissait aux deux bouts ³, et une longue allée de marronniers la parcourait dans toute sa longueur. Sur la rive gauche, Monmartel avait fait creuser un canal, appelé l'*Écrevissière* ⁴, pour interdire l'accès de la prairie du côté de Soullins.

Dans les premiers bosquets, à droite du château, il construisit une oisellerie, non loin de la cour où s'élevait le pigeonnier. Ce dernier mérite une mention, car il en est question dans une correspondance de Du Verney qui écrivait au M^e Du Mesnil, le 10 octobre 1737 : « Un officier qui se connaît en pays, mande à mon frère ⁵ que les villages sont assez écartés les uns des autres dans celui où vous êtes, mais qu'il y a de grosses fermes autour desquelles on voit des meules de grains plus hautes et trois fois plus grosses que le colombier de Brunoy ⁷... »

Pour accéder aux parterres de la rive gauche sur lesquels, comme premiers ornements du grandiose décor des Eaux, on allait établir deux grands bassins circulaires ⁸, Monmartel fit jeter un pont ⁹.

Le premier coup de pioche pour l'installation des Eaux semble avoir été donné à la fin de l'année 1738. Mansart dirigeait les travaux. Le marché des ouvrages de terrassement fut passé entre Paris de Monmartel et les sieurs Claude Jambon, Pierre Bassereau et Charles Delaroche le 17 décembre. Les 14 janvier et 3 février 1739, interviennent deux autres marchés ¹⁰ avec André Dubois, fontainier, demeurant à Yerres, pour la conduite des eaux des Bosserons; il s'engageait à fournir les travaux et à « rendre la conduite chargée d'eau et à découvert pour en faire l'épreuve, et à avertir en temps voulu pour qu'elle soit visitée par le s^r Mansard avant d'être recouverte ». La garantie des ouvrages devait être de trois ans, et de son côté, le seigneur de Brunoy « s'engageait à payer cent sols pour chaque toise cube de tranchée de douze pieds de profondeur ».

Les travaux se poursuivirent plusieurs années avec des modifications où on

1. L'entrée de la ferme était au n^o 13 actuel de la rue de Réveillon.

2. Elle se trouvait entre les n^{os} 33 et 35 de la rue de Réveillon et descendait à la rivière.

3. On en voit des vestiges dans la propriété Bouel et dans la propriété appelée « La Brégallière ».

4. Elle existe toujours en face de la rue des Grès.

5. Pendant la campagne de l'armée française en Allemagne.

6. Monmartel.

7. Roussier-Camille, *Le Comté de Gisors*, 1868, p. 293.

8. Ils ne figurent pas sur la gravure de Choffard; ils se trouvaient au milieu des boulingrins dont les bords seuls sont tracés.

9. La passerelle de la propriété Bouel est sur son emplacement.

10. Devant Moreau, notaire à Brunoy (Étude de M^e Humbert).

trouve encore un autre marché passé entre Jean Malarme, fondé de procuration de Monmartel, et ce même entrepreneur le 22 décembre 1741. Ils ne furent, croit-on, terminés qu'en 1755 ¹.

Monmartel, en effet, y apportait des embellissements successifs : il suffit pour s'en convaincre d'examiner un peu attentivement les différents plans que nous avons eus sous les yeux. Les parterres des Eaux, tels qu'on les voit représentés sur le plan dont nous donnons la reproduction, sont loin d'être aussi ornés qu'ils le seront plus tard. Il y manque la cascade de Laurent ², la statue de fleuve de Pajou surplombant le bassin en miroir, les chandeliers d'eau, les deux bassins occupant le centre des deux pelouses qui dominent le canal, et, dans le parterre voisin de la rivière, d'autres chandeliers d'eau. On remarque aussi des changements dans le dessin des parterres.

La cascade, citée par Piganiol dans la *Description des environs de Paris*, édition de 1765, comme construite « depuis quelques années », était l'œuvre du célèbre Laurent, l'auteur du canal de Chanteloup ³. Elle était surmontée d'une statue de Neptune, en pierre, de près de cinq mètres d'élévation, œuvre de Pajou. Le modèle en réduction fut exposé au salon du Louvre de 1761 ⁴.

Le tableau pittoresque des *Eaux de Brunoy* fut confié à David (?) exécuté par Gravelot, et gravé par Choffard en 1763 ⁵ ; il fait partie également de la série des vues d'optique en couleur. La fort belle gravure de Choffard ⁶ représente le milieu seul de l'ensemble des parterres des Eaux (PL. XII) ; il ne faut pas y chercher une trop grande précision ; plusieurs motifs ne s'y trouvent pas ⁷.

Les Eaux occupaient le vaste emplacement compris entre le chemin de la Malvigne, (la côte des Bosserons), et l'avenue du Petit-Château ⁸. Le canal où se déversaient les cascades avait environ quatre cents mètres de longueur ⁹, et était bordé par une terrasse ; c'est aujourd'hui l'avenue Charles-Christoffe. On lui avait donné autrefois

1. MOTTHEAU (Ch.), *Brunoy, esquisse historique*, II^e partie, p. 68.

2. M. Lemaire, professeur au lycée Faidherbe, à Lille, avec lequel nous avons correspondu en 1908, s'occupait à cette époque d'une étude biographique sur la famille Laurent.

3. Au ministre Choiseul.

4. *Livrets des anciennes expositions*.

5. *Manuscrit de l'abbé Guyot*, daté 1790, et communiqué à l'auteur par M. A. Dufour, bibliothécaire de Corbeil.

6. En 1880, feu M. l'abbé Muret, ancien curé de Brunoy, le fit reproduire par l'héliogravure à cent exemplaires. — Un marchand d'antiquités nous a affirmé avoir eu entre les mains une vue des Eaux de Brunoy au pastel (?)

7. Le plan des conduites pour les Eaux de Brunoy se trouve dans le recueil des plans de la seigneurie de Brunoy, dressés sur l'ordre de Monmartel ; il est conservé à l'étude de M^e Humbert.

8. Aujourd'hui les propriétés Baudelot, Durier et Ch. Morel d'Arleux.

9. Il en reste des vestiges dans le bas des deux premières propriétés citées ci-dessus.

le nom « d'allée des soupirs ». Monmartel, ayant eu besoin de cette route, l'avait comprise dans son parc, et avait construit le pont de Soullins pour remplacer ce chemin de communication.

Dezallier d'Argenville nous a donné la description la plus complète de ces féeriques parterres¹.

« ... Les jardins supérieurs qui, par un pont, communiquent avec ceux qu'on vient d'examiner² ne présentaient autrefois qu'une montagne escarpée ; cette montagne est présentement partagée en terrasses soutenues par de grands talus. Il y a d'abord un parterre à l'anglaise³, accompagné de douze chandeliers d'eau, et sur les côtés deux pelouses, dans le milieu desquelles sont deux bassins avec un jet d'une grande élévation.

On monte sur une terrasse par des escaliers accompagnés de deux rampes d'eau que fournit un canal d'environ deux cents toises dont le milieu décrit une portion circulaire. C'est dans ce canal orné de deux jets fort élevés, que se réunissent par une large nappe, toutes les eaux de la cascade construite sur les dessins de Laurent. La tête est décorée d'une belle figure de fleuve⁴, de quinze pieds de proportion, sculptée en pierre par M. Pajou. De son urne ainsi que des rochers qui le soutiennent, il sort une très grande abondance d'eau qui, par une rampe fort rapide, se précipite dans un bassin fait en miroir, d'où s'élèvent deux jets...

Une allée de traverse divise cette cascade comme en deux parties. La dernière est formée par douze champignons faisant nappe et suivie de huit chutes d'eau, garnies de cinq et de six jets alternativement. Ils sont plus élevés et heureusement disposés en losange.

« On a placé sur les côtés vingt-huit chandeliers et deux bassins avec leurs jets. Les figures et les vases disposés le long des palissades sont décorés dans leurs piédestaux d'un chandelier qui contribue au bel effet du tout ensemble... ». A ces lignes, nous ajouterons les renseignements inédits que nous fournit le journal de Nic.-Ant. Duchesne : sa critique avertie se trouve désarmée devant ce bel ensemble « qui a été formé dans le ton de grandeur le plus imposant ».

« De grandes pièces sont semées, non en foin à mille fleurs, mais en fromental⁵ noble par sa hauteur et son uniformité ; des portiques de tilleul arrêtent la vue et cachent une partie de la colline dont ils sont cependant suffisamment éloignés pour

1. *Voyage des environs de Paris*, p. 347. Cf. PIGANOL, déjà cité, t. IX, p. 36, et DULAURE, *Nouvelle description des environs de Paris*, p. 36.

2. Les bosquets sur la droite du château.

3. C'est le parc de M. Bouël.

4. Elle se trouvait au milieu d'un bassin appelé « Ramponneau ». Cf. JEANNEST-SAINT-HILAIRE, *Brnoy et ses environs*, 1849, p. 40.

5. Faux-froment ou ray-grass.

être égayés par le soleil qui éclaire les pièces de pré qui sont derrière : au côté du droit du château, par derrière le canal, une superbe et très longue allée en berceau en dehors de laquelle sont placés deux rangs d'orangers en caisse de la plus belle santé, accompagnés de longues plates-bandes de fleurs : j'ai admiré partout l'accord des parties, le bel effet du tout ensemble, et sa noble simplicité¹. Toute l'eau des cascades est formée par une machine hydraulique construite au bout du canal² qui soutient l'eau de niveau comme on le fait pour les moulins et lequel bordé de deux rangs de peupliers d'Italie est encore un objet d'agrément. »

Cette fameuse machine installée par l'ingénieur Laurent, mais dont l'invention était due à un religieux, formait avec les serres chaudes et les grands potagers une des curiosités du château de Brunoy. La renommée s'en était propagée en Europe, et il était de règle, après dîner, d'y conduire les invités. Un de ceux-ci, le duc de Croy, nous a narré agréablement les visites qu'il y avait faites. Il vint trois fois à Brunoy. La première fois, c'était au mois de mai 1754 :

« Je demeurai à Paris jusqu'à mon départ pour la Flandre, hors deux courses, l'une à Brunoy, endroit d'une vilaine situation, mais très remarquable par la forêt de serres chaudes et autres beautés qu'y a faites M. de Montmartel. C'est la première terre qu'il ait achetée en commençant sa fortune, et comme elle a toujours augmenté, il a toujours augmenté sa terre³, et d'une petite en a fait une superbe, jusqu'à donner à ses deux amis deux belles maisons qui dominent son parc⁴. Il y tenait un état prodigieux ; son affabilité, ses richesses, son mérite et son prodigieux crédit y attiraient tout le monde, et, ce qui était à sa louange, beaucoup de vrais amis. Malgré ces richesses qu'il méritait, son fils⁵, que l'on gâtait, dépensera tout cela comme le vent.

« M. Deïnse (*sic*), son avocat, homme de mérite, me mena voir la machine où un frère religieux⁶ a imaginé des roues étoilées nouvelles qui la font agir avec aisance et très peu de frottement. C'est une chose à voir ainsi que l'art d'avoir tiré l'eau

1. « Il est vrai que ce jardin jouissait alors, continue-t-il, de l'embellissement nécessaire à tous ceux de ce genre ; il était plein de monde comme celui de Versailles dans les grandes fêtes : les eaux qui jouaient l'avaient rassemblé, et il avait été attiré par la foire qui tenue jusqu'ici autour de la maison des Camaldules (*la fête des Camaldules a toujours lieu le lundi de la Pentecôte*) a été établie cette année (1786) dans la grande allée de la forêt qui termine le parc et conduit à la grande route (*l'avenue de l'Obélisque*). L'emplacement de cette foire est superbe : les deux contre-allées sont occupées par les marchands et les côtés ombrés de celle du milieu par les danses. »

2. Dans l'angle formé par la chaussée du pont de Brunoy et le chemin d'Épinay.

3. Le témoignage du duc de Croy confirme ce que nous disions plus haut.

4. Le « Gouvernement » à l'avocat Dains, et le Petit-Château à Thomas de Pange.

5. Le M^{is} de Brunoy.

6. Peut-être un religieux de l'Ermitage de Sénart, où Monmartel avait posé la première pierre de la reconstruction, en 1739, ou bien un Camaldule de Grosbois.

nécessaire au puisard, des pompes du dessous et de la fin de la chute du moulin, ce qui ne perd pas une goutte d'eau, sans rien retarder, au contraire.

« J'y soupai, et M. de Chabrilan¹ me ramena la nuit. Il y a six lieues d'un chemin montueux... »

Quelques années plus tard, c'était le 29 juin 1763², le duc de Croÿ revenait à Brunoy. Il entre, cette fois, dans de nouveaux détails :

« J'allai en cabriolet, avec le postillon ; ma mère et mes enfants, en berline, me rejoignirent à Brunoy. Nous passâmes le bac à Choisy, et par la route, le long de l'eau, le chemin est direct à Villeneuve-Saint-Georges, où il y a de jolis jardins, et à Montgeron, où il y en a un superbe. On vient ensuite par un coin de la forêt de Senart, par en haut³, à la grille de Brunoy, qui est au-dessus de la cascade.

« On y dina bien, hors moi très malade. Cependant, pour la curiosité⁴, je goûtai des fameux cantaloups et des raisins et pêches des immenses serres chaudes⁵. Après le dîner, on nous montra tout cela en calèche. J'allai d'abord voir la laiterie, pour comparer, ensuite, les melonnières à vitraux, où les cantaloups sont superbes, et le tout arrangé au mieux et immense. De là aux grandes serres, puis aux grands potagers en calèche⁶. Je descendis aux serres, alors couvertes de pêcheurs, où j'eus le plaisir de cueillir en juin des pêches mûres. L'espalier est en trois parties : un tiers

1. Jacques-Aymar de Moreton, comte de Chabrilan, colonel du régiment de son nom en 1748, lieutenant-général en 1781, et l'inspecteur des carabiniers de *Monsieur*. Il devait présenter ce corps au comte de Provence, lors des revues qui en furent passées à Brunoy en septembre 1782 et octobre 1783. Cf. Dubois-Corneau-Robert, *Le Comte de Provence à Brunoy*, Paris, Schemit, 1909, p. 284.

2. *Journaux du duc de Croÿ* publiés par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, 1906, t. I, p. 271.

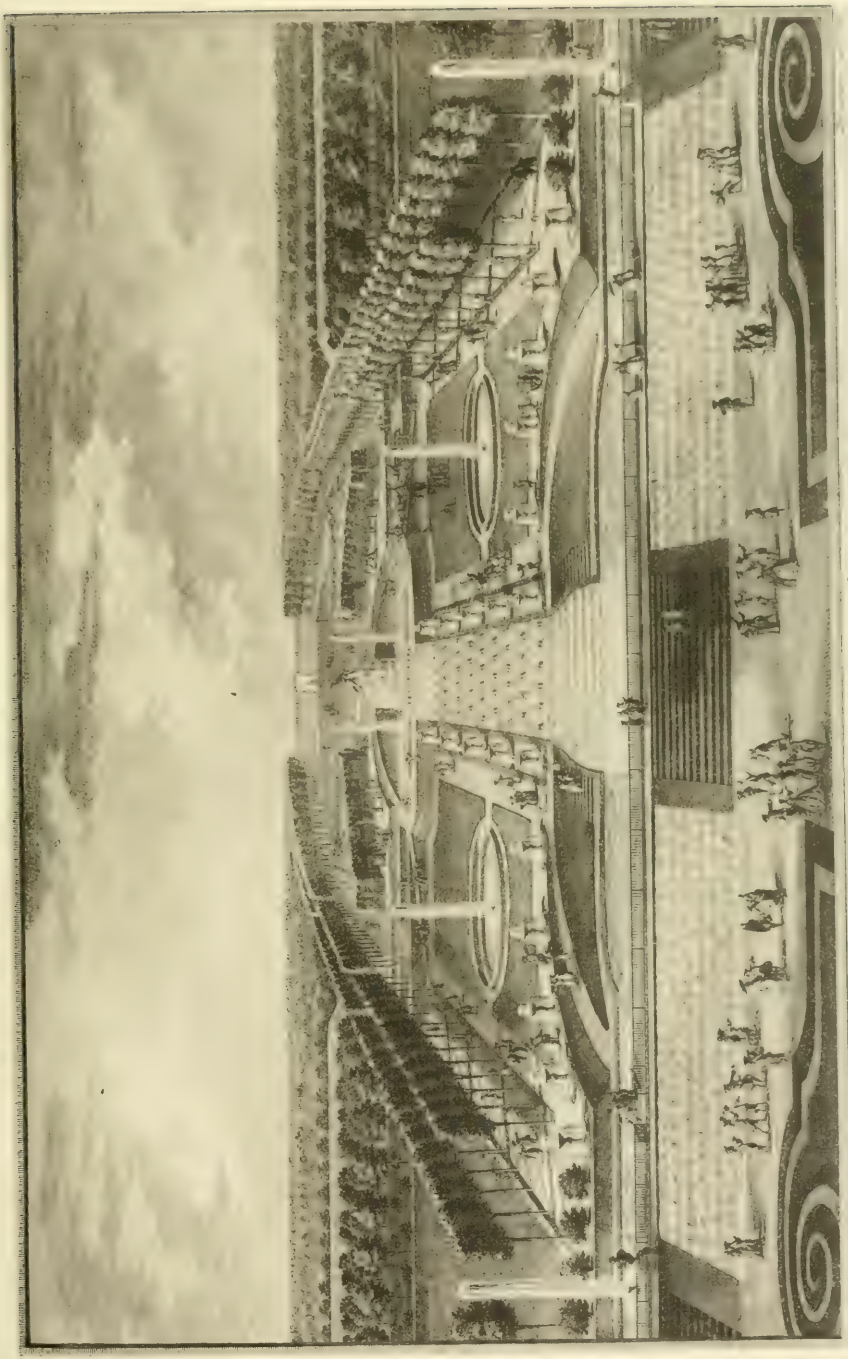
3. *Ibid.*, t. II, p. 70.

4. Par l'avenue de l'obélisque, improprement appelée « la Pyramide ».

5. Il aurait pu avouer « par gourmandise ».

6. Elles étaient situées dans la partie des potagers comprise entre les rues du Donjon et de Réveillon.

7. Les grands potagers se trouvaient limités par les rues de Réveillon et du Donjon, le chemin latéral actuel, et la rue de la Glacière, autrefois nommée Croix de Réveillon ou des Jones-Marius. Il y avait une entrée en demi-lune vers le n° 6 actuel de la rue de Réveillon, pour les serres à ananas et les melonnières, et deux entrées entre les nos 10 et 16 (aujourd'hui propriété de la famille de l'auteur ; les bases de pilastres encadrant l'une de ces portes se voient encore dans le mur sur la rue. Au coin de la rue de la Glacière (appelée ainsi à cause de celle que Monmartel y fit construire, et qui existe encore dans la propriété de M^{me} Roumestant) et de la rue de Réveillon (du nom du hameau qu'elle traversait, hameau situé à côté de la ferme dans le tournant de la rue), se dressait un calvaire où était plantée une croix dite « de Réveillon » (devant la grille chartraine de n° 16). A l'époque de Monmartel, une rangée d'arbres occupait la place du trottoir depuis le n° 6 jusqu'au n° 22, les tilleuls qui sont devant le n° 18 remplacent une partie de ces arbres des acacias dont on voyait encore les derniers survivants, il y a une vingtaine d'années. (AUCU, 91, S. 1070, sept. X, cote 711, *Plan de la seigneurie de Brunoy*.)



Site des eaux de Nimrod

détruites en 1793

Gravé par Choffard, en 1763, d'après H. Gravelot.

est couvert de vitraux avec du feu une année, un tiers sans feu, et un tiers à l'air qui se repose ¹, et cela se renouvelle. Son jardinier de Harlem ² nous expliqua tout, et parla hollandais avec mon fils.

« De là nous fûmes à la fameuse machine; l'aimable et fameux M. Laurent, mon associé, nous menait partout. La machine est un moulin en cylindre qui, par l'art des manivelles, fait aller quatre grosses pompes ³. Nous vîmes sa cascade, qui est charmante, surtout la nappe du rocher du fleuve, les cascades en losange et le quinconce. C'est la petite cascade la plus gaie et fraîche que j'aie vue... »

Le duc de Croy avait été si satisfait de sa journée à Brunoy que le 29 août suivant, il y conduisit le duc d'Arenberg dans une voiture anglaise qu'il venait d'acheter, et lui montrait toutes les beautés du lieu : « Après un grand diner à Brunoy, abondant en bons fruits ⁴, nous vîmes la machine et la cascade. Il fut surtout frappé de l'effet du Neptune qui est un morceau unique; nous vîmes ensuite les serres et les potagers ⁵. »

On ne se rendait pas uniquement chez le Lucullus de Brunoy pour la splendeur de ses réceptions, l'agrément du lieu ou l'aménité de son caractère; on n'ignorait pas non plus son influence sur l'esprit de la toute puissante M^{me} de Pompadour et on connaissait aussi son prodigieux crédit dans la finance et la considération que lui accordait le roi.

Il n'y avait pas un diplomate ou un financier, un prélat ou un officier, un artiste ou un homme de lettres, désireux de s'attirer un regard de la favorite, qui ne cherchait à faire sa cour à Monmartel. La M^{se} de Tencin ⁶, dont la réputation avait fort souffert dans sa jeunesse, mais à qui la considération était venue dans l'âge mûr, écrivait de lui et de Du Verney au duc de Richelieu le 8 octobre 1743 : « Ils sont riches par-dessus les yeux, ils ont beaucoup d'amis, tous les souterrains possibles, et de l'argent à répandre. Voyez après cela s'ils peuvent faire du bien ou du mal ? »

Pendant un séjour de Louis XV à Choisy, et après une chasse dans la forêt de

1. Pour ne pas épuiser les figuiers, en les chauffant trop souvent, il fallait cent pieds supplémentaires avec leurs caisses (ARCH. NAT., série R⁵, *Décis. et Ordon. de Monsieur*, 1781).

2. Il se nommait Bernard New Van Huysen.

3. Cette machine élevait à cent pieds par des tuyaux de fer, cent cinquante pouces d'eau dans deux vastes réservoirs.

4. Sous le C^{te} de Provence les serres de Brunoy conservèrent leur réputation de produire de bons fruits; un nommé Guérin, vannier, reçut 81 livres pour fourniture de vannerie pour le transport des fruits de Brunoy à Versailles (ARCH. NAT., série R⁵ 11, mémoire du 15 août 1779). — En 1788, le baron de Baye fit venir d'Amérique des pieds d'ananas pour la somme de 206 livres (Id., série R⁵ 27).

5. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 101.

6. Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin.

7. Masson (Pierre-Maurice), *M^{me} de Tencin*, 1909, pp. 2, 121, 224.

Sénart, le roi accompagné du Dauphin, lui fit l'honneur de dîner à Brunoy. C'était le mardi 16 août 1746 ; M^{mes} de Pompadour, d'Estrades, d'Antin et de Livry étaient du voyage. Monmartel ¹ avait proposé cette fête au monarque depuis quinze jours, et plus de cinq cents ouvriers avaient été employés aux préparatifs ².

Cette marque éclatante de la considération royale n'était pas étrangère aux bons offices que lui rendait M^{me} de Pompadour, laquelle devait elle-même à Monmartel la plus grande partie de sa faveur ³, et commençait à acquitter ainsi la dette contractée par la filleule envers son parrain.

Depuis son enfance, la petite Jeanne-Antoinette Poisson avait été préparée par sa mère au rôle que la destinée lui réservait ; la beauté, l'esprit, la grâce et les talents rivalisaient en elle. Mariée à M. d'Etiolles, et n'ayant plus qu'une idée en tête : devenir maîtresse du roi ⁴, Binet, son cousin, premier valet de chambre du dauphin, et la M^{me} de Tencin ⁵, s'étaient réunis pour préparer de longue main cette intrigue. Ils y avaient échoué pendant la faveur de M^{me} de Châteauroux, lorsqu'en vain M^{me} d'Etiolles « âgée de dix-sept ans, belle comme le jour, parcourait la forêt de Sénart en habit couleur de rose et dans des phaëtons légers et volans pour être mieux observée du roi ⁶ ». M^{me} de Tencin ⁷ comptait au nombre des familiers de Brunoy. Tous les ans elle venait chez Monmartel où elle restait pendant quelques semaines ⁸.

1. LEYSES (Duc de), *Mémoires*, 17 août 1746, p. 387.

2. *Lettres de M. de Marville au ministre Maurepas*, pub. par A. de Boislisle, t. III, p. 26.

3. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 153.

4. Cf. SÉJOURNÉ (Pierre de), *Souvenirs de la M^{me} de La Ferté-Imbault*, 1897. — FLEURY (C^{te}), *Louis XV intime et les Petites-Maîtresses*, 1899. — NOLHAC (P. de), *Louis XV et M^{me} de Pompadour*, 1904, p. 54.

5. Elle avait fondé de grandes espérances sur M^{me} de Châteauroux, dans l'espoir qu'elle ferait nommer son frère le cardinal à la place de premier ministre. La mort subite de la favorite fit crouler tout cet édifice patiemment construit. Sans se décourager M^{me} de Tencin tourna les yeux vers la petite Poisson, qu'elle chaperonnait depuis longtemps, en lui montrant dans l'avenir l'héritage à recueillir. Cf. MASSON (Pierre-Maurice), *M^{me} de Tencin*, Paris, 1909, p. 120.

6. RICHELIEU (Duc de), *Mémoires*, 1792, t. VIII, p. 154.

7. Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin avait été religieuse au couvent des Augustines de Montfleury ; elle vint à Paris et se fit relever de ses vœux. « Les courtisans, qui voyaient la nécessité de multiplier les aventures galantes de Louis XV, eurent recours à l'habileté de l'ancienne chanoinesse, pour faciliter diverses entrevues : la réussite fut toujours si complète qu'elle eut en quelque sorte une fonction spéciale à la Cour, presque un titre. (BOURRY (Maurice), *Une créature du Cardinal Dubois. Intrigues et Missions du Cardinal de Tencin*, 1902 (Introduction).

8. Les Paris étaient depuis longtemps ses vieux amis. Le 24 septembre 1743, elle écrivait au duc de Richelieu : « Je suis à la campagne chez Monmartel : Je n'ai point *mon grimoire*, je ne puis par conséquent vous dire bien des choses. — Ce que M^{me} de Tencin appelait *son grimoire* était un alphabet chiffré dont elle se servait pour se précautionner contre les indiscretions du cabinet

Elle avait servi plusieurs fois d'intermédiaire à M^{me} d'Étiolles, et Binet lui avait facilité l'entrée des intérieurs de Versailles¹. On raconte qu'au début de sa liaison avec le roi un carrosse de la Cour venait la prendre à Étiolles, et qu'elle sortait par la porte du jardin sans éveiller chez elle le moindre soupçon².

M. de Tournehem était entré depuis longtemps dans les vues de sa nièce ; il envoya le mari, son neveu, en province s'occuper des sous-fermes où il était employé et l'y retint le plus longtemps possible. Pour adoucir le violent chagrin³ que M. d'Étiolles avait ressenti d'être ainsi séparé de sa femme, on lui fit espérer, à son retour, la place de fermier général. Il avait la lieutenance des chasses de Sénart sous M. de Villeroy⁴ et c'était, assure la chronique, un fort galant homme. La situation humiliante, où l'avait placé l'ambition de sa femme, lui valut des vexations bien après la mort de la Marquise. A l'exemple du roi qui avait « chassé sur ses terres », un de ses anciens gardes, passé au service du C^{te} de Provence, poussait l'insolence au point d'escalader ses murs, de couper les arbres de son parc, et de venir tirer des lapins jusque sous ses fenêtres. M. d'Étiolles portait plainte à tous les intendants de *Monsieur* ; mais ceux-ci s'en amusaient, et le renvoyaient de service en service sans lui donner satisfaction⁵.

Dans l'intrigue de M^{me} d'Étiolles, Monmartel, à n'en pas douter, devait agir de concert avec elle. Étiolles et Brunoy, l'un à l'oncle Tournehem, l'autre au parrain Paris, étaient, au printemps de 1743, le centre de cette toile si savamment ourdie, d'où partaient tous les fils. Nous voyons à Brunoy, au mois de juin, le cardinal de Tencin⁶, avec son vicaire général, l'abbé Dolmières⁷. M^{me} d'Étiolles venait d'y

noir, quand elle se servait de la poste royale. Elle confiait le plus souvent ses lettres à des courriers, ceux de son frère, des Paris ou d'autres amis. Une autre fois, le 20 juillet de l'année suivante, elle rendait compte au même Richelieu de l'effet qu'avait produit sa correspondance sur Monmartel : « Les deux frères sont très bien intentionnés pour Belle-Isle [le maréchal de Belle-Isle]. Je composai pour cela une partie de vos lettres que je reçus à Brunoy, et je la lus à Monmartel tout de suite. » (*Correspondance de Tencin et de sa sœur au duc de Richelieu*, 1790, pp. 191 et 371 (Paris, 20 juillet 1744.) — MASSON (Pierre-Maurice), *M^{me} de Tencin*, 1909, p. 224.

1. NOLHAC (P. de), *Louis XV et M^{me} de Pompadour*, 1904, p. 54.

2. RICHELIEU (Duc de), *Mémoires*.

3. *Lettres de M. de Marville* : « ...son mari est plus d'à moitié fou... »

4. C'est en souvenir des services rendus par l'ancêtre de celui-ci que Henri IV fit élever la croix de Villeroy dans la forêt de Sénart (JEANNEST-SAINT-HILAIRE, *Brunoy et ses environs*, p. 93).

5. ARCH. NAT., série R⁵ 8. *Décis. et Ordon. de Monsieur*, du 11 avril 1778.

6. Ministre d'État.

7. LORDAT (Marie-Joseph de), *Un page de Louis XV*, 1908 (voy. à l'Appendice. Lettres de M. l'abbé Dolmières à M. le comte de Lordat de Bram, etc., p. 312. Cf. sur le cardinal de Tencin : COYNART (Ch. de), *Les Guérin de Tencin*, 1910, et DELALOYE (abbé J.-E.), *Une illustration dauphinoise*, etc. Grenoble, 1903.

séjourner au mois de mai. Lorsque Louis XV partit pour la Flandre, à l'époque de la campagne de Fontenoy, elle avait exprimé le désir de se retirer dans un couvent, mais le roi, craignant qu'elle ne s'y ennuyât, la confia à Monmartel. Marville écrivait le 9 mai au ministre Maurepas : « M^{me} d'Etiolles est à Brunoy, chez M. de Monmartel, séjour habituel des maîtresses de nos maîtres. Elle a douze mille francs par mois à prendre sur le Trésor royal ¹. » Pouvait-elle se mieux loger que chez le garde du Trésor pour toucher sa pension ? Le roi avait acquis pour elle, en avril, le marquisat de Pompadour, dont elle allait désormais porter le titre ; mais ce n'est pas le contrôleur général qui avait été chargé de cette acquisition ; on ne lui en avait même pas parlé, c'est Monmartel qui avait fourni l'argent ².

Pendant le séjour de Louis XV à l'armée, un rapport signalait au lieutenant de police que M^{me} d'Etiolles recevait toutes les semaines, à Etiolles, un billet du roi dont la suscription était : « Pour M^{me} d'Etiolles à Etiolles » ; « que ce billet était d'abord adressé à M. Paris de Monmartel, qui avait grande attention de l'envoyer à ladite dame, qui faisait ses réponses par la même voie ³. »

Monmartel, comme garde du Trésor royal, était chargé de payer les dépenses de M^{me} de Pompadour, dans lesquelles entraient les travaux qu'elle faisait exécuter pour ses divers châteaux, entre autres ceux de Meudon et de Crécy ⁴. Il avait avancé les sommes nécessaires à cette dernière acquisition ⁵ ; en mai 1746, M. de Tournehem et lui accompagnèrent M^{me} de Pompadour à Crécy et ils revenaient tous trois ensemble ⁶.

M^{me} d'Etiolles fréquenta fort Brunoy en l'année 1745 ⁷ ; on l'y voit faire un nouveau séjour au mois d'août : « Il y a eu tous ces jours derniers à Brunoy, écrit Marville, chez M. de Monmartel, un grand concours de personnes distinguées. M. le contrôleur général ⁸ en faisait nombre ; il y a, dit-on, passé quelques jours ainsi que M^{me} d'Etiolles, à cause du voisinage de sa terre avec Brunoy ⁹. »

1. *Lettres de M. de Marville*, t. II, p. 73.

2. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VI, p. 423, mercredi 28 avril 1745.

3. *Lettres de Marville*, t. II, p. 404, du 30 juin 1745.

4. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. X, p. 147. « Le total pour Crécy monte à 700.000 livres ; on compte que les travaux que l'on fait à Meudon iront à 1.200.000 livres ; c'est M. de Monmartel qui en est chargé et il n'en est rien dû que le courant. » — Cf. *Relevé des dépenses de M^{me} de Pompadour*, Manus. des Arch. de S.-et-O., pub. par J.-A. Le Roi. — REISET (C^{te} de), *Le château de Crécy et M^{me} de Pompadour*, Chartres, 1876.

5. Addition du duc de Luyne.

6. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, p. 303. Ce château était situé près de Dreux ; sa terrasse avait coûté 100.000 livres.

7. Rappelons qu'Amédée-Victor-Joseph Paris, le premier fils de Monmartel, mourut au mois de septembre de cette année-là.

8. Orry.

9. *Lettres de Marville*, t. II, p. 437, du 11 août 1745.

Elle-même recevait beaucoup de visites à sa campagne ; Voltaire comptait parmi les familiers de l'aimable femme, et il y séjournait de temps à autre. C'était lui, raconte-t-on, qui lui apprenait la façon de tourner ses billets au roi et de faire les réponses convenables ¹. Il lui écrivait au mois d'avril 1745 : « Je vous demande la permission de venir vous dire un petit mot à Etiolles ou à Brunoy, ce mois de mai. Ayez la bonté de me faire dire quand et où ². »

Malgré la proximité des villages d'Etiolles et de Brunoy, séparés seulement par la largeur de la forêt de Sénart ³, malgré les visites de Voltaire à la marquise, et en dépit des flatteries dont il accable Monmartel dans sa *Correspondance*, il semble bien que l'auteur de *Candide* ne se soit jamais dérangé pour voir Brunoy. Lui-même nous l'apprend dans une lettre ⁴ adressée à Cromot du Bourg : « Loin, dit-il, de prendre la liberté de vous envoyer l'esquisse d'une fête pour un palais et des jardins que je ne connais pas... » Et cela paraît d'autant plus singulier qu'il en eut certainement l'occasion, car ne nous raconte-t-il pas qu'il passa plusieurs mois à Etiolles auprès de M^{me} d'Etiolles pendant la campagne de Fontenoy ⁵ ?

Le duc de Croy observe que Monmartel et Du Verney étaient les hommes en lesquels elle avait le plus de confiance « et qui dirigeaient en gros sa conduite qui ne pouvait être meilleure pour la place qu'elle avait ⁶ ». La même union de vues ne cessa de régner entre eux, tant que les deux frères participèrent, celui-ci aux finances de l'État et celui-là à l'approvisionnement des armées ⁷. M^{me} de Pompadour tenait les uns par l'ambition ou l'intérêt, les autres par l'argent de Monmartel ou la séduction de ses grâces. Tous ses amis étaient également ceux des Paris.

L'abbé, poète, puis cardinal de Bernis, un des familiers du château d'Etiolles (PL. X), avec le maréchal de Richelieu, Collé ⁸ et tant d'autres, fut un des hôtes de

1. Voy. page précédente, note 9. — D'autres disent le cardinal de Bernis. Cf. MARMONTEL, *Mémoires*, t. II, p. 54.

2. NOLHAC (P. de), *Louis XV et M^{me} de Pompadour*, 1904, p. 69.

3. Les religieux de l'Ermitage de Sénart, proche Champrosay, recevaient annuellement 48 livres de M^{me} de Pompadour. Cf. *Relevé des dépenses de M^{me} de Pompadour depuis 1745 jusqu'à sa mort*, pub. par J.-A. Le Roi.

4. DUBOIS-CORNEAU (Robert), *Le Comte de Provence à Brunoy*. Schemit, 1909, p. 69.

5. Une gravure montre Voltaire lisant son conte de *Candide* à la marquise ; celle-ci couchée dans son lit paraît l'écouter avec plaisir. (Cette estampe a été reproduite dans le *Bulletin de la Société historique de Corbeil*, etc., année 1908, II^e livraison, article de M. A. Dufour.)

6. *Journal du duc de Croy*, pub. par le V^{te} de Grouchy et Paul COTTIN, 1906, t. I, p. 63 ; 26 nov. 1746.

7. Le duc de Luynes note, le 12 août 1744 : « M. Paris-Duverney est parti pour l'Allemagne ; il n'a je crois que la qualité de surintendant des vivres, mais il fera la charge d'intendant général des deux armées. » (*Mémoires*, t. V, p. 121.)

8. Ce fut sans doute la fréquentation d'Etiolles qui, en fournissant à Collé les occasions de

Brunoy. C'est à la fois le crédit de la favorite et son intimité de longue date avec Du Verney et Monmartel qui le firent nommer ministre des Affaires étrangères ¹.

Bernis et du Verney échangeèrent une correspondance suivie pendant nombre d'années ². Du Verney lui contaît ses visites chez son frère, à Brunoy, où il avait un appartement; et Bernis l'en remerciait de Venise où il était ambassadeur. « J'aime vos voyages à Brunoy » lui mandait-il, le 22 juin 1754 ³. Du Verney continuait de l'informer, de Plaisance, le 24 juillet : « J'ai été samedi et dimanche à Brunoy, ou, pour mieux dire, j'y ai passé ces deux jours-là. Je me suis arrangé pour y aller tous les quinze jours, tant que ma santé le permettra ⁴... »

Pendant le ministère de Bernis, bien des projets qui décidèrent du sort de l'Europe furent élaborés sous les frais ombrages de Brunoy. Monmartel et Du Verney y tenaient des conférences à l'abri des indiscrets, et réglèrent avec les fidèles de M^{me} de Pompadour leur conduite politique. On y parlait beaucoup de la guerre et des moyens financiers propres à la soutenir, car de l'état des finances dépendaient les approvisionnements de Du Verney, et l'influence des deux frères s'étendait même sur les opérations militaires, sur le choix des généraux qui ne fut pas toujours heureux, et sur l'orientation de la diplomatie. Le comte de Loss, ambassadeur de Saxe, fort lié avec les Paris ⁵, il le dit lui-même, leur reconnaissait un crédit infini. Quand le ministère des Affaires étrangères devint vacant, le maréchal de Saxe fit agir les Paris ses amis intimes et la M^{me} de Pompadour, « qui suivait aveuglément leurs conseils ⁶ », pour faire nommer à ce poste M. de Puysieux, son candidat. M^{me} de Pompadour appelait familièrement Du Verney son « *Cher Nigaud* ».

Bernis recommandait à Du Verney, dans une lettre datée de Compiègne, le 9 juillet 1756 : « Si vous allez à Brunoy, montrez ma lettre; elle jettera du jour sur celle que j'écris par la poste »; et Du Verney lui répondait le 3 août : « J'allai, Monsieur, jeudi coucher à Brunoy, et j'en revins le vendredi. Mon frère me communiqua la lettre dont vous me parlez dans la vôtre; sur laquelle nous fîmes beaucoup de réflexions qui ne peuvent se rendre que verbalement. Nous craignons que votre

parcourir la forêt de Sénart, et les villages d'alentour, lui donnèrent l'idée de placer à Lieusaint sa « *Partie de chasse* ». Voy. sur la « *Partie de Chasse* », *Le Comte de Provence à Brunoy*, p. 48.

1. Du HAYSSET (M^{me}), *Mémoires*, p. 61 note. L'abbé de Bernis fut nommé ministre des Affaires étrangères, en juin 1756, place dont il se démit en novembre 1758, après avoir reçu le chapeau de cardinal.

2. *Correspondance du cardinal de Bernis ministre d'État, avec M. Paris du Verney, conseiller d'État, depuis 1752 jusqu'en 1769, Londres, 1790.*

3. *Id.*, p. 98.

4. *Id.*, p. 111.

5. VITZTHUM D'ECKSTAEDT (C^e), *Maurice, comte de Saxe*. Leipzig, 1867, p. 148. *Lettre de Loss (Archives de Dresde)*.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 149.

changement de destination ne vous expose à de plus grands inconvénients que la première ¹. »

Une autre fois, le 18 octobre, Bernis étant à Fontainebleau exprimait à Du Verney le regret de n'avoir pas été présent aux entretiens : « Je crois, en effet, que je n'aurais pas nui dans vos conférences pour éclaircir bien des choses et établir l'état de la question vis-à-vis de Vienne, de l'Empire et de la Russie. Si l'on vous juge nécessaire ici, on vous fera écrire par M. de Moras ²; j'en convins hier avec M^{me} de Pompadour... Le comte d'Estrées prend congé mercredi : vous l'aurez jeudi à Brunoy ³. » Cinq jours après, autre billet du même au même : « M. de Moras, mon cher ami, revient de Brunoy, tout armé de difficultés qui paraissent insurmontables. Il avait confondu M^{me} de Pompadour ; je la rassurai en présence de M. de Moras, à qui je fis sentir qu'il n'était pas possible de faire jouer au roi toutes les semaines un personnage ridicule ⁴... J'espère pouvoir aller passer vingt-quatre heures à Brunoy la semaine prochaine. J'avertirai M. votre frère pour qu'il vous avertisse de son côté. »

Du Verney avait le faible de faire des plans de campagne ; et, selon M^{me} du Hausset, il était l'homme de confiance de M^{me} de Pompadour en ce qui concernait la guerre, à laquelle il s'entendait parfaitement bien. Le maréchal de Noailles l'appelait, avec mépris, « *le général des farines* » ; mais le maréchal de Saxe, bon juge en la matière, prétendait qu'il en savait plus que ce vieux guerrier ⁵.

Voici enfin une autre lettre de Bernis à Monmartel, qui montrera combien les deux frères avaient voix au Conseil : « Je comptais, Monsieur, avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui, et je n'étais pas le seul ; M^{me} de Pompadour l'espérait aussi. En rentrant chez moi hier au soir bien tard, je trouvai le grand paquet contenant le grand ouvrage de M. votre frère ⁶... Je lirai toutes ces pièces ce matin... On veut finir et on a raison ; car le temps se passe et les grandes résolutions sont nécessairement suspendues ⁷. »

Nous avons vu, plus haut, que Du Verney manifestait l'intention d'aller passer

1. *Correspondance de Bernis*, t. II, 1736. (Il avait été nommé ambassadeur en Espagne, et ensuite à Vienne, mais il ne se rendit à aucun de ces deux postes.)

2. Peirenc de Moras fut contrôleur général et ministre de la Marine : il devint seigneur de Grosbois après M. de Chauvelin et mourut en 1771.

3. *Correspondance de Bernis*, t. II, 1736. (Louis Letellier comte d'Estrées, venait conférer avec Du Verney et Monmartel avant de prendre le commandement en chef des troupes en Allemagne : l'amitié de Du Verney pour le M^{al} de Richelieu lui fit bientôt donner ce commandement.)

4. Dans la direction des opérations.

5. DU HAUSSET (M^{me}), *Mémoires*, p. 181.

6. C'était un mémoire rédigé par Du Verney pour diriger les opérations.

7. *Correspondance de Bernis*, Versailles, 27 nov. 1736.

deux jours, chaque quinzaine, auprès de son frère à Brunoy « tant que sa santé le lui permettrait ». Par sa santé il faut entendre la goutte, avec laquelle il devait compter, car il en était atteint comme son frère aîné Antoine Paris, comme Monmartel qui n'était pas mieux partagé, si bien que les trois frères avaient en cela, un point de plus de ressemblance.

En novembre 1754, Du Verney exprimait ses regrets à Bernis qu'un violent accès dont il souffrait aux deux pieds, l'eût empêché de le rencontrer à Brunoy avec M. de Chavigny. « Je suis tombé malade précisément dans le temps que M. de Chavigny arrivait à Brunoy¹. » L'année précédente, la santé de Monmartel l'avait grandement inquiété pour la même cause : ainsi qu'il l'écrivait à son ami : « ... J'avais été allarmé quelques jours avant sur l'état de mon frère, qui avait été obligé de revenir précipitamment de Fontainebleau² à Brunoy, par rapport à un violent mal de reins. J'ai fait deux voyages à Brunoy en huit jours, et tout va bien, Dieu merci ! »

Un jour arriva où les deux frères furent atteints en même temps : c'est toujours Du Verney qui l'annonce : mais cette fois, son correspondant est le comte de Saint-Germain, le futur ministre de la Guerre : « J'ai la goutte depuis trois semaines ; mon frère est dans le même cas, de sorte que nous ne pouvons pas nous voir³. » Cela ne faisait l'affaire de personne et encore moins celle de l'État. A cette époque, Monmartel avait donné des lettres de crédit pour payer les achats des subsistances à Wurtzbourg et à Erfurt ; c'était en 1757, dans la première période de la désastreuse guerre de Sept ans ; et la disparition de l'un des Paris aurait encore augmenté nos embarras. Dans cette appréhension, M. de Saint-Germain adressait à Du Verney ces mots sincères : « Je vous souhaite la meilleure santé : l'État en a bien besoin, et de celle de M. votre frère Monmartel⁴. »

Les brillantes réceptions de Monmartel, en un siècle où l'on avait le culte de la table, et sa forte complexion, ne lui avaient pas permis d'en modérer les plaisirs. Faut-il ajouter que ce fin gastronome, et de plus propriétaire des vignobles de Volnay et de Pomard⁵, en était réduit, comme tant de nos contemporains condamnés à l'eau claire, à boire de l'eau de Seltz ! Le cardinal de Bernis suivait le même régime, et écrivait à Du Verney pour s'approvisionner : « Je reprends des eaux de

1. *Correspondance de Bernis*, Plaisance, 3 nov. 1754. (M. de Chavigny, diplomate français.)

2. Monmartel avait une maison à Fontainebleau.

3. *Correspondance de Bernis*, 21 nov. 1753.

4. SAINT-GERMAIN (C^{te} de), *Correspondance particulière*, Londres, 1789, t. I, p. 144 (Paris, 26 août 1757).

5. *Id.*, *ibid.*, p. 139 (24 juillet 1757).

6. *Mémoire pour les directeurs des créanciers du M^{re} de Brunoy contre le s^r Hay et le M^{re} de Brunoy*, 1777, p. 62.



1



2



3

LE CHATEAU D'ÉTIOLLES (d'après des photographies prises vers 1895), démoli en 1914.

1. Vue prise du côté des communs. — 2. Aile gauche. — 3. Façade sur le jardin (Coll. de l'auteur).

Seltz qui m'ont toujours bien fait, et je compte en demander à M. votre frère, qui en a, et qui, je crois, vous en fournit : je vous en demande à vous-même de tout mon cœur si c'est vous qui les lui faites venir ¹. »

C'est à l'époque du voyage de la Cour à Fontainebleau que Monmartel recevait la plus nombreuse compagnie ; lui-même nous l'apprend dans une lettre datée de Brunoy, le 23 septembre 1750, et adressée à la M^lle de Guébriant ². « Madame, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, avec le billet de six mille livres qui l'accompagnait et qui est bien, et auquel par conséquent il n'y aura aucun changement à faire. Nous attendons avec beaucoup d'impatience M^{me} de Monmartel ³ et moi le premier octobre puisque c'est l'époque que vous avez fixée pour nous faire l'honneur de venir ici avec M. l'abbé de Béthune ⁴. La multitude ne doit pas vous inquiéter, puisqu'il ne se trouvera ici beaucoup de monde que précisément au passage pour Fontainebleau, et que d'ailleurs la nombreuse compagnie n'empêchera point que vous, Madame, et M. l'abbé de Béthune ne puissiez toujours disposer de vos appartements. Je n'oublierai point, assurément, la première fois que j'irai à Versailles de faire en sorte de joindre M. le comte de Noailles et de lui parler de ce qui regarde votre logement.

« Madame de Monmartel est extrêmement sensible. Madame, à ce que vous voulez bien me marquer pour elle, et me charge de vous faire agréer ses sincères compliments ; elle est aussi empressée que moi à saisir toutes les occasions qui pourront nous mettre à portée de vous être bons à quelque chose. En mon particulier, je vous supplie d'être bien persuadée que je n'ai d'autre désir que celui de vous convaincre du respectueux dévoûement avec lequel j'ai l'honneur, etc. » (signé) « PARIS DE MONMARTEL. »

À ses nombreux titres, Monmartel joignait celui de colonel de l'Arquebuse de Brie-Comte-Robert ; il était lieutenant des chasses de Sénart, ou plus exactement, propriétaire de la lieutenance de Brie, dans la capitainerie et gruerie des chasses de Corbeil (possédée avant lui par le président Brunet de Chailly), et qu'il avait payée 42.000 livres à différentes personnes. À la lieutenance de Brie et à celle du département de Brunoy étaient attachées huit bandoulières de gardes dont deux à cheval.

La veille de la Saint-Jean de l'année 1755, qui était le jour de la fête de

1. *Correspondance de Bernis*, t. II, p. 208 (10 mai 1759).

2. M^{me} de Goebriand (*sic*). (Cette lettre autographe fait partie de notre collection.)

3. M^lle de Béthune, sa troisième femme, mère du M^s de Brunoy.

4. « J'appris, lit-on dans les *Mémoires du duc de Luynes*, le 28 mars 1752 t. XI, p. 470, il y a deux ou trois jours, la mort de M. l'abbé de Béthune ; il avait quatre-vingts ou quatre-vingt-un ans. Il était frère d'un chevalier de Béthune, mort il y a quelques années. »

Monmartel, la compagnie des chevaliers de l'Arquebuse de Brie-Comte-Robert se rendit à Brunoy pour la lui souhaiter. Voici le récit du *Mercury de France* ¹ :

BOUQUET

Présenté par les chevaliers de l'Arquebuse de Brie-Comte-Robert, à M. Paris de Monmartel, leur colonel depuis long-tems, la veille de la Saint-Jean 1755.

La compagnie, après avoir mis pied à terre, alla au nombre de trente sous les armes et en uniforme au château. M. de Monmartel vint au-devant d'elle tenant M. son fils par la main ². On portait à la tête, sur un brancard, un bouquet en forme de surtout de dessert, composé de fleurs de sucre en pastilles. Aux quatre extrémités s'élevaient quatre palmiers formant un cabinet, entrelassés de panneaux à la mosaïque. Sous ce cabinet on voyait les trois déesses et Paris! donnant la pomme à Vénus entourée d'amours voltigeans ; et, au-dessus, un Mercure en attitude de la Renommée. Aux pieds de chaque palmier était un génie, en habit uniforme de l'Arquebuse avec des trophées d'armes, chaque génie portait une (*sic*) emblème :

LE PREMIER

C'est en vain qu'aujourd'hui la gémissante Aurore
A fait voir les trésors de la brillante Flore,
L'attrait éblouissant d'un éclat passager
N'offrirait de nos cœurs qu'un tableau trop léger.
Fleurs, dont l'industriex et solide assemblage,
Du destructeur de tout ³ redoute moins l'outrage,
Vous allez devenir aux yeux judicieux
Le simbole parfait de nos sincères vœux.
Dites au père, au fils, à l'épouse chérie
Que le dernier de nous leur donnerait sa vie
Pour prolonger leurs jours, et les rendre immortels,
Et que tous les désirs de notre Compagnie
Sont d'avoir en dépit du tems et de l'envie,
A sa tête des Monmartel.

1. *Mercury de France*, septembre 1755, p. 68 à 72.

2. Le petit marquis de Brunoy, âgé alors de sept ans

3. Le Temps.

LE SECOND

Les armes de M. de Monmartel.

Une pomme d'or. Ces armes sont sur les drapeaux de la Compagnie.

La reine de Paphos l'obtint pour sa beauté,
Et toi par tes vertus et par ta probité.
Elle fait notre gloire et nos chères délices,
Et brille à tous nos exercices.

LE TROISIÈME

Les armes de la Compagnie.

Par notre attachement, et par tous tes bienfaits,
Nous goûtons des plaisirs vifs et pleins d'innocence.
Et pour mieux consacrer la grandeur de ses faits,
Nous unissons l'amour à la reconnaissance.

LE QUATRIÈME

Colonel M. de Monmartel.

Que ce nom nous est doux ! qu'il nous est précieux !
Il embellit chez nous la plus petite fête,
Il nous fait disputer l'honneur de la conquête
Bien plus que le prix de nos jeux.

« M. Greban, capitaine en chef, fit très élégamment un fort beau compliment à M. de Monmartel, dans lequel il lui demanda de vouloir bien accorder aux vœux de la Compagnie, M. son fils pour lieutenant-colonel. Il fut reçu et installé sur le champ, et prêta serment entre les mains de M. le Colonel. Un enfant de onze ans, fils de M. Dauvergne le jeune, capitaine-guidon, admis depuis quelque tems dans la Compagnie, et qui n'avait pas encore prêté serment, le prêta entre les mains de M. de Monmartel fils, lieutenant-colonel, et lui débita le compliment, en vers libres, qui suit :

Pour se ranger, Monsieur, sous votre obéissance
Les liens du serment paraissent superflus
Il ne faut qu'un cœur tout au plus ;
Voici quelle est ma conséquence.
Quand à la fois on peut unir
Et son devoir et son plaisir,

On goûte une douceur extrême :
 Or, dès qu'on vous voit, on vous aime,
 Ainsi l'on doit donc se tenir
 Trop heureux de vous obéir.

Eh ! qui de vous aimer oserait se défendre ?
 L'amour en vous formant vous donna sa beauté,
 Un cœur bon, délicat et tendre,
 Ses grâces et sa majesté.

La vertu, qui toujours a guidé votre père,
 Et qui vous est héréditaire,
 Dans son difficile chemin,
 Vous conduit déjà par la main,
 Et vous tiendrez de votre mère
 La valeur de tous vos ayeux.
 On le voit sur vos traits, on le lit dans vos yeux.
 Pour moi, Monsieur, quel avantage
 D'être à l'ombre de vos drapeaux,
 Non, la faiblesse de mon âge,
 N'arrêtera pas mon courage
 Pour surpasser tous mes rivaux.
 Je vais donc consacrer tous les jours de ma vie
 Au solide bonheur de vous être attaché,
 Et mon cœur en est si touché
 Qu'il ne sent que par là, le serment qui me lie.

M. le colonel fit servir des rafraichissements de toute espèce à la Compagnie ; elle fut invitée d'assister à la procession du feu de la Saint-Jean, et eut l'honneur d'y être commandée par M. le lieutenant-colonel. M. de Monmartel a eu la bonté de marquer beaucoup de satisfaction, et un grand nombre de personnes de considération qui étaient chez lui, et beaucoup d'autres des campagnes voisines que cette fête avait attirées à Brunoy, en ont paru fort contentes. »

Monmartel ne se borna pas à embellir le château et son parc ; l'église de Brunoy reçut de nombreuses marques de sa sollicitude. Les prodigalités du M^s de Brunoy sont à ce point légendaires, que les historiens lui ont attribué le mérite de tout ce que nous y voyons. Il est bon de rendre au père la part qui lui revient. Au moment de la naissance de son fils, il avait déjà doté l'église de plusieurs pièces d'ornements dont les principaux témoins nous restent.

Aussi les habitants lui concédèrent-ils une chapelle ¹, le 18 août 1748, en recon-

1. La chapelle Saint-Roch, au côté gauche du chœur, appelée successivement Saint-Jean et Sainte-Geneviève.

naissance de ses bienfaits énumérés dans les actes de concession dont lecture lui fut donnée au château¹.

Monmartel rétablit le presbytère², et fit élever un bâtiment pour servir de sacristie et de logement au vicaire³. On lui doit la chaire de prédicateur, le banc d'œuvre des marguilliers, les deux confessionnaux⁴; il fit établir au pourtour extérieur du chœur un revers de pavé, et exécuter la menuiserie des fonts baptismaux⁵, des stalles du chœur⁶, des bancs de l'église; il fit construire une chapelle⁷, fournit la grille et celle du chœur qu'il carrela ainsi que l'église⁸. On lui proposa de réunir son banc à la chapelle Saint-Roch pour avoir plus de place; il fit don à cette chapelle de tous les ornements du culte et d'un tableau placé au-dessus de la boiserie⁹; il donna aussi à l'église beaucoup d'ornements sacerdotaux.

Le M^{is} de Brunoy continuera les libéralités de son père en y ajoutant parfois un superflu ridicule. Il fit bâtir la flèche du clocher où il installa huit cloches et, sur son ordre, on garnit d'orgues la tribune. De son temps, le carrelage du sanctuaire et celui du chœur furent remplacés par de la mosaïque de marbre¹⁰. Nous ne saurions affirmer, quoiqu'il y ait lieu de le penser, que les boiseries recouvrant les murs et les piliers dussent lui être attribuées; ce qui est certain, c'est qu'il les fit dorer, et que les motifs des panneaux furent peints en or de différentes couleurs¹¹. Où il se

1. Du 18 août 1748, signés de Michel-Augustin Thévenon, curé; et déclaration d'habitants au sujet de M. de Monmartel du 3 août 1749, passés devant Nouette, notaire (Étude de M^e Humbert).

2. Il tombait en ruines.

3. Le presbytère actuel: il le meubla.

4. Ceux qui sont encastrés dans les murs.

5. Le M^{is} de Brunoy fit sans doute mettre de nouveaux fonts; on trouve dans les comptes de sa succession, au 18 août 1783, une somme de 158 livres au s^r Leprince, marbrier, pour solde de ses créances « sous réserve d'une prétendue réclamation pour des fonts baptismaux qu'il dit avoir fournis à Brunoy ». (Registres que nous devons à l'obligeante communication de M. le B^{on} de Layre.)

6. Les bancs et les stalles n'existent plus. Les stalles de l'église de Brunoy furent achetées à l'époque du Premier Empire pour l'église de Villeneuve-Saint-Georges, où elles figurèrent quelques années et furent revendues ensuite. Cf. MARTIN (Francis), *Monographie de l'église de Villeneuve-Saint-Georges*, 1867, p. 26.

7. Celle de Saint-Roch.

8. Toutes les boiseries de l'Église (la chaire, le banc d'œuvre, la tribune, le retable du maître-autel) sont aujourd'hui classées; il faut y ajouter les deux tableaux de Restout fils et de Jean-Bernard Restout (une Sainte Vierge et un Saint Joseph).

9. Reconnaissance d'ornements d'église, passée devant Nouette, le 29 juillet 1751. Peut-être était-ce le Saint-Roch, dont il est question dans une délibération du Conseil municipal de 1806.

10. *Les Folies du M^{is} de Brunoy*, 1805, t. II, p. 137, *Pièces justificatives*, procès-verbal d'audition du M^{is} de Brunoy.

11. Manuscrit de l'abbé Guiot (Voy. DULAURE, DELORT, etc.). — C'était bien dans le goût de

singularisa le plus, c'est dans les processions par la profusion des ornements sacerdotaux et des bijoux dont il les décorait ; nous en reparlerons en temps et lieu.

Entre autres dons offerts par Monmartel à l'église, figuraient deux petites châsses qu'il avait fait venir de son château de Sampigny. Elles renfermaient plusieurs reliques : celles du bienheureux Pierre Fourrier de Saint-Gassian¹, martyr, et de sainte Lucie, patronne de Sampigny². La châsse de sainte Lucie, offerte à l'église de Brunoy³, ne contenait pas toutes les reliques de la sainte. Les autres étaient conservées à l'église de Sainte-Lucie-du-Mont dans une grande châsse de cuivre doré assez bien travaillée, mesurant deux pieds et demi de haut sur deux pieds de long⁴. Puis, dispersées à la Révolution, elles furent de nouveau réunies.

Le curé Pierrard, qui eut la grande châsse entre les mains, la décrit ainsi : « Elle est ornée tout alentour de bas-reliefs qui représentent d'un côté l'histoire de la vie de sainte Lucie, et de l'autre un crucifix et un évêque en habits pontificaux avec quatre écussons des armes de la maison d'Apremont⁵ barrés par une crosse...

Les reliques sont d'abord enveloppées d'un linge blanc et renfermées dans un petit coffre qui est lui-même renfermé dans la châsse. Plusieurs actes de procès-verbaux de translation et de visite y sont contenus. »

L'abbé Pierrard donne ensuite une longue énumération⁶ des ossements, et de tout ce qui y était renfermé. La tête de la sainte manquait.

Sainte Lucie était fille d'un roi d'Écosse et quitta la cour de son père à cause du dérèglement qui y régnait ; elle se rendit à Sampigny par la volonté de la Providence. Elle se fixa sur la montagne, qui depuis a pris son nom, où un homme fort riche appelé Thibaut la prit à son service pour garder un troupeau de moutons ; elle le servit toute sa vie en qualité de bergère, partageant son temps entre la prière et le travail. Son maître n'ayant pas d'enfants et voyant en elle tant d'innocence et de piété la fit son héritière ; mais ayant renoncé à toutes les richesses de la terre en quittant l'Écosse, elle consacra cette succession à faire bâtir, sur une montagne, l'église qui est dédiée maintenant à son nom. De son vivant elle opéra des miracles :

l'époque. La galerie de l'hôtel de Richelieu (ancien hôtel d'Antin, habité par Monmartel), divisée en plusieurs pièces, avait été décorée de sculptures dorées en or de plusieurs couleurs. Les mêmes décorateurs travaillèrent peut-être à l'église de Brunoy. Cf. PIGANJOL, t. III, p. 133.

1. Cf. CHAPIA, *Histoire du B. Pierre Fourrier*, etc., 1861. — BESANGENET (A. de), *Le bienheureux Pierre Fourrier*, 1864.

2. LEBEUF (Abbé), *Histoire du diocèse de Paris*, édit. 1883, t. V, p. 203.

3. Elle était en argent, dit l'abbé Lebeuf.

4. Manuscrit de l'abbé Pierrard, curé de Sampigny. *Sainte-Lucie et sa châsse*, pp. 249-272.

5. En Lorraine.

6. Il y en a trois pages, où l'abbé Pierrard nous donne une description scientifique de presque tous les os du squelette.

un jour, ayant planté sa quenouille sur la montagne où paissaient ses moutons pour pouvoir aller prier, elle la trouva ensuite reverdie et changée en un bois que l'on appelle de son nom « arbre de Sainte-Lucie ».

Suivant la tradition conservée à Sampigny, le roi son père ayant envoyé des gens en France pour la rechercher et la ramener si elle vivait encore, ceux-ci ne la trouvèrent qu'en Lorraine, mais décédée. Ils prirent la tête et la rapportèrent en Écosse soit pour y être vénérée, soit pour prouver au roi qu'ils avaient bien recherché et retrouvé sa fille, mais morte. Et ainsi s'expliquerait l'absence de la tête parmi les reliques.

Il y eut, à l'époque de Paris de Monmartel, de grandes cérémonies religieuses dans l'église de Brunoy ¹. Le 4 juin 1757, dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, Mgr Joseph Billiard ², aumônier du roi de Pologne, nommé à l'évêché d'Olympe en Lycie, y fut sacré, en présence de l'archevêque de Rhodes, nonce du Pape, assisté des évêques de Gap et de Rodez. Étaient présents l'archevêque de Tours, l'évêque de Mende, Mgr de Choiseul, primat de Lorraine, grand aumônier du roi de Pologne, et le comte de Chèrière, doyen et comte de Lyon ³, qui signèrent l'acte avec Monmartel.

Nous reparlerons plus tard des mariages et enterrements concernant la famille de Béthune; notons seulement qu'un nommé François Paris, dont nous ne connaissons pas le degré de parenté avec Monmartel, un cousin sans doute, mourut à Brunoy *ab intestat*, le 6 janvier 1745. Malarme, le régisseur de Monmartel, s'occupa de sa succession ⁴. Il était originaire de Grozon en Franche-Comté, où il avait plusieurs frères dont un décédé vers la même époque ⁵, et ne laissait pas d'enfants. Ses biens furent recueillis par Denis Paris, son frère, sergent au régiment d'Enghien-Infanterie, compagnie de Cécille ⁶, par Anne Paris, sa sœur, femme de Claude Lhéritier, et par ses neveux, enfants d'Étienne Lhéritier et de feu Huguette Paris ⁷.

1. Le 11 avril 1791, un service fut célébré pour la mort de Mirabeau (*Registres paroissiaux*).

2. Il était fils d'un avocat au Parlement de Paris et allié à la famille du garde des sceaux Chauvelin, seigneur de Grosbois (PINARD, *Corbeil et ses cantons*, p. 41). Il mourut à Saint-Alban, en Dauphiné, en 1751 (*Gazette de France* du 11 décembre).

3. Une de ses parentes M^{lle} Chèrière d'Eglinny, avait été mariée en l'église de Brunoy, le 18 septembre 1782, par Mgr Meliand, ancien évêque d'Alet, avec Abraham-François de Migieu, M^{is} de Savigny (sous Beaune) (PINARD, p. 45).

4. Actes passés devant Nouette, notaire (Étude de M^e Humbert).

5. Pierre Paris, vigneron, époux de Claudine Rouchy (?), mort à 64 ans, le 22 fév. 1745 (Certificat de Bayerel, curé de Grozon, grand et petit abergement).

6. D'après sa procuration passée à Usingen, quartier général de l'armée du roi sur le Bas-Rhin, commandée par le M^{al} de Maillebois, le 10 avril 1745 (Étude de M^e Humbert).

7. Certificat délivré à Étienne Lhéritier par Bayerel, curé de Grozon, le 7 juin 1745 (Étude de M^e Humbert).



PARIS DE MONMARTEL A L'HOTEL D'ANTIN

1745-1752

TROISIÈME MARIAGE

Origine. — Le duc d'Antin. — Du Verney loge à l'hôtel d'Antin. — Une brouille des deux frères. — M^{me} Marquet. — M^{lle} Jacquin. — L'hôtel de Richelieu. — Projets de mariage. — Monmartel épouse M^{lle} de Béthune. — Le contrat. — Geneviève Gravelle. — Enlèvement. — Les Madelonnettes de La Flèche. — La prisonnière des Pénitentes d'Angers. — Le donjon de Vincennes. — Mort de Geneviève Gravelle. — Marmontel à la Bastille. — Idylle sur le mariage Béthune-de-Boullongne. — Un beau-frère généreux. — Mort de M^{me} de Béthune. — Le M^{ls} de Béthune se remarie avec M^{lle} Crozat de Thiers.

Nous avons donné, d'après l'abbé Pierrard, les raisons qui engagèrent Monmartel à quitter l'hôtel Saint-Paul¹. Il vint loger, au milieu de l'automne 1745, rue Neuve-Saint-Augustin², à l'hôtel d'Antin. Du Verney, dans une déclaration de vente au profit de son frère faite le 13 décembre 1745, y indique ce domicile³.

L'hôtel d'Antin était situé près de l'ancienne porte Gaillon. La principale entrée se trouvait rue Saint-Augustin⁴ au n^o 32, en face de la rue d'Antin à laquelle l'hôtel donna son nom. Les jardins s'étendaient jusqu'aux boulevards, en longeant d'un côté la rue Louis-le-Grand, de l'autre l'hôtel de La Vallière et ses dépendances⁵.

1. Voy. p. 124.

2. On l'appelait ainsi parce qu'elle commençait rue Notre-Dame-des-Victoires, en longeant les murs des jardins des Augustins, au droit de la place de la Bourse.

3. ARCH. DE SEINE-ET-OISE, série A, cote 826. Monmartel avait fait acheter par son frère, auquel il avait fourni les fonds, trois arpents de terre situés à Brunoy au lieu dit « le Clos l'Abbé », tenant à la rue du Loup-Garou. Les vendeurs étaient Jean-François Chalgrin, bourgeois de Paris, et Marie-Henriette Estulle, sa femme, parents de l'architecte qui remania et augmenta le petit château de Brunoy et l'auteur de l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.

4. Elle fut percée après débats des 14 mars 1713 et 1^{er} décembre 1715. JAILLOU, *Recherches sur Paris*, t. II, p. 81.

5. La rue de la Michodière.

Un riche financier du temps de Louis XIV, nommé Morisset de La Cour, plus connu sous le nom de La Cour-Deschiens¹, du nom de son beau-frère Deschiens, autre financier, le fit bâtir en 1707 d'après les dessins de l'architecte Pierre Levé². Il y joignit plusieurs terrains dépendant de la mense abbatiale de Saint-Victor, que la plus-value, survenue à la suite de la construction de la place Louis-le-Grand, avait décidé le cardinal de Coislin, pour lors abbé de Saint-Victor, à vendre³.

Les dépenses prodigieuses de La Cour-Deschiens pour ses plaisirs et ses parents, et enfin la construction de son hôtel, entraînèrent sa ruine. L'immeuble de la rue Saint-Augustin, alors nommé hôtel Gaillon⁴, revint au roi en déduction des sommes dont son propriétaire était redevable envers l'État ; il avait été adjugé 300.000 livres. Louis XIV le céda au comte de Toulouse en paiement d'une somme qu'il lui devait, et celui-ci le revendit l'année suivante, par contrat du 8 janvier 1712⁵ à Louis-Antoine de Pardaillon de Gondrin, duc d'Antin, fils légitime du marquis et de la marquise de Montespan, et surintendant des Bâtiments.

Le duc d'Antin avait gagné dans l'agio du Système une fortune que Maurepas⁶ évalue à 70 millions ; mais, de même que La Cour-Deschiens, l'amour des plaisirs et le goût des prodigalités la lui firent fondre entre les mains. Il possédait aussi le château de Petit-Bourg⁷. C'est lui qui fut envoyé en ambassade auprès du roi Stanislas Leczinski pour lui demander la main de sa fille, la princesse Marie, pour Louis XV⁸.

Le duc d'Antin dépensa plus de deux cent mille écus dans son hôtel. Le bâtiment, très spacieux, avait grande apparence, quoique de forme irrégulière ; sa disposition lui avait même valu le surnom « d'hôtel de Travers ». Germain Brice ne s'en montrait pas enthousiasmé : « La porte est d'une médiocre invention et trop chargée de sculpture... Les cheminées, les corniches alourdies de sculptures qui règnent partout, ainsi que les lambris de menuiserie, les portes et leurs couronnements paraissent presque du même dessin et n'ont pas assez de variété... On ne voit rien dans cette

1. Cf. *Pluton Maltôtier*, Cologne, 1708.

2. PIGANIOL, t. III, p. 103.

3. ARCH. NAT., série S, carton 2133. Requête de l'abbé de Saint-Victor concernant les terrains de ladite abbaye faisant partie des terrains de l'hôtel d'Antin, etc. (19 février et 1^{er} mars 1721).

4. *Id.*, *ibid.*

5. Passé devant Alexandre Lefèvre, notaire.

6. MAUREPAS (De), *Mémoires*, t. III, p. 293.

7. L'anecdote suivante a été déjà reproduite, mais quelques-uns la placent à Fontainebleau : « Le 12 septembre 1707, le roi, se rendant à Fontainebleau, s'arrêta à Petit-Bourg pour y coucher. Louis XIV ayant fait la réflexion qu'une allée de marronniers bornait la vue, le duc d'Antin, sans le communiquer à aucun courtisan, fit couper les marronniers pendant la nuit. » JORDAN (Claude), *Journal de Verdun*, novembre 1707).

8. LÉVY (Président de), *Journal historique*, t. I, p. 129.

maison qui satisfassent les yeux des fins connaisseurs... On peut dire qu'elle est particulièrement remarquable par le nombre des appartements et par son étendue: les basses-cours sont très vastes ¹... Le jardin, d'une bonne étendue, est assez bien distribué malgré l'irrégularité du terrain: il est embelli d'un jet d'eau qui vient de la fontaine voisine ². »

Le mobilier qui garnissait l'intérieur surpassait par sa richesse et sa magnificence tout ce qu'on voyait ailleurs, et en faisait l'hôtel le mieux meublé de Paris.

Après le duc d'Antin, la propriété passa, au dire des historiens, aux mains du duc de Richelieu; en cela, ils ne paraissent pas avoir tort, mais ils ne mentionnent pas l'intervalle de sept années pendant lesquelles Monmartel l'habita. Ce dernier en était-il seulement locataire comme c'est probable, ou en fit-il l'acquisition ainsi que l'affirme avec détails le M^{re} d'Argenson? « M. de Monmartel a acheté l'hôtel d'Antin cinq cent soixante-seize mille francs, et dix mille francs de pot-de-vin, ce qui ira à six cent mille francs et se paye comptant: tout cela insulte à la misère publique (6 février 1750) ³. » En tout cas, il n'en sera question dans aucun acte de vente postérieur.

Monmartel continua à l'hôtel d'Antin ses brillantes réceptions. Un jour c'était un grand souper « où on parlait beaucoup et tout haut de la paix comme prochaine ⁴ », une autre fois, c'était le duc de Croy, qui se rendait « par beaucoup de neige et de glace » à l'invitation de MM. Paris « qui devenaient, avec raison, les personnes les plus estimées du royaume, l'un pour la finance, le Du Verney pour la guerre ». Monmartel, ajoute celui-ci, « ayant épousé depuis deux ans M^{lle} de Béthune, réunissait tous les jours chez lui ce qu'il y avait de plus grand ⁵. On disait qu'à l'occasion de ce mariage, le roi avait fait à Monmartel un présent considérable, estimé au moins quatre cent mille francs ».

Le duc d'Antin, en qualité de surintendant des Bâtimens, avait réuni dans son hôtel une quantité de tableaux magnifiques appartenant au roi ⁶. Depuis la mort du duc, tous ces tableaux avaient été reportés au garde-meuble. Un seigneur de la Cour, ami sans doute de M. de Monmartel, raconte Marville ⁷, dit un jour au Roi

1. Elles contenaient des écuries pour cinquante chevaux.

2. Béné-Germain, *Description de la Ville de Paris*, 1752, t. I, p. 390.

3. D'Argenson, M^{re}, *Mémoires*, t. VI, p. 37.

4. *Ibid.*, t. V, 16 janvier 1746.

5. *Journal du duc de Croy*, pub. par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, t. I, p. 69, 13 janvier 1747.

6. Cf. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, etc., 1903, t. XXX, pp. 1-18. (*Les Tableaux du roi chez le duc d'Antin*.) « ... L'hôtel désigné sous le nom d'hôtel de la Surintendance des Bâtimens resta du reste jusqu'à la Révolution, le dépôt principal et l'on pourrait dire officiel des tableaux du Roi... »

7. *Lettres de Marville*, pub. par A. de Boislisle, t. II, 13 février 1746.

que l'hôtel d'Antin, habité maintenant par M. de Monmartel, était bien nu depuis qu'on avait retiré tous les tableaux ; et ce charitable ami ayant fait connaître l'endroit où on les avait placés, le roi répliqua : « Ils seront tout aussi bien chez M. de Monmartel, ainsi qu'on les y porte. »

Du Verney, quand il venait à Paris, demeurait à l'hôtel d'Antin où il avait un appartement.

Une querelle survenue entre M^{me} Marquet, sa fille, et M^{me} de Monmartel amena un refroidissement passager dans les rapports jusque-là pleins de cordialité et si unis des deux frères. Mais le peu de sympathie que manifestait M^{me} de Monmartel pour Du Verney fit subsister entre elle et son beau-frère une mésintelligence qui dura toujours. Et si, après la mort de Monmartel, une meilleure entente avait régné entre eux, si les sages avis de Du Verney avaient prévalu, les dilapidations du M^e de Brunoy eussent pu être à temps arrêtées.

M^{me} de Monmartel, de caractère hautain et fier, avait voulu, au lendemain de son mariage, obliger son mari à changer de ton avec son frère ¹. Un jour qu'elle avait témoigné du mépris à M^{me} Marquet ², Du Verney s'en plaignit à Monmartel, et, très irrité contre sa belle-sœur, partit pour Plaisance. De ce jour, il ne remit plus les pieds à l'hôtel d'Antin. Le bruit se répandit aussitôt qu'il se séparait de son frère et qu'il était revenu loger au Marais ³, où il avait acquis, rue Saint-Louis, le 25 novembre 1722, l'hôtel de Joseph Brunet de Rancy, capitaine aux gardes-françaises ⁴. Mais il ne s'y rendit point, si on s'en rapporte à d'Argenson : « La brouillerie des deux frères écrit-il, est moins grande qu'on ne m'a dit ; un de leurs neveux me la conta hier. Du Verney n'a point d'autre logement à Paris que celui qu'il avait à l'hôtel d'Antin chez Monmartel. Bien est vrai qu'il demeure presque toujours à sa maison de plaisance, nommée *Plaisance*, et qu'il ne va à Paris que pour y dîner ⁵. »

Du Verney vivait en effet à Plaisance avec une vieille maîtresse irlandaise nommée Louise-Ulrique-Éléonore Jacquin, que d'Argenson nous dépeint en 1749, comme « laide et n'ayant jamais eu le sens commun ⁶ » ; sans doute exagérait-il. D'après Marville, Du Verney l'avait épousée ⁷ : « On assure, que M. Paris Du Verney a déclaré avant-hier son mariage avec M^{lle} Jacquin, depuis longtemps sa maîtresse, dont il a

1. *Lettres de Marville*, t. II, p. 264, mars 1746. « On dit que M. de Monmartel, fier de son alliance avec les Béthune, avait voulu changer de ton avec son frère. »

2. D'ARGENSON (M^{is}), *Mémoires*, t. VI, p. 54 et p. 57.

3. *Id.*, *ibid.*, 20 et 24 octobre 1749.

4. Contrat passé devant Péan, notaire. Vente de M. et M^{me} de Briqueville à M. et M^{me} Choart, devant Andel, le 23 février 1782.

5. D'ARGENSON (M^{is}), *Mémoires*, t. VI, p. 57.

6. *Id.*, *ibid.*, t. VI, p. 54 et p. 57.

7. Voy. aussi *Mss. Caraman*.

eu une fille qui a épousé le fils du sieur Marquet. L'on ne pénètre pas les raisons qui l'ont poussé à faire cet éclat... » Mais, ajoute-t-il, comme l'on est plus porté à interpréter les choses en mal qu'en bien, on disait que c'était pour se venger de la manière blessante avec laquelle le traitait M^{me} de Monmartel qu'il la lui avait donnée pour belle-sœur¹. Quoi qu'il en soit, la fille que Du Verney avait eue de M^{lle} Jacquin s'appelait Louise-Michèle. On la connaissait, dit-on², avant son mariage sous le nom de M^{me} d'Herbigny. On voit dans le *d'Hozier*³ que Louise-Michèle Paris Du Verney épousa, le 21 février 1744, Louis Marquet⁴, seigneur de Mont-Saint-Père⁵, de Gland, de Grèves, etc., conseiller du roi, receveur général des Finances de la généralité de Lyon. Cinq enfants, deux fils et trois filles, naquirent de ce mariage⁶; les deux premiers moururent sans postérité; l'une des filles épousa Joseph Micault d'Harveley, baron de Toucy, et, en secondes noces, Charles-Alexandre de Calonne, contrôleur général des Finances, mort sans enfants.

Du Verney idolâtrait M^{me} Marquet⁷, elle restait auprès de lui, à Plaisance, en l'absence de son mari. Une mort prématurée vint la ravir à l'affection de son père au mois de novembre 1752. Il en demeura inconsolable⁸. Dans une lettre adressée à l'abbé de Bernis, alors en Italie, il lui exprimait ainsi sa détresse morale : « L'affreuse maladie qui m'a enlevé ma fille⁹ pour toujours, m'a condamné à une espèce d'exil qui n'a pas même permis à mon frère de venir me voir... Je suis à Plaisance au milieu de l'hiver, isolé par goût autant que par raison, et délaissé par préjugé¹⁰. »

Nous avons vu que Du Verney et M^{me} de Monmartel se boudaient depuis leur querelle au sujet de M^{me} Marquet : la bonne entente des deux frères s'en ressentit pendant un an. Le trouble qui aurait pu résulter de leur mésintelligence dans les affaires de l'État avait vivement préoccupé M^{me} de Pompadour, laquelle s'employa de

1. *Lettres de Merville*, t. II, p. 264, mars 1746.

2. *ARSÉNAL, Papiers de Meunier, agent de police*, 3 février 1755.

3. *D'HOZIER, Armorial de France* (voir à Marquet).

4. Armes des Marquet : *D'argent à une fasce d'azur accompagnée en chef d'un croissant renversé de gueules, et en pointe d'un lion aussi de gueules.*

5. Cette terre appartenait à Du Verney et faisait probablement partie de la dot qu'il donnait à sa fille. Du Verney était, à cette époque, seigneur de Plaisance, de Mont-Saint-Père, de Charteauve, de Beuarde et autres lieux (*D'HOZIER*).

6. *BIBL. NAT., Mss. Caraman* (Ce recueil donne les prénoms et les dates des naissances). — *D'HOZIER*, t. V, p. 781.

7. *D'ARGENSON, ibid.*, note 1.

8. Le comte de Saint-Germain lui disait dans une lettre du 21 janvier 1753 : « Quoique j'ignore la nature du mal qui vous touche si fort... » (Cf. *Correspondance du comte de Saint-Germain avec M. Du Verney*, 1789, t. I, p. 49).

9. « Mon neveu de Meyzieu n'a pas quitté le chevet de la malade ainsi que le docteur. »

10. *Correspondance du Cardinal de Bernis avec Paris Du Verney*, 1790, p. 42.

son mieux ainsi que le roi à le faire cesser ¹. Louis XV, pour consoler Du Verney ², promit la première place de receveur général au jeune Marquet ³ son gendre. La reine elle-même essaya de les réconcilier. « La reine, dit d'Argenson, a voulu raccommoder les deux frères Paris, MM. de Monmartel et Du Verney. Le premier est tendre, le second est dur. Du Verney a répondu à la Reine que sa belle-sœur l'avait traité avec tant de dureté, que si la Reine elle-même l'avait traité ainsi, ce serait pour la dernière fois qu'il lui ferait sa cour ⁴. » Enfin, ce que n'avaient pu faire la reine, ni le roi, ni M^{me} de Pompadour, le roi Stanislas l'obtint : « On regarde comme un grand coup d'avoir réconcilié les deux frères Paris. C'est le roi Stanislas qui a opéré cette réconciliation, et M. de Puisieux l'a achevée : quels personnages ! Mais, la jalousie des femme et belle-sœur étant implacable on se brouillera de nouveau ⁵. »

Monmartel, après la mort de M^{me} Marquet, compatissant sincèrement au chagrin de son frère, chercha du moins à lui faire oublier cet orage de famille. Bernis en fait foi dans cette lettre : « Je sais que vous éprouvez de grandes consolations dans les procédés de M. votre frère ; il a un bon cœur, vous vous aimez, vous devez vous aimer ; c'est de ce côté-là que vous trouverez de véritables ressources ⁶... »

Monmartel quitta l'hôtel d'Antin à la fin de l'année 1752. Les héritiers du duc d'Antin mort en 1736, le conservèrent jusqu'en 1757, année où le maréchal de Richelieu s'en rendit adjudicataire, sous le nom de M. Restaut ⁷, avocat aux conseils, sur jugement des commissaires nommés pour juger la discussion des héritiers d'Antin, en date du 26 février 1756 ⁸.

Le 24 mars 1779 ⁹, le maréchal de Richelieu augmentait son hôtel d'une partie de l'ancien hôtel des Deux-Ponts, acquis par le duc des Deux-Ponts du duc de La Vallière, le propriétaire voisin ¹⁰.

1. L'année suivante (1753), M^{me} de Pompadour offrit à M^{me} de Monmartel une tabatière garnie de deux portraits et enrichie de diamants (D'ARGENSON, *Mémoires*, t. VIII, 4 novembre 1753).

2. En 1755, étant veuf, il entretenait M^{lle} Astraudi l'aînée, actrice de la Comédie Italienne (ARSENAL, *Papiers de Meusnier*, agent de police).

3. D'ARGENSON, *Mémoires*, t. VI, p. 54.

4. Id., *ibid.*

5. Id., *ibid.*

6. *Correspondance avec Paris Du Verney*, 9 décembre 1752.

7. Ou Restant ou Restout.

8. Vente de l'hôtel de Richelieu, du 3 mai 1792, par les représentants du maréchal de Richelieu, au sieur Chéradame, devant Quatremère, notaire. (Communication que nous devons à l'obligeance de M^e Desforges, notaire.)

9. Contrat de vente par M^{me} des Deux-Ponts et ses enfants passé devant Deyeux, notaire.

10. Contrat passé devant Le Couturier, notaire, le 24 mars 1767.

L'hôtel d'Antin ¹ devenu « de Richelieu ² » fut encore embelli par son nouveau possesseur, qui en sa qualité de doyen des maréchaux de France, y fit siéger le tribunal des maréchaux constitué, comme on sait, pour juger des différends sur le point d'honneur. Les appartements étaient magnifiquement ornés en peintures, sculptures, bronzes dorés, lambris de vieux laque, et glaces dont il y avait pour 75.000 livres « au prix de tarif ³ ». De grands changements furent apportés au jardin, qui se peupla de statues. Une allée de marronniers régnait le long de la terrasse sur la rue Louis-le-Grand et conduisait à un très grand salon, appelé « le Pavillon de Hanovre » qui subsiste encore au coin de cette rue et du boulevard des Italiens ⁴.

L'architecte Chevautet dressa les plans de restauration de l'hôtel ⁵, l'architecte Louis y travailla plus tard; les artistes Brunetti, Eysen, et Soldein, le décorèrent de sculptures et peintures à fresques ⁶.

Après la mort du maréchal, l'hôtel passa en totalité, le 3 mai 1792, au nommé Jean Chéradame, entrepreneur du pavé de Paris, et consorts, moyennant 1.502.000 livres, car une première partie mise aux enchères lui avait déjà été adjugée le 29 octobre 1791: elle comprenait les principaux corps de bâtiments, ainsi que le pavillon du boulevard et tous les terrains ⁷ situés entre les rues Saint-Augustin, de La Michodière, Louis-le-Grand et le boulevard, plus un bâtiment contenant deux grands réservoirs adossés à la fontaine Richelieu ⁸.

En 1821, l'hôtel appartenait à un agent de change ⁹ et fut vendu à un nouvel

1. Voy encore; *Mss. de la Bib. de Saint-Pol* (Cat. gén. des Bibl. de France, t. IV, p. 422).

2. Il était au n° 36, ancien 30 de la rue Saint-Augustin (cf. à la Bibl. Nat., *Topog. de Paris*, Va 236, quartier Gaillon).

3. Adjudication du 29 octobre 1791, au sieur Chéradame et autres, devant Quatremère, notaire.

4. Occupé par l'orfèvrerie Christophe. — Il existe une belle adresse in-folio, donnant une vue de l'hôtel de Richelieu gravée par P. F. Tardieu, d'après L. C. Monroy, avec le texte suivant au-dessous de la vue: « GRAND HÔTEL DE RICHELIEU MEUBLÉ. Grégoire a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs, qu'il tient le grand Hôtel de feu le maréchal duc de Richelieu, situé rue Neuve-Saint-Augustin » (Vente Henri Boucherez, n° 63, déc. 1912).

5. La collection Destailleurs *Dessins originaux sur Paris*, t. IV, n° 676, 683 contient plusieurs plans du premier étage et des entresols de l'hôtel de Richelieu, années 1756-5 août et 1758, ainsi que plusieurs plans et vues du pavillon de Hanovre par Chevotet.

6. PIGANJOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, t. III, pp. 131-136. — *Gazette des Tribunaux* du 9 novembre 1876, p. 1087.

7. A l'exception des maisons et terrains avoisinant la fontaine Richelieu (Gaillon).

8. Les réservoirs se trouvaient d'après deux plans imprimés de l'hôtel, annexés au contrat de vente derrière la fontaine Gaillon actuelle mais, semble-t-il, un peu plus face à l'angle formé par les rues de La Michodière et Saint-Augustin (Vente du 29 oct. 1791, devant Quatremère, notaire).

9. ARCHIVES DE LA SEINE, Pierre-Louis Guébard, 8, rue de La Michodière, vendit l'hôtel en 1821. » Jacques-Armand Boignoust, mort en 1824.

acquéreur dont les héritiers le cédèrent, en 1824, à la société anonyme établie sous le nom de « Caisse Hypothécaire ¹ ». Aujourd'hui, la rue d'Antin prolongée ², la rue de Port-Mahon et les rues de Hanovre et du Quatre-Septembre, passent, en un point de leur parcours, sur l'ancienne résidence de Monmartel.

Dans l'automne de l'année 1745, la nouvelle se répandait à la Cour et à la ville que Monmartel était prêt à se remarier ³. Les uns mettaient en avant le nom de M^{lle} de Boullongne ⁴, et ceux qui se croyaient mieux informés désignaient M^{lle} Adélaïde-Henriette-Philiberte Orry de Fulvy, fille de l'intendant des Finances, née le 29 juillet 1730 ⁵. Mais les faiseurs de prédictions se trompaient; une troisième allait supplanter ses rivales. Le choix de Monmartel, dans ce jugement renouvelé de son homonyme mythologique, n'avait pas cédé au même sentiment que le berger Paris. Près d'atteindre la soixantaine, il se montrait peu enclin à convoler en troisièmes noces; et la mémoire de sa seconde femme lui restait toujours chère. C'est M^{me} de Pompadour, paraît-il, qui avait résolu de le remarier; et, quoi qu'il pût alléguer pour excuse, il fallait que la complaisance lui tint lieu d'inclination ⁶. A de pareils désirs, il ne pouvait opposer que la résignation: c'est ce qu'il fit.

On lui présenta Marie-Armande de Béthune ⁷, de la branche cadette de la maison de Charost, fille de feu Louis, comte de Béthune ⁸, lieutenant-général des armées navales ⁹, et de Marie-Thérèse Pollet de La Combe, son épouse. Elle avait des sœurs, et un frère ¹⁰, Armand de Béthune, seigneur de Chabris, depuis longtemps guidon des gendarmes écossais ¹¹, et récemment attaché au duc d'Orléans en qualité de cham-

1. Il existe une vue de l'entrée de l'immeuble à cette époque ainsi qu'une vue du pavillon du Hanovre, lithographiées par Champin, d'après Régnier. Voy. NODIER (Ch.), *Paris historique, promenades dans les rues de Paris*.

2. La partie se trouvant entre l'avenue de l'Opéra et la rue de Port-Mahon, ouverte en 1839 (M^{rs} DE ROCHEGUEDE, *Promenades dans toutes les rues de Paris*).

3. *Nouvelles qui se débitent à Paris, aux promenades publiques et dans les cafés*, 10 novembre 1745. *Lettres de M. de Marville, lieut.-général de police, au ministre Maurepas*, pub. par A. DE BASTIEN, t. II, 1745-1746.

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Lettres de Marville à Maurepas*, t. II, p. 194. Elle épousa, en 1749, M. du Barail, maréchal de camp (note).

6. *Id.*, *ibid.*

7. Le manuscrit Fr. 13703 (Bibl. Nat.) dit Béthune de Cassepot.

8. Il était issu de german du duc de Charost. Certains historiens ont écrit à tort que M^{lle} de Béthune était fille du duc de Charost.

9. Contrat de mariage de Paris de Monmartel avec M^{lle} de Béthune passé devant Melin, notaire, le 16 février 1746.

10. Armand de Béthune et sa sœur, M^{me} de Monmartel, étaient les aînés.

11. Contrat de mariage Monmartel-Béthune, et *Mémoires* du duc de Luynes (13 février 1746).



MARIE-ARMANDE DE BÉTHUNE (d'après la tradition).

Troisième femme de Jean Paris de Monmartel
et mère du marquis de Brunoy
Communication de M. Grimault.

bellan ¹. Leurs armes se blasonnaient : *D'argent à la fasce de gueules au lambel à trois pendants de même* ².

M^{lle} de Béthune était née, à Paris, le 29 juillet 1709 ³, et habitait à l'époque de son mariage au couvent du Cherche-Midi, chez les Dames de Miramion. Le duc de Luynes nous trace d'elle le portrait suivant qui nous paraît empreint d'une grande vérité : « Elle est grande, bien faite, point jolie, a trente-cinq ans ; elle jouit d'une pension du roi de mille francs, et comme elle n'a pas de bien d'ailleurs, elle n'a pas de quoi vivre même dans le couvent ⁴. »

Quand on apprit la conclusion du mariage et la date de la cérémonie, fixée à la mi-février, chacun s'en montra surpris ; on prétendait même, tant les fortunes des financiers étaient alors suspectes aux yeux du public, — suspicion d'ailleurs légitimée par de trop nombreux exemples, — que cet accord n'avait été fait que pour éviter à Monmartel des recherches sur la rapidité de la sienne ⁵. Marville, toujours en position d'être bien renseigné, n'était pas le dernier à en chercher le motif : « On ne sait point les raisons qui ont pu déterminer M. de Monmartel à faire un mariage si dépourvu de bon sens. Un homme comme lui, qui se soutenait assez par lui-même sans avoir besoin d'autre soutien, vient cependant d'acheter le père, le frère et les sœurs ⁶... La plupart des Béthune s'opposaient à ce mariage : le duc de Charost, chef de cette maison, les rassembla tous un jour, et leur dit que, puisqu'ils s'opposaient au mariage de M^{lle} de Béthune avec M. de Monmartel, il fallait que chacun se cotisât pour lui faire une rente qui la pût mettre en un état de vivre suivant sa condition, et qu'on ne se séparerait point qu'on ne fût convenu de ce que chacun lui donnerait, ou que tout le monde n'eût consenti au mariage. Ceux qui s'y étaient opposés jusque-là le plus vivement, ne se trouvant pas d'humeur de diminuer leur revenu pour augmenter celui de M^{lle} de Béthune, aimèrent mieux donner leur consentement au mariage, et, de ce moment, il fut conclu. » — « On assure, continue Marville, que le seul M^{is} de Béthune, frère de la future épouse, avait persisté à s'y opposer (c'est qu'il ne craignait pas la taxe ⁷) ; M. de Monmartel pour obtenir son suffrage lui fit les offres les plus avantageuses. L'on dit qu'il lui a proposé d'épouser M^{lle} de Boullongne et qu'il s'est offert à faire toute la dépense de la noce ; que de plus il a promis à M. de Béthune de lui acheter la première charge vacante dans le militaire et de le loger, lui et les siens, dans son hôtel aussi longtemps qu'il

1. Voy. note 11, page précédente.

2. D'après Guigard.

3. PIGNARD Th., *Histoire du canton de Boissy-Saint-Léger*, p. 47.

4. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, pp. 214-215. Versailles, mercredi 9 février 1746.

5. *Lettres de Marville*, t. II, p. 243.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 243.

7. Cette branche était pauvre.

le jugerait à propos ¹. L'on ajoute qu'un procédé aussi généreux a touché le cœur du marquis, qui a consenti à tout ce qu'on a voulu. Aussi bien son opposition n'eût été d'aucun poids ².

Le contrat de mariage eut lieu à Versailles, le 16 février 1746, et par un froid excessif ³. Il porte, outre les signatures des parents et témoins ci-après nommés, celles du roi Louis XV, de la reine Marie Leczinska et de tous les princes et princesses de la famille royale.

Du côté de l'époux se trouvaient présents : Joseph Paris du Verney, son frère ; Jean-Baptiste Paris de Meyzieu, son neveu, fils de Paris La Montagne ; François Nugues, capitaine de cavalerie ; Claude Nugues Perratière, receveur général des Finances de la généralité de Rouen ⁴ ; M^{me} Anne-Justine de la Montagne ⁵, veuve de Maximilien-Jean comte de Choiseul, colonel du régiment de son nom infanterie ; M^{me} Catherine Nugues ⁶, épouse de Vivant Micault de Courbeton, commissaire

FIGURE 6. — FAC-SIMILE DE LA SIGNATURE DE MARIE-ARMANDE DE BÉTHUNE, M^{me} DE MONMARTEL, D'APRÈS une quittance donnée à Lestrade, son maître d'hôtel.

des poudres et salpêtres ; Charles-Michel de Roissy ⁷, receveur général des finances de la généralité de Bordeaux, ses neveux et nièces : Charles-Michel-François de Roissy, Jacques Boucot, secrétaire du roi, receveur général des Domaines ; M^{me} Joseph-Marguerite Michel de Roissy, épouse de Alexandre-François de Falcos de La Blache ; et M^{me} Justine-Josèphe Boucot, ses petits-neveux et petites-nièces, etc.

1. *Lettres de Marseille*, t. II, p. 245.

2. Un inventaire de meubles fait, le 3 novembre 1737, pour Mathieu Durand, officier de bouche du M^{te} de Béthune, nous apprend que ce dernier demeurait alors rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. (Devant Nouette, notaire à Brunoy.)

3. *Bibl. Nat.*, *Ms. fr.* 13703 (Paris, 15 février, « froid excessif »).

4. Neveu et nièce ; enfants de Marthe Paris, épouse de Joseph Nugues et sœur de Monmartel. — Les Nugues étaient d'une famille originaire de la Hollande, venue en Dauphiné au xvii^e siècle. *Papiers de M. de Tourneuf*.

5. Fille de Paris La Montagne.

6. Voir plus haut, note 4.

7. Il avait épousé Justine Nugues, autre fille de Marthe Paris, et était père de M^{me} de La Blache qui suit.

Du côté de M^{lle} de Béthune étaient présents : le M^s de Béthune, son frère; l'abbé de Béthune, son oncle; la duchesse de Sully; M^{me} de Guébriant, etc.¹.

Ledit contrat stipulait qu'il n'y aurait pas de communauté de biens; les héritages ou les acquisitions faites pendant le mariage leur appartiendraient en propre ou aux leurs, chacun de leur côté et ligne; et, de plus, *les époux ne devaient pas être solidaires des dettes contractées avant et après le mariage*.

M^{lle} de Béthune se mariait avec les biens suivants: 15.000 livres de rente au capital de 300.000 livres constitué sur la ferme des postes; 1.374 livres au capital de 27.495 livres de rente foncière. Monmartel qui portait alors les titres de conseiller d'État, garde du Trésor royal, comte de Sampigny, baron de Dagonville, *seigneur de Brunoy, Villers, Les Dureaux, du marquisat de Toucy-Fontaine*, reconnaissait avoir reçu 100.000 écus² (ceci explique les 300.000 livres apportées par sa femme), et lui donnait pour 50.000 écus de pierreries. Il lui assurait en outre 20.000 écus de préciput, 12.000 livres de rente viagère et douaire, dont le capital devait rester aux enfants à naître, 4.000 livres de rente viagère de droit d'habitation, le tout à prendre sur la terre de Brunoy; en cas de survie de l'épouse, ses bijoux, ses dentelles ainsi qu'un carrosse avec attelage de six chevaux lui appartiendraient.

La cérémonie nuptiale fut célébrée le soir même du contrat, c'est-à-dire dans la nuit du 16 au 17 février 1746, à l'hôtel de Charost³. Le duc de Charost « donnait la noce⁴ ». Le lendemain, le duc de Luynes s'empressait de consigner cet événement mondain⁵, dont nous connaissons par lui tous les détails: « Le mariage de M^{lle} de Béthune avec M. de Monmartel se fit hier chez M. le duc de Charost⁶, à Paris. Ils furent mariés après minuit, dans la chapelle de l'hôtel de Charost, par M. l'arche-

1. Nous avons trouvé dans la collection Parent de Rosan (*Mairie du XVI^e arrond^t, Ms. cote 10*) une procuration de Monmartel et de dame Marie-Charlotte de Béthune, veuve de Louis, comte de Tessé, dame d'atour de Madame la Dauphine, demeurant au Louvre, procuration du 1^{er} septembre 1748, pour tenir sur les fonts de baptême l'enfant de messire Launay de Vandrécourt, ancien officier de marine.

2. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, pp. 214-215. — BIBL. NAT., *Ms. fr.* 13703. — Et contrat, etc.

3. *Mercure de France*, février 1746, p. 208.

4. BIBL. NAT., *Ms. fr.* 13703.

5. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, jeudi 17 février 1746.

6. Il y a eu plusieurs hôtels de Béthune notamment faubourg Saint-Honoré et rue Saint-Dominique. L'hôtel de Charost (était-ce celui-là?) se trouvait au n^o 72 actuel de la rue Montmartre (actuellement en démolition), entre la rue Mandar et la nouvelle rue Bacliaumont qui remplace le passage du Saumon. Tout à côté, se trouvait encore naguère « le carrefour Charost ». Piganiol, dans l'édition de 1765 (t. III, p. 229), nous dit au sujet de cet hôtel rue Montmartre: « Il fut longtemps habité par le duc de Béthune-Charost, à qui il appartenait, et portait le nom d'*hôtel de Charost*; il a été vendu, il y a quelques années, par le duc de ce nom. » Voy. aussi: *Les rues et les environs de Paris, 1777*, t. I^{er}, p. 488.

vêque de Tours¹ ; ce fut M. le curé de Saint-Sulpice² qui dit la messe. Il y avait eu auparavant un fort grand et fort bon souper et quelques parties de jeux. Du côté du marié, il n'y avait que son frère du Verney, trois de leurs neveux et trois nièces. Les nièces étaient M^{me} de Choiseul, M^{me} de La Blache et M^{me} de Micault ; tout le reste était Béthune ; en tout, il y avait trente-cinq personnes, y compris quatre ou cinq amis. Outre les 50.000 ecus *sic* que M. de Monmartel a donnés, il y a eu encore quelques presents et mille louis en argent, non compris 150 louis pour le petit domestique de M^{lle} de Béthune... »

Les nouveaux époux partirent le matin pour Brunoy³, afin d'éviter le cérémonial des visites ; ils ne devaient en revenir que le 24, pour paraître le 25 à l'Opéra⁴ où ils avaient leur loge.

Deux autres mariages de financiers ayant suivi celui de Monmartel, les mauvais plaisants en profitèrent pour lancer ces jeux de mots : « M^{lle} de Béthune a reçu la pomme d'or de Paris ; M^{lle} de La Tour du Pin a bien dit son oraison de Saint-Julien⁵, et M^{lle} de Rochechouart a épousé M. de Chenonceaux⁶ pour Dupin⁷ ».

Avant son mariage, M^{lle} de Béthune étant au couvent du Cherche-Midi, chez les Dames de Miramion, y avait fait connaissance d'une D^{lle} Geneviève Gravelle ou *de Gravelle*⁸, née à Mayenne, dans le Bas-Maine. Celle-ci habitait Paris depuis une douzaine d'années, et possédait quelque argent avec lequel elle se proposait de terminer ses jours dans la retraite. Elle paraît avoir eu un certain crédit auprès de quelques personnes de considération, et était même apparentée au conseiller d'Etat Berryer, maître des requêtes, doyen des doyens, etc. Sa sœur, mariée à un lieutenant général à Mayenne, se trouvait près de la duchesse de Mazarin qui l'honorait de ses bontés. Geneviève Gravelle, soit par sympathie, soit dans des vues intéressées, semble avoir joué un certain rôle dans le mariage de M^{lle} de Béthune ; cela ressort de l'examen de son volumineux dossier. Quel fut ce rôle, on l'ignore ; mais parmi cet amas de papiers jaunis et poudreux, on croit démêler que Geneviève Gravelle avait trop préjugé de la reconnaissance qu'elle croyait due à ses services.

1. GRAYS, *Seres episcoporum*, Ludovic-Jacob de Chapt de Bastignac, mort le 2 août 1750.

2. La question « un curé de Saint-Sulpice ferait croire ? » que l'hôtel de Charost était l'hôtel de Béthune, anciennement de Neufchâtel, situé rue Saint-Dominique, dû à Lassurance, et dont quatre planches, donnant le plan, les coupes et les profils d'après Chevotet, se trouvent dans l'*OEuvre de Mariette*.

3. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, jeudi 17 février 1746.

4. *Lettres de Marville*, t. II, p. 243.

5. Elle avait épousé M. de Saint-Julien, *receveur du clergé*.

6. Dupin de Chenonceaux, fermier général.

7. D'ANJOUSSIN (M^{re}), *Mémoires*, t. VI, 11 déc. 1749.

8. On trouve aussi son nom signé « Des Gravelle ».

Son attente ayant été déçue, elle en conçut un dépit sans bornes, et eut recours aux menaces pour obtenir ce qu'elle espérait tirer. C'était s'attaquer à de trop puissants adversaires.

Dans les premiers temps, tout alla bien ; plusieurs personnes de province lui écrivaient pour lui demander sa protection¹. Apprenant que les Paris allaient prendre le bail de la Ferme générale et des sous-fermes, et connaissant les bons rapports qu'entretenait avec eux Geneviève Gravelle, un nommé La Tremblaye lui demandait de lui faire obtenir un poste avantageux². Elle écrivait à un correspondant un jour du mois de juin 1746 : « ... Je fais ma cour de temps en temps à M. de Monmartel, j'ai lieu de croire qu'il mettra mes conseils en pratique ; j'en suis assez satisfaite jusqu'à présent³... » Cela vous ouvre toutes sortes d'horizons !

Mais ses exigences durent grandir avec son ambition ; et, sous prétexte qu'elle avait été cause de la réussite de leur mariage⁴, elle ne cessait de demander des rentes à Monmartel et à sa femme. Ainsi écrivait-elle à cette dernière : « Ne vous ai-je pas servi de véritable mère pendant plus de cinq ans ? Vous avez fait écrire à Berryer⁵ que mes prétentions à votre égard n'étaient que le jeu de mon imagination. Et ce charmant carrosse coupé, quand sera-t-il prêt ? Sans doute me le destiniez-vous à me conduire dans cette galère⁶ !... »

Excédés par ses réclamations, Paris de Monmartel, sa femme et le M^{rs} de Béthune obtinrent, au mois de janvier 1748, une lettre de cachet⁷ pour s'en débarrasser⁸. Le lieutenant de police Berrier la fit enlever⁹ du couvent des Dames de Miramion et conduire d'abord au Petit-Châtelet. Elle y entra le 5 mars 1748, et de là fut transférée le 12 du même mois aux Madelonnettes de la Flèche¹⁰. Dans un écrit qu'elle avait dessein de faire passer au dehors pour servir de canevas à un mémoire qui serait imprimé et répandu dans le public (et pour lequel elle offrait 1.200 livres), Geneviève

1. ARSENAL, *Mss.*, dossier Gravelle, cote 11769. Lettre écrite par le s^r Bouessay, lieutenant-général à Mayenne, le 22 août 1748, à La Mansallier, supérieure des Madelonnettes de La Flèche.

2. *Id.*, *ibid.* Lettre du 18 décembre 1746, signée « La Tremblaye ».

3. ARSENAL, *Mss.*, dossier Gravelle, lettre du 6 juin 1746, signée « Des Gravelle ».

4. « Prétendant n'avoir pas été assez récompensée pour des soucis qu'elle disait s'être donnés pour faire réussir leur mariage. » (*Lettre du gouverneur de la Bastille au comte de Saint-Florentin du 26 avril 1760. Dossier Gravelle.*)

5. Le maître des requêtes, allié à sa famille.

6. *Dossier Gravelle* (manuscrit de sa main).

7. *Id.*, Rapport du gouverneur de la Bastille au ministre Saint-Florentin (26 avril 1760).

8. « Leur aïeul (des Béthune), note le duc de Luynes dans une addition à ses *Mémoires*, datée du 13 février 1746, avait enlevé d'un couvent M^{lle} de Bautru avec le concours du duc de Gesvres gouverneur de Paris et de ses gardes. » Mais c'était pour un tout autre motif !

9. *Dossier Gravelle* : « ... aidée (M^{me} de Monmartel), par Berrier le lieutenant de police... »

10. FUNCK-BRENTANO (Fr.), *Les lettres de cachet à la Bastille*.

Gravelle prétendait que M^{me} de Monmartel l'avait fait enlever pour n'avoir pas à lui rembourser un billet de quarante mille écus qu'elle lui devait avant son mariage ! « ... Je lui ai tout sacrifié, écrit-elle ¹, pour la tirer de l'indigence où elle se trouvait et où, selon les apparences, il n'y avait pas lieu de croire qu'à quarante ans, elle pût se tirer sans un miracle tel que celui que j'ai fait. »

Elle resta près de deux ans enfermée aux Madelonnettes de La Flèche. Du fond de la tour où elle logeait, elle trouvait moyen de lancer, contre Monmartel et sa femme et même contre les ministres, des libelles qui, toutefois, n'arrivaient pas tous à destination !

Plusieurs libelles de M^{lle} Gravelle me sont parvenus quoique adressés à d'autres, écrivait le sieur Bouessay ², son beau-frère... Je fus informé sur la fin du carême dernier que M^{lle} de Gravelle, sœur de ma femme, ayant outragé par écrit et de parole M. et M^{me} de Monmartel et marquis de Béthune, ils avaient été forcés pour se mettre à l'abri de la continuation de pareille insulte d'avoir recours à l'autorité royale : qu'ils en avaient obtenu une lettre de cachet pour la faire enfermer ; qu'on avait exécuté l'ordre du roi avec ignominie pour la D^{lle} Gravelle. Je tire le rideau sur le surplus... J'écrivis, à Paris, à une personne de considération, m'imaginant qu'il y avait de la faute de la D^{lle} Gravelle. On me répondit que je ne m'étais pas trompé... J'espérais que le lieu de retraite où elle était lui ferait faire de sages réflexions sur ses fausses démarches et lui rendrait une tranquillité d'esprit capable de les lui faire reconnaître et de se ménager une réconciliation... ; mais, comme je vois qu'elle ou ses affidés ont fait passer dans le public des écrits qu'on m'a communiqués, où elle ne parle pas avec assez de modération et de respect de personnes en vue envers lesquelles elle y est obligée, je suis bien éloigné de donner tête baissée dans ce qu'elle désire...

— Quoique touché de son état... elle doit savoir que la maison de Béthune est une des grandes maisons de France... et qu'elle doit un respect infini à une dame telle que M^{me} Paris de Monmartel ; que Dieu a donné à MM. Paris de grands talents pour l'administration des Finances, et, s'ils sont élevés à un haut degré de richesses et d'honneurs, ils le méritent ; et il est notoire à tout Paris et en province qu'ils ont rendu de grands services à l'État, et que c'est même ici le temps de leur triomphe par la soumission qu'ils ont faite au roy pour le soulagement des peuples ; tous les honnêtes gens les estiment. J'étais l'année dernière à Paris, M^{lle} Gravelle sait que

1. Papier couleur d'ocre tout fripé et maculé, écrit par Geneviève Gravelle dans la tour de la Madeleine de La Flèche.

2. ANSISAL. *Dossier Gravelle*. Copie de la lettre écrite par le s^r Bouessay, lieutenant général à Mayenne, le 22 août 1748, à la Mansallier, supérieure au monastère de la Madeleine de La Flèche. Nous avons trouvé ce nom écrit Mansallier et Montsallier.)

j'y voyais très bonne compagnie, et j'ai toujours entendu l'homme judicieux et impartial porter son jugement en leur faveur: s'ils ont des jaloux qui n'en a point?... »

Geneviève Gravelle accusait son beau-frère d'avoir été gagné par les écus de Paris, et assurait que si sa famille ne s'intéressait pas à son infortune, c'était par crainte d'eux. Son beau-frère s'en défendait : « Ce n'est pas par pusillanimité que je ne prends pas sa défense, mais il faut avant qu'elle change de procédés. Il ne sera pas difficile de trouver accès auprès de M. Berrier¹, et dans la propre famille de M^{lle} Gravelle le grand Berryer, le doyen des doyens, maître des requêtes, conseiller d'État, et autres de sa famille. Ma femme est à Paris, auprès de M^{me} la duchesse de Mazarin..., mais elle ne s'emploiera qu'à la condition que M^{lle} Gravelle ne remettra pas les pieds à Paris, et se retirera dans un couvent qui convient aux humiliations qu'elle a reçues... »

Geneviève Gravelle n'acceptait pas sans protester la privation de sa liberté, et vivait dans un état continuel de révolte. La supérieure des Madelonnettes, affolée par les violences de sa pensionnaire, demandait tous les ans avec instance à en être délivrée. Sa prière fut exaucée par le ministre qui ordonna le transfert de la recluse. La supérieure lui envoya une lettre pour l'en remercier où elle disait « ... *J'ai fait mon possible pour qu'il ne transpire rien conformément à vos ordres...* »

Le 15 décembre 1749, Geneviève Gravelle était enlevée de nuit, et traduite aux Pénitentes d'Angers. Là encore, elle habitait une tour « où elle manquait à se tuer chaque fois qu'elle en sortait et qui valait un septième² ». La sévérité dont on usait envers elle ne faisait que l'exaspérer, et exaltait son énergie.

Elle écrivait factum sur factum « les trois quarts du temps au clair de la lune », et avait le secret de les faire mettre à la poste bien qu'elle fût surveillée³. « Berrier, proclamait-elle dans une lettre adressée au comte d'Argenson, n'a pas plus de mouches dans Paris que moi autour de ma tour pour empêcher que j'écrive, voie et parle à personne... Je ne vous crains pas, Monsieur, je suis bien née... et je ne seray victime de votre infâme politique que jusqu'au quart d'heure que j'auray instruit mon Roy et son Parlement du bon droit de ma cause⁴... »

Mais elle aggravait son cas par des bravades retenues en haut lieu : « Vos ordres et une chanson sont pour moi la même chose », osait-elle s'écrier ! Aussi malgré la

1. Le lieutenant de police.

2. *Dossier Gravelle*, Lettre de Geneviève Gravelle, datée « De la tour du refuge des Pénitentes d'Angers, le 4 du courant 1751, à M. d'Argenson ».

3. Elle écrit à la duchesse de Lorge, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, au Palais-Royal, et à la comtesse du Roule (?), dame du palais de la reine, à Versailles le 19 janvier 1749.

4. *Dossier Gravelle*, cote 11769. Lettre de Geneviève Gravelle à M. d'Argenson, le 4 du courant 1751.

demande qu'elle faisait de quelques jours d'élargissement, « étant continuellement malade », et malgré ses plaintes de n'avoir pas de quoi se garantir du froid, on restait sourd à ses requêtes¹. Monmartel était instruit de tous ses faits et gestes ; et la prisonnière d'Angers lui inspirait une telle inquiétude que, de Brunoy, il invitait le ministre à faire bonne garde : « ...J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien y faire attention, donner les ordres et faire prendre les mesures les plus justes pour obvier à toute espèce d'inconvénient dans de semblables circonstances²... »

Il y avait de quoi. Geneviève Gravelle continuait à se montrer si insoumise que les religieuses d'Angers, comme les Madelonnettes, n'osaient approcher d'elle : « ce n'est pas une fille mais un diable ! » gémissait la nouvelle supérieure³ ; et ne pouvant compter cette nature intraitable, elle dut aviser Monmartel d'avoir à solliciter une lettre de cachet pour l'enfermer à la Bastille. Monmartel en parla à D'Argenson qui expédia des ordres à cet effet.

Berriér en fut chargé. Voici la réponse de Monmartel, adressée de Brunoy au lieutenant de police, le 16 octobre 1751, pour l'en remercier :

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. J'étois pleinement instruit de la continuation des mauvais déportemens de la D^{lle} Gravelle dans la communauté où elle étoit détenue, ce qui m'avoit déterminé à en parler à M. le comte D'Argenson pour pouvoir mettre un frein à ses violences et à la noirceur de ses libelles : le moyen que vous avez imaginé, Monsieur, pour y parvenir, me paroît le seul à mettre en usage, et je pense absolument comme vous à cet égard. Je vous suis infiniment redevable des soins que vous voulés bien vous donner pour faire exécuter les ordres que M. D'Argenson a donnés à cette occasion, et je ne ferai aucune difficulté de rembourser généralement tous les frais de retour.

« Je me rappelle, Monsieur, que vous avez bien voulu nous promettre à M^{me} de Monmartel et à moi que, dans l'un des voyages que vous ferés à Fontainebleau, soit en allant ou en revenant, vous n'oublieriés pas de passer par Brunoy : M^{me} de Monmartel souhaite comme moi que vous remplissiés votre parole et me charge de vous en prier en vous faisant agréer ses sincères complimens. J'ay l'honneur, etc. », signé : « Paris de Monmartel⁴. »

De la lecture de cette lettre, il résulte clairement que Geneviève Gravelle était surtout la prisonnière de M. et M^{me} de Monmartel ; son changement de maison de détention est subordonné, on le voit, à l'acceptation par les intéressés de prendre

1. *Dossier Gravelle*, voy. page précédente, note 1.

2. Lettre au lieutenant de police : Brunoy, le 10 octobre 1750.

3. Lettre de la supérieure des Pénitentes d'Angers, au lieutenant de police, du 12 septembre 1751. *Rapport de police au comte d'Argenson*.

4. *Autographe, Dossier Gravelle*.

à leur charge les frais de voyage ; et d'ailleurs, comment refuser de ces petits services à si pressante invitation ?

Geneviève Gravelle avait eu vent de ce qui se préparait : « On travaille à m'enlever d'ici ¹, écrit-elle ; pour la cinquième fois, on m'enlève la nuit ² d'un lieu à un autre. » Elle entra à la Bastille le 2 novembre 1751, c'est-à-dire quinze jours après la lettre de Monmartel à Berrier, et elle n'y resta guère qu'un an, car ces lamentables tribulations n'étaient pas finies. La Bastille étant encombrée à cette époque, elle fut conduite au donjon de Vincennes le 28 décembre 1752 ³. C'est là que, huit ans plus tard, elle termina sa vie, décédée à soixante ans passés ⁴, après être restée douze ans prisonnière. Le 26 avril 1760, à six heures du matin, le porte-clefs du donjon, Pierre Viennot, la trouvait morte d'épuisement, consumée « par une fièvre lente qui minoit la D^{lle} Gravelle qui, par une opiniâtreté qu'on ne pouvoit vaincre, s'obstinoit à ne vouloir prendre aucun remède et souvent même des alimens ⁵... » Elle fut inhumée dans le cimetière de la chapelle du château.

Le gouverneur de la Bastille en avisait aussitôt le comte de Saint-Florentin, le ministre : « J'ay l'honneur de vous rendre compte que M. le lieutenant du Roy de Vincennes vient de m'écrire qu'on a trouvé ce matin la D^{lle} Gravelle, prisonnière, morte dans son lit. C'est une mort subite ou une attaque d'apoplexie, car elle n'était pas malade ⁶..., etc. » Au dos de la lettre, l'auteur du billet écrivait les lignes suivantes à l'adresse de Monmartel : « J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que la D^{lle} Gravelle, prisonnière de l'ordre du Roy depuis neuf ans au château de Vincennes, est morte ce matin. Comme j'ay trouvé dans le dossier de son affaire qu'elle avait été arrêtée sur votre demande, j'ai cru devoir vous faire part de cet événement ⁷. »

Une semblable nouvelle ne pouvait causer un plus grand soulagement à Mon-

1. Des Pénitentes d'Angers.

2. *Dossier Gravelle*.

3. BIBL. NAT., *Ms. fr.*, registre 14058, p. 87 : « Cette prisonnière n'a jamais voulu signer la sortie de la Bastille quelque instance qu'on luy ait pu faire. » Ordre de sortie contresigné D'Argenson. — Cf. aussi FUNCK-BRENTANO (F.), *Les Lettres de Cachet à la Bastille*.

4. ARCH. DE LA BASTILLE, *Dossier Gravelle*. Lettre du gouverneur de la Bastille, du 26 avril 1760, au comte de Saint-Florentin.

5. *Id.*, *Dossier Gravelle*. Rapport du porte-clefs et certificat signé du médecin Missa.

6. *Id.*, *ibid.* Lettre du 26 avril 1760 au comte de Saint-Florentin. On a vu plus haut qu'elle mourut d'épuisement et qu'elle dut se laisser mourir de faim. Dans une lettre à D'Argenson, elle disait : « Le chagrin est un poison lent qui tôt ou tard fait son effet. » On trouve également au 31 juillet 1753, des lettres du gouverneur de la Bastille donnant ses instructions en cas de mort de la prisonnière : « Elle n'est pas de l'espèce qu'on doit taire son nom sur le registre du curé » et approuvant que les porte-clefs lui serviroient de gardes-malades.

7. *Id.*, *ibid.*

martel qui s'empressa d'en remercier son correspondant : « Monsieur, j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 de ce mois pour m'annoncer la mort de la D^{me} Gravelle, prisonnière au château de Vincennes ; je vous assure que c'est un fort mauvais sujet de moins ; si j'avais été à Paris, j'aurois eu l'honneur d'aller vous voir et vous remercier de vive voix de l'avis que vous avez bien voulu me donner de cette mort : je ne manqueray pas de le faire !... (dès que je seray de retour. » Signé : « Paris de Monmartel ². »

Et ce fut sa seule oraison funèbre ! Cette sèche déclaration, sans un mot de pardon ou de pitié pour la malheureuse, surprend de la part de Monmartel que ses contemporains se sont plu à nous dépeindre doux et sensible ; le jugement que porte sur son caractère le curé de Sampigny ne s'en éclaire que mieux : « Il est bon, doux, poli, gracieux ; il est susceptible de préventions et ne se défait presque jamais de ses préjugés et difficilement s'ils sont désavantageux et insinuez par ses gens. »

Quoi qu'il en soit de cette affaire obscure, on ne saurait décider s'il faut incriminer la cupidité et le chantage d'une intrigante ou l'égoïsme d'une ingrante, si tant est que M^{me} de Monmartel ait été l'obligée. Dans le premier cas, l'héroïne de l'aventure aurait trouvé, dans une incarcération à vie, le juste châtimement de son impudence ; dans le second, elle aurait été la triste victime d'une odieuse ingratitude, et d'une non moins odieuse complaisance de la part du pouvoir.

Puisque nous avons parlé de la Bastille, signalons une curieuse erreur qui pourrait, à première vue, laisser croire que Monmartel y fit un petit tour pour son propre compte. Une dépêche du ministre à M. d'Abadie, qui en était gouverneur cette même année 1760 où mourait Geneviève Gravelle, était ainsi libellée ³ : « Je joins ici, Monsieur, l'ordre du Roy pour vous autoriser à laisser sortir de la Bastille M. de Monmartel... etc. » Mais il ne s'agissait pas de lui. Une simple homonymie avec le nom du directeur du *Mercur de France*, Marmontel (qui resta quelques jours dans la prison d'État), avait fait commettre ce lapsus au rédacteur de la dépêche ⁴.

Monmartel ne tarda pas à s'acquitter de la promesse qu'il avait faite à son beau-frère. Dix jours après son mariage, il lui faisait épouser Mlle Marie-Edmée de Boullongne ⁵. Le contrat fut passé à Versailles, le dimanche 27 février

1. Coin de la lettre déchiré.

2. Brunoy, le 29 avril 1760. *Dossier Gravelle*.

3. Ann. Nat., Série O¹ 402, Dépêches, année 1760, n^o 23.

4. FESLER-BRELANDO, F. L., *Les lettres de Cachet à la Bastille*, 1903, p. 348, n^o 448. — Marmontel Jean-François, entré à la Bastille le 28 décembre 1759, sorti le 7 janvier 1760.

5. M. de Boullongne, son père, était chargé depuis longtemps de la direction des Finances concernant le Trésor royal. Il fut promu intendant des Finances en 1744. Voy. sur cette promotion la chanson qui fut faite en mai 1744. *Bibl. Nat., Ms. fr.* 10477, p. 61 et nommé contrôleur général (en suite de la démission de M. de Moras en 1757). Il avait un fils qui lui succéda dans l'intendance des Finances. (Lévy (Président de), *Journal historique*, t. II, p. 427 et p. 651.)

1746¹. Tanevot, secrétaire de M. de Boullongne, intendant des Finances, père de la mariée, composa à l'occasion de ce mariage une poésie que voici, tout à fait dans le goût mythologique à la mode.

IDILE²

en forme d'épitalame (sic).

Fait par M. Tanevot, secrétaire de M. de Boullongne, intendant des finances, sur le mariage de M^{lle} de Boullongne, sa 4^e fille, avec M. le comte de Béthune, officier de gendarmerie en mars 1746.

L'Himen

Une nimphe nous rend les armes,
 Quel triomphe est plus glorieux ?
 Accourez avec tous vos charmes,
 Volez, Amour, dans ces beaux lieux.

L'Amour

Est-ce bien l'himen qui m'appelle ?
 La faveur est assez nouvelle ;
 Ce Dieu si fier, presque toujours,
 Fait son destin sans les Amours.

L'Himen

Applaudissez à ma conquête,
 Partagez mon sort précieux :
 Tout vous invite à cette feste,
 Volez, Amour, dans ces beaux lieux.

L'Amour

Je cède à l'ardeur qui vous presse,
 Et viens embellir ce séjour . . .
 Mais vous avez, mon frère, une assez belle cour
 La Déesse de la sagesse,
 L'aimable reine de Paphos,

1. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, p. 236. — *Le Mercure de France*, pas plus que la *Gazette de France*, ne parlent du mariage.

2. BIBL. NAT., Ms. fr. 12649. *Recueil de chansons historiques*, vol. XXXIV, pp. 227-231.

Le Dieu que servent les héros,
 Les Divinités du Permesse,
 Les Ris, les Grâces et les Jeux
 Tout se rassemble icy, pour seconder vos vœux.

L'Hymen

Ces Dieux, n'en doutez point, prennent part à ma gloire
 Leur tendresse pour ces Amants
 Mayde à former ces nœuds charmans,
 Mais c'est à vous d'achever ma victoire.

Vénus

Vous, à qui j'ai donné le jour,
 Chaste Hymen, triomphez ; triomphez, tendre Amour,
 Régnerez sur un grand cœur, recevés son hommage :
 Régnerez sur l'objet qui l'engage.
 Le possesseur de tant d'appas,
 Egal aux habitans de la voûte éthérée,
 Au laurier que donne Pallas,
 Joint le myrte de Cithérée.

Mars

Du favory d'un roy fameux
 Le pur sang coule dans ses veines ;
 Et de mes ardeurs souveraines,
 Enflame son cœur belliqueux.
 Sully, la gloire de son maître,
 Brûle d'un zèle vertueux,
 Ce héros se verra renaître
 Dans un de ses dignes neveux.

Minerve

L'aimable objet qui le captive,
 Toujours à me plaire attentive,
 A sceu mériter tous mes soins ;
 Et dans cette Nimphe si chère,
 On ne me distingue pas moins,
 Qu'on me reconnaît dans sa mère.

L'Amour (aux autres Dieux

Au sort de ces heureux époux
 Votre puissance s'intéresse ;
 Esprit, beauté, (vertu), sagesse,
 Sont des biens qu'ils tiennent de vous
 Mais leurs cœurs languiroient sans cesse,
 Loin d'une autre divinité,
 Et c'est au Dieu de la tendresse
 A faire leur félicité.

Jaloux d'enrichir mon domaine
 Et de former une si belle chaîne ;
 Sur cet autel que Flore orne de ses présens,
 Où les Zéphirs en agitant leurs aïles,
 De mes nouveaux sujets ont allumé l'encens,
 J'ay couronné leurs ardeurs mutuelles
 Et remis ensuite aux plaisirs,
 Le soin d'éterniser de si charmans soupirs.

Notre empire est plus doux que celui de Neptune,
 Deux cœurs, sans redouter les écueils ny le vent,
 Peuvent au Dieu d'Himen, confier leur fortune,
 Lorsque l'Amour est son garant.

Apollon

L'aspect de ces époux enflame mon génie.
 Jeux et plaisirs, du milieu de ces fleurs,
 Aportés-moi la lyre d'Uranie :
 C'est par sa céleste harmonie
 Que je veux célébrer l'union de ces cœurs.

L'Amour a, dans les cieux, introduit l'hyménée .
 Jupiter, roy des immortels,
 Alcide, après avoir partagé nos autels,
 Thétis, ont de ce dieu suivy la destinée ;
 L'Amour a, pour luy-mesme, allumé ses flambeaux .
 Sur ces bords enchantés, une flame nouvelle
 Dans cet heureux jour nous rapelle
 Le souvenir de ces liens si beaux.

Si dans le ciel on connoissoit l'envie,
 Ces époux fortunés en donneroient aux Dieux.
 L'Amour n'a point de traits, l'Himen n'a point de feux,
 Que leur main n'ait lancez dans leur âme ravie.

L'Amour aux autres dieux .

Redoutable Dieu des combats
 Suivy de la sage Pallas,
 Des doctes sœurs, et du dieu de la Lyre,
 Retournez au céleste empire. .

Chacun de vous a, je le croy,
 Fort bien remply son ministère.
 Mais je ne sache plus qu'Himen, ma mère et moy,
 Dont la présence encor, soit icy nécessaire.

Monmartel mit le comble à sa générosité en donnant au M^{is} de Béthune 200.000 livres, en faveur de cette union, et en promettant de lui acheter un régiment ou une charge à la première vacance. Outre cela, il s'engageait à les loger et les nourrir, eux et leurs gens, tant qu'ils voudraient ¹.

L'occasion de tenir la promesse qu'il avait faite se présenta deux ans plus tard. En 1748, il acheta au maréchal de Clermont-Tonnerre ² sa charge de mestre de camp général de la cavalerie de France, qu'il offrit à son beau-frère ³ « comme une épingle » ⁴. Elle lui avait coûté, dit-on, 900.000 livres, et fut payée comptant ⁵. Cette largesse fit jeter les hauts cris au M^{is} d'Argenson : « Quel scandale que de tels dons, dans un temps comme celui-ci ! M. de Monmartel montre partout une lettre du roi *proprio pugno*, par où il est dit « que c'est à lui seul » que Sa Majesté accorde la

1. LEYSSES Duclle, *Mémoires*, t. VII, p. 236 et p. 239.

2. Articles et conventions du futur mariage d'entre M. le M^{is} de Béthune et M^{lle} de Thiers, Paris 1743. « Manuscrit de 9 p. in-fol. signé du M^{is} de Béthune et de Paris de Monmartel, receveur des rentes de la Ville de Paris (Catalogue Saffroy).

3. Le M^{is} de Béthune en était déjà commissaire général (Lévy) Président de, *Journal historique*, t. II, p. 94.

4. Cette charge fut vendue en 1767 au M^{is} de Castries. *Les folies du M^{is} de Brunoy*, t. I, p. 78.

5. D'ARGENSON (M^{is}), *Mémoires*, t. V. « Le M^{is} de Tonnerre a grande envie que Béthune ait la préférence sur de Bussy à cause du comptant dont sera payée sa charge par Montmartel le 1^{er} février 1748.

charge de mestre de camp général de la cavalerie pour son beau-frère Béthune. La maison de Béthune n'est pas trop contente de ce triomphe d'un financier où sa noblesse n'entre pour rien. » Et il termine par cette découverte ingénue : « argent et belles dames font mouvoir tout ¹. »

M^{me} de Béthune, dont le mariage avait commencé sous de si brillants auspices, devait être emportée à la fleur de l'âge. Elle mourut en couches au château de Brunoy, âgée d'environ vingt-sept ans, le 4 juillet 1753. « Elle croyait, dit le duc de Luynes en apprenant la nouvelle de sa mort, être encore éloignée de plusieurs jours du terme de son accouchement ; soit qu'elle se soit trompée ou non, elle a accouché plus tôt qu'elle ne le croyait d'une fille qui vit : elle avait déjà eu une fille, qui est aussi vivante ². »

La belle-sœur de Monmartel fut enterrée le lendemain 5 juillet. L'inhumation eut lieu à l'église de Brunoy dans la chapelle de la Sainte-Vierge en présence de tous les curés et prêtres des localités voisines ³.

La petite Armande-Jeanne-Claude, née le 29 juin, avait été baptisée le lendemain de sa naissance ; Monmartel avait été son parrain et M^{me} Marguerite de Boullongne, veuve de Henry Caze de La Bove, sa marraine ⁴.

Le M^{is} de Béthune se remariait bientôt, le 22 avril 1755, avec M^{lle} Louise-Thérèse Crozat de Thiers, fille de messire Antoine-Louis Crozat de Thiers, brigadier des armées du roi, lecteur de son cabinet, et de Marie-Louise-Augustine de Montuorency ⁵. L'évêque de Blois, Mgr Charles-Gilbert de May de Termont ⁶, leur donna la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château de Brunoy, en présence de Anne de La Trémoille, prince de Talmont ; de Paris de Monmartel ; du comte Joachim de Béthune, beau-frère de la mariée ; de Victor-François, duc de Broglie ; et de Jean Marduel, curé de Saint-Roch ⁷, auquel on doit, comme nous le verrons dans la suite, ainsi qu'à Monmartel, l'établissement de la belle chaire de cette église.

Le nom de M^{is} de Béthune reviendra souvent sous notre plume au cours de cette étude ; disons maintenant qu'il mourut avant le 1^{er} mai 1791. Il avait servi dans la guerre de la succession d'Autriche et dans celle de Sept Ans. Des lettres qu'il adressait à M. de Villedeuil, les 30 décembre 1788, 27 janvier et 30 mai 1789, nous

1. Voy. note 5, page précédente.

2. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. XIII, p. 7.

3. MAIRIE DE BRUNOY, *Registres paroissiaux*. Son cercueil dut être porté ailleurs lors de la réfection du pavage de l'église, mais nous n'oserions l'affirmer.

4. Id., *ibid.*

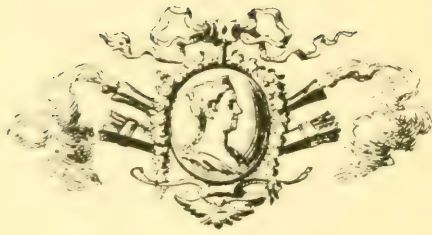
5. *Gazette de France*, du 26 avril 1755.

6. GAMS, *Series episcoporum*. Consacré évêque le 30 décembre 1753, mort le 22 juillet 1776.

7. *Registres paroissiaux*.

apprenant qu'il avait été victime d'un accident qui le retenait depuis plus de trois jours à la chambre, à Versailles, et le privait de l'usage de ses jambes. Il était dans l'impossibilité de marcher sans le secours de deux béquilles, et il se vit dans l'obligation de renoncer à reprendre son service auprès du roi¹.

¹ *Arch. N. G.*, série O¹, cote 592³. Selon les fonctions de sa charge, il devait accompagner le roi à la messe ; dans ses lettres il s'excuse de ne pouvoir s'en acquitter pour le Jour de l'An, la Chan- celier, et la Pentecôte.





LE PAVILLON DE BERCY ¹

(Suite) ².

1733-1779

Visiteurs de marque. — Stanislas Leczinski. — Description de la propriété. — Le mobilier. — Le jardin. — Jetons. — Recueil gravé et dessins originaux. — Vente par les curateurs du M^{is} de Brunoy. — Vestiges.

Outre son hôtel de Paris, et son château de Brunoy, celui de ses domaines le plus près de la capitale et sa résidence préférée pendant la belle saison, Monmartel avait conservé le charmant pavillon de Bercy où il aimait à s'arrêter parfois pour y passer quelques jours ou même pour y seulement dîner. Cela ne l'empêchait pas d'avoir un hôtel à Versailles, et un autre à Fontainebleau où il habitait pendant le séjour de la Cour. Il aura même un appartement au palais de Versailles quand il sera nommé à la charge de premier maître d'hôtel du roi.

Des hôtes illustres vinrent lui faire visite à Bercy. Il semble même que, pour augmenter la faveur dont l'honorait Louis XV, il n'ait pas craint de prêter son pavillon à quelque galant usage. Ce qui nous donne à le penser, c'est ce billet assez équivoque de Le Bel, premier valet de chambre du roi, et confident en titre de ses plaisirs, pour ne pas dire autre chose : « J'ay, Monsieur, lu votre lettre à Madame la comtesse de Mailly qui est bien sensible à toutes vos attentions : non seulement elle trouve bon, mais même elle vous prie de faire ce que vous jugerez convenable

1. Nous nous apprêtons à rechercher l'emplacement du Pavillon de Bercy quand parut le bel ouvrage de M. Lucien Lambeau intitulé *Bercy*. Notre documentation étant terminée à cette époque, nous avons seulement emprunté les renseignements relatifs à cette découverte où il a eu la bonne fortune de nous précéder. On trouvera dans ce chapitre des documents et des détails qui ne figurent pas dans *Bercy*.

2. Voy. pp. 38-39.

pour avoir votre maison de Bercy, parce qu'elle sent bien qu'elle n'est d'aucune utilité à M. son père, et qu'elle vous fait faute par raport à votre usage personnelle et à celui de Mad. d'Avarey.

« J'ay l'honneur d'estre bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Bel ¹. »

S'agissait-il réellement de son père, Louis de Mailly, commandant de la gendarmerie de France, et celui-ci ne cachait-il pas le roi ? Et quel lien, d'autre part, y avait-il entre M^{me} d'Avarey et Monmartel ? Nous avouons n'avoir pas réussi à percer cette double énigme.

Le 6 juillet 1748, Louis XV partit de Choisy pour se rendre à Compiègne, descendit la Seine en gondole et s'arrêta à Bercy où l'attendaient ses carrosses. Il prit une collation chez Monmartel où il resta un bon quart d'heure ², « ce qui va bien augmenter le crédit de ce financier », constate d'Argenson ³.

Le roi de Pologne était aussi grand ami des deux frères. A chacun de ses voyages à Paris, il comprenait le pavillon de Bercy dans la série des maisons qu'il honorait de sa présence. La considération que Monmartel et Du Verney lui témoignaient, à cause de son intelligence et ses vertus, lui avait permis de les réconcilier lors de leur brouille, médiation délicate que d'autres avaient tentée sans succès. Le bon Stanislas gardait une grande reconnaissance aux Paris de l'alliance inespérée qu'ils avaient fait contracter à sa fille, la princesse Marie, grâce à leur influence sur M^{me} de Prie et sur M. le Duc. Selon les uns, ils n'auraient aidé à la conclusion du mariage que pour se faire une royale obligée ⁴ ; selon les autres, le roi de Pologne ayant puisé dans la bourse de Du Verney au cours de ses infortunes, celui-ci se serait empressé d'appuyer l'idée de faire épouser à Louis XV cette jeune princesse afin de rentrer plus sûrement dans leurs avances ⁵. Quoi qu'il en soit, au témoignage du maréchal de Saxe, ils conservaient tout pouvoir sur l'esprit de la reine.

Stanislas Leczinski, « le philosophe bienfaisant », comme on l'appelait, fut un des princes les plus éclairés de son temps. Il protégeait les lettres et les sciences, et une de ses distractions favorites était de s'ingénier en inventions nouvelles. C'est à

1. *BIBL. DE LA VILLE DE PARIS*, Mss. Na 91, p. 15. Lettre de Lebel : « A M. Paris de Monmartel, garde du Trésor royal, hôtel de La Force, rue des Balets à Paris », 18 mai 1742.

2. LEYSIS (Duc de), *Mémoires*, t. IX, p. 60.

3. ARGENSON (M^{re} D'), *Mémoires*, t. V, 6 juillet 1748.

4. Un joli portrait du roi Stanislas se trouve (p. 68) dans les *Souvenirs du comte de Tressan*, par le M^{re} DE TRESSAN, Versailles, 1897.

5. DES RÉAUXY M^{re}, *Le roi Stanislas et Marie Leczinska*, p. 57.

6. *Mémoires de M^{re} Quinault* par le B^{re} de LAMOIGNON-LANGON, 1836, t. II, p. 159.

lui qu'on doit l'idée des lambris de verre peints par derrière en imitation de marbre ¹. Il avait fait construire un modèle de bateau remorqueur, mû par une roue centrale qu'un cheval faisait tourner : en produisant ainsi la force de douze chevaux qui y auraient été attelés, le prix de revient ne dépassait pas 100 livres. Ce modèle, exécuté en grand, fut envoyé à Monmartel pour l'essayer sur la Seine en face de son pavillon de Bercy. Mais la chronique ne dit pas si l'expérience donna satisfaction ².

Le mardi 10 septembre 1748, après s'être rendu à Versailles pour dire adieu à la reine sa fille, et avant d'aller à Germiny chez l'évêque de Meaux pour y coucher, Stanislas s'arrêta à Bercy où il dina chez Monmartel ³. Quatre ans plus tard, le 26 août 1752, il y dînait de nouveau en rentrant de Fontainebleau : « M. de Monmartel était établi à Brunoy avec toute sa maison, rapporte Luynes, et y avait trente ou quarante personnes. M^{me} de Monmartel et lui laissèrent leur compagnie à Brunoy, et ayant envoyé un détachement de leur maison à Bercy, ils s'y rendirent à six heures du matin, donnèrent sur les dix heures un grand dîner au roi de Pologne et, après son départ, revinrent dîner à Brunoy ⁴. »

Le pavillon Martel était pour les Parisiens et les étrangers de passage dans la capitale, un but de promenade à la mode. Les princes de Bavière l'allèrent voir en 1725 ⁵ ; et le duc de Croy que nous avons vu à Brunoy, ne manqua pas de s'y rendre : « Le 16 juin au soir, consignait-il sur ses tablettes, j'allai à cheval voir le superbe et singulier pavillon de M. de Monmartel, où, sur quarante toises de large, il y a deux millions de dépense ⁶. C'est un des morceaux des environs de Paris où il y a le plus de goût, et neuf appartements de maîtres. La distribution mérite d'être étudiée et les porcelaines d'être admirées... ⁷ »

Après le décès d'Antoinette-Justine Paris de Monmartel (qui tenait le fief du Vernay de son père, Antoine Paris, seul propriétaire), le pavillon de Bercy revint à Amédée-Victor-Joseph Paris de Monmartel, son fils ; à la mort de celui-ci, son père Monmartel et son oncle Du Verney en héritèrent par moitié en qualité de grands-oncles maternels ⁸. Ce bien fut licité de nouveau ⁹, mais cette fois entre eux deux seulement, et Du Verney le délaissa à Monmartel par acte du 2 mai 1749 ¹⁰.

1. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. XI, p. 250.

2. Id., *ibid.*, p. 249.

3. Id., *ibid.*, t. IX, p. 60.

4. Id., *ibid.*, t. XII, p. 156 (et note), mardi 10 septembre 1752.

5. ARSENAL, Ms. 10455. *Gazettes de la Police* (cité par M. L. Lambeau).

6. Dans sa publication, *La topographie historique de la maison de Bercy* (1882), par CHARLES-HENRI DE MALON, SEIGNEUR DE BERCY, M. de Boislisle dit que la construction resta inachevée : nous ne sommes pas de cet avis.

7. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 70, juin 1763.

8. Monmartel, on se le rappelle, avait épousé sa nièce.

9. Voy. précédemment.

10. Devant Melin, notaire.

La propriété, d'une contenance de 7.602 toises ¹, tenait du côté du levant au parc du seigneur de Bercy, du côté du couchant à la rue de Bercy qui aboutissait à la Seine ²; d'un bout, vers le nord, à la ferme dudit seigneur, d'un autre bout vers le midi au chemin du bord de l'eau à hauteur d'appui. De l'autre côté de la rue de Bercy, il y avait un autre terrain clos de murs, servant de basse-cour, et donnant sur le chemin le long du fleuve. Il s'y trouvait trois cours : une porte cochère d'entrée était placée vis-à-vis la porte cochère du pavillon, et on avait édifié sur cet emplacement un bâtiment contenant neuf remises et des écuries pour vingt-trois chevaux ³.

Le pavillon bâti par Antoine Paris était construit de pierre de taille « à la romaine ». Par allusion à sa forme massive ⁴ le peuple le désignait sous le nom de « Pâté Paris » ; on le nomma aussi « Pavillon Martel », quand il passa à Paris de Monmartel et ensuite au M^{re} de Brunoy ; mais de tout temps il fut connu sous le nom de « Pâté-Bercy ». « Cet édifice, dit Germain Brice ⁵, qui n'a que dix toises de face ne présente à la vue qu'un étage bien qu'il en ait cinq... La distribution en est singulière : il est terminé par une plate-forme qui fournit une belle vue, et il n'y paraît aucune cheminée. » Toute cette construction somptueuse était rayée de refends et de bossages.

Nous avons vu que le Pâté-Paris avait son entrée par une grande porte cochère, au n^o 5 de la rue Grange-aux-Merciers, aujourd'hui de Nicolaï. La face donnant sur cette rue présentait au premier étage six fenêtres cintrées et quatre œils-de-bœuf dans les intervalles. Du côté du jardin, le rez-de-chaussée, en sous-sol, était orné de sept baies cintrées et séparées par des cariatides à gaines ⁶. En entrant sous le péristyle, un passage — toujours en sous-sol — conduisait à une grille ouvrant sur la berge au n^o 7 ⁷ ; un autre passage conduisait à la rue Grange-aux-Merciers. Sur la droite étaient la chapelle ⁸, l'escalier intérieur et les cuisines ; sur la gauche, la salle de billard et des pièces servant d'office. Germain Brice prétend que le bâtiment avait été solidement édifié en vue des débordements de la Seine ⁹ ; mais Piganiol paraît plus

1. Environ un hectare et demi.

2. Ancienne rue de la Grange-aux-Merciers, aujourd'hui rue de Nicolaï, dans l'Entrepôt.

3. Vente du fief du Vernay pavillon de Bercy et dépendances, à M. Abel-François Poisson, M^{re} de Métais, de Marigny et de Vandières frère de M^{re} de Pompadour, le 8 mars 1779, devant Garnier-Deschênes, notaire.

4. PIGANIOU DE LA FORCE, *Description hist. de la Ville de Paris*, t. IX, p. 47.

5. BRICE (GERMAIN), *Description de la Ville de Paris*, 1725, t. II, p. 263.

6. Le plan en élévation de Mariette représente des cariatides à têtes de vieillards, et l'aquarelle de Norry des cariatides à têtes d'enfants.

7. ARCH. NAT., Q^{re} 1099^{re} 9, *Registres des limites de la Ville et Faubourgs de Paris*, numérotage de 1724-1726.

8. Selon le plan de Mariette qui l'indique dans l'étage en sous-sol. D'après l'inventaire du mobilier (dont nous donnons ci-après un extrait) la chapelle se trouvait au premier avec les salons et la salle à manger.

9. *Id.*, note 24.

dans la vérité quand il écrit : « Le grand défaut de ce pavillon, c'est de n'avoir pas été élevé au-dessus du niveau de la rivière... ce qui le rend inhabitable dès que la Seine grossit, les cuisines et les offices étant très mal à propos placés dans un étage sous-terrain qui se trouve inondé pendant presque toute l'année ¹... »

On accédait à l'entresol — en fait le premier étage — par de grands perrons en pierre garnis de rampes de fer forgé et divisés en paliers à la française dont le pourtour formait une première et vaste terrasse dominant la Seine. Deux salons se faisant suite, occupaient le milieu du pavillon dans le sens de la longueur, chacun éclairé par trois baies cintrées. L'un avait vue sur le jardin, l'autre sur le fleuve. Du dernier, on descendait sur la grande terrasse par un perron de huit degrés aux courbes harmonieuses ; un magnifique balcon de fer forgé décorait la balustrade de ce côté. Ces deux salons étaient ornés de la plus riche manière ².

Dans le premier, du côté du jardin, on remarquait parmi le mobilier une superbe table de marbre ; un lustre à douze branches avec bobèches de cuivre argenté, garni de vases, flèches, pommes, poires, amandes et rosettes : le tout de cristal de Bohême ; six petits fauteuils en cabriolet recouverts de velours d'Utrecht bleu céleste, puis d'autres fauteuils couverts de velours bleu turquin. Comme dessus de portes, quatre grands tableaux dans leurs bordures de bois doré, peints sur toile, représentaient des figures d'empereurs romains en buste avec attributs des quatre saisons.

Le deuxième salon ou « grand salon de compagnie » avait vue sur la Seine ; il était lambrissé de boiseries sculptées et dorées. La porte d'entrée était formée de douze parties de glaces, avec chambranles de marbre ; il y avait en outre trois glaces et des trumeaux de glaces dans les angles. Cinq tableaux en dessus de portes peints sur toile représentaient l'un une *Bacchanale*, et les autres les *Quatre Saisons*. Un lustre à seize branches de cuivre doré garni de cristal de Bohême pendait dans l'exhaussement du plafond en forme de dôme. Rangés le long des murs, ou disposés pour la commodité de la conversation, on comptait douze fauteuils et deux canapés couverts de toile de Perse à grandes fleurs et rameaux de différentes couleurs sur fond blanc ; plus six autres fauteuils. Puis, parmi les objets d'art et les bibelots dispersés sur les meubles ³ : deux buires et deux petits pots-pourris accompagnés de perroquets de porcelaine du Japon bleu turquin montés en bronze doré d'or moulu, prisés 800 livres ⁴ ; des chandeliers en porcelaine de Saxe ; deux urnes en pareille

1. PIGANJOL, t. V, p. 99.

2. Extrait de l'inventaire passé devant Trudon, notaire à Paris, les mardi 25 novembre 1766 et jours suivants.

3. Nous citons seulement les meubles et les objets d'art qui nous ont paru les plus intéressants.

4. Les prisées étaient faites par Pierre Vallet le jeune, commissaire-priseur.

porcelaine à fleurons en relief et à cartouches à miniatures sur fond blanc, prisés également 800 livres. La garniture de la cheminée se composait de sept pièces, chandeliers et vases de différentes porcelaines, telles que porcelaine de la Chine, de Saxe, etc.

Des deux côtés du salon, se trouvaient deux grands cabinets décorés d'anciens laques de la Chine avec sculptures, glaces, lambris dorés et cheminée de marbre. Venaient ensuite deux appartements de maîtres.

La salle à manger avait vue sur le jardin. Elle était ornée de quatre dessus de portes peints sur toile, et représentant encore *les Quatre Saisons*. Comme mobilier : quatorze chaises couvertes de velours d'Utrecht bleu foncé ; six fauteuils en cabriolet couverts de velours vert ; sept chaises de tapisserie ; un lustre à seize branches de cuivre argenté garni en cristal, etc. Dans une antichambre, à droite de la salle à manger, se voyait une toile allégorique : *le Régent conseillé par Minerve*. Sur le carré, au rez-de-chaussée de la terrasse, il y avait une pendule à secondes faite par Colin de la Glavière marquant les heures, les minutes et les quantités, prise 200 livres. Au-dessus du premier étage, un entresol avait été pris dans le pourtour de l'exhaussement du salon formant caisson. Il contenait plusieurs pièces dépendant des appartements de maîtres du premier étage, avec un logement pour le concierge. Le second étage¹ était composé de sept appartements de maîtres, avec une chambre à poudrer et une terrasse à balustres de pierre semblable à celle du premier étage.

On avait encore pratiqué plusieurs logements pour les domestiques dans l'étage supérieur, autour de la lanterne, logements ayant accès sur une troisième terrasse garnie d'une balustrade de pierre.

Le jardin, tapissé de plates-bandes et de nappes de gazon, se rehaussait de 48 vases de faïence blancs et bleus. Le fond, en demi-lune, était fermé par un bois de haute futaie percé de trois allées de grande étendue avec parterres en boulingrin. Le milieu de ce bois s'ouvrait pour faire place à une très vaste salle circulaire garnie dans son pourtour de tilleuls et de plusieurs rangs de charmille concentriques avec gazon au centre, il se continuait aussi en plusieurs parties avec massifs de marronniers entretenus à hauteur d'appui.

À l'extrémité du potager s'élevait une très vaste orangerie pour 200 orangers, qui au moment de la vente au M^r de Ménars, en contenait 50 gros et 14 moyens prisés 460 livres, plus 28 lauriers-roses, des grenadiers, des myrtes, etc.². De même

1. — L'étage de la mansarde, écrit Piganiol (t. V, p. 99), est très ingénieux. Il est en retraite d'environ deux toises et contient plusieurs chambres pour des particuliers, qui, ayant leurs sorties sur la terrasse formée par cette retraite qui environne les chambres, fait une promenade très agréable pour la vue dont on y jouit.

2. Dix arrosoirs de cuivre rouge.

architecture que le pavillon, elle était percée de seize croisées, sur la façade, et de trois grandes portes cintrées avec fronton triangulaire où s'encadrait un cadran solaire.

Dans l'argenterie qui fut inventoriée au pavillon de Bercy, figuraient deux cents jetons pour le jeu. Ils pesaient ensemble douze marcs, prisés « à juste valeur », à raison de 48 l. 13 s. 6 d. le marc, 384 livres 2 sols¹ : ces jetons, dont nous reproduisons un exemplaire², sont octogonaux et aux armes Paris-Béthune accolées (PL. IV). Celles-ci surmontées de la couronne de marquis, de même que le monogramme M. B.³ sur le revers; deux branches de fleurs finement ciselées agrémentent le cartouche contenant le double écusson et soutenu par deux lions. La face est signée des initiales J. G.

Il existe plusieurs documents représentatifs du pavillon de Paris de Monmartel. Parlons d'abord du plus complet : c'est une suite de dix planches gravées par Mariette donnant les plans, élévations et coupes (PL. XVI).

En voici les titres :

(Pl. I^{re}) *Plan général des bâtiments, cours et jardins de la maison de M. Paris à Bercy*⁴.

(Pl. II) *Plan des souterrains.*

(Pl. III) *Plan du rez-de-chaussée.*

(Pl. IV) *Plan des entresolles (sic), et plan du 1^{er} étage.*

(Pl. V) *Élévation du côté du jardin.*

(Pl. VI) *Coupe de la maison sur la largeur du parc à la rue.*

(Pl. VII) *Élévation du côté de la rue.*

(Pl. VIII) *Coupe sur la longueur du jardin à la rivière.*

(Pl. IX) *Élévation du côté de la rivière.*

(Pl. X) *Plan et élévation de l'orangerie.*

Ce sont, croyons-nous, les seules vues gravées existant. Nous possédons un exemplaire de ce recueil, relié en veau, avec la mention manuscrite suivante écrite à pleine page : « EX DONO AUGUSTISSIMI REGIS STANISLAI POLONIE, 1728. » Cette mention, sous forme de dédicace, paraît indiquer que l'idée d'avoir fait exécuter ces planches revient au roi Stanislas qui en aurait fait don à Antoine Paris⁵. Nous connaissons

1. Inventaire du 25 novembre 1766 fait devant M^e Trudon, notaire.

2. On peut lire aussi P. M. B.

3. Il nous a été gracieusement offert (nous avons vu la bourse et les jetons) par une arrière-petite-nièce de Monmartel; nous lui en renouvelons ici nos plus respectueux remerciements. — Ce jeton n'est pas au Cabinet des médailles, ni à la Monnaie.

4. Antoine Paris à cette époque.

5. On trouve ces planches au département des Estampes de la Bibl. Nat. (*Topog. de la France, Seine, II^e arr. de Sceaux*, vol. I, cote V a 207), aux Arch. Nat. (N III, Seine, n^o 929), etc.

de plus les pièces originales suivantes : les quatre premières, dans la collection Destailleurs à la Bibliothèque Nationale ¹, et la cinquième au musée Carnavalet.

1. Une « Vue de la façade, côté du jardin, du pavillon de M. le M^{is} de Monmartel (*sic*) » ² située sur le bord de la Seine à Bercy, dessinée par Norry, en 1772 (Pl. XVI).

2. Un croquis à la mine de plomb représentant une vue des berges de la Seine, intitulé « Pâté-Paris à Bercy ».

3. Une aquarelle du XVIII^e siècle avec cette légende explicative : « Vue de Paris, prise du quai de Bercy. Les débris de ce pavillon existent encore au n^o 62 en 1859. » Il s'agit sans doute du Pâté-Paris.

4. Un dessin à la mine de plomb signé « Genillon », exécuté vers 1760, montre le Pavillon Martel dans une vue de Paris où figurent d'autres monuments ; cette vue est intitulée « la Râpée de Bercy ».

5. Un dessin à l'encre de Chine représentant « l'élévation de l'orangerie du côté du jardin ».

Le M^{is} de Brunoy, fils de Monmartel et de M^{lle} de Béthune, hérita du pavillon de Bercy à la mort de son père. Le 8 mars 1779, ses curateurs le vendirent à Abel-François Poisson, M^{is} de Ménars, de Marigny et de Vandières, pour le prix de 124.000 livres ³ ; tous les meubles garnissant les appartements et les dépendances étaient compris dans cette somme pour 6.000 livres ⁴. Le frère de M^{me} de Pompadour y réunit une collection de curiosités. Après son décès survenu deux ans plus tard, ses héritiers le vendirent, le 29 octobre 1785, pour 76.200 livres, à Antoine-Jean-François Maigret (ou Mégret) de Sérilly, trésorier-payeur des dépenses de la Guerre, neveu sans doute de la première femme de Monmartel. Ainsi pour quelque temps le Pâté-Paris retourna dans la famille de son ancien propriétaire.

On ne sera plus étonné de sa dépréciation à chaque nouvelle vente, — Monmartel l'avait payé 150.000 livres à l'adjudication faite après licitation entre Du Verney et lui, — quand on saura que cet immeuble occasionnait de grands frais d'entretien et exigeait des réparations urgentes.

Dans une assemblée des parents du M^{is} de Brunoy, tenue le 29 août 1778, en présence de Garnier-Deschênes, notaire, et à laquelle assistaient : la M^{ise} de Brunoy, sa femme, Antoine Paris d'Illins, adjoint à Paris de Meyzieu pour le suppléer, Catherine

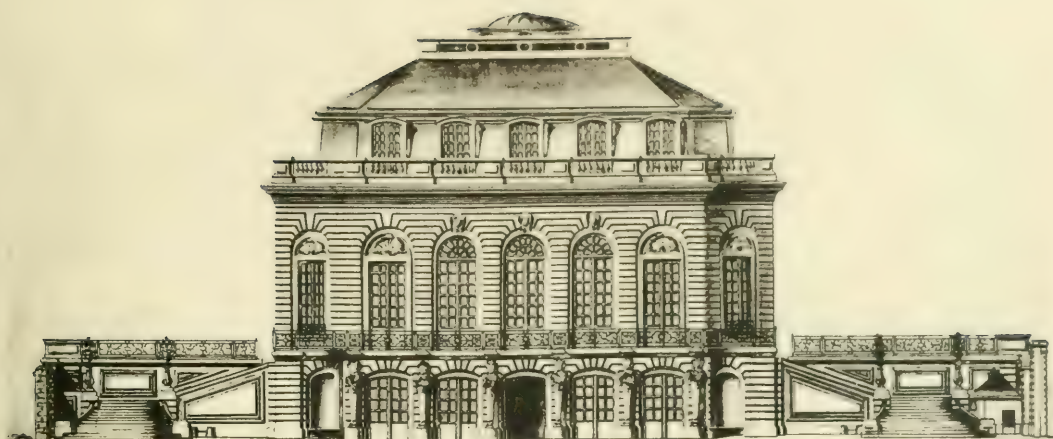
1. *Dessins originaux sur Paris*, t. I, pp. 53, 100 et 102, et t. VI, p. 129 (Paris).

2. Il entendait par là le M^{is} de Brunoy qui occupait le Pâté-Paris en 1772.

3. ARCH. DE LA SEINE, lettre de ratification n^o 10155^e (Contrat passé devant Garnier, notaire à Paris).

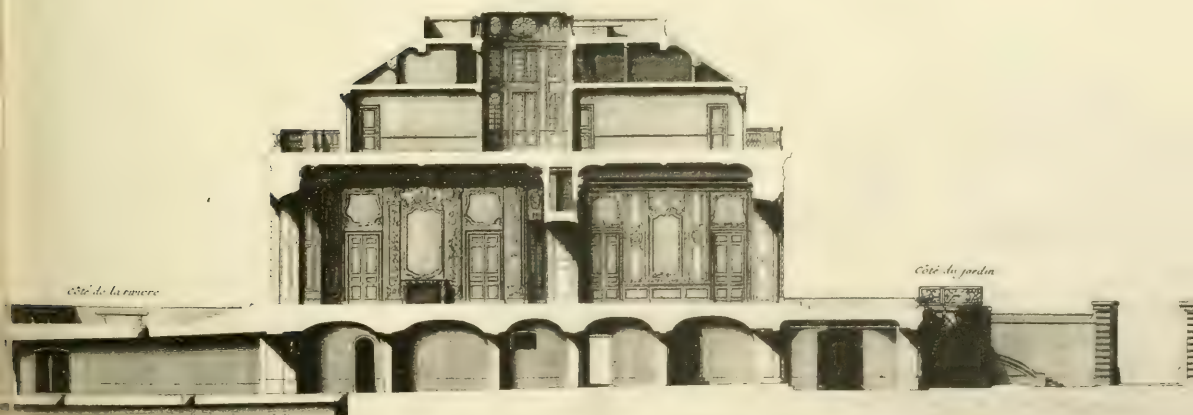
4. Vente de meubles par les curateurs du M^{is} de Brunoy, devant Garnier-Deschênes, le 8 mars 1779 (Étude de son successeur).

5. ARCH. DE LA SEINE, lettre de ratification, n^o 6659^e.



1. Perspective 1772 par-Norry façade côté du jardin du Pavillon de Monsieur le Marquis de Montravel situé sur le bord de la Seine à Bercy près Paris.

2. Coupe sur la longueur du jardin à la hauteur de la maison de M^{rs} Paris à Bercy



LE PAVILLON DE BERCY, dit le *Pâté-Paris*.

1. Façade du côté du jardin — 2. Coupe sur la longueur du jardin à la Seine (gravé par Mariette) (dessiné par Norry en 1772).

Nugues, V^oe de Vivant Micault de Courbeton, Jean-Baptiste-Vivant Micault de Courbeton, Joseph Micault d'Harvelay, garde du Trésor royal, André Trénonay ¹, receveur général des Finances de la généralité d'Alençon, cousins germains et petits-cousins du M^{is} de Brunoy, Claude-Alexandre Rodesse, et Pierre Bazile Thion de La Chaume, avocats-conseils de la curatelle, on avait reconnu la nécessité d'aliéner une grande partie de ses biens à l'effet d'éteindre ses dettes et les emprunts souscrits pour le règlement des principaux créanciers ². « Parmi ces immeubles, lisons-nous sur la minute du procès-verbal, celui qu'il est le plus nécessaire de vendre, c'est le pavillon de Bercy et ses dépendances qui non seulement ne produisent aucun revenu mais qui entraînent une dépense considérable en gages de concierge ³ et de jardinier, et en réparations qui augmentent chaque jour. Comme il se présente une personne ⁴ pour l'acquérir, il est très expédient de profiter de l'occasion, attendu que cet objet très dispendieux ne peut convenir qu'à un petit nombre de personnes ⁵. »

Le Pâté-Paris passa ensuite en d'autres mains ⁶.

L'État acquit, en 1814, les dépendances pour y établir une caserne. En 1830, la partie où se trouvait l'orangerie fut affectée à de l'artillerie. Quand plus tard, l'enceinte des fortifications et le chemin de fer de ceinture séparèrent la propriété du parc même de Bercy, la rue de la Grange-aux-Merciers changea de nom pour devenir la rue de Nicolaï, et la caserne devint la caserne Nicolaï ⁷. En 1860, le pavillon même était occupé par un commissionnaire en vins ⁸. En 1883, la Ville de Paris fit l'acquisition du Pâté-Paris et des dépendances pour agrandir l'Entrepôt. Sur le plan de Bercy, par Rousselle, figure une rue du nom de « Monmartel », aujourd'hui englobée dans l'Entrepôt; et sur le plan de Lefèvre la rue parallèle à la rue Grange-aux-Merciers est désignée « avenue Martel ». Il existe de nos jours, à côté de la gare

1. Demeurant rue Beauregard, paroisse Bonne-Nouvelle.

2. Les nommés Champ et Sévin étaient créanciers délégués avant la mort du M^{is} de Brunoy sur le prix du pavillon; ils furent payés après sa mort par le M^{is} de Marigny (*Succession Brunoy, Comptes de M. Deschamps* : dépense du 13 juin 1785 au 1^{er} avril 1788. Registres en la possession de M. le baron de Layre qui nous les a obligeamment confiés.)

3. Une donation faite par le M^{is} de Brunoy, le 15 février 1774, devant Favereau, notaire à Brunoy, comportait 1500 livres de rente viagère au sieur Millot Pierre-Jean, concierge du pavillon de Bercy, situé en la paroisse de Conflans, près Charenton, et à sa femme Jeanne-Antoinette Senez. (Étude de M^e Humbert.)

4. Le M^{is} de Marigny.

5. Avis de parents du 29 août. (Ancienne étude Garnier-Deschênes.)

6. Pour les propriétaires qui se succédèrent après le M^{is} de Marigny, cf. *Bercy*, par M. L. Lambeau, p. 129.

7. Cf. l'*Atlas de Lefèvre*, plan de l'ancienne commune de Bercy en 1859.

8. SABATIER (A.), *Mes adieux à Bercy*, 1860, p. 36.

de Lyon, un passage dénommé depuis 1874 « passage Brunoy », du nom d'un de ses principaux propriétaires ¹.

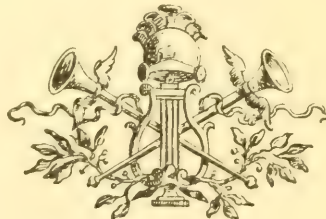
Enfin il reste encore quelques vestiges intéressants du pavillon bâti par Paris l'aîné. A l'extrémité de l'entrepôt de Bercy, du côté des fortifications, on peut voir rue Nicolaï, en venant du quai et sur la droite, une partie des anciens murs, enterrés par suite de l'exhaussement du sol ; et l'on remarque, dans la pierre, un n° 5, qui était précisément celui de la porte d'entrée du Pavillon sur la rue Grange-aux-Merciers. En faisant le tour de ces pans de murs utilisés pour établir un magasin de vins ², on distingue également des départs de voûtes et des jambages en pierre d'une porte ayant donné accès dans le jardin. Une salle basse fort étendue où les tonneaux s'alignent en files régulières, voilà ce qui a remplacé les cuisines, l'office et les passages souterrains d'une des plus fastueuses constructions du XVIII^e siècle, ou, pour parler le langage de l'époque, d'une des « folies » les plus réputées. Le Pâté-Paris était, avec le château de Villers, le premier logis que les Paris eussent acquis. Il marquait la première étape, dans la marche à la fortune, de nos financiers :

Les quatre sieurs frères Paris
Fils de l'Hôte de la Montagne
Devenus les rois de Cocagne.

Ce fut, de tous leurs domaines, celui qu'ils conservèrent le plus longtemps, exception faite pour le château de Villers, qui est resté dans la famille.

1. Il commence rue de Châlons, n°s 28 et 30, et finit passage Raguinot, n° 15. Il a été ouvert en 1862 par M. Hébert, propriétaire, qui lui avait donné son nom avant qu'il ne reçût celui de Brunoy. Cf. ARCH. DE LA SEINE, *Collection Lazare*, vol. 20, pp. 1690 et 1691, note du 20 nov. 1877. — Nous ne savons s'il s'agit du M^r de Brunoy, qui aurait eu un terrain à cet endroit, quand il possédait le pavillon de Bercy, ou s'il s'agit d'un homonyme.

2. Actuellement la maison Delingette.





L'HOTEL MAZARIN

DE LANGLÉE — JOHN LAW — MAZARIN — PARIS DE MONMARTEL
DE BRUNOY — D'ARANDA (AMBASSADE D'ESPAGNE)
DE BOURBON — DE LA LOTERIE — LAMBERT

1752-1781

Rue Neuve-des-Petits-Champs. — M. de Langlée. — John Law. — Origine et description de l'hôtel. — Voisins célèbres. — L'ambassadeur d'Espagne. — Franklin. — Vente au duc d'Orléans. — Lettre du contrôleur Lambert. — La Loterie. — Le ministre Roland. — La Grisi. — Maisons de la rue Gaillon. — M^{me} de Rooth.

En abandonnant l'hôtel d'Antin, Monmartel ne quitta pas le quartier Gaillon ¹ ; il alla loger à deux pas, rue Neuve-des-Petits-Champs ², à l'hôtel Mazarin ³.

Le lecteur voudra bien nous y suivre et nous excuser de nous y attarder un peu longuement, au cas où il partagerait le dédain que montrait l'auteur des *Mémoires de la M^{isc} de Créquy* pour les rues habitées par les financiers : « Nous allons, déclarait-il, traverser le quartier des gens de finance au pas de course à raison du mauvais air et pour ne pas nous arrêter en trop mauvaise compagnie ⁴. »

1. Vers 1605, le marché aux chevaux occupait un espace de terrain situé entre les rues d'Antin, Gaillon et une partie des rues Neuve-des-Petits-Champs et Louis-le-Grand. En 1718 on chassait à vol à la porte Gaillon.

2. On a supprimé le mot « Neuve » depuis 1881 (Cf. PESSARD (G.), *Nouveau Dictionnaire de Paris*, 1904, p. 1149).

On l'appelait « des Petits-Champs » parce que les terrains qu'elle traversait avaient été occupés par des marais et des jardins potagers (JAILLOT, *Recherches historiques sur Paris*, t. II, p. 15).

3. Il ne faut pas confondre l'hôtel Mazarin avec le palais Mazarin (tous deux dans la même rue) qui fait partie aujourd'hui de la Bibliothèque Nationale, et qui était l'ancien hôtel de la Compagnie des Indes.

Il y avait aussi un autre hôtel Mazarin, rue de Varennes (Cf. PIGANJOL DE LA FORCE, t. VIII, p. 401).

4. *Souvenirs de la M^{isc} de Créquy*, par Cousen, dit de Courchamps, t. IV, p. 239.

Cette partie de la rue des Petits-Champs semble avoir été prédestinée à la Finance ; et, comme pour rattacher le passé au présent, là où s'ouvraient les guichets du banquier de la Cour Paris de Monmartel, là où l'hôtel voisin abritait le Contrôle général, se dresse maintenant la succursale Ventadour de la banque de France.

Le grand et le petit hôtel Mazarin avaient leurs façades sur la rue Neuve-des-Petits-Champs. Ils occupaient exactement l'emplacement situé entre la rue Méhul et la rue Gaillon ¹. L'angle formé par cette dernière rue et la rue Neuve-des-Petits-Champs fut abattu, en 1876, lors du percement de l'avenue de l'Opéra.

Dans l'alignement de la rue Méhul, un peu plus sur la gauche, passait, à la fin du dix-septième siècle, la rue de Lyonne ², antérieurement rue de Ventadour ³, dont l'autre tronçon subsiste en face. Elle était fermée à cette époque aux deux bouts ⁴, et séparait l'hôtel de Lyonne, — plus tard de Pontchartrain et du Contrôle-général ⁵, — de l'hôtel Mazarin (*fig. 7*).

Un des égouts tracés, vers 1740, par Étienne Turgot ⁶, prévôt des marchands, pour conduire les boues et immondices à la Seine ⁷, passait entre la ruelle appartenant à l'hôtel du Contrôle et le passage dépendant de l'hôtel Mazarin ⁸ ; la ruelle, le passage et l'égout absorbèrent la rue de Lyonne.

A la place des hôtels Mazarin s'élèvent aujourd'hui des constructions modernes ; ce sont les immeubles portant les numéros 46, 48 et 50 de la rue des Petits-Champs, les numéros 28 et 28^{bis} de l'avenue de l'Opéra. Le numéro 28 est l'ancien numéro 4

1. Le nom de Gaillon est celui d'une maison appelée en 1578 « la maison et l'hôtel de Gaillon » dont la principale était dans la rue Saint-Honoré (PIGANIOL, t. III, pp. 137-138).

2. Ed. Fournier semble avoir confondu cette rue avec la rue Sainte-Anne, quand il écrit : « Cette dernière la rue Sainte-Anne sur laquelle donnait une des entrées de l'hôtel (de Lyonne ou Pontchartrain, en avait même pris pour la partie qui va de la rue des Petits-Champs jusqu'à la rue Neuve-Saint-Augustin le nom de la rue de Lyonne qui lui resta longtemps. » *Paris démolit*, 1883, p. 244.

3. En souvenir de M^{me} de Ventadour, gouvernante des enfants de France.

4. ARCH. NAT., série S, 2133. *Plan de l'étendue du fief Popin* (sur parchemin) *suivant le procès-verbal de bornage du 9 juin et jours suivants 1685*. (Ancienne rue de Ventadour présentement fermée par les deux bouts.)

5. L'hôtel de Pontchartrain bâti sur les dessins de Leveau, pour Hughes de Lyonne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a pris son nom de Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier de France, qui l'acheta en 1703. Acquis ensuite par l'État en vue de loger des ambassadeurs extraordinaires, il fut affecté plus tard au contrôleur général. On avait mis sur la porte un marbre sur lequel on lisait : *Hôtel du Contrôleur général*. » (PIGANIOL, t. III, p. 51.)

6. Père du ministre de Louis XVI.

7. MAUREPAS (De), *Mémoires*, t. III, p. 285.

8. Voy. le plan de l'hôtel Mazarin que nous reproduisons ; et aux ARCH. NAT., la série N III (Seine), cote 1017.

de la rue Gaillon ¹ sur laquelle le petit hôtel avait vue ; le numéro 28^{bis} était la maison de M. De La Fontaine indiquée sur le plan de l'hôtel de Monmartel où l'on voit aussi que l'ancien 52 de la rue Neuve-des-Petits-Champs, formant angle avec le numéro 2 de la rue Gaillon, après avoir été acquis par Monmartel, fut revendu par son fils à un épiciier qui y tenait boutique. Nous y reviendrons avec plus de détails.

Avant de s'appeler Mazarin, cet hôtel avait appartenu à plusieurs personnages qu'il est intéressant de faire connaître. Construit par l'habile architecte Gérard Huget pour Claude II, marquis de Langlée ², il était, nous apprend Germain Brice, « d'une grande et belle apparence : les appartements du haut et du bas contenaient tout ce que l'on pouvait désirer ³ ». On n'en est pas étonné, car M. de Langlée passait en 1688 pour l'arbitre des élégances.

C'était pourtant, au dire de Saint-Simon ⁴, un homme de rien dont le père s'était enrichi et la mère encore plus. Celle-ci produisit son fils de bonne heure dans le grand monde, où il se mit à jouer ⁵ et gagna une fortune immense. Il prenait part à toutes les fêtes de la Cour : « Il s'était rendu maître des modes, des fêtes, des goûts, à tel point que personne n'en donnait que sous sa direction, à commencer par les princes et les princesses du sang, et qu'il ne se bâtissait ou ne s'achetait pas de maison qu'il ne présidât à la manière de la tourner, de l'orner, de la meubler ⁶. » Il ne se faisait pas de mariage sans que les habits et les présents ne fussent de son choix ou ne reçussent au moins son approbation.

Le Mercure Galant de février 1688 ⁷ contient la relation suivante d'une réception donnée au frère de Louis XIV dans le futur hôtel de Monmartel. « Son Altesse Royale *Monsieur* ⁸ alla le mesme jour, voir la maison de M. le marquis de Langlée, qui passe pour une des plus belles, et des mieux entendues de Paris. Ce prince avoit

1. La rue Gaillon commence au n° 6 ancien 8, le n° 2 n'existant plus et les n°s 4 et ancien 6 faisant partie de l'avenue de l'Opéra.

2. M. Bauchal, dans son *Dictionnaire des Architectes français*, écrit au sujet de l'hôtel de Chevry, rue Neuve-des-Petits-Champs : « Cet hôtel, refait par Lemuet, vers 1630, pour le président Tubeuf, est devenu plus tard l'hôtel de Langlée. » Mais ce ne peut être l'hôtel de Langlée. La maison du président Tubeuf, par la suite hôtel Colbert, faisait le coin de la rue Vivienne, en face du palais Mazarin (Cf. FIGANIEL, t. III, p. 453 et plan).

3. BRICE (G.), *Nouvelle description de la Ville de Paris*, 1725, t. I, p. 415.

4. SAINT-SIMON, *Mémoires* (édition Hachette, 1890, avec notes de M. de Boislisle), t. VII, pp. 70-71.

5. L'ordre du roi suivant, adressé à M. d'Argenson, et daté de Versailles le 25 mars 1698, vient confirmer le dire de Saint-Simon. « M. de Langlée et M. Bauyn (ou Gruyn) seront avertis sur leur jeu. » (ARCH. NAT., série O¹, registre 42, fol. 62 v°.)

6. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XII, p. 22 et t. XIV, p. 19.

7. Page 185. « Réception faite à Monsieur par M. le marquis de Langlée. »

8. Philippe I^{er}, duc d'Orléans.

promis à ce marquis de luy faire l'honneur de souper chez luy le jour qu'il iroit voir sa maison, et il voulut bien luy tenir parole. Le repas fut d'une magnificence et d'une délicatesse qu'il est difficile d'exprimer. Trois des plus habiles maistres d'hostel de Paris en prirent le soin, et les plats furent portés par trente personnes fort propres, et qui n'estoient pas gens de livrée, dont aucun n'entra dans le lieu où l'on mangeait. Les mesmes personnes servirent à table, et l'on estima pas moins la propreté et le bon ordre, que la magnificence du repas. *Monsieur* était accompagné de plusieurs personnes de la première qualité, et particulièrement de dames. Toute cette illustre assemblée dit hautement qu'elle n'avoit jamais rien vu de mieux éclairé que tout ce magnifique logis le fut pendant cette soirée-là. Son Altesse Royale en sortit toute satisfaite, et donna beaucoup de louanges à M. le marquis de Langlée du repas duquel Elle a parlé plusieurs fois depuis, comme de l'un des plus beaux où Elle se fût jamais trouvée. Tous ceux dont les soins ont contribué à cette feste, se louent de la galante magnificence de ce marquis et l'on assure que l'on ne peut dire trop de bien ny de son esprit ny de ses manières, non plus que du repas. »

Langlée tenait dans son hôtel une sorte de jeu public¹, et sa sœur, M^{me} de Guiscard, qui habitait avec lui² en société d'une comtesse de Caillavel, en faisait un lieu de rendez-vous pour la bonne compagnie qui fréquentait volontiers chez ces « Comtesses³ ».

L'hôtel de Langlée portait alors le numéro 19 de la rue Neuve-des-Petits-Champs⁴, et il avait une entrée, pour les communs, au numéro 4 de la rue de Lyonne. Le numéro 20 consistait en une maison avec boutique et porte cochère surmontée du buste de Louis XIV ; le numéro 21 possédait une autre boutique ayant pour enseigne « A la Ville de Constantinople⁵ » ; ensuite venaient deux autres maisons également avec boutiques ; l'une, au numéro 22, avec porte cochère, appartenant à M. de Séranges, et qui deviendra l'entrée du petit hôtel de Monmartel ; l'autre, au numéro 23, au nommé Cagniet, faisant le coin de la rue Saint-Roch (Gaillon).

A la mort de Langlée, décédé subitement à Versailles, le 26 février 1708, son hôtel fut acquis la même année par Claude Lebas de Montargis, garde du Trésor royal,

1. Voy. p. précéd., n. 5.

2. Il était célibataire. Cf. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XV, pp. 391-392.

3. BIBL. NAT., Ms. fr. 12692, p. 192 (citation faite par M. de Boislisle dans une note des *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 75).

4. ARCH. NAT., série Q¹* 10996, Terrier du Roi (1700), t. IV, p. 148, Abbaye Saint-Victor : « Maison à porte cochère faisant l'autre coin de la rue de Lyonne, appartenant au sieur Langlée y demeurant. » (Le numéro 23 est indiqué par erreur ; il faut lire numéro 19, l'hôtel de Lyonne étant au numéro 18.)

5. Appartenant au sieur Pannerie.

au prix de 200.000 livres¹, de M^{lle} Catherine de Guiscard², nièce de Langlée, à laquelle il avait laissé entre autres biens sa belle maison toute meublée³. Le nouveau propriétaire le revendait un peu plus tard à John Law, le financier écossais, qui y installa⁴ ses bureaux. Il y demeurait depuis quelque temps avec sa femme, Catherine Knowel⁵, et y menait grand train quand survint la débâcle du *Système*. Law ayant dû fuir en décembre 1720, la foule tenta d'envahir la maison où l'on mit des gardes pour préserver les magnifiques ameublements. On contraignit sa femme à sortir; elle se retira avec sa fille dans un garni de la rue du Colombier, au faubourg Saint-Germain, n'ayant conservé qu'une femme de chambre et un laquais pour tout équipage.

L'hôtel de Langlée échut alors par voie d'échange et moyennant une soulte, au duc de Mazarin qui céda le palais Mazarin au Régent pour y installer les bureaux de la Compagnie des Indes⁶.

Louis-Marie, duc d'Aumont, avait marié son fils M. de Villequier, le 3 juillet 1704⁷, à M^{lle} de Guiscard.

Des mains du duc de Mazarin, les anciens historiens de Paris⁸ le font passer dans celles de la duchesse de Bourbon sans faire mention de Paris de Monmartel qui le garda, lui d'abord et son fils le M^e de Brunoy ensuite, pendant trente ans!

Monmartel, en achetant l'hôtel de Mazarin, se montrait fort avisé : on disait qu'il n'y en avait pas de plus commode dans Paris⁹. Il fit l'acquisition des deux immeubles contigus, l'un appelé le grand, l'autre le petit hôtel Mazarin, le 17 décembre 1752¹⁰,

1. BRICE (G.), *Nouvelle description de la Ville de Paris*, 1725, t. I, p. 415.

2. De ce mariage naquit Louis-Marie-Augustin, duc d'Aumont, né en 1709, qui épousa, le 23 avril 1727, Victoire-Félicité de Durfort de Duras, morte le 16 février 1753.

3. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XV, p. 391 et p. 392.

4. BUYAT (JEAN), *Journal de la Régence*, t. II, p. 248.

5. « Cette femme, dit Saint-Simon, avait un œil et le haut de la joue couverts d'une vilaine tache de vin; du reste bien faite, haute, altière, impertinente en ses discours et en ses manières, ...et vivant avec autorité dans sa maison. » (*Mémoires*, t. XXXIV, p. 484.)

6. Au coin de la rue Vivienne et de la rue des Petits-Champs, ancien logis du cardinal, aujourd'hui Bibliothèque Nationale pour la partie affectée au département des cartes et à celui des estampes.

7. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XVI, p. 453 (Note de M. de Boislesle). — En 1708, d'après LA CHESNAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. II, p. 49.

8. Cf. PIGANIOU (édit. 1765), JAILLOT (1775), DULAURE (1785), WATIN (1787), THIERY (1787), LEFEUVE (1875), etc.

9. PIGANIOU DE LA FORCE, *Description historique de la Ville de Paris*, t. III, p. 51.

10. Le comte d'Aucourt, dans son ouvrage *Les Anciens Hôtels de Paris* (1890, p. 54), signale Monmartel occupant l'hôtel Mazarin en 1758; c'est le seul historien, à notre connaissance, qui en fait mention à ce jour. Le M^e d'Argenson était mal renseigné quand il écrivait, le 11 avril 1754 : « L'on dit... que Paris de Monmartel achète pour lui l'hôtel actuel des ambassadeurs, ci-devant hôtel de Pontchartrain, et que M. Savalette, garde du Trésor royal, achète l'hôtel de Mazarin où allait loger M. de Monmartel. » (*Mémoires*, t. VIII.)

de Joseph Pialat, tuteur onéraire de Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc de Mazarin ¹, marquis de Villequier, et de M^{me} Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, de La Meilleraye ², de Villequier et de Mayenne, princesse de Château-Porcien, marquise de Chilly, son épouse, tous deux mineurs, en la présence du duc d'Aumont, tuteur honoraire du duc de Mazarin, son fils, et du duc de Duras, tuteur honoraire de la duchesse de Mazarin, sa fille, héritiers pour une part du duc de Mazarin avec la duchesse de Lauraguais, héritière pour un cinquième de Paul-Jules de Mazarin, son aïeul, par représentation de la M^{se} de Nesle, sa mère, et de la duchesse de Châteauroux, sa sœur ³.

M. de Maurepas, principal héritier de M^{me} de Mazarin, avait fait signifier à M^{me} de La Tournelle, la future duchesse de Châteauroux, et sa sœur, M^{me} de Flavacourt (M^{les} de Nesle étaient belles-petites-filles et nièces à la mode de Bretagne de M^{me} de Mazarin) d'avoir à sortir de l'hôtel Mazarin. Leur départ donna lieu à la légende que l'on connaît. Fort irritées du procédé discourtois de Maurepas, les deux sœurs s'étant rendues à Versailles, M^{me} de Flavacourt fit poser sa chaise dans la cour du château, et après avoir fait ôter les brancards et avoir renvoyé les porteurs, elle attendit que quelqu'un lui vînt en aide, ce qui arriva.

La surface totale de la propriété mesurait 1.061 toises ⁴, soit 2.100 mètres environ ⁵, non compris la portion de la rue de Lyonne annexée. Le grand hôtel, d'une contenance de 800 toises, se trouvait dans la censive du seigneur de la Grange-Batelière envers lequel il était chargé de cinq sols parisis de cens, et de dix septiers de grains, dont deux tiers en seigle et l'autre tiers en avoine, de redevance annuelle. Le petit hôtel était dans la censive de l'archevêché de Paris ⁶.

1. Louis-Marie-Guy d'Aumont (frère puîné du M^s de Villequier, mort à trois ans), né le 3 août 1732, maréchal de camp, duc de Mazarin, *par son mariage* du 2 décembre 1747, avec Louise-Jeanne de Durfort-Duras, née le 1^{er} sept. 1733, duchesse de Mazarin, fille d'Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, et de Charlotte-Antoinette *Mazarini* (DE LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIÉ, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. II, p. 49).

2. Armand de La Meilleraye épousa, en 1661, Hortense de Mancini, la quatrième nièce de Mazarin, et prit le titre de duc de Mazarin.

3. MM. de Mailly et de Nesle, tous deux frères, eurent chacun un fils qui épousèrent une demoiselle de Mazarin; M^{me} de La Vrillière, fille de M. de Mailly, devint M^{me} de Mazarin; elle eut une fille qui épousa M. de Maurepas (Cf. LUYNES, t. II).

4. ARCH. NAT., série N III, Seine, cote 1017. *Plan* (manuscrit) *des terrains sis entre les rues Vivienne, des Filles-Saint-Thomas, Neuve-Saint-Augustin, Gaillon et Neuve-des-Petits-Champs* (Hôtel de M. le M^s de Brunoy), vers 1775.

L'atlas de Verniquet (*Plan de la Ville de Paris*, 1791) indique seulement l'entrée du Contrôle.

5. Toise de 6 pouces de 0^m 33.

6. Vente des grand et petit hôtel Mazarin par les héritiers bénéficiaires du M^s de Brunoy à Louis-Philippe d'Orléans, le 24 mai 1782, devant Lhomme, notaire à Paris.

Monmartel réunit aux deux hôtels les terrains de deux maisons enclavées, donnant sur la rue¹, achetées, l'une le 3 septembre 1755², l'autre le 17 mai 1757³, et qu'il fit demolir. Il y a tout lieu de penser qu'il fit installer les bureaux de sa banque sur cet emplacement, et que l'ensemble fut embelli.

On pénétrait à l'hôtel Mazarin par trois portes cochères. La cour principale communiquait intérieurement avec la cour du petit hôtel, sur la gauche, et, par un passage avec la cour des communs, sur la droite. Sur ce passage se trouvait le perron donnant accès au vestibule d'honneur devant lequel on descendait de carrosse. La porte des communs ouvrait sur la portion de l'ancienne rue de Lyon, mitoyenne à la ruelle⁴, dépendante de l'hôtel du Contrôle, et percée sur son alignement, en retrait de la façade de l'hôtel Mazarin. Les écuries occupaient cet angle de la maison donnant sur la rue des Petits-Champs. Elles se divisaient, semble-t-il, en deux parties, dont l'une avec sortie sur l'entrée du grand hôtel, pour les chevaux de selle, et l'autre, avec sortie sur la cour des remises pour les chevaux de trait (*fig. 8*).

Le grand hôtel avait trois étages plus les combles, formant plusieurs appartements tant au rez-de-chaussée qu'au premier. Le petit hôtel n'en avait que deux et mesurait huit toises de face sur dix-sept de profondeur⁵. Les cuisines et les dépendances étaient situées derrière le petit hôtel, dans un corps de bâtiment prenant jour sur la rue Gaillon, entre la maison de M. de Lafontaine et celle de l'épicier. Les lignes pointillées du plan nous montrent que les cuisines se trouvaient dans des pièces voûtées. A l'époque de Monmartel et du M^e de Brunoy, cette partie de l'hôtel n'avait pas de sortie sur la rue Gaillon⁶; c'était l'ancien 4 de la rue Gaillon, aujourd'hui 28 de l'avenue de l'Opéra.

Le numéro 2 de la rue Gaillon (maison de l'épicier sur le plan), fut acquis par Monmartel le 13 février 1759⁷; et par l'entremise des nommés Gillet et sa femme qui l'achetèrent pour lui, en leur nom, du sieur Vincent Boucher, marchand de vin⁸.

Plusieurs personnes logeaient à l'hôtel Mazarin, en sus des gens de livrée⁹,

1. Voy. page précéd., note 6, et aussi : ARCH. NAT., série S 2133 (Fief Popin).

2. D'Anne-Angélique Cossart, par sentence adjudicative rendue au Châtelet.

3. De Guillaume-Nicolas Davollée, prêtre.

4. Autre portion de la rue de Lyon.

5. Il s'y trouvait également écuries et remises.

6. M. de Boislie, dans une note aux *Mémoires de Saint-Simon* (édition Hachette, t. VII, p. 75), dit pourtant : « L'hôtel de Lauglée était dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, avec une sortie sur la rue Gaillon... »

7. Par acte passé devant Melin, notaire à Paris.

8. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine de la Ville*, carton 19.

9. Nous possédons dans nos papiers un billet d'invitation (placard in-folio), pour l'enterrement

notamment un « M. Paris », sans doute ce Gaspard Paris¹, prêtre, prieur commendataire de Villepreux, diocèse de Paris², puis abbé de La Bussière³, qui assistera à l'enterrement de Monmartel. Il était seigneur de Moyrans, et fut confirmé dans la possession et jouissance de la seigneurie par arrêt du 6 mai 1783⁴.

En face de l'hôtel Mazarin habitait l'illustre peintre Hyacinthe Rigaud qui peignit le portrait de Paris l'aîné⁵, dont nous donnons la reproduction dans cette étude.

Il logea là du moins en 1725 dans un appartement où il avait réuni une fort belle collection de Titiens, de Rubens, de Van Dycks, de Rembrandts, sans parler de bronzes et de porcelaines de toute beauté⁶. Mais il semble qu'il en était parti quand Monmartel s'installa en face⁷.

Si ce dernier avait acheté l'hôtel Mazarin quelques années plus tôt, il aurait pu voir de chez lui Jean-Jacques Rousseau, à sa fenêtre, apprenant à Thérèse à connaître les heures sur le vaste cadran fixé au fronton de l'hôtel de Pontchartrain : « Quand j'allai loger rue Neuve-des-Petits-Champs, raconte Rousseau dans ses *Confessions*⁸, j'avais à l'hôtel Pontchartrain, vis-à-vis mes fenêtres, un cadran sur lequel je m'efforçai, durant plus d'un mois, à lui faire connaître les heures. » C'était au n° 57 actuel, à l'étage supérieur de la maison faisant l'angle de la rue Ventadour, rue où mourut M^{me} de La Poupelinière, l'héroïne de « la cheminée⁹ ».

L'architecte du petit château de Brunoy, Jean-François-Thérèse Chalgrin, habitait aussi rue Neuve-des-Petits-Champs, au n° 71, dit-on, *A la Gerbe d'Or*¹⁰. Il épousa le 2 mai 1776, à l'âge de trente-six ans, Émilie-Félicité Vernet, fille du peintre Joseph Vernet, âgée de quinze ans, demeurant avec son frère aux galeries du Louvre. La cérémonie nuptiale eut lieu dans la chapelle du château de Brunoy en présence

de D^{me} Charlotte Yvon, épouse de M. Durieux, tapissier à Paris, décédée à l'hôtel Mazarin, rue des Petits-Champs, le 24 juin 1769. Elle fut inhumée à l'église Saint-Roch.

1. Fils d'Étienne Paris, cousin ?) de Monmartel.

2. Arrentement d'un domaine à Charnières, le 31 octobre 1749, à Jacques Martellon, laboureur audit lieu (acte passé devant Magnin, notaire à Moirans, le 30 nov. 1741. — Étude de M^e Charbonnel, notaire à Moirans). Ce domaine avait été vendu à Gaspard Paris, le 21 octobre 1749 (devant Magnin), par Suzanne Paris, veuve de François-Abel de Sautereau, qui l'avait acquis de Jean-Baptiste Paris de Meyzieu, le 1^{er} juillet 1748. (Acte passé devant Melin, notaire à Paris.)

3. Acte de décès de Paris de Monmartel.

4. Arch. Nat., série Q¹ 400.

5. Voir le chapitre « Essai d'Iconographie ».

6. BRICE (G.), *Nouvelle Description de la Ville de Paris*, 1725, t. I, p. 415.

7. D'après l'édition de 1732 de G. Brice (t. I, p. 452), Hyacinthe Rigaud occupait un appartement dans une maison de la même rue, à l'encoignure de la rue Louis-le-Grand.

8. ROUSSEAU (J.-J.), *Confessions*, liv. VII (1743-1744); cité aussi par FOURNIER (Ed.), *Paris démolé*, p. 245.

9. CHATELAIN (E.), *La cheminée de M^{me} de La Poupelinière*, s. d., 1880.

10. PESSARD (G.), *Nouveau Dictionnaire de Paris*, 1904, p. 4149.

de Jules-David Cromot du Bourg, gouverneur de Brunoy, surintendant des finances du comte de Provence, l'un des témoins de l'époux, et de François-Gabriel Vernet, oncle paternel et témoin de la mariée. L'abbé Bretin, aumônier de *Monsieur*, leur donna la bénédiction ¹.

À l'époque où le M^{is} de Brunoy possédait l'hôtel Mazarin, en 1768, il avait pour voisin le beau-frère de M^{me} Du Barry, le comte Jean, logé dans une des maisons près de la rue Saint-Roch². Là, que d'allées et venues dans le temps de l'intrigue de la future favorite !

Après la mort de Monmartel, décédé en 1766, le M^{is} de Brunoy habitera de moins en moins l'hôtel Mazarin. Comme il préférait le séjour de Brunoy et que ses dilapidations avaient fortement entamé sa fortune, les curateurs à son interdiction se virent dans l'obligation de le louer. Le 9 septembre 1773, ils passaient bail³ du grand et du petit hôtel, tout meublés, moyennant un loyer annuel de 22.000 livres, à l'ambassadeur d'Espagne, Mgr Pierre-Paul-Abarca de Bolea-Ximenes de Urrea, comte d'Aranda, et de Castel-Florido. M^{is} de Torrès⁴, « riche homme par naissance en Aragon, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'Or⁵, etc. » Pendant près de dix ans, jusqu'en 1782, ce fut l'ambassade d'Espagne. La maison vis-à-vis était louée à un faïencier⁶ qui y avait ses magasins.

Le nouvel occupant quittait l'hôtel de Soyecourt, rue de l'Université, parce qu'il le trouvait trop petit. À sa nouvelle résidence, il montait sa maison presque sur le même pied que celle des princes du sang ; il avait douze gentilshommes, autant de pages et tout le reste en proportion. Déjà fort riche par lui-même, le roi d'Espagne lui faisait 600.000 livres de pension annuelle pour le mettre en position de faire plus brillante figure, sans parler de 200.000 livres données pour ses équipages.

Le comte d'Aranda poussait la prévoyance si loin, — il imitait en cela Samuel Bernard⁷ —, qu'il avait nuit et jour un carrosse attelé dans la cour de son hôtel⁸. C'était une de ces âmes de fer, comme seul en produit son pays. Le M^{is} Caracioli

1. *Registres paroissiaux* (Mairie de Brunoy).

2. *Gazette des Tribunaux* du 30 septembre 1876, p. 936. Selon l'acte de mariage de son frère signé à Saint-Laurent, le 1^{er} septembre 1769.)

3. Pour trois, six, neuf années ; bail passé devant Arnoult l'aîné, notaire à Paris, et suivant l'état annexé à l'acte passé devant ledit notaire le 16 décembre 1773.

4. Suivent ses titres.

5. Bail à loyer, du 20 avril 1779, devant Garnier-Deschênes, notaire à Paris : « En la présence des curateurs du M^{is} de Brunoy et de M^e Rodesse, avocat au Parlement. »

6. Moyennant 4.200 livres. Cf. à la Mairie du XVI^e arr. *Collection Parent de Rosan, Ms.*, vol. 18 : affiche de la mise en adjudication « d'une maison scize rue Neuve-des-Petits-Champs, proche le Contrôle général et vis à vis l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne ».

7. JANZÉ (V^{tesse} Alix de), *Les Financiers d'autrefois*, p. 76.

8. LEVIS (De), *Souvenirs et Portraits*, 1813, p. 167.

disait de lui avec plus de malice que de justesse : « Son caractère est à cheval sur son esprit, comme un bon cavalier sur une rosse ¹. » Pour donner un exemple de sa tenacité rappelons seulement l'expulsion des Jésuites de toutes les parties de la monarchie espagnole : le même jour, à la même heure, tous les couvents furent fermés sur son ordre.

Vient un trait de sa violence. Il avait la manie, commune à quelques personnes, de terminer toutes ses phrases par « comprenez-vous ». Un jour qu'il jouait au pharaon chez la princesse de Lamballe, et que le banquier, croyant qu'il se trompait, refusait de lui payer un coup gagné, l'ambassadeur, à bout d'arguments, saisit le chandelier placé au milieu de la table en lui disant : « Comprenez-vous que voilà un chandelier et qu'il est pour vous jeter à la tête ; comprenez-vous ? ». Le banquier comprit si bien qu'il se sauva dans la chambre à côté. Mais ce qui prouve mieux sa force de caractère c'est qu'il se corrigea tout à coup de son éternel « comprenez-vous » sur une seule plaisanterie de M^{me} de Beauvau ².

Il vivait dans la plus étroite intimité avec Franklin. Le 8 juillet 1778, l'illustre américain dîna avec lui à l'hôtel de Brunoy, en compagnie du M^e d'Almodovar, ambassadeur d'Espagne à Londres, qui regagnait son poste ³. On parla beaucoup de la guerre de l'Indépendance. Franklin, en mission à Paris depuis 1776, pour solliciter des secours contre l'Angleterre, venait de nous faire signer le traité par où la France s'engageait à soutenir les États-Unis. Dans ses visites, rue Neuve-des-Petits-Champs, Franklin travaillait à entraîner l'Espagne qui, comme on sait, se joignit à nous l'année suivante; mais la chronique ne dit pas si, en reconnaissance, il fit poser un paratonnerre sur l'ambassade !

Le comte d'Aranda résidait encore à l'hôtel de Brunoy quand celui-ci fut vendu au duc d'Orléans par la succession du marquis.

Les héritiers du M^{is} de Brunoy étaient :

Du côté paternel, ses cousins germains ⁴ François Nugues, ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Roussillon-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et Catherine Nugues, sa sœur, veuve de Vivant Micault, commissaire général des poudres et salpêtres. Le chevalier Nugues fit don de sa part à Nicolas-Adolphe-Félicité, comte de Rouhault, maréchal de camp, époux de Joséphe-Justine Boucot, sous charge d'usufruit et de droit ⁵, puis Antoine Paris, chevalier, lieutenant-colonel de dragons ⁶, cousin issu de germain du M^{is} de Brunoy.

1. POUGENS, *Lettres philosophiques*, 1826, p. 44.

2. LAVIS (De), *Souvenirs et Portraits*, p. 167.

3. *Correspondance secrète*, publiée par M. de LESCURE, 1866, t. I, p. 188 et p. 206.

4. Leur mère était sœur de Monmartel.

5. Souscut les actes des 9 et 11 juin et 12 septembre 1781 passés devant Alleaume, notaire à Paris.

6. Demeurant rue Ménars.

Du côté maternel se trouvait comme seul héritier des meubles et propres maternels, Armand, M^{is} de Béthune, colonel-général de la cavalerie légère et étrangère de France, son oncle.

Le 24 mai 1782, par contrat passé devant Lhomme¹, notaire au Châtelet, M^{me} Micault et le fondé de procuration de M. et M^{me} de Rouhault, vendirent l'hôtel de Brunoy à Louis-Philippe, duc d'Orléans, demeurant au Palais-Royal, pour la somme de 500.000 livres, dont 370.000 livres pour le grand hôtel et 130.000 pour le petit hôtel, plus 5.671 livres. Les glaces, boiseries et tableaux étaient compris dans la vente. Ces 500.000 livres furent déléguées par les vendeurs pour être payées par le duc d'Orléans à Françoise-Émilie de Pérusse Des Cars, veuve du M^e de Brunoy, en déduction de ce qui lui était dû aux termes de son contrat de mariage. Le duc d'Orléans avait acheté l'hôtel pour sa fille la duchesse de Bourbon qui vint y demeurer.

Il semble que l'auteur de la *Mère du duc d'Enghien*, cet ouvrage si attrayant, n'ait pas eu connaissance du séjour qu'avait fait la duchesse à cette époque à l'hôtel de Brunoy, quand il écrit : « Grâce à son généreux concours (de son père) elle eut pour l'hiver (1781-1782) une installation grandiose dans l'ancien hôtel de Clermont, qui s'élevait rue de Varenne, sur l'emplacement actuel de la rue de Jouy². » La mère du duc d'Enghien habita bien, à son retour d'exil en 1814, et même quelques années avant la Révolution, l'hôtel de Clermont ou de Valentinois qui lui avait été donné par Louis XVIII en échange de l'Élysée³. Mais, elle avait habité l'hôtel de la rue des Petits-Champs, jusqu'au jour où elle acheta l'hôtel d'Evreux, devenu Hôtel des Ambassadeurs, puis Élysée-Bourbon, — du nom de la princesse, — que la Révolution lui confisqua.

Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, surnommé le *Gros-Philippe*, était le petit-fils du Régent; marié à Louise-Henriette de Bourbon-Conti, princesse d'une grande beauté, mais d'une vertu moins édifiante, il en avait eu deux enfants : un fils, qui s'accoutra sous la Révolution du nom jacobin de Philippe-Égalité⁴, et une fille, la duchesse de Bourbon.

Celle-ci, Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née au château de Saint-Cloud, le 9 juillet 1750, avait épousé, le 24 avril 1770, Louis-Henry-Joseph, duc de Bourbon, fils du prince de Condé, et arrière-petit-fils du héros de Rocroy, de cinq ans moins âgé qu'elle. On les avait séparés le soir même du mariage à cause du jeune

1. Nous devons l'obligeante communication de cette vente à M^e Nottin, notaire à Paris.

2. Ducos (Comte), *La Mère du Duc d'Enghien*. Paris, 1900, p. 190.

3. Id., *ibid.*, p. 387.

4. Il avait épousé, en 1769, Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, et fut père du roi Louis-Philippe; ramené de Marseille où il était détenu dans un fort, il fut décapité en 1793. Cf. Ducos Comte, *La Mère du Duc d'Enghien*. — LENÔTRE (G.), *Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur*, etc.

âge de l'époux, et la jeune mariée avait été reconduite à son couvent. Mais fort dépité d'une pareille déconvenue, le jeune duc voulut prouver, tel le Cid, que « la valeur n'attend pas le nombre des années ». Il enleva sa femme du couvent et se comporta de façon à faire cesser toute hésitation à la lui laisser. La duchesse de Bourbon donna le jour au dernier duc d'Enghien.

Ce sont les péripéties de ce mariage que le littérateur Laujon mit sur la scène dans sa comédie : *L'Amoureux de quinze ans*, et qui plus tard servirent de thème à l'opérette *Le Petit Duc*¹.

La désunion des époux ne tarda guère à remplacer l'ardeur des premiers mois : elle devint définitive en 1780, plutôt causée par les mœurs dissolues de l'époque que par incompatibilité naturelle des caractères.

Le duc d'Orléans, père de la duchesse, résidait à Sainte-Assise, entre Melun et Corbeil, avec M^{me} de Montesson, son épouse secrète. Il acheta pour sa fille, en 1781, le domaine de Petit-Bourg, qui dominait la Seine à quelques lieues plus en aval, et le paya 1.200.000 livres². De Petit-Bourg, la duchesse venait quelquefois, en compagnie de son amie M^{me} d'Oberkirch, prendre des collations chez son cousin le comte de Provence³.

La vie de la duchesse de Bourbon touche en plus d'un point à l'histoire du M^{re} de Brunoy, en dehors de ses visites à Brunoy, et de l'achat de l'hôtel. Il semble qu'il y ait eu entre eux une certaine communauté de caractère. De même, en effet, que le marquis s'était fait remarquer par ses extravagances religieuses, la duchesse se singularisait par une dévotion visionnaire, comme si les mêmes murs eussent eu le don de fanatiser les propriétaires. Déjà attirée vers les idées mystiques, elle recevait chez elle des illuminés⁴, tel le chartreux D. Gerle, qui venait lui faire des prédications insensées, et des adeptes du somnambulisme. Elle se livra bientôt à un mysticisme exalté, et poussa la crédulité jusqu'à héberger la prophétesse Suzanne La Brousse.

En 1793, étant à Petit-Bourg, elle fut arrêtée, menée à Paris sous bonne escorte et incarcérée à l'hôtel de la Force, l'ancien logis des Paris, devenu prison. Transférée avec son frère Philippe-Egalité, ses neveux, et le prince de Conti⁵ à Marseille, elle fut enfermée au fort de Notre-Dame-de-La-Garde⁶. Élargie en 1795, ramenée à

1. DECOS-Comte, *La Mère du Duc d'Enghien*, Paris, 1900. — ROSENOT M., *Mémoires de la Comtesse Victorine de Chastenay*.

2. DECOS-Comte, *La Mère du Duc d'Enghien*.

3. Cf. *Mémoires de M^{me} la baronne d'Oberkirch*, publ. par M. de Montbrison, son petit-fils. Paris, 1853, t. II, chap. xxiv, p. 79.

4. DECOS-Comte, *La Mère du Duc d'Enghien*, pp. 129, 287-288.

5. *Id., ibid.*, pp. 368-383. Il mourut à Barcelone, au château de Palao, le 10 mars 1814.

6. *Id., ibid.*, p. 288.

Paris, puis conduite à la frontière espagnole, elle résida aux environs de Barcelone jusqu'en 1814. Favorable au début aux principes de la Révolution, elle manifestait un grand enthousiasme pour Napoléon, malgré l'atroce exécution du duc d'Enghien. Elle mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 10 janvier 1822, comme elle descendait de voiture devant l'église Sainte-Geneviève, ex-Panthéon, et se préparait à suivre la procession de la cérémonie réparatrice qu'on y célébrait.

Après l'acquisition par le duc d'Orléans de l'hôtel du M^{rs} de Brunoy, la duchesse sa fille y avait apporté divers changements intérieurs, entre autres l'aménagement de trois salons. Selon Thierry ¹, les travaux de décoration furent confiés à Rousset, l'architecte du roi.

D'après Watin, l'hôtel portait alors le n^o 38 de la rue des Petits-Champs. Au coin de cette dernière et de la rue Gaillon on avait placé une des boîtes aux lettres de la grande poste ².

On trouve aux Archives Nationales ³, des plans et des projets relatifs aux travaux exécutés, notamment un projet aquarellé reproduisant un magnifique escalier sur lequel donnent de hautes fenêtres cintrées, avec une statue dressée sur un palier à droite ; et un plan de jardin figurant une corbeille de fleurs aquarellée en couleur rose.

Dans le petit hôtel logeaient le comte et la comtesse de Gestas ⁴ ; leur appartement avait vue sur la rue Neuve-des-Petits-Champs et sur la rue Gaillon ⁵. M. de Montenglan, écuyer de la duchesse de Bourbon, demeurait au-dessus d'eux, au second étage ⁶.

L'architecte de la princesse était Piètre, auteur et signataire du plan que nous reproduisons.

Après avoir habité pendant six ans l'ex-hôtel de Monmartel, la princesse de Bourbon le revendait, en 1788, à l'État qui se préparait à y installer l'administration de la Loterie royale. La nouvelle s'étant répandue qu'on devait bâtir dans le jardin ⁷ inquiéta les propriétaires des maisons en bordure de la rue Gaillon. De ce nombre

1. THIERY, *Guide des Amateurs et des Etrangers à Paris*, 1787. — Dans le *Provincial à Paris*, 1787, de WATIN, on trouve le nom de Morisset ; cet auteur fait erreur également en disant que le duc de Mazarin vendit l'hôtel à la duchesse de Bourbon.

2. THIERY, *Guide des Amateurs*.

3. ARCH. NAT., série N III, Seine, cote 899⁶.

4. Gentilhomme et dame d'honneur de la duchesse probablement (?).

5. La partie de l'hôtel ayant vue sur la rue Gaillon avait quatre étages.

6. ARCH. NAT., série N III, Seine, cote 899. *État des appartements et logements de la nouvelle maison de S. A. S. M^{me} la duchesse de Bourbon*, etc. (sans date).

7. La superficie de l'hôtel comprenait, en 1824, 2092 mètres construits et 1086 mètres non bâtis.

était M. de Montyon, le fondateur du prix de vertu. Il en écrivit aussitôt à Boulé, l'architecte proposé aux travaux par l'État, lequel communiqua sa lettre au contrôleur général Lambert ¹, logé pour lors à côté, à l'ancien hôtel de Lyonne ². Celui-ci le rassura en ces termes ³ :

« Le sieur Boulé, Monsieur, architecte du Roy, m'a fait part de la lettre dont vous l'avez honoré au sujet des constructions qui doivent être faites dans le jardin de l'hôtel ci-devant occupé par M^{me} la duchesse de Bourbon. Ces constructions que le service de la Régie de la Loterie royale, qui doit y être établi, rendent indispensables, seront faites sans porter aucun préjudice aux droits des propriétaires voisins de cette maison. C'est par cette raison que le sieur Boulé n'a pas été dans le cas de vous prévenir à ce sujet.

« J'ai l'honneur d'être, etc., signé : « Lambert ». »

Suit un postscriptum de la main de Lambert lui-même :

« Quoiqu'il soit bien assuré, Monsieur, qu'il ne sera rien fait au préjudice des droits des propriétaires voisins, je serais fâché que vous conservassiez, à ce sujet, quelque inquiétude, et il ne peut y avoir aucun inconvénient que M. Boullée (*sic*) confère avec vous à ce sujet ; mais il ne pourrait se déssaisir des plans qui lui sont nécessaires à tout instant, les ouvrages étant extrêmement pressés. »

La maison de M. de Montyon est le n^o 10 actuel de la rue Gaillon ⁴.

Les plans de l'hôtel de la duchesse de Bourbon « depuis les caves jusqu'au grenier » avaient été remis à Boullé par l'architecte Piètre, ainsi qu'en témoigne son reçu ⁵, et suivant l'autorisation que lui avait donnée Fromant ⁶, secrétaire de M. de La Touche.

L'hôtel de Paris de Monmartel, ex-hôtel Mazarin, devint donc hôtel de la Loterie dès 1788. En 1789, Necker remplace à l'hôtel du Contrôle le contrôleur Lambert nommé « président du comité pour les affaires d'administration » qui va rue Chris-

1. Lambert (Charles-Guillaume), magistrat et contrôleur général des Finances sous le ministre de Brienne (1787-1788) ; il en reprit le titre le 29 juillet 1789 jusqu'en 1790 ; né en 1716, il fut guillotiné en 1793.

2. On voit pour la première fois dans l'*Almanach royal* de 1788, p. 227 : « Département des Finances : M. Lambert, conseiller d'Etat et ordinaire au Conseil royal des Finances et du Commerce, Contrôleur général des Finances, hôtel du Contrôleur général. »

3. Lettre du 4^{er} juin 1788.

4. Cette maison appartenant à M. Allez qui a eu l'extrême courtoisie de nous laisser parcourir ses titres de propriété où nous avons trouvé la lettre ci-dessus. Nous lui renouvelons ici l'expression de notre gratitude.

5. ARCH. NAT., série N III, 899, Paris, 17 mai 1788.

6. Id., *ibid.*, cote 899²⁵ : « Je suis persuadé qu'en faisant cette remise il remplira les vœux de M. le comte de La Touche à qui j'en rends compte par ce courrier » (signé) : « Fromant. »

tine¹. L'année suivante, Necker, de retour aux affaires, occupe encore pour un temps l'hôtel du Contrôle, et Lambert, contrôleur général des Finances, s'installe au petit hôtel de Brunoy, au n° 39 de la rue Neuve-des-Petits-Champs. A partir de ce jour, l'ex-petit hôtel Mazarin prend le nom de l'occupant, et n'est plus autrement désigné qu'hôtel Lambert; et la partie de l'immeuble donnant rue Gaillon, au n° 4, se dénomme « petit hôtel Lambert ».

Le public qui venait assister au tirage des loteries pénétrait à l'hôtel de la Loterie² « par une porte située dans le renforcement que formait l'hôtel occupé par le ministre des Finances », c'est-à-dire par la porte qui devait être l'ancienne entrée des communs du M^{is} de Brunoy. Une gravure en couleur de Marlet, représentant le tirage de la Loterie dans une salle de l'hôtel, est reproduite dans les *Tableaux de Paris* (1828). Le ministère des Finances, l'hôtel de la Loterie, l'hôtel Lambert et le petit hôtel de la rue Gaillon communiquaient entre eux par des portes et des grilles, d'autant plus facilement établies que la disposition intérieure des hôtels s'y prêtait par les passages qui existaient déjà au temps de Monmartel.

En 1792 et 1793, les hôtels de la Loterie et Lambert ne sont que des dépendances du ministère des Finances. Le premier affecté au département des Contributions et des Revenus publics sous la direction du citoyen de La Roche³, l'un des premiers commis des Finances⁴; le second, à la commission des Monnaies, présidée par le fils de l'ex-contrôleur Lambert. Mais un décret de la Convention Nationale du 27 frimaire an II (1794) abolissant les loteries et ordonnant leur liquidation, supprima par contre-coup les administrateurs et employés de l'administration des Loteries⁵.

En 1792, le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Roland et sa femme, occupaient l'hôtel du Contrôle⁶. Après la fuite de Roland en Normandie, comme on ignorait le lieu de sa retraite, un envoyé du Comité de Salut public vint à l'hôtel Lambert, le vendredi 12 juillet 1793, et essaya de découvrir où il se cachait. Ce louche personnage se nommait Georges-Antoine Fontaine. Sous un faux prétexte et par des questions insidieuses, il chercha, mais sans succès, à faire parler le chef de la première division des Finances. Voici le passage de son rapport concernant l'hôtel Lambert :

1. *Almanach royal* de 1789; *id.*, 1790, p. 232.

2. « L'hôtel de la Loterie tient du côté du midi à la rue Neuve-des-Petits-Champs, au levant à l'hôtel occupé par le ministère des Finances, par l'extrémité du côté du nord à M^{me} Faloppe, au couchant à l'hôtel Lambert, à M^{me} Pierre Delondres, au petit hôtel de la rue Gaillon et à M. Guichard. » Dépôt des titres de propriété de la Loterie royale, le 24 août 1825 (PRÉFECTURE DE LA SEINE, *Vente des biens nationaux* : hôtel de la Loterie, le 28 sept. 1824).

3. Peut-être un descendant du beau-père des Paris.

4. *Almanach national*, an I^{er}, p. 133, et an II, p. 139.

5. ARCH. NAT., série G¹ 8. Loterie (Décrets des 25 brumaire et 30 frimaire).

6. *Almanach national*, an I^{er}, p. 128.

«... Par suite de ma mission à l'effet de découvrir la retraite du citoyen Roland, ex-ministre de l'Intérieur, je me suis rendu à onze heures trois quarts au petit hôtel du ministre de l'Intérieur, rue des Petits-Champs, dans l'intention de parler au citoyen Champagneux, chef de la première division et de la correspondance des affaires secrètes et que l'ayant trouvé à son bureau... je luy demandai de remettre luy-même et en main propre au citoyen Roland un paquet contenant des pièces et des renseignements relatifs à une affaire secrète à lui particulière et dont il m'avait chargé depuis son ministère, qu'à défaut de quoy, je le priois de vouloir bien m'indiquer un moyen de luy faire parvenir sans inquiétude : à quoy, le citoyen Champagneux m'a répondu par trois fois « *qu'il ne pouvoit faire ça* » et m'a conseillé de voir la citoyenne Roland...¹ »

M^{me} Roland était alors détenue, et elle fut guillotinée le 8 novembre 1793. Quant à son mari, on sait qu'informé de cette nouvelle, il se donna la mort, le 15 novembre, sur la grand route de Paris à Rouen. Son cadavre fut trouvé à Rade-pont² à l'entrée d'une avenue.

À l'hôtel de la Loterie, se trouvaient les 6^e, 7^e et 8^e divisions du département des Finances, où on procédait à l'aliénation des domaines nationaux. À l'hôtel Lambert, les 3^e, 4^e, 5^e et 7^e divisions s'occupaient du mobilier national, des restitutions, et des formations des listes générales des émigrés et de la liquidation de leur passif³.

L'ironie du sort voulut donc que la M^{me} de Brunoy fût inscrite sur la liste des émigrés dans l'hôtel même de son mari, où elle avait habité quelques années⁴!

L'hôtel de Monmartel resta affecté à l'administration de la Loterie (rétablie) jusqu'en 1824⁵.

En exécution des lois des 15 et 16 floréal an X, 5 ventôse an XII, 10 juillet 1822, etc., il devait être procédé par le Domaine de l'État, le samedi 15 février 1823, à l'adjudication⁶ des cinq hôtels occupés par le ministère des Finances⁷ dont faisaient partie l'hôtel de la Loterie, l'hôtel Lambert et le petit hôtel Lambert rue Gaillon⁸, mais l'adjudication définitive n'eut lieu que l'année suivante.

1. Arch. Nat., série C, carton 278, n° 70.

2. A cinq lieues de Rouen; rapport signé par Legendre, représentant du peuple. Voy. aux Archives nationales le dossier relatif à cette affaire, série C 278.

3. *Almanach national*, an III, p. 173, et ans IV et V.

4. Dans la 7^e division.

5. Sur le plan de Paris de l'an XII (1803-1804), par Maire, aux Archives de la Seine, l'hôtel Lambert ne semble pas faire partie du ministère des Finances constitué par les hôtels du Contrôle et de la Loterie; son emplacement est en blanc.

6. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine État*, carton 108, dossier 2082.

7. Il devait être installé, en 1826, dans les nouveaux bâtiments (en cours de construction) situés rue Neuve-du-Luxembourg, de Rivoli, de Castiglione et du Monthabor.

8. Les seuls autres étaient l'hôtel du ministre des Finances (ex-Pontchartrain) et l'hôtel de la

Le mardi 12 octobre 1824, Charles-Jules Labarthe, avoué, se rendait acquéreur de l'hôtel de la Loterie, sur une mise à prix de 699.103 francs, pour le compte de Jean-Jacques Lemercier de Nerville, ancien agent de change, moyennant la somme de 882.000 francs¹. La maison portait, en 1826, le n° 42².

L'hôtel Lambert fut adjugé le même jour à Jacques-Louis Perrier, négociant, pour 363.000 francs³; et la maison attenante, c'est-à-dire le petit hôtel donnant rue Gaillon au n° 4, qui en avait été séparée dans la mise en vente, fut aussi acquise par lui⁴ au prix de 100.000 francs.

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, l'hôtel Lambert devint la propriété d'une célébrité du Théâtre-Italien qui se trouvait là, pour ainsi dire, sur la scène même de ses triomphes. Nous voulons parler de la cantatrice Giulia Grisi⁵. Elle avait épousé M. Gérard de Meley dont elle se sépara bientôt. M^{me} de Meley, *alias* Giulia Grisi, acquit les deux immeubles précités le 18 mars 1816, de M^{me} V^{ve} Perrier et de ses enfants, au prix de 470.000 francs. Plus tard, elle institua pour ses légataires universelles M^{lles} Cecilia, Clélia-Corinna et Rita de Candia, toutes trois filles adoptives, dit l'acte, du non moins célèbre ténor Mario, de son véritable nom Giovanni de Candia, demeurant à Florence, villa Salviati⁶.

M. Lemercier de Nerville, l'acquéreur de l'immeuble n° 48 rue des Petits-Champs, ancien hôtel de la Loterie, et du n° 3 de la rue Marsollier, l'avait apporté à la société civile constituée⁷ pour l'achat et la revente des terrains et bâtiments dépendant des anciens hôtels du ministre des Finances, de la Loterie, et des hôtels

Dette publique, à l'angle de la rue Vivienne et de la rue des Petits-Champs, côté de la place des Victoires (*Le Moniteur Universel*, mercredi 9 janvier 1823).

1. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine État*, carton 1506, dossier 1270. (Le ministère des Finances fut adjugé aux banquiers Mallet frères, pour la somme de 1.691.000 francs, sur une mise à prix de 1.346.238 francs.) — Une expédition d'acquisition fut déposée, le 9 octobre 1826, chez Baudenon de Lamaze. Voy. aussi aux ARCHIVES DE LA SEINE, carton 305 du Domaine, dossier 13570.

2. BIBL. NAT., *Topog. de Paris*, Va, 236, pp. 84-86. Quartier Neuve-des-Petits-Champs-Gaillon (Plan de terrains à vendre).

3. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine*, cart. 108, doss. 2082; cart. 1506, doss. 1270; cart. 49, doss. 149.

4. La maison du coin (la maison de l'épicier), appartenait à MM. Dorival et Meunier. L'hôtel Lambert attenait par derrière à MM. Meunier et Pierre Delondres (le 6 actuel de la rue Gaillon).

5. Ed. Fournier, dans ses *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, 1893 (p. 16), indique une maison de la rue d'Astorg, comme étant habitée en juillet 1849 par M^{lle} Grisi. Ce devait être la danseuse, Carlotta Grisi, sa cousine?

6. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine de la Ville*, carton 19, dossier 149. Giulia Grisi mourut pendant un voyage à Berlin en 1869. Son testament est du 29 novembre 1869.

7. Devant M^e Baudenon de Lamaze, notaire, le 29 octobre 1824. (Vente 14 avril 1846, par M. Baisnée, au comte et à la comtesse de Boursier de Villers.)

Rodepout et de Gesvres¹. Cette société le vendit à M. Charles Lavaysse et à M^{me} Jos. plus-Lauré de La Celle de Châteaubourg qui l'apportèrent à leur tour à la société Ménard en 1827². Celle-ci, après démolition, fit des constructions nouvelles ; et c'est ainsi que la salle Ventadour³, aujourd'hui succursale de la Banque de France, bâtie sur l'emplacement du jardin de l'hôtel du ministre des Finances, devint l'Opéra-Comique de 1828 à 1832.

La maison n^o 48, ex-grand hôtel Mazarin reconstruit, était traversée par un passage appelé « Galerie de l'Opéra-Comique » allant de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la place Ventadour⁴, maintenant rue Marsellier ; cette dernière rue tracée sur le terrain de l'ancien jardin du M^e de Brunoy. L'architecte Mangot avait donné les plans de l'immeuble ; une grille fermait l'entrée du passage comme le montre la planche gravée par Adam⁵.

La rue Méhul, ouverte en 1826, existait déjà, en quelque sorte, puisqu'elle se trouve sur l'emplacement de l'ancienne rue du Contrôle général auquel on prit le surplus nécessaire à sa largeur⁷.

Quand, en 1876, le percement de l'avenue de l'Opéra donna lieu à des expropriations⁸, l'hôtel Lambert ou le n^o 50 de la rue des Petits-Champs paraissait être resté intact. Un rédacteur à la *Gazette des Tribunaux* faisant l'histoire des immeubles expropriés, s'exprimait ainsi, à la date du 3 novembre 1876⁸, au sujet de cette maison : « Le numéro 50 est particulièrement digne d'attention, la maison formait un vaste et bel hôtel composé de plusieurs corps de bâtiments. » Mais il précisait, sans doute, le petit hôtel Mazarin devenu Lambert, pour le grand hôtel Mazarin. Nous avons vu en effet que ce dernier — c'est-à-dire la maison du n^o 48, —

1. Au limit des jardins des hôtels au Contrôle et de la Loterie, sur la rue Neuve-Saint-Augustin.

2. Société constituée devant Lambert, notaire, le 2 janvier 1827.

3. MARLÈS J. de, *Paris ancien et moderne*, 1838, t. III, p. 507.

Après avoir été Opéra-Comique, la salle Ventadour devint Théâtre Nautique, en 1834, Théâtre de la Renaissance, de 1838 à 1841, et enfin Théâtre-Italien, de 1841 à 1875. ROCHEGUE (M^{is} de), *Promenades dans toutes les rues de Paris*, 1910.

4. Cette maison, de nouveau démolie ou transformée, a été remplacée, il y a peu d'années, par un hôtel. Au n^o 48, dit le M^e de RocheGude, se trouvaient, avant 1905, les Bains Ventadour.

5. Au n^o 3.

6. KRAFFT et THIOLLET, *Choix des plus jolies maisons de Paris et des environs*, etc. Paris, s. d., pl. 31. On trouve également cette planche dans les cartons du musée Carnavalet. (*Topog de Paris*, cote 35 H. « Élévation de la maison 48, rue Neuve-des-Petits-Champs ».)

7. M. le M^e de RocheGude prétend que la rue Méhul fut ouverte sur l'emplacement de la grande porte de l'hôtel de Lyonne ; selon nous cette dernière se trouvait plus sur la droite.

8. *Gazette des Tribunaux* des : 9, 13, 17, 21, 28, 30 septembre ; des 6, 11, 17, 19, 22, 27 octobre ; 2, 3, 5, 9 novembre 1876, etc.

9. 26, 2 et 3 novembre 1876, p. 1009.

avait été reconstruit par l'architecte Mangot : or, sur le tableau des allocations relatives aux indemnités à payer aux propriétaires des immeubles atteints par l'ouverture de l'avenue de l'Opéra, le n° 50 de la rue des Petits-Champs avec le n° 4 de la rue Gaillon figure pour 900.000 francs¹ ; puis vient le n° 52 avec le n° 2 de la rue Gaillon, l'ex-maison de l'épicier, situés dans le tracé de l'avenue de l'Opéra, pour 300.000 francs².

Nous avons déjà dit un mot de cette maison. Paris de Monmartel l'avait achetée en 1759, par l'intermédiaire de M. et M^{me} Charles Gillet ; le M^e de Brunoy la vendit le 11 octobre 1774 à Louis Gillet, fils des précédents, par acte passé devant Arnoult, notaire. En 1812, elle échet à M. Delaplace et consorts, petits-enfants de Louis Gillet, qui la vendirent 90.050 francs, le 5 août 1820, à M. et M^{me} Dorival. Le 9 août 1845, M. et M^{me} Jourdain l'acquéraient de ces derniers au prix, cette fois, de 145.050 francs. Après le décès de M^{me} Jourdain³, le 7 juin 1871, la maison devenait propriété de ses héritiers qui la possédaient encore au jour de l'expropriation⁴.

Les travaux de l'avenue de l'Opéra firent disparaître le n° 52 de la rue Neuve-des-Petits-Champs et le 2 de la rue Gaillon, c'est-à-dire la maison d'angle, et ils nécessitèrent la démolition de l'hôtel Lambert qui fut remplacé par une maison construite sur son emplacement réduit et rectifié. Ceci explique que la rue Gaillon ne commence qu'au n° 6 (ancien n° 8) ; le n° 28 de l'avenue de l'Opéra est l'ancien n° 4 de la rue Gaillon, ex-petit hôtel Lambert, plus anciennement corps de bâtiment où se trouvaient les cuisines de Paris de Monmartel, et le n° 28 bis de l'avenue de l'Opéra est l'ancienne maison de M. de La Fontaine⁵ (ancien n° 6).

Nous tenons d'un témoin oculaire, dont le père se disposait à acheter l'hôtel Lambert à l'époque où il fut exproprié, que c'était « une belle maison en pierre de taille avec un beau jardin garni d'arbres, et que deux danseuses y habitaient⁶ ».

L'hôtel Lambert, assure Lefeuve, avait une sortie, et le Contrôle général des Finances une autre, par la cinquième ou sixième porte de la rue Gaillon⁷.

1. *Gazette des Tribunaux* des 3 nov. (p. 1069) et 5 nov. (p. 1076). Sur une offre de 780.000 francs et une demande de 1.100.000 francs. Au nombre des locataires figuraient : un tailleur, un marchand de meubles, une couturière, une modiste, un fourreur, etc. L'ouverture de l'avenue de l'Opéra expropriait les nos 50 à 62 de la rue Neuve-des-Petits-Champs, côté pair, et les nos 1 à 9 et 2 de la rue Gaillon.

2. *Id.*, *ibid.*, offre 250.000 francs, demande 333.800 francs. Le n° 52 était occupé par un charbonnier, une couturière et un cordonnier.

3. Son fils était marchand de comestibles au n° 52.

4. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine de la Ville*, carton 19, dossier 148.

5. Voyez le plan de l'hôtel du M^e de Brunoy.

6. Sans doute M^{lles} de Candia.

7. LEFEUVE, *Histoire de Paris*, 1875, t. III.

Notre intention n'est pas de faire l'historique des maisons de cette rue, mais seulement de dire ce que nous savons sur celles touchant l'hôtel et le jardin de Paris de Monmartel. A son époque, le corps de bâtiment ayant vue sur la rue Gaillon, au n° 4, n'avait pas de sortie sur cette rue¹. Il était élevé d'un rez-de-chaussée sur cave, d'un entresol, de deux étages carrés et d'un étage mansardé : c'était, avons-nous dit, la partie occupée par les cuisines. Quand l'hôtel fut vendu en 1824², le rez-de-chaussée était distribué en écuries et selleries, l'entresol et les trois étages en bureaux.

La maison du n° 6 (ancien n° 8 en 1878) est un bel hôtel qui a gardé jusqu'à ce jour tout son cachet du dix-huitième siècle. Une magnifique rampe de fer forgé orne l'escalier : le salon du propriétaire a été pris dans le bâtiment voisin⁴ mis à l'alignement⁵ quand on ouvrit l'avenue de l'Opéra.

Cet hôtel a été acquis le 1^{er} décembre 1779 par le fermier général Jean-Claude Doüet et sa femme Marie-Claude de Francès : il passa ensuite à Gabriel-Isaac Doüet de La Boulaye, maître des requêtes, et à Angélique-Catherine de Berny, son épouse : puis à Anne-Catherine Doüet, veuve de Henri-Gabriel Amproux, comte de La Mussaie, maréchal de camp. Le 2 vendémiaire an VI, il appartenait à Jean-Baptiste Romain : le 27 novembre 1810, au maréchal Antoine Clerc. Après lui, il passa entre les mains de M. Delondres, etc.

Le n° 8 (ancien 10) tenait à l'hôtel de la Loterie à l'est, à la maison de M. Delondres au midi, à la maison de M. Guichard au nord ; c'est l'immeuble désigné dans différents actes comme « petit hôtel de la rue Gaillon dépendant du ministère des Finances »⁶. Le bâtiment, au fond de la cour, était élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ; le rez-de-chaussée consistait en un passage communiquant à l'hôtel de la Loterie, une réserve et un bureau⁷. Cette maison avait appartenu à M^{me} V^{ve} de Rooth.

On sait que M^{me} de Rooth épousa le maréchal de Richelieu, déjà deux fois veuf, et âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le mariage fut célébré avec pompe à l'hôtel d'Antin, ex-hôtel de Monmartel devenu hôtel de Richelieu ; il y eut feu d'artifice,

1. Voy. le plan.

2. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine Etat*, carton 108, dossier 2082 3^e lot, et carton 1506, dossier 1270. La maison couvrait 433 mètres de superficie dont 20 mètres non bâtis.

3. Les renseignements qui suivent nous ont été aimablement communiqués par M. le comte de Beauvoit, propriétaire de l'immeuble, le 9 mars 1910. Depuis, on y a exécuté des travaux.

4. Maison de M. de La Fontaine sur le plan. Il s'y trouvait un escalier qui a été supprimé.

5. Il existe encore, en partie, et en retrait, au-dessus du toit d'une boutique (1910). C'est aujourd'hui (1914) une banque.

6. « Porte cochère, cinq croisées de face. »

7. ARCHIVES DE LA SEINE, *Domaine*, carton 1506, dossier 1270 : superficie 656 mètres, adjugé le 12 octobre 1824, à Léonard-François Dufau, pour 300.000 francs.

bal, illuminations dans les jardins. Mais malgré la menace que le vieux maréchal avait faite à son fils, le duc de Fronsac, de lui donner un frère meilleur sujet que lui, l'époux défaillant remit le billet suivant à la nouvelle mariée en la reconduisant dans ses appartements :

A minuit cachez-moi vos charmes,
Je craindrois d'outrager l'Amour.
Depuis que j'ai perdu ses armes,
Mon bonheur fuit avec le jour.

Les n^{os} 10 et 12 (anciens n^{os} 12 et 14) ne formaient autrefois qu'un seul et même hôtel divisé par la suite en deux parties égales¹ ; l'une appartenait à M. de Montyon, l'autre à M. de Chambry. Aussi, jusqu'en 1911, les deux maisons eurent-elles même aspect, et semblable architecture comme étant les deux moitiés du même ancien immeuble.

La maison du n^o 10, dont nous nous occuperons seule pour terminer, portait sous la Révolution les n^{os} 29 et 842 division Le Peletier. Elle avait été adjugée, le 11 frimaire an XI de la République (30 juin 1803²), à M. Augustin-Charles Guichard de Mareil qui y mourut le 4 mai 1845. Celui dont il la tenait l'avait tout simplement gagnée à la loterie³. A la première loterie nationale, en effet, décrétée le 29 germinal an III, les lots étaient représentés par des immeubles provenant de l'aliénation des domaines nationaux. Or parmi ceux-ci figurait la maison du n^o 10 de la rue Gaillon « tenant du levant à l'administration de la Loterie nationale⁴ ». L'heureux gagnant s'appelait Adolphe Siemsen d'Altona ; il fut mis en possession de son « lot » par procès-verbal du 23 frimaire an IV. Quant au numéro, c'était le 446.001 : avis aux amateurs de nombres fétiches ! « Cette maison, lit-on sur la notice de vente imprimée, est ornée de glaces : elle consiste en un grand corps de bâtiment double en profondeur, composé d'un étage sur caves, de rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étage avec mansardes, combles couverts de tuiles, greniers à fourrage : à droite et à gauche dudit bâtiment sont deux édifices en ailes, élevés jusqu'au deuxième étage ; un petit bâtiment couvert d'ardoises, servant seulement d'écuries ; etc. ⁵. »

1. De 138 toises de superficie (voy. le plan). On a construit depuis, dans la cour du n^o 12, un corps de bâtiment qui en a complètement transformé l'aspect.

2. Devant Tiron, notaire à Paris.

3. Nous avons trouvé ces renseignements et ceux qui vont suivre dans les titres de propriété de M. Allez à qui nous sommes heureux d'exprimer notre gratitude pour son obligeance.

4. « Du couchant, à la rue Gaillon ; du midi, à la D^{lle} Derote (*sic*) ; du nord, aux héritiers Chambry. »

5. L'hôtel a été habité jusqu'en 1856 par M. le comte de Grammont.

Paris de Monmartel.



EXTRAIT DE L'INVENTAIRE

DE PARIS DE MONMARTEL EN L'HOTEL MAZARIN

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS ¹

Dans les écuries : 41 chevaux :

25 chevaux sous poil noir dont 6 chevaux de carrosse choisis par M^{me} de Monmartel aux termes de son contrat de mariage, 9 chevaux bais, une jument sous poil gris, un cheval de selle arabe sous poil étourneau, une jument baye brune, un cheval d'Espagne sous poil gris, un cheval anglais bai, deux chevaux de selle sous poil gris et bai.

Dans les remises :

Une berline de ville montée sur quatre roues : caisse à chiffre, fond doré, garnie de ses trois glaces, et stores de gros de Tours cramoisi, de deux coussins bourrés de plumes couverts et la caisse doublée de velours ciselé cramoisi, la housse du siège de même velours, le surtout dudit siège de drap rouge : prisee 3.400 livres.

Une berline de campagne, caisse dorée à chiffre fond aventurine, reste de même, prisee 2.000 livres.

Une autre berline de campagne à l'usage de M^{me} de Monmartel ; les corps dorés à panneaux à chiffre doré fond vert, garnie de ses glaces et stores de gros de Tours ; les coussins et la caisse doublés de velours vert ciselé, la housse du siège du même velours.

Une diligence : panneaux dorés, chiffre, glaces, coussins couverts et caisse doublée de velours cramoisi, siège recouvert *idem* ; prisee 3.000 livres.

Une gondole de seize places, garnie de glaces, doublée de velours d'Utrecht gris ; prisee 1.200 livres.

1. Inventaire du 23 septembre 1766 et jours suivants, fait par devant M^e Trudon, notaire à Paris ; signé : Béthune-Monmartel, Paris Duverney, Mossu Dumoussy (le caissier).

Une chaise de poste à une place montée sur deux roues, peinte en gris, doublée de velours d'Utrecht petit gris.

Une autre chaise de poste à deux places peinte couleur cramoisie sur quatre roues, garnie de ses glaces, coussins de velours et housse du siège de drap cramoisi.

Un diable monté sur quatre roues peint en gris, coussins de plumes, caisse doublée de velours d'Utrecht cramoisi.

Une grande berline de voyage à l'usage de M^{me} de Monmartel, aux armes de la maison, la caisse cramoisie, les coussins de velours, le siège de drap cramoisi.

Dans la sellerie :

Trois attelages de 6 chevaux pour la campagne, dont un en cuir jaune d'Angleterre et les deux autres en cuir noir, le tout avec plaques, boucles et bosselles de cuivre doré.

Cinq selles de maitres en velours cramoisi « à la royale » garnies de leurs croupins en drap rouge avec un petit galon d'or, cinq chasse-mouches en soie cramoisie bordés ainsi que les housses d'un petit bordé or.

Trois housses de velours cramoisi galonnées de franges avec un petit galon d'or « à la Bourgogne », prisées 250 livres, plus quatre autres housses de velours cramoisi.

Dans les caves situées sous les bureaux de la Caisse :

Sous le 1^{er} bureau :

Vin rouge d'Orléans : 3 demi-queues. Vin d'Orléans de la Basse-Bourgogne : 12 demi-queues et une feuillette. De la Haute-Bourgogne : 6 demi-queues. Vin de Pomard-Melly : 5 demi-queues (prisées 550 livres). Vin de Graves : 5 demi-queues (prisées 400 livres). Vin de Bordeaux : 3 pièces (prisées 240 livres).

Sous le 2^e bureau :

22 pièces de vin courant prisées à raison de 60 livres la pièce, etc.

Sous le 3^e bureau :

Vin de Malvoisie : 3 quarteaux prisés à raison de 50 livres le quarteau. Vin de Malaga : 2 pièces. Vin de Pajarète : 2 pièces prisées à raison de 220 livres la pièce.

Sous le 4^e bureau :

Vin du Cap : 90 demi-bouteilles de blanc et 132 de rouge. Vin de Champagne d'Ailly : 79 bouteilles. Vin de Moraché : 400 bouteilles (servant pour la cuisine). Vin de Jérès : 206 bouteilles (prisées avec les carafons 312 livres). Vin de Malvoisie : 200 bouteilles. Vin de Ciry (*sic*) : 50 bouteilles. Vin de Lunel : 120 bouteilles. Vin de Tokay : 20 bouteilles.

Sous le 5^e bureau :

Vin blanc de Meursault : 90 bouteilles. Vin de Rota : 60 demi-bouteilles. Vin de Constance : 64 bouteilles. Vin de Malvoisie : 90 bouteilles. Vin d'Aubigny : 40 bouteilles. Vin d'Alicante : 80 bouteilles. Vin d'Ailly : 200 bouteilles. Vin du Cap-Breton : 180 bouteilles. Vin de Marasquin : 70 bouteilles (prisées à raison de 12 livres la bouteille). Ratafia de Boulogne : 2 bouteilles. Eau de Creolle (?) : 2 bouteilles. Eau des Barbades : 4 bouteilles. Eau d'Anis : 2 bouteilles. Eau de fine orange. Essence de Rastoffe. Vin de Tokay.

Sous le 6^e bureau :

Vin de Cotte-Rotty (*sic*) : 80 bouteilles (prisées 40 livres). Vin de Madère : 240 bouteilles. Vin de Rantieau : 400 bouteilles. Vin de Moraché : 20 bouteilles. Vin de Grayes : 180 bouteilles. Vin de Champagne : 68 bouteilles. Vin du Cap (blanc) : 160 bouteilles. Vin de l'Hermitage : 125 bouteilles. Vin de Ciry : 400 bouteilles. Vin de Pommard-Melly : 190 bouteilles. Vin de Mal-Jean (?) : 140 bouteilles. Vin de Pajarete : 120 bouteilles. Vin du Rhin : 148 bouteilles. Eau Clairette¹ : 138 bouteilles. Eau Cordiale (*sic*) : 147 bouteilles (prisées ensemble 285 livres).

Sous le 7^e bureau :

Vin de Cannary (*sic*) : 250 bouteilles. Vin de Rota : 80 bouteilles. Vin de Malvoisie : 200 bouteilles. Vin de Rantieau : 100 bouteilles. Vin de Tokay : 397 demi-bouteilles (prisées à raison de 4 livres la demi-bouteille).

Sous un autre bureau, 128 bouteilles de Malaga, et plusieurs centaines d'autres bouteilles.

Dans la cuisine (ayant vue sur la rue Gaillon) :

En plus de 60 casseroles, 20 marmites, etc., dix douzaines de petits moules à pâtés, un grand moule à bastions, un grand bonnet de Turquie à deux fonds, etc.

On trouvait en suivant : la pièce à pâtisserie, à côté de la pièce servant de garde-manger ; la serre à provisions ; la rôtisserie (ayant vue sur la cour²) ; la serre affectée au poulailler. L'office, au premier étage, au-dessus de la cuisine, avait vue également sur la rue Gaillon ; il s'y trouvait dix poêles à confitures. Le fruitier, à côté de l'office, était contigu à la pièce où on serrait l'argenterie, et contenait la vaisselle de porcelaine de Saxe aux armes de Paris de Monmartel-Béthune³.

1. De Die (Dauphiné).

2. Celle qui était entre le petit hôtel et le corps de bâtiment donnant sur la rue Gaillon.

3. Voir l'assiette dont nous donnons la reproduction.

Dans la serre à confitures :

300 livres de café moka, 300 pots de confitures de différents fruits, 400 petits rouleaux de sirop de Capillaire, 25 livres de chocolat et 2 livres de thé.

Dans une autre serre :

Des services de porcelaines de Chine, du Japon, de Saxe, de Sèvres, etc.

APPARTEMENT DE M. RICHER¹

(ayant vue sur la petite cour du petit hôtel).

Dans le cabinet, à droite de sa chambre à coucher ayant vue sur la rue Gaillon, le portrait au pastel du M^{al} de Saxe représenté en buste.

Dans la chambre du sieur Druveau, maître d'hôtel de M. de Brunoy (ayant vue sur la même cour) :

Un petit tableau au pastel sous verre représentant la Vierge tenant l'Enfant-Jésus; trois estampes, sous verre, représentant la Maison de Brunoy² et les deux autres Sainte Catherine et un portrait de dame, dans leur cadre de bois doré.

Dans un garde-meuble (à côté de la chambre des Invalides) :

Deux grands tableaux peints sur toile représentant, l'un Saint Jean prêchant dans le Désert, et l'autre Un Combat maritime, dans leur cadre de bois doré.

Dans la chambre de M. l'abbé Wertel³ (ayant vue sur le jardin) :

Deux tableaux miniatures représentant, l'un La Fuite en Égypte et l'autre les Disciples d'Emmaüs, un troisième tableau aux trois crayons représentant une femme tenant un manchon.

Dans la chambre du sieur Levène, valet de chambre de M^{me} de Monmartel :

Un grand tableau représentant le portrait de feu Madame⁴.

Dans la chambre de M^{lle} Vichy (ayant vue sur le grand hôtel) :

Le portrait à la plume et à l'encre de Chine de feu M. Paris l'aîné, et le portrait peint sur toile de la première femme⁵ de feu M. de Monmartel.

Dans un petit cabinet du 3^e étage :

Le portrait de M^{me} de Monmartel, aujourd'hui veuve, peint sur toile.

1. Précepteur du M^{is} de Brunoy.

2. La maison de M. Brunet de Chailly (le Petit-Château de Brunoy) gravée par Israël Silvestre en 1691.

3. Ou Werhlé. — Chaque personne avait un garde-meuble qui lui était propre.

4. Le portrait ainsi relégué dans une chambre de domestique était celui de Antoinette-Justine Paris, deuxième femme de Monmartel.

5. M^{lle} Maigret d'Estigny.

APPARTEMENT DE M. DE BRUNOY

Dans l'antichambre :

Six chaises de velours d'Utrecht à raies bleues et blanches...

Dans le salon de compagnie :

Cheminée à doubles branches de cuivre doré. Une petite pendule en œil-de-bœuf à cadran d'émail portant le nom de Baptiste Baillon, ornée de trois figures chinoises dont deux qui la supportent sur plateau de bois de la Chine, prisee 300 livres. Une commode « à la Bourgogne » de bois rose marqueté à fleurs et bois de violette à deux grands tiroirs fermant à clef, garnie de bronze doré, le dessus de marbre Brèche d'Alep, prisee 250 livres. Une table cintrée de marbre petit jaune sur son pied en console couleur de soufre, prisee 96 livres. Huit fauteuils de bois peint blanc de lait couverts de moire à raies bleues et blanches. Deux fauteuils de bois doré fourrés de canne. Deux rideaux de croisée en quatre parties, chaque partie de quatre lais sur trois aunes un quart de haut de moire coton et soie, à rayures bleues et gris de perle garnies de tringles bronzées. Quatre petits rideaux de vitrage de taffetas bleu, garnis de leurs tringles. Deux jalousies de croisées en lattes vertes, prisé le tout 460 livres. Treize aunes de tour sur deux aunes trois quarts de haut de tapisserie des Gobelins représentant l'Histoire de Psyché, prisees 4.000 livres. Dessus de cheminée de deux glaces cintrées, et plusieurs glaces adhérentes à la maison.

Dans le cabinet de M. de Brunoy (ayant vue sur le jardin) :

Garniture de cheminée... Une petite pendule, en œil de boeuf, de porcelaine à cadran d'émail portant le nom de Gault, à Paris, ornée de petites figures, oiseaux et troncs d'arbre de porcelaine blanche sur socle, et arbrisseaux de cuivre doré, prisee 300 livres. Un petit bureau de bois de cèdre et amaranthe marqueté, garni de bronze doré, à quatre tiroirs fermant à clef. Un autre petit bureau de bois de rose et de bois de violette garni d'un tapis de drap vert. Un autre petit bureau de bois noir garni d'un tapis de drap vert. Une armoire en bibliothèque aussi en bois de rose et bois de violette garnie de bronze doré à deux battants grillés fermant à clef, prisés ensemble 600 livres.

Un trictrac de bois d'ébène plaqué, garni de ses dames d'ivoire vert et blanc. Une petite table à écrire de bois de hêtre. Une écritoire en plateau de marqueterie ébène et cuivre, garnie de bronze doré et d'une figure représentant un amour monté sur un chien de bronze. Un thermomètre sur parquet de bois peint et verni, encrier à filets dorés.

Une table cintrée de marbre petit jaune sur son pied en console de bois sculpté, couleur de soufre. Huit fauteuils de bois peint blanc de lait, couverts de satin blanc

broché à fleurs et dessins de différentes couleurs avec leurs mouchoirs *sic* de taffetas vert. Un sofa garni de pareil satin... Deux écrans de moire à raies bleues et blanches, un autre à quatre feuilles de papier de la Chine. Quatre fauteuils à coussins couverts de maroquin rouge. Deux chaises couvertes de moire bleue et blanche. Deux rideaux en gros de Tours cramoisi.

Un grand tableau peint sur toile représentant en grand M^{me} de Monmartel actuellement veuve, dans sa bordure de bois sculpté doré. Glaces, boiseries, trumeaux, etc.

Dans la chambre à coucher de M. de Brunoy :

Garniture de cheminée... Une petite pendule en œil-de-bœuf portée sur un arbrisseau de tôle peint avec fleurs d'émail, orné d'une figure de porcelaine de Saxe, prisee 120 livres. Une commode de bois satiné des Indes, à deux grands et deux petits tiroirs bombés, fermant à clef, et garnie de poignées de cuivre doré, le dessus de marbre griotte d'Italie, prisee 120 livres. Une autre petite commode de la Régence de différents bois des Indes marquetée à fleurs à deux tiroirs fermant à clef, le dessus de marbre Brèche d'Alep, prisee 120 livres. Un petit secrétaire en pupitre de bois marqueté à fleurs, prisé 40 livres. Un lit en niche de quatre pieds de large composé de la couchette à deux chevets de bois de hêtre à enfonçure sanglée, garnie d'un sommier de crins, d'un matelas de laine couvert de futaine, d'un lit et deux traversins couverts de coutil et basin remplis de plume et duvet, et deux couvertures de ratine blanche. Le tour de la niche, le dossier uni, la couverture des deux chevets, les deux rideaux d'alcôve avec leurs bracelets, etc., couverts de moire à raies bleues et gris de perle. Une tenture de tapisserie de pareille moire encadrée de baguettes de bois sculpté et doré, rideaux idem, cinq fauteuils de bois peint blanc de lait avec garniture de même étoffe, écran, prie-Dieu couverts de même moire.

Deux tableaux, l'un au pastel, sous verre, l'autre peint à l'huile sur toile, dans leurs bordures de bois sculpté doré, représentant M. et M^{me} de Monmartel.

Garde-robe étant ensuite...

APPARTEMENT DE M. DE COURCY ¹

Dans le salon :

Commode « à la Bourgogne » de bois satiné des Indes, dessus de marbre Brèche d'Alep, ornements de bronze doré. Onze aunes de tour de tapisserie de Bruxelles à moyens personnages représentant l'Histoire de Psyché, prisees 900 livres.

Dans la chambre à coucher :

Table de marbre bleu, cintrée sur son pied en console... tapisseries, trois tableaux portraits de famille (?)...

1. Jean-Charles Potier de Courcy, commissaire de la Marine « département de Breste » (acte de décès de Paris de Monmartel).

APPARTEMENT OCCUPÉ PAR M. PARIS¹

Dans l'antichambre :

Petit tableau au pastel étant le portrait de M. le M^{rs} de Brunoy.

APPARTEMENT DE FEU M. DE MONMARTEL

Dans l'antichambre, au rez-de-chaussée :

Poele carré orné d'un obélisque de terre marbrée. Tableau peint sur toile représentant Loth et ses filles, plus deux tableaux dessus de portes représentant des sujets de la fable.

Dans la chapelle étant à côté² :

Un christ en croix et 4 chandeliers le tout de cuivre argenté, un fauteuil fourré de canne, 6 chaises de paille dont 4 avec accotoires et 2 avec dossier, le tout couvert de panne cramoisie gaufrée.

Dans la salle à manger (ayant vue sur la cour) :

Tables... Tapisserie de Bruxelles à moyens personnages. Douze aunes et demie, en quatre pièces, de la tapisserie de manufacture de la Planche dite « ancienne Gobelin » à personnages représentant l'Histoire de Macé et Gombaud³ avec instruction, prisee 400 livres. Neuf aunes de tapisserie de Flandre à sujets flamands, d'après Téniers, prisees 1.400 livres. Vingt-quatre aunes de tapisserie de Bruxelles représentant la Mythologie des Dieux, prisees 3.200 livres.

Un grand tapis de la Savonnerie de six aunes de long sur cinq de large, prisé 2.400 livres. Cinq grands tapis de la tapisserie d'Aubusson, prisés 2.600 livres. Un tapis de deux aunes et demie sur deux aunes de large et deux autres petits tapis, le tout de point de Turquie, prisés 200 livres.

Un grand tableau peint sur toile représentant des chiens, et quatre tableaux dessus de portes peints en camaïeu gris et noir ; trumeaux, glaces, etc.

Dans la bibliothèque (ayant vue sur le jardin) :

Une échelle en escalier de bois à rampes. Une table de brellan, une grande et une petite table de pharaon. Trois tableaux dessus de portes peints sur toile représentant des sujets de la fable d'après L'Albane ; plus huit corps d'armoires en bibliothèque,

1. Probablement Gaspard Paris, seigneur de Moirans, abbé commendataire de l'abbaye de La Bussière, alors à Paris.

2. Il y avait plusieurs chapelles ; voyez plus loin.

3. G. Gervais et Jules, *Les amours de Macé et de Gombaud*, étude sur une tapisserie française du musée de Saint-Lô, etc., 1882.

en bois blanchi et doré, grillés de fil de laiton et doublés de taffetas vert (adhérents à la maison).

L'inventaire de la bibliothèque¹ de Monmartel comprend 380 articles dont certains de 33 volumes ; il s'y trouvait en outre quantité de manuscrits. Elle se composait d'ouvrages en latin, en grec, d'ouvrages sur le théâtre, l'histoire, la philosophie, les voyages, la diplomatie, l'histoire des pays étrangers, les antiquités grecques et romaines, la physique, etc., et d'un grand nombre de livres à estampes reliés en maroquin ou en veau « aux armes du roi² ».

Dans le cabinet à côté (ayant même vue) :

Une grille en deux parties de fer poli ornée de flèches sur pilastres de cuivre doré en feuilles ; deux bras de cheminée, à triples branches de cuivre doré en or moulu ; un garde-feu de tringles bronzées, grillé de fil de laiton, prisés ensemble 360 livres.

Une table à piquet de bois de violette à dessus ployant. Un canapé de damas vert. Un fauteuil de velours d'Utrecht vert. Six chaises de même velours. Un sofa de bois sculpté doré couvert de satin de Hollande broché à fleurs fond cramoisi. Une chaise longue en deux parties de bois doré couverte de velours ciselé cramoisi ; deux fauteuils, *idem*, etc.

Dans une chambre à coucher étant ensuite (ayant même vue) :

Garniture de cheminée... Une commode « à la Bourgogne » de bois peint façon de nacre, noir et rouge et doré, à deux grands tiroirs garnis d'ornements de bronze doré, le dessus de marbre griotte de Bretagne avec un tapis de serge rouge. Une table cintrée de marbre vert campan sur son pied en console de bois sculpté doré, le tout prisé 240 livres. Deux grands fauteuils à bras nus couverts de vieux damas cramoisi ornés d'un grand et d'un petit galon d'or fin blasé. Deux fauteuils de bois peint vert d'eau, le dossier rempli de cuir et couverts de pareil damas. Un lit « à la polonaise » de bois de hêtre, le tour du lit de satin rouge, garni de ses tringles courbées de fer, couvert de satin blanc brodé, prisé 140 livres ; trumeaux, glaces, etc.

Dans l'escalier du petit hôtel :

Une lanterne en marmite de verre blanc garnie de sa lampe de cuivre.

Dans l'antichambre, au 1^{er}, à gauche de l'escalier :

Un grand poêle carré en faïence blanche. Armoire de bois de chêne, bûcher, etc. Trois tableaux et cinq autres dessus de portes peints sur toile représentant des sujets de dévotion.

1. Il y avait une autre bibliothèque au château de Brunoy.

2. Voir plus loin.

Dans une autre antichambre à côté :

Deux grands cornets de porcelaine du Japon. Une urne de porcelaine de jade à fleurs dorées fond blanc. Plusieurs tableaux représentant des marines et des paysages.

Dans le premier cabinet :

Garniture de cheminée... Un bureau de bois de rose satiné des Indes à trois grands tiroirs avec ornements en bronze doré en or moulu, le dessus couvert de maroquin noir ; garniture de bureau porcelaine et cuivre doré. Un autre bureau. Un écran à quatre feuilles de gros de Tours blanc broché à fleurs. Quatre fauteuils en tapisserie des Gobelins. Bouquets de fleurs dans leur châssis en cartouche de bois doré sculpté, prisés 800 livres.

Dans la chapelle au premier (ayant vue sur le petit hôtel) :

Six chaises en prie-Dieu dont une couverte de damas cramoisi, quatre de velours d'Utrecht cramoisi, une du même velours, vert, et un tapis d'autel de même velours cramoisi ; un missel parisien, de 1738, relié en maroquin rouge, chasubles, étoles, bourse, voile de calice et damas violet, etc.

Dans le grand cabinet de M. de Monmartel (ayant vue sur la rue Neuve-des-Petits-Champs) :

Une grande grille en deux parties, pelle, pincette, tenailles de fer poli, la grille ornée d'urnes de cuivre en or moulu, deux bras de cheminée à triples branches de pareil cuivre doré, prisés ensemble 1.200 livres. Un garde-feu de tringles bronzées garni de fil de laiton et un soufflet de bois noirci. Une table de cinq pieds, cintrée de marbre griotte d'Italie sur son pied en console de bois sculpté doré, prisée 200 livres.

Un grand bureau cylindré de bois satiné des Indes marqueté à fleurs, garni de bronze doré en or moulu à quatre petits tiroirs fermant à clef. Une pendule astronomique représentant le cours des astres, les années, les mois, les jours, les heures, minutes et secondes dans sa caisse en obélisque de différents bois des Indes, le devant à panneaux marquetés à fleurs, ornée aux quatre coins de quatre enfants, et sur le chapiteau d'une figure représentant le Temps avec deux petits amours ; le tout en bronze, les encadrements et ornements de cuivre doré en or moulu, le cadran portant le nom de Stolwerk, à Paris, prisés ensemble 12.000 livres. Une pendule à cadran de glace portant le nom d'Alexandre Robert, à Paris, les heures et minutes d'émail, et au chapiteau représentant le cours de la lune et marquant les mois et les jours de la lune, portée sur un pied et sur socle de cuivre doré dans la caisse carrée de glace montée en cuivre doré, prisée 600 livres. Une autre pendule, le cadran en petit globe tournant à vis verni en bleu avec étoiles dorées, l'aiguille formée par un dard de dragon suspendu et ledit globe supporté par deux petites figures d'ivoire représentant Atlas et Hercule renfermées dans une boîte en forme de pavillon de



JEAN PARIS DE MONMARTEL.

D'après le dessin original de Ch.-N. Cochin. Ce dessin a été gravé par L.-J. Cathelin.
(Communication de M. Paulme, expert.)

forme hexagone en ivoire garni de cuivre doré, le chapiteau terminé par une figure d'ivoire représentant Hercule, prisée 1.200 livres.

Un baromètre en forme de lyre sur parquet de cuivre peint en vert avec encadrement de cuivre doré, prisé 60 livres. Deux buires de porcelaine truitée, chacune à deux anses avec couvercles et pieds de cuivre doré en or moulu, prisées 800 livres. Un grand fauteuil de bureau fourré de canne et garni de damas vert ; un autre fauteuil semblable mais plus petit ; une chancelière couverte de damas vert, le fond couleur de peau d'ours ; quatre chaises à l'anglaise de bois doré. Deux rideaux de croisée en quatre parties, chaque partie de deux lés sur trois aunes et demie de haut de gros de Tours vert... Six fauteuils de bois doré à coussins et dossiers remplis de plumes et crins couverts de satin blanc à grandes raies rouges et blanches broché à fleurs, prisés 400 livres. Six fauteuils de bois doré couverts de tapisserie des Gobelins à fleurs ; un écran couvert d'un côté de tapisserie des Gobelins à petits points représentant Vénus à sa toilette, et de l'autre de damas vert dans son châssis à coulisses de bois doré, prisés 1.300 livres.

Six pièces de tapisseries des Gobelins représentant l'Histoire de Don Quichotte, contenant ensemble dix-huit aunes et demie de cours sur trois aunes de haut, prisées 8.000 livres. Glaces, trumeaux, tableaux peints sur toile en dessus de portes représentant des chiens, adhérents à la maison.

Dans un arrière-cabinet (ayant même vue) :

Une table cintrée de marbre d'Antin ; une autre de marbre bleu turquin. Quatre pots pourris en urnes de porcelaines du Japon. Un petit bureau de bois de rose et de bois de violette marqueté à fleurons, encadrement et ornements de cuivre doré, prisé 480 livres. Un paravent à cinq feuilles couvert d'un côté de satin blanc brodé en nœuds de soie de différentes couleurs représentant des grillages et des fleurs, et, de l'autre côté de satin gris perle broché en argent, prisé 150 livres. Des tableaux en dessus de portes représentant des sujets de la fable.

Dans la chambre à coucher de M. de Monmartel (ayant vue sur la cour du grand hôtel) :

Une grille en deux parties, pelle, pincettes et tenailles de fer poli, la grille ornée d'urnes sur pilastres de cuivre doré en or moulu. Deux bras de cheminée à doubles branches aussi de cuivre doré. Un garde-feu à tringles bronzées garni de fil de laiton, ...prisé le tout 400 livres. Deux petites commodes « à la Régence » de bois de rose et violette, chacune à deux tiroirs fermant à clefs avec ornements de cuivre doré, le dessus de marbre brèche d'Alep. Un petit bureau de bois satiné des Indes à trois tiroirs fermant à clef, garni de bronze doré, le dessus couvert de velours vert, prisés 260 livres. Une petite pendule à cadran de cuivre doré, les heures d'émail, dans sa boîte en forme de lyre de bronze doré en or moulu, prisée 480 livres. Une tasse et une jatte ronde de porcelaine de Chantilly à fleurs fond blanc sur un plateau noir et

rouge. Une lampe de nuit de cuivre argenté. Un lit composé de sa couchette brisée et à ressorts de fer poli, et à quenouille aussi de fer poli, garni d'une enfonçure sanglée de coutil, d'un sommier couvert de toile de Flandre à carreaux, d'un matelas de laine couvert de futaine, d'un lit et d'un traversin de duvet, de deux couvertures de ratine blanche, d'un couvre-pieds de taffetas blanc piqué, de deux grands et trois petits oreillers, et de deux petits traversins, le tout de basin..., la housse dudit lit composée en ciel avec ses doubles portes festonnées couvertes de chantourné, de quatre rideaux de six lés chacun sur deux aunes un quart de haut, courte-pointe et soulassement, le tout de damas vert de Gènes bordé de crêtes de coq de soie verte, quatre bracelets de pareil damas ornés de crêtes de coqs et glands à franges et cordonnets de soie verte; les quatre pommes du lit couvertes du même damas avec leurs housses de soie verte, les deux tringles tournantes de fer doré avec l'agrafe de cuivre doré, prisé 2.400 livres.

Huit fauteuils, fond de canne, montés en bois doré dont un grand à coussin, le tout couvert de damas vert; dix-huit lés sur deux aunes et demie de haut de tapisserie de damas vert encadré de baguettes de bois sculpté à filets et guirlandes de bois doré. Un écran couvert d'un côté de damas vert à petits dessins, et de l'autre de tapisserie à petits points à l'aiguille à fleurs et dessins de différentes couleurs. Quatre rideaux de croisées en huit parties de gros de Tours vert garnies de tringles bronzées, prisé le tout 1.320 livres. Trumeaux, glaces, tableaux adhérents à la maison¹.

Dans la salle à manger :

Un lustre à douze branches dont six à bobèches, le tout de cuivre argenté, garni de pommes, poires, barres, flèches et rosettes de cristal de Bohême, prisé 200 livres. Un bas de buffet de bois de chêne sculpté peint petit jaune à deux guichets dessus de marbre feint ? de Beaune... Une grande table de vingt couverts de bois de sapin. Sept fauteuils en cabriolet et treize chaises de bois de hêtre couverts de velours d'Utrecht vert. Huit grands tableaux en panneaux peints sur toile par Desportes représentant des fruits, gibier, animaux et oiseaux.

Dans le grand escalier :

Une lanterne en marmite avec son chapiteau de verre blanc montée en cuivre doré garni de sa lampe en cuivre doré.

Dans le grand salon (ayant vue sur le jardin) :

Garniture de cheminée... Un lustre de cuivre argenté garni de pommes, vases, fleches, poires, amandes et rosettes de cristal de roche, prisée 8.000 livres. Une pendule à carillon à cadran d'émail portant le nom de Moisy, à Paris, dans sa boîte en cartel et pied à pilastres en forme de tombeau ornée de petites figures, le tout de

1. Après la chambre : une garde-robe, la chambre du sieur Charlet, domestique de M. de Monmartel, une galerie, un petit cabinet et l'antichambre de la salle à manger.

bronze doré en or moulu, ladite pendule posée sur un socle contourné de bois peint et verni en rouge garni de cuivre doré, prisee 1.200 livres. Une table cintrée de marbre bleu turquin sur son pied en console de bois sculpté doré, prisee 120 livres. Un paravent à quatre feuilles d'étoffe de soie gris de perle à petits bouquets en soie brochée de différentes couleurs ; un autre paravent aussi de quatre feuilles cintrées de satin gris de perle brodé en soie des Indes de différentes couleurs ; les deux paravents doublés de damas vert dans leur châssis de bois sculpté doré ; un écran brodé en chenille de différentes couleurs, doublé de damas vert dans son châssis à coulisse de bois doré, prisés 800 livres. Vingt fauteuils fourrés de crin ; quatre chaises, un canapé de trois places, garnis de carreaux remplis de plumes. Un grand fauteuil et bergère, le tout couvert de velours vert ciselé. Deux chaises à l'anglaise de bois doré et un fauteuil, canapé et bergère montés en bois doré, prisés 1.200 livres. Trumeaux, glaces, etc. Trois tableaux représentant les Fastes de Scipion, par Lagrenée.

Dans la chambre à coucher de M^{me} de Monmartel (ayant même vue) :

Garniture de cheminée... Une pendule faite par Dudin le jeune, à Paris, dans sa boîte en cartel, le pied orné de figures chinoises et de dragons de cuivre doré, prisee 600 livres. Deux tables cintrées de marbre griotte d'Italie sur leurs pieds en console de bois sculpté doré, prisees 300 livres. Un lustre de cuivre argenté garni de pommes, vases, flèches, poires, amandes et rosettes de cristal de roche, prisé 6.000 livres. Un grand fauteuil bergère cintré ; quatre chaises fourrées de crin à carreaux remplis de plumes et le tout recouvert de velours vert ciselé. Sept fauteuils couverts de damas vert montés en bois doré. Un écran de tapisserie des Gobelins à petits points représentant Léda, doublé de damas vert dans son châssis à coulisse de bois doré, prisés 300 livres. Glaces, trumeaux, etc.

Dans une autre chambre à coucher :

Une grande grille ornée de pots de fleurs et flèches de bronze doré en or moulu. Une table cintrée de marbre portor sur son pied en console de bois sculpté doré. Huit fauteuils de bois doré recouverts de velours à ramages de différentes couleurs fond gris de perle ; un écran de pareil velours dans son châssis de bois sculpté doré. Quatorze lés sur trois aunes de haut de tapisserie de pareil velours avec encadrement de bois sculpté doré. Un lit de cinq pieds et demi de bois peint blanc de lait, courtepointe et soubassements du pareil velours à ramages, deux grands rideaux de damas vert. Glaces, trumeaux, etc. Tableaux en dessus de portes représentant des sujets de dévotion.

Dans le cabinet de toilette de M^{me} de Monmartel :

Garniture de cheminée ; grille ornée de feuillages sur racines de cuivre doré, etc. Une commode de bois parqueté des Indes à carreaux « à la mosaïque » ornée de bronze d'or moulu et garnie de deux grands tiroirs fermant à clef, le dessus de marbre griotte petit gris, prisee 240 livres. Une petite pendule en œil-de-bœuf, à cadran

d'émail portant le nom de Dudin le jeune, à Paris, porté sur arbrisseaux et sur terrasse de bronze doré en or moulu ornée d'une figure tenant une corbeille et d'un perroquet sur un tronc d'arbre de porcelaine de Saxe, prisee 400 livres. Une petite table en cabaret de bois de merisier à filets de bois d'amaranthe, le dessus de marbre rance. Trois fauteuils et une chaise couverts de damas cramois. Deux rideaux de croisée de gros de Tours cramois ; dessus de cheminée de trois glaces. trumeau de trois glaces vis-à-vis ¹.

Dans une antichambre :

Un grand tableau carré (adhérent à la maison) peint sur toile représentant le Jugement de Paris, et un autre tableau, sur la cheminée, représentant le Triomphe de Bacchus (adhérent à la maison).

Dans la lingerie ² (ayant vue sur la cour des écuries ³) :

46 paires de draps de toile de Flandre à l'usage de feu de Monmartel, estimées 1.840 livres ; 17 paires de draps de même toile à l'usage de M. le M^h de Brunoy estimées 350 livres et 102 paires de draps à l'usage des officiers de la maison, prisees 2.000 livres ; 169 paires de draps de toile d'Alençon à l'usage des domestiques, plus 44 autres paires ; 30 douzaines de taies d'oreillers de toile de Hollande dont 4 à l'usage de M. de Monmartel ; 26 douzaines et demie de serviettes de différentes toiles à l'usage de toilette dudit défunt et de M. le M^h de Brunoy, son fils... ; 235 douzaines de serviettes de toile de Flandre à oeil de perdrix, en différents états (dont détail) ; 231 douzaines de serviettes petite Venise de différentes qualités, usagées ou neuves ; 60 douzaines de serviettes de toile d'Alençon à l'usage des chambres ; 141 douzaines de serviettes de toile de Flandre à grain d'orge en différents états ; 55 douzaines de serviettes à café dont 32 de petite Venise et 23 de basin des Indes ; 36 nappes à oeil de perdrix ; 97 nappes de petite Venise dont 22 neuves ; 40 nappes ouvrees ; 113 nappes de toile d'Alençon à usage des gens ; 39 nappes à grain d'orge à usage d'office ; 128 nappes de toile jaune, plus 21 nappes de différents dessins ; 156 douzaines de tabliers de toile jaune ; 173 douzaines de torchons, etc.

Bijoux :

88 brillants de différents poids prisés 24.150 livres ⁴ ; 2 brillants assortis forme échaudé 4.000 livres ; 2 pendeloques assorties 6.000 livres et 4 petites 4.000 livres. Une boîte d'or à trois tabacs émaillée à canneaux, la batte à guirlandes et trophées. Une autre boîte d'écaille blonde à gorge et galons d'or avec le portrait du roi. Une autre boîte ronde d'or, sans charnière, la batte à mosaïque, sur le dessus une

1. Trois autres cabinets étant ensuite garnis de meubles.

2. *Extrait.* (Au linge se trouvant à l'hôtel Mazarin, il faut ajouter celui de l'inventaire fait à Brunoy.)

3. Du côté de la rue Méhul actuelle.

4. M^{me} de Monmartel conservait ses bijoux particuliers.

plaque de nacre avec incrusté d'or. Une boîte d'or d'homme à trois tabacs tournée à grains d'orge, prisee 620 livres. Une autre à coquille gravée avec des rocailles prisee 585 livres. Une boîte d'or plate à coquille prisee 414 livres. Une boîte d'or d'homme carrée, à deux tabacs, et gravée à cinq fleurs, le milieu uni, dans laquelle est le portrait de M. de Brunoy étant enfant, prisee 820 livres. Une boîte à trois tabacs d'écaille noire incrustée avec des fleurs d'or et doublée d'or. Une boîte à deux tabacs de lac (*sic*) rouge doublée d'or avec des (incrustations) de Stras sur fond aventurine, entourée de rubans et avec un portrait dessus, prisee 600 livres. Une boîte d'écaille ovale à charnière, gorge et galons d'or avec un portrait d'Henri IV, prisee 100 livres. Une boîte d'or à contours gravés représentant les Arts avec le portrait d'un prince, prisee 895 livres. Une boîte d'or d'homme carrée à bouges tournées avec le portrait de M. Du Verney, prisee 560 livres. Une boîte d'or à contours carrés représentant un enfant sur des rocailles avec le portrait de la Reine, prisee 440 livres...

Une boîte carrée doublée de laque avec des plaques à mosaïque percées à jour, avec le portrait de M. le comte de Clermont, prisee 200 livres. Une boîte d'écaille noire guillochée à gorge d'or... Une boîte de chasse d'argent avec une rosette d'or dessus... Une boîte ronde de Martin¹ avec une gorge d'or, prisee 24 livres. Une boîte d'écaille noire ronde tournée en panier à gorge d'or avec un portrait de femme. Une petite boîte de Maélin... Une boîte d'écaille noire ronde avec des fleurs coulées en or, doublée en or avec un portrait de femme. Une boîte d'écaille noire ronde à bouges tournées à rubans, doublée d'or avec un portrait dedans.

Une boîte carrée montée en cage doublée d'or avec des plaques de cristaux de roche sur lesquelles sont les Vues de Brunoy en miniatures², prisee 400 livres. Une boîte d'écaille noire ronde à bouges tournées à grains, à gorge d'or avec le portrait de M^{me} la comtesse de Brionne, prisee 40 livres. Une petite boîte d'agate forme de petit panier garni d'or. Une petite boîte de laque noire à deux tabacs doublée d'or gravée à grains d'orge. Une boîte à deux tabacs de cailloux d'Angleterre, forme de bateau, à gorge d'or. Une boîte de chasse d'argent à deux tabacs couverte de galuchat vert³. Une boîte de racine de buis à gorge d'or. Une boîte ovale d'écaille noire tournée à grains d'orge d'or avec le portrait de feu M^{me} de Monmartel et son fils, prisee 60 livres. Une boîte d'écaille noire à gorge et charnière avec un portrait de femme. Une petite boîte d'écaille noire tournée, à gorge d'or et avec le portrait de M. de Monmartel en dedans, prisee

1. Un des peintres de ce nom.

2. Si ces lignes tombent sous les yeux du possesseur de cette boîte, nous serions très curieux de la voir. On remarquera que la désignation porte *les vues* de Brunoy.

3. Peau de chien marin.

60 livres. Une boîte carrée de caillou d'Égypte montée en cage. Une boîte de porcelaine de Saxe garnie d'argent. Une boîte à mouches d'écaille noire doublée d'or.

Deux porte-crayon d'or à coulisse. Une plume d'or à paon... prisee 60 livres.

Un étui d'or avec un gratte-langue et un cure-dents d'or, prisé 100 livres. Une cuiller de jaspe fleuriste *[sic]* garnie en or émaillé. Deux bagues, avec des portraits de femme montés en or, prisées 12 livres. Cinq bagues...

Un flacon de cristal de roche garni de fleurs émaillées. Quatre paires de lunettes garnies en or dans trois étuis. Un cachet de cristal de roche à pompe monté en or aux armes, prisé 36 livres. Un autre cachet d'or à trois faces à pompe. Un cachet d'argent à pompe aux armes. Un autre cachet d'argent. Une pelle d'or percée à jour avec un manche de jaspe. Une montre en or à répétition faite à Paris par Julien Leroy, prisee 240 livres. — Une paire de boucles d'or de souliers, prisee 100 livres. Une boîte d'or carrée gravée avec des rosettes de Magellan incrustées, prisées 300 livres. Une canne à béquille d'or. Une lampe montée en argent... etc.

Bijoux trouvés à Brunoy :

Une montre à répétition et à secondes faite par Jodini, à Paris, dans sa boîte d'or, garnie d'un moyen et d'un petit bouton de diamant dans son surtout de peau de galuchat monté en cuivre doré, la chaîne à trois branches d'or, la clef d'or. Un cachet représentant une tête gravée en creux, la poignée d'agate noire avec buste d'or représentant un noir ¹, prisee 500 livres, etc.

Argenterie ² (se trouvant à l'hôtel Mazarin) :

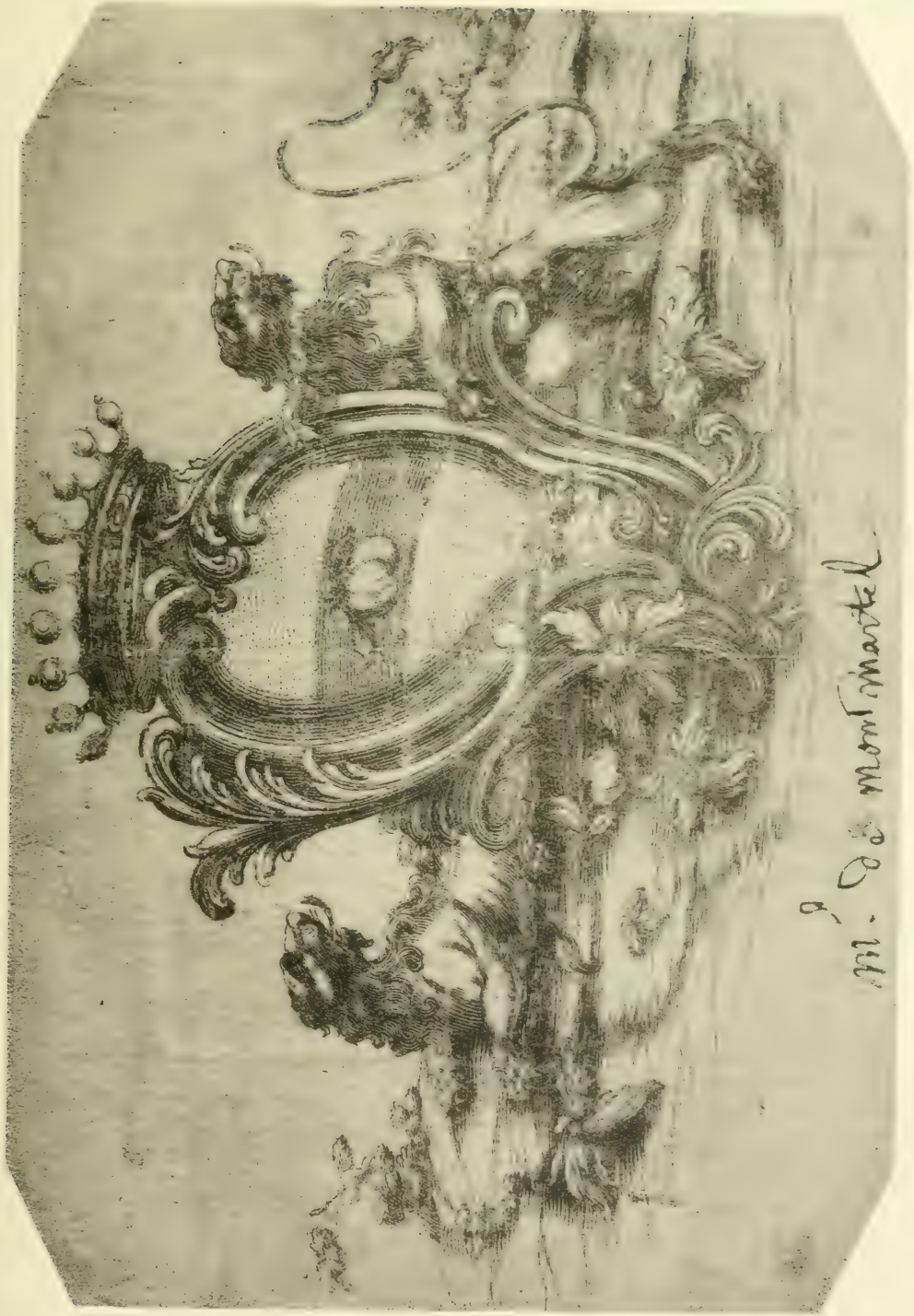
Un grand surtout, orné de ciselures, à consoles avec deux girandoles à trois branches pour bougies et six fleurs de rapport pour le jour, garni de quatre porte-carafes et bouchons, le tout d'argent pesant cent mares, prisé 4.760 livres 16 sols ; plus : deux terrines ; huit douzaines d'assiettes à moulures et filets contournés ; deux plats à potage ; douze plats d'entrées ; six grands plats ; huit plats à rôt ; quatre jattes ovales ; quinze autres plats ; deux grandes cuillers à potage ; vingt-huit à ragoûts, et cinq douzaines de cuillers et fourchettes à filets ; six douzaines de manches de couteaux *[sic]* ; plus des assiettes, gobelets, drageoirs, huiliers, salières, poivrières, réchaux, théières, seaux, etc.

Trois palettes à saigner. Six grands flambeaux ciselés. Deux flambeaux garnis de leurs girandoles à trois branches.

[Suit l'argenterie désignée sous le nom d'argenterie de campagne, nécessaire complet avec quatre douzaines d'assiettes ; l'argenterie pour la maison de Bercy,

1. Un nègre.

2. Extrait.



M. de Montmartel

Niello tirée sur l'argenterie de Paris de Montmartel Collection de l'auteur .

l'argenterie pour la cuisine, celle servant à l'appartement de M^{me} de Monmartel et celle servant à l'appartement de M. de Monmartel.)

L'inventaire mentionne quatre tableaux au pastel dont il ne fut pas fait de prisee, comme portraits de famille ; l'un représentait le M^{is} de Brunoy, étant enfant, l'autre M^{lle} Fréchet, parente de Monmartel, et les deux derniers MM. de Puisieux et de Sully.

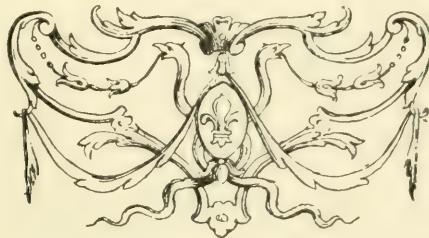
Le livre-journal de Lazare Duvaux ¹, le bijoutier en renom de l'époque, contient l'indication de quelques achats faits par Monmartel et sa femme. Au 6 novembre 1755, sous le n^o 2280, c'est « une commode d'ancien laeq. très ornée de bronze, le marbre de Portor, de cinq pieds et demi, coûtant 2.700 livres ». Un mois plus tard, le 6 décembre, sous le n^o 2301, c'est « un garde-vue de métier, du prix de 120 livres et un gobelet à lait de Vincennes de 168 livres » ; le 26 du même mois, sous le n^o 2346, « une pendule de bronze doré d'or moulu, à carillon, de 1.800 livres » elle était dans le grand salon de l'hôtel de Paris. Le 15 décembre 1757, autre achat fait par M^{me} de Monmartel, cette fois ; c'est sous le n^o 2952, « une pendule de bronze doré d'or moulu, dont le mouvement à sonnerie de Moisy est porté sur un « éléphant », du prix de 660 livres.

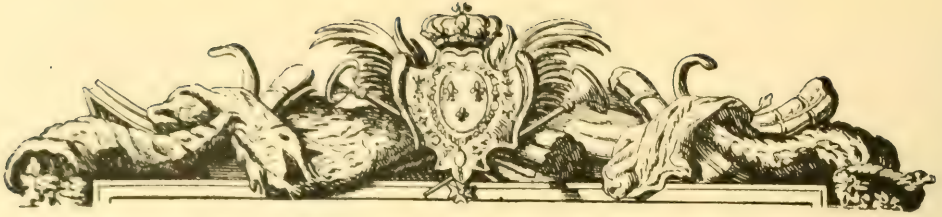
On remarquera que Monmartel et M^{me} de Monmartel affectionnaient la couleur verte dans la tenture de leurs chambres à coucher.

On donna la comédie à l'hôtel Mazarin : l'inventaire de 1781 mentionne dans une antichambre, une « monture de machine dramatique ² ».

1. *Livre-Journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du roi, 1748-1758*. Paris, 1873.

2. Inventaire passé devant Le Pot d'Auteuil, notaire, le 25 avril 1781 (après le décès du M^{is} de Brunoy).





MONMARTEL BANQUIER DE LA COUR

1724-1762

Le financier. — Son caractère. — Ses clients. — Voltaire. — Le Dauphin. — Crédit de Monmartel. — Le garde du Trésor : ses attributions, son traitement, son rôle. — Éloge de ses services. — Protection qu'il accorde. — Sa banque où située. — Ses bureaux. — Ses caissiers. — Loteries. — L'Infante d'Espagne. — Monmartel fournisseur de poudre « de Perlinpinpin ». — Le docteur Quesnay. — Morand. — Mariage du Dauphin. — Marie-Josèphe de Saxe. — Mariages à la douzaine. — Le vaisseau « Le Citoyen ». — Les Paris aiment le second rôle. — Leur influence. — Orry. — Monmartel refuse le Contrôle général. — M. de Machault. — Micault d'Harveley. — Bernis et Monmartel. — Omnipotence de ce dernier. — Lettre de Bernis à son sujet. — Refus d'argent. — Le banquier de La Borde. — Monmartel quitte les affaires.

Paris de Monmartel, ne peut être comparé à aucun financier de son époque. Il avait apporté autant de probité méthodique à acquérir ses immenses richesses que d'autres y avaient employé d'artifices. Un travail assidu, la connaissance approfondie du métier, joints au renom acquis par ses aînés dans le maniement des affaires, lui avaient bientôt valu, avec la notoriété, une considération à laquelle ses rivaux ne pouvaient prétendre. De l'avis même de l'abbé Pierrard, bien placé pour recueillir la rumeur publique, on n'avait pas vu d'homme plus important depuis Jacques Cœur¹. La régularité de ses paiements, l'ordre et la sûreté qui présidaient à toutes ses opérations, rendaient sa réputation européenne. D'autre part, sa nature le porta toujours à observer une grande modération. Son contemporain Bourvalais, — le traitant de la Régence², immortalisé par Le Sage dans Turcaret, — était son antithèse. Le luxe inouï et injustifié de l'un sert de contraste à l'opulence digne et méritée de l'autre. Il n'avait pas la sotte suffisance et l'imperti-

1. Voir CLÉMENT PIERRE, *Jacques Cœur et Charles VII ou la France au XV^e siècle*. Paris, 1853, 2 vol.

2. Son hôtel se trouvait place Vendôme. Il est compris dans les bâtiments occupés par le ministère de la Justice. Cf. FOURNIER (Ed.), *Promenades historiques dans Paris*, 1894.



JEAN PARIS DE MONMARTEL (1690-1766).

Conseiller d'État, garde du Trésor royal, Marquis de Brunoy, Comte de Sampigny,
Baron de Dagonville,

Seigneur de Châteaumeillant, Villers-sur-Mer, Châteauneuf et autres lieux
(Peint par M. Q. de La Tour) (Communication de M. le Commandant J. de Goncourt).

nente fatuité dont font montre les parvenus de la finance. Doux et poli, de manières affables et obligeantes, il était aussi fort libéral. « M. de Monmartel, banquier du Roi, dit le curé de Sampigny, est devenu par les voies les plus droites, les plus justes et les plus légitimes, le plus riche seigneur de tout le royaume, ayant jusqu'à cinq et six millions de revenus. Il les employait tous au besoin de l'État, suppléant aux défauts des finances pour payer les troupes et soutenir la guerre ¹. » On le disait aussi ennemi de la mauvaise foi qu'ami de la sincérité qu'il pratiquait en toute occurrence. Mais à tant de précieuses qualités venaient se joindre deux petits travers. La réussite constante de son extraordinaire fortune l'avait habitué à la flatterie; il était sensible aux louanges. En outre, il se défaisait difficilement de ses préjugés quand ils lui étaient insinués par ses gens d'une manière désavantageuse ².

Au faite de la fortune et des honneurs, il ne renia jamais son origine. Il avait le bon esprit, ainsi que ses frères, d'en rester fier, comme en témoigne l'anecdote suivante. On parlait un jour devant le duc de V*** de la fortune immense des Paris, fils d'un aubergiste de Moirans, et tout le monde s'accordait à reconnaître les moyens honnêtes par lesquels ils l'avaient acquise, le bon usage qu'ils en faisaient, et la modestie avec laquelle ils soutenaient leur haut rang. Le grand seigneur fut piqué de ces éloges. Quelque temps après, dans un dîner auquel Monmartel assistait, voyant que les convives le traitaient avec beaucoup d'égards, il crut l'humilier en disant avec un sourire ironique et en le regardant fixement : « La plus mauvaise auberge que j'aie rencontrée sur la route de Provence, est celle de Moirans. — Il faut qu'elle ait bien dégénéré, répondit simplement Monmartel, car du temps que mon père la tenait, c'était la meilleure, et tous les voyageurs s'en louaient. » Chacun approuva par un air de satisfaction une réponse aussi digne, et le propos désobligeant du duc de V*** recueillit un blâme général ³.

Ainsi les Paris eurent le secret de se créer une opulence considérable sans exciter l'envie ⁴. La générosité de Monmartel fut reconnue de ses contemporains eux-mêmes qui la mettaient en parallèle avec l'avarice de son successeur : « Le Sieur de La Borde, superstitieux et avare, n'a jamais goûté la plus douce satisfaction des riches, celle de faire du bien, satisfaction qu'ont eue ses prédécesseurs Samuel Bernard et Monmartel; auxquels il faut rendre justice ⁵. » Et ce témoignage, sous la plume du pamphlétaire Théveneau de Morande, n'est pas un mince éloge.

1. Ms. Pierrard, p. 285.

2. DUMONT, *Les ruines de la Meuse*, t. V, p. 170.

3. DU GAST DE BOIS-SAINT-JUST, *Paris, Versailles et les provinces au XVIII^e siècle*, par un ancien officier aux Gardes-françaises, 1811, t. III, pp. 86-87.

4. LONGCHAMPS et WAGNIÈRES, *Mémoires sur Voltaire*, 1826, t. II, p. 331.

5. THÉVENEAU DE MORANDE, *La Gazette noire*, Notices curieuses sur quelques-uns des plus renommés Plutus de France, 1784, p. 167.

S'ils se faisaient aimer à la fois de leurs concitoyens et du gouvernement par les services qu'ils leur rendaient, il faut dire que le gouvernement, de son côté, les faisait respecter au besoin et veillait à ce qu'on ne blessât pas leur amour-propre. Le 13 octobre 1736, c'est-à-dire peu d'années après le retour d'exil des Paris, une comédie en vers intitulée : *Le Badinage ou le Dernier jour de l'Absence*, par Boissy, ayant été affichée au Théâtre-Français, une indiscretion fit courir le bruit qu'il s'y trouvait des portraits dont il était facile de faire l'application. Aussitôt l'ordre arriva d'empêcher la représentation tant que les passages relatifs aux portraits n'auraient pas été supprimés : « On prétend, ajoute le nouvelliste, qu'ils regardaient M. Bernard et quelques autres financiers de cette trempe qu'il faut ménager, dans un temps où la finance est le nerf de la guerre et des conquêtes¹. »

Ce qui assura de plus aux Paris un crédit constant et d'aussi longue durée ce furent des services moins honorables rendus aux amours de Louis XV. Nous les voyons avec les Tencin et les premiers valets de chambre du Roi, mêlés à toutes les intrigues qui eurent pour but de lui donner une maîtresse de leur main. Leur attention à se concilier les favorites, depuis les sœurs de Nesle, M^{mes} de Mailly et de Châteauroux, jusqu'à M^{me} d'Étiolles que le roi confie à Monmartel, leur intimité avec toutes, leur furent un garant de la protection royale et justifiaient ce jugement sur eux des *Mémoires de Richelieu* : « Samuel Bernard et La Borde ne portèrent pas leurs services au delà de la finance, mais Beaujon, mais les Paris, intrigant avec les maîtresses du roi, se soutenaient par elles, procuraient au roi des...². »

Aussi les plus grands seigneurs avaient-ils garde de s'aliéner la sympathie de Monmartel. C'était l'homme indispensable. Ils savaient d'ailleurs le chemin de sa caisse, quand ils avaient besoin de lui pour des emprunts qu'il consentait de la meilleure grâce. On trouva, à sa mort, une longue liste de personnes auxquelles il avait prêté des sommes importantes et non restituées avec une quantité de rentes viagères en faveur de parents et d'ecclésiastiques, des reconnaissances de prêts et d'avances, dont le total s'élevait à plusieurs millions³. « Il se fit honneur de ses richesses, constatait l'abbé Guiot⁴, en obligeant nombre de grands et d'officiers de distinction. »

Monmartel se remboursait sur les charges qui venaient à vaquer et dont le roi pouvait disposer. Le ministre lui écrivait : « Je rendrai, Monsieur, compte au Roy

1. *Nouvelles de La Cour et de la Ville*, publiées par M. E. de Barthélemy, Paris, 1879, p. 116.

2. *Mémoires du Maréchal de Richelieu*, 1793, t. IX, p. 428.

3. Inventaire fait à l'hôtel Mazarin le 23 septembre 1766 et jours suivants.

4. *Manuscrit de l'abbé Guiot sur les cantons de Corbeil*, daté de 1790, et communiqué à l'auteur par M. A. Dutoit, bibliothécaire de Corbeil, le 9 octobre 1910. Ce manuscrit a été publié depuis, en 1911, dans les *Mémoires de la Société historique de Corbeil*, etc.)

de la proposition que vous faites qu'il vous soit expédié une ordonnance au porteur, mais je crois que S. M. ne jugera pas à propos d'y comprendre les 5000 livres qui vous restent dues par M^{me} de Butler; outre que cette somme qui est peu considérable peut être acquittée par M^{me} de Butler elle-même sur ses revenus lorsque les paiements en seront rapprochés, il ne vous sera pas impossible de vous en faire rembourser sur la première charge qui vaquera à la disposition de S. M., et M^{me} de Butler est obligée jusqu'à ce temps de vous en payer les intérêts; à l'égard des 6000 livres que vous avez prêtées à M. le comte de Brionne, cet objet étant plus considérable, vous pourriez être longtemps avant d'en recevoir le remboursement si on attendait à l'assigner sur la vacance de quelque charge, et c'est sur cet article que je recevrai le plus tôt qu'il me sera possible les ordres de S. M. etc. ¹. »

Parmi ceux qui eurent recours à ses bons offices se trouvait le Dauphin, père du comte de Provence; il fut obligé de contracter avec Monmartel un emprunt considérable ². Le prince vécut en effet dans la gêne la plus complète, par le fait même de sa générosité et refusa toute sa vie de voyager de peur d'augmenter les dépenses publiques ³. Au moment de sa mort ⁴, il n'avait pas encore amorti sa dette, et Louis XV consentit à la payer pour lui ⁵.

Voltaire aussi figure au nombre des obligés de Monmartel. Il recourait à lui pour appuyer ses requêtes à M^{me} de Pompadour, laquelle employait le même intermédiaire dans ses réponses. Mais le poète ne s'en tint pas à ces menus services. Selon l'opinion la plus partagée, Voltaire dut sa fortune aux Paris. Ceux-ci lui avaient accordé un intérêt dans l'entreprise des vivres qui lui rapporta chaque année de gros bénéfices. Longchamps et Wagnières, ses secrétaires ⁶, prétendent qu'à la fin de la première guerre d'Italie en 1734, il aurait touché, chez Du Verney, 600.000 livres. Plus tard, il fut intéressé dans les vivres de l'armée de Flandre et les résultats furent également fructueux.

Toutefois si l'on en croit une autre opinion, les bénéfices retirés par Voltaire de son association avec les Paris auraient été beaucoup moins importants. D'après le marquis du Châtelet et le maréchal de Richelieu, il avait eu une part dans les recettes

1. ARCH. NAT., O¹ 402. Dépêche n° 3. Versailles, 2 janvier 1760.

2. Il fit aussi un autre emprunt à de La Borde. Cf. STRVIENSKI (Casimir), *La mère des trois derniers Bourbons*, 1902.

3. Au moment de son mariage, il fit employer pour les pauvres l'argent qui était destiné aux réjouissances publiques.

4. Il fut enterré à Sens ainsi que sa femme, Marie-Josèphe de Saxe.

5. BAPST (Germain), *Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, Dauphine de France*, 1883, p. 85.

6. LONGCHAMPS et WAGNIÈRES, *Mémoires anecdotiques*, 1838, t. I, p. 331. — Cf. NICOLARDOT (L.), *Ménage et finances de Voltaire*, 1854, pp. 22-42-43. — Cf. LUCHET, CHAUDON, etc.

de MM. de La Pouplinière et Challut, et ce serait là la principale source de sa fortune ¹. On connaît l'éloge qu'il fait de Monmartel dans son *Panegyrique de Louis XV* : « Il s'est trouvé un homme qui a soutenu le crédit de la nation par le sien, crédit fondé à la fois sur l'industrie et sur la probité. C'était un des prodiges de notre siècle; et ce prodige ne nous frappait pas assez peut-être : nous y étions accoutumés... Ceux qui ont ainsi fait subsister nos armées étaient dignes de seconder ceux qui nous ont fait vaincre ². » Voltaire, étant aux *Délices*, recevait de Du Verney des envois de jacinthes, de tulipes, de renoncules « qu'il avait le plaisir de voir s'épanouir sous ses fenêtres ³ ». Ses lettres, dans lesquelles il n'oublie pas Monmartel, respirent la reconnaissance la plus vive : « Vous voulez bien que je présente ici mes très humbles obéissances à Monsieur votre frère. Je le crois à présent à Brunoy, comme vous à Plaisance, n'ayant plus l'un et l'autre que des occupations douces qui exercent l'esprit sans le fatiguer. Vivez l'un et l'autre plus que le cardinal de Fleury, avec le plaisir et la gloire d'avoir fait plus de bien à vos amis que jamais ce ministre n'en a fait aux siens, supposé qu'il en ait eu ⁴. » Mais les Paris étaient-ils en droit de compter Voltaire au nombre de leurs amis, malgré l'assurance qu'il leur en donnait ? On peut en douter quand on sait la duplicité de ce maître en flatterie, et quand, après avoir loué et leur initiative et leur esprit de probité, on le voit porter sur eux, quelques mois plus tard ⁵, le jugement suivant dans une lettre au président de Brosses : « Les peuples seront-ils encore ruinés pour aller se faire bafouer, abhorrer et égorger en Germanie, et pour enrichir Marquet ⁶ et compagnie,

Et Paris et fratres, et qui rapuere sub illis ⁷. »

Après pareille contradiction, quelle foi peut-on ajouter à la parole de Voltaire ?

Nous avons dit que Monmartel faisait la banque pour le roi tandis que Du Verney présidait à la direction des vivres. Il était garde du Trésor royal depuis l'année 1724, année où son frère Antoine s'étant démis de sa charge en sa faveur à l'occasion de son mariage avec sa fille, il fut nommé pour achever l'exercice de 1723, à sa place. Pendant son exil de 1726, il fut remplacé dans ses fonctions par Jean-Antoine Philippe, premier commis. A son retour, il recevait, le 3 août 1730, une

1. *Souvenirs de la M^{me} de Créquy* rédigés par de Courchamps, t. III, p. 203.

2. VOLTAIRE, *Œuvres complètes. Correspondance*, t. XXIII, p. 273.

3. Id., *ibid.*, t. XXXIX (26 avril 1736 et 27 mars 1737).

4. VOLTAIRE, *Œuvres complètes. Correspondance*, t. XXXIX (26 avril et 27 mars 1737).

5. Id., *ibid.*, t. XXXX, p. 8 (3 janvier 1739).

6. Gendre de Du Verney.

7. VOLTAIRE, *Correspondance*, t. XXXX, p. 8. — Cf. aussi DESNOIRETERRES, *La jeunesse de Voltaire*, 1867, p. 166.

commission pour terminer les exercices de 1723 et de 1726, au lieu des commis Philippe et de La Salle et il était rétabli garde triennal du Trésor au mois de décembre suivant¹. Durant près de trente ans il exercera sa charge sans interruption ; la vieillesse seule la lui fera quitter.

Ce long exercice lui valut dans le commerce un crédit sans bornes et une très haute considération, crédit qui se soutint toujours avec la même confiance. Un jour, donnant à dîner à une femme dont la mise ne décelait rien qui pût la faire juger plus riche qu'elle n'était, Monmartel lui dit, en matière de plaisanterie, qu'il était

FIGURE 9. — FAC-SIMILE DE LA SIGNATURE DE JEAN PARIS DE MONMARTEL, d'après une quittance de rentes viagères délivrée par lui, en 1724, étant garde du Trésor royal.

persuadé, s'il avait besoin de cent louis, qu'elle ne les lui refuserait pas. « Non, assurément, répliqua-t-elle ; et si vous avez besoin de trente millions, je puis vous assurer que vous les aurez d'ici à huit jours². » Les Paris avaient le sens d'enrichir tous ceux qui les servaient avec zèle. Une infinité de maisons de banque en Europe leur devaient leur fortune : de là le nombre de leurs partisans qui faisait dire à Grimm : « Son successeur La Borde n'a pas suivi le même système, il a gardé pour lui tous les profits ; il est vrai qu'il a fait une fortune infiniment plus rapide, mais son nom n'aura jamais dans le commerce le poids et la vénération de celui de Monmartel³. »

Par un édit de juin 1748, les trois offices de garde du Trésor dont étaient pourvus Fillion de Villemur, Gaudion⁴ et Paris de Monmartel furent supprimés, et remplacés par deux charges de garde du Trésor, l'une ancienne, l'autre alternative, attribuées à Monmartel et de Villemur, moyennant le supplément de 200.000 livres pour chacune. La valeur de ces deux charges fut portée à 1.200.000 livres à partir du 1^{er} janvier 1749⁵. Monmartel entra en exercice sous le titre d'ancien, et son col-

1. BIBL. NAT., Ms. fr. 14063. *Mémoire concernant le Trésor royal*, par M. Philippe, premier commis.

2. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. XVI, p. 34, lundi 18 avril 1757.

3. GRIMM, *Correspondance*, août 1770.

4. Il possédait le château de La Grange-du-Milieu avant le maréchal de Saxe.

5. Elle était précédemment de un million.

lègue, en 1750, sous le titre d'alternatif, et ainsi d'année en année. Ci-après la quittance de Monmartel :

« J'ai reçu de messire Jean Paris de Monmartel la somme de douze cent mille livres pour la finance de l'office de Conseiller du roy en ses conseils, garde ancien de son Trésor royal, créé héréditaire par édit du mois de juin 1748... Jouira ledit Paris de Monmartel et ses successeurs de 60.000 livres de gages, de 15.000 livres de gages du Conseil chaque année, et chaque année de 60.925 livres de frais de bureau, ports de lettres, frais de confection des rôles, appointements du premier commis, etc...¹. » La charge de garde du Trésor avait été créée héréditaire en faveur du futur M^{is} de Brunoy son fils, qui venait de naître. Monmartel était receveur des rentes de la ville de Paris².

Les gardes du Trésor par commission avaient entrée, rang, séance et voix délibératrice au Conseil d'État, Direction et Finances. Ils étaient toujours qualifiés conseillers d'État. Placés sous les ordres du contrôleur général, ils devaient en fin d'année envoyer leur état au vrai, indiquant par catégories les recouvrements effectués et les dépenses payées, pour que le résultat en fût comparé à celui de la comptabilité générale. « L'intendance du Trésor royal formait à elle seule une sorte de ministère. Sous ce sixième intendant étaient cinq administrateurs chargés : de la recette et des caisses, des pensions, amortissements, monnaies et dépenses de la guerre, de la marine, de la maison du roi et de la reine, des bâtiments, ponts et chaussées. Il y avait en outre un bureau des hypothèques et oppositions. Six premiers commis expédiaient les affaires réglées par l'intendant et les cinq administrateurs. A cette organisation, il faut joindre un directeur de la balance du commerce pour centraliser les statistiques³. » Le garde du Trésor alternatif continuait de contrôler ce qu'il avait commencé dans son année d'exercice, bien qu'elle fût finie, et de décharger du contrôle les affaires dont la matière relevait des registres dont il était dépositaire. On portait chez lui les quittances, tant du garde du Trésor en exercice, que du trésorier des revenus casuels, c'est-à-dire lettres de dons faits par le roi, dons de toute nature, lettres de privilèges, baux des fermes, arrêt portant imposition ; commission pour faire la recette des deniers du roi, etc.⁴. En un mot, par les fonctions mêmes de son office, Monmartel était chargé de pourvoir au mouvement des fonds, important service auquel répondent aujourd'hui les comptes courants de la Banque et ceux des Trésoriers généraux⁵.

1. ARCH. NAT., P 2457, F^o 21. *Quittance... enregistrée en la Chambre des Comptes le 14 janvier 1749.*

2. Convention du mariage entre le M^{is} de Béthune et M^{is} de Thiers. Monmartel était témoin. *Catalogue Saffroy frères, 1911.*

3. JOUVENCEL (Henri de), *Le contrôleur des finances sous l'ancien régime, 1901*, pp. 72-183.

4. *Almanach royal de 1749*, p. 345.

5. Cf. BROGLIE (Duc de), *Maurice de Saxe et le M^{is} d'Argenson, 1893*, t. I, p. 327.

Le trésor de l'armée se remplissait dans la mesure où Monmartel parvenait à se procurer des fonds, et ce n'était pas toujours chose aisée. Ainsi au début de la guerre de la Succession d'Autriche, son activité fut mise à une rude épreuve par les avances considérables que le ministère lui demanda à l'improviste. Désireux de rester en tout temps maître de la situation, pour être à même de prendre ses dispositions en conséquence¹, il en fit l'observation dans une lettre adressée à l'administration militaire le 18 août 1741². « Quand il s'agira, écrivait-il, de remises de fonds pour une aussi grande opération, je demande à l'avenir d'être toujours averti six semaines à l'avance pour pouvoir y faire face. » La sûreté de ses procédés ne le cédait en rien à son zèle. Au sujet de l'état des fonds disposés pour l'armée de Bavière, il donnait avis qu'il n'avait pas prévenu son correspondant, M. Harscher, de tous les envois qu'il avait ordonné de faire d'Amsterdam « parce que, dit-il, je ne voulais pas qu'il connût en entier tous les besoins que j'avais, attendu que cela fait faire des spéculations qui portent beaucoup souvent sur les changes. » Il était pourtant assez sûr de son homme : « néanmoins, ajoute-t-il, il vaut mieux que mes correspondants ne soient instruits chacun en leur particulier que de ce qui peut les concerner... »

Plusieurs lettres de Monmartel et de Du Verney se trouvent au même dépôt d'archives et témoignent d'une activité aussi féconde que dévouée. Les lettres de réception d'Amédée-Victor-Joseph Paris en la charge de garde triennal du Trésor à la place de son père, en 1745, font l'éloge de Monmartel et de Du Verney pour leurs services rendus à l'État, « l'un par son crédit dans les pays étrangers, à la faveur duquel nous pourvoyons à toutes les dépenses que nous sommes obligés d'y faire singulièrement depuis quatre à cinq ans pour nos armées, en conservant nos espèces dans notre royaume, et l'avantage du commerce sur les changes qu'il a jusqu'ici maintenus malgré la difficulté des circonstances, dans le point d'utilité où ils étaient pour nos sujets avant la guerre ; et l'autre par ses connaissances et son travail dans les détails infinis de l'approvisionnement et de la subsistance en tout genre de nos armées, en quoy il s'est acquis notre confiance particulière, celle de nos généraux et l'estime de nos troupes³. »

Les fonctions de banquier de la Cour mêlèrent aussi Monmartel au projet de restauration des Stuart et, pendant l'année 1745, à la campagne du prétendant Charles-Édouard en Écosse. Dans une lettre à M. de Bernage, il lui faisait part de la réponse

1. ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, Lettres relatives à des envois d'argent faits par Paris de Monmartel. Voir les cartons 2924, 2925, 3000, 3046, etc.

2. *Id.*, vol. 2924. *Recueil de lettres officielles*. Ce volume contient une quinzaine de lettres adressées au ministre de la Guerre concernant l'approvisionnement de l'armée en Alsace, en Lorraine, etc., en pain, chevaux, voitures, etc.

3. ARCH. NAT., P 2450, f° 97.

de son correspondant, l'informant de la prochaine remise à Dunkerque de 100.000 livres en guinées entre les mains du comte d'Aunay ¹.

Parfois, il se servait de son crédit pour protéger des financiers en mauvaises affaires ou qu'il était simplement désireux de tirer d'embaras. « Je joins ici, Monsieur, lui écrivait le secrétaire d'État, le renouvellement du sauf-conduit que vous désirez pour le sieur Albertin qui me paraît en avoir besoin par le détail que vous me faites de la situation où se trouvaient encore ses affaires ²... »

La banque de Monmartel était chez lui, c'est-à-dire à l'hôtel Saint-Paul, d'abord, ensuite à l'hôtel d'Antin, puis, à partir de janvier 1753, à l'hôtel Mazarin, rue des Petits-Champs, entre la rue Méhul d'aujourd'hui et l'avenue de l'Opéra. En ce dernier lieu, les bureaux de sa caisse étaient situés dans le petit hôtel ; ils donnaient sur la rue, au-dessus des caves où s'étagaient les bouteilles des crûs les plus fameux. Dans la grande salle, ou salle du public, il y avait deux comptoirs de bois de chêne, l'un à cinq guichets, l'autre à quatre ; venaient ensuite huit pièces ou bureaux. Le coffre-fort, de bois de chêne massif, se trouvait dans la caisse à l'argent.

Monmartel avait pour caissier le premier commis du Trésor royal, Philippe, dont le fils s'était épris d'une demoiselle La Boissière qu'un rapport de police nous peint sous des traits peu séduisants ³.

A la mort de Monmartel le caissier principal se nommait Mossu Dumoussy ⁴. Sa chambre avait vue sur le jardin de l'hôtel. L'inventaire de sa caisse relevait, entre autres papiers et espèces, la présence de 12.250 louis d'or à 24 livres, plus cinq sacs de 1.200 livres ⁵.

Monmartel, pendant son long exercice, se trouva toujours à la tête de toutes les opérations financières. Un édit ayant été rendu au mois de mars 1715, portant création de 2 millions de rentes viagères sur les aides et gabelles et les cinq grosses fermes, il fut chargé de la recette. Comme il y avait beaucoup d'argent liquide dans Paris et peu d'emploi, tout le public s'était empressé d'acquérir de ces rentes avec un tel engouement que Monmartel disposa, après couverture de l'émission, d'un supplément de 22 millions pour lesquels il fallut créer de nouvelles rentes ⁶.

1. ARCH. DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Adg., vol. 78, f^o 372. — Paris, 13 décembre 1745.

2. ARCH. NAT., O¹399, cote 1108. Lettre du 2 octobre 1757.

3. PIGON C., *Paris sous Louis XV, Rapports des inspecteurs de police au roi*, 1^{re} série, 1906, p. 129. — M. Philippe, fils du caissier de M. Paris de Monmartel (du Trésor royal, jeune homme de dix-huit ans, entretient la demoiselle La Boissière... » (14 mars 1760.)

4. Orthographié d'après sa signature.

5. Inventaire du 23 septembre 1766, fait devant Trudon, notaire à Paris.

6. LEYES Duc de, *Mémoires*, t. XIII, p. 208 (24 mars 1754).

Quand l'État ne voulait pas établir de nouveaux impôts ni faire aucun emprunt, on avait recours aux loteries ou à l'émission de rentes viagères en forme de tontines ¹. En 1747, Monmartel ayant de fortes créances dont l'État ne pouvait pas s'acquitter, obtint le privilège d'une loterie. Celle-ci se composait de 60.000 billets de 500 livres chacun, et devait se tirer en douze fois, à raison d'une par an. Le public trouva la combinaison si avantageuse qu'il couvrit l'émission presque en un mois par simples soumissions. L'affluence au bureau du Trésor royal fut telle qu'on fut obligé d'y placer des gardes pour empêcher les bousculades ². En vue de la hausse, des spéculateurs avaient accaparé les billets, mais c'est la baisse qui se produisit. En 1755, une autre loterie fut souscrite si rapidement que M. de Séchelles ³ ne put se procurer les dix billets qu'il désirait. Beaucoup de notaires avaient compté sur ce placement pour employer les fonds de leurs clients, et leur désappointement fut complet. Le mécontentement devint si grand à Paris que Monmartel se vit dans l'obligation de demander une garde devant sa porte de la rue des Petits-Champs ⁴. Une quatrième loterie recueillit pareil succès en 1757. « L'empressement a été si prodigieux pour apporter de l'argent de tous côtés chez M. Micaut ⁵ (*sic*), qui loge avec M. de Monmartel, qu'il n'a pas été possible de retarder plus longtemps. » Les billets se vendaient aussitôt placés avec une prime de 12 livres, qui s'éleva ensuite à 50 livres ⁶.

A propos de loterie et de l'hôtel Mazarin, D'Argenson rapporte dans ses *Mémoires* une curieuse manie du duc de Mazarin. Celui-ci avait coutume de faire chaque mois une loterie dans laquelle ses domestiques tiraient leurs fonctions au sort ; et il advenait que l'intendant devenait palefrenier ⁷.

A la mort de la première femme du Dauphin ⁸, Marie-Thérèse-Antoine-Raphaelle, infante d'Espagne, Monmartel fut appelé à Versailles pour recevoir l'argent contenu dans les cassettes de cette princesse. « On a ouvert les cassettes de M^{me} la Dauphine, raconte de Luynes. Il y en avoit une où étoit l'argent qu'elle avoit apporté d'Espagne. Il y avoit eu, à ce qu'on prétend, 4000 pistoles d'Espagne en espèces, sur

1. Du nom de l'inventeur, l'italien Tonti. Cf. BRICE (G.), *Description de Paris*, 1752, t. IV, p. 445. — LÉVY (Président de), *Journal historique*, 1766, t. II, p. 96.

2. BARBIER, *Journal historique*, t. IV, p. 21, novembre et décembre 1747. — Voy. aussi : *Revue de l'Art Chrétien*, 1861, t. V, p. 163. (*Étude historique sur les loteries*, par M. l'abbé J. CORBLET.)

3. Contrôleur général des finances, puis ministre en 1755.

4. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. XIII, 8 décembre 1755.

5. Micault d'Harveley (Joseph), neveu de Monmartel, qui lui succédera dans sa charge.

6. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. XVI, p. 34, 18 avril 1757.

7. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. VI, 14 août 1755.

8. Le 22 juillet 1746.

quoi elle avoit déjà fait quelques dépenses. Ce qui est certain, c'est que le Roi s'enferma vendredi dernier dans son cabinet, avec Monmartel pour lui remettre cette monnoie d'Espagne et la faire convertir en monnoie de France ¹. »

A Choisy, Monmartel étoit souvent invité par le roi. M^{me} du Hausset, la femme de chambre de M^{me} de Pompadour, nous narre une conversation pendant un de ses séjours, qui montre combien les grandes richesses du banquier de la Cour le faisaient considérer. On l'y recevait tel le dieu *Plutus*. Louis XV venait de quitter la pièce où se déroulait l'entretien, pour aller à la figuerie avec la M^{se} de Pompadour ; bientôt entraient Quesnay, leur médecin ², puis M. de Marigny, frère de la favorite, à qui le duc d'Antin avait donné le sobriquet de M. le marquis « d'avant-hier » ³. M^{me} du Hausset parlait avec mépris de quelqu'un qui aimait beaucoup l'argent, quand le docteur en souriant, s'approcha d'elle et lui raconta alors un rêve qu'il avait fait la nuit même : « ...Souffrant d'un rhumatisme, lui dit-il, je ne savais comment aller, à cinquante lieues de l'endroit où j'étais, à une fontaine dont l'eau me guérirait. Il fallut passer chez un peuple étranger. Un enchanteur parut et me dit : « Je suis touché de ton embarras : tiens, voilà un petit paquet de poudre de prelinpinpin » *sic* ; tous ceux à qui tu en donneras te logeront, te nourriront et te feront toutes sortes de politesses ». Je pris la poudre, et je le remerciai bien. — Ah ! comme j'aimerais la poudre de Prelinpinpin, s'exclama M^{me} Du Hausset. J'en voudrais avoir plein mon armoire. — Eh bien ! repartit le docteur, c'est l'argent que vous méprisez. Dites-moi, de tous ceux qui viennent ici, quel est celui qui fait le plus d'effet ? — Je n'en sais rien, dit M^{me} Du Hausset. — Eh bien ! c'est M. de Monmartel, qui vient quatre ou cinq fois l'an. Pourquoi est-il si considéré ? Parce qu'il a des coffres pleins de poudre de Prelinpinpin !...Vive la poudre de Prelinpinpin ! ». Le roi, qui était rentré avec la marquise et avait entendu le récit de Quesnay, s'écria : « Vive la poudre de Prelinpinpin ! docteur, pourriez-vous m'en procurer ⁴ ? »

Quesnay étoit sans doute aussi le médecin de Monmartel ; peut-être usait-il envers lui d'une générosité égale à celle de son prédécesseur et ami Samuel Bernard, le seigneur de Grosbois, qui donnait à Dumoulin, son médecin, 10,000 écus d'or pour l'avoir guéri. Une note de Marville nous fait penser qu'il avait Morand pour chirurgien : « C'est aujourd'hui, dit-on, que M. Chicoyneau doit rendre public le choix

1. LUYSES (Duc de), *Mémoires*, t. VII, p. 383. Lundi 8 juillet 1716.

2. Cf. GOUSSOUR (El.) et J. de J., *Madame de Pompadour*, 1888. Le beau portrait de F. Quesnay, gravé par J. G. Will, d'après Chevallier, est reproduit à la page 183 de cet ouvrage.

3. Le frère de M^{me} de Pompadour étoit aussi marquis de Vandières. Cf. *Lettres de Marville au ministre de Maurepas*, t. III, p. 479.

4. Du Hausset (M^{me}), *Mémoires*, pp. 70-71.

5. *Nouvelles de La Cour et de la Ville*, 1734-1738 (publiées par M. E. de Barthélemy), Paris, 1879, p. 110 24 septembre 1736.

que le roi a fait de son premier chirurgien. Tout Paris dit que c'est M. Morand, élève du sieur Bourdon et qui avait sa survivance à l'Hôtel-Dieu. Il a l'amitié de M. de Monmartel, et par conséquent la protection de M^{me} la marquise de Pompadour¹. »

Quand il fallut remarier le Dauphin, deux partis se disputèrent fort le choix de l'épousée : d'un côté, celui de la Reine et du maréchal de Noailles ; de l'autre, celui de M^{me} de Pompadour et des Paris. Ce dernier l'emporta. On hésitait entre une princesse de Savoie, fille du roi de Sardaigne, et la princesse Marie-Josèphe, troisième fille de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, roi de Pologne. Le Roi penchait pour la princesse piémontaise en raison de parenté, de certains intérêts politiques, et dans la crainte que la reine ne montrât de l'éloignement à voir le dauphin épouser la fille de celui qui avait dépossédé son père. De leur côté, les Paris préféraient aussi la Maison de Savoie, par suite de leur origine dauphinoise, et poussaient à ce mariage par M^{me} de Pompadour. L'affaire paraissait conclue quand la guerre brouilla tout : « On reçoit nos fleurettes, écrit D'Argenson à M^{me} de Carignan, tante de Mesdames de Savoie, à grands coups de fusil². »

Marie-Josèphe de Saxe³, candidate de D'Argenson et du maréchal Maurice de Saxe, son oncle, fut donc l'élue. Lorsqu'elle partit de Dresde avec toute sa suite pour venir en France, Louis XV qui était à Choisy s'avança à sa rencontre avec le Dauphin sur la route de Corbeil (le jour de la dernière étape). Les deux cortèges se joignirent tout près du village de Lieusaint, au croisement des routes de Corbeil et de Cramayel, à quelques kilomètres de Brunoy. De là ils firent leur entrée à Corbeil⁴ (7 février 1747).

Monmartel et Du Verney eurent une influence indéniable dans les négociations. Dans une lettre que le maréchal de Saxe écrivait au roi Auguste III, sur le mariage de la Dauphine, il ajoutait en *post-scriptum* « que les deux frères Paris l'ont fort aidé dans toute cette affaire, à la fois comme amis de la favorite et comme ayant tout pouvoir sur l'esprit de la Reine dont eux-mêmes dans le temps, ils ont fait le mariage ». « Ce sont, disait-il, deux personnages qui ne veulent pas paraître, et qui, dans le fond, sont fort considérables dans ce pays-ci, parce qu'ils font mouvoir toute la machine. Ce sont mes amis intimes de tous les temps, et ce sont les plus honnêtes gens et les meilleurs citoyens⁵. »

Monmartel avait dirigé les agents chargés de prendre des renseignements à la cour de

1. *Lettres de M. de Marville au ministre de Maurepas*, t. III, p. 206, 29 avril 1747, etc.

2. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. V, pp. 55-67.

3. Cf. STRYIENSKI (Casimir), *La mère des trois derniers Bourbons*, 1902.

4. L'entrée à Corbeil a été consacrée, dit-on, par une gravure populaire.

5. SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, 1874, t. II, pp. 71-72. Lettre de 1746.

Turin sur la santé de Mesdames de Savoie, filles du roi de Sardaigne, et à la cour de Dresde sur la princesse de Saxe ¹. Voici au surplus ce que dit le M^{rs} d'Argenson, à ce moment ministre des Affaires étrangères : « Le Roi envoya des émissaires dans les deux cours où elles étaient ; ce furent des gens de commerce et très fidèles ; le sieur de Montmartel fut chargé de les diriger. Je ne trouvais que partialité à tous autres que j'interrogeais, Français ou étrangers. Les émissaires secrets de Montmartel rapportèrent le pour et le contre, des portraits, croquis, des tours de taille, des détails de santé ; ces rapports furent avantageux et les deux partis convenaient presque également ; cependant la princesse de Saxe promettait plus de santé par celle de ses père et mère ². »

Montmartel, en sa qualité de garde du Trésor royal en exercice pendant l'année 1748, reçut pleins pouvoirs du roi pour suivre et effectuer les différentes opérations relatives au payement de la dot de la Dauphine ³.

A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, son premier fils ⁴, la capitale avait eu l'intention de célébrer par des fêtes brillantes ses relevailles. Mais le roi ordonna au prévôt des marchands et aux échevins d'employer à doter des jeunes filles pauvres les sommes qu'ils destinaient aux réjouissances. Selon cet ordre, la ville de Paris maria six cents filles. Ces noces furent célébrées dans toutes les paroisses avec pompe et solennité ⁵. On composa des chansons sur cet événement ⁶. L'exemple fut suivi dans plusieurs provinces du royaume, et par de nombreux grands seigneurs et gens de finance qui désiraient ainsi faire leur cour au roi. M^{me} de Pompadour et Montmartel furent parmi les premiers de ceux que Mouffle d'Angerville appelle « les singes du maître » : ils dotèrent et marièrent dans leurs terres toutes les filles nubiles ⁷. Le président de Lévy commentant ces unions conclut par une remarque tout à l'honneur des mœurs prolifiques de ses contemporains : « Ainsi, si ce trait de l'humanité du roi a procuré dans la France deux mille mariages, il peut depuis quatorze années qui se sont écoulées avoir fait profit à l'État de quinze ou seize mille hommes ⁸. » Hélas, qu'est devenue cette fécondité ?

1. On possède la relation du sieur Hermann, correspondant à Strasbourg du comte de Paulmy, fils du ministre des Affaires étrangères Argenson. Cf. STYLIENSKI (Casimir), *La mère des trois derniers Bourbons*, 1902, p. 13.

2. ARGENSON (M^{rs} d'), *Mémoires*, t. V, p. 64 (1746).

3. ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. *Mémoires et documents* (Saxe, 1746-1747, vol. II. Négociations pour le mariage du Dauphin, *Mémoires de Le Dran*, p. 186.

4. Frère aîné de Louis XVI. Il vécut une dizaine d'années.

5. LÉVY, Président de, *Journal historique, ou Fastes du règne de Louis XV*, 1766, t. II, p. 535 (13 novembre 1751).

6. ANSÉLAI, cote 2364, *Récueil de poésies historiq. et manusc.*, octobre 1751.

7. Voir pour les mariages qui eurent lieu à Brunoy, les dossiers de l'année 1751, au mois de septembre, à l'étude de M^e Humbert, notaire à Brunoy.

8. V. plus haut, n. 5.

Ce ne fut pas la seule fois où Monmartel fit preuve de générosité et d'initiative. Plus tard, au moment où la France cherchait à relever sa marine, il fut un des premiers à répondre à l'appel patriotique adressé à la nation. Le clergé et la noblesse du Languedoc s'étant engagés à fournir un vaisseau de soixante-quatorze canons, la nouvelle s'en répandit par la *Gazette de France* qui pouvait annoncer peu de jours après : « L'exemple de zèle et de patriotisme qu'ont donné les États de Languedoc relativement à la marine, a été suivi par les sieurs de Montmartel et de Laborde, banquiers du Roi ; de Pange¹ et de Boullogne, trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres... qui ont donné leur soumission pour la construction d'un vaisseau de quatre-vingts canons que le Roi a nommé *le Citoyen*². » Les receveurs généraux et les fermiers généraux ne voulurent pas rester en arrière, et souscrivirent pour deux vaisseaux³.

Monmartel d'ailleurs ne s'intéressait pas uniquement à la marine de guerre : du temps où il était associé avec Samuel Bernard, il possédait avec lui de nombreux navires marchands qui faisaient le trafic sur toutes les mers⁴.

On voit, qu'à leur retour d'exil, les Paris avaient vite repris leur influence première dans la direction générale des Finances, et que leur fortune n'avait fait que s'accroître. Saint-Simon n'exagère en rien cette fois quand il dit : « Ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la Cour à leurs pieds, la Ville et la province⁵. »

Ils aimaient à servir en second⁶, se défiant des premiers plans que les intrigues de cour et les fluctuations de la politique rendaient souvent éphémères. Dédaigneux des apparences du pouvoir, ils en recherchaient l'essentiel, et, sous des titres inférieurs, ils régnaient en maîtres. Leur force résidait dans la durée de leurs fonctions, ils désignaient les ministres sans en accepter le titre et se rendaient par là même indispensables. On ne pourrait affirmer cependant que ce désintéressement ne leur fût pas dicté par un habile calcul, plus que par la modestie, ou tout au moins par la prudence que leur commandait leur situation à la tête des finances, à laquelle ils tenaient par dessus tout, et qu'une brusque disgrâce leur eût fait perdre du jour au

1. Le voisin de Monmartel, à Brunoy, propriétaire du Petit-Château.

2. *Gazette de France*, 3 et 12 décembre 1761.

3. BARBIER, *Journal historique*, t. IV, p. 415, décembre 1761.

Pareil cas s'était déjà produit sous Louis XIII : la famille royale, Richelieu, et des seigneurs avaient donné des vaisseaux. Cf. LA RONCIÈRE (Ch. de), *Histoire de la marine française*, t. IV.

4. NARBONNE (Pierre de), *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, 1866 (août 1733), p. 296.

5. SAINT-SIMON, *Mémoires*, 1874 (édition Hachette), t. XVII, p. 18.

6. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. V, 1748, p. 342.

lendemain. Les attrait du pouvoir durent pourtant les tenter, car sous le ministère du cardinal de Fleury, ils s'étaient ménagés la faveur du chevalier d'Aguesseau, Bachelier, le favori et le confident de Louis XV, était secrètement de leurs amis. Ils se faisaient des partisans dans l'entourage du roi. Pendant la guerre de Flandre, en 1714, c'est leur intérêt, celui des favoris, des intendants et la cabale de cour qui présidèrent aux affaires de tous côtés.

Ils étaient reconnaissants à ceux qui voulaient bien leur témoigner de la considération : « Les Paris ne sont pas gens indifférents, écrivait M^{me} de Tencin. Je les ai vus enthousiasmés du maréchal, ils lui étaient attachés, et le seront toujours de préférence à tout autre, dès que le maréchal leur marquera de la bonté ¹. » Ils visaient à gouverner l'État par la finance et la finance par le crédit. Le crédit était la base de leur système dans le traitement des affaires. Habitues à se considérer comme les grands maîtres de la finance, ils ne supportaient aucun contrôle de leurs opérations ni aucune critique par le ministre. Ils obtinrent la disgrâce du contrôleur général Orry, dont on vantait l'intégrité, pour quelques reproches faits sur leurs dépenses ². Ils avaient voulu lui donner M. de Boullongne, leur ami, pour successeur ; mais M. de Machault fut choisi à la fin de 1743 ³. Orry, en effet, qui avait des manières aussi franches que brusques, avait fait un jour des difficultés pour signer certains marchés conclus par eux pour les fournitures et la subsistance de l'armée ; Trouvant les marchés excessifs, il avait manifesté sa désapprobation, suivant sa coutume, en termes peu bienveillants. Les deux frères, piqués au vif, déclarèrent qu'ils ne se mêleraient plus d'aucune affaire tant qu'ils auraient à traiter avec lui. Sachant bien qu'il serait très malaisé sinon impossible de les remplacer, ils firent mine de vouloir se retirer en disant que d'autres pouvaient rendre les mêmes services, et en même temps ils usèrent sous main du crédit de M^{me} de Pompadour. Mais quand Monmartel eut la certitude de la retraite d'Orry, on remarqua « qu'il commençait à se radoucir ». Le roi qui avait beaucoup d'estime et d'amitié pour son contrôleur-général fut longtemps avant de se déterminer à le renvoyer ⁴.

Les frères de Goncourt ont écrit : « M^{me} de Pompadour s'entourait du dévouement de ces financiers d'Etat... Elle en faisait ses hommes et ses soutiens, en fortifiant le Roi, si effrayé et emuysé des embarras de finance, dans l'idée qu'eux seuls, par leurs calculs, leurs idées, leur expérience étaient capables de fournir l'argent

1. *Correspondance du cardinal de Tencin et de sa sœur avec le duc de Richelieu*, 1790. Lettre de M^{me} de Tencin, p. 230 (8 octobre 1743).

2. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. II, p. 166.

3. *Id.*, *ibid.*, t. IV, p. 499 (1743).

4. LEVESQUE DUC DE, *Mémoires*, t. VII, p. 419 (7 et 18 nov. — 6 déc. 1743). — Voy. aussi : NOLLET (P. de), *Louis XV et M^{me} de Pompadour*, 1904, p. 426.

nécessaire aux besoins de la guerre. Elle servait de sa parole et de tous ses efforts les plans orgueilleux, l'audace hautaine, la politique mobile et furieuse de tous ces véritables maîtres de l'argent de la France, dont l'imagination agitait successivement la ruine de l'Autriche, de la Hollande, de la Russie. Elle cachait avec toutes les ressources de son habileté, les prodigalités et l'héritage de dettes de ce système qui ruinait la province, mais avait toujours de l'argent pour le Roi et pour Paris. « Elle ouvrait l'oreille du Roi et les abords du Conseil aux idées de Duverney, qu'elle accréditait autour d'elle par l'éloquence et la bonhomie apparente de Monmartel. « Elle ne cessait de parler au Roi du malaise, de la perte du crédit public, si ces hommes venaient à tomber ; et, leur donnant, en toute occasion et à toute heure, l'autorité de son amitié, le secours de sa protection... elle en faisait des auxiliaires à ses ordres, les ennemis de ses ennemis ; et, c'était avec eux qu'elle renversait le contrôleur général Orry ¹... » Pour sévère que soit ce jugement, il est vrai que l'amitié, presque la parenté, qui unissait les Paris à M^{me} de Pompadour, et la facilité avec laquelle ils trouvaient toujours l'argent nécessaire aux besoins du roi, comme à ses plaisirs les avaient placés en grand crédit auprès de Louis XV. Ne lui avaient-ils pas rendu des services précieux en toutes occasions, mariage du Dauphin ou liaison avec les favorites ? Leur ascendant sur son esprit augmenta donc au point qu'on disait « que le roi avait passé de la verge du cardinal à celle des Paris » ².

Parmi les adversaires du ministère d'Argenson ³, ils se comptaient avec le maréchal de Saxe, M^{me} de Pompadour, et M. de Puisieux, tout dévoué à la marquise et l'homme de confiance de Monmartel qui ne cessait de le vanter au roi ⁴. Grâce à leur protection, Puisieux recueillit la succession de d'Argenson aux Affaires étrangères en 1747 ⁵. C'est ce qui a fait dire à celui-ci, que « les Paris ne voulaient que des valets dans le ministère », afin d'atteindre leur but de continuer la guerre, d'y gagner beaucoup et de maîtriser l'État. Mais bien que ses critiques à leur endroit soient assez vives, il reconnaît que la conduite des finances par ces banquiers émérites avait du bon par le grand ordre qui régnait dans les comptes, et par le crédit, mais qu'ils tiraient des ressources de province « comme on fait le recouvrement des contributions en territoire ennemi », la ruinant et la dépeuplant ⁶. « Certes, affirme-t-il une autre fois, les Paris mènent bien la finance ; mais pour la politique, ils la conduisent avec grande stupidité, car je suis sûr qu'ils visent au bien et qu'ils ne

1. GONCOURT (Éd. et J. de), *M^{me} de Pompadour*, 1888, p. 31.

2. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. V, 12 octobre 1747.

3. Ministre des Affaires étrangères.

4. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. VII.

5. Puisieux avait été envoyé en Hollande en 1746 pour tâter de la paix.

6. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. V, 12 octobre 1747.

pèchent que par intention ¹ ». C'est déjà un bel éloge sous une critique. Son frère le comte d'Argenson, s'empressa de se les attacher quand il fut nommé ministre de la Guerre : d'abord Du Verney avec la création de l'École militaire, puis Monmartel en lui demandant ses conseils. Le marquis, en revanche, leur a reproché leur humeur dépensière : « Pendant les deux années de mon ministère, ils me blâmaient perpétuellement de trop ménager l'argent du Roi dans mes négociations, et m'y conseillaient la plus grande dépense toujours prêts à remettre de gros fonds en pays étrangers, parce qu'ils y gagnent... » Il les comparait à l'intendant d'un grand seigneur ruiné qui avance toujours à son maître jusqu'à ce que les terres soient à lui.

Du Verney laissait Monmartel, fort de M^{me} de Pompadour, paraître en chef, et lui confiait le soin de faire valoir ses idées ; mais il gouvernait tout ; et quand, à la moindre contrariété avec le contrôle, il se retirait à Plaisance, comme Achille sous sa tente, du même coup la caisse de Monmartel se fermait, et le contrôleur général ne savait plus comment fournir à la dépense ². Aussi, chaque fois qu'un contrôleur général avait cessé de plaire, on voulait voir en Monmartel son successeur désigné. Depuis 1744³ jusqu'en 1762 il en fut perpétuellement question. Mais Monmartel refusait cette place parce qu'étant le grand ressort de la Finance, il aurait perdu en l'acceptant le crédit qu'il avait en Europe. Le bruit courut au mois de novembre 1746 que le contrôle général allait devenir vacant et que Monmartel y remplacerait M. de Machault. La nouvelle en était parvenue au jardin des Tuileries dans le cercle des nouvellistes par une lettre de Fontainebleau où se trouvait la Cour. On y assurait que M. de Machault voulait se démettre de sa place, et que le roi y avait nommé Monmartel. On ajoutait même, pour préciser davantage, que ce dernier avait eu un entretien particulier de deux heures avec le maréchal de Saxe ⁴. Le public, qui aime les nouveautés et croit toujours gagner au changement, manifestait là-dessus diversement son opinion. Mais on était d'accord pour trouver de grands inconvénients à faire Monmartel contrôleur-général. On craignait que, dans ce poste, il ne vînt à perdre son crédit indispensable à l'État, en quoi nul n'apparaissait qui pût le suppléer.

On annonça aussi à propos de la chute éventuelle du ministère d'Argenson que Du Verney serait nommé ministre des Affaires étrangères ; puis on mit son nom en avant pour la Guerre ⁵. Les plus sensés n'en voyaient pas d'autre possédant plus de génie que lui et une influence mieux établie dans toutes les cours de l'Europe. Mais

1. ARGENSON (M^{re} d'), *Mémoires*, t. V, p. 408 ; 9 déc. 1747.

2. ROUSSET (Camille), *Le comte de Gisors (1732-1758)*, 1868, pp. 451-295 (3 fév. 1747).

3. LUYNES (duc de), *Mémoires*, t. V, p. 414 (3 mai 1744), t. VIII, p. 99.

4. *Lettres de Marville au ministre Maurepas*, t. III (1746-1747), pp. 62-63.

5. *Lettres de Marville au ministre Maurepas*, t. III (1746-1747), p. 63.

les mêmes considérations qui empêchaient de donner le contrôle général à Monmartel, empêchèrent la cour de confier à Du Verney l'une de ces hautes fonctions, à cause de la grande difficulté où l'on aurait été de trouver quelqu'un d'aussi utile que lui dans la direction des approvisionnements ¹. Louis XV était si satisfait de ses services, qu'un jour, en parlant de l'armée de Flandre, il dit qu'ayant un maréchal de Saxe, un Séchelles et un Du Verney il était fort tranquille ².

On ne doutait pas de voir Monmartel bien gérer le Trésor royal et le crédit de la France à l'étranger, mais on doutait de ses aptitudes à améliorer la gestion intérieure du royaume : ce sera, disait-on, un banquier qui mettra tout en banque ³. On escomptait toujours le départ de Machault, — qui sera encore à son poste dix ans plus tard ; — les combinaisons les plus diverses circulaient ; on parlait de M. de Sérilly pour le contrôle ou encore de M. de Tournehem ; quant à Monmartel on devait le faire grand trésorier, comme en Angleterre, ou grand écuyer de la Couronne, après avoir supprimé, puis rétabli les deux gardes du Trésor ⁴. La place de grand trésorier aurait été un ministère qui aurait donné représentation à la Cour, et permis à M^{me} de Montmartel, née Béthune, d'y être reçue, ce qu'elle réclamait instamment. Celle-ci ambitionnait pour son mari la place de contrôleur général : « sa femme qui est noble et fière, dit d'Argenson, l'a fait changer de résolution ⁵. »

D'Argenson nous rapporte une conversation qu'il avait eue avec un familier des Paris, et sur les véritables motifs pour lesquels Monmartel avait refusé le Contrôle. « Monmartel, lui avait confié cet ami des deux frères, veut monter depuis longtemps à la place de contrôleur général. Quand je le lui proposai à Brunoy, l'automne de 1745, il le voulait presque également qu'il l'a voulu depuis qu'il a épousé une fille de la maison de Béthune ; alors il me prétextait son crédit qui tomberait s'il était en place de ministre. » Cette raison n'était en effet qu'un prétexte ; la vérité c'est que l'Etat se trouvait alors son débiteur de 25 à 30 millions, et depuis son crédit avait été encore plus exposé. Il se voyait au moment de tout perdre lorsqu'il eut l'idée de créer la loterie de 30 millions qui l'avait payé de ses avances. S'il avait accepté le Contrôle en ce temps-là, il aurait été obligé de se rembourser comme banquier, ce qui aurait nui à sa charge de ministre. De tels scrupules l'honorent.

Monmartel prétendait obtenir de grands succès comme ministre et se faisait fort de les avoir. Rentré en possession de ses avances, la première partie de son plan se trouvait exécutée, et il travaillait à la seconde : jeter, pour arriver au

1. *Lettres de Marville au ministre Maurepas*, t. III, p. 72.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 96.

3. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. V, p. 227 (9 juin 1748).

4. *Id.*, *ibid.*, (16 et 20 juillet 1748).

5. *Id.*, *ibid.*, t. VI (25 juillet 1750).

but, le discrédit sur le ministère de M. de Machault, en provoquant la rareté de l'argent. Les gens de finance, dociles à ses instructions, s'entendaient pour le raréfier davantage ; et le désarroi grandissait. On prétendait par ce moyen porter Monmartel au contrôle général ; aussitôt installé, on aurait vu la confiance renaître subitement par des paiements abondants et suffisants. Il s'en expliquait peu après avec d'Argenson : « Il faut, lui disait-il, faire quelque chose : ce quelque chose je l'ignore. Il n'y a pas de plus embarrassés que ceux qui tiennent la queue de la poêle. » A quoi son interlocuteur répondit en pensant à lui-même : « Ceux qui sont dedans sont encore plus embarrassés ¹. »

Monmartel interposa plusieurs fois son crédit en 1750 pour permettre d'acquitter le prêt du soldat qui aurait manqué sans lui². Le bruit avait couru que les Paris avaient eu dessein de supplanter les fermiers généraux en donnant quelques millions de plus qu'eux par an³. Monmartel était en antagonisme déclaré avec De Betz, le directeur des Fermes générales, son rival de gloire et d'habileté⁴, qui dépendait du ministre des Finances. Ce dernier, M. de Machault, ayant proposé une opération de banque destinée à procurer une trentaine de millions pour un intérêt à verser de sept pour cent, le roi lui ordonna de communiquer son projet aux Paris. Ils répondirent, après l'avoir examiné, que le royaume croulant par la base, cette opération ne rétablirait pas les finances⁵. En toute occasion ils faisaient preuve de dispositions hostiles à M. de Machault, qui attaquait les privilèges des spéculateurs, et ne se cachaient pas de vouloir le renverser⁶. Mais comme M^{me} de Pompadour protégeait M. de Machault à qui elle avait fait donner le Contrôle en 1745, il en résulta une brouille entre la favorite et Monmartel, au cours de laquelle il fit encore semblant de vouloir tout quitter : « La marquise de Pompadour, dit d'Argenson en 1751, n'a plus aucune confiance en M. de Monmartel et ne le voit presque plus ; celui-ci retire ses fonds, arrange ses affaires qui vont à plus de 60 millions de biens, et il prétend dans deux ans, n'être plus rien au monde que seigneur d'un si gros bien... C'est M. de Machault qui l'a éclipsé à la Cour, ainsi que tout autre astre de puissance qui pourrait lutter avec lui de crédit ⁷. »

Au mois de janvier 1755, Monmartel obtint la survivance de sa charge de garde ancien du Trésor royal pour Joseph Micault d'Harvelay, son petit-neveu⁸, qui en

1. ARGENSON M^{de} d', *Mémoires*, t. V (21 février 1749).

2. *Id.*, *ibid.*, t. VI, 19 fév. 1750.

3. *Lettres de Marseille à Maurepas*, t. III, p. 75 (26 nov. 1746).

4. ARGENSON M^{de} d', *Mémoires*, t. V, 20 juillet 1748.

5. *Id.*, *ibid.*, t. VII, 3 octobre 1752.

6. *Id.*, *ibid.*, t. V, fév. 1749.

7. *Id.*, *ibid.*, t. VI, 26 janvier 1751.

8. LAFITTE (Duc de), *Mémoires*, t. XIV, p. 17 : « Pour M. Micault *sic*, son neveu. »

fut pourvu par lettres patentes du 25 août 1755¹. Il logeait chez Monmartel², rue Neuve-des-Petits-Champs. Son père, Vivant Micault de Courbeton, nommé fermier-général de la régie de Charles Cordier en 1721, devint commissaire des poudres et salpêtres, secrétaire du Roi en 1735. Il avait été destitué lors de la disgrâce de M. le Duc comme parent des Paris. En effet, il avait épousé Catherine Nugues, fille de Marthe Paris, la sœur de Monmartel. C'était le meilleur homme du monde, fort capable, très accueillant, et sans morgue, mais peut-être trop entreprenant, défaut de tous les Paris. Il avait installé à Montargis une manufacture de papiers et essayé la culture du riz en Auvergne³.

Micault d'Harvelay, baron de Toucy, fut garde du Trésor royal jusqu'en 1785. Marié, en 1761, à M^{lle} de Nettine, fille du banquier de la cour de Vienne à Bruxelles, il épousa en secondes noces M^{lle} Marquet⁴, fille de Louis Marquet, seigneur de Mont-Saint-Père, et de Louise-Michèle Paris Du Verney⁵. En 1785, il quitta la charge de garde du Trésor, pour celle de directeur de la Caisse d'amortissement que l'on venait de créer. L'établissement de cette caisse, au moment même où l'on ouvrait des nouveaux emprunts, la faisait considérer comme une caisse fantastique et on disait en plaisantant : « Il est bien singulier que M. d'Harvelay, après avoir joué un si grand rôle dans l'Histoire, se contente d'en jouer un si petit dans la Fable⁶. »

Parmi ses frères, l'un président du Parlement de Dijon, avait épousé M^{lle} de Trudaine, et fut guillotiné en 1794 ; l'autre, maréchal de camp, avait servi comme major de tranchées au siège du fort de Saint-Philippe pendant l'expédition de Minorque. Durant ce siège, il écrivit souvent à ses grands-oncles Du Verney et Monmartel⁷. Dans une lettre datée de Mahon, du 26 mai 1756, il raconte qu'un boulet ennemi lui avait fait crouler un pan de muraille sur le corps et qu'il en avait été quitte pour des contusions, une jambe luxée et... des saignées⁸.

Le cardinal de Bernis⁹ semble avoir parlé de Monmartel avec sincérité. Il ne craint

1. Il avait été nommé pour achever les exercices 1746, 1749, 1751, 1753, 1755. *Arrêt du Conseil d'État du Roi*. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1755.

2. LUYNES (duc de), *Mémoires*, t. XVI, avril 1757. — Après la mort de Monmartel, il habita rue Grange-Batelière. *Mémoire pour les directeurs des créanciers du M^s de Brunoy, contre le sieur Hay, etc.* D'Aguesseau, avocat général.

3. BIBL. NAT., Ms. fr. 14077. *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme moderne*, p. 50.

4. Celle-ci se maria à Charles-Alexandre de Calonne, ministre de Louis XVI.

5. Papiers communiqués à l'auteur.

6. NOUGARET, *Anecdotes secrètes du XVIII^e siècle*, 1808, t. II, p. 238.

7. RICHELIEU (M^{al} de), *Correspondance avec Paris du Verney*, 1789, t. I^{er}, pp. 2-3 (7-20 avril 1756).

8. RICHELIEU (M^{al} de), *Correspondance avec Paris du Verney*, 1789, t. II, lettres des 7, 8, 14, 22, 26, 31 mai. Voy. juin, juillet, etc.

9. François-Joachim de Pierres de Bernis, abbé, puis cardinal, fut ministre des Affaires étrangères de 1756 à 1758.

pas, nous le verrons bientôt, de blâmer son omnipotence dans bien des circonstances, omnipotence qui peut-être eut son contre-coup sur les affaires militaires de la désastreuse guerre de Sept ans; mais il n'hésite pas non plus à proclamer la valeur de ses services quand il écrit : « M. de Monmartel s'est enrichi en servant le Roi; mais il faut convenir que sa fortune et son crédit ont été bien utiles à l'Etat dans plusieurs occasions importantes ¹. » Bernis, ministre, sut même reconnaître, lors de son passage aux Affaires étrangères, l'appui que Bernis, abbé, avait jadis reçu des Paris. L'amitié qu'il leur témoigne dans sa *Correspondance* n'était pas simplement diplomatique, car il acquitta sa dette de reconnaissance envers Monmartel en faisant ériger la seigneurie de Brunoy en marquisat, l'année 1757. En effet, le seigneur de Brunoy paraissait désirer vivement le titre de marquis; peut-être en avait-il fait lui-même la demande, car Bernis, dans une lettre ² au duc de Choiseul, comte de Stainville, notre ambassadeur à Vienne, — celui que les mérites de Monmartel n'éblouissaient pas ³ —, le laissait entendre à ce dernier ⁴. Et Monmartel recevait du garde des sceaux le billet suivant :

« C'est avec beaucoup de plaisir, Monsieur, que je vous donne avis que le Roy a approuvé l'érection en marquisat de votre terre de Brunay (*sic*) et dépendances ⁵, et de leur distraction de la capitainerie de Corbeil de ce qui peut y être enclavé. Lorsque vous voudrez bien m'envoyer les lettres d'érection en marquisat, je les signerai aussitôt; je vous prie de m'envoyer aussi un projet d'arrêt pour la distraction de la capitainerie.

« Je serai toujours charmé des occasions où je pourrai vous marquer les sentiments avec lesquels... ⁶, etc. »

Ces lettres patentes furent données au mois d'octobre 1757, et enregistrées au Parlement le 6 mars 1758; l'original se trouve aux Archives de Versailles ⁷. Nous

1. *Mémoires du Cardinal de Bernis* (publ. par M. Frédéric Masson), 1878, t. I, p. 248.

2. *Correspondance de Bernis*, 1790, t. II, p. 242. — Lettre du 21 avril 1758 au comte de Stainville.

3. « M. de Choiseul s'expliqua très librement sur beaucoup de choses, entre autres sur le peu de cas qu'il faisait de M. de Monmartel. » (Au cours d'un dîner où M. de Choiseul recevait le duc de Croÿ. *Journal du duc de Croÿ*, publ. par MM. le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, 1906, t. II, p. 36.

4. Voy. p. 274.

5. Combs-la-Ville, Vaux-la-Beine, Varennes, Egrenet (*sic* pour Epinay?), Mandres, Périgny, la Tour de Tigery (près le petit Sénart).

6. ARCH. NAT., O¹ 399, cote 1137. *Dépêches*, Versailles, le 4 octobre 1757.

7. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-OISE, série A, carton 876; plus une copie imprimée « à Paris, chez Ptaull ». Voir : série A 1189, bulletin sur lequel a été formé l'ordre chronologique des seigneurs de Brunoy depuis 1441 (Artus de Bray) jusqu'à 1722 (Paris de Monmartel). Voir aussi BIB. NAT., Catalogue de l'Histoire de France, Lk 7, n° 1462.

en extrayons ce passage : « Voulant donner audit sieur Paris de Monmartel, dont l'ayeul a mérité par de longs services à la guerre d'estre annobly en mil six cent soixante-sept ¹, suivant les lettres du feu roy notre très honoré seigneur et bisayeul, des marques nouvelles et transmissibles à sa postérité de notre véritable satisfaction des importans services qu'il a rendus à l'État, tant sous le règne du feu roy que depuis notre avènement à la Couronne, dans nos finances, et contribuant par ses lumières et un travail journalier à en rendre l'administration plus facile et plus sûre, que dans les fonctions de la charge de garde de notre Trésor royal, qu'il a exercées avec une grande distinction pendant trente et un ans, et enfin dans le crédit public dont il est devenu l'âme par son intelligence, ses ressources et la confiance qu'il s'est acquise autant dans les pays étrangers que dans nos états au grand avantage de nous et de nos sujets... nous l'élevons audit nom, qualité et titre de marquis de Brunoy ²... » Monmartel portait alors les titres de conseiller d'État, garde du Trésor royal, lieutenant des chasses du roi, marquis de Toucy, marquis de Brunoy, comte de Sampigny, baron de Dagonville, seigneur de Châteaumeillant, Châteauneuf, Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, Varennes, Mandres, Périgny, la Tour-de-Tigery, Villers-sur-Mer, Fontaine, La Motte, Glanville, Bourgeauville, Drubec, les Humiers, Le Donjon, Saligny, La Forêt, les Dureaux, Le Bureau, La Mirande, La Chétardie et autres lieux.

Un intérêt supérieur et urgent avait aussi dicté l'empressement mis à lui accorder cette nouvelle marque de faveur. Dans la malheureuse période que traversait l'État à ce moment-là, les services du banquier de la Cour étaient plus que jamais nécessaires ; on envisageait même une prochaine banqueroute universelle. On cherchait par tous les moyens à amadouer Monmartel, à satisfaire son amour-propre, pour en tirer le plus d'argent possible. Les combinaisons diplomatiques, les opérations militaires, les subsides à fournir aux alliés, tout dépendait de sa caisse : « Nous sommes dépendants de Monmartel, écrit Bernis au comte de Stainville, au point qu'il nous forcera toujours la main. J'ai satisfait sa vanité, je le cultive, je l'encourage... ; malgré cela, je n'ai jamais été sûr de mes subsides ³... Un seul homme est chargé d'en fournir (de l'argent), et il ne veut employer que les moyens qu'il connaît et sur lesquels il gagne. Passez-vous de cet homme sans avoir pris de longue main des mesures, la banqueroute s'en suivra. Il en est de même de son frère. Tous les

1. Constatons qu'il y avait juste un siècle.

2. ARCH. NAT., X¹⁸ 8764, p. 114 v^o (12 pages), 51^e volume des *Ordonnances de Louis XV* : « Coppie des lettres d'érection de la terre de Brunoy en marquisat accordées par le roi à M. de Monmartel au mois d'octobre 1757. » (Arrêt de ce jour, à Paris, au Parlement, le six mars mil sept cent cinquante-huit. Signé : Isabeau.)

3. BERNIS (Cardinal de), *Correspondance*, t. II, p. 212 (21 avril 1758).

sous-ordres des vivres dépendent de ces deux hommes. Choisissez qui vous voudrez, il sera à leurs ordres, et vos affaires seront gâtées parce que vous aurez voulu vous passer d'eux ¹. »

Bernis, qui s'attendait à de mauvaises nouvelles, « se purgeait » par avance pour se préparer à les recevoir. Tous les gens de finance dépendant de Monmartel, nul n'osait s'engager sans son consentement ². Quand Boullongne n'était encore qu'intendant des Finances ³, ils disposaient à eux deux de tout l'argent de la place. Monmartel à lui seul possédait plus de cent millions ⁴. Personne n'avait assez de crédit pour lui en imposer ni pour le suppléer : « Il faut, dit Bernis, en tirer le meilleur parti que l'on pourra. Le roi qui a fait pour son fils une chose bien forte (*il lui avait donné la charge de premier maître d'hôtel*) doit lui parler avec bonté, mais avec fermeté. Cela produira quelque chose, mais au fond Monmartel est embarrassé parce qu'il n'a de génie que pour les opérations où il gagne, qu'il est incapable de coups de force, et qu'au fait l'opération des annuités de l'année passée, qui devait produire soixante millions, n'a pas rendu deux millions ⁵. »

La santé de Monmartel n'était pas bonne; il se sentait vieillir, et la difficulté qu'il trouvait à tirer de l'argent sur la place avec ses billets lui faisait resserrer les cordons de sa bourse ⁶. Il y avait eu précédemment une banqueroute à Turin dans laquelle il avait perdu 500 à 600.000 livres ⁷. Son caissier ⁸ venait de lui en faire éprouver une autre qui avait retardé le paiement du subside; on avait tenu cet accident secret de peur de produire des effets fâcheux ⁹. « La tête tourne à Monmartel et à Boullongne, dit Bernis. Ils ne trouvent plus un écu. Leurs opérations manquent... La moitié de nos troupes ne sont pas habillées; une partie de la cavalerie est sans bottes. Le contrôleur-général (Boullongne) dépend de Monmartel, et Monmartel est effrayé. « Son grand crédit lui a attiré des ennemis; ces ennemis conjurent contre lui et l'empêchent de trouver des ressources. Celles que nous proposons en grand effrayent son esprit de routine, et le contrôleur-général sent qu'il ne peut se passer d'un homme qui absorbe seul tout le crédit de l'État et empêche tous les autres de

1. BERNIS (Cardinal de), *Correspondance*, t. II, p. 217. Lettre au duc de Choiseul-Stainville du 27 avril 1758.

2. *Id.*, *ibid.*, pp. 218-232 (24 mai 1758).

3. Il succède au contrôleur général De Moras en juillet 1757.

4. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. VII, mars 1753.

5. BERNIS (Cardinal de), *Correspondance*, t. II, p. 232.

6. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. IX, 2 janvier 1757.

7. *Id.*, *ibid.*, t. VI.

8. Probablement Philippe ou bien Moussu Du Moussy.

M. Frédéric Masson dans une note des *Mémoires de Bernis* (t. I, p. 251) dit : « Serait-ce par hasard un M. Platel ? », etc.

9. BERNIS (Cardinal de), *Correspondance*, t. I, p. 251.

paraître¹. » « Nous sommes sous la patte de Monmartel », accentue le ministre des Affaires étrangères une autre fois.

Monmartel avait voulu tout diriger seul; il avait réduit Boullongne au rôle de commis; et bien qu'il ne sût plus où donner de la tête, — l'armée commandée par Soubise restait inactive faute d'argent, — il ne voulait se dessaisir de rien². Les finances étaient réduites à l'extrême disette par la mauvaise volonté et l'intrigue. Bernis faisait de son mieux auprès de Monmartel pour le persuader de consentir de nouvelles avances; il pressait Du Verney d'user de son influence sur son frère; il leur montrait à tous deux leur intérêt particulier lié au sort de l'État: « Avec quatre millions versés sur certaines parties délicates on rétablirait la confiance. Songez que la fortune de Monsieur votre frère est inséparable de celle de l'État. Si l'État tombe, il culbute avec lui; si l'État se soutient, sa fortune et son crédit sont à couvert³... »

« Si Monsieur votre frère peut soutenir nos affaires jusqu'au mois d'octobre, je lui promets que nous aurons la paix à la fin de la campagne; mais si l'argent manque avant l'hiver, tout est perdu sans ressource, j'y comprends l'État ainsi que les ministres et tous ceux qui se mêlent des affaires du Roi⁴. Si l'argent manque, en effet, comment soutenir la guerre même chez soi? M. de Monmartel doit être bien aise que toutes nos forces se rassemblent; il doit l'être encore davantage de l'assurance que je lui donne qu'en tenant bon cette campagne nous aurons la paix l'hiver⁵. »

Monmartel fut touché par les arguments ministériels; il avança des fonds, mais cela ne suffisait pas au rétablissement des affaires⁶. Alors Bernis, pour tenir son engagement de terminer la guerre avant l'hiver, dut conseiller la paix contre l'avis de M^{me} de Pompadour, ce qui lui valut sa disgrâce. « Nos finances touchent à l'extrémité, continue-t-il d'écrire à Stainville, si l'on ne prend pas le parti de suppléer le crédit de Monmartel, qui veut tout faire sans pouvoir faire face à tout. Il est inconcevable que le royaume dépende d'un seul homme⁷. »

La Borde était celui sur lequel on avait jeté les yeux pour suppléer Monmartel. D'abord chef d'une grande maison de commerce à Bayonne, et secrétaire du Roi, il ne devint banquier de la Cour que le 4 février 1759⁸. Il hésitait beaucoup à s'engager

1. BERNIS (Cardinal de), *Correspondance*, t. II, pp. 238-239 (6 juin 1758).

2. *Id.*, *ibid.*, t. II, 24 juin 1758. (Lettre au comte de Stainville.)

3. *Id.*, *ibid.*, t. II, 10 juin 1758, p. 155. (Lettre à Paris Du Verney.)

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.* (18 juin 1758).

6. *Id.*, *ibid.*, p. 262 (20 août 1758).

7. *Correspondance de Bernis*, t. II, p. 157. Lettre au comte de Stainville, 11 août 1758.

8. J.-Joseph de Laborde fut guillotiné le 29 germinal an II (1794).

dans ce poste dans la crainte de se faire un ennemi de Monmartel. Bernis en prévint M^{me} de Pompadour : « J'ai vu M. de La Borde. J'étais déjà averti que Montmartel était fraîchement avec lui et ne cherchait pas à l'établir. La Borde ne veut pas s'embarquer sans être sûr que Montmartel ne le détruira pas en dessous ; Montmartel craint peut-être que M. de Boullongne ne veuille élever La Borde à son détriment. Bien des gens cherchent à fortifier ce soupçon. En un mot, il y a du froid avec le contrôleur-général ; mais comme le service peut en souffrir, il faut que ce froid cesse et M. de Boullongne y parviendra en s'expliquant nettement et amicalement avec M. de Montmartel. Tout n'est qu'intrigue et cabale : on cherche à dégoûter tout le monde. C'est l'idée de la faiblesse du gouvernement qui produit tous ces maux ¹. »

Monmartel demandait à cor et à cri d'être débarrassé de la guerre. Presque septuagénaire et souffrant de rhumatismes, il ne pouvait espérer de continuer encore longtemps les affaires. Une bonne partie de sa fortune était engagée, il craignait de la voir entièrement sombrer sur le point de toucher au port : et, pour hâter la paix, il ne fournissait plus d'argent. Au mois d'avril 1758, il était malade à Brunoy, où Bernis allait lui faire visite dans le but de l'amener à composition. « Il est malade depuis un mois ², il craint de risquer sa fortune ; sa femme ³ l'obsède et le noircit ; et moi je suis obligé d'aller lui remettre la tête et de perdre vingt-quatre heures par semaine pour l'amadouer et lui demander, comme pour l'amour de Dieu, l'argent du Roi. Il faut jouer le même rôle vis-à-vis de son frère Du Verney sans quoi tout est perdu. »

Monmartel avait persuadé au ministère que la guerre était au-dessus des forces du royaume. On avait vainement essayé de tirer des secours financiers du roi d'Espagne : « La mauvaise volonté que mettait le contrôleur général et ses subordonnés à trouver des ressources forçait, malgré qu'on en eût, à ces fausses démarches ; il s'était fait une espèce de conjuration dans la finance pour faire finir la guerre faute d'argent, et cette conjuration avait commencé dès la première campagne ; on avait persuadé au contrôleur général et à M. de Monmartel que tant qu'il y aurait des fonds, la guerre durerait, et que le seul moyen de la terminer était d'assurer le ministère de l'impossibilité d'en trouver. On comprend combien ce parti était imprudent et même criminel : on faisait manquer les opérations faute de les préparer à temps, et le roi ne pouvait tenir ses engagements avec ses alliés ⁴ ; j'avais beau diminuer les subsides, l'argent se resserrait de plus en plus... » La chose fut poussée au point que l'écurie du roi manqua de fourrage et d'avoine, et

1. *Correspondance de Bernis*, t. II, p. 319. Lettre à la marquise de Pompadour, 26 avril 1758.

2. *Ibid.* Lettre au comte de Stainville, 7 avril 1758, p. 201.

3. M^{lle} de Béthune.

4. La finance avait fait manquer la diversion convenue du Danemark.

que les ministres furent obligés quelque temps de payer de leur poche leurs courriers ¹. La disette força M. de Silhouette, contrôleur général et successeur de M. de Boullongne, d'inviter les particuliers à apporter leur vaisselle d'argent et leurs bijoux à la Monnaie, opération désastreuse qui acheva de ruiner le crédit.

Monmartel accepta la collaboration de La Borde en 1759, et ne se retira définitivement des affaires qu'en 1762. C'est lui-même qui l'a dit dans une lettre adressée à un M. Coster, le 10 février 1764 ² : « Il y a plus d'un an que j'ai quitté tout service et que je ne me mêle ni directement ni indirectement d'aucune affaire. » Louis XV l'avait pressé de continuer jusqu'à la fin de la guerre parce qu'il était engagé de vingt millions. La Borde n'était chargé que du détail ³. M. de Silhouette ayant été remercié au mois de novembre 1759, on renouvela l'offre à Monmartel de prendre le contrôle général. Mais désirant jouir tranquillement de sa richesse, il voulut bien donner seulement ses conseils et crut sage de refuser le titre ⁴.

En quittant sa charge de garde du Trésor, il fut récompensé par un brevet de conseiller d'État, comme l'avait été M. de Montargis, son prédécesseur ⁵.

Disons pour terminer qu'après la mort de M^{me} de Pompadour, c'est à lui que le roi avait confié le soin de payer ses dépenses ⁶.

1. *Mémoires du cardinal de Bernis*, publiés par M. Frédéric Masson, t. I, p. 97. *Affaires d'Espagne*.

2. Lettre autographe. *Catalogue Noël Charavay*, n° 749.

3. BIBL. NAT., Ms. PO 2198, dossier 49717, pièce 21.

4. BARBIER, *Journal historique*, t. IV, p. 335.

5. ARSENAL, *Discours de Paris La Montagne à ses enfants*.

6. Voir *État des dépenses de M^{me} de Pompadour*, publié par M. J.-A. Le Roi.





MORT DE PARIS DE MONMARTEL

1766

Hôtel de Versailles. — Appartement du premier maître d'hôtel. — Maison rue de Saintonge. — Terre de Marigny. — Saligny. — Le Donjon. — La Forêt. — Robert le Diable. — Mort de Monmartel à Brunoy. — Billets de faire part. — Ses funérailles. — Son caveau. — Son tombeau. — Église Saint-Roch. — La chaire. — Testament de Monmartel. — Mossu Dumoussy. — Galerie française.

L'hôtel de Monmartel, à Versailles, était situé dans la rue de Satory ¹, qui va de l'avenue de Sceaux à la grille de l'octroi, sur une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel du comte de Lannion ². C'était une maison complète, avec plusieurs appartements garnis de leur mobilier ³, comprenant deux cours, écuries et remises. Il y avait dans la chambre à coucher de Monmartel deux tableaux peints à l'huile dont l'un représentait un Catalan et l'autre une Flamande. Le M^r de Béthune, comme partout chez son beau-frère, y possédait un appartement attitré.

L'hôtel du comte de Lannion avait été divisé, en 1734, en plusieurs propriétés portant les numéros 25, 27, 29 et 31 ⁴. La principale était occupée par une auberge, — où Damiens logea en 1757 —, connue sous le nom d'hôtel de Lannion. Un cabaret à la mode, à l'enseigne du « Jardin royal », s'y était installé et attirait tous les libertins et les jolies filles de l'époque; par derrière, un petit jardin servait de bal public. Louis XV s'y rendait incognito. Nous savons qu'il y était allé, après souper, dans la nuit du dimanche 9 février 1744, avec la duchesse de Châteauroux, sa maîtresse, la duchesse de Lauraguais, sa sœur, le duc d'Ayen et le comte de Noailles ⁵. La

1. Du nom d'un ancien château nommé Satory, qui était situé dans la plaine où elle aboutit.

2. Sous Louis XIV.

3. Nous n'en donnerons pas le détail : il était du reste moins riche et moins important qu'ailleurs. Voir l'inventaire fait par devant Trudon, notaire, le 18 novembre 1766.

4. LE ROI (J.-A.), *Histoire des rues de Versailles*. Versailles, 1861, pp. 409-412.

5. NARBONNE (P. de), *Journal*.

contiguïté de l'hôtel de Monmartel avec ce bal avait dû favoriser les sorties nocturnes du roi.

En 1781, Séraphin, le créateur des ombres chinoises en France, établit son spectacle dans le Jardin-Royal. L'hôtel de Lannion était aussi occupé par l'administration des Messageries.

Outre son hôtel de la rue de Satory, Monmartel jouissait d'un appartement au château, en raison de la charge de premier maître d'hôtel que Louis XV lui avait accordée pour son fils en 1758. Il avait succédé dans cette place au marquis de Livry. Cette charge de premier maître d'hôtel du roi était peut-être la plus importante de la Cour par les privilèges y attachés; elle donnait les entrées du Cabinet, et permettait d'approcher du roi le plus souvent. Le premier maître d'hôtel logeait avec le roi, et recevait à sa table les grands officiers de service, et les personnages invités à la Cour, tels que les ambassadeurs et les ministres ¹. Les mardis étaient réservés aux ministres étrangers. Supprimée à la mort du marquis de Livry ², rétablie en faveur du marquis de Brunoy, Monmartel l'avait payée fort cher, en raison de la grande pénurie du trésor en ce moment. Mais le marquis de Brunoy étant trop jeune pour remplir ses fonctions, on suspendit de nouveau la table ³. Nous ne croyons pas que son père les ait exercées longtemps en attendant que son fils fût en âge de le faire : sa santé ne le lui permettait guère, et il nous a dit lui-même qu'il avait quitté tout service depuis 1763. L'inventaire dressé à son décès mentionne pourtant le mobilier de sa chambre à coucher, au premier étage, ainsi que le mobilier de la chambre du suisse et celui d'autres chambres. Dix ans plus tard, le M^{is} de Brunoy ayant été obligé de donner sa démission à cause de ses extravagances, ce fut le frère aîné de sa femme, Louis-François-Marie de Pérusse, comte d'Escars, ou Des Cars, qui racheta ⁴ la charge sur la demande du roi. Il la paya 1.500.000 livres, et fut nommé à Fontainebleau, le 23 octobre 1769 ⁵.

L'appartement du premier maître d'hôtel du roi habité par le comte Des Cars, au château de Versailles, donnait sur la rue de la Surintendance ⁶. D'après les plans manuscrits, il était situé au rez-de-chaussée du pavillon d'Orléans, à peu près au-

1. Le roi dînant seul avec sa famille sauf dans les occasions solennelles.

2. Les ambassadeurs et les ministres dinaient pendant ce temps chez le ministre des Affaires étrangères.

3. *Médiaire des Chercheurs et des Curieux*, N° 515, p. 626, 25 octobre 1889, article signé P. Cordier. (D'après un manuscrit possédé par l'auteur de l'article.)

4. Contre le gré du prince de Condé, grand maître de France, qui voulait la faire avoir à M. de La Vaupalière. Le comte Des Cars était bien avec M^{me} Du Barry et le prince de Condé fort mal.

5. DES CARS (Duc), *Mémoires*, t. I, p. 338, note.

6. Aujourd'hui la rue Gambetta (Renseignements que nous tenons de l'obligeance de M. de Nolhac, conservateur du palais de Versailles).

dessous de celui de la duchesse d'Orléans, et portait le n° 63¹; il comportait huit pièces dont plusieurs à cheminée et cinq entresols. Ce n'est sans doute pas celui occupé par Monmartel et où fut inventorié son mobilier, puisqu'il désigne sa chambre comme étant au premier étage ainsi que celle du suisse et une autre au-dessus².

Monmartel, a dit Métra, n'était « pas précisément avare », mais il ne cessa jusqu'au dernier moment de sa vie d'accroître le patrimoine immense qu'il laissait à son fils³. Avant de le montrer, voici une réflexion de l'abbé Pierrard à l'appui du jugement de Métra; et comme le curé de Sampigny compte parmi ceux qui ont le plus vanté la libéralité de Monmartel, son avis ne peut donc être suspect. « Quand je dis libéral, dit-il, ... ce n'est pas envers les peuples de sa terre de Sampigny, car depuis 1733, il ne les a jamais secourus d'un morceau de pain ni d'un denier dans quelque besoin qu'ils se soient trouvés, nonobstant mes lettres les plus touchantes; il ne voulut jamais soulager d'un liard ceux de sa terre de Sampigny dont il tire cependant 40.000 livres de rente⁴. » Il y a donc lieu de croire que, sans être « précisément avare », la libéralité de Monmartel subissait quelques éclipses.

Il avait acquis en 1760, de Jean Parisot, maître des requêtes, une maison située au Marais⁵, rue de Saintonge, composée d'un grand corps de logis double, avec cours, écuries, remises, etc. et élevée de trois étages sur entresol⁶. A soixante-quinze ans il achetait encore, le 24 décembre 1765, la terre de Marigny⁷, l'une des quatre premières baronnies de Bourgogne, située sur la rivière d'Ouche, près Dijon, consistant en deux châteaux : celui de Marigny et celui de Barbirey, moyennant la somme de 330.000 livres⁸, à M^{me} Marie-Gabrielle de Pons-Praslin, veuve et douai-

1. En 1770. Cf. NOLHAC P. de, *Le château de Versailles au temps de Marie-Antoinette*, 1889, p. 412.

2. Peut-être parce que la rue de la Surintendance (Gambetta) est en contre-bas de la cour du château par où on pouvait entrer également?

3. MÉTRA, *Correspondance secrète*, 3 avril 1779, t. VII, pp. 368-370.

4. M^s Pierrard, p. 186. — Cf. : BONNABELLE, *Notice sur Sampigny*, 1883.

5. Par contrat passé devant Maréchal, notaire à Paris, le 18 juin 1760.

6. Le M^{re} de Brumoy en fit une donation entre vifs à Jean-Baptiste Lefebvre de Vallerenseaux, avocat au Parlement, par contrat passé devant Arnoult et son confrère, notaires à Paris, le 27 août 1773. L'immeuble était estimé 40.000 livres. Cette maison était louée à M. de Valmont, trésorier de France.

7. Cette pièce est aux Archives départ. de la Côte-d'Or, fonds Marigny ou de Charentenay. (Reconnaissance que nous tenons de l'obligeance de M. l'abbé Gauvain, curé de Saffres, doyenné de Vitteaux (Côte-d'Or), 27 octobre 1909.)

8. L'achat de cette terre ne devait pas être encore complètement acquitté à l'époque de l'interdiction du M^{re} de Brumoy; une expédition de cette vente fait mention d'une demande d'autorisation de saisie entre les mains des fermiers du marquis et sur M. de la Chaume, curateur onéraire, permission qui devait être remise au M^{re} de Fuligny.

rière de Henri-Anne de Fuligny (?), Damas de Rochechouart, seigneur de Marigny, et à ses enfants Antoine-Alexandre de Fuligny, son fils, Pierre-Louis Grollier, marquis de Treffort, son gendre, et sa fille, etc.

En 1749 et 1754, il achetait pour 170.000 livres et plus des terres dans le Bourbonnais¹, et pouvait encore se dire comte de Saligny, baron du Donjon, baron de La Forêt. Saligny et le fief de La Forêt ne furent réunis entre ses mains qu'en 1755. On prétend² qu'il ne visita jamais ses terres du Bourbonnais, se contentant de les faire gérer. Pourtant on trouve des traces de sa sollicitude dans chacune d'elles. Il entretenait ou faisait élever des enfants trouvés ou des orphelins au Donjon, à Lierrolles, à Saint-Didier; la plus grande partie de ses revenus était dépensée dans le pays. Il fit exécuter des restaurations importantes dans le château de La Forêt et dans tous les domaines³. Il contribua, en 1754, à la réparation du clocher de Lierrolles. Coïncidence bizarre, un Paris était seigneur de Sampigny au XVIII^e siècle et un Sampigny possédait le domaine de La Forêt au XIX^e⁴. Les terres de Saligny et de La Forêt furent données en dot à M^{lle} Marie-Josèphe-Louise de Courbeton⁵ lors de son mariage avec Charles-Louis de Trudaine en 1789⁶. Avant d'appartenir à Monmartel, le château de La Forêt avait été habité par un singulier personnage du nom de Robert de la Motte ou Lamothe, que son passé et ses violences firent surnommer *Robert le Diable*, comme son homonyme, l'antique duc de Normandie. Ce La Motte, gentilhomme du Régent, avait tâté de la Bastille en 1734 pour avoir assassiné le mari d'une femme dont il était épris⁷. Il y aurait un piquant intérêt de rechercher si Robert de La Motte n'avait pas quelque lien de famille avec le La Motte entrepreneur des boucheries des Invalides, parent de La Motte-Binet, valet de chambre de Louis XV, et grand-père maternel de M^{me} de Pompadour. François Poisson, l'ami de Monmartel, l'avait peut-être connu quand il était lui-même écuyer du Régent.

1. Monmartel y avait acquis de son frère Du Verney des terres que celui-ci avait achetées en 1743.

2. MEILHEURAT (V.), *Le fief de La Forêt et Robert le Diable*, Moulins, 1870, pp. 284-301. (*Société d'émulation de l'Allier*.)

3. Il avait payé le fief de La Forêt 100.400 livres.

4. MEILHEURAT (V.), *Le fief de La Forêt et Robert le Diable*, pp. 304-305. (Il l'est peut-être encore.)

5. Elle était fille de Jean Vivant Micault de Courbeton, président à mortier du Parlement de Dijon, marquis de Toucy, qui en avait hérité de M^{me} de Courbeton sa mère. (Transaction reçue par Méplain (Jean-Baptiste), notaire au Donjon, le 4 juillet 1788.) Cf. MEILHEURAT (V.), *Le fief de La Forêt et Robert le Diable*, p. 305.

6. Contrat de mariage reçu par Guespereau, notaire à Paris, le 15 juin 1789.

7. *La Bastille dévoilée*, 1789, p. 86. — Cf. FOURNIER (Ed.), *Chronique et légendes des rues de Paris*. — MEILHEURAT (V.), *Le fief de La Forêt et Robert le Diable*, p. 292.

La plupart des biens acquis par Monmartel aprèstant de travaux, et cette fortune forte de l'estime publique, seront bientôt dissipés comme le vent par son fils qui n'en connaîtra pas le prix. Qui parle ainsi ? Ce sont Métra, le duc de Croÿ, l'abbé Pierard. Jusqu'à la fin de sa vie, en effet, le père accumulera richesses sur richesses ; et sur ses vieux jours, il aura la douleur de constater l'incapacité irrémédiable de son unique rejeton, sur qui il avait fondé tant de projets, tant d'espérance de le voir remplacer le fils disparu, cet aîné qui promettait de réunir en lui le génie paternel et des oncles. Sa femme, d'autre part, l'importunait, et l'on peut ajouter, sans crainte de se tromper, qu'il avait trouvé peu de bonheur dans sa troisième union. Cet homme dont la vie avait été à la fois si agitée et si bien remplie, ce financier qui avait joui de tous les biens de ce monde, ne fut sans doute jamais heureux !

A la fin de l'été de 1766, il était à Brunoy, comme tous les ans à pareille époque. Là, miné par le chagrin et les infirmités, il s'éteignit, le 10 septembre ¹, dans sa chambre, au rez-de-chaussée du château ², âgé de 76 ans, ayant devant les yeux les beaux parterres qu'il avait pris tant de plaisir à créer, et, dans l'esprit peut-être, la vision des brillantes réceptions qu'il avait données au beau temps des amours de M^{me} d'Étiolles et du roi.

« Il n'eut jamais d'envieux ni d'ennemis ; sa grande prospérité n'excita jamais la jalousie de personne contre lui ; aussi mourut-il dans l'estime et les regrets de tout le monde, des petits et des grands ³. » Cet éloge simple et bref, dans la bouche de son curé de Sampigny, ne vaut-il pas tous les panégyriques ?

Voici le billet de faire part de son décès ⁴.

« Vous êtes priés d'assister au Convoy et Enterrement de Messire Jean Paris de Montmartel, conseiller d'État, marquis de Brunoy, comte de Sampigny, seigneur de Châteaumeillant, et autres lieux, décédé en son château de Brunoy le 10^e Septembre 1766. Qui se fera Vendredy 12^e dudit mois, à cinq heures du soir, en l'église de Brunoy, où il sera inhumé.

Resquiescat in pace.

De la part de Madame sa Veuve et de Monsieur son fils. »

1. *Gazette de France* du 12 septembre 1766. — *Mercur de France*, janvier 1767, p. 186.

2. Le château de Brunoy situé dans un bas-fond, en partie sur la rivière, et à cette époque environné de pièces d'eau, canaux, cascades, etc., était un lieu peu favorable pour les rhumatismes dont il était atteint, car il y règne du brouillard dans les soirées d'automne.

3. DUMONT, *Les ruines de la Meuse*, t. V, p. 170.

4. *BIBL. NAT., MS. PO 2498*, dossier 49717, pièce 8. Il est de grand format comme celui d'Antoinette-Justine Paris dont nous avons donné la description.



ÉGLISE DE BRUNOY.

Chapelle du Sacré-Cœur où se trouve le caveau (+) renfermant les cercueils de Paris de Monmartel et de sa femme, Mlle de Béthune.

Le 12 septembre, la famille se rendit à Brunoy pour l'enterrement. MM. Micault d'Harvelay, garde du Trésor, et Micault de Courbeton, y assistaient ¹. Les habitants de toutes les paroisses du marquisat, dont la douleur se manifestait vive et sincère, firent cortège à la dépouille de leur seigneur. A l'occasion des funérailles, on avait peint sur les murs extérieurs de l'église la litre sur laquelle figuraient ses armoiries. On voyait encore, assure-t-on, quelques traces de cette large bande noire en 1865 ² ; et l'on cite ces vers, composés pour son épitaphe ³ :

Ci-gît qui fit du bien pour le plaisir d'en faire,
Qui contre l'injustice était un sûr appui.
Les malheureux en lui perdent un père.

Ci-après le procès-verbal d'inhumation ⁴ :

« Le douzième de septembre mil sept cent soixante-six a été inhumé dans le chœur de cette église, par nous curé soussigné, le corps de messire Jean Paris de Monmartel, conseiller d'Etat, marquis de Brunoy, comte de Sampigny, seigneur de Château-Meillan et autres lieux, décédé en son château de ce lieu le dix dudit mois et an, en son vivant époux de haute et puissante dame Marie-Armande de Béthune. Laditte inhumation faite en présence de Messire Armand-Louis-Joseph Paris, marquis de Brunoy, conseiller d'Etat et premier maître d'hôtel du Roy, de la paroisse de Saint-Roch à Paris, de Messire Gaspard Paris, prêtre et abbé commandataire de l'abbaye de La Bussière, de Jean-Charles Potier de Courcy, commissaire de la marine du département de Breste, actuellement à Paris, paroisse Saint-Roch, de Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denys, officier au régiment des gardes-françaises, de la paroisse de Saint-Sulpice aussi à Paris, de Jean-François Richer, avocat, de la paroisse de Saint-Roch, de même à Paris, de M. Pinabel, prêtre et vicaire de ce lieu, de messieurs les curés du voisinage tant du marquisat que de la conférence de Montgeron « qui ont la plupart signé avec nous.

Suivent sur le registre les signatures de Paris de Brunoy ⁵, de l'abbé Paris, etc. ⁶.

1. *Mémoire pour M. Paris de Meyzieu contre le M^{is} de Brunoy* (Aved de Loizerolle, avocat), 1773, p. 5. — *Mémoire pour M. de Mezieu (sic) en réponse au mémoire du M^{is} de Brunoy* (De La Croix, avocat), p. 17.

2. PINARD, *Corbeil et ses cantons*, p. 40.

3. THIRION (H.), *La vie privée des financiers au XVIII^e siècle*, 1895, p. 54.

4. Registres paroissiaux (Mairie de Brunoy).

5. A partir de ce moment, le M^{is} de Brunoy signera Paris de Monmartel ; nous possédons une pièce de lui signée ainsi : Paris de Monmartel de Brunoy.

6. Les autres signatures sont celles de : Potier de Courcy, Mathieu de Mâcon, capucin, Juchereau de Saint-Denys, frère Thomas, capucin, gardien de Saint-Honoré, Drié, Lelarge, J. François Richer, Quinquet, Pinabel, Andrain, curé.

Nous ne savons si l'état de santé de Du Verney et son grand âge — (il avait 83 ans — lui permirent d'assister à la cérémonie, non plus que le marquis de Béthune, peut-être retenu à l'armée par sa charge de colonel général de la cavalerie de France ; leurs noms en tout cas ne figurent pas sur l'acte d'inhumation, mais cela ne constitue pas à nos yeux une preuve de leur absence ; les Micault en effet étaient à Brunoy et n'ont cependant pas signé. Quant à la famille de M^{me} de Monmartel, elle est représentée, parmi les signataires, par les cousins de la veuve, Potier de Courcy et Juchereau de Saint-Denys.

Quatre ans plus tard, le marquis de Brunoy fit exhumer du chœur de l'église le cercueil de son père pour le mettre dans un caveau de la chapelle Saint-Roch concédée de son vivant à Monmartel par les habitants : « Le 19 juillet a été exhumé du chœur pour être transféré au caveau de la chapelle qui doit être sous l'invocation (ici l'espace est en blanc) ... en vertu de la permission de Monseigneur l'Archevêque... le corps de messire Jean Paris de Monmartel...¹ »

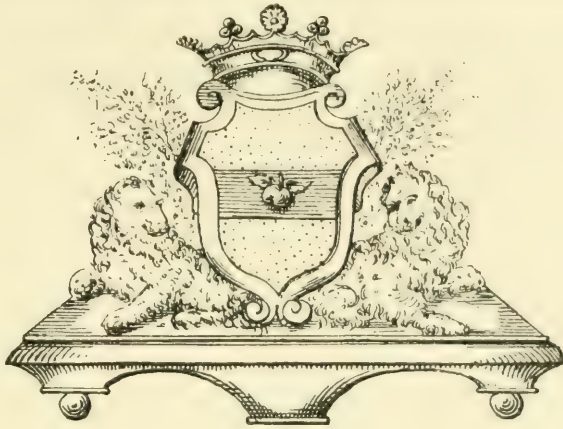
L'autel de gauche, placé sous le vocable de saint Roch, fut mis sous celui de saint Jean, patron de Monmartel². Quand on vendit les stalles qui entouraient le chœur, et quand on abaissa le sol des deux chapelles des bas-côtés pour les mettre au niveau de la nef, on découvrit les dalles qui fermaient son caveau dont on ne connaissait l'existence que par tradition. On y trouva deux cercueils : celui de Monmartel reposant à même le sol, et celui de sa femme (M^{me} de Béthune) placé sur le premier. « Les cercueils de bois, dit l'auteur de *Brunoy, esquisse historique*³, tombaient en poussière, et l'on remarqua, que sous la pression des gaz, le cercueil de M^{me} de Monmartel s'était ouvert sur l'un des côtés. » Comme les plaques de cuivre portant les inscriptions *fig. 10* et fixées sur les cercueils de bois s'étaient détachées, on les enleva. Quelques années plus tard, le curé de Brunoy, M. l'abbé Muret, les ayant retrouvées chez un chaudronnier du village, les lui racheta et les fit réparer et dorer. On peut les voir aujourd'hui, entourées d'un lambris de bois peint en blanc, sur le mur de la chapelle du Sacré-Cœur (ancienne chapelle Saint-Jean) derrière l'orgue. Et si l'on regarde à terre, on distinguera au milieu du passage, deux dalles très visibles derrière la chaise de l'organiste (Pl. XIX) : c'est là que reposent Jean Paris de Monmartel et sa troisième épouse. Sur le plomb même de la bière du premier se trouve tracée l'inscription suivante :

« Messire Jean Paris de Monmartel, conseiller d'État, marquis de Brunoy, comte

1. M. Mottheau, s'appuyant sur ce procès-verbal, dit : « Comme on peut le remarquer, la noble famille de M^{me} de Monmartel s'était abstenue en cette douloureuse circonstance. Le M^{rs} de Béthune, lui-même, qui devait tant à son beau-frère, ne parut pas à la funèbre cérémonie » (?).

2. En 1864, il avait été placé sous l'invocation de sainte Geneviève.

3. MOTTHEAU (Ch.), *Brunoy, esquisse historique* (*Mémoires de la Société historique de Corbeil*, etc., t. X, 1911, p. 76).



*ICI REPOSE LE CORPS DE
HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
MESSIRE JEAN PARIS DE MONMARTEL
CONSEILLER D'ETAT MARQUIS
DE BRUNOY COMTE DE SAMPIGNY
BARON DE DAGOUVILLE, SEIGNEUR DE
CHATEAU MEILLAN, CHATEAU-NEUF
ET AUTRES LIEUX; DECÉDÉ A L'AGE
DE SOIXANTE DIX SEPT ANS EN SON
CHATEAU DE BRUNOY, LE DIX SEPTEMBRE
MIL SEPT CENT SOIXANTE SIX, ET
INHUMÉ DANS CETTE EGLISE LE DOUZIEME
JOURS DU DIT MOIS.*

FIGURE 10. — ÉPITAPHE GRAVÉE SUR LA PLAQUE DE CUIVRE AUTREFOIS FIXÉE SUR LE CERCUEIL DE PARIS DE MONMARTEL, ET AUJOURD'HUI FIXÉE AU MUR DOMINANT SON CAVEAU DANS L'ÉGLISE DE BRUNOY.

de Sampigny, baron de Dagonville, seigneur de Château-Meillan, Saint-Janvrin, La Motte-Feuilly, Boulaize, Villers, La Motte-Glanville, Bourgeauville, Drubec, Les Humières, Le Donjon, Saligny, La Forest, Les Dureaux, La Mirande, La Chétardie, Châteauneuf et autres lieux.

Agé de LXXVI ans. Décédé le X
septembre MDCCLXVI. »

Aux renseignements qui précèdent, extraits de l'ouvrage dont nous avons parlé ci-dessus, nous sommes en mesure d'ajouter quelques indications. Vers 1888, on fit l'ouverture du caveau de Monmartel pour en constater l'état¹. On y descend au moyen d'une échelle; l'excavation mesure environ 3 m. 50 de long sur 2 m. 50 de large et 2 mètres de profondeur. Actuellement les deux cercueils de plomb reposent côte à côte sur des traverses de chêne; ils affectent la forme du corps, les contours, et dessinent exactement la rotondité de la tête et la carrure des épaules²: ce sont ce qu'on appelle des cercueils anthropomorphes.

La famille de Monmartel eut dessein de faire élever à sa mémoire, dans la chapelle Saint-Jean, un monument digne de celui dont il devait perpétuer le souvenir. Il y a lieu de penser que la base en marbre fut mise en place, mais que les figures destinées à la décorer et à la surmonter n'ayant jamais été terminées, on dut enlever un travail inachevé, désormais sans raison. Nous ne partageons pas l'avis de l'auteur de *Brunoy, esquisse historique*, quand il écrit: « Certains auteurs³ ont avancé qu'Armand Paris de Monmartel avait fait élever à ses père et mère un magnifique tombeau de marbre blanc. Pinard⁴ affirme en ces termes en avoir vu les restes... Disons de suite que ce mausolée, si bien et si soigneusement décrit, n'a jamais existé que dans l'imagination de ces auteurs, qui certainement n'ont jamais visité notre église. » Cette dénégation ne suffit pas à nous convaincre⁵, et nous allons en donner les motifs.

Deux ans après la mort de Monmartel, Bachaumont annonçait en ces termes dans les *Mémoires secrets* que Pigalle, l'ami et le protégé du grand financier, avait préparé

1. Selon nous, on dut faire deux fois l'ouverture du caveau au cours du XIX^e siècle.

2. Nous devons ce renseignement à M. Julliotte, ancien entrepreneur de menuiserie, qui assistait à l'ouverture du caveau.

3. Il cite les *Fêtes du M^e de Brunoy, les Châteaux de France*, par Léon GOZLAN, et les *Environ de Paris*, par Edm. de LA BÉGOLLIÈRE. (MOTHEAU (Ch.), *Brunoy, esquisse historique*, 1911, p. 75.)

4. Pinard (Th.), auteur d'une plaquette sur Brunoy.

5. Malgré cela, et nous avons encore quelques points sur lesquels nous ne serons pas d'accord, nous sommes heureux de rendre ici un juste témoignage de sincère estime aux patientes et laborieuses recherches de notre regretté collègue de la *Société historique de Corbeil, Étampes et du Hurepoix*.

la maquette de son mausolée : « M. Pigalle, cet artiste célèbre chargé de terminer les travaux équestres de la statue de Louis XV par Bouchardon, doit élever à M. de Monmartel un monument, témoignage de la douleur de sa famille. Il a imaginé de représenter un vase antique contenant les cendres de ce citoyen estimable ; Madame de Monmartel, sous la figure de la Piété, jette des fleurs sur cette urne précieuse. Un génie de l'autre côté, dans l'attitude de la plus grande tristesse, exprime les regrets dont tous les honnêtes gens ont honoré un financier bienfaisant. Il semblerait naturel que le personnage de la Piété étant représenté par M^{me} de Monmartel, on eût reconnu M. de Brunoy dans la seconde figure. Malheureusement ce dernier ne paraît pas assez agréable au public pour avoir permis au compositeur de le mettre en scène...¹ »

Il y eut donc commencement d'exécution ; mais tout le monde est d'accord pour dire que le mausolée ne fut jamais terminé. « Le tombeau de Jean Paris de Monmartel, à Brunoy, écrivait Dezallier d'Argenville, en 1787, devait être orné d'une statue de la vertu qui répand des fleurs sur une urne double, et d'un enfant en pleurs². » L'historien de J.-B. Pigalle, M. P. Tarbé³, parlant de Monmartel, dit : « Pigalle, dont il avait encouragé les premiers essais, Pigalle dont l'âme fut toujours reconnaissante, Pigalle qui n'oubliait jamais rien, entreprit son tombeau, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'existe plus » ; et, après avoir cité d'Argenville, il ajoute ce renseignement⁴ tenu de l'abbé Gesnouin, curé de Brunoy⁵, sans doute bien documenté à ce sujet : « Au sommet du mausolée était une sphère surmontée d'une croix, et peut-être d'autres emblèmes des arts et des sciences. » N'est-ce pas l'expression de souvenirs oculaires ?

L'auteur (anonyme) des *Folies du M^{is} de Brunoy*⁶ avait visité l'église du lieu ; de même, avant lui, l'abbé Guiot, curé de l'église Saint-Guenault, à Corbeil, en 1785, qui occupa ses loisirs forcés, pendant l'époque révolutionnaire, par des recherches historiques sur la région⁷, écrit : « On voit leur tombeau dans une chapelle de l'église de Brunoy ; il est d'une noble simplicité, et la modestie⁸ n'a pas même permis au burin d'y tracer leur nom⁹ ». Dulaure, dans sa *Nouvelle description des environs de*

1. *Mémoires secrets*, t. IV, 23 juin 1768, p. 52.

2. DEGALLIER D'ARGENVILLE, *Vie des plus fameux sculpteurs*, 1787, t. II, p. 407.

3. TARBÉ (P.), *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, Paris, 1859, p. 150.

4. Lettre adressée à M. P. Tarbé, le 5 février 1858.

5. Il occupa la cure de Brunoy de 1832 à 1859 ; il était né en 1798.

6. *Les folies du M^{is} de Brunoy* (1804-1805), t. I, p. 109.

7. Cf. *Un manuscrit de l'abbé Guiot. Les cantons du district de Corbeil*, 1790, pub. en 1911 dans le *Bulletin de la société historique de Corbeil* (avec notice par M. A. DUFOUR), p. 43.

8. Ce qui prouve qu'il n'était pas terminé.

9. V. plus haut, n. 7.

Paris, précise : « En face, de l'autre côté du chœur, est le tombeau de Paris de Monmartel... ce mausolée en marbre, qui est d'une grande composition, n'est pas achevé¹. » Il signale, de même que l'abbé Guiot, les dix drapeaux déposés par les Carabiniers de Monsieur lors de la revue faite à Brunoy, et la Vierge de stuc par Mouchy.

Ainsi, les preuves de l'existence du tombeau à cette époque nous paraissent certaines. Il n'y a pas lieu de penser que des contemporains aient inventé de toutes pièces ce qu'ils avaient devant les yeux, tels les drapeaux des carabiniers dont nous avons parlé ailleurs² et la Vierge de stuc qui pourrait bien être celle qu'on a reléguée dans la tribune³; et, si rien n'indiquait l'emplacement du caveau puisqu'il était invisible sous le sol de la chapelle et qu'on n'en connaissait l'existence que par la tradition, Dubaure et l'abbé Guiot n'auraient pas pu écrire ce qu'ils ont écrit. Mais, ce qui est de toute évidence, — les plus vieux habitants n'en ayant pas souvenir, — c'est que ce mausolée fut enlevé soit du temps du comte de Provence, soit à l'époque de la Révolution, soit même un peu plus tard quand on vendit les stalles⁴; et la place du caveau, sous le sol de la chapelle, à une distance relativement grande du chœur, prouve bien qu'on l'avait choisie à cet endroit pour élever le mausolée là où se trouve aujourd'hui l'orgue.

Huit jours après la cérémonie funèbre de Brunoy, la famille de Paris de Monmartel fit célébrer un service à l'église Saint-Roch, sa paroisse à Paris, dont voici l'invitation :

« Vous êtes prié d'assister au Service pour le repos de l'âme de Monsieur Jean Paris de Monmartel, conseiller d'État, secrétaire du Roi, qui se fera Mardi prochain 21 octobre 1766, à dix heures du matin en l'église de Saint-Roch, sa paroisse.

Et aux Messes qui se diront le même jour en ladite Église depuis huit heures du

1. DELAUNE, *Nouvelle description des environs de Paris*, t. I, 1786, p. 40.

2. DUBUIS-CORNEAU Robert, *Le comte de Provence à Brunoy*, Paris, Schemit, 1909.

3. M. L'abbé Muret, prédécesseur de M. l'abbé Le Gall, curé actuel de Brunoy, trouvant cette statue d'exécution trop païenne, l'avait laissée dans le presbytère.

4. Outre le nivellement du sol des chapelles, on apporta des modifications assez importantes dans l'église : on refit la travée latérale droite (chapelle de la Vierge) qui n'était pas aussi large ; on perça une ouverture en rosace à gauche au-dessus du chœur ; on enleva les orgues des tribunes ; on déplaça le portail de l'église (il fut refait en 1858, où montait un escalier de pierre à l'emplacement des fonts baptismaux actuels entre les deux escaliers ; l'ancien cimetière — le cimetière a changé trois fois de place — se trouvait contre l'église. Une des colonnes de bois doré et cannelées qui soutenaient la tribune avait échoué, depuis la Révolution, au cimetière. M. l'abbé Muret le fit rapporter et replacer où elle est (celle de gauche). C'est lui qui fit également disposer au-dessus des arcades de la nef, les baguettes de bois doré ; les lambris dorés avaient beaucoup souffert à l'époque révolutionnaire et une grande quantité avait été arrachée. Nous tenons ces renseignements de la bouche même de M. l'abbé Muret : il fut curé de Brunoy de 1870 à 1908 ; on lui doit la restauration de l'église.)

matin jusqu'à midi, à l'Autel du Chœur, aux deux Chapelles de la Croisée, et à la Chapelle de M. de Monmartel.

« Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît.

« De la part de Madame de Monmartel et de Monsieur son fils. »

On remarquera que les titres nobiliaires du défunt ne figurent pas sur ce billet, non plus que sur le suivant adressé trois jours plus tard, à tous les secrétaires du roi, ses confrères, pour les inviter à une messe en l'église des Célestins ¹.

« Monsieur ²...

« Conseiller secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, est averti que Vendredi vingt-quatre Octobre mil sept cent soixante-six, à neuf heures et demie du matin, il sera célébré en l'Église des RR. PP. Célestins, où la Compagnie s'assemblera, le service pour défunt de Monsieur Jean Paris de Monmartel, conseiller du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, son Confrère, où il est prié de se trouver en habit noir, suivant les réglemens ³. »

Malgré nos recherches, il ne nous est pas possible de savoir si un ecclésiastique éminent avait prononcé le panégyrique de Monmartel à l'une de ces trois cérémonies. Paroissien de Saint-Roch, il en avait été un des bienfaiteurs ; c'est à lui pour la plus grande part qu'on doit la magnifique chaire de cette église. « Monmartel fait la chaire à prescher de la paroisse Saint-Roch ; la femme fait l'œuvre des marguilliers ⁴. » Ce nouveau témoignage de sa bienfaisance mérite qu'on s'y arrête.

Depuis qu'il habitait l'hôtel d'Antin, — et ensuite l'hôtel Mazarin, — Monmartel désirait avoir à l'église Saint-Roch deux places particulières dans une tribune ⁵ pour assister aux offices, et une chapelle de famille. Il obtint les places de la tribune, par contrat passé ⁶ entre l'abbé Marduel, curé de la paroisse, les marguilliers et lui, en reconnaissance de ses bienfaits, sans avoir à payer aucune redevance de quelque nature qu'elle soit ⁷ ; et il reçut en même temps promesse verbale de la première chapelle qui viendrait à vaquer. L'abbé Marduel, qui avait son idée, lui représenta alors, en considération de la concession des places de la tribune, combien la fabrique de la paroisse était pauvre, n'ayant que 5.000 livres de disponibles ⁸ pour

1. Rue de la Cerisaie, quartier Saint-Paul.

2. L'espace où doit être inscrit le nom du destinataire est en blanc.

3. BIBL. NAT., Ms. PO 2198, dossier 49717, pièces 9 et 10.

4. Id., *ibid.*, pièce 21.

5. Celle-ci sur le passage de la petite porte de l'église du côté de la rue Saint-Roch.

6. Le 9 novembre 1755. — Extrait du *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens*, 1888, II^e volume, p. 43. (*Détails inédits sur les artistes qui ont travaillé à la chaire de Saint-Roch et sur son prix de revient*). Article de M. Albert Lenoir, de l'Institut.

7. Par acte passé devant Fortier, notaire, le 20 novembre 1755.

8. Léguées par M. de Rouvière.

construire une chaire. Monmartel se laissa convaincre et promit de fournir 12.000 livres, dont 8.000 livres comptant, pour concourir à la dépense. Mais, quand les travaux furent achevés, il se trouva que le mémoire excédait de beaucoup les prévisions, si bien que le bon curé, tout fier de sa chaire magnifique, mais non moins embarrassé pour la payer, dut recourir derechef à son richissime paroissien. Monmartel augmenta sa donation de 6.000 livres, ce qui fit, avec le paiement fait au sculpteur Challes, d'après sa quittance du 9 août 1760, la somme de 18.993 livres¹ généreusement déboursée. C'est en reconnaissance de cette générosité que le curé et les marguilliers lui concédèrent la chapelle promise², qui était la cinquième à droite en entrant dans l'église. Ils s'engageaient à lui en laisser la jouissance à lui et à ses descendants tant que l'hôtel qu'ils habitaient rue des Petits-Champs appartiendrait à leur famille³.

La construction de la chaire fut terminée en 1760 ; elle avait coûté au total 32.122 livres 8 sols⁴. C'est l'une des plus anciennes et des plus remarquables qu'il y ait à Paris. Challes, à qui on avait confié la sculpture, « a représenté en bronze les quatre évangélistes accompagnés de leurs attributs : l'ange, l'aigle, le lion et le bœuf. Ces statues assises au bas de la chaire sont de grande proportion ; un ange les domine : il étend les bras pour soutenir la partie principale du monument, celle que doit occuper le prédicateur et dont les faces principales, contournées suivant le goût du xviii^e siècle, contiennent des bas-reliefs dorés représentant des sujets religieux. Plus haut, un ange, portant de la main droite une palme, et de l'autre une trompette, s'élève sur un nuage et soulève un voile largement drapé que bordent des franges d'or ; ce voile, par sa grande saillie en avant du pilier contre lequel s'appuie la chaire, forme l'abat-voix nécessaire à la portée que doit avoir la parole de l'orateur⁵. »

Il existe une fort belle estampe, in-folio, reproduisant la chaire de Saint-Roch, gravée en 1761 par Étienne Fessart, d'après Simon Challes « sous la conduite de Jean Marduel, curé de la paroisse⁶ ». Elle représente Christophe de Beaumont du

1. Le premier acompte a été payé à Challes le 22 février 1757.

2. Par acte du 30 janvier 1761, passé devant Delanglard, notaire à Paris.

3. *Bulletin archéologique du Comité historique des Arts et Monuments*, 1844-1845, t. III, p. 177 et suiv. (D'après le document communiqué au *Bulletin* par M. A. Lenoir).

4. La dépense se répartissait comme suit pour l'ensemble de ce remarquable ouvrage : Sculpture Challes 10.000. — Ciselerie Gallien 3.972. — Dorure d'or moulu (Malevaire ou Malivaux ?) 1.000. — Menuiserie (Hayot) 4.450 l. 4 s. 4 d. — Serrurerie (Garnier) 5.143 l. 2 s. 2 d. — Peinture et dorure (Martin) 4.721. Plomberie (Labrière) 66 l. 6 s. 6 d. — Tapisserie (Devant) 102 l. 15 s. (Ib., note précédente pp. 182-183).

5. *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens*, 1888, t. II, p. 43.

6. Nous en possédons un exemplaire avec les mots « St. Fessard », gravés à la pointe.

Repaire, archevêque de Paris, prêchant devant une nombreuse et élégante assistance, en 1760, probablement le jour de l'inauguration de la chaire.

Avant de quitter Saint-Roch, disons que Joseph Le Boucher de Plouicq, de qui Monmartel avait acheté Brunoy, fut inhumé dans cette église, le 14 juillet 1754¹.

Chose étrange, à une époque où l'on se servait tant de notaires, où l'on se faisait tant d'interminables procès pour le plaisir de plaider, — car il y en a qui n'ont pas encore reçu de solution, — Monmartel mourut *intestat* ! Chacun de ses frères avait pourtant fait son testament longtemps d'avance, et même avec de nombreux codicilles. Aussi cette abstention parut-elle si extraordinaire qu'elle fut mise en doute par quelques membres de sa famille du Dauphiné, comme le prouve la pièce suivante qui est une déclaration de prétention en héritage faite au secrétariat du district de Grenoble le 11 janvier 1793². « Est entré le citoyen Antoine Bouchet, résidant à Grenoble, agissant tant en son propre que pour et au nom de ses frères et sœurs et autres parents ayant droit dans la succession du sieur Paris de Montmartel, lequel a dit que le sieur Paris de Montmartel fit son testament en l'année 1765 par lequel il léguait à ses pauvres parents du Dauphiné un million qui serait divisé entre tous ceux qui lui seroient alliés : il institua le sieur de Brunoy, son fils, pour son héritier, aujourd'hui représenté par le sieur Micaut de Courbetton, cy-devant président au Parlement de Dijon..., comme le déclarant ignore si le sieur de Courbetton est émigré, quel est son dernier domicile, et que cependant il a intérêt de conserver la plénitude de ses droits et actions sur les biens provenant de la succession du sieur Paris de Montmartel duquel il est parent ainsi qu'il en justifiera en temps et lieu, il en fait ici sa déclaration, et requiert qu'il lui en soit donné un extrait, etc. » Signé : « Antoine Bouchet, et approuvé par Gautier, secrétaire. »

La démarche de ce parent lui avait sans doute été dictée par la perturbation que la saisie des biens émigrés avait jetée dans leurs fortunes. Mais Monmartel n'avait réellement fait aucun testament. Un de ses caissiers, Martin, adressait, le 1^{er} janvier 1767, une lettre à M. Bovier de Saint-Julien, où, après lui avoir exprimé ses souhaits de nouvel an, il lui disait : « Comme vous savés, Monsieur, que M. de Monmartel est mort *ab intestat*, pour y suppléer, on vient de faire un avis de parents, contenant des dispositions en faveur de différentes personnes, les unes en rentes viagères, et les autres en gratifications : on dit même que les pensions viagères sont confondues dans les apointemens, c'est-à-dire qu'elles ne se payeront qu'à la retraite des personnes ; il y en a entre autres en faveur des parens qui sont en Dauphiné que

1. ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE, série A, cote 805. — Voir, sur l'église Saint-Roch : *Recherches historiques sur les paroisses de Saint-Sulpice et de Saint-Roch* (s. n. a.), Paris, 1841, in-12 de 320 pp.

2. ARCHIVES DE L'ISÈRE, *Registre tenu au secrétariat du district de Grenoble*, n° 672.

l'on estime monter à environ 30 ou 36.000 livres de rentes, et comme tout est encore dans le secret, je pense que dans peu de jours on sera plus instruit et alors, on pourra parler plus sûrement... » Signé : « Martin ¹. »

Une autre preuve peu suspecte nous est fournie par l'avocat-conseil du marquis de Brunoy : « Le sieur de Monmartel, infirme et septuagénaire, avait été prévenu par la mort. On l'est à tout âge ; il n'avait pas fait de testament ². » Après la mort de Monmartel, on avait posé les scellés dans tous ses immeubles et châteaux tant de Paris qu'en province. On fit une perquisition de testament, le 6 octobre 1766, à six heures du matin, dans son cabinet, au rez-de-chaussée de Brunoy ³. On inventoria, entre autres choses contenues dans son secrétaire « en tombeau », différents papiers qui furent placés dans une cassette, plus du numéraire comprenant 8 rouleaux de 50 louis, 38 louis d'or, de la monnaie, etc. ; et dans une armoire du cabinet voisin, 18 rouleaux de 50 louis d'or chacun, montant ensemble à la somme de 57.600 livres.

L'avocat du marquis de Brunoy, M^e Carré, a fait état de l'attitude, à la mort de Monmartel, du nommé Mossu Dumoussy son secrétaire, puis caissier. D'après lui, il s'était introduit aussitôt après la mort de son patron dans son cabinet, avec la clef du secrétaire dont il s'était emparé, et s'y était enfermé seul durant trois heures ; puis il était parti le soir même pour Paris avec M^{me} de Monmartel non sans avoir eu soin de faire remplir les coffres de la voiture de portefeuilles et de cartons ⁴. Mossu prétendit que ces portefeuilles se trouvaient dans sa propre chambre et lui appartenaient ⁵. Le marquis de Brunoy en rendit plainte au Châtelet, et l'invita à quitter son hôtel où il logeait ⁶. Un ami de la famille, M^e Pierron, substitut du procureur général, manifestait son étonnement qu'on eût confié la tutelle du marquis de Brunoy au caissier de son père qui pouvait en être le débiteur ⁷. Le premier qui ait lancé, contre Mossu et M^{me} de Monmartel, l'accusation de détournement de succession, est un nommé Lefebvre, intendant du marquis de Brunoy, chassé par M^{me} de Monmartel et Du Verney en 1770 ⁸.

Ajoutons que Mossu avait la confiance de la famille et l'estime de Du Verney.

1. Collection de M. Ed. Maignien (de Grenoble) (Papiers de M. de Tourneuf).

2. Inventaire fait devant Trudon, notaire.

3. *Mémoire pour le M^s de Brunoy*, 1773. De Vergès, avocat général, Carré, avocat, p. 7.

4. *Mémoire pour le M^s de Brunoy contre M. Paris de Meyzieu*, 1773, pp. 4-5.

5. *Mémoire pour Mossu Dumoussy*.

6. *Ibid.*, note 1, p. 13.

7. *Ibid.*, p. 7.

8. *Mémoire à consulter pour le sieur Lefebvre contre le M^s de Brunoy*. Imp. chez d'Houry, en 1770, pp. 9-10. — *Mémoire pour M. Paris de Meyzieu contre le M^s de Brunoy*, 1773, Aved de Loizerolle, avocat.

« La prévention que mon neveu a prise contre vous, lui écrivait ce dernier le 3 août 1769, est si forte, que votre délicatesse doit en souffrir. Vous ne pouvez pas espérer d'obtenir jamais sa confiance, et je crois cependant qu'il serait fort intéressant pour lui qu'il eût à la tête de ses affaires un homme à qui il pût la donner. Ce seroit donc lui rendre un service signalé, que de demander juridiquement à être déchargé de sa tutelle, et vous y trouveriez de votre côté une tranquillité qui me paraitroit préférable à tout ¹. »

On a reproduit dans tous les ouvrages où il est parlé de Monmartel, même dans les plus récents ², ce qu'on lit dans la *Biographie universelle*, à savoir que la *Galerie française*, de l'année 1771, contient une notice sur sa vie, avec son portrait. Cette assertion inexacte, jusqu'à preuve du contraire, a eu pour point de départ l'indication contenue dans la *Bibliothèque historique de la France* ³, du père Lelong et qui y fut insérée prématurément. On y lit : « Nous croyons pouvoir placer ici cette vie qui est imprimée dans la *Galerie Française...* » Or, nous avons consulté dix exemplaires de la *Galerie française* de 1771, et des ouvrages portant le titre de *Galerie des grands hommes* ou des titres similaires sans y rien découvrir. M. Ad. Rochas, auteur de la *Biographie du Dauphiné*, après en avoir de son côté feuilleté huit exemplaires, n'a pas été plus heureux que nous ⁴. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, dit : « Il existe une autre édition, in-folio, datée de 1771, avec portrait d'après Restout, cette édition a été interrompue à la neuvième livraison... » C'est là sans doute que devait figurer la notice sur Paris de Montmartel. Mais si l'édition fut interrompue en cours de publication, et si les biographies y étaient rangées par ordre alphabétique, celle de Paris de Monmartel commençant par un P a grand chance de n'avoir pas été imprimée. Peut-être faut-il voir dans l'estampe gravée par Pelletier d'après René Villain, de format et de genre semblables à ceux qui illustrent la *Galerie française* de 1771, le portrait de Monmartel veuf de sa notice.

A ces déjà trop longs commentaires, nous ajouterons, pour terminer, l'explication que nous fournit le libraire Saugrain (croit-on) ⁵ : c'est une note manuscrite consignée sur un feuillet de garde d'un exemplaire de la *Galerie française* à la biblio-

1. *Pièces justificatives dans la cause de M. Mézien contre le sieur Paris de Brunoy*, signé, Gerbier. Copie de la lettre, écrite par M. Paris Duverney à M. Mossu, le 3 août 1769 (Pièce XII).

2. Cf. MOTHEAU (Ch.), *Brunoy, esquisse historique*, t. II, p. 60, note 1.

3. LELONG (Jacques), *Bibliothèque historique de la France*, 1771, t. III, p. 219. *Histoire des secrétaires d'État*, n° 32621, *Vie de M. Paris de Montmartel*.

4. ROCHAS (Ad.), *Bibliographie du Dauphiné*, Charavay, 1860, t. II, p. 222.

5. M. Henry Martin, l'aimable et érudit conservateur de l'Arsenal, à qui nous avons soumis cette notice, pense qu'il faut l'attribuer au libraire Saugrain.

thèque de l' Arsenal ¹ : « Perrault et d'autres avaient déjà donné de ces collections de portraits... le public se lassa de recevoir des cahiers fort chers qui contenoient peu de choses ; souvent même rien de neuf... Il y eut une foule d'entreprises commencées et bientôt abandonnées... Je suis persuadé que j'ai épargné à M. le comte d'Artois quelques centaines de louis en ces prospectus impudents et mensongers... On ferait un recueil plaisant des ouvrages chers en gravures commencés sans raison et abandonnés par le dégoût du public ou la friponnerie des entrepreneurs depuis 1770 jusqu'à 1790. *Galleries françaises, Galleries des grands hommes, Histoire des favorites, etc...* Pour en revenir à cette *Gallerie française*, trois ou quatre des portraits qui la composent sont excellents, aucun des discours qui les accompagne ne vaut son image... »

1. *Galerie française ou portraits des hommes célèbres, avec un abrégé de leur vie*, Paris, chez Hérisant fils, 1771.





FONDATION DE L'ÉCOLE MILITAIRE

1751-1770

L'HÔTEL DE LA RUE SAINT-LOUIS¹. — MORT DE PARIS DU VERNEY

L'idée de l'École militaire revient à Antoine Paris. — Du Verney reprend le projet de son frère aîné. — Un fusil à répétition. — Difficultés rencontrées par Du Verney. — Sa réussite. — Il est nommé intendant général de l'École militaire. — Son hôtel de la rue Saint-Louis au Marais. — Portrait de Marie Leczinska, par Nattier. — Le comte de La Blache, légataire universel. — Vente de l'hôtel. — M^{me} de Choiseul-Meuse. — Le M^{is} de Brunoy loue une propriété à ses enfants. — Mort de Du Verney (1770). — Opinions sur lui. — Beaumarchais. — Le comte de La Blache. — Paris de Meyzieu. — Caveau de Du Verney. — Étrange violation de sépulture.

Après la paix de 1748, Du Verney communiqua à M^{me} de Pompadour un projet pour la création d'une école militaire où cinq cents jeunes gentilshommes seraient élevés gratuitement depuis l'âge de sept ans. Mazarin et Louvois avaient déjà songé à un établissement de ce genre. Du Verney n'en conçut pas l'idée le premier, comme on l'a presque toujours écrit ; mais il eut le mérite de reprendre le projet de son frère aîné Antoine Paris, et de ne ménager ni ses peines, ni sa fortune personnelle pour faire réussir l'entreprise. C'est en effet Paris l'aîné qui, dès 1718, avait proposé au Régent de fonder une école analogue à Billancourt ; mais comme Law accaparait alors toute l'attention avec son fameux *Système*, on avait remis à plus tard le moment de s'en occuper. Le duc de Luynes et le marquis d'Argenson sont d'accord pour attribuer cette paternité à l'aîné des quatre frères ; d'ailleurs La Montagne le déclare aussi dans son *Discours à ses enfants*. Du Verney ensuite, en 1725, essaya d'associer Monsieur le Duc à ces vues et lui adressa des mémoires à l'appui ; sa proposition aurait peut-être été dès lors adoptée si le prince était resté plus

1. Rue Saint-Louis au Marais, aujourd'hui rue de Turenne.

longtemps au pouvoir¹. Vingt ans plus tard, Du Verney tenace la reprit, cette fois avec le concours tout puissant de la Pompadour.

A la même époque, il imagina de constituer une armée nationale de réserve, par voie de tirage au sort, soumise à un service réglé, mais temporaire et destinée à donner à la France une milice de 60.000 hommes, divisée en cent bataillons². Son cerveau enfantant sans cesse, comme celui d'Antoine Paris, qu'on aurait pu à juste titre appeler « un moule à projets », eut même une sorte de pressentiment génial du fusil à répétition. Comprenant la force et la supériorité d'un peuple pourvu d'une arme si puissante, il avait rêvé d'en doter notre armée. Mais, comme bien d'autres, il ne fut pas compris; et c'est tout juste si Grimm ne le taxa pas d'extravagance : « Au commencement de la guerre de 1756, il s'était entêté d'un fusil tirant je ne sais combien de coups par minute; il voyait le salut de la France au bout de son fusil, et ma foi, il y est resté³. » Du Verney était aussi l'auteur d'un autre projet agréé du roi pour rétablir l'agriculture. Il proposait dans ce mémoire de dresser état, village par village, des terres incultes, et de les donner pour quinze ans à ceux qui les défricheraient⁴.

C'est au début de janvier 1751, que l'édit portant « *Création d'une École royale militaire*, » — tel en était le titre, — fut signé, grâce au bon vouloir du comte d'Argenson, ministre de la Guerre. Le frère de ce dernier, le marquis d'Argenson, l'auteur des *Mémoires*, dit malignement : « Dès que mon frère trouve quelque entreprise d'éclat qui ne roule pas sur lui, et dont un autre que lui répond, il la saisit pour s'étayer dans sa place⁵. »

L'École militaire fut installée provisoirement au château de Vincennes, en attendant la construction des bâtiments de la plaine de Grenelle, confiée à l'architecte Gabriel. Le recueil des édits, déclarations, ordonnances concernant l'École militaire se trouve aux Archives Nationales⁶. Du Verney s'était chargé d'avancer tout l'argent nécessaire: il établit une loterie et trouva les moyens financiers qui permirent de mener à bien l'entreprise. Il fournit lui-même aux entrepreneurs tous les matériaux et même les chevaux pour le charroi⁷ et M^{me} de Pompadour y contribua également de ses deniers.

1. LEROUX (Duc de), *Mémoires*, t. XI, p. 11, 28 janvier 1751. — ARGENSON M^s d', *Mémoires*, t. V, 12 janvier 1751.

2. Ordonnance du 27 février 1726.

3. GRIMM, *Correspondance*, août 1770.

4. ARGENSON M^s d', *Mémoires*, t. VII, 3 octobre 1752.

5. *Ibid.*, t. VI, 25 janvier 1751. — Du Verney accompagna le ministre de la Guerre en Flandre en qualité de grand munitionnaire (juin 1751).

6. ARCH. NAT., ADV¹ 10 B, 2 volumes in-4°, reliés en veau, 1782.

7. BARRIÈRE, *Journal historique*, t. III, p. 263.

Le marquis d'Argenson n'augurait rien de bon de la future institution : « Cela ne produira que des petits-mâtres, disait-il, comme Saint-Cyr ne produit que des bégueules ¹. » Monmartel, que la dépense effrayait peut-être, — il s'agissait d'une vingtaine de millions ; — ne s'en montrait pas davantage partisan ; mais son frère réussit assez vite à le convaincre. « Vous m'annoncez deux bonnes nouvelles, lui répondait Bernis, celle de la réconciliation de M. votre frère avec l'École militaire ². » L'œuvre fut aussi cause d'une brouille de quelques mois entre le marquis de Marigny et Du Verney. Celui-ci, en sa qualité de créateur, voulait diriger la construction ; celui-là, surintendant des bâtiments, prétendait exercer les droits de sa charge. Du Verney dut capituler et se retira. Mais au bout de quelque temps, on recourut de nouveau à son office, et Marigny reçut douze mille livres de pension pour avoir eu la complaisance de lui céder la direction des travaux. Depuis cette querelle, M^{me} de Pompadour, qui soutenait son frère, témoigna quelque froideur à son ami du Verney ³.

Une violente attaque de goutte dont il fut atteint, en 1754, fit craindre pour l'achèvement de l'École. « M. Paris Du Verney, écrit d'Argenson, est retombé dans sa maladie de goutte remontée qui l'a pris à la gorge ; s'il meurt, adieu l'École militaire ⁴. » Pendant près de neuf ans, il ne fut pas assuré de pouvoir mener à bien son œuvre, par suite de l'indifférence qu'il avait à supporter de la part des ministres et de la Cour. C'est pourquoi, faisant allusion à ces tracas et à sa santé, il disait : « Si nous n'avons la vie que sous la condition d'être contrariés, je puis dire que je remplis bien ma tâche. »

Les travaux de l'École militaire durèrent cinq ans. Les premiers élèves vinrent loger dans l'hôtel en 1756. Du Verney en avait été nommé intendant. La cérémonie de l'inauguration lui fit quitter Plaisance et le ramena à Paris, deux jours avant, avec sa famille : « Nous nous en allons tous à Paris le 16, annonçait-il à son neveu Micault, le 13 juillet 1756, parce qu'il faut que je sois le 18 à Grenelle, où l'École militaire sera transférée ce jour-là ⁵. » Pour donner l'éclat nécessaire à la nouvelle institution, il désirait vivement une visite officielle du roi. Pendant plusieurs années il employa vainement tous les moyens possibles pour l'obtenir. Il en désespérait, quand il eut l'idée de s'adresser à l'entregent de Caron de Beaumarchais très en faveur alors auprès de Mesdames de France, dont il était le harpiste et le maître de chapelle. « M. Du Verney souhaite de me connaître, raconte-t-il ; il m'offrit son

1. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. VI, 25 janvier 1751.

2. BERNIS (Cardinal de), *Correspondance avec Paris du Verney*, p. 98. Venise, 27 avril 1754.

3. ARGENSON (M^{is} d'), *Mémoires*, t. VII, 12 fév. — 24 juin 1752 ; t. VIII, 28 août 1753.

4. Id., *ibid.*, t. VIII, 1^{er} décembre 1754.

5. RICHELIEU (M^{al} de), *Correspondance*, Londres, 1790, t. II.

cœur, ses secours et son crédit si j'avais celui de faire réussir ce que tout le monde avait essayé en vain depuis neuf ans ». Et Beaumarchais réussit ; il décida les filles de Louis XV à visiter l'École militaire et bientôt après, le 12 août 1760, Louis XV consacrait par sa présence et récompensait en quelque sorte les efforts de Du Verney. Celui-ci tint parole au jeune harpiste, et sut se montrer reconnaissant. Il l'intéressa dans plusieurs de ses opérations et lui servit un intérêt de 10 %. « Il m'initia encore dans toutes les affaires de finance où tout le monde sait qu'il était consommé. Je travaillai à ma fortune sous sa direction, et je fis par ses avis plusieurs entreprises. Dans quelques-unes il m'aida de ses fonds ou de son crédit ; dans toutes de ses conseils ¹. »

Beaumarchais devint vite de ses intimes. « Depuis que je le connais, certifieait Du Verney au contrôleur-général (Laverdi) et qu'il est de ma petite société, tout m'a convaincu que c'est un garçon droit ². » Plus tard, lors de ses démêlés avec le comte de La Blache, Beaumarchais ne manquera pas de produire cette chaude recommandation.

Le vieux « général des farines » avait abandonné les subsistances militaires, en 1757, à la suite d'une violente attaque de goutte qui avait duré près de deux mois, et l'avait réduit à un grand état de faiblesse ; depuis, il partageait son temps entre l'École militaire et Plaisance : « Si j'ai eu quelque tort, confiait-il au comte de Saint-Germain, ministre d'État (et je compte avoir fait mes preuves depuis longtemps), c'est d'avoir attendu jusqu'à l'âge de 74 ans pour prendre ma retraite ; ma santé en dépend ³. »

Il conserva jusqu'à sa mort l'inspection et l'intendance générale de l'École militaire. Son gouvernement, suivant Grimm « était orageux et sujet à des révolutions » ⁴. Il ne cessa, jusqu'à la fin, d'y consacrer l'activité qui lui restait. Dans une de ses lettres, adressée à Choiseul, le 5 janvier 1759, nous le voyons remercier le ministre d'avoir accordé sa protection à la loterie de l'École, en écrivant aux ministres accrédités dans les différentes cours d'Allemagne, chargés de placer des billets. Il lui envoyait en même temps deux mémoires, l'un concernant l'affaire des cartes à Avignon ⁵ ; l'autre les bulles d'union de la manse abbatiale de l'abbaye de Saint-Jean à la chapelle de l'École ⁶.

1. L'ÉCRITURE de Beaumarchais et son temps.

2. BEAUMARCHAIS (Caron de), *Mémoires*, 1830, t. III, p. 193.

3. SAINT-GERMAIN (C^{te} de), *Correspondance avec Paris du Verney*, Londres, 1789, t. I, p. 147. Paris, 20 septembre 1757.

4. GRIMM, *Correspondance*, août 1770.

5. Il avait imaginé un nouvel impôt sur les cartes à jouer.

6. ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. F^o. 1, vol. 1613-192.



JOSEPH PARIS DUVERNEY

*Conseiller d'État, Intendant de
l'École Royale d'Optique, Juillet 1751.*

J. M. Vankes Pinx.

F. Desobry del.

(1684-1770)

La rue Saint-Louis au Marais, où habitait Du Verney, occupait l'espace compris entre la rue des Francs-Bourgeois et celle des Filles du Calvaire. On l'appelait « Saint-Louis » parce qu'elle avait été commencée sous le règne de Louis XIII¹.

Elle reçut en 1806 le nom de « rue de Turenne » ; la maison portant actuellement le n^o 62 est l'emplacement de l'hôtel dont nous allons dire quelques mots. Celui-ci était fort vaste et mitoyen avec l'immense hôtel Boucherat, plus tard d'Ecquevilly. Il se composait de plusieurs corps de bâtiment : un corps de logis à porte cochère donnait sur la rue Saint-Louis ; il y avait une cour derrière flanquée de deux bâtiments en ailes, et un autre corps de logis avec deux pavillons saillants dans le jardin qui faisait suite ; et qui se terminait par un petit bosquet planté d'arbres.

Du Verney avait acquis cette propriété de Joseph Brunet de Rancy, capitaine aux gardes-françaises, à la fin de 1722². Quelques années plus tard, il l'augmenta d'un terrain situé sur la nouvelle rue de Harlay, tenant à son jardin, et servant de serre et d'orangerie à celui de l'hôtel de Boucherat. L'acquisition se fit par l'intermédiaire du nommé Dureville, bourgeois de Paris, qui l'obtint d'Anne-Françoise-Louise-Marie de Boucherat, veuve de M. de Harlay, et en passa déclaration à Du Verney le 1^{er} août 1729³.

Des neveux et nièces de Du Verney occupaient des appartements et des corps de logis de son hôtel ; entre autres le comte de La Blache et M^{me} de Choiseul⁴. Les Marquet avaient une maison à côté⁵. Lors du mariage du marquis Falcos de La Blache⁶, le 3 mars 1738, avec M^{lle} de Roissy, dont il était l'oncle maternel, Du Verney indiquait déjà son hôtel de la rue Saint-Louis comme son domicile⁷. Il acheta, en 1760, une maison mitoyenne. Elle est mentionnée dans son testament du 15 février 1761 : « Je donne à ma nièce Micault la jouissance pendant sa vie de tous les bâtiments, jardins et lieux... dépendants de la basse-cour de mon hôtel, rue Saint-Louis au Marais, paroisse Saint-Gervais, et du jardin⁸ dépendant de *ladite maison que*

1. PIGANOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, t. IV, p. 374.

2. Par contrat passé devant Pean, notaire, le 25 novembre 1722.

3. Devant Silvestre, notaire.

4. Inventaire du 26 juillet 1770 passé devant Renard et Trudon, notaires. — Il y est fait mention de pièces se rapportant au décès de Trenonay de La Guillonnière (celui, sans doute, qui avait été poignardé à la place de Du Verney.)

5. « *Ladite maison (hôtel de Du Verney) tenant d'un côté à l'hôtel d'Ecquevilly (Boucherat), d'autre côté aux représentants de M. Marquet.* » (Vente Briqueville, 23 février 1782.)

6. Le père du légataire universel de Du Verney.

7. ARCH. NAT., Y 343. *Registre d'insinuation*, p. 104.

8. Il y avait, tout à côté, rue Neuve-Saint-Gilles, une place appartenant à la Dlle Tarrade, tenant au jardin Boucherat, et par derrière au rempart, que celle-ci louait au président Paris de La Brosse (?). Voy. ARCH. NAT., Q¹ 1099⁵⁹, liasse 88, titre nouvel au terrier de la Ville, 9 août 1734.

j'ay acquise l'année dernière des héritiers du sieur Arnoult, et le droit d'entrée et sortie par les cours et jardin dudit hôtel, mais sous la réserve d'une écurie de huit chevaux et de deux remises de ladite basse-cour dont aura la jouissance celui qui occupera l'hôtel!. »

Les notaires De Voulges et Melin, qui étaient venus pour enregistrer les volontés de Du Verney, montèrent au premier étage, et le trouvèrent dans son cabinet, assis dans un fauteuil devant son bureau. Par son testament, il manifestait sa volonté d'être enterré dans le cimetière de l'École militaire, au cas où l'autorisation de créer un cimetière dans l'École aurait été accordée au jour de son décès; il demandait une messe à perpétuité le jour anniversaire de sa mort, et que cent fussent dites à Nogent-sur-Marne. Il léguaient 50.000 livres à ses parents pauvres du Dauphiné; et, « à mon cher neveu Paris de Monmartel² dont la tendresse est égale à la mienne, le portrait en grand de la Reine dont Sa Majesté elle-même m'a fait présent, et le portrait du Roi dans une boîte d'or qui m'a été donnée par S. M. à cause de l'établissement de l'École royale militaire. »

Le portrait de Marie Leczinska, dont il s'agit ici, est le portrait peint par Nattier que nous retrouverons cité dans un inventaire du mobilier du marquis de Brunoy fait après son interdiction. Il fut beaucoup question de ce tableau, ainsi que de la boîte d'or contenant le portrait du roi, dans la polémique survenue entre Beaumarchais et le comte de La Blache. Beaumarchais accusait ce dernier d'avoir fait décastrer l'un et desservir l'autre, avant de les remettre à son petit-cousin le marquis de Brunoy, qui, ayant regardé le texte du testament et lu à côté du don de chaque objet « tel qu'il se comporte », assigna le légataire en restitution des cadres. De fait, M. de La Blache, se voyant sur le point d'être condamné, et s'apercevant du ridicule de sa conduite, les lui fit remettre³.

Du Verney légua sa terre de Plaisance à son exécuteur testamentaire d'alors, Micault d'Harvelay⁴. Alexandre-Joseph Falcos, comte de La Blache, colonel du régiment Royal-Dragons, était son légataire universel.

Un Monsieur Pasquier demeurait avec Du Verney⁵.

Le comte de La Blache, en sa qualité ci-dessus, devint propriétaire de l'hôtel de la rue Saint-Louis. Il le vendit, le 8 août 1775⁶, à Guy Pascal, capitaine de dragons, et à Marie-Anne Chalumeau, son épouse, lesquels se substituèrent la baronne

1. Arch. Nat., série Y 74, fol. 81 v^o. Testament de Paris Du Verney.)

2. Le marquis de Brunoy.

3. *Mémoire pour Caron de Beaumarchais*, 1775, p. 44.

4. En 1770, ce sera M. Dupont, intendant de l'École militaire.

5. Probablement Pasquier de Coulans.

6. Par contrat devant Trudon, notaire.

d'Heiss quelques mois plus tard ¹. L'hôtel passa ensuite entre les mains du marquis et de la marquise de Briqueville (1780), celle-ci comme héritière de sa sœur Angélique-Élisabeth Camus de Pontcarré, veuve en premières nocces de Nicolas-Élie-Pierre de Pontcarré de Viarmes, conseiller en la Cour de Parlement de Rouen, et décédée héritière de Joseph-Louis, baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace ². Le 23 février 1782, M. et M^{me} de Briqueville vendaient la propriété à M. Louis Choart, receveur général des finances de la généralité de Bordeaux, et à sa femme au prix de 412.400 livres ³. Après eux, elle fut acquise par M. Alexandre-Pierre de Launay, qui la conserva jusqu'en 1823, époque à laquelle un fabricant de limes, nommé Raoul, l'acheta pour la conserver jusqu'au 15 avril 1844. A ce moment l'hôtel fut cédé aux religieuses franciscaines de Sainte-Élisabeth qui l'annexèrent à leur maison, l'ancien hôtel Boucherat, dit du Grand-Veneur ⁴, au numéro 60 de la rue de Turenne.

On remarque dans l'hôtel de Du Verney, ou hôtel d'Heiss, profondément remanié et devenu une vaste maison de commerce ⁵, un grand escalier aux vastes et élégantes proportions avec une rampe de fer forgé d'un très beau modèle; il est éclairé par un de ces grands vitrages à petits carreaux si fort en usage au xvii^e siècle; mais un haut bâtiment qu'on a construit devant l'a rendu très obscur ⁶.

Nous avons parlé plus haut de M^{me} de Choiseul, habitant un corps de logis de l'hôtel. C'était la nièce de Du Verney, Anne-Justine Paris de La Montagne, veuve de Jean-Maximilien de Choiseul, marquis de Meuse, maréchal de camp des armées du roi ⁷. Elle fut dame d'atours de la reine Marie Leczinska et mourut à son château de Sorcy, en Lorraine, en 1774. Après le décès de son mari, elle avait été l'objet d'une proposition (12 novembre 1768), en vue « d'accorder à M^{me} de Choiseul-Meuse une pension de 10.000 livres payable sur les fonds de l'École militaire après la mort du S^r Duverney, son oncle, et sur ceux de l'extraordinaire des Guerres jusqu'à ce qu'elle entre en jouissance de cette grâce ⁸ ». Il n'était d'ailleurs pas rare que les fonds

1. Subrogation à son profit passé devant M^e Péron, notaire, le 24 décembre 1775.

2. Acte du 20 décembre 1780, devant Le Brun, notaire.

3. Vente devant Andel, notaire. On vendit les meubles et les glaces pour 17.600 livres.

4. Parce que le propriétaire suivant, M. d'Ecquevilly, était capitaine général des chasses du roi.

5. Société anonyme des Magasins réunis, 1911.

6. On a pris une vue, par la lumière artificielle, du péristyle de l'escalier. Cf. *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux-Paris*, 1901, p. 189. « Rapport présenté au nom de la première sous-commission sur la visite faite à l'hôtel dit « du Grand-Veneur », rue de Turenne, 60. »

7. Celui-ci marié le 18 mai 1734, et mort le 17 octobre 1738, avait eu deux fils d'Anne-Justine Paris : Maximilien-Claude-Joseph, né le 23 juillet 1733, décédé au Palais-Bourbon en 1813, qui avait été gouverneur de La Martinique, et François-Joseph. Voy. *Intermédiaire* du 10 mai 1906.

8. MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Archives administratives*, dossier Du Verney.

de l'École militaire vissent en aide à la veuve d'un officier ou à sa famille, comme en témoigne la lettre suivante de Du Verney signée d'une main affaiblie par l'âge : « J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint deux rescriptions suivant la note que vous m'avez fait celui de me remettre hier, pour le payement de 544 l. que le Conseil de l'École R^e militaire a bien voulu accorder sur les fonds de l'hôtel pour l'arrangement des affaires de M. de Malherbe, avec le modèle de la quittance que cet officier doit en fournir, que je vous serai bien obligé de me procurer, etc. ¹. »

Le deuxième fils de M^{me} de Choiseul, né le 21 juillet 1736, François-Joseph de Choiseul², comte de Meuse, seigneur de Willé, guidon des gendarmes bourguignons en 1767, avait épousé, en 1761, M^{lle} Élisabeth de Braque, sœur de l'abbesse de Jarcy, près Brunoy. Il habitait à Paris au palais du Luxembourg. Il fit présent à son cousin³ le marquis de Brunoy d'un cabinet d'histoire naturelle « contenant des coquillages, madrépores, productions marines et autres pierres précieuses ». Celui-ci, en reconnaissance « du don et présent *gratuit* qu'il lui avait volontairement fait », lui souscrivit, pour lui et sa femme, une pension viagère annuelle de 2.400 livres⁴. L'année suivante il leur louait, pour un bail de neuf ans, « une maison à porte cochère seize au lieu de Brunoy au-dessus du pont, à gauche du chemin qui va en montant à la forêt de Sénart »⁵. C'était la propriété que son père avait donnée viagèrement à l'avocat Dains, qui deviendra plus tard « le gouvernement », habitation de Cromot du Bourg, surintendant des finances du comte de Provence, et celle du tragédien Talma.

Au nombre des enfants du comte de Choiseul-Meuse figure une fille, Antoinette-Joséphine-Félicité, célèbre par les romans⁶ qu'elle publia sous la signature de comtesse de Choiseul-Meuse, sous le Premier Empire et la Restauration. Elle était née en 1767 et elle avait épousé Joseph-Louis Paris de Treffonds. Elle s'éteignit le 13 février 1838 et repose ainsi que son fils au cimetière d'Auteuil⁷. La Révolution avait fort dérangé sa fortune. Au début du règne de Louis-Philippe, elle sollicitait

1. Lettre du 7 décembre 1769 (six mois avant la mort de Du Verney), adressée au comte de Langeron (Charles-Claude, marquis de Langeron, maréchal de camp (?).)

2. Né le 21 juillet 1736, mort en 1816.

3. Le marquis de Brunoy était cousin germain avec sa mère.

4. Donation du 6 novembre 1769, faite au château de Brunoy, devant Nouette, notaire à Brunoy, et signée : Choiseul-Meuse ; Braque-Meuse ; Paris de Monmartel ; Andrain, curé. (Étude Humbert, notaire à Brunoy.)

5. Bail à loyer du 12 juin 1779, devant Nouette, notaire à Brunoy. (Étude M^e Humbert.)

6. Cf. MARC A., *Dictionnaire des romans*, 1819, p. 196. — PIGOREAU, *Dictionnaire des Romanciers*, 1824, p. 168. — *Intermédiaire*, année 1906, p. 808, etc.

7. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, des 10 mai et 10 juin 1906, p. 857, articles signés : « Gaston Pichus » et « Une Sabretache ». Voy. pp. 388, 527, 584, 694, 808, 857 ; année 1911, pp. 828, t. II, pp. 66, 207.

du ministre de la Guerre pour son fils (Aimé-Marie-Charles-Joseph, né à Paris le 13 janvier 1794, retraité chef de bataillon le 27 mai 1849, décédé le 7 janvier 1880)¹ un emploi de son grade dans l'armée, où il avait servi pendant seize ans sous le nom de Paris de Treffonds². On l'avait mis en disponibilité parce qu'il passait pour un trop tiède partisan de la branche d'Orléans. Une autre « dame de Choiseul-Meuse », nous ne savons au juste laquelle, mais probablement la mère de l'auteur d'*Entre chien et loup*, reçut une lettre de cachet du roi, le 2 février 1779³, l'envoyant au couvent de la Conception⁴ : l'ordre ne contenait pas le motif de cette rigueur.

On a dit que les chagrins causés à Du Verney par la conduite de ses deux neveux, le marquis de Brunoy et le comte de La Blache, chacun dans leur genre, contribuèrent à avancer ses jours ; cela se peut. Mais nous ferons remarquer que ces chagrins ne l'empêchèrent pas de mourir presque nonagénaire, sans parler de la goutte qui, depuis longtemps, ne lui laissait guère de répit.

On lit dans la *Monographie de Moirans*⁵ : « Ils (les courtisans) obtinrent qu'il ne reparût pas à la Cour (pour avoir fait son *Dictionnaire des grâces de la Cour*) et, de fait, il est mort dans une de ses terres. » Rien n'est plus inexact. Le dernier survivant des quatre frères s'éteignit le 17 juillet 1770 dans son hôtel de la rue Saint-Louis au Marais, comme le billet de faire part de son décès en fait foi⁶.

« Vous êtes prié d'assister au convoi de Messire Paris du Verney, seigneur de Plaisance et autres lieux ; conseiller d'Etat, conseiller secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses finances, et Intendant de l'Ecole Royale militaire, décédé en son hôtel rue Saint-Louis ; qui se fera vendredi 20^e juillet 1770, à cinq heures du soir en l'église de Saint-Gervais sa paroisse. Et au transport qui se fera ensuite à la chapelle de l'Ecole Royale militaire.

« *Requiescat in pace* »

« De la part de Monsieur Paris de Meyzieu, de Madame la Comtesse de Choiseul, de Madame Micault, et de Monsieur le Comte de La Blache, ses neveux et nièces. »

1. *L'Intermédiaire*, *id.*, note 7, p. précédente.

2. Le testament de M^{me} Veuve Paris de Treffonds, une de ses ascendantes, se trouve aux Archives Nationales (Y 73, f^o 34).

3. ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, *Registres des ordres du Roi*, Registre 10, fol. 36. Date des ordres, pour l'Hôpital et autres maisons de force, 2 février 1779. — « *A la Conception*. » *Motif des ordres*. « L'ordre n'a pas passé par la police. »

4. Il était situé rue de Luxembourg, aujourd'hui rue Cambon, entre cette dernière et la rue Duphot.

5. CLERC-JACQUIER (L.), *Monographie de Moirans*, 1850, p. 267.

6. BIBL. NAT., Ms. PO 2198, Paris, cote 49717, pièce 13. Voy. aussi : *Gazette de France* du 23 juillet 1770.

Les Manuscrits du marquis de Caraman le font également mourir à Plaisance et contiennent quelques autres inexactitudes à son sujet.

On ne manquera pas de remarquer l'absence du nom du marquis de Brunoy.
Au lendemain du décès, parut cette épitaphe :

Ci-git ce citoyen utile et respectable
Dont le souverain bien était de dominer;
Que Dieu lui donne enfin le repos désirable
Qu'il ne voulut jamais, ni prendre ni donner ¹.

Grimm, qui nous l'a conservée, juge ainsi Du Verney : « Homme de tête sans beaucoup d'étendue, il avait un de ces caractères dont on peut dire avec une égale vérité beaucoup de bien et beaucoup de mal. » Et ce jugement, confirmé par les appréciations diverses tant des contemporains que des modernes, semble assez près de la vérité.

Les uns, comme le cardinal de Bernis, ne lui ménagent pas leur estime : « M. Paris Duverney est un homme de génie et de ressources, qui a des lumières dans l'esprit et de l'élevation dans l'âme ² », opinion justifiée par la carrière entière de Du Verney.

On connaît l'impression qu'il avait faite sur Canasova, lorsqu'il le dépeignait comme « un vieillard dont tous les traits portaient l'empreinte du génie », impression ressentie par beaucoup d'autres : « Enfin, le dernier des Paris, l'honnête et généreux Duverney, n'est plus de ce monde, et c'était le seul fermier général qui ne parût pas déplacé dans un salon ³. » Le duc de Luynes louait fort ses services : « Dans la campagne de Courtray, M. Paris Duverney eut très grande part aux projets formés pour cette campagne ; il est vrai que M. de Saxe suivit ces projets avec exactitude, constance et fermeté. Le même Duverney lui fut extrêmement utile pour la marche admirable des troupes pour le siège de Maëstricht ⁴. » « Cette manœuvre (l'investissement de Maëstricht), confirme le président de Lévy ⁵, avait été concertée avec le maréchal de Saxe qui l'exécuta, par deux hommes peut-être uniques en leur genre, M. de Crémilles ⁶ maréchal des logis de l'armée, et M. Du Verney aussi célèbre dans l'art des subsistances, que le premier dans l'ordonnance des marches. »

Les autres le jugent ou sévèrement ou mêlent la critique à leurs éloges.

1. GRIMM B^{ne}, *Correspondance*, août 1770.

2. *Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierres, cardinal de Bernis*, 1715-1738, t. I, p. 248. Publiés par M. Frédéric Masson, 1878).

3. *Souvenirs de la M^{se} de Créquy*, t. IV, p. 239.

4. LUYNES (Duc de), *Mémoires*, t. X, p. 443 (novembre 1750).

5. LÉVY (Président de), *Journal historique*, 1766, t. II, p. 488.

6. Adjoint du maréchal de Belle-Isle, ministre de la Guerre (1738-1761).

« Il contribua par ses conseils à entraîner la France dans la guerre de Sept ans et ne consultant que son amitié pour le duc de Richelieu ¹, il lui fit donner le commandement de l'armée d'Allemagne en remplacement du maréchal d'Estrées. C'est lui aussi qui eut le malheur de contribuer au choix de l'abbé de Bernis pour ministre des Affaires étrangères ² ». Cette critique ne peut-elle s'appliquer de nos jours aux détenteurs instables du pouvoir ? L'histoire n'est-elle pas un éternel recommencement ; le cœur des hommes ne contient-il pas les mêmes faiblesses, et la faveur a-t-elle cessé de s'exercer ?

FIGURE 11. — FAC-SIMILE (réduit) D'UNE SIGNATURE DE JOSEPH PARIS DU VERNEY (145^{mm}). (ARCH. DE LA GUERRE année 1712, vol. 2414. Mémoire de M. Paris Du Verney, pièce 168.)

« Chez Paris-Duvernay ³, le juste sentiment d'une haute fortune conquise à force d'intelligence, la conscience légitime d'un mérite supérieur n'avait point produit cette sérénité calme et satisfaite des grandes âmes ; il avait l'orgueil inquiet, défiant, irritable. Ce n'était point un de ces enrichis vulgaires... c'était un parvenu qui se respectait et qui voulait qu'on le respectât... Après tout il y avait chez Paris Duvernay un grand fond de patriotisme. Quand on le touchait par cet endroit, il se rendait. Malheureusement, aux sentiments du citoyen, se mêlaient trop souvent les ressentiments de l'homme, et quand celui-ci exerçait une vengeance personnelle, c'était au bien public qu'il se vantait de sacrifier sa victime. Du pouvoir ce n'étaient pas les splendeurs qui le tentaient... De même, il lui plaisait de peser, sans charge officielle, sûr les affaires de l'État ; il voulait être un conseiller de la Couronne hors du Conseil... Quant aux louanges personnelles, il n'y en avait pas d'assez fortes pour déconcerter son orgueil. Qui donc, hors lui, parmi les contemporains de Frédéric II,

1. Celui-ci ne lui en fut pas longtemps reconnaissant.

2. ROCHAS (Ad.), *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 219.

3. ROUSSET (Camille), *Le comte de Gisors, 1732-1758*. Paris, 1858, p. 151.

de Marie-Thérèse, de Montesquieu et de Voltaire, aurait accepté un compliment comme celui-ci : « Dès qu'une tête comme la vôtre, la plus forte peut-être de toutes celles de l'Europe, commence à s'étonner, songez-vous, Monsieur, qu'un tel exemple est capable d'en renverser un million d'autres ¹. »

Du Verney était âgé de 74 ans quand il connut Beaumarchais. Pendant dix ans ils traitèrent des affaires en commun ; les mêmes intérêts avaient remué plus d'un million entre eux deux, où chacun avait sa part ². Mais la jalousie de son légataire universel, le comte de La Blache, envers tous ceux qui l'approchaient, l'avait conduit dans l'asservissement domestique le plus complet. Pour voir Beaumarchais en tête-à-tête chez lui, Du Verney était obligé d'user de ruse ; il sortait ostensiblement en carrosse par sa cour et rentrait en cachette par le jardin ³. Son protégé louait en termes éloquents la mémoire de son bienfaiteur « le bon, l'honnête, le judicieux, le respectable M. Duverney ⁴ ; » et il s'écriait dans sa reconnaissance ⁵ : « Il n'est plus, cet ami généreux ! cet homme d'État, ce philosophe aimable, ce père de la noblesse indigente : le bienfaiteur du comte de La Blache et mon maître. »

Beaumarchais avait sollicité de Du Verney le don d'un de ses grands portraits, qui lui fut enfin légué par son testament. Le comte de La Blache essaya de se dispenser de le lui remettre, mais il dut s'exécuter : « Ce portrait si longtemps promis, disait Beaumarchais, est celui d'un homme à qui je dois bien plus que de l'argent. Je lui dois le bien inestimable de savoir m'en passer et d'être heureux. Il m'a appris à regarder l'argent comme un moyen et non comme un but. C'était un grand mot qu'il disait là. » On sait que si Beaumarchais s'enrichit par des spéculations qu'il entreprit sous la direction de Du Verney, c'est dans les contestations qui s'élevèrent au sujet de son héritage entre le comte de La Blache et lui, que se révélèrent son prestigieux talent oratoire et sa puissante dialectique, en défendant lui-même sa cause.

Toujours au dire de l'immortel auteur du *Mariage de Figaro*, le comte de La Blache ⁶, par ses ruses et ses intrigues, avait fait perdre à Paris de Meyzieu les bonnes

1. Mss. D. G. *Correspondance de Du Verney et de Crémille*. (Crémille à Du Verney, 31 décembre 1757.)

2. *Mémoire pour Caron de Beaumarchais*, 1775, p. 33. — « Je laisse M. de Beaumarchais, dit Métra, parlant du procès entre Beaumarchais et le comte de La Blache, par une foule d'arguments irrésistibles, présentés de la manière la plus lumineuse, prouver qu'il a existé entre lui et feu M. Du Verney une liaison très intime, une familiarité bien constatée. » Cf. MÉTRA, *Correspondance secrète*, t. VII, p. 53. Paris, 6 octobre 1778.

3. *Mémoire pour Caron de Beaumarchais*, 1775, p. 33.

4. *Mémoires de Beaumarchais*, 1830, t. III, p. 67.

5. *Ibid.*, p. 136.

6. Élu en Dauphiné député de la noblesse aux États-Généraux, incarcéré en 1793, il mourut en 1802 aux environs de Paris dans une petite maison qui lui venait de son oncle. Cf. GIRARD-VEZENOBRE (B^{ne}), *Nogent-sur-Marne*, 1878. — *Mémoires de Beaumarchais*.

grâces de son oncle, et l'en avait écarté à l'époque où Du Verney faisait son testament ¹.

Jean-Baptiste Paris de Meyzieu, ami de Beaumarchais ², sortit du service avec le rang de lieutenant-colonel et obtint la survivance de l'Intendance de l'École militaire. Il en était le directeur général des études, et l'auteur de son code, ainsi que d'autres travaux tels qu'un *Mémoire sur l'École militaire* ³ et une *Lettre d'un ancien colonel français à M^{***} sur l'École royale militaire* ⁴. Cette lettre écrite à l'effet de faire valoir les avantages de la création de son oncle et d'y attirer les jeunes gentilshommes, eut les honneurs des critiques de Grimm, mal inspiré cette fois. « Il a paru cet hiver une Lettre d'un ancien Lieutenant-colonel sur l'École militaire. A en croire la brochure de ce prétendu vieux militaire, l'École militaire est de tous les établissements de France, le plus grand, le plus beau, le plus avantageux... l'École militaire n'est rien de tout cela ⁵. »

Les biographes lui attribuent encore une pièce de théâtre intitulée *Le tremblement de terre de Lisbonne* ⁶. Il mourut le 6 septembre 1778 ⁷; Dupont, premier secrétaire de Du Verney et son exécuteur testamentaire, lui avait succédé dans l'Intendance de l'École militaire en 1774 ⁸.

On a vu par la lettre de faire part du décès de Du Verney qu'il fut inhumé à l'École militaire. Sa succession ne s'élevait, dit-on, qu'à la somme bien invraisemblable de 1.500.000 francs, car si sa fortune n'atteignait pas celle de son frère Monmartel à beaucoup près, elle n'en était pas moins très élevée. L'auteur de la *Biographie du Dauphiné* rapporte, au sujet de l'héritage et de la sépulture de Du Verney, une anecdote singulière que nous transcrivons ici ⁹.

« La fortune peu considérable laissée par Du Verney, alors que, d'après l'opinion

1. BEAUMARCHAIS, *Mémoires*, 1830, t. III, p. 95.

2. *Mémoire pour Caron de Beaumarchais*, 1775, p. 100. Passage cité du testament de Du Verney : « Cette somme de 75.000 livres me seront remboursées par lui (Beaumarchais) ou par mon neveu Paris de Meyzieu, son ami. »

3. Par M. Paris de Meyzieu, inséré dans le *Dictionnaire encyclopédique*, 1756, in-8° (S. n. de l. ni d'imp.).

4. A Londres, s. n., 1755, in-8°, 1753, in-12.

5. GRIMM, *Correspondance*, avril 1755.

6. *Tragédie en cinq actes, en vers, par M. André, maître perruquier*. Lisbonne, de l'imp. du public, 1775, in-8°.

7. ARCH. NAT., Y 74, f° 185. *Testament de Jean-Baptiste Paris de Meyzieu*.

8. BEAUMARCHAIS, *Mémoires*, 1830, t. III, p. 95.

9. ROCHAS (Ad.), *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 220, note 4 : « Au moment où ces lignes étaient sous presse, nous apprenons de source certaine une anecdote singulière. » — Cette anecdote est aussi signalée (d'après le précédent) dans l'ouvrage de M^{me} Girard-Vezenobre, *Nojentsur-Marne*.

publique, il était riche de plus de vingt millions, causa un profond étonnement. « On se demanda ce que pouvaient être devenues les immenses richesses de ce financier si habile, toujours si heureux dans ses spéculations, et il courut d'étranges rumeurs ; on parla de trésors enfouis pour une destination mystérieuse. Ces bruits s'éteignirent au milieu des tempêtes de la Révolution, et le souvenir de Du Verney s'effaça si bien que, il y a quinze ans encore, son nom même était tout à fait inconnu dans cette Ecole militaire dont il était le fondateur. Une circonstance fortuite est venue rappeler à la fois et son nom et ses trésors. En 1846, pendant les réparations que l'on faisait au pavé de la chapelle de l'École militaire, une vieille femme vint rapporter qu'elle avait ouï dire à son père, sacristain avant la Révolution, qu'il devait exister, tout près de l'autel, un caveau contenant des cercueils. Cette assertion parut d'abord peu croyable, car il n'y avait dans la chapelle ni monument, ni inscriptions funéraires, rien même ne paraissait indiquer qu'il y en eût autrefois. Cependant on fit quelques recherches, et on découvrit bientôt, à droite de l'autel, une dalle qui recouvrait l'ouverture du caveau signalé par la vieille femme. On y descendit, et le garde du génie qui conduisait les travaux trouva en effet deux cercueils. L'un était celui de Du Verney¹ ; on lisait sur une plaque de cuivre qui y était attachée l'inscription suivante :

Ici repose

Le corps de Messire Joseph
Paris Duverney, Seigneur
De Plaisance et autres lieux,
Conseiller d'État et conseiller
Secrétaire du Roy, Maison, et
Couronne de France et de
Ses Finances, Intendant de
L'Hôtel de l'École Royale
Militaire, décédé le 17 juillet
1770, âgé de 86 ans, 3 mois
Et 9 jours.

Requiescat in pace

Les deux cercueils étaient dans un état de conservation parfaite ; ils paraissaient déposés là de la veille seulement. On voyait encore nettement dessinées sur la poudre du sol, des traces de pas, celles peut-être du dernier prêtre ou du dernier

1. « Nous n'avons pu savoir, dit M. Rochas, qui était l'autre cercueil, mais tout nous porte à croire que c'est celui de J.-B. Paris de Meyzieu. » Nous verrons plus loin que cette supposition était erronée.

ami qui, quatre-vingts ans plus tôt, s'était retiré après leur avoir rendu les honneurs funèbres. Ils furent laissés dans le même état où ils avaient été trouvés; l'on se contenta de fermer l'entrée du caveau avec une dalle d'une couleur différente de celles du reste de l'église.

« Ce petit événement, que l'on aurait cru devoir rester inaperçu, se répandit dans un certain monde, et alla réveiller, nous ne savons dans quelles mémoires, le souvenir de prétendues richesses mystérieusement enfouies. Il paraissait entièrement oublié, lorsque, en 1848, un général qui porte l'un des noms les plus illustres du premier Empire, se présenta à l'École militaire avec une autorisation de l'autorité supérieure, à l'effet d'y rechercher un trésor. Tous les bâtiments furent fouillés avec soin d'après des données sur lesquelles nous nous garderons bien de nous expliquer, afin de ne pas éveiller de nouvelles convoitises; mais les recherches ne pouvaient être et ne furent couronnées d'aucun succès. — Ce n'est pas tout. L'année dernière¹, un inconnu, se croyant mieux renseigné, et favorisé par l'absence de l'aumônier, alors à la suite d'un régiment de l'armée d'Italie, s'introduisit furtivement la nuit dans la chapelle, souleva la dalle du caveau, et y pratiqua en tous sens des sondages considérables. Irrité, sans doute, du peu de résultat de ses efforts, cet homme, en proie à une sorte de démence, s'imagina tout à coup que Duverney devait avoir avec lui, dans ses mains peut-être, un papier, un signe quelconque capable de servir de fil conducteur dans ces recherches livrées au hasard des hypothèses. Il porta sans hésiter une main sacrilège sur le cercueil, interrogea minutieusement les habits du cadavre... le cadavre garda son secret.

« Quelques jours après, quand on s'aperçut de cette violation de sépulture, la justice fut appelée et commença une enquête qui, nous assure-t-on, se poursuit encore au moment où nous écrivons ceci (mai 1860). Nous reviendrons peut-être un jour sur cette affaire, dont nous avons dû taire quelques détails. »

Nous n'en savons pas davantage. Au cours d'une visite que fit la Commission municipale du Vieux-Paris à l'École militaire, en 1901², on ouvrit le caveau de la chapelle où aucune inscription ne signale la sépulture de Du Verney. Au milieu de la chapelle (c'était près de la balustrade du chœur), se trouve une dalle percée d'un trou, puis, sous cette dalle, deux autres pierres munies d'anneaux qui ferment l'entrée du caveau. Ce caveau comprend deux travées de fenêtres.

Les membres de la Commission y descendirent au moyen d'une échelle de fer scellée dans la maçonnerie. Ils virent sur des tréteaux de fer, deux cercueils de plomb, dits « anthropomorphes » (comme ceux de Monmartel et de sa femme dans

1. En 1859.

2. *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux-Paris*, 1901, p. 99. Rapport de M. André Hallays. — Note de M. Sellier.

le caveau de l'église de Brunoy, renfermés dans les enveloppes de bois de chêne, dont on avait, à l'occasion de cette visite, ôté les couvercles. Sur chacun de ces cercueils était soudée une plaque de cuivre gravée d'une inscription; sur l'une on lisait l'inscription rapportée plus haut par M. de Rochas, sur l'autre étaient tracés ces mots : *Jacques-René de Croismare, cheval., lieut.-gén^{al} des arm. du Roy... gouverneur de l'École milit., né le... mars 1699 et décédé audit hôtel le 22 mars 1773*¹.

Dans la communication² faite des objets d'art se trouvant à l'École militaire, ne figure aucune mention d'un buste ou d'un portrait de Du Verney. Une médaille de la pose de la première pierre de l'École, par Duvivier, avait été exposée au salon de 1769³. Au salon de 1771, figuraient, à la sculpture : un modèle de fronton par Huet; deux figures en plâtre par Mouchy; à la gravure : un dessin destiné à recevoir diverses inscriptions relatives à l'établissement de l'École militaire⁴.

Les vues gravées de l'édifice sont nombreuses. Il existe, entre autres estampes, un médaillon, gravé par Duclos, d'après G. de Saint-Aubin, représentant « l'établissement de l'École militaire, » avec les élèves de l'École rangés en bataille, exécutant le maniement d'armes au son du tambour et en présence du roi le jour de sa visite, le 12 août 1760. Le roi est entouré de plusieurs personnages parmi lesquels sans doute Du Verney et Paris de Meyzieu.

M^{me} de Monmartel mourut le 14 mai 1772, à l'hôtel de Grimberghen, rue de Grenelle, qui avait appartenu à son mari; nous reparlerons de cet hôtel dans l'ouvrage qui fera suite à celui-ci.

1. *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux-Paris*, p. 100, article de M. Sellier. — Celle-ci seule était inédite. — Le M^{rs} de Sallière avait été gouverneur de 1754 à 1767.

2. *Ibid.*, pp. 139-141. — Cf. Farcy (Georges), *Monographie de l'École militaire*, Paris, 1890. — *L'Architecte*, Revue mensuelle de l'Art architectural : « *L'École militaire* », par H. PRUDENT, juillet-août 1911, n^{os} 7 et 8.

3. Nous en possédons un exemplaire. Cette médaille existe en bronze et en argent.

4. Livrets des Salons de 1769 et 1771.





ESSAI D'ICONOGRAPHIE 1

PORTRAITS : d'Antoine Paris (Rigaud (H.), etc. ; — de La Montagne ; — de la comtesse de Choiseul-Meuse (Massé) ; — de Du Verney (Van Loo, — de Lien, — de Joux, etc.) ; — de Monmartel (Musée de Saint-Quentin, — La Tour) ; — de M^{lle} de Maigret ; — d'Antoinette-Justine Paris (Musée de Cherbourg, — Rigaud (H.), — Van Loo, etc.) ; — d'Amédée-Victor-Joseph Paris ; — de Monmartel (suite, (Rigaud (H.), — La Tour, — Séné du Care. — Tapisserie de Cozette. — Tapisseries diverses. — Corançon. — Gravure de Cathelin. — Bureau — Villain (R.), etc. — Portraits de M^{lle} de Béthune. — *L'Enfant à la cage*, de Pigalle. — Portrait de Marie Leczinska, etc. — Gravure dédiée à Du Verney. — Objets divers aux armes. Service de porcelaine de Saxe. — Prix de l'Arquebuse de Brie.

Avant de nous occuper des portraits de chacun de nos personnages en particulier ², nous parlerons d'abord de ceux des quatre frères qui sont à Moirans. Nous en avons déjà dit un mot ³ : ils se trouvent au château du Grillage chez M. le comte de la Motte. Les biographes en ont fait état d'après L. Clerc-Jacquier. Nous ajouterons quelques renseignements recueillis auprès de personnes qui les ont vus.

D'après la tradition, ils auraient été exécutés par Van Loo ; encore n'est-on pas absolument certain que tous proviennent du même artiste. Ils sont de grandeur naturelle, vus jusqu'au-dessous des genoux. Les cadres sont mobiles et tous les quatre semblables, sans qu'aucun cartouche ne mentionne le nom ni du personnage, ni du peintre. L'un des frères est représenté en chasseur avec un chien ⁴, les trois autres paraissent être en costume de cérémonie, sans attribut particulier. Tous sont en perruque.

1. Pour les vues de châteaux ou d'hôtels se reporter aux chapitres les concernant. L'iconographie ayant trait au marquis et à la marquise de Brunoy se trouvera dans notre ouvrage intitulé *Le Marquis de Brunoy*.

2. Nous ne prétendons pas mentionner tous les portraits de Monmartel qui ont été faits ; en dehors de ceux que donne l'inventaire, il s'en trouvait d'autres chez ses neveux et chez des amis.

3. Voy. le chapitre, « Sous la Régence du duc d'Orléans ».

4. Il existerait, nous a-t-on dit, une réplique de ce portrait dans le même château.

ANTOINE PARIS OU PARIS L'AÎNÉ.

a. b. Antoine Paris fut peint par Hyacinthe Rigaud, en 1724. Cette année-là, le peintre mentionne sur ses carnets¹ deux sommes de 3.000 livres, l'une pour le portrait « de M. Paris l'aîné, en grand, entièrement original », l'autre pour « un autre portrait de M. Paris en grand ». Ces deux tableaux constituaient-ils deux œuvres différentes ? Les mots « entièrement original » dits seulement du premier, laissent supposer que le second devait être une réplique.

L'un de ces tableaux figura longtemps au château de Villers-sur-Mer², chez M. et M^{me} Paris d'Illins³, arrière-petits-enfants de Paris La Montagne ; il est identique, quant à la tête, à un autre portrait dont nous parlerons au paragraphe consacré à ceux de Du Verney. Antoine Paris y est représenté assis ; il est en habit et culotte de couleur mordorée, le bras droit appuyé sur une console à dessus de marbre, ornée de sculptures de bois doré ou de moulures de bronze doré, la main ouverte dans une attitude d'orateur et le bras gauche ramenant vers le buste une étoffe de velours (panne) bordée avec une broderie d'or, l'envers doublé de brocart sous laquelle paraît le haut de la jambe. Il est coiffé d'une longue perruque Régence dont une boucle tombe sur l'épaule gauche ; la tête regarde à gauche ; le visage est plein, le menton arrondi et séparé par une fossette, le cou fort, la bouche gourmande et terminée par un pli. Le regard est ferme, légèrement railleur ; les yeux demi-clairs. Le haut de l'habit déboutonné, et le col de la chemise ouvert laissent paraître de la dentelle. Le fond du tableau est formé par une bibliothèque, dont on voit un montant cannelé et les rayons chargés de gros volumes. Devant, sur la gauche, pend une draperie, et, sur la droite, un vase monumental apparaît en partie. Un superbe cadre de bois doré et finement sculpté rehausse ce portrait, accompagné d'un cartouche portant ces mots : *Antoine Paris, Conseiller d'État, né en 1668, mort en 1733.*

c. Thion de La Chaume, curateur onéraire à l'interdiction du marquis de Brunoy, déclarait dans une description du mobilier dont il était dépositaire⁴ « qu'il se trouvait

1. BIBLIOTHÈQUE DE L'ISSITUT, Ms. 624, p. 42. Les *Carnets de Rigaud* s'arrêtent à l'année 1743 ; les noms des autres Paris n'y figurent pas.

2. GUESTIERS (Raoul de), *Notes sur le Tableau du Chasseur*, 1908 (imp. en 1912), p. 2.

3. Raoul Paris d'Illins, né en 1802, mort en 1873, épousa sa cousine Anne-Sophie-Béatrix Michel de Roissy, morte en 1888. — M^{me} Nouvel, née Gosset, petite-fille de ces derniers, possède actuellement le tableau : nous lui renouvelons nos respectueux remerciements pour sa gracieuse communication.

4. Description du mobilier en la maison du sr de La Chaume, passé devant Garnier-Deschênes, le 9 septembre 1778.

un portrait de M. Paris l'aîné chez M^{me} Micault »¹. S'agit-il d'un des portraits dont nous venons de parler, ou bien d'un troisième? on ne saurait le dire.

d) L'inventaire fait à la mort de Monmartel indique la présence à l'hôtel Mazarin d'un autre portrait d'Antoine Paris, « portrait à la plume et à l'encre de chine de M. Paris l'aîné, dans la chambre de M^{lle} Vichy, donnant sur la cour du grand hôtel ».

PARIS LA MONTAGNE.

Nos recherches ne nous ont fait découvrir aucun portrait de La Montagne dont on soit absolument sûr², sauf pourtant les jolies miniatures que nous reproduisons³, représentant l'une La Montagne, et l'autre, Élisabeth de La Roche, sa femme, d'après la tradition conservée parmi ses descendants. Le premier en perruque blanche, avec cravate autour du cou, a la figure longue, les yeux gais et décidés regardant à droite. La seconde porte un corsage décolleté et un voile placé sur la tête; deux grands yeux éclairent le visage arrondi.

LA COMTESSE DE CHOISEUL-MEUSE.

Plaçons ici le portrait de M^{lle} Paris de La Montagne, fille des précédents, comtesse de Choiseul-Meuse, dame d'atours de la reine Marie Leczinska, morte en 1774, à sa terre de Sorcy en Lorraine. Ce gracieux portrait, que nous reproduisons⁴, est un fort beau dessin à la plume et à l'encre de Chine, signé : *BASILIUS MASSÉ calame. delin. 1735*. C'est sans doute le même que mentionne Thion de La Chaume, le 9 septembre 1778, dans la description du mobilier du marquis de Brunoy⁵ à lui confié; il se trouvait chez Paris de Meyzieu. De grands yeux, des sourcils bien marqués, un nez aquilin, une bouche d'un beau dessin, un visage ovale, un front large, des cheveux bien plantés, ajoutent au charme de la figure noble et sérieuse. La tête enveloppée d'une étoffe légère nouée sous le menton, le corps enveloppé également d'un grand manteau flottant, les vaporeuses dentelles des manches, de longs gants dont les extrémités sont ouvertes, et dont les pointes se relèvent en griffes, feraient songer à une sortie de bal ou à un domino, si le clavier

1. Catherine Nugues, femme de Vivant Micault de Courbeton, qui hérita du marquis de Brunoy.

2. Nous avons vu chez M. le comte d'Haussonville, un portrait représentant un personnage revêtu d'une cuirasse qui, croit-on, pourrait être La Montagne (?)

3. Appartenant comme le suivant à M^{me} André de Ronseray, petite-fille de Raoul Paris d'Illins.

4. Grâce à la très aimable obligeance de M. le comte Arnold de Ronseray.

5. « Chez M. de Meyzieu un portrait de M^{me} de Choiseul. »

d'une épinette ou d'un clavecin qu'on aperçoit derrière elle, avec un cahier de musique ouvert. ne paraissait indiquer qu'elle a mis ces gants pour étudier. Le coude gauche posé sur un gros volume placé sur une table, la joue appuyé sur le revers de la main, elle tient un livre de sa main droite dégantée, et semble répondre à quelqu'un qui serait venu interrompre sa lecture. Sur la page du volume entr'ouvert, on lit : *Laudabo domin...* etc. Le fond laisse voir, à droite, un haut pilier carré avec le départ du cintre d'un palais, et, au delà, les arbres d'un parc; dans l'angle gauche, une draperie relevée découvre une bibliothèque chargée de livres devant laquelle est le clavecin avec une viole dessus posée.

PARIS DU VERNEY.

a. Contrairement à Paris l'aîné et à La Montagne dont on n'a pas de portraits gravés, on possède celui de Du Verney. Il est représenté de trois quarts dans un médaillon ovale. Cette estampe bien connue, gravée par Aveline d'après la peinture de L. M. Van Loo, est devenue rare; nous n'oserions affirmer qu'il en existe avec armoiries et titre gravés. Dans le cartouche est écrit : « *Joseph Paris Duverney, conseiller d'État, intendant de l'École royale militaire, juillet 1757.* »

Du Verney devait avoir chez lui plusieurs portraits de grande dimension, puisque Beaumarchais nous apprend « qu'il l'avait sollicité de lui faire don d'un de ses grands portraits¹ ».

b. Une toile peinte par Charles-André, dit Carle Van Loo, a figuré, en 1878, à l'exposition du Trocadéro, sous le nom de Du Verney². Elle a été reproduite au charbon par une maison d'édition de photographies d'art du quartier de l'Opéra³. Le personnage est représenté à mi-corps, assis devant une table, tête nue, tournée de droite à gauche; il est vêtu d'un habit de velours bleu, ouvert, laissant passer la broderie de la chemise; le col est déboutonné; une écharpe jaune est négligemment jetée en travers; la main gauche est posée sur un grand volume in-folio; une manchette de dentelle orne la manche. La tête se détache sur une draperie tombante et relevée de biais, laissant apercevoir plusieurs dos de livres dans une bibliothèque. Nous devons à l'aimable complaisance de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française, possesseur de cette belle peinture, d'avoir pu voir l'original.

Quant à la photographie, lorsqu'on la compare avec celle du portrait d'Antoine Paris, par Hyacinthe Rigaud, on est frappé de leur extraordinaire ressemblance. La

1. BEAUMARCHAIS. *Mémoires*. 1830, t. III, p. 117.

2. Hauteur 0^m 96, largeur 0^m 78.

3. Cf. JOURNÉ (Henry). *Notice historique des portraits nationaux au palais du Trocadéro*. Paris, 1878, p. 81. — N° 381. « A M. le comte d'Haussonville, à Paris ».

similitude est complète quant à la tête : même pose, même front, même nez, mêmes yeux, même regard ! On retrouve dans l'un les signes caractéristiques de l'autre : le pli accusé de la joue partant de la narine droite pour finir à la commissure des lèvres ; le cou fort, ce qu'on appelle « le double menton », la même fossette séparant le menton, la même bouche charnue, le même air légèrement railleur, l'aspect général presque léonin.

Les perruques offrent quelque différence : celle d'Antoine Paris semble coiffée un peu plus haut ; elle paraît moins ronde que celle de Du Verney, mais ce n'est qu'une nuance ; seule la pose est modifiée ; si bien qu'on peut se demander si l'on est en présence des deux frères ou bien en face du même ? Ces deux tableaux sont-ils l'un de Van Loo et l'autre de Rigaud ? Ne seraient-ils pas sortis du même pinceau ? Il y a en tout cas lieu d'hésiter.

c) Un autre portrait de Du Verney sur lequel on n'est pas davantage fixé d'une manière absolument certaine est celui connu sous le nom de « Tableau du Chasseur ». Il a fait l'objet d'une Note, publiée par M. Raoul de Guestiers, à laquelle nous avons fait allusion au début de ce chapitre ¹ ; il se trouvait, comme celui d'Antoine Paris, au château de Villers-sur-Mer ². Il représente un personnage en costume de chasse, debout, vu jusqu'au-dessous des genoux ; la tête, presque de face, coiffée d'une perruque courte Louis XV, le col de la chemise déboutonné. Les couleurs sont celles de l'équipage du duc de Bourbon : habit jaune à bordure brodée, longue garniture de boutons sur le devant, culotte rouge, bottes de cuir grisâtre. De la main droite, il flatte un épagneul noir et blanc qui regarde son maître, une patte posée sur le pan de l'habit, et de la main gauche, il soutient un fusil. Une poudrière est suspendue à sa ceinture. Le tableau a pour fond un paysage. L'ensemble est fin, élégant, raffiné. La figure est jeune, pleine ; la bouche d'un joli dessin, les sourcils accusés.

On attribue ce portrait à Delyen (ou de Lien) qui l'aurait peint en 1724.

d) Une miniature représentant Du Verney appartenant au marquis de La Londe, figura à une exposition du xviii^e siècle organisée à la Galerie Georges Petit ³.

1. GUESTIERS (Raoul de), *Note sur le tableau du Chasseur*, 1908, pub. en 1912.

2. Il appartient aujourd'hui à l'auteur de la *Notice* qui a eu l'obligeance de nous permettre de l'admirer. Avant d'aller au château de Villers, il se trouvait au château de Dennemont, près Mantes (Seine-et-Oise), propriété de la famille Michel de Roissy (*Note*, etc., p. 2). Justine Nugues, nièce de Du Verney, rappelons-le, avait épousé Charles de Roissy.

3. *L'Intermédiaire* du 10 juillet 1911, article signé : C. Dehais. — *Bulletin des Beaux-Arts*, 2^e année, 1884-1885, p. 15.

Signalons encore deux autres articles parus dans *L'Intermédiaire* en 1909 (tome LX, pp. 225-335) sous le titre « Un portrait par Roslin », signés Villers et H. de G., proposant les noms de la marquise de Pompadour et de Paris Du Verney pour les deux personnages représentés.

e) Une autre était mentionnée dans l'inventaire de Monmartel « une boîte d'or quarrée à bouges tournées avec le portrait de M. Du Verney, prisee 560 livres. »

f) A la fondation de l'École militaire, on avait demandé à Du Verney de laisser reproduire ses traits par le ciseau, afin que l'École conservât l'effigie de son fondateur. Beaumarchais, bien placé pour être renseigné à ce sujet, disait : « Il manque à l'École militaire un mausolée de ce grand homme... On l'avait forcé de laisser prendre en marbre un buste de lui pour ce digne emploi. Le comte de La Blache, à sa mort, a refusé ce buste à l'École militaire¹. »

g) Un buste de Du Verney, œuvre du sculpteur de Joux, figurait au salon de 1787 : il avait été fait pour l'Administration de l'École². Mais ce n'était pas celui dont vient de parler Beaumarchais.

h) Enfin une troisième maquette devait exister, car dans la liste du mobilier dont Thion de La Chaume était dépositaire on lit ce qui suit : « Pas de prisee à l'égard d'un buste en plâtre représentant M. Paris Du Verney, posé sur une colonne coupée de bois de chêne marbré fond blanc³ ». Ce buste est de nouveau signalé dans l'inventaire de la succession du marquis de Brunoy « buste en plâtre bronzé » (1781).

M. le comte d'Haussonville possède un de ces bustes de Du Verney.

PARIS DE MONMARTEL.

Les portraits de Monmartel sont nombreux. La charge considérable qu'il occupait, sa longue carrière, la protection qu'il ne cessa d'accorder aux arts comme la bienveillance qu'il témoignait aux artistes l'expliquent suffisamment. Mais il y a une autre raison. L'abbé Pierrard, curé de Sampigny, parlant de notre financier, disait « que c'était un homme beau de corps et de visage, extrêmement grand et bien fait⁴ ». On ne sera donc pas étonné qu'en dehors de leur intérêt, les artistes aient été tentés par la beauté du modèle. De visage affable et souriant dans sa jeunesse, ses traits en s'allongeant et en s'accroissant avec l'âge mûr avaient conservé leur noblesse et leur sérénité.

Sur ses vieux jours, Monmartel se servait de lunettes, et, comme tous ses contemporains, il prisait : aussi pour satisfaire à cette habitude avait-il une collection de tabatières des plus variées pour toutes les circonstances⁵.

1. *Mémoire pour Caron de Beaumarchais* (contre le comte de La Blache), 1775, p. 119.

2. *Livrets des anciennes expositions, salon de 1787* (BIB. NAT., cote 8° V, 8291), n° 261, M. Paris Du Verney « Buste en marbre pour l'administration de l'École royale militaire ».

3. *Description du mobilier en la maison du sieur Thion de La Chaume* (9 septembre 1778).

4. *Mss. Pierrard*, p. 185. — DUMONT, *Les Ruines de la Meuse*, t. V, p. 164.

5. Inventaire fait à son décès.

De tous ses portraits — ceux du moins qu'il nous a été donné de connaître — quel est celui qu'on puisse placer en premier? La réponse est assez malaisée; mais nous croyons bon de commencer par le portrait du musée de Saint-Quentin, en admettant... qu'il n'y ait pas erreur sur l'attribution du personnage.

a) *Portrait de Saint-Quentin*. — On voit au musée de Saint-Quentin, parmi les pastels de Maurice-Quentin de La Tour, sous le n° 59, un tableau, mesurant 0^m 24 × 0^m 32, dénommé « Préparation pour le portrait de Jean Paris de Monmartel ». Dans un coin, en haut et à droite, on lit « Monmartel » d'une écriture assez haute, mais qui n'est peut-être pas du temps. Dans le coin opposé, une étiquette collée sur le verre porte ces mots « Ecole de dessin, 1849, n° 59 ». La figure est très jeune et un peu longue, les traits accentués, l'expression souriante, le regard intelligent, le nez aquilin, la bouche épaisse, les lèvres bien dessinées; la perruque courte, laissant passer un bout de ruban qui tient les cheveux, la cravate noire à peine indiquée.

Les Goncourt ont estimé que ce pastel était « d'une attribution douteuse, et n'avait pas la moindre ressemblance avec le portrait gravé par Cochin¹ ». M. Henry Lapauze, dans son magnifique ouvrage *La Tour et son Œuvre au musée de Saint-Quentin*², se range à leur avis: « Cette préparation ne correspond en rien au portrait de Jean Paris de Monmartel par La Tour, que reproduit pour la tête, une gravure de Cathelin. Ce serait donc l'un des deux autres frères. » En effet, cette préparation représente un homme de vingt-cinq à trente ans, peut-être moins, et la gravure de Cathelin un personnage ayant dépassé la soixantaine. Nous disons « personnage » avec intention, parce que cette gravure fut faite presque « de chic » ou par tour d'adresse, si l'on veut, environ dix ans après sa mort³. Or, La Tour étant né en 1704, Monmartel peut-il avoir été reproduit par lui à l'âge où son pastel paraît le représenter? Toute la question est là. En attribuant une trentaine d'années au modèle du portrait, notre financier aurait été crayonné en 1720, et La Tour n'aurait eu que seize ans! Et d'autre part, si c'est bien Monmartel, mais alors en 1746⁴, il faut avouer que le peintre l'avait singulièrement rajeuni pour représenter un homme de 56 ans, ou bien alors admettre qu'il avait exposé son œuvre bien des années après

1. GONCOURT (E. et J. de), *L'art du dix-huitième siècle*, 1873, p. 330. — DRÉOLLE DE NODON (E.), *Maurice-Quentin de La Tour*, Paris, 1856, p. 129.

2. Édité par la maison Manzi, Joyant et C^{ie}, 1905 (deuxième édition).

3. Voyez plus loin le paragraphe concernant cette estampe. Les frères de Goncourt comparant la gravure avec le pastel du musée de Saint-Quentin disaient que ce dernier ne ressemblait pas à la tête reproduite sur l'estampe.

4. *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France*, 1746. — GONCOURT (Ed. et J. de), *L'art du dix-huitième siècle*, 1873, p. 272, avec un examen des principaux ouvrages au Louvre, le mois d'août 1766 (s. n.), 1747. (Par Lafont de Saint-Yenne), p. 119.

l'avoir exécutée. Or Lafont de Saint-Yenne, tout en critiquant « les touches qui auraient pu être mieux fondues », vante la « parfaite » ressemblance.

A notre avis, ce ne peut pas être un des frères de Monmartel et voici pourquoi. Son nez très busqué ne ressemble en rien à celui d'Antoine Paris ou de Du Verney, lesquels, il est facile de le voir sur leurs portraits, ont le nez moins aquilin et plus charnu. Quant à La Montagne, — celui des frères avec lequel la ressemblance s'accuse davantage, d'après la miniature que nous reproduisons, — il aurait été trop âgé, ayant environ cinquante ans à l'époque. De plus, la perruque est tout à fait Louis XV.

Pour nous, nous trouvons beaucoup d'analogie entre le pastel de La Tour et le portrait à l'huile de Monmartel, ici reproduit, dans la coupe du visage, le nez, la bouche, surtout dans l'intelligence du regard, et cet air souriant commun aux deux œuvres.

Aussi, ne pouvant affirmer ou nier que le dit pastel soit ou ne soit pas le portrait de Monmartel, on nous permettra de risquer une hypothèse non dépourvue de vraisemblance. Ne serait-ce pas plutôt Amédée-Victor-Joseph Paris de Monmartel, premier fils de Monmartel, qui mourut à l'âge de dix-huit ans et demi, et que ses facultés précoces avaient fait recevoir avocat en 1745, l'année même de son décès, quelques mois avant que le portrait ne fût exposé au salon ?

Nous espérons par la facture des yeux dans deux portraits de Monmartel aider à authentifier celui de Saint-Quentin, mais la nuance n'en paraît pas la même. Le règlement du musée de Saint-Quentin défendant de déplacer sous aucun prétexte les La Tour, M. Théophile Eck, l'érudite conservateur, a bien voulu l'examiner pour nous de très près : il nous a fait part du résultat de son examen que ne désavouerait pas le plus célèbre praticien : « Après avoir regardé à la loupe les yeux de Monmartel..., on constate que sans effort, par un tour de force dont il était coutumier, qui ne s'explique pas, mais que l'on constate non sans étonnement, non sans admiration, de La Tour avait rendu le cristallin absolument translucide ; il l'est à tel point que la partie externe, humide, incolore et comme vitrifiée de ce cristallin (que l'on qualifie généralement de prunelle) laisse voir au-dessous de son épaisseur la nuance marron un peu foncé de ce même cristallin... La prunelle proprement dite, qui renferme l'iris, est naturellement noire, le cristallin qui l'entoure est marron foncé. Quant à la cornée opaque ou sclérotique, dite vulgairement blanc ou globe de l'œil, elle est franchement bleutée. En résumé, le cristallin est marron et le blanc de l'œil bleu ¹. »

Cette constatation corrobore le dire de Diderot lorsqu'il écrivait que De La Tour était un magicien ; et cela explique que son personnage donne l'impression à pre-

1. Lettre du 30 mars 1910.

mière vue, d'avoir de larges yeux bruns comme l'a dit M. Henry Lapauze. Or, l'autre portrait, dont nous allons parler, attribué aussi à La Tour, offre une même particularité en ce sens que les yeux, qui paraissent noirs de loin, sont en réalité d'un gris-bleu foncé de près, avec un mélange marron.

Le portrait de Saint-Quentin a été plusieurs fois reproduit, notamment dans la seconde édition de *La Tour et son œuvre au Musée de Saint-Quentin*¹, et par une maison d'éditions photographiques de la rue Bonaparte qui le fit figurer à l'exposition de Saint-Louis. Avant ces magnifiques reproductions, il avait été publié en 1882, dans l'*Œuvre de M.-Q. De La Tour au Musée de Saint-Quentin*, par M. Abel Patoux, avec gravures de Lalauze à l'eau-forte. Cet ouvrage contient une suite de soixante-quinze portraits; celui de Monmartel porte le n° 40.

La Tour, qui fit peut-être plusieurs fois le portrait de son bienfaiteur, lui avait témoigné sa reconnaissance en lui offrant le sien exécuté selon le procédé où il avait acquis une si prodigieuse habileté. On voyait, à l'hôtel Mazarin « un tableau au pastel, représentant La Tour, dans un cadre de bois doré² ».

b) *Portrait à l'huile attribué à La Tour*. — Nous disons *attribué* à La Tour parce que c'est une toile à l'huile, et que l'original ou du moins le premier original du tableau de La Tour dont il est parlé en 1746³, a été fait au pastel; cela n'empêche pas qu'il puisse être de la même main et que ce soit une fort belle peinture. Monmartel y est représenté jusqu'à la hauteur des coudes; il a la figure souriante, un air de gaieté réfléchie et d'intelligente bonhomie qui anime son visage. Coiffé d'une assez longue perruque poudrée, il paraît âgé d'une cinquantaine d'années, plutôt davantage. Une cravate blanche lui entoure le cou. Il est vêtu d'un habit de velours gris légèrement bleuté, orné de boutons d'or ciselés. Par l'entrebâillement du vêtement boutonné on voit déborder la doublure de fourrure blanche. Un manchon de zibeline apparaît au bord du cadre. Monmartel porte sous le bras gauche, un tricorne noir bordé d'un galon passementé d'or. Sur le fond en haut et à droite, on a fait reproduire les armes des Paris, et cette adjonction toute moderne est plutôt regrettable parce qu'elle détourne l'attention au détriment de la tête⁴.

Comme la plupart des œuvres de cette époque, ce tableau n'est pas signé; mais on en connaît du moins l'origine puisqu'il est resté dans la famille. On nous a dit que lorsque Monmartel cessa d'habiter Sampigny, il loua le domaine à Joseph Bouquin de Courcy, et lui donna son portrait en témoignage de leurs bons rapports.

1. Voy. plus haut.

2. Il fut prisé avec d'autres tableaux 150 livres (Description du mobilier faite à la requête de Thion de La Chaume, le 9 septembre 1778). — Inventaire à l'hôtel Mazarin, le 26 avril 1781.

3. *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France, 1746*. — *Livret du salon de 1746*, p. 27. M. De La Tour : Quatre portraits au pastel sous le même numéro.

4. Le tableau a été rentoilé par un nommé Mercier entre 1860 et 1870.

Mais ce M. de Courey ne devait pas, croyons-nous, cette marque d'amitié à sa simple qualité de locataire sympathique. Un certain Potier de Courey, cousin de M^{me} de Monmartel, avait son appartement à l'hôtel Mazarin du vivant de Monmartel et devait être son proche parent ¹.

Le portrait ² passa dans la famille Du Chesne par le mariage de M^{lle} Flore Bouquin de Courey avec M. Jean-Baptiste Du Chesne de Belleseaux dont la petite-fille épousa, en 1827, M. Ambroise Jacobé de Goncourt ³.

a) Un autre portrait de Monmartel, identique à celui-ci, se trouve chez M. Robert de Courcel ⁴. Son père M. de Courcel, ancien officier de marine, l'avait acquis d'un marchand de la rue Saint-Lazare.

d) L'inventaire fait au château de Brunoy, après le décès de Monmartel, apprend qu'il se trouvait dans le salon d'un appartement au premier étage « un tableau en pastel représentant feu M. de Monmartel ».

e) Le même inventaire, fait à la même époque à l'hôtel Mazarin, mentionne dans la chambre à coucher du marquis de Brunoy, un autre pastel de Monmartel ⁵, et on le retrouve dans l'inventaire du 26 avril 1781, fait après la mort du marquis de Brunoy. La description du mobilier conservé par Thion de La Chaume, après l'interdiction du marquis ⁶, fait le 9 septembre 1778, signale encore un tableau « peint au pastel *à la sie* sous verre représentant M. de Monmartel » (qui n'est autre probablement que celui de l'hôtel Mazarin).

f) Enfin un portrait de M. de Monmartel chez M^{me} Micault. Un habitant de Brunoy, dont la famille est originaire du lieu, nous disait en 1912, que son beau-frère possédait un tableau « représentant Paris de Monmartel en buste ». Notre interlocuteur n'a pu nous donner d'indication plus précise sauf que le portrait devait se trouver alors soit à Bercy soit à Nancy. Or, le tableau étant resté à Brunoy, il y a beaucoup de probabilités pour que ce soit celui désigné sur l'inventaire (d).

1. « Appartement de M. de Courey, 3 tableaux, portraits de famille. » Inventaire de Monmartel.

2. Un article sur ce portrait a paru, avant 1900, dans la *Revue de Champagne et de Brie* sous la plume de M^{me} Jacobé de Goncourt.

3. Le tableau appartient aujourd'hui à M. Joseph Jacobé de Goncourt, commandant d'artillerie. Nous nous faisons un devoir et un plaisir de le remercier ici de la parfaite bonne grâce avec laquelle il a bien voulu nous autoriser à reproduire le portrait de Monmartel; nous lui sommes redevables encore de nombreux renseignements.

4. M. de Courcel a eu la courtoisie de bien vouloir nous le confirmer.

5. Inventaire fait par M. Trudon, en septembre et octobre 1766 (V. plus haut).

6. Document déjà cité.

M^{lle} DE MAIGRET.

Nous ne connaissons pas de portrait de M^{lle} de Maigret d'Estigny, première femme de Monmartel, morte si jeune. Le peu de temps que dura son mariage explique suffisamment qu'il n'en ait pas été fait beaucoup : peut-être s'en trouve-t-il un dans la famille d'Estigny descendant des Maigret. Toujours est-il que, d'après l'inventaire fait à l'hôtel Mazarin, il y avait dans la chambre de M^{lle} Vichy, donnant sur la cour du grand hôtel, « un portrait peint sur toile représentant la première femme de feu M. de Monmartel ».

ANTOINETTE-JUSTINE PARIS.

Portrait de Cherbourg. — Il n'en est pas de même pour la seconde femme de Monmartel. Le musée de Cherbourg possède un tableau de Hyacinthe Rigaud ayant pour désignation :

g) ¹ *Le financier Monmartel et son épouse* ². z) Cette toile ³ qui compte parmi les meilleures dumaître, mesure, hors cadre, 2^m 04 × 1^m 56. Elle est admirable de conservation et d'une telle fraîcheur de coloris qu'elle semble sortir de l'atelier. Elle est estimée 40.000 francs, et fait partie de la collection d'œuvres d'art léguée à la ville de Cherbourg, en 1835, par M. Thomas Henry, natif de la cité, alors commissaire des musées royaux à Paris ⁴.

Pour nous, il n'y a pas de doute : on se trouve en présence de Paris de Monmartel et d'Antoinette-Justine Paris, sa seconde femme et nièce. Tout nous incite à le penser. D'abord, c'est la manière tout idyllique dont les personnages sont placés : la main gauche de Monmartel tenant la main gauche de sa femme, dont la droite désigne ou cueille une fleur du pommier, mis derrière eux et qui semble les unir. Ce tableau « parlant » est une véritable allégorie. L'arbre porte des fruits et des fleurs par allusion à l'union des armoiries du mari et de l'épouse — représentées par une pomme dans l'écusson des Paris, commun à l'oncle et à la nièce, — laquelle

1. Voy. plus loin la suite des portraits de Monmartel.

2. Étiquette du tableau : *Ecole française. Rigaud (Hyacinthe), né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1743.*

3. Nous devons la connaissance de ce tableau à M. Raoul de Guestiers.

4. Nous tenons ces renseignements de M. G. Féron, conservateur du musée de Cherbourg, qui a bien voulu nous les adresser le 29 mai 1908.

Le tableau de Rigaud figure dans une carte postale reproduisant la grande salle du musée (n° 443). Les différents inventaires que nous avons consultés ne font pas mention de ce tableau ; sans doute était-il en la possession d'un autre membre de la famille.

union donnera une nouvelle sève à l'arbre généalogique en produisant un nouveau rameau qui naîtra de la fleur tenue en ses doigts par Antoinette-Justine Paris.

Ensuite l'épouse de Monmartel paraît d'une belle prestance qu'elle tenait de la haute stature de son père et de ses oncles. Vient enfin sa ressemblance avec le médaillon représentant la femme de La Montagne, sœur de sa mère, et sa figure arrondie, indice des dispositions à l'embonpoint caractéristique des visages de son père et de son oncle Du Verney. La date du décès du peintre, survenu en 1743, c'est-à-dire trois ans avant le mariage de Monmartel avec M^{lle} de Béthune, devenait dès lors presque superflue.

Monmartel et sa femme, tous deux assis, sont vêtus d'habits de la plus grande richesse. L'oncle Monmartel avec sa longue perruque châtain clair (que ses mânes nous pardonnent si c'étaient ses vrais cheveux), a un vague air du fabuliste La Fontaine composant sa fable du *Loup et de l'Agneau* !

Ses yeux bleus, sa bouche mince, son nez busqué, son regard assuré et un peu sceptique évoquent bien dans notre esprit le type du financier de cette époque. L'habit est de velours beige à revers bleu foncé, tirant sur l'indigo ; un manteau de drap noir, bordé d'une broderie d'or et jeté sur l'épaule droite, recouvre le bras et tombe sur le haut des jambes, laissant voir la culotte également de velours beige ; la main droite s'appuie sur une canne de bois foncé ; les manchettes et la cravate sont de dentelle, les jambes guêtrées d'étoffe.

Antoinette-Justine a les yeux bleu clair, le front dégagé et orné de chaque côté d'une boucle de cheveux ; un ruban de soie bleue de même couleur que la robe, et pendant derrière la tête, est passé dans la chevelure frisée. Elle porte un corsage et une robe de soie bleue ; le bas de la robe est garni d'une broderie d'or de laquelle débordent un soulier blanc brodé, à bout carré ; deux broches maintiennent le corsage à la hauteur de la poitrine et sur le dessus de l'épaule gauche ; la manche du corsage est courte et faite d'une étoffe de couleur brique passémentée de broderie d'or, laissant passer une manche de chemisette de mousseline et de broderie qui s'avance sur l'avant-bras ; une étoffe de velours gris souris avec bords passémentés de broderie d'argent retombe sur l'épaule droite et en plis du côté gauche.

Au-dessus d'eux pend une draperie violacée sous laquelle on aperçoit un paysage lointain.

On voit sur leur gauche, et dans le haut, l'anse d'un vase monumental, et dans le bas une touffe de pavots.

Nous ne savons exactement à quelle époque fut exécuté ce magnifique tableau ; mais il y a tout lieu de penser que c'est vers 1730 ou 1735. Monmartel paraît avoir de quarante à quarante-cinq ans et sa femme environ vingt ans de moins que lui, ce qui correspond très bien à leur différence d'âge.

Portrait en vestale. — 2) Le livret du salon de l'année 1737 — l'exposition avait lieu dans le grand salon du Louvre — mentionne « à droite de l'escalier, au second rang sous la corniche, Madame de Monmartel en *Vestale*, par M. Van Loo¹, le père ». Peut-être cette toile est-elle la même que « le grand tableau représentant feu Madame » relégué par M^{me} de Monmartel, troisième, dans la chambre de son valet de chambre le sieur Levine² à l'hôtel Mazarin.

γ) Thion de La Chaume, en 1778, déclarait comme appartenant au marquis de Brunoy « un portrait de Madame de Monmartel, seconde femme de M. de Monmartel, chez M^{me} Micault. »

δ) Dans l'inventaire des bijoux, de 1766, on citait « une boîte ovale d'écaille noire tournée à grains d'orge et gorge d'or avec le portrait de feu M^{me} de Monmartel et son fils ».

AMÉDÉE-VICTOR-JOSEPH PARIS.

Nous n'avons pas trouvé d'autre portrait du fils de Monmartel et d'Antoinette-Justine que celui cité ci-dessus ; mais il devait très vraisemblablement en exister d'autres.

PARIS DE MONMARTEL (suite).

h) *Séné du Care.* — Un autre portrait de Monmartel « d'après une gravure faite à gouache (*sic*) » se trouvait chez la marquise de Brunoy, sa belle-fille, en son hôtel du faubourg Saint-Honoré³.

Il s'agit là du tableau dont il est parlé, sous le n° 382⁴, dans la *Notice historique* de M. Henry Jouin : « Jean Paris de Montmartel, marquis de Brunoy (1690-1766), fermier-général de la Cour. — Dessin à la gouache, sur parchemin, haut. 0^m 70, larg. 0^m 50, par Séné du Care (xviii^e siècle). En pied ; assis sur une chaise dans un salon ; tête nue, à perruque ; costume gris clair, jambes croisées, derrière lui un paravent à panneaux. »

Nous espérons, grâce aux renseignements obligeants de M^{me} V^c J.-Léon Blazy, fille de la propriétaire du tableau, qui habita longtemps l'abbaye d'Yerres, près Brunoy, retrouver cette intéressante gouache ; et nous étions parvenu à reconstituer la

1. *Livret du salon de 1737.* Paris, Jacques Collombat, p. 13.

2. Ou Lépine. (Inventaire de Monmartel, 1766.)

3. Déclaration du mobilier conservé par Thion de La Chaume, 1778.

4. JOUIN (Henry), *Notice historique des portraits nationaux au palais du Trocadéro.* Paris, 1879, p. 81. (Exposition de 1878.)

filière, quand, arrivé au port, nous eûmes le regret de nous heurter au mauvais vouloir d'un marchand d'antiquités. Nous savons néanmoins que le tableau existe.

i) *Tapisserie de Cozette*. — Chez la marquise de Brunoy se trouvait encore un autre portrait de son beau-père, mais celui-ci en tapisserie des Gobelins d'après le tableau original de M. de La Tour. Cozette, l'un des maîtres tapissiers du roi à la manufacture des Gobelins, l'avait exécuté en haute lisse avec la plus grande habileté. Il l'exposa au salon du Louvre, de 1765, avec un autre morceau de tapisserie. Le tableau figure au livret sous le n° 260¹. L'œuvre était si bien réussie que Diderot en fut émerveillé : « C'est à s'y tromper, disait-il, c'est le tableau² ». Malheureusement nous ne pouvons partager son admiration, la tapisserie n'étant pas connue. A la Manufacture nationale des Gobelins, où nous espérons trouver un renseignement, on ne possède aucun document à son sujet, car alors, comme de nos jours encore, les tapissiers exécutaient des portraits chez eux. Le bel ouvrage de M. Fenaille ne nous a rien appris non plus sur l'existence de cette pièce³. Puisque le nom de Cozette est venu sous notre plume, nous parlerons d'un achat sans doute peu connu que lui fit le comte de Provence; *Monsieur* n'est-il pas un peu chez lui, partout où l'on parle du marquis de Brunoy, à la place duquel il sut si bien se mettre?

En 1781, *Monsieur* acheta donc à Cozette son beau tableau de la Sibylle exécuté en tapisserie, et le lui paya 3000 livres. Comme il désirait avoir un pendant, il lui fit exécuter pour la même somme un nouveau tableau représentant Christophe Colomb⁴. L'une de ces tapisseries, sinon les deux, servit peut-être à décorer le petit château de Brunoy.

Monmartel possédait un grand nombre de tapisseries. Nous avons relevé parmi les plus intéressantes dans l'inventaire du mobilier de l'hôtel Mazarin:

« Deux petits tableaux en tapisserie des Gobelins, représentant Dieu et la Sainte Vierge.

« *L'Histoire de Psyché*, en tapisserie des Gobelins, de J. Romain. — Une seconde suite de la même.

« *L'Histoire de Macé et Gombaud*⁵, avec instruction, manufacture de la Planche, dite « ancienne Gobelins », d'après Laurent Guyot, prisee 400 livres (salle à manger).

« *Vénus à sa toilette*, de la Manufacture des Gobelins.

1. *Livret du salon de 1765*. Paris. Th. Hérisant, p. 43.

2. DIDEROT, *Œuvres*, t. X, p. 453.

3. FENAILLE (Maurice). *État général des Tapisseries de la Manufacture des Gobelins*. Paris, 1907. (Deuxième partie, 1737-1794, p. 344.)

4. ARCH. NAT., R⁵ 16. *Décisions et Ordonnances de Monsieur*, du 9 février 1782.

5. VOÏT : GABRIEL H. *Tapisseries représentant les amours de Gombaul et de Macée*, Grenoble, 1864 avec une planche. — HAVARD HENRY, *La tapisserie*, p. 150. — GUILFREY (Jules), *Les amours de Gombaut et de Macée* (avec illustrations). Paris, Charavay, 1882.

« *L'Histoire de Don Quichotte* (id. 6 pièces), d'après la suite de Ch. Coypel¹, prise 8000 livres.

« *Léda*, manufacture des Gobelins (écran). — Diverses tapisseries d'après Téniers.

« *Le Jugement de Paris*, d'après Raphaël².

« *La Mythologie des Dieux*, en tapisserie de Bruxelles, prise 3200 livres.

« Plus des tapisseries de Bruxelles à moyens personnages; cinq grands tapis d'Aubusson prisés 2600 livres; un grand tapis de la Savonnerie prisé 2400 livres, etc. »

j) L'inventaire fait après le décès de Du Verney relate la présence, dans son cabinet de travail, « d'un tableau peint sur toile représentant feu M. de Monmartel », sans autre indication³.

k) Nous avons entendu dire qu'il était passé en vente, il y a quelques années, un portrait de Monmartel par Largillière, semblable à la miniature ci-après.

l) Cette miniature est sur ivoire formant un médaillon de forme ronde de $7\frac{1}{2} \times 7\frac{1}{2}$. Elle est signée de M^{me} Corançon⁴. Le chef est coiffé d'une perruque châtain clair, séparée par une raie, et tombant en boucles sur les épaules; la figure se tourne légèrement vers la droite. Les yeux — que les artistes interprétaient décidément de façon différente — paraissent bruns, le globe bleuté; la figure est pleine. Le personnage est assis dans un fauteuil grenat, en tenue de conseiller d'État pourpre, avec rabat et manchettes de dentelle; dessous passe une robe noire. La main droite, gantée de peau de daim nuance naturelle, est posée sur le bras du fauteuil; l'autre, dégantée, appuyée sur une table, tient son gant et un parchemin sur lequel se lisent ces mots tronqués : *Monm* (le milieu du mot est caché par le pouce) *el*, et, au-dessous, *conseil...* Le fond est formé par une draperie grise et une colonne.

m) Une autre miniature, merveille de finesse, est celle que nous reproduisons. Monmartel y a ce regard intelligent qu'on retrouve dans tous ses portraits; perruque poudrée, habit de velours. Elle appartient à M^{me} la vicomtesse d'Hérouville, petite-fille de Raoul Paris d'Illins, et propriétaire du château de Villers⁵.

n) Une miniature, représentant Monmartel, avait été donnée en présent par le marquis de Brunoy à la femme de son suisse⁶.

o) On trouva « dans le secrétaire du cabinet de Du Verney une boîte de bourgot⁷,

1. Commencée en 1723, terminée en 1727. Cf. HAVARD (Henry), *La Tapisserie*, p. 160.

2. Cf. FENAILLE (Maurice), *État général des Tapisseries de la Manufacture des Gobelins*, 1903.

3. Inventaire Paris Du Verney, 26 juillet 1770, fait par Renard et Trudon.

4. Cette miniature se trouvait chez MM. Wildenstein, marchands de tableaux; auxquels nous devons de l'avoir vue.

5. Nous lui renouvelons nos respectueux remerciements pour nous avoir accordé l'autorisation de le reproduire.

6. *Mémoire pour M. Paris de Meyzieu contre le marquis de Brunoy*.

7. *Inventaire Paris Du Verney*, 26 juillet 1770.

doublée d'or et couverte de treillages et cercles d'or, garnie en dedans du portrait de M. et M^{me} de Monmartel¹ ».

p) *Gravure de Cathelin*. — Du temps du marquis de Brunoy, disait-on, il n'y avait pas une seule maison du village où on ne possédât le portrait de feu M. de Monmartel. Il s'agit de la gravure de Cathelin exécutée d'après le dessin de Cochin, magnifique estampe in-folio, commandée sans doute par le marquis pour en faire don, et l'une des plus décoratives qui existent. Exposée au salon de 1775, elle figure au livret de cette année sous le n° 298². On en a quelques épreuves fort rares avant la lettre. La tête seule avait été faite d'après M. A. de La Tour; l'habillement et le fond dessinés par C.-N. Cochin, le fils. Au bas on lit : « Messire Jean Paris de Monmartel, conseiller d'État, Marquis de Brunoy, Comte de Sampigny, Baron de Dagonville, Seigneur de Châteaumeillan, Châteauneuf et autres lieux. » L'inscription est séparée par l'écusson aux armes des Paris, surmonté de la couronne de *marquis*, avec, pour support, deux lions couchés. Ce portrait a été souvent reproduit, notamment dans les *Ruines de la Meuse* (t. V), de M. Dumont; dans *Madame de Pompadour*, des frères de Goncourt; et dans *Brunoy*, esquisse historique de M. Ch. Mottheau. La planche de cuivre se trouvait chez le marquis de Brunoy, ainsi qu'il ressort du détail fourni par l'inventaire fait à l'époque de son décès, le 25 avril 1781³.

Le dessin original de C.-N. Cochin, qui servit à Cathelin pour graver sa planche, est passé en vente il y a quelques années; le catalogue en donne la reproduction : c'est le dessin qui figure dans cette étude⁴.

Nous ne saurions mieux décrire cette estampe que ne l'ont fait les Goncourt : « On croirait voir le Roi de l'argent du temps, dans ce financier que nous représente la gravure de Cochin : tranquille et majestueux, le regard hautain et froid, la bouche grande et fermée, assis pesamment et carrément, les jambes croisées dans la sereine et sévère digestion du million, un peu renversé dans son fauteuil doré, les bas roulés, le brocart tendu sur un ventre arrondi, les mains au repos dans les dentelles de Valenciennes sur les chamarrures superbes de son habit. Et que l'opulence l'encadre ! La rocaille s'élève tout autour de lui à une espèce de somptuosité ronflante ; et l'écrasante splendeur du rococo éclate dans ce cabinet, ces boiseries, ces tapis-

1. M^{me} de Béthune, sans doute.

2. *Livret du salon de 1775*. Paris, Veuve Hérisant, p. 44. « Le portrait de feu M. Paris de Monmartel. »

3. Passé devant Le Pot d'Auteuil, notaire.

4. *Catalogue de tableaux et dessins anciens*, vente du 2 avril 1909, M^e F. Lair-Dubreuil, compris. Experts MM. Paulme et Lasquin fils. M^e Paulme, qui l'avait chez lui après la vente, a eu l'amabilité de nous le laisser reproduire.

series, ces ors, ces cuivres, ces sculptures, ces ciselures, cet éblouissement de meubles chantournés qui sont des bijoux d'art.

« Estampe magnifique : la Richesse n'eût jamais de plus riche portrait ¹... » Et, disent-ils encore ailleurs ² : « Il me semble qu'on ait devant les yeux... le triomphe de la France dans ce portrait de Monmartel. »

De ce mobilier représenté sur la gravure de Cochin, qui garnissait le cabinet de Monmartel rue des Petits-Champs, il ne reste, à notre connaissance, que deux objets. L'un s'offre à l'admiration de qui veut le voir ; c'est le petit marbre de Pigalle ³. L'autre est la console sur laquelle il est placé ; elle est restée dans la famille de son premier possesseur et appartient aujourd'hui à MM. Paris d'Avancourt. Quant au bureau, toutes nos recherches à son sujet sont restées vaines. On ne le connaît pas à la Bibliothèque des Arts décoratifs ⁴, et nos démarches auprès de collectionneurs susceptibles de posséder cette merveille ne nous ont rien fait découvrir. Selon une opinion, il serait resté dans la famille de Béthune, et aurait été acquis, il y a quelques années, par l'un des plus grands banquiers d'Europe.

Le marquis de Béthune étant « seul héritier quant aux meubles, acquets et propres maternels » à la succession de son neveu le marquis de Brunoy ⁵, les meubles de l'hôtel de la rue des Petits-Champs, loué au comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, furent vendus à son profit ⁶. Après estimation de L'Étoffé, tapissier ⁷, il céda une partie des meubles garnissant le château de Sampigny pour 2994 livres ⁸ ; et en vendit également « à M. Paris » (sans doute Antoine Paris d'Illins) lequel les paya à la caisse de la succession.

Le bureau qui figure sur la gravure de Cochin est celui décrit dans l'inventaire de Monmartel de 1766, « un grand bureau cylindré, de bois satiné des Indes, mar-

1. GONCOURT (Ed. et J. de), *L'art du dix-huitième siècle*, p. 228. (Voy. la note.)

2. Id., *Madame de Pompadour*, 1888, p. 2.

3. Voy. plus loin *L'Enfant à la Cage*.

4. La Bibliothèque des Arts Décoratifs possède diverses photographies de bureaux ; parmi celles-ci, on voit le bureau du roi Stanislas, par Claude-Charles Saunier, celui de Louis XV, par Oeben et Saunier (qui se trouve au musée du Louvre, salle Louis XV), et d'autres par Reisener, qui offrent certaine analogie avec celui de Monmartel.

5. Inventaire après le décès du M^{is} de Brunoy.

6. Succession Brunoy. *Comptes de Cretet* (administrateur des biens du M^{is} de Brunoy) : « Fait recette le sieur Cretet de la somme de 561 livres qu'il doit personnellement pour le montant de l'adjudication à lui faite à la vente des meubles de l'hôtel d'Aranda. (Registres communiqués par M. le baron de Layre. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.) »

7. *Comptes de Deschamps* (Fondé de procuration du M^{is} de Béthune. Il succéda à Emmanuel Cretet comme administrateur des biens du M^{is} de Brunoy). Le 3 janvier 1787 « six livres à L'Étoffé. »

8. Les meubles qui étaient à Sampigny montaient à 3094 livres.

queté à fleurs garni de bronze doré en or moulu, à quatre tiroirs fermant à clefs ». Mais il ne correspond plus avec la description du bureau que l'on donne dans le nouvel inventaire du 26 avril 1781, fait, après le décès du marquis de Brunoy, en l'hôtel d'Aranda, où il était resté du mobilier et des tableaux : « un grand bureau de Boule orné de figures de femmes et de satyres et ses sabots *en griffes de lion*, le tout en cuivre doré d'or moulu. » On peut supposer que le fameux bureau à cylindre, s'il ne faisait pas partie du mobilier vendu au profit des créanciers du marquis de Brunoy, fut gardé par le marquis de Béthune ou racheté par un parent. Peut-être aussi l'ambassadeur d'Espagne l'avait-il acquis pour lui-même. Dans l'état des biens abandonnés au marquis de Béthune par le partage du 14 mai 1784, figuraient 20.857 livres de meubles en nature¹. Mais, avant cette vente, Thion de La Chaume, dépositaire des papiers et objets mobiliers du marquis de Brunoy, déclarait dans un acte notarié dressé au moment de l'inventaire de ce qui lui restait en dépôt, que la plus grande partie et la presque totalité des effets mobiliers qui lui avaient été confiés a été vendue en présence des syndics de ses créanciers suivant des procès-verbaux de M^e Hayot, (ou Huyot), huissier qui en a fait la vente²... »

1. *Portrait d'après Pelletier.* — Cette estampe, gravée par René Villain, en 1771, d'après le portrait de Monmartel par Pelletier [à Paris chez Elluin, graveur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, est, quoique peu jolie et peu finement traitée, plus rare que celle de Cathelin. Monmartel est vu en buste dans un ovale, la tête légèrement tournée vers l'épaule gauche, un tricorne sous le bras ; c'est le genre du portrait que nous reproduisons. Le blason est également surmonté de la couronne de marquis, mais les supports sont sans lions. On se trouve sans doute en présence de l'estampe destinée à illustrer la notice sur la vie de Paris de Monmartel, dans la *Galerie française*, dont parle le père Lelong.

M^{lle} DE BÉTHUNE.

2. Un des premiers portraits faits de M^{lle} de Monmartel est celui au pastel figurant au salon de 1747 parmi « plusieurs portraits au pastel » : rubrique générale qui permit au rédacteur du livret de s'abstenir de le décrire, mais dont on a connaissance par les journaux du temps ou les critiques de chaque salon³.

1. Acte passé devant Griveau, notaire. Par cet acte les héritiers des propres liquidaient la succession du M^e de Brunoy ; ils laissaient au M^e de Béthune, héritier mobilier, tous les biens et actions qui composaient son émolument dans la succession, et ce dernier céda et transporta à ceux-ci les objets mobiliers. Article 24 de l'acte du 14 mai 1784. — Voir aussi : Arch. Nat., série O¹, côté 592.

2. Description du mobilier après l'interdiction du M^{is} de Brunoy (9 sept. 1778).

3. Cf. DREOLLE DE NODON (E.), *Maurice-Quentin De La Tour*. Paris, 1856, pp. 122-125.

Il avait été exécuté fort probablement au moment de son mariage l'année précédente ; il se trouvait encore à l'hôtel Mazarin, devenu d'Aranda, lors de l'inventaire dressé après le décès du marquis de Brunoy, le 26 avril 1781, qui le désignait « tableau peint en pastel représentant M^{lle} de Béthune, femme de M. de Monmartel ».

b) Il y avait, dans un petit cabinet au troisième étage, un autre portrait, celui-ci sur toile « de M^{me} de Monmartel actuelle ¹ ».

c) Le marquis de Brunoy possédait dans sa chambre à coucher « un tableau à l'huile représentant Madame sa mère » ;

d) Et dans son cabinet de travail un autre « grand tableau représentant en grand M^{me} de Monmartel ».

e) Du Verney avait chez lui, dans son cabinet, également « un tableau peint sur toile représentant M^{me} de Monmartel ² ».

f) Nous avons déjà relevé un portrait en miniature de M^{me} de Monmartel, placé dans la boîte de bourgot chez Du Verney.

Il est bien regrettable que les personnes chargées de procéder aux inventaires n'aient pas jugé à propos de mentionner, pour la plupart, les noms des auteurs !

g) Le portrait de M^{me} de Monmartel (suivant la tradition), que nous reproduisons, est sans doute « le grand tableau sur toile » du cabinet du marquis de Brunoy ³. Feu M. Charles Mottheau, natif de Brunoy ³, dont les ancêtres habitaient le pays au temps de Monmartel et de son fils, nous a rapporté qu'étant enfant, il avait entendu dire maintes fois au premier possesseur du tableau, mort dans un âge très avancé, et qui avait été fermier de Monmartel à sa ferme de Boussy-Saint-Antoine ⁴ : « Voilà le portrait de la Marquise », voulant parler de M^{lle} de Béthune.

Cette toile, peinte à l'huile, mesure 0^m 80 × 0^m, 65. Le fond est très sombre ; les couleurs un peu atténuées par le temps. M^{me} de Monmartel est assise dans une bergère vert foncé ; le buste élevé, la taille longue, elle a tout à fait grand air ; et cela paraît confirmer le jugement du duc de Luynes à l'époque de son mariage

1. Inventaire dressé en 1766 à la mort de Monmartel.

2. Id., Paris du Verney, 26 juillet 1770.

3. Son arrière-grand-oncle se nommait Paysen et était sonneur de la paroisse. Un autre de ses ancêtres était ce Mottheau, aubergiste, qui refusa de donner à boire au M^{is} de Brunoy ; un autre était employé aux cuisines du château. Il nous conta au sujet de ce dernier l'anecdote suivante : « Un jour que le neveu de celui-ci se rendait au château pour lui parler, il fit la rencontre du M^{is} de Brunoy qui lui demanda : « Où vas-tu ? » — « Voir mon oncle. » Alors le marquis, le prenant par l'épaule et lui faisant faire une pirouette dans la direction opposée, lui dit : « Eh ! bien, file » en accompagnant ces mots par une grande tape au bas des reins.

4. Il s'appelait Charles-Denis Regnault. Il avait acquis cette peinture, nous a dit feu M. Mottheau, à la vente du mobilier du château en 1793. Le possesseur actuel du tableau (1909) est M. Charles Grimault, qui a bien voulu nous le laisser photographier.

« elle est grande et bien faite », et, s'il ajoutait « point jolie », c'était pour laisser au peintre la galanterie de le laisser croire.

Les cheveux poudrés, piqués d'une parure de fleurs dorées, les yeux bruns, le nez droit, les sourcils bien dessinés, les lèvres charnues, elle porte au cou un collier de gros diamants, entourés de plus petits, dont le milieu est formé d'un nœud avec pendentif en forme de poire, ledit nœud de diamant posé lui-même sur un nœud de tulle noir qui contribue à en faire ressortir l'éclat. Elle a à l'oreille visible une perle fine. Elle est vêtue d'une robe de velours jaune indien parsemé de fleurs roses et d'un bleu verdâtre, avec les tiges presque noires, ressemblant à la reine-marguerite ou au chrysanthème. Cette robe s'ouvre sur un devant « pompadour » broché en soie où le rose se marie avec le vieux bleu ; les manches se terminent par des manchettes de dentelle. Elle tient dans la main droite un fuseau d'où pend un fil ; les doigts sont très aristocratiques ; à l'auriculaire est passée une bague de perles montée à la manière de la boucle d'oreille. Au bras droit est suspendue une aumonière de soie blanche brochée, parsemée de fleurs de couleur.

M^{me} de Monmartel paraît avoir de quarante à quarante-cinq ans.

L'Enfant à la Cage, DE PIGALLE.

Pigalle avait la faveur de la Cour. Monmartel, en sa qualité de garde du Trésor, lui soldait les travaux commandés par la Couronne, non toutefois en banquier infatué de la valeur des écus, mais en amateur d'art sachant encourager les artistes en son nom personnel. « Il pria Pigalle, dit M. P. Tarbé¹, de faire une œuvre à son intention ; c'est alors que celui-ci composa pour un protecteur qu'il aimait la célèbre statuette connue sous le nom de *L'Enfant à la Cage*. Elle représente une fillette nue, assise sur le gazon ; elle tient de la main gauche une cage ouverte ; l'oiseau qu'elle contenait s'est envolé ; l'enfant lève vers le ciel, qu'a pu gagner le fugitif, ses yeux attristés ; sa petite figure exprime le désappointement le plus naïf, la douleur comme on la sent à l'âge où les vraies peines de la vie ne sont pas connues. Ce morceau fini par l'auteur avec le plus grand soin, est un des types de sa manière. Pigalle est le sculpteur par excellence des natures bonnes, douces et confiantes ; ce qu'il aimait à reproduire c'était l'enfant et la femme... Ce joli bijou figurait à l'exposition de 1750², il attira l'attention générale, et la douleur de la pauvre petite fille toucha et fit sourire tout le monde³. »

1. TARBÉ P., *La vie et les œuvres de Jean-Baptiste Pigalle*. Paris, 1859, p. 51.

2. Livret du salon d'août 1750, p. 17. C'est à la page 20.

3. BIBL. NAT., *Abecedario de Mariette*. Ms. (Estampes), f° 334.



L'ENFANT A LA CAGE, par J.-B. Pigalle (Musée du Louvre).

Le Marquis de Brunoy enfant, d'après la tradition conservée par les descendants de sa famille.

A cette description si gracieuse, qu'on nous permette de faire une légère retouche qui a son importance. L'auteur de *La Vie et les Œuvres de J.-B. Pigalle* n'avait sans doute jamais regardé, de près, la statuette de Pigalle, car *l'Enfant à la cage*, loin d'être une petite fille, est bel et bien un petit garçon ! D'après une tradition de famille, qui nous a été rapportée par M. Paris, comte d'Avancourt ¹, officier de dragons, et par M^{me} Marestaing ², née Paris de Treffonds, l'œuvre de Pigalle représente le marquis de Brunoy enfant. Une simple analyse par déduction de faits nous permet de confirmer cette tradition.

Avant *l'Enfant à la cage*, Monmartel possédait dans sa collection une statuette représentant un enfant nu, assis et de grandeur naturelle : il avait les deux bras élevés, tenait un oiseau d'une main, et tendait l'autre comme pour témoigner sa joie avec un joli rire. Ce morceau, d'exécution très ancienne, était d'albâtre, et reposait sur un socle avec ornements de cuivre, haut de 18 pouces, placé sur une gaine de bois ³. Or, Pigalle qui fréquentait chez Monmartel, n'était pas sans connaître ce marbre. On peut penser que le financier souhaitant d'avoir un pendant, et désireux aussi de marquer à l'artiste l'intérêt qu'il portait à son talent, lui en confia l'exécution, ou bien que la vue de cette figure d'enfant *exprimant la joie* fit tout naturellement germer dans le cerveau du sculpteur l'idée d'un pendant *exprimant le désappointement* : en effet, *l'Enfant à la cage* « était de même proportion et sur un pied pareil au précédent ⁴ ».

Mais c'est pour un motif plus certain encore que *l'Enfant à la cage* dut sortir du ciseau de Pigalle ; et l'occasion qui en fut cause, c'est la naissance du marquis de Brunoy, en 1748, deux ans avant que le sculpteur n'exposât son œuvre au Salon. On conçoit aisément la joie que dut ressentir Monmartel à la venue, sur ses vieux jours, de ce fils unique et sa hâte de le voir reproduit par le marbre. Et, soit qu'il en eût

1. Marié à M^{lle} Marestaing, sa petite cousine.

2. Les ancêtres immédiats de M^{me} Marestaing vécurent fort âgés ; son grand-père était contemporain de Monmartel.

3. *Catalogue d'une magnifique collection de tableaux... de sculptures, bronzes et marbres, etc., provenant de la succession d'un célèbre amateur* (M. de Brunois) [c'était plutôt de Monmartel, car le M^s de Brunoy n'était pas mort à l'époque], dont la vente se fera le lundi 2 décembre 1776. Joulain fils (N^o 62 ; 400 livres).

Dans un intéressant article intitulé « *L'Enfant à l'oiseau*, de Pigalle, au musée du Louvre », et publié avec reproduction dans *Les Musées de France*, année 1911, p. 50, M. Samuel Rocheblave le donne comme pendant de *L'Enfant à la cage* : « La comparaison s'impose entre les deux morceaux, dit-il, Pigalle a cherché, a voulu cette comparaison. » Cela est fort vraisemblable ; mais cela prouverait que Pigalle après avoir fait un pendant pour « le morceau d'exécution très ancienne » avec son *Enfant à la cage*, avait voulu en exécuter « un nouveau de sa manière » qui pût remplacer l'ancien du cabinet de Monmartel.

4. *Ibid.*, n^o 63.

fait la commande à Pigalle, comme c'est vraisemblable, soit que celui-ci eût trouvé l'occasion de réaliser son projet d'un pendant à l'*Enfant à l'oiseau* et de témoigner en même temps son attachement à son bienfaiteur, il donna à son œuvre les traits du petit Monmartel et créa l'*Enfant à la cage*. Le temps où il exécuta ce morceau, la figure même de l'enfant dont certaine ressemblance se retrouve dans les portraits postérieurs du marquis de Brunoy, tout s'accorde à lever le doute.

Monmartel donna à Pigalle cent louis d'or pour cette statue. Le roi la vit et voulut qu'il y en eût une réduction dans la collection des modèles de la manufacture de Sèvres. Pigalle en fit plusieurs reproductions en bronze; l'une d'elles, haute de quinze à dix-sept pouces sur neuf de large, fut achetée par Soufflot. Un autre exemplaire fut ciselé par l'auteur avec le plus grand soin et conservé dans son atelier ¹.

Pigalle ayant appris qu'à la vente des tableaux et objets d'art du marquis de Brunoy, on devait mettre aux enchères l'*Enfant à la cage*, son œuvre préférée, chargea l'abbé X. de la lui racheter à quelque prix que ce fût. Il rentra en sa possession au prix de 7.200 livres ².

L'original de cette statue, dit Ed. Tarbé en 1859, passa plus tard dans la famille Fontenillat. M^{me} Giraud, née Fontenillat, morte il y a peu de temps à Pontoise, la possédait. Depuis, elle est devenue la propriété de M. Fouché, l'un de ses héritiers.

« On l'estimait alors 3 ou 4.000 francs. La copie faite pour la manufacture de Sèvres s'y trouve encore; au bas est cette inscription : *Enfant de Pigalle*. Pigalle avait fait faire quatre ou cinq reproductions, en bronze de cette statue. La seule qu'il ait retouchée lui-même est restée dans sa famille. M^{me} V^o Devismes, sa petite-nièce, la possède. Une des autres reproductions, achetée par Soufflot, était posée sur un socle carré à gorge et à panneaux brettés en bronze doré; elle fut mise en vente en 1780 et adjugée le même prix. En 1810, on en voyait une autre sur la table des commissaires-priseurs; la vente avait lieu au profit d'un marchand nommé Pierre Grandpré: il n'en obtint que 600 livres ³. »

Un de ces petits bronzes est passé en vente à l'Hôtel Drouot, il y a deux ou trois ans, et est monté à un prix très élevé, inatteint jusque-là.

Le marbre original, signé de Pigalle, est au Louvre, et provient du legs Constantini; c'est bien celui qui figurait, gainé d'un socle de bronze doré, sur la belle console de bois sculpté dans le cabinet de Monmartel, rue des Petits-Champs, et qui est reproduit sur le dessin de Cochin gravé par Cathelin. Après avoir figuré au Louvre dans

1. TARBÉ P., *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, 1859, p. 52.

2. MESSIOT M. de, *Éloge historique de Pigalle* (sic). Londres, 1786, in-4°, pp. 5-13. Cet auteur dit : « Il Pigalle la racheta de son petit-fils » (de Monmartel); il se trompe; il voulait parler du M^o de Brunoy, son fils.

3. *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, p. 232.

la salle du mobilier Louis XV, il a été transporté depuis peu dans la salle des Houdon. Il se trouve à gauche de la porte en entrant. On lui a donné pour pendant un autre marbre de Pigalle, sorti de son ciseau en 1784, qui représente une fillette tenant une pomme dans une main et un oiseau dans l'autre.

Depuis le dix-huitième siècle, il en a été fait de nombreuses reproductions tant en marbre qu'en bronze, en biscuit de Sèvres, en terre cuite et même en pierre¹. Certain artiste moderne a interprété un peu différemment l'expression de la figure : cette nouvelle manière n'est pas pour nous déplaire ; nous reprochons en effet à l'original d'avoir le masque un peu vieux et dur ; mais cette critique est peut-être la justification du talent de Pigalle qui aurait saisi l'expression de la physionomie du M^{is} de Brunoy, car, tout enfant, celui-ci manifestait déjà son humeur volontaire.

L'inventaire fait après le décès de Monmartel, et celui du mobilier conservé par Thion de La Chaume, dressé en 1778, comprenaient d'autres tableaux, d'autres portraits et différents objets, parmi lesquels nous citerons encore :

« Un portrait de Marie Leczinska peint sur toile par Nattier ». Dans un article de l'*Écho de Paris* du 18 octobre 1910, intitulé « Frohsdorf », M. le vicomte de Reiset signalait dans un salon rouge de cette belle résidence, remplie de chefs-d'œuvre de l'École française, « Marie Leczinska, par Nattier ». Est-ce le même ?

En parlant de Marie Leczinska, disons que Du Verney avait obtenu d'elle une place de valet de chambre de la Reine pour son protégé P.-D. Berthollet, beau-père de M^{me} Campan, qui avait servi vingt ans dans les subsistances militaires. Celui-ci, en entrant au service, avait pris le surnom de Campan, du nom de la vallée où il était né dans le Béarn ; ce nom lui resta².

— Le buste au pastel du maréchal de Saxe, dans un cabinet ayant vue sur la rue Gaillon. — Un portrait sur toile représentant le chancelier Maupeou. — Un portrait sur toile représentant un Joueur de flûte. — La gravure du portrait de Monmartel. — Un petit dessin à la pierre noire représentant une Femme avec manchon. — Six fusils à un coup garnis en argent prisés 144 livres. — Une tabatière d'or, de forme carrée, ornée de 50 brillants et de 250 rubis prisée 600 livres.

Au Salon de 1755, le peintre La Grenée avait exposé deux tableaux destinés au salon de Monmartel représentant, l'un, Mercure enseignant la géographie à l'Amour, l'autre le centaure Chiron instruisant Achille³.

1. Nous avons vu, chez un antiquaire du boulevard Haussmann, un exemplaire de l'*Enfant à la Cage* exécuté en pierre ; il provenait d'un château des environs de Paris.

2. CAMPAN (M^{me}), *Mémoires*. Paris, 1849, pp. 438-439.

3. *Livret du Salon de 1755*, p. 57, n° 128 (De cinq pieds carrés).

GRAVURE DÉDIÉE A DU VERNEY.

La première gravure aux armes des Paris¹ est une Fuite en Égypte, gravée par Laurent Cars, d'après le tableau de Carle Van Loo (1734) et dédiée à Paris du Verney qui possédait l'original². On y voit la Vierge portant l'Enfant Jésus accompagnée de Saint Joseph, tous deux à pied, ce dernier menant l'âne par la bride; trois têtes d'anges ailés les suivent; derrière un palmier se profile la base d'une pyramide; le fond représente un paysage montagneux.

Légende : « *Dédié à Monsieur Paris Duverney.* » (Au milieu, l'écusson des Paris surmonté de la couronne comtale. Supports : à gauche un lion debout, à droite un lion couché). A Paris, chez Laurent Cars, graveur ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, etc.

D'autres objets portaient les armoiries des Paris : par exemple : « trois mains de bureau de cuivre argenté aux armes de M. Paris de Montmartel³; » des cachets de cristal de roche et d'autres matières, des cadres, même des plaques de cheminée⁴.

Des descendants de la famille Paris conservent de grands verres, sorte de chopes, de cristal taillé avec les armes des Paris en relief. Il existe des bourses de velours brodé, aux armes de Montmartel et de son fils, ayant servi à contenir les jetons⁵ pour le jeu, ou pour quêter à l'église. Monsieur Charles Mottheau en avait possédé une. Un antiquaire de la rue Bonaparte, à Paris, nous a dit qu'il en avait eu une également en magasin, il y a peu d'années.

Il reste aussi quelques pièces d'argenterie, mais rares, car la plus grande partie tant de Montmartel que du Marquis de Brunoy, usée par le service, a été fondue. Nous possédons une petite cuiller aux armes accolées des Paris et des Béthune, surmontées d'une couronne comtale, sans supports, mais avec une petite ornementation. On voit sur le manche plusieurs empreintes de poinçons dont une représentant la lettre S (Pl. XXII).

1. Nous parlerons des autres gravures aux armes dans notre ouvrage intitulé *Le Marquis de Brunoy*.

2. *Le Nécrologe des Hommes célèbres de France, par une Société de gens de lettres.* Paris, Moreau, 1767, p. 439.

3. Inventaire du 25 avril 1781.

4. Collection de M. Lecointe à Bar-le-Duc. C'est une plaque de fonte formant cadre en relief, dans lequel se trouve l'écusson des Paris, dont tous les motifs — lions debout, couronne, pomme, etc. — sont en relief également; deux têtes, l'une de satyre ou de diable, ornent le haut et le bas de l'écusson. Elle a été reproduite dans un ouvrage sur les plaques de cheminées publié par M. J. Flourange, expert en médailles. La « Maison Blanche » à Brunoy (ancienne propriété Durmont) possédait deux plaques de cheminée aux armes de *Monsieur*, comte de Provence.)

5. Pour les jetons, voyez les chapitres : *Sous le Ministère du duc de Bourbon*, et *Le Pavillon de Bercy*.

SERVICE DE SAXE.

Du magnifique service de Saxe pour 100 couverts, donné à Paris de Monmartel par le roi Stanislas Leczinski, à l'occasion de son mariage avec M^{lle} de Béthune en 1746, et en retour de ses bons offices, il subsiste encore un certain nombre de beaux débris. L'inventaire fait à l'hôtel d'Aranda, le 26 avril 1781, décrivait ainsi le surtout de table : « Un surtout de table, garni de son plateau en cuivre doré, garni d'une glace, surmonté d'un groupe représentant une figure de femme et deux enfants ; au-dessus, une corbeille ; le tout en porcelaine de Saxe, et dans les angles quatre girandoles à deux branches de cuivre doré ; le surtout de 24×18 pouces¹. »

Les pièces de ce service sont à fleurs et avec insectes, et timbrées aux armes de Paris-Béthune, surmontées de la couronne comtale : l'écu a pour support deux lions debout et est agrémenté d'une ornementation rocaille. Dans l'écusson de Monmartel la pomme est dorée sur la fasce bleu de ciel (*La pomme, d'or à la fasce d'azur*) ; dans celui de M^{lle} de Béthune le lambel est rouge (*D'argent à la fasce de gueules chargée au chef d'un lambel*). Les plats et les assiettes sont à contour ondulé, les bords à huit champs séparés par des arêtes, et ornés alternativement de bouquets de fleurs ou d'insectes en couleur, et de bouquets de fleurs en blanc et en relief. Au centre de l'assiette se détache un bouquet de fleurs entouré de deux guirlandes en relief, nouées par un ruban, en forme de couronne (Pl. XXII²).

Le marquis de Brunoy, dont on retrouve les bizarreries en tout, se servait de cette magnifique vaisselle pour faire des ricochets sur l'eau. Le souvenir en est resté dans sa famille. C'était assurément au château de Brunoy où l'incorrigible marquis se livrait à cet exercice de « lancement du disque ». Les cuisines, en effet, se trouvaient à côté du moulin, dans le bâtiment neuf du château, et surplombaient la rivière.

C'est à peu près à l'époque où Monmartel recevait ce témoignage de la gratitude du père de Marie Leczinska, que le gouvernement ordonnait de faire des essais pour fabriquer en France de la porcelaine semblable³ ; les tentatives ayant réussi, Louis XV fit établir une manufacture royale au château de Vincennes. Il en accorda le privilège à Charles Adam. La fabrication s'étant perfectionnée, les modèles s'étant multipliés, le débit ayant augmenté, la manufacture fut transférée à Sèvres. « Le succès de cette entreprise qui fait honneur à l'industrie française, dit le président de Lévy, et retient en France presque tout l'argent qu'elle envoyait en Saxe, et attire celui

1. Inventaire du 25 avril 1781.

2. Collection de l'auteur.

3. Cf. sur la porcelaine de Saxe l'ouvrage ci-après : FISCHER C.-H., *All Meissner Porzellan Sammlung*. Cologne, juillet 1906. (L'assiette sous le n° 904, planche 43, est presque identique au service de Paris de Monmartel.)

de l'Étranger, est dû à la protection et aux secours que la Marquise de Pompadour lui a accordés dans des commencements toujours laborieux¹. »

PRIX DE L'ARQUEBUSE DE BRIE-COMTE-ROBERT.

Paris de Monmartel avait accoutumé de donner un prix au concours de l'Arquebuse de Brie-Comte-Robert dont il était colonel. Son fils, le marquis de Brunoy, continua cette louable habitude.

Un heureux ensemble de circonstances nous a fait connaître un de ces prix. C'est un gobelet en argent, ou plutôt une timbale d'une conservation parfaite, sans le moindre coup ou tache, qui fut gagnée par le jardinier du château de Brunoy au concours de 1766, un mois environ avant le décès de Monmartel. Ce jardinier était hollandais, et sa science en la connaissance des plantes rares en fit un botaniste distingué, véritable personnage. L'écusson des Paris surmonté de la couronne de marquis y est gravé avec la mention suivante :

*P^x Dé par M^r (ici la place des armoiries) le M^{is} de Brunoy.
G^é par B. N. H. le 15 août 1766.*

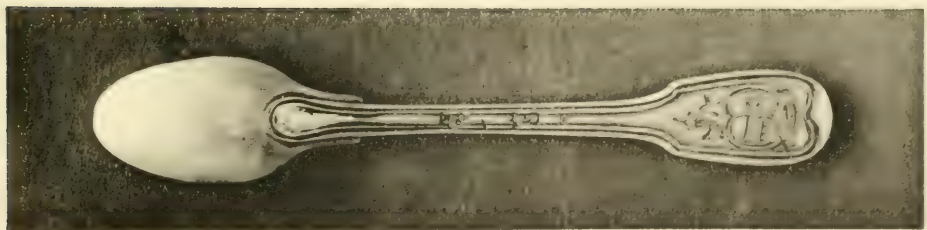
Ce qui veut dire : Prix donné par M. le marquis de Brunoy, gagné par Bernard New Van Huysen le 15 août 1766.

Comme Monmartel vivait encore, il est probable qu'il s'agit ici de lui. Ce précieux bibelot resta dans la famille du gagnant et fut offert à un descendant de Jean-Michel Thomas de Dancourt, substitut du procureur du roi, directeur de la capitainerie royale de Sénart, dont l'ancêtre était intéressé dans les vivres au temps des frères Paris. Déchu de sa situation par la Révolution, il se fit nommer commandant de la garde nationale à Villeneuve-Saint-Georges, où il habitait, et réussit de cette façon à éviter bien des massacres. Il fut notamment assez heureux pour apaiser le différend à main armée qui allait jeter les uns contre les autres les habitants de Ris-Orangis. Son arrivée au milieu de la nuit, à la tête de sa petite troupe, et ses exhortations à la concorde calmèrent les plus enragés.

Chargé d'arrêter le prince de Bourbon-Conti qui habitait près de Melun, et avec lequel il était en vieilles relations d'amitié, il le fit prévenir en secret et permit ainsi sa fuite. Arrêté comme suspect, il fut emprisonné cinq mois et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre².

1. Lévy (Président de), *Journal historique*, 1766, t. II, p. 494 (24 juillet 1748).

2. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Pierre de Dancourt, son arrière-petit-fils, actuel possesseur de la timbale, qu'il a eu l'amabilité de nous montrer.



ASSIETTE AUX ARMES provenant du service de porcelaine de Saxe de 100 couverts
offert par Stanislas Leczinski, roi de Pologne,
à Paris de Monmartel à l'occasion de son mariage avec Mlle de Béthune en 1746
(Collection de l'auteur).

CUILLER AUX ARMES Paris de Monmartel-Béthune
Collection de l'auteur.



ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE

Livres aux armes. — Ex-libris. — Reliures armoriées. — Bibliographie des ouvrages relatifs aux frères Paris.

C'est avec raison que Guigard, en parlant des livres armoriés de la bibliothèque de Paris de Meyzieu, fils de La Montagne, écrivait dans l'*Armorial du bibliophile*¹ : « Les fers de ce fameux bibliophile ont beaucoup varié quant aux ornements extérieurs. » On peut en dire autant de ceux des frères Paris, ses oncles et père. Mais ce qui pourrait expliquer cette variété dans les volumes ayant appartenu à Paris de Meyzieu — ou tenus pour tels — c'est que ces exemplaires pouvaient provenir des bibliothèques de ses oncles dont il aurait hérité ou qu'il les avait rachetés, en tant que collectionneur. En effet, en 1778, année de son décès, Antoine Paris, Paris La Montagne, Paris de Monmartel, Paris Du Verney, étaient tous morts ; son cousin germain, le marquis de Brunoy venait d'être interdit définitivement, et on avait vendu depuis longtemps une partie de ses biens — surtout son mobilier — pour payer ses créanciers les plus exigeants.

Il nous a été impossible, disons-le tout de suite, de discerner auquel des quatre frères avaient appartenu les volumes à leurs armes qui nous sont passés sous les yeux, ceux du moins, où figurait une couronne de comte, commune à Antoine Paris, à Du Verney, à Monmartel, et probablement² à La Montagne, jusqu'en 1757, année où Monmartel remplaça la couronne comtale par celle de marquis³.

Tous les volumes des bibliothèques des quatre frères n'étaient pas armoriés quoique nous en ayons vu reliés tant en veau qu'en maroquin : beaucoup contenaient seulement l'ex-libris du propriétaire. Nous possédons trois volumes des *Œuvres de*

1. GUIGARD, *Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 386.

2. Nous disons « probablement », parce que nous n'avons pas encore rencontré de document (livre, *ex-libris*, ou autre) à ses armes.

3. Nous n'avons pas encore vu de *volume* aux armes *seules* de Paris de Monmartel, surmontées de la couronne de marquis.

Rabelais (Amsterdam, Henri Bordesius, 1711) avec l'*ex-libris* de Du Verney. L'écusson, surmonté d'une couronne comtale, est supporté par deux lions debout, montés sur un motif ajouré en forme de grille, lui-même supporté par deux griffes de lion, avec, au-dessous, cette légende : *Ex-libris Josephi Paris Duvernay* (fig. 12).

Nous avons eu entre les mains un *ex-libris*, de Paris l'aîné, passé en vente en 1912¹, dans une collection d'*ex-libris* ; légende : *Ex-libris d. Antonii Paris*, l'écu est surmonté d'une couronne de comte, avec une ornementation quelque peu différente de celle de l'*ex-libris* de son frère. Celui de Monmartel et celui de La Montagne ne sont pas mentionnés, que nous sachions, dans les ouvrages spéciaux à ces collections ; nous ne les connaissons pas, mais il n'y a aucune raison pour qu'ils n'en aient pas eu un comme leurs deux autres frères.

Sur les armoiries des Paris, le fond de l'écu (ainsi que la pomme dans certains exemplaires) est piqué de points d'or pour : *D'or* (le premier mot de la description de leur blason), à la fasce d'azur, chargée d'une pomme d'or, tigée et feuillée de sinople. Ce pointillé existe sur l'*ex-libris* de Du Verney et sur les armoiries des portraits gravés de Monmartel, comme sur les gravures dédiées au marquis de Brunoy et sur les livres aux armes des Paris que nous possédons. On le retrouve aussi sur la plaque de cuivre portant inscription qui se trouve dans l'église de Brunoy², sur les jetons de jeu de Monmartel-Béthune, et sur le jeton de mariage Monmartel-Justine-Paris, sur les sceaux de cire des lettres d'Antoine Paris, sur un cachet de cristal de roche que nous avons vu, sur une épreuve, gravée à l'eau-forte, ayant servi pour la gravure des armoiries sur des pièces d'argenterie³, etc. (PL. XX).

De ces diverses constatations il résulterait que le pointillé qui est sur le fond de l'écu, et que l'on remarque sur la pomme, est bien commun aux armoiries de tous les Paris. Or, sur certaines reliures, comme celle que nous reproduisons aux armes Monmartel-Béthune (PL. XXIV), l'écusson de Monmartel ne présente pas ce pointillé. Quant à la pomme, elle affecte des aspects multiformes, depuis la pomme de Colville jusqu'à celle du jardin des Hespérides en passant par la pêche !

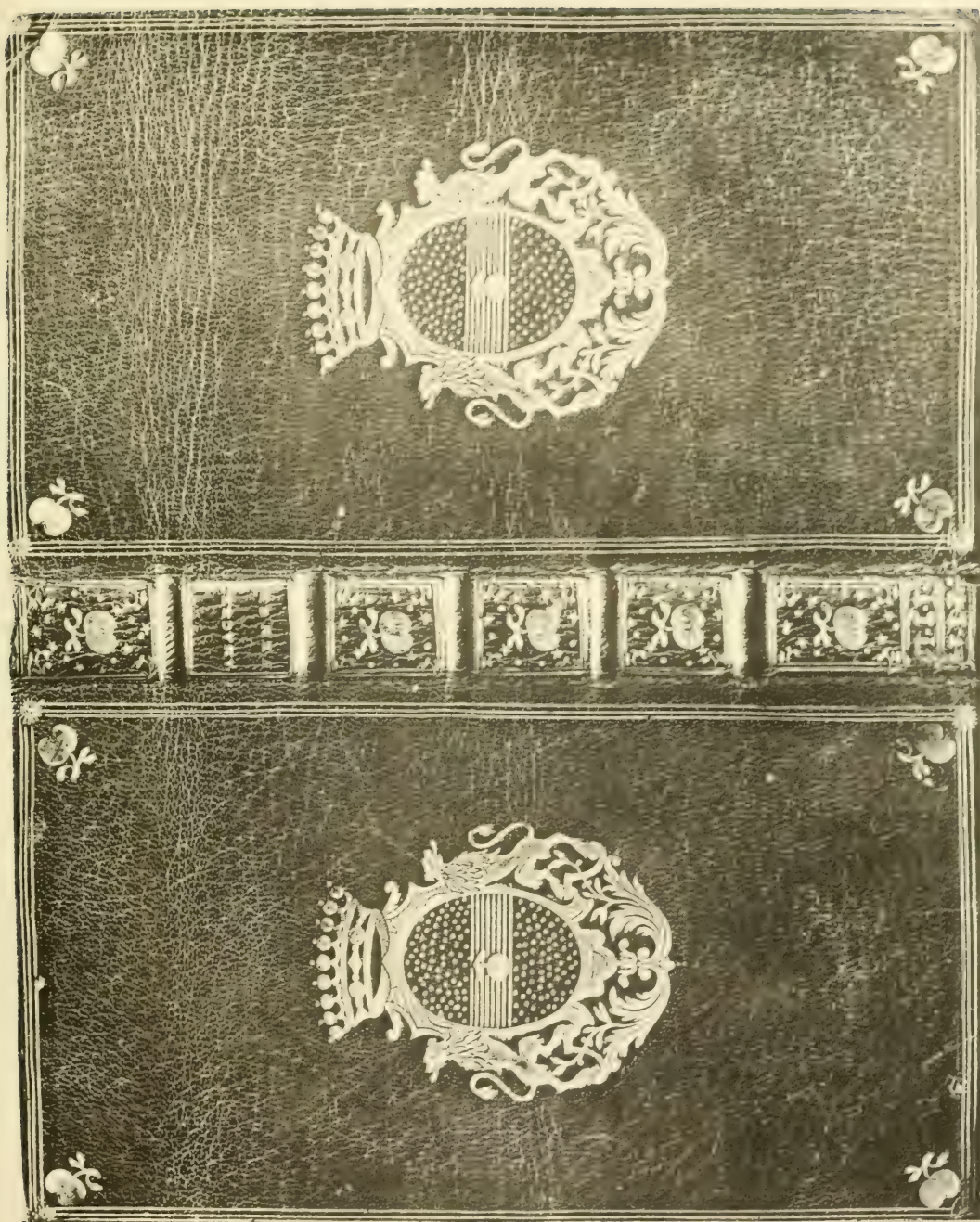
Autre remarque : dans une reliure fort bien conservée que nous avons sous les yeux, la fasce, qui devrait marquer « d'azur », c'est-à-dire avec hachures horizontales, comme sur d'autres exemplaires aux armes des Paris, est seulement bordée d'un filet.

En ce qui concerne les supports, ceux-ci sont trop variés pour les détailler ; ce sont en général des lions dans des attitudes diverses ; certains représentent deux lions debout ou deux lions couchés, ou bien un lion debout et un lion couché ; d'autres

1. Vente du mercredi 20 novembre 1912 (Collection Léon Vaillant).

2. Provenant du cercueil de Paris de Monmartel.

3. Sur ce dernier dessin, l'écu est de forme ovale irrégulière se rétrécissant vers la base.



deux têtes de lions terminant le cartouche, d'autres pas de lions, d'autres encore des ornements, avec coquille, palmes, etc.

Il existe aux Archives Nationales une lettre du marquis de Brunoy, scellée d'un sceau de cire rouge à ses armes bien conservé, surmonté de la couronne de marquis et portant en exergue : *Marquisat de Brunoy*¹. Remarquons en passant, — sans avoir réussi à percer le mystère, — que dans la description des cadres de bois doré commandés par lui, on parle de « rosage (*sic*) aux quatre angles qui caractérisent les armes de M. le marquis, et dans le milieu un soleil ». Or, on retrouve sur les plats d'un volume que nous possédons² de petits soleils aux angles des filets. Ce volume, dont nous avons déjà parlé au chapitre de l'hôtel de la Force, est en maroquin plein olive, avec armoiries sur les plats, le dos et les coins ornés de pommes (Pl. XXIII). Le titre porte, au bas de la page, les lettres manuscrites P. D. et un paraphe compliqué. Peut-être faut-il y voir la griffe de Paris Du Verney.

Un autre volume aux armes des Paris, que nous avons eu entre les mains³, était de maroquin rouge avec des pommes au dos de la reliure et des fleurs de lis aux quatre angles. La reproduction ci-contre représente la reliure d'un livre aux armes de Paris-Béthune accolées intitulé : *Bibliothèque ascétique ou sentimens des S.S. Pères et des auteurs ecclésiastiques* sur les plus importants sujets de la morale chrétienne par le R. P. JÉRÔME⁴. Un catalogue⁵ le donne comme provenant de la bibliothèque de M^{me} de Monmartel; mais rien ne prouve que ce ne soit pas de la bibliothèque de son mari, puisque, sauf la couronne changée en 1757, ces armoiries sont semblables à celles qui figurent sur les assiettes du service de Saxe.

Nous n'avons pas encore rencontré de volumes avec l'écusson *seul* de Monmartel ou de son fils comme *marquis* de Brunoy; pas plus que des livres aux armes de la M^{se} de Brunoy, sa femme, avec les écussons Paris-des Cars accolés. Par contre, nous avons admiré un précieux exemplaire aux armes d'Antoinette-Justine Paris, seconde femme de Monmartel. Cette reliure devait être ravissante dans sa fraîcheur avant que des mains, aussi stupides que malfaisantes, eussent cherché à en arracher les armoiries. M. le comte Allard du Chollet, possesseur du volume, a bien

1. ARCH. NAT., X^{2b} 1350.

2. *Anacréon vengé*, Criticopolis, MDCCLV.

3. *Pratique universelle des sciences les plus nécessaires dans le commerce et à la vie civile, avec une explication méthodique pour les personnes de distinction et autres qui désireront en avoir l'intelligence. Enrichie de près de deux cents pièces de gravure dédiée à S. A. S. M^{se} le duc du Maine, par Nicolas Duval, l'un de ses secrétaires*, 3 vol. in-folio, MDCCXXV, à Paris, chez Alexis-Xavier-René Mesnier, libr.-imp. rue Saint-Séverin au Soleil d'Or, en sa boutique au Palais, Grand'salle.

4. Paris, G. Desprez, 1761-1769 (7 volumes in-12), maroq. rouge, doubl. et gardes de moire bleue, dos orné, filets, tranches dorées.

5. *Catalogue* et communication de M. Th. Belin, libraire. — Non cité par Guigard.

Paris de Monmartel.

voulu nous ouvrir les portes de sa bibliothèque pour nous la montrer. L'ouvrage a pour titre : *Abrégé de l'histoire sainte avec des preuves de la Religion. par demandes et par réponses.*

A Paris, chez la Veuve Estienne, rue Saint-Jacques, à la Vertu.

— Jacques Guérin, quai des Augustins.

— Bréassou, rue Saint-Jacques, à la Science.

M.DCC.XXXV, avec approbation et privilège du Roy.

C'est un exemplaire de dédicace à *M^{me} Paris de Monmartel*, dédicace manuscrite, signée Duranty, avec un en-tête représentant Minerve dévoilant le double écusson des Paris soutenu par un amour. A gauche un caducée, à droite une lyre; format in-12; reliure en maroquin rouge; au dos, six nervures avec une pomme entre chacune; aux angles des plats, une *grosse* pomme; et devant, une guirlande de fleurs en demi-cercle, comme attachée par deux rosaces auxquelles sont nouées des rubans. Le double écusson des Paris, surmonté d'une couronne de comte, est flanqué de deux palmes comme supports en guise de lions.

Nous ne saurions dire si les frères Paris, à l'époque où ils vivaient sous le même toit, avaient une bibliothèque commune à tous, ou bien s'ils avaient chacun leur bibliothèque particulière comme ils l'eurent plus tard. Celle de Monmartel, nous l'avons dit¹, se composait de plusieurs milliers de volumes. En parcourant l'inventaire dressé à son décès, nous n'avons trouvé aucune mention de livres à ses armes, pas plus que de volumes avec ex-libris; par contre on y mentionnait des livres à estampes reliés en maroquin ou en veau « aux armes du Roi ». Monmartel avait une bibliothèque au château de Brunoy; peut-être son fils y fit-il transporter une partie des livres de sa bibliothèque de Paris.

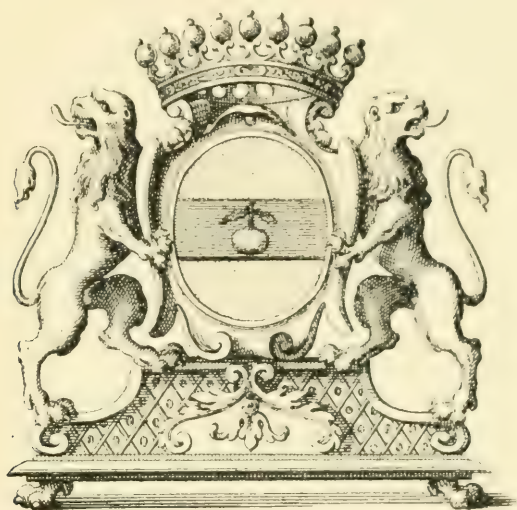
A l'époque du comte de Provence, le bibliothécaire de Monsieur disait qu'il n'y avait plus de place au grand château pour y mettre des livres, les bibliothèques étant comblées; or, le château de Brunoy avait été vendu par le marquis de Brunoy avec tout ce qui le garnissait. Les volumes portant le fer, *Bibliothèque de Brunoy*, banderole figurant au-dessous de l'écusson de Monsieur, furent acquis du temps du prince. Nous connaissons plusieurs amateurs qui possèdent de ces volumes tant in-folio que de plus petit format; nous-même avons un exemplaire, in-12, en douze volumes, des *Contes de Boccace* (par Sabatier de Castres). Nous avons vu à la Bibliothèque Nationale un livre de même provenance².

Jean-Baptiste Paris de Meyzieu, un des plus fameux bibliophiles de son temps,

1. Voir inventaire de l'hôtel Mazarin.

2. BIBL. NAT., Ms. fr. 43135. *Recueil de chansons sur différentes personnes de la Cour depuis 1600 jusqu'en 1707.* Reliure en veau fauve aux armes de Monsieur (*Bibliothèque de Brunoy*).

mourut le 7 septembre 1778. La vente de ses livres eut lieu en 1779. Le catalogue fut publié sous le titre de *Bibliotheca elegantissima Parisiana*, en anglais et en français¹. La vente produisit 54.000 livres², soit environ 220.000 francs de notre monnaie³. « Il était offert aux enchères, dit M. Henri Martin, conservateur de la Biblio-



Ex Libris
Josephi Paris Duverney.

FIGURE 12. — EX-LIBRIS DE JOSEPH PARIS DU VERNEY, d'après un de ceux contenus dans un exemplaire des *Œuvres* de Rabelais provenant de sa bibliothèque (Collection de l'auteur).

thèque de l'Arsenal, 3.944 articles, parmi lesquels on remarquait des livres extrêmement précieux... La plupart des volumes de Paris de Meyzieu ne portent aucune trace de leur passage dans sa bibliothèque. Aussi, pour ce qui concerne les manuscrits, n'en avais-je reconnu aucun sur les rayons de la Bibliothèque de l'Arsenal, lorsque j'en

1. *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Paris de Meyzieu dont la vente se fera le lundi 13 mars 1779 et jours suivants, à Paris, chez Moutard.* Il composait un volume de 346 pages in-8°, et une table comprenant 50 pages, plus 16 pages de division du catalogue.)

2. Note écrite par l'abbé Luigi Baroni, bibliothécaire du M^{is} de Paulmy, en tête du catalogue de la vente de Paris de Meyzieu, qui lui servit pour les acquisitions qu'il y fit pour le compte du M^{is} de Paulmy (BIBL. DE L'ARSENAL).

3. BIBL. NAT., N. A. fr. 20335, Ms. Caraman.

rédigeais le catalogue... Parmi les volumes importants¹ se trouvait un *Traité des Images*, attribué à Charlemagne (n° 663, d'une écriture du ix^e siècle². »

Pendant la Révolution, les biens des émigrés ayant été mis sous séquestre, on s'empara également des livres garnissant leurs bibliothèques et on les plaça dans des dépôts. Tel était le cas des volumes, choisis dans les dépôts littéraires des Cordeliers et de la rue de Lille, qui furent versés à l'École Polytechnique. Feu l'ancien directeur de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, M. Faucou, signalait dans son bulletin des volumes provenant des frères Paris parmi ceux de la bibliothèque de l'École. M. le commandant G. Pinet, qui en est le conservateur, a bien voulu mettre son catalogue à notre disposition. Nous y avons relevé plusieurs noms de Paris, encore devons-nous ajouter que nous ne sommes pas certain du tout qu'il s'agisse bien des descendants des quatre frères³, le nom de « Paris » étant commun à l'époque, et dans la capitale même, à plusieurs personnes jouissant de situations importantes. De plus, aucun de ces volumes ne porte d'ex-libris ou d'armoiries.

Nous avons relevé parmi les livres choisis pour l'École polytechnique :

1^o Au dépôt littéraire de la rue de Lille, le 12 may 1796, « provenant de la bibliothèque *Pairis* (*sic*), émigré » :

Histoire de la Ville de Paris, 5 vol. Paris, 1725, par FÉLIBIEN. — *Histoire des Recherches et des Antiquités de Paris*, 3 vol. in-fol. Paris, 1724, par Henri SAUVAL. — *Dictionnaire universel latin et français*, 7 vol. in-fol. Paris, 1743, par TRÉVOUX. — *Essai sur les Monnaies ou Réflexions sur le rapport entre l'Argent et les Denrées*, 1 vol. in-4^o. Paris, 1746, par DUPRÉ DE SAINT-MAUR.

2^o Au dépôt littéraire des Cordeliers, le 12 décembre 1797, « comme provenant d'une bibliothèque *Paris* » :

Dictionnaire de Chymie, 1766, 2 vol. in-8^o.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE⁴

Des Ouvrages relatifs aux frères Paris.

a PARIS LA MONTAGNE. *Original de l'Instruction de mon frère Lamontagne à ses enfants ou Discours de M. Paris de La Montagne à ses enfants pour les instruire*

1. La bibliothèque de Rouen possède aussi un volume en latin intitulé : *Traité des bibliothèques* provenant de la vente Paris de Meyzieu; et un autographe de Monmartel (collection de Blossville). *Catalogue général des Ms. des Bibl. pub. de France*, t. I, p. 435, n^{os} 1453 et 1492 bis.

2. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. VIII, pp. 57-109-293-323-324.

3. Il y avait de leur nom : Paris d'Illins, Paris de Treffonds, Paris d'Avancourt.

4. Nous mentionnons seulement les ouvrages, imprimés ou manuscrits, entièrement consacrés aux frères Paris ou ceux qui en donnent des relations d'une certaine importance; les autres sont légion. La bibliographie concernant le M^{is} de Brunoy sera donnée dans *Le Marquis de Brunoy*.

de sa conduite et de celle de ses frères dans les principales matières du gouvernement où ils ont participé, 1729. — *Instruction de feu mon frère l'ainé, de mon frère La Montagne et de moi pour mon neveu La Montagne.* (Les deux ouvrages en un seul, manuscrit de 337 pp. ARCH. NAT., cote KK 1005^b.)

b) *Discours de Paris la Montagne à ses enfants*¹. (BIBL. DE L'ARSENAL, Ms. 4494. 82 ff.)

c) *Idem*, 412 pp. (BIBL. DE GRENOBLE.)

Mémoire du Sr Paris La Montagne pour Monseigneur seul sur la conduite de ses frères et de luy, dans les différens emplois qui leur ont été confiés. (BIBL. DE GRENOBLE, Ms. R. 7542.)

PIERRARD (Abbé). *Histoire abrégée de Sampigny-sur-Meuse (Lorraine), diocèse de Verdun, de son ancien état et de son état actuel, de ses églises paroissiales, de son patron ou patronne Sainte Lucie, de sa chasse ou reliques, etc., faite par moi Pierrard, curé dudit Sampigny, 1746.* 1 vol. in-8° relié, demi-basane (Ms.)

Id., Un second manuscrit du même, plus complet (vers 1747).

LUCHET (Mis de). *Histoire de Messieurs Paris, etc.*, s. l. (Lausanne) M.DCC.LXXVI.

D'après l'auteur anonyme des *Folies du Marquis de Brunoy*, celui de l'*Histoire de Messieurs Paris* aurait été Du Verney (Cf. *Les folies du Marquis de Brunoy*, t. I^{er}, p. 34). Il n'était pas si loin de la vérité.

Voici comment la critique accueillit cet ouvrage au moment de sa publication : « *Histoire de MM. Paris*, par M. de L., ancien officier de cavalerie : *ouvrage dans lequel on montre comment un royaume peut passer de l'état le plus déplorable à l'état le plus florissant.* Ce volume de cent-soixante pages est précédé d'un discours préliminaire qui en a seize. Tout le monde sait que les quatre frères dont il est ici question ont eu grande part aux affaires de finances sur la fin du règne de Louis XIV, sous la Régence et sous le feu Roi. On sent combien l'ouvrage pourrait être intéressant par le parallèle de la conduite et de la fortune de ces illustres parvenus, qui, chargés de la plus importante gestion, pendant plus d'un demi-siècle, ont fait une fortune considérable, mais bien inférieure à celle des Laborde et des Beaujon, qui n'ont eu la confiance de la Cour que pendant peu d'années, et qui, au contraire, ont fait passer la France de l'état le plus florissant à l'état le plus déplorable. On voit malheureusement que l'auteur du livre en question n'est qu'un adulateur outré de la famille des Paris, sans vues, sans talent et incapable de traiter cette matière sous le point de vue intéressant où elle aurait dû être présentée. » (*Mémoires secrets*, t. IX, p. 136.)

Cet « adulateur outré » n'avait fait que copier ce que disait de ses frères et de lui... Paris La Montagne, l'auteur du manuscrit que le marquis de Luchet avait eu entre les mains !

1. Comme nous l'avons dit au début de cet ouvrage, il doit exister d'autres exemplaires manuscrits de ce *Discours*. La Montagne devait en avoir fait transcrire une copie pour chacun de ses enfants. (Voy. page 12.)

Arrêt du Conseil d'État du Roi, et lettres patentes sur icelui, portant commission au sieur Micault d'Harvelay, garde du Trésor royal, pour achever les exercices de ladite charge... aux lieu et place du sieur Paris de Monmartel, conseiller d'État son oncle, données à Versailles le 25 aoust 1755, 3 pp.

RICHELIEU (Duc de). *Correspondance particulière et historique du M^o duc de Richelieu en 1756, 1757 et 1758, avec M. Paris du Verney, conseiller d'État.* Londres et Paris, 1789, 2 vol. in-8.

BERNIS (Cardinal de). *Correspondance du Cardinal de Bernis, ministre d'État, avec M. Paris du Verney, conseiller d'État, depuis 1752 jusqu'en 1769.* Londres, 1790, in-8^o.

GUY, ALLARD et LUCHET, *Monographie historique et religieuse de Moirans.* Moirans, 1850, in-8^o.

Les frères Paris à Sampigny (s. n. a). Paris, Edwin Trot, 1850.

CLÉMENT (Pierre), *Portraits historiques.* Paris, 1855.

ROCHAS (A.), *Biographie du Dauphiné.* Charavay, 1860.

CLERC-JACQUIER (L.), *Monographie de Moirans.*

DUMONT, *Les Ruines de la Meuse. — Sampigny et ses dépendances.* Paris et Nancy, s. d. (1870), t. V.

MACÉ DE LÉPINAY, *Étude sur les frères Paris.* BIBL. DE GRENOBLE, Ms. autog., in-8^o. 19 ff. cote R 7540.

BONNABELLE, *Notice sur Sampigny.* In-8^o, Bar-le-Duc, Coutant-Laguerre, 1883. (Extrait des *Mémoires de Bar*).

JANZÉ V^{icomte} Alix de, *Les Financiers d'autrefois, Fermiers-généraux.* Paris, 1886, in-8^o.

BERNIS (Cardinal de), *Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierres, cardinal de Bernis,* publiés par Frédéric Masson, 1903, 2 vol. in-8^o.

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux (voir les tables).

Mémoires et ouvrages composés par les Paris ¹.

1. Voy. au chapitre intitulé : « Sous le Ministère du duc de Bourbon », p. 93.





ESTIMATION DES TABLEAUX, MARBRES, BRONZES GRAVURES

INVENTORIÉS A LA MORT DE PARIS DE MONMARTEL DANS SON HOTEL
DE LA RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS 1

1766

Deux tableaux faits à la plume par M. Massé², d'après Chardin, dont l'un représente un Enfant jouant avec des cartes et l'autre une Jeune Fille tenant une raquette, sous verre et dans leur bordure de bois doré; prisés 72 l.

Un autre tableau par M. Macé, d'après Le Poussin, représentant le Mariage de Sainte Catherine, sous verre et dans sa bordure de bois doré; prisé 12 l.

Deux autres tableaux faits de même, l'un représentant un Paysage et l'autre du Gibier, etc.; prisés 30 l.

Un tableau sans bordure fait de même représentant une Sainte-Famille, d'après Raphaël; prisé 6 l.

Un tableau dessiné à la plume par Poisson; un Paysage d'après Berghem, sous verre et dans sa bordure dorée; prisés 24 l.

Un tableau représentant Louis XIV, gravé par Drevet, d'après Rigaud, sous glace et dans sa bordure dorée; prisé 60 l.

Un tableau peint sur toile dans le goût de Vannuci³, représentant Saint Jean l'Évangéliste et une Vierge dans la gloire, avec sa bordure dorée; prisé 48 l.

Un tableau peint sur toile dans le goût du Mole (?) représentant Sainte Anne, avec sa bordure dorée; prisé 9 l.

1. Beaucoup de ces objets d'art ne figurent pas sur les catalogues des ventes faites en 1772 et 1776.

2. On trouve ce nom écrit Massé et Macé.

3. André Vannuci del Sarto.

Un petit tableau peint sur bois par Téniers, représentant un Château et des Pêcheurs sur le devant, avec bordure de bois doré ; prisé 120 l.

Un tableau peint sur toile par Desportes, représentant du Gibier et des Fruits ; prisé 120 l.

Sept dessus de portes, peints sur toile, de différentes formes et grandeurs, représentant différents sujets ; prisés 24 l.

Trois estampes représentant partie des Festes données à Strasbourg lors de l'arrivée du roy en cette ville, sous verre et dans leur bordure dorée ; prisées 36 l.

Un tableau peint sur toile et représentant le Jugement de Paris ; prisé 6 l.

Un autre de même, représentant un Paysage avec figures et animaux ; prisé 24 l.

Un tableau, représentant une Cléopâtre, en miniature, sous glace et dans sa bordure dorée ; prisé 36 l.

Quatre tableaux au pastel, représentant des Femmes, d'après La Rosalba, sous verre avec bordure dorée ; prisés 36 l.

Le portrait de M^{lle} Le Couvreur, peint à l'huile, sous verre avec bordure dorée ; prisé 6 l.

Un tableau fait à la plume par M. Macé et coloré, représentant Moïse sauvé des Eaux, d'après Largillière, sous glace avec bordure dorée ; prisé 80 l.

Un autre tableau à la plume fait par le même, représentant un Repos en Égypte, sous verre et dans sa bordure dorée ; prisé 12 l.

Le portrait du Roy aussi fait à la plume par le même, sous verre avec bordure dorée ; prisé 12 l.

Le portrait de M. Macé, gravé par Wille, d'après Toquet¹, sous verre, etc. ; prisé 9 l.

Le portrait de M. de Gesvres, gravé par Petit, d'après Van Loo, sous verre, etc. ; prisé 3 l.

Trois estampes, partie des Fêtes de Strasbourg, sous verre, bordure dorée ; prisées 30 l.

Un tableau au pastel, représentant une Tête de Saint Sébastien, d'après Le Gouachin (?), sous verre et dans sa bordure dorée ; prisé 6 l.

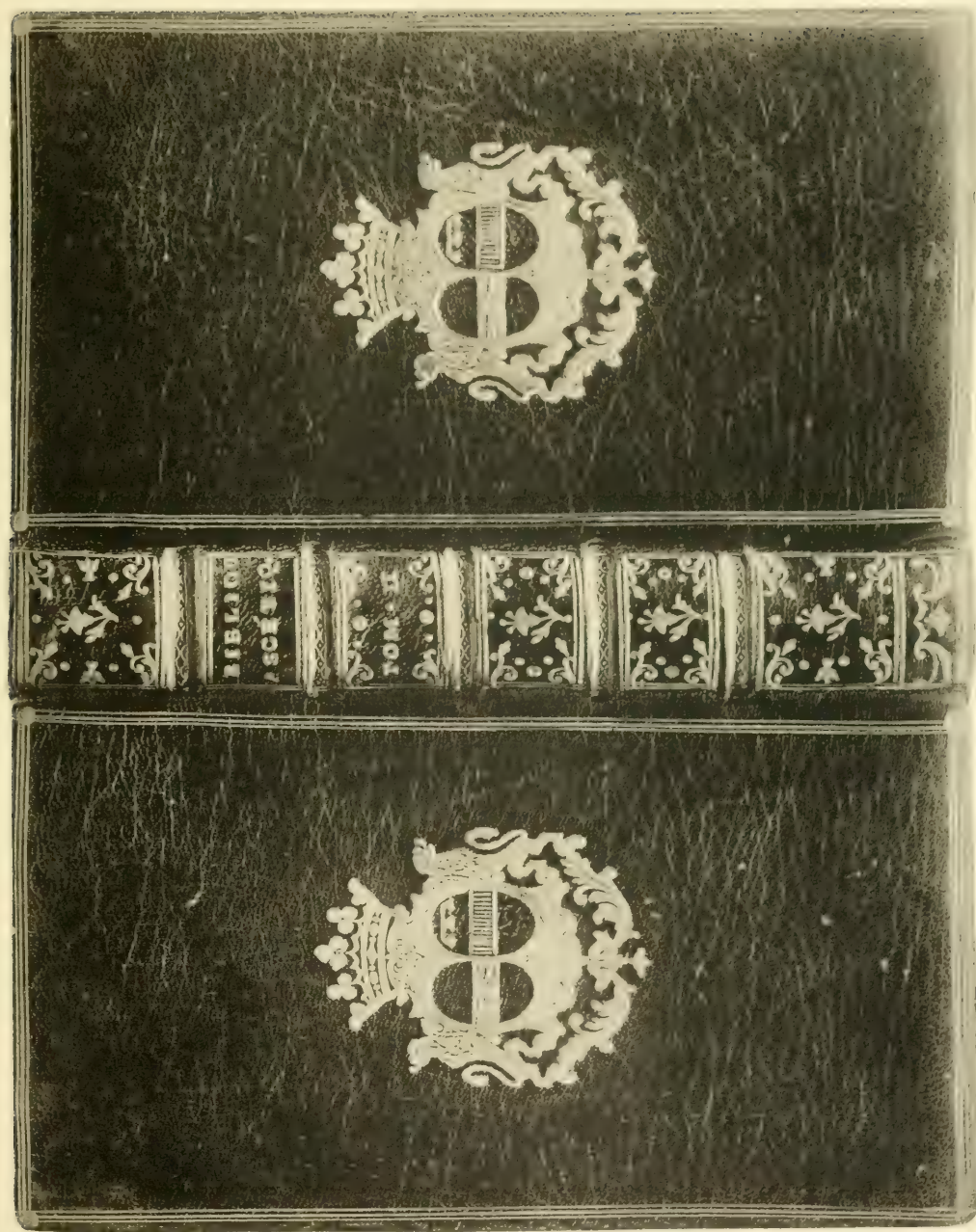
Deux Têtes de Femme au pastel, d'après Paul Véronèse, sous verre, etc. ; prisé 12 l.

Un petit tableau sur bois, représentant un Médecin flamand, par Dinkere (*sic*), dans sa bordure de bois doré ; prisé 12 l.

Un tableau peint sur bois, représentant une Femme jouant de la flûte, dans sa bordure de bois doré ; prisé 3 l.

Un tableau ovale, peint sur toile, par Antoine Coypel, représentant le Triomphe de Galathée, dans sa bordure dorée ; prisé 48 l.

1. Tocqué (Louis), peintre (1696-1772).



BIBLIOTHÈQUE DES ANCIENS - PARIS DE MONSIEUR - BUREAU.

Deux tableaux peints sur toile, faisant pendants et représentant l'un le Colisée et l'autre l'Arc de Titus, dans leur bordure dorée ; prisés 48 l.

Deux tableaux peints sur bois par Van der Does, représentant des Paysages avec figures et animaux, dans leurs bordures dorées ; prisés 120 l.

Deux tableaux d'architecture, sur toile, par Bibbiena, bordures dorées ; prisés 96 l.

Un tableau peint sur cuivre, d'après Rubens, représentant la Conversion de Saint Paul, dans sa bordure dorée ; prisé 12 l.

Un autre tableau peint sur cuivre, représentant une Sainte-Famille, bordure dorée ; prisé 6 l.

Un tableau peint sur bois, représentant une Fuite en Égypte, d'après Le Guide, bordure dorée ; prisé 6 l.

Un tableau peint sur toile, représentant un Vieillard tenant un livre, bordure dorée ; prisé 6 l.

Deux tableaux d'architecture dans le goût de Jean-Paul Panini, bordure dorée ; prisé 120 l.

Deux tableaux peints sur toile, représentant des Paysages, par Gourdois, bordure dorée ; prisés 200 l.

Un tableau peint sur toile, représentant des Jeux d'Enfants, par Caze, bordure dorée ; prisé 18 l.

Le portrait du Roi de Prusse, peint sur toile, bordure dorée ; prisé 18 l.

Le portrait de M. Duval, peint sur toile, par Michel Van Loo, bordure dorée ; prisé 72 l.

Le portrait d'un Ministre, peint sur toile, bordure dorée ; prisé 6 l.

Deux Vierges peintes sur bois, dans des bordures dorées, d'après Raphaël et André del Sarto ; prisées 200 l.

Un tableau peint sur toile, représentant la Charité de Saint François recevant l'Enfant Jésus des mains de la Vierge, d'après Le Guide, bordure dorée ; prisé 15 l.

Deux bronzes, dont l'un représente Henri IV sous la forme d'Hercule, et l'autre Jupiter ; prisés 120 l.

Deux autres bronzes, dont un représente Hercule étouffant Antée, l'autre deux Filles Lacédémoniennes luttant ; prisés 300 l.

Un groupe de deux Enfants en marbre, sur un piédestal et marbre incrusté de jaspe de Sicile ; prisé 120 l.

Deux Enfants en marbre, dont l'un antique et l'autre de Pigal (*sic*) sur leur pied de bronze en couleur ; prisés 3.000 l.

Le Médaillon du Roy en marbre, par Rœttier, dans une bordure de bronze doré ; prisé 500 l.

Deux bronzes, représentant la Renommée et Mercure sur des chevaux ailés,

d'après ceux des Tuileries de Coesvaux *(sic)* sur leurs pieds de bois noirci ; prisés 600 l.

Une petite statue équestre de Louis XIV, en bronze, sur un pied de marbre ; prisée 150 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant la Sœur de Thomas Paar assise, tenant un livre sur ses genoux, par Rembrandt ; prisé 1.200 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant le Cardinal d'Amboise en forgeron, par Le Titien ; prisé 1.200 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant Cromwell, dans le goût de Van Dyck ; prisé 300 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant le Chevalier Bayard, par Le Georgion ; prisé 1.200 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant l'Amiral Ruyter, par Rembrandt ; prisé 2.000 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant le Duc d'Albe, par Le Titien ; prisé 1.200 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant Thomas Paar, par Pietro Lely ; prisé 1.400 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant une Femme, dans le goût de Paul Véronèse ; prisé 150 l.

Deux tableaux faisant pendants peints sur bois dans leur bordure dorée, l'un représentant la Chaste Suzanne, et l'autre la Peinture du Chevalier Van der Werf ; prisés 2.000 l.

Deux tableaux faisant pendants, peints sur bois dans leur bordure dorée, représentant une Halte et une Marche d'Armée, dans le goût de Wouverman ; prisés 600 l.

Deux tableaux de même, représentant deux Repos de Chasseurs, par Wouverman ; prisés 2.400 l.

Un tableau peint sur toile, dans sa bordure dorée, représentant un Paysage et des Animaux, par Berghem ; prisé 1.200 l.

Un tableau de même, représentant une Noce Flamande, de Téniers ; prisé 600 l.

Un autre pareil tableau par le même ; prisé 600 l.

Un tableau peint sur cuivre, dans sa bordure dorée, représentant une Guinguette Flamande, de Téniers ; prisé 4.000 l.

Un tableau peint sur toile, dans sa bordure dorée, représentant un Paysage et un Château, par Dupuis de Franq ; prisé 24 l.

Un tableau peint sur cuivre, dans sa bordure dorée, représentant Saint François, par un maître flamand ; prisé 48 l.

Deux tableaux peints sur toile, dans leur bordure dorée, représentant l'Enlèvement d'Hélène, d'après Le Guide, et l'autre, l'Homme Sensuel, d'après Le Corrège ; prisés 36 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure dorée, représentant un Flûteur, de Grimout ; prisé 150 l.

Deux dessins à la plume, faits par Macé, représentant, l'un le Sacrifice d'Iphigénie, et l'autre Saint Jean, sous verre et dans leur bordure dorée ; prisés 60 l.

Deux autres dessins à la plume faits par le même, aussi sous verre et dans leur bordure dorée, représentant l'un Sainte Catherine, d'après Paul Véronèse, et l'autre une Bataille, d'après Coypel ; prisés 60 l.

Deux tableaux peints sur toile, dans leur bordure dorée, représentant des Paysages avec figures et animaux, d'après Berghem ; prisés 150 l.

Deux tableaux faisant pendants, peints sur toile, dans leur bordure dorée, représentant l'un Vénus et Adonis, et l'autre Acis et Galatée ; prisés 60 l.

Deux tableaux faisant pendants, peints en détrempe, sous verre et dans leur bordure dorée, représentant l'un un Chimiste, et l'autre une Mère de Famille ; prisés 30 l.

Vingt-cinq estampes, sous verre et dans leur bordure dorée, représentant la Galerie de Rubens du Luxembourg ; prisées 200 l.

Cinquante estampes sous verre, dans leur bordure dorée, représentant les Batailles d'Alexandre, gravées par G. Audran ; prisées 150 l.

Un tableau peint sur toile, représentant Louis XIV entouré de figures allégoriques, par Antoine Coypel ; prisé 150 l.

Un tableau peint sur toile, représentant un Joueur de Flûte de l'école Van Dyck ; prisé 48 l.

Un autre tableau peint sur toile, dans sa bordure dorée, représentant un Portrait, par Porbus ; prisé 24 l.

Deux tableaux peints sur toile, dans leur bordure dorée, représentant l'un la Prédication de Saint Jean, et l'autre le Siège d'Anvers ; prisés 200 l.





EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

LIVRES GARNIS D'ESTAMPES

1766

15 volumes in-folio, ornés de figures d'après différents maîtres, en grand papier ; prisés 3.000 l.

36 volumes in-quarto, reliés en maroquin ; ...une autre Bible contenant l'Ancien, le Nouveau Testament, les Évangélistes et les Prophètes, ornés ensemble de différentes figures ; prisés ensemble 3.000 l.

CABINET DU ROY

Un volume grand in-folio, relié en veau et aux armes du roi, contenant 33 estampes des tableaux du cabinet du Roy auxquels manque la Sainte-Famille et 60 statues et bustes de Mellon et Baudet, première édition, avec discours et explication des tableaux de l'Imprimerie royale, en 1677 ; prisé 48 l.

Un volume in-folio, relié en maroquin, aux armes du roi ; seconde édition, contenant les 36 estampes des tableaux du Cabinet du roy ; prisé 100 l.

Un grand in-folio, relié en maroquin, contenant 33 estampes appelées les Petites Conquêtes du Roy, dont 18 de Leclerc et Châtillon et 15 de Dolivard, le Pautre et autres ; prisé 36 l.

Un grand volume in-folio, relié en veau, contenant 20 estampes de Vandermeulen, des Conquêtes du roy ; prisé 24 l.

Un autre, relié en maroquin aux armes du roi, contenant 28 estampes nommées les Conquêtes du Roy, dont 18 de Leclerc et Châtillon et les autres de différents maîtres ; prisé 72 l.

Un volume de même, contenant 33 estampes de Vandermeulen des Conquêtes du Roy ; prisé 60 l.

Un autre grand in-folio, relié en veau aux armes du roi, édition de 1670, contenant 8 estampes et les 36 devises des Tapisseries du Roy désignées sous les noms des quatre éléments et des quatre saisons, gravées par Leclere ; prisé 50 l.

Un volume in-folio, relié en maroquin aux armes du roi, contenant 14 estampes des Fêtes de Versailles, par Silvestre ; prisé 48 l.

Un autre grand in-folio, relié en maroquin, édition de 1662, contenant les estampes connues sous le nom de « Carrousel » ; prisé 24 l.

Un autre, relié en veau aux mêmes armes, édition française de 1670, avec mêmes estampes ; prisé 12 l.

Un volume grand in-folio *Carta maxima*, relié en maroquin aux armes du roi, contenant 7 grandes estampes dont les Cinq Batailles d'Alexandre, gravées par Girard Audran, et Edelinck, édition de Gaetan, et deux autres, dont l'une, un Portement de Croix et l'autre, la Transfiguration, d'après Raphaël ; prisé 150 l.

Un grand volume in-folio, relié en veau aux armes du roi, contenant les Vues du Château et Jardin de Versailles en 64 pièces, et la Grotte de Versailles, en 14 pièces ; prisé 48 l.

Un volume in-folio, relié en maroquin rouge aux armes du roi, contenant les estampes de la Grotte de Versailles ; prisé 12 l.

Un volume de même, contenant 17 estampes dont les 7 premières représentant le Grand Escalier et les autres les Plafonds de la Petite Galerie de Versailles et de la Chapelle de Sceaux ; prisé 48 l.

Un volume de même, contenant 30 estampes de dessins de fontaines et autres de Lebrun ; prisé 12 l.

Un volume de même, contenant les estampes représentant les Vues et Jardins de Versailles par Silvestre et Lepautre ; prisé 18 l.

Un autre volume de même, contenant les Vues des différentes Maisons royales par Silvestre ; prisé 30 l.

Un autre volume sans armes, contenant divers dessins de décorations de pavillons par Lebrun ; prisé 9 l.

Un volume in-folio, relié en veau aux armes du roi, représentant les Vues des Maisons royales par Silvestre ; prisé 12 l.

Un autre in-folio, relié en maroquin, contenant les Ornaments du Louvre par Bérain ; prisé 9 l.

SUPPLÉMENT AU CABINET DU ROY

Un volume in-folio, relié en maroquin aux armes du roi, édition de 1676, contenant « l'Histoire des Animaux » en 16 estampes gravées par Leclerc, et l'autre volume in-folio, relié en veau, contenant la même histoire en 20 figures ; le tout prisé 96 l.

Un volume in-folio, relié en maroquin aux armes du roi, édition de 1676, Recueil de plusieurs traités de mathématiques ; prisé 18 l.

Un volume de même et sans armes contenant les Grands Plans et Élévation de l'Hôtel royal des Invalides ; prisé 48 l.

Un autre de même, contenant la Description générale des Invalides ; prisé 12 l.

Deux volumes in-folio, reliés de même et aux armes du roi, contenant 138 plans de Batailles et Sièges par Beaulieu ; prisés 120 l.

Un volume in-folio, sans armes, contenant les Plans de Batailles et Sièges, connu sous le nom de Petit Beaulieu ; prisé 48 l.

Deux grands in-folio, reliés en veau, contenant les Plantes du Cabinet du Roy en 319 morceaux ; prisés 300 l.

Un volume in-folio relié en maroquin aux armes du roi, contenant les Médaillons antiques du Cabinet du Roy ; prisé 12 l.

Un pareil volume, sans armes ; prisé 12 l.

Un autre, contenant la Carte des Environs de Paris en neuf feuilles par La Pointe ; prisé 9 l.

Un volume de même contenant 57 pièces des Arts et Métiers ; prisé 72 l.

Un volume in-folio, relié en veau aux armes du roi, contenant le Sacre de Louis XV ; prisé 60 l.

Deux pareils volumes, mais en maroquin, contenant les Festes données au Roy dans les Villes du Havre et de Strasbourg ; prisés 72 l.

Un autre volume in-folio, relié en veau, contenant le Plan de Paris de M. Turgot ; prisé 24 l.

Deux volumes in-folio, reliés en maroquin rouge, contenant l'Œuvre de Calo¹ ; prisés 500 l.

Deux autres reliés en veau contenant l'Œuvre de Labelle ; prisés 500 l.

Quatre volumes in-folio, reliés en maroquin, contenant l'Œuvre de Sébastien Le Clerc ; prisés 1200 l.

Un autre grand volume, relié en maroquin bleu, contenant une partie de l'Œuvre de Picart ; prisé 150 l.

Un autre, relié en veau, contenant la Galerie du Président Lambert, par Picart ; prisé 60 l.

Un volume in-folio, relié de même, contenant diverses Pièces de Rimbran² (*sic*) et d'après lui ; prisé 36 l.

Un autre, reliure maroquin, contenant l'Œuvre de M. Crozat ; prisé 150 l.

1. Jacques Callot.

2. Rembrandt.

- Un volume relié en veau, contenant le Cabinet Deville¹ (?) ; prisé 48 l.
- Un pareil volume in-folio, contenant les Habillements du Levant, par M. de Fériolles ; prisé 48 l.
- Un *idem*, enluminé ; prisés 72 l.
- Un volume semblable, contenant le Cabinet de l'Archiduc, par Téniers ; prisé 36 l.
- Deux volumes in-folio, reliés en maroquin, dont l'un contenant les douze Tapisseries et l'autre les Statues et Bustes de Meulen ; prisés 72 l.
- Un volume in-folio, relié en veau, contenant la Galerie Barberil² ; prisé 12 l.
- Un pareil volume contenant l'Œuvre de Vouette³, gravée par Dorigny ; prisé 36 l.
- Un volume in-folio, relié en maroquin, aux armes du roi, représentant les Ornaments du Louvre, par Bérain et Lepautre ; prisé 9 l.
- Un volume in-folio, relié en veau, contenant l'Œuvre de La Faye (?) ; prisé 36 l.
- Un pareil volume contenant l'Œuvre de Bérain et autres ; prisé 12 l.
- Un autre contenant la Pompe funèbre d'un duc de Lorraine ; prisé 24 l.
- Trois pareils volumes contenant les Restes de l'Ancienne Rome, par Doverbeck ; prisés 48 l.
- Un volume contenant l'Architecture de Pitron ; prisé 36 l.
- Un volume relié en veau, contenant le Recueil des estampes de Couëtél⁴, par différents graveurs ; prisé 124 l.
- Un pareil volume contenant l'Œuvre de Romain de Hoogue et autres ; prisé 60 l.
- Un *idem*, contenant la Suite de Romain de Hoogue et autres ; prisé 12 l.
- Deux volumes in-folio, reliés en maroquin, contenant l'Œuvre de Rigaud et de Largillière dont l'Œuvre de Rigaud, 400 l., et l'Œuvre de Largillière, 200 l. = 600 l.
- Un volume in-folio, relié en veau, représentant la Cérémonie d'Entrée d'un Infant d'Espagne ; prisé 18 l.
- Un pareil volume contenant les Statues de Versailles, par Thomassin ; prisé 36 l.
- Un *idem* contenant les mêmes sujets par différents graveurs ; prisé 12 l.
- Un volume in-quarto, relié en maroquin aux armes du roi, contenant l'Explication des Tableaux de la Galerie de Versailles ; prisé 6 l.
- Un pareil volume, sans armes, contenant les Petites Conquêtes de Lorraine de Le Clerc, par Paquot ; prisé 6 l.

1. Ingénieur.

2. Barberini, sans doute.

3. Vouet (Simon), peintre (1590-1649).

4. Coypel.

Un volume in-folio, relié en veau, contenant les Statues Anciennes et Modernes de Rome, par différents graveurs ; prisé 12 l.

Un volume in-12, relié en veau, contenant les Statues de Versailles, par Thomas-sin ; prisé 6 l.

Un volume oblong, relié en vélin, contenant les Cérémonies d'une Entrée, par Mérian ; prisé 4 l.

Un volume in-folio, relié en vélin, contenant les Vues de la Ville (?)... prisé 3 l.

Deux volumes oblongs représentant les Ruines et les Statues antiques de Rome ; prisés 12 l.

Un autre pareil volume, représentant les Bas-reliefs de la Colonne Antonine ; prisé 24 l.

Un pareil volume oblong contenant les Palais Modernes de Rome ; prisé 12 l.

Un volume oblong, relié en basane, contenant plusieurs estampes d'après Raphaël ; prisé 6 l.

Un volume in-folio, relié en veau, représentant différents Portraits de Papes et Cardinaux ; prisé 6 l.

Un autre volume de même, Portraits de Van Dyck et autres maîtres ; prisé 36 l.

Un autre volume de même contenant des Portraits de Princes et Hommes Illustres ; prisé 12 l.

Un pareil volume contenant les Dessins de l'Église de Saint-Pierre de Rome, par Tardieu ; prisé 12 l.

Un Coypel.

Un pareil volume contenant les Plans et Élévations de la Sapience à Rome, par le cavalier Bernini ; prisé 12 l.

Quatre volumes in-folio, reliés en maroquin jaune, contenant un Recueil d'Estampes en manière noire. Sujets et portraits de Sémites et autres ; prisés 150 l.

Quatre volumes in-folio, brochés, contenant les Vues des Maisons les plus considérables de Paris et de la France ; prisés 96 l.

Un volume in-folio, relié en maroquin blanc, contenant Plusieurs Antiquités de Rome ; prisé 72 l.

Sept volumes in-folio, reliés en veau, contenant l'Œuvre de Le Pautre ; prisés 72 l.

Un volume oblong, relié en veau, contenant l'Œuvre de Chauveau ; prisé 6 l.

Un autre volume semblable, contenant des Estampes de différents Maîtres ; prisé 91.

Un volume in-folio, relié en vélin vert, contenant des Estampes diverses, la plupart paysages ; prisé 24 l.

Deux volumes in-folio, reliés en veau, contenant des Paysages de Silvestre, Pérelle, et autres ; prisés 48 l.

Un pareil volume relié en veau, contenant des Estampes de différents Maîtres d'Italie comme Guide, Parmesan, Albert Durer, flamands et autres ; prisé 24 l.

Deux pareils volumes contenant l'OEuvre de Romain de Hooge, Mathieu Meyrian. (*sic*) et autres ; prisés 24 l.

Un autre contenant des Plans et Vues de différentes Villes d'Italie ; prisé 9 l.

Un volume in-folio, relié en vélin vert, contenant un Recueil d'Estampes, d'anciens Maîtres d'Italie ; prisé 9 l.

Un volume oblong, relié en veau, contenant les Bas-reliefs de la colonne Trajane ; prisé 12 l.

Un pareil volume contenant les Antiquités de Rome ; prisé 3 l.

Un volume in-folio, contenant un Recueil des Martyrs de Galle ; prisé 6 l.

Un autre, relié en veau, contenant différentes Estampes de Maîtres d'Italie et autres ; prisé 12 l.

Deux petits volumes oblongs, couverts de parchemin, contenant différents Sujets et Paysages ; prisés 6 l.

Un autre petit volume oblong contenant les Métamorphoses d'Ovide, par Tempesta ; prisé 6 l.

Un autre volume oblong, contenant les Ornaments de Cotellet ; prisé 3 l.

Un portefeuille couvert de vélin vert contenant différentes Estampes de plusieurs Maîtres ; prisé 36 l.

Trois volumes in-folio, couverts de maroquin rouge faits pour l'éducation du roi, dont le premier contient l'Exercice de l'Infanterie, le second l'Exercice de la Cavalerie, et le troisième les Uniformes et Drapeaux des Régiments : le premier et le troisième enluminés ; prisés 192 l.

Deux volumes in-folio, reliés en maroquin rouge, contenant l'Architecture de Nativelle ; prisés 72 l.

Trois recueils brochés, en carton, contenant les différents Palais, Jardins et autres Bâtimens que le roi de Pologne a fait construire tant à Nancy qu'en d'autres endroits ; prisés 72 l.

Un volume oblong, relié de même, contenant des Fleurs, Fruits et Oiseaux, coloré ; prisé 3 l.

Un volume in-folio, relié en maroquin, contenant des Dessins de différents endroits d'Italie ; prisé 36 l.





ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Page 7, note 15, au lieu de : note 54, lire : note 13.

— 40, ligne 12, au lieu de : 1746, lire : 1646.

— 23, note 2, au lieu de : Ansenal, lire : Arsenal.

— 26, L'appel de la note 4 doit être à la neuvième ligne, à Lecouturier.

— 37, note 1, au lieu de : signé, etc., lire : signée... de Paris La Montagne et..., etc.

— 38, Desmarts. Au temps de Monmartel, l'abbaye d'Yerres avait pour abbesse Marie-Thérèse Desmarts, la fille du ministre des Finances, l'un des anciens protecteurs des Paris.

Page 53, ligne 11. D'après une note que nous ne sommes pas à même de pouvoir contrôler, n'en retrouvant pas la source, M^{me} Mégret, première femme de Monmartel, serait morte dans un couvent d'Hennemont, proche Saint-Germain-en-Laye, localité du prieuré où fut enfermé plus tard le marquis de Brunoy.

Page 71, note 4, ligne 2, au lieu de : constitutions à viagères faites, lire : constitutions viagères faites, etc.

Page 75, note 3, au lieu de : de la partie de la basse-cour, lire : de la porte de la basse-cour.

— 76, L'appel de la note 4 doit se trouver à la dixième ligne, à Marquet de Bourgade.

— 91, note 3, au lieu de : qu'on en ai dit, lire : qu'on en ait dit.

— 104, note 1, au lieu de : lieutenant de police, lire : receveur général des finances.

— 115, ligne 27, au lieu de : Gamache, lire : Gamaches.

— 121, ligne 5, au lieu de : 22 octobre 1838, lire : 1738.

— 137, ligne 8. Au sujet du château de Plaisance, les frères de Goncourt, dans *La femme au XVIII^e siècle*, 1887 (p. 73), font cette citation relevée dans *L'ami des femmes*, 1758 (annotation manuscrite de Janet) : « Et quelquefois la bonne compagnie de ce temps poussait jusqu'à Plaisance, jusqu'au beau château des Paris-Monmartel [sic] où, après le diner, une loterie de bijoux magnifiques versait les diamants dans le cercle des femmes. »

Page 138, ligne 28. On trouvera des détails et une vue de l'hôtel de Mailly, où se rendaient Paris de Monmartel et Du Verney auprès de M^{me} de Châteauroux mourante, dans l'ouvrage intitulé *La Rue du Bac*, par M. Charles Duplomb (pp. 9-13).

Page 141, titre. Au lieu de : 1722-1756, lire : 1722-1766.

Il existe une autre commune du nom de Brunoy ; elle se trouve à environ cinq kilomètres de Meaux. Il y a le même un village du nom de Réveillon entre La Ferté-Gaucher et Esternay.

Page 143. On ignore par quelle suite de circonstances Monmartel fut amené à fixer sa résidence d'été dans la région de Corbeil, à Boussy-Saint-Antoine d'abord et à Brunoy ensuite, et quelles furent les raisons qui déterminèrent son choix ; mais il est permis de supposer que les visites qu'il avait dû très probablement faire au prince Charles de Lorraine et à Brunet de Chailly, l'un de ses prédécesseurs au Trésor royal, n'y furent sans doute pas étrangères. Dès 1695, en effet, le prince Charles, favori du Régent, et souvent l'invité des Paris à leur hôtel de La Force, possédait

le château de Fromont, près Ris, où il habitait durant la belle saison. C'est à lui qu'on doit la construction du château actuel. En 1718, Grosbois appartient au fils aîné de Samuel Bernard.

A Brunoy, Brunet de Chailly résidait depuis longtemps déjà. Les Paris n'avaient pas été sans avoir entendu parler de sa maison de campagne (en 1700, le *Mercuré Galant* en avait chanté les beautés), que ses magnifiques cascades et l'aménagement du parc faisaient considérer à juste titre comme une merveille des environs de Paris, et ils furent sans doute curieux de la connaître.

Page 146, ligne 7. A Montgeron, Monmartel avait pour voisin le conseiller au Parlement, L.-Basile Carré, seigneur du lieu l'auteur de l'ouvrage bien connu, *La Vérité des miracles de Paris* — le diacre —, en qui les convulsionnaires trouvèrent un crédule partisan et un défenseur.

Page 146, ligne 12. Le fils de Samuel Bernard, Jacques-Samuel, avait son hôtel rue du Bac, à Paris. Cf. DUPLOMB (Charles), *La Rue du Bac*, 1894, pp. 39-41 (plan de l'hôtel et vue de l'entrée).

Page 147, ligne 7. Après le maréchal de Saxe, le Piple, à Boissy-Saint-Léger, eut pour chatelain François Mahé de La Bourdonnais. Sa mésintelligence avec Dupleix est connue ainsi que ses malheurs.

Page 147, ligne 26. Le catalogue (tome III de la vente du baron Pichon (1898) mentionne au n° 4935 : « Réunion de 12 dessins à la mine de plomb et à l'aquarelle représentant des églises et châteaux aux environs de Paris », une vue de Brunoy, probablement du château ?

Page 162. Au mois d'octobre 1730, lorsque M^{me} de Tencin reçut l'ordre du roi lui enjoignant de s'éloigner de Paris, elle était venue s'installer à Ablon. Ceci explique qu'on la voyait souvent à Brunoy, chez Monmartel. Elle resta six ans à Ablon, années où sa maison ne cessa d'être le rendez-vous des beaux esprits; elle appelait malicieusement la réunion de ses amis « sa ménagerie ». Elle mourut à Paris, le 4 décembre 1749. Cf. BONNIN (abbé Pierre), Ablon-sur-Seine, 1890.

Page 164, ligne 10. Voici comment M^{me} d'Étiolles prit le titre de marquise de Pompadour :

En 1720, M^{me} Françoise de Pompadour, veuve de Philippe Egon, marquis de Courcillon de Pompadour, brigadier des armées du roi et gouverneur de la Touraine, achetait à Soisy-sous-Étiolles, une propriété ayant jadis fait partie de l'ancien fief *le Jardin*, domaine de Giles Malet, le bibliothécaire de Charles V. Cette propriété existe encore. Cf. DUBOIS (A.), *La Marquise de Pompadour au château d'Étiolles*, extrait du Bulletin de la Société historique de Corbeil, Étampes, etc., 1909.) La marquise de Pompadour habite Soisy à partir de 1720; sa signature figure plusieurs fois sur les registres paroissiaux de Soisy. Elle mourut vers 1740, ne laissant qu'une fille qui avait épousé Charles-François d'Albert d'Ailly, comte, puis duc de Picquigny et de Chaulnes. M^{me} Le Normant d'Étiolles, dont le château touchait presque à Soisy, n'ignorait pas que cette famille de Pompadour, originaire du Limousin, était éteinte; peut-être aussi faut-il voir là l'effet des bons offices du parrain Monmartel. Aussi, comme la prononciation de ce nom sonnait harmonieusement à son oreille, elle obtint facilement du roi de se faire appeler à l'avenir marquise de Pompadour, et d'en prendre, avec le titre, les armoiries.

Il était intéressant et curieux de savoir voisines de campagne l'authentique marquise de Pompadour et la marquise légitimée, si on peut dire, qui donna à son nom d'emprunt un nouveau lustre bien différent du premier, mais assurément plus durable dans l'histoire.

Page 164, ligne 18, *au lieu de* : ceux de Meudon et de Crécy, *lire* : ceux de Bellevue, à Meudon, et de Crécy.

Page 169, ligne 31. Les chevaliers de l'Arquebuse de Brie-Comte-Robert participèrent, en 1717, à un concours qui eut lieu à Meaux. On les voit figurer à leur rang respectif sur une gravure qui en perpétue le souvenir. La délégation se composait de quinze chevaliers habillés de gris-blanc, boutons d'argent et pour cocarde une queue de veau. En tête du défilé se trouve « le bouquet »; on y remarque les prix, les guidons et des emblèmes qui diffèrent pour chaque compagnie. Cette

estampe très rare, puisque, dit-on, il y en a seulement trois exemplaires connus, a été reproduite à très petit nombre dans un tirage moderne. En voici la légende : *Les cérémonies observées dans la marche et à la montre des Chevaliers de L'Arquebuse des 57 villes ou provinces assemblées par ordre du Roy dans la ville de Meaux pour y remporter les prix en présence de Monsieur le prince de Rohan, gouverneur de Champagne et de Brie commis par Sa Majesté pour tirer le premier coup en son nom le vingtneufième aoust 1717.* A Paris, chez Gérard Jollain, rue Saint-Jacques, à l'Enfant Jésus.

Page 181. L'appel de la note 2, qui est à Du Verney, doit être à Marquet ; et l'appel de la note 3 à son gendre.

Page 191, ligne 4, *au lieu de* : par les écus de Paris, *lire* : par les écus des Paris.

— 191, note 3, *au lieu de* : Lorge, *lire* : Lorges.

— 191. Il s'agit de la comtesse du Roure, une des habituées des petits soupers de Choisy.

Page 208 face à la planche XVI. La légende : « dessiné par Norry en 1772 » s'applique au n° 1.

— 233, ligne 16, *au lieu de* : 30 juin 1803, *lire* : 1^{er} décembre 1803.

— 247, ligne 20, *au lieu de* : Maétin, *lire* : Martin.

— 233, ligne 12. Un M. de Butteler accompagnait le roi dans ses déplacements à Choisy. Son nom figure, sous le n° 28, sur la liste des personnes qui accompagnaient les souverains au 30 septembre 1747. Cf. *État des communes à la fin du XIX^e siècle publié sous les auspices du Conseil général. CHOISY-LE-ROI, 1902, p. 15.*

Page 264, ligne 2, *au lieu de* : chevalier d'Aguesseau, *lire* : chancelier d'Aguesseau.

— 275, ligne 15, *au lieu de* : comme l'avait été M. de Montargis son prédécesseur, *lire* : comme l'avaient été Antoine Paris et M. de Montargis, ses prédécesseurs.

Pages 278 et 279, *au lieu de* : Fuligny, *lire* : Puligny.

— 282. L'appel de la note 1 doit être à la fin du premier paragraphe (ligne 8) et non ligne 14.

— 318, note 3, ligne 4, *au lieu de* : redevables, *lire* : redevable.

— 331, ligne 16, *au lieu de* : 18 octobre 1810, *lire* : 1910.

— 338, ligne 15, *au lieu de* : nouées, *lire* : noués.

— 332. La bibliothèque de Paris de Meyzieu fut l'objet de plusieurs ventes successives si on s'en rapporte aux catalogues publiés à son nom et à un autre qui est resté anonyme, mais qu'on lui attribue. Le premier en date, l'anonyme, est de 1760. Les exemplaires de ce catalogue portent généralement le nom manuscrit de ce collectionneur, ajouté à l'époque. Remarquons que dans la vente Pichon (t. III, p. 272, il figure sous la désignation seule de « de Mézieux », alors qu'à la page suivante les catalogues des ventes de 1779 et de 1780 sont désignés « Paris de Meyzieu ». Il n'y a pas lieu de penser qu'il s'agit là de deux bibliophiles différents, cependant, la rédaction du titre du catalogue de 1760 ne répond pas à la réalité en tant que désignant Paris de Meyzieu. Expliquons-nous. *Catalogue des livres de feu Monsieur***, dont la vente sera indiquée par affiches. Ce catalogue se trouve à Paris, chez G. Martin, libraire, rue Saint-Jacques, à l'Étoile, M.DCC.LX* (283 pp., contenant 3338 numéros dont une table de division des matières de 10 pages et une table des auteurs de 32 pages). Or, il paraît difficile que le catalogue des livres de feu M***, imprimé en 1760, puisse représenter Paris de Meyzieu puisqu'il se portait fort bien à cette époque-là, n'ayant consenti à devenir feu de Meyzieu que dix-huit ans plus tard, le 7 septembre 1778. On en peut tirer une déduction, et n'en tirerait-on que celle-là, elle aurait sa valeur, c'est que la vente des livres pour laquelle fut imprimé le catalogue de 1760, vente qui aurait bien été faite par Paris de Meyzieu, serait celle de la bibliothèque de son père Paris La Montagne. Nous avons dit, en effet (p. 133), que Paris La Montagne avait légué par testament (1741) ses livres et ses manuscrits à son fils Joseph Paris, et que la mort de ce dernier, survenue en 1744, avait fait échoir la bibliothèque de La Montagne à Paris de Meyzieu, son autre fils.

Après cette vente, ce dernier forma une nouvelle collection de beaux livres auxquels vinrent s'ajouter sans doute une partie de ceux provenant des bibliothèques de ses oncles et probablement aussi de son cousin, le marquis de Brunoy, qui avait vendu beaucoup d'objets mobiliers depuis 1775.

La première vente, qui eut lieu après sa mort, fut celle de 1779.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Paris de Meyzieu, dont la vente se fera le lundi 15 mars 1779, à Paris, chez Moutard..., etc. (voy. p. 339, note 1).

Une autre vente eut lieu en 1780 (voy. Catalogue de la vente Pichon, t. III, p. 273).

Et enfin un catalogue imprimé en anglais porte la date de 1791. *BIBLIOTHECA PARISIANA, A catalogue of a Collection of Books, formed by a Gentleman in France. London. Edwards, 1791, in-8°*. Les périodiques de librairie le font suivre souvent de cette notice : « Catalogue de la seconde bibliothèque, formée par Paris de Meyzieu, remarquable par les manuscrits, la beauté et la rareté des éditions et le choix des reliures. »

La bibliothèque de l' Arsenal possède une grande partie des livres de la bibliothèque de Paris de Meyzieu.





INDEX ALPHABÉTIQUE

A

ABADIE (M. d'), gouverneur de la Bastille, 194.
 Ablon (village), 355.
 ADAM, graveur, 230.
 ADAM (Charles), 333.
 ADINE (Louis), secrétaire du roi, 64.
 AGUESSEAU (Henri-François d'), chancelier, 264, 269, 356.
 AILLY (Charles-François d'Albert d'), duc de Picquigny et de Chaulnes, 355.
 Aissé (M^{lle}), 120.
 Aix-la-Chapelle, 126.
 Alaigne (Hôtel d'), 101.
 ALBE (Duc d'), 346.
 ALBERTIN, financier, 258.
 Alençon, 3.
 Alençon (Hôtel d').
 ALIGRE (Président d'), 108.
 ALLARD DU CHOLLET (Comte), 337.
 ALLEAUME, notaire, 222.
 ALLEMANE, consul de Grenoble, 4.
 ALLEZ (M.), 226, 233.
 ALMODOVAR (Marquis d'), ambassadeur d'Espagne, 222.
 Alsace, 40.
 AMBOISE (Cardinal d'), 346.
 Amboise, 100, 102, 104-105.
 AMBRES (M^{me} d'), 146.
 Ancerville (Baronnie d'), 111.
 ANDEL, notaire, 179, 299.
 ANDRAIN, curé de Brunoy, 281, 300.
 ANDRÉ, financier, seigneur de Montgeron, 60.
 Angers, 146, 176, 191-192.
 Angoulême (Hôtel d'), 132.
 ANJOU (Charles d'), 68.

ANNE D'AUTRICHE, 62.
 ANQUETIL, 108.
 ANTIN (Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'), 101, 176-181, 260.
 ANTIN (M^{me} d'), 162.
 Antin (Hôtel d'), 124, 174, 176-200, 211, 233-234, 258.
 Antony, village, 52.
 ANTRECHAUS (M^{is} d'), 57.
 Anvers, 35.
 ARANDA (Pierre-Paul Abarca de Bolea Ximenès de Urrea, de Castel-Florido, marquis de Torrès, comte d'), 211-221-222, 325-326.
 ARENBERG (Duc d'), 161.
 ARGENSON (Marc-René d'), garde des sceaux, président du conseil des Finances (1718), 49-50.
 ARGENSON (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), lieutenant de police, ministre de la guerre (1742), 75, 192-193, 214, 266, 294.
 ARGENSON (René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'), ministère des Affaires étrangères (1744-1747), 48, 76, 100, 178-179, 181, 198, 202, 216, 259, 261-262, 265-268, 293, 295.
 ARGENSON (Antoine-René d'), dit le marquis de Paulmy, ministre de la guerre (1757), 162, 339.
 Argenteuil (Rue d'), 32-34.
 ARGOUGES (Jérôme d'), 71.
 ARGUILLAN (Pierre d'), 4.
 Arles, 19-20.
 ARNOULT, notaire, 221, 231, 278.
 ARTAGNAN (Charles de Baatz de Castelmoré, comte d'),

capitaine des mousquetaires, 1, 4.
 ARTAGUET, 55.
 ASTRAUDI l'aînée (M^{lle}), actrice, 181.
 AUCOURT (Comte d'), 216.
 AUDRAN (Girard), graveur, 347, 349.
 AUMONT (Louis-Marie, duc d'), 216.
 AUMONT (Louis-Marie-Augustin, duc d'), 216-217.
 AUNAY (Comte d'), 258.
 AVARAY (M^{me} d'), 202.
 AVELINE, graveur, 312.
 Avignon, 21, 30, 296.
 Avranches (Evêque d'), 125.
 AYEN (Duc d'), 276.
 AYMON (Les quatre fils), 42, 66.

B

BABEAU (A.), 87-88, 108.
 BACHAUMONT, anecdotier, 284.
 BACHELIER, favori de Louis XV, 264.
 BAILLON (Baptiste), maître-horloger, 238.
 BAINÉE, 229.
 BALLEROY (Marquise de), 52, 57, 95.
 Ballets (ou Balais) (Rue des), 67-68, 73-75, 79-81.
 Bapaume, 125.
 BAPTISTE, notaire, 128, 144.
 BAPST (Germain), écrivain, 253.
 BAR (Comte de), 130-131.
 BARBERINI (Cardinal), 351.
 BARBIER, avocat, *passim*.
 Barbirey (Château de), 278.
 BARCOS (de), 30.
 Bar-le-Duc, 110.
 BARONI (Luigi), abbé, 339.

BABU Cl.-Nic. secrétaire du roi, 64.
 BABUINE François, 49, 106.
 BARTHELEMY Comte E. de, 24. *passim*.
 BASSIEU (Pierre), 156.
 Bastille (la), 52, 83-84, 87-89, 100, 106, 108-109, 120, 192-194, 279.
 BASVILLE (de), 20.
 BASTOIAL, 74, 214.
 BAUDELLOT, 157.
 BAUDELLOT (Thomas), dit *La Grandeur*, 29.
 BAUDENOUE DE LAMAZE, notaire, 229.
 BAUDET, 348.
 BAUDOT, concierge de La Force, 80.
 BAUTRU (M^{lle} de), 189.
 BAVIÈRE, curé de Grozon, 175.
 BAVIÈRE Princes de), 203.
 BAYARD (Le Chevalier), 346.
 BAYE (Baron de), 461.
 BEAUCOUSIN (Marguerite de), 53.
 BEAUCOUSIN (Philippe de), 74.
 BEAULIEU de, voy. MÉRIGNY de).
 BEAUXON, banquier, 252.
 BEAULIEU (Sébastien), ingénieur, 350.
 BEAUMARCHAIS P.-Aug. Caron de), 140, 293, 295-296, 298, 304-305, 312, 314.
 BEAUMONT (Christophe de), voy. DU REPAIRE.
Beauregard (Rue), 209.
 BEAUVAIS (de), notaire, 144.
 BEAUVAU (M^{me} de), 222.
 BEAUVILLIERS (Duc de), 32.
 BEAUVISAGE (Pierre de), 71.
 BEAUVOIR (Comte de), 232.
 BEAUS (M^l), 81.
 BELLE-ISLE (Ch.-Louis-Aug. Fouquet de), maréchal de France, 163, 302.
 BELLESEAUX (Jean-Baptiste Du Chesne de), 318.
Belleme (Château de), 355.
Bouch-sur-mer, 318.
 BERCY, 5, 28, 40.
 Bercy (Pavillon de), 39-40, 49, 92, 124, 201-210.
 BERCY (Charles-Henri de Malon, seigneur de), 38-40, 42, 52.
 BERGEICK (Comte de), 37.

BERGER, 120.
 BERGERET, 6.
 BERGERET (François), 34.
 BERGERET (M^{me}), voy. LA ROCHE (M^{lle} Claudé-Anne de).
 BERGHEM (Nicolas), peintre, 343, 346-347.
 BERNAGE (M. de), 125, 257.
 BERNARD (Samuel), banquier de la Cour, 19, 28, 32, 45, 57, 66, 85, 89, 100, 116-117, 146, 221, 251, 252, 260, 261, 263.
 BERNARD (Samuel-Jacques), comte de Coubert, 146, 355.
 BERNARD DE RIEUX (Gabriel), 146.
 BERNIÈRES (de), 36.
 BERNINI, peintre et architecte, 352.
 BERNIS (Franc.-Joachim de Pierres, cardinal de), 140-141, 164-168, 180-181, 250, 269-275, 295, 302-303, 341.
 BERNY (Angélique-Catherine de), 232.
Berrier (Hôtel), 38-39.
 BERRIER, lieutenant de police, 82, 189-194.
 BERRYER, maître des requêtes, 188, 191.
 BERTHELOT, 54.
 BERTHIER, abbé, 108.
 BERTHOLLET (P.-D.), 331.
 BERTRAND, lieutenant général, 16.
 BÉRULLE, intendant de Lyon, 19-21.
 BÉTHUNE (Armand, seigneur de Chabris, marquis de), 155, 176, 184-200 (ses mariages), 223, 255, 276, 282 (sa mort), 308, 325-326.
 BÉTHUNE (Armande-Jeanne-Claude), 199.
 BÉTHUNE (Joachim, comte de), 199.
 BÉTHUNE (Louis, comte de), 184.
 BÉTHUNE (Marie-Armande de), M^{me} de Monmartel, 115, 154, 169, 176, 179-181, 184-194 (mariage), 203, 234, 237-239, 267, 274, 281-282, 285, 290-291, 309, 321, 326-328, 333, 336, 337.
 BÉTHUNE (Marie-Charlotte de), 187.

BÉTHUNE (Marquise de), voy. BOULLONGNE (M^{lle} Marie-Edmée de).
 BÉTHUNE (Marquise de), voy. CROZAT DE THIERS (M^{lle} Louise-Thérèse).
 BÉTHUNE (Louis-Pierre-Maximilien), marquis de Villebon, duc de Sully, 52.
 BÉTHUNE (Abbé de), 169, 187.
 BÉTHUNE DE CASSEPOT, 184.
 BETZ (de), directeur des fermes, 268.
Beuarde (Terre de), 118, 180.
 BEUZELIN (Anne-Marie de), duchesse de La Force, 70, 72.
 BEUZELIN (Jean de), seigneur de Bosmelet, 70.
 BEZ, 131.
 BIBBIENA, peintre, 345.
Billancourt, 293.
 BILLIARD (Mgr Joseph), évêque, 175.
 BINET, valet de chambre du roi, 162-163.
 BIRAGUE (René de), 68.
 BISSY (M. de), 198.
Blangies (*Bataille de*), 36.
 BLAZY M^{me} V^e J.-Léon, 321.
 BLONDEL, architecte, 151.
 BLUM (André), 66.
 BOISJOURDAN (de), 17, 25.
 BOISLISLE (de), 40, 203.
 BOISMORAND (Abbé de), 109.
 BOISSY, écrivain, 252.
 BOMBARDA, entrepreneur, 30.
 BONNABELLE, historien, 110, 116.
Bonne-Nouvelle, paroisse, 209.
 BONNEVAL, précepteur, 119-121.
 BONNEVIE (Jean), secrétaire du roi, 64.
 BONNIER, trésorier, 106.
 BONNIN (Abbé Pierre), curé d'Ablon, 355.
 BONTEMPS, 43.
 BOREL D'HAUTERIVE, 33.
 BOSCRY, 148.
 BOUCHARDON, statuaire, 285.
 BOUCHER DE SAVONNIÈRE, 89.
 BOUCHERAT (Anne-Françoise-Louise-Marie de), 297.
Boucherat (Hôtel) (ou d'Ecquevilly dit du Grand-Veneur), 297.
 BOUCHET (Antoine), 289.
 BOUCHU, intendant de Grenoble, 17, 19, 22.

- BOUCOT (Jacques), 186.
 BOUCOT (Justine-Josèphe, voy. Rouault M^{me} de).
 BOUËL (M.), 148, 150, 153-156.
 BOUËSSAY, lieutenant général, 189-190.
 BOUFFLERS (Maréchal de), 35.
 BOUFFONIDOR, 125.
 BOUHIER, président, 105-106.
 BOULAINVILLIERS (Henri de), 103.
 BOULÉ, architecte, 226.
 BOULLONGNE (de), contrôleur général des Finances, 19, 79, 139, 194-195, 263-264, 272-275.
 BOULLONGNE (M^{lle} Marie-Edmée de), 176, 184-185, 194-199.
 BOULLONGNE (M^{me} Marguerite de), 199.
Bouloi (Rue du), 50.
Bourbon (Hôtel de), 211-233.
 BOURBON (Louis-Henri, duc de), prince de Condé, *Monsieur le Duc*, 51, 84-99, 100-101, 103-106, 202, 269, 293, 313.
 BOURDON (Louis-Henry-Joseph, duc de), 223.
 BOURBON (Louise-Bathilde d'Orléans, duchesse de), 80, 211, 216, 223-226.
 BOURBON-CONTI (L.-François-Joseph, prince de), 334.
 BOURBON-CONTI (Louise-Henriette de), 223.
 BOURBON-PENTHIÈVRE (Adélaïde de), 223.
Bourbonne-les-Bains, 105.
 BOURDOIS, commissaire-priseur, 79.
 BOURDON, le chirurgien, 261.
 BOURËT (Michel), financier, 134.
Bourgeauville, en Normandie, 271.
 BOURGOGNE (Duc de), frère de Louis XVI, 262.
 BOURNON (F.), 83.
 BOURGOGNE (Louis, dauphin, duc de), 23-24, 32, 35.
 BOURSIER DE VILLERS (Comte et comtesse), 229.
 BOURVALAIS, financier, 250.
Boussy-Saint-Antoine, village, 143-144, 327, 354.
 BOUTEILLER (Mathieu), vicaire de l'église Saint-Merry, 64.
Paris de Monmartel.
- BOUYRI (Maurice), 162.
 BOVIER DE SAINT-JULIEN, 289.
 BRACHET DE LA TOUR DU PIN (Etienne), 3.
 BRANCAS, (Marquis de), 134.
 BRAQUE M^{me} de, abbesse de Jarcy, 300.
 BRAQUE (M^{lle} Elisabeth de), 300.
Braque (Rue de), 51.
 BRAYE (Arthus de), 270.
 BRÉHAMEL, caissier, 63.
 BRETEUIL (de), intendant des Finances, 70.
 BRETEUIL (Marquis de), ministre de la guerre, 126-127, 133, 139.
 BRETEZ, 63 et *passim*.
 BRETIN, abbé, 221.
 BRICE (Germain), historien, *passim*.
Brie-Comte-Robert, ville, 146, 169-170, 334, 355.
Brienne (Hôtel de), 67-68, 70, 72, 79-80.
 BRIENNE (Henry-Louis de Loménie, comte de), 71.
 BRIENNE (Louis-Henri de Loménie de), secrétaire d'Etat, 70.
 BRIENNE (Nicolas-Louis de Loménie, comte de), baron de Pougy, 70, 72-73, 75.
 BRIENNE (Louis-Marie-Athanaze de Loménie, comte de), lieutenant général, 79.
 BRIENNE (Et.-Ch. de Loménie, comte de), 226.
 BRION, gouvernante, 113, 148.
 BRIONNE (Comte de), 252.
 BRIONNE (Comtesse de), 247.
 BRICQUEVILLE (Marquis et marquise de), 179, 299.
Brisach, ville, 120.
 BRISOT, conseiller au présidial de Valence, 21.
 BROCHÉRIEUX (Urbain de), 8.
 BROGLIE (Victor-François, duc de), 199.
 BROSSES (de), président, voy. Debrosses.
 BRUART, 40.
Bruges, 35, 37.
 BRUNET DE CHAILLY (J.-B.), 132, 144, 169, 237, 354-355.
 BRUNET DE RANCY (Joseph), 132, 179, 297.
 BRUNET DE RANCY (Françoise-Marguerite), 132.
- BRUNETTI, 182.
 BRUNAYO (Hugues de), 142.
Brunoy (Terre et château de), 67, 82, 98, 103, 117, 119, 122, 124, 136, 141-175, 188, 192, 198, 203, 247, 254, 267, 280, 290, 300, 333, 338.
Brunoy (Hôtel de), 211-233.
Brunoy, passage, 210.
Brunoy (Église de), 172-174, 198, 281-283, 285-286.
Brunoy, village près Meaux, 354.
 BRUNOY (Anseau de), 142.
 BRUNOY (M. de), voy. PARIS (Amédée-Victor-Joseph).
 BRUNOY (Armand-Louis-Joseph Paris de Monmartel, marquis de), 70, 113, 143, 150-152, 159, 170-173, 179, 208, 210, 216, 221-222, 224, 238, 240, 249, 277, 281-282, 284-285, 290-291, 293, 300-302, 321, 326-327, 329-330, 332-334, 337.
 BRUNOY (Françoise-Emilie de Pérusse des Cars, marquise de), 208, 223, 228, 309, 321-322, 337.
 BRUNOY (Guyot de), 142.
 BRUNOY (Philippe de), 142.
Bruzelles, 104, 109, 126.
 BUTLER (M^{me} de), 252.
 BUTLER (M. de), 356.
 BUVAT (Jean), *passim*.

C

- CAGNIET, 215.
 CAILLAVEL (Comtesse de), 215.
 CALLOT (Jacques), peintre, 350.
 CALMET Dom, 111.
 CALONNE (Charles-Alexandre de), contrôleur général des Finances, 180, 269.
Camaldules Les, 159.
 CAMPAN M^{me}, 331.
 CAMPARDON (E.), homme de lettres, 220.
 CAMPISTRON, 45.
 CAMUZET, notaire, 144-145.
 CANAPLES (Alphonse de Créquy, comte de), intendant de police et des finances à Lyon, 20-21.
 CANDIA (Giovanni de), dit Mario, ténor, 229.
 CANDIA (M^{lles} Cecilia, Clélia-Corinna et Rita de), 229, 231.

CANTREL (Rue du), 144.
 CAPON G., 139.
 CARACIOLI Marquis, 221.
 CARAVAN, *passim*.
 CARIGNAN Prince de, 116, 119.
 CARNALET (Hôtel de), 69, 130-132.
 CARRE, avocat, 290.
 CARUS Laurent, graveur, 332.
 CASANOVA (Jacques Casanova de Seingalt), 124, 130, 138-139, 302.
 Cassette (Rue), 104.
 CASSIEN (Victor), 2.
 Castille, 41.
 CASTRIES (Marquis de), 198.
 CATHÉLIN (L.-J.), graveur, 309, 315, 324, 326.
 CATINAT (Maréchal de), 17, 20.
 CAUMARTIN DE BOISSY, 95.
 CAYER (Benoîte), 8.
 CAZES (Pierre-Jacques), peintre, 315.
 CÉCILLE (de), 175.
 Céléstins Eglise des, 287.
 Cerisaie (Rue de la), 72, 287.
 CHAMILLAN Jacques-Aymar de Moreton, comte de, 160.
 CHAIX (Marie), 8.
 CHALGRIN (Jean-François), 176.
 CHALGRIN (Jean-François-Thérèse), architecte, 220.
 CHALLES (Simon), sculpteur, 288.
 CHALLUT, entrepreneur des vivres, 254.
 CHALEMBAU (Marie-Anne), 298.
 CHAMBRE NAU DE SAINT-SAUVEUR, 34.
 CHAMBRY (M. de), 233.
 CHAMILLART (M. de), 22, 26, 35.
 CHAMILLART (Gabrielle-Anne de), 70.
 CHAMP, créancier, 209.
 CHAMPAGNEUX, 228.
 CHAMPIN, dessinateur, 184.
 Champigny, village, 165.
 Chanteloup (Château de), 157.
 Chantilly, 100.
 CHAPERON (Espérance-Catherine), 127-129.
 CHARAVAY (Veuve Gabriel), 108.

CHARAVAY (Noël), 109, 112, 116.
 CHARBONNEL, notaire à Moirans, 3, 220 et *passim*.
 CHARDIN, avocat, 110.
 CHARDIN, peintre, 343.
 Charenton (Couvent au village de), 82-83, 135-136.
 CHARLET, valet de chambre de Monmartel, 244.
 CHARLIER DE CHILLY, 132.
 CHARLOT (Nicole-Françoise), 52.
 Charnière, village, 3, 7, 9-10, 220.
 CHAROST (Duc de), 184-185, 187.
 Charost (Hôtel de), 187-188.
 Charveuve (Terre de), 180.
 CHASTENAY (Comtesse Victoire de), 224.
 CHASTILLON (D^{lle} Philippe), 18.
 CHATEAUBOURG (M^{me} Joséphe-Laure de La Celle de), 230.
 Châteaumeillant, dans le Berry, 271.
 Châteauneuf, en Bourgogne, 271 (Monmartel était seigneur d'un autre Châteauneuf dans l'Angoumois).
 CHATEAUROUX (Marie-Anne de MAILLY DE NESLE, duchesse de), 130, 136-138, 162, 217, 252, 276, 354.
 Château-Thierry, 110, 112.
 Châtelet, prison, 79, 82.
 CHATILLON, graveur, 348.
 Chaume (Rue du), 31.
 Chaumont-en-Bassigny, 110.
 Chaussin (Château de), 10.
 CHAUSSON, procureur, 12, 23.
 CHAUVEAU, 352.
 CHAUVELIN (Germain-Louis de), garde des Sceaux, 146, 167, 175.
 CHAVIGNY (M. de), 138, 168.
 CHAVIGNY (de), voy. LE BOUTILLIER.
 CHENONCEAUX (M. Dupin de), 188.
 CHÉRADAME (Jean), 181-182.
 Cherbourg, 319-321.
 Cherche-Midi (Couvent du), 183, 188-189.
 CHÉRON, 101.
 CHERRIÈRE (Comte de), comte de Lyon, 175.

CHERRIÈRE D' EGLIGNY (M^{lle}), 175.
 CHEVALIER, peintre, 260.
 CHEVOTET, architecte, 182, 188.
 Chery (Hôtel de), 214.
 CHICOYNEAU, médecin, 260.
 CHOART M. et M^{me}, 179, 299.
 CHOFFARD, graveur, 156-157.
 CHOISEUL (Duc de), 29.
 CHOISEUL (Et.-Franc., duc de), comte de Stainville, 270-271, 273-274, 296.
 CHOISEUL (Mgr de), primat de Lorraine, 175.
 CHOISEUL (Henri de), marquis de Meuse, 122, 130.
 CHOISEUL-MEUSE (Jean-Maximilien, comte de), colonel, 34, 122, 130, 186.
 CHOISEUL-MEUSE (Anne-Justine Paris La Montagne, comtesse de), 34, 39, 113, 122, 130-131, 186, 188, 293, 297, 299, 300-301, 311 (portrait).
 CHOISEUL-MEUSE (Maximilien-Claude-Joseph de), 299.
 CHOISEUL-MEUSE (François-Joseph de), seigneur de Willé, 299-300.
 CHOISEUL-MEUSE (M^{me} de), 301.
 CHOISEUL-MEUSE (Antoinette-Joséphine-Félicité, comtesse de), 300.
 Choisy (Château de), 149, 160-161, 202, 260-261, 356.
 CHOMEL, curé (de Grenoble), 5.
 CHORIER (Nicolas), avocat, 41.
 Christine (Rue), 226.
 CHRISTINE DE SUÈDE, la reine, 33.
 Christofle (Charles) (Avenue et orfèvrerie), 157, 182.
 CHYCOINEAU, 57.
 Cirey, 120-121.
 CLAIRAMBAULT, *passim*.
 CLÉMENT (Pierre), historien, 5, et *passim*.
 CLERC (Antoine), maréchal, 232.
 CLERC-JACQUIER (L.), abbé, *passim*.
 CLERICI, 152.
 Clermont (Hôtel de, ou de Valentinois), 223.
 Clermont, bailliage de Vienne, 7.

CLERMONT-TONNERRE (Maréchal de), 198.
Cléry (Rue de), 87, 124.
 CLION (M^{me} E. de), 80.
 COCHIN (C.-N.), le fils, 315, 324-325.
 COCU (Charles), dit *La Giroflée*, 29.
 CŒUR (Jacques), 250.
 COLBERT, 20.
 COISLIN (Cardinal de), abbé de Saint-Victor, 177.
Colbert (Hôtel), 214.
 COLIN DE LA GLAVIÈRE, horloger, 152, 206.
 COLLÉ (Ch.), 165.
 COLLIN (Jacques), procureur, 128-129.
Cologne, 125.
Colombier (Rue du), 216.
Combs-la-Ville, village près Brunoy, 270-271.
Commercy, 55, 115.
Compagnie des Indes (Hôtel de La), 211, 216.
Compiègne, 202.
Conception (Couvent de La), 301.
 CONDÉ (Prince de), 277.
Coni, 20.
Conflans (près Bercy), 38, 209.
 CONSTANTINI, 330.
 CONTI (L.-François-Joseph, prince de), 224.
Coquillière (Rue), 28, 34, 38-39, 71.
 CORANÇON (M^{me}), peintre, 309, 323.
Corbeil, 134, 147, 169, 224, 261, 270, 285.
 CORBLET (Abbé J.), 259.
 CORDIER (Charles), 269.
Corps, village, 132.
 CORRÈGE (Le), peintre, 346.
 COSSART (Anne-Angélique), 218.
 COSSON, notaire, 71-72.
 COSTER (M.), 275.
 COTELLE, 353.
Côte-Saint-André, 7, 14.
 COTTIN (Paul), 139 et *passim*.
Coubert (Terre de), 117, 146.
 COUBERT (Comte de), voy. Bernard.
Courbépine (Château de), 87.
 COURCEL (Georges de), officier de marine, 318.

COURCEL (Robert de), 318.
Courcelles, village, 111.
 COURCHAMPS (Cousen, dit de), 211.
 COURCY (Jean-Charles Potier de), commissaire de la marine, 239, 281-282, 318.
 COURCY (Joseph Bouquin de), 317-318.
 COURCY (M^{lle} Flore Bouquin de), 318.
Cousances-aux-Bois, village, 111.
 COUTURIER, premier commis des finances, 51.
 COYECQUE (E.), 48.
 COYNART (Ch. de), 163.
 COYPEL (Antoine), peintre, 344, 347, 352.
 COYPEL (Ch.), peintre, 323, 347.
 COYSEVOX, sculpteur, 346.
 COZETTE, artiste, maître tapissier, 309, 322.
Cramayel-en-Brie (Château de), 261.
 CRÉBILLON (Prosper Jolyot de), poète, 59, 100, 105.
Crécy (Château de), 165, 355.
 CRÉMILLES (M. de), 302, 304.
 CRÉQUY (de), 10-11.
 CRETET (Emmanuel), 325.
 CRÈVECŒUR (Robert de), 134.
 CROISMARE (Jacques-René de), gouverneur de l'École militaire, 308.
Croix-Fontaine (Seigneurie de), 130, 134.
 CROMOT DU BOURG (Jules-David), 165, 221, 300.
 CROMWELL, 346.
 CROY (Duc de), 139-140, 159-161, 165, 178.
 CROZAT (Joseph), libraire, 132.
 CROZAT (Antoine), financier, 58, 66.
 CROZAT (Joseph-Antoine), 350.
 CROZAT DE THIERS (Antoine-Louis), brigadier des armées du roi, 199.
 CROZAT DE THIERS M^{lle} Louise-Thérèse), 176, 198-199, 255.
 CUDVILLE (Nicolas-François), entrepreneur, 148.
Culture-Sainte-Catherine (Rue de la), 70, 132-133, 145.
 CYVADAT (Etienne), 71.

D

Dagonville (Baronnie de), 98, 115, 187, 271.
 DAINS (Etienne-Adrien), avocat, 145, 159, 300.
 DALAINVAL, 121.
 DAMIENS, 83, 276.
 DANCOURT (Jean-Michel Thomas de), 334.
 DANCOURT (Pierre de), 334.
 DANGEAU (Marquis de), historien, *passim*.
 DARAN (Jacques), chirurgien, 130-131.
 DARNEZIN (M^{lle} Marie), 34.
 DAUDIN, prêtre, 136.
 DAUPHINÉ, paysan de Vaucresson, 88.
 DAUPHINÉ, laquais des Paris, 25.
 DAUVERGNE, capitaine d'arquebusiers, 171.
 DAVID, peintre, 157.
 DAVOLLÉE (Guillaume-Nicolas), prêtre, 218.
 DEBELLE (A.), 2.
 DEBRAYE (H.), 48.
 DEBROSSES (Charles), premier Président, 101, 254.
 DELALEU, notaire, 144.
 DELALOYE (Abbé J.-E.), 163.
 DELANGLARD, notaire, 288.
 DELAPLACE (M.), 231.
 DELAROCHE (Charles), 156.
 DELAUNAY (Jean), dit *Passepartout*, 29.
 DELONDRES (Pierre), 229, 232.
 DELONDRES (M^{me} Pierre), 227.
Dennemont (Château de), 313.
 DES BRUJEAU (Léonard), maçon, 148.
 DES CARS (Louis-François-Marie de Pérusse, comte), 277.
 DESCHAMPS (Fr.), 59, 106, 209, 325.
 DESCHIENS, financier, 19, 136, 177.
 DESFORGES, notaire, 181.
 DESMAISONS, architecte, 80.
 DESMARETS, contrôleur général, 32, 37-38, 40, 42, 44, 52.
 DESMARETS (Marie-Thérèse), abbesse d'Yerres, fille du précédent, 354.
 DESMARETS (Charlotte-Angélique), 38.
 DESMARETS (Louise), 52.

DESSOULTERRES, littérateur, 45.
 DESPOTES, peintre, 73, 244, 344.
Deux-Portes (Hotel des), 181.
 DEUX-PORTS (M^{me} des), 181.
Deux-Portes, Rue des, 34.
 DEYANT, tapissier, 288.
 DEYILLE, ingénieur, 331.
 DEYSMES (M^{me} veuve), 330.
 DEYOISEL (Joseph), avocat, 5.
 DEZALLIER D'ARGENVILLE, historien, 132, 138, 285.
 D'HARTEU, *passim*.
 DIDEROT, 316.
 DIE, village, 9, 236.
 DINKEERE, peintre, 344.
 DOLIVARD, graveur, 348.
 DOMINIERS (Abbé), 163.
 DONJON (Terre dans le Bourbonnais), 279.
 DONNET (Prosper), 132.
 DORIGNY, graveur, 351.
 DORIVAL, 229, 231.
 DORVILLE (Anne-Catherine), 232.
 DOUET (Jean-Claude), fermier général, 232.
 DUCET DE LA BOUTAYE (Gabriel-Isaac), 232.
 DOYEN, notaire, 75.
 DRÉOLLE DE NODON (E.), 315.
Dresde, 261-262.
 DREVET, graveur, 117, 343.
Drubeac (Terre en Normandie), 271.
 DRUEAU, maître d'hôtel, 237.
 DU BARAIL (M.), maréchal de camp, 184.
 DU BARRY (Comte Jean), 221.
 DU BARRY (Jeanne Bécu, comtesse), 80, 134, 221, 277.
 DU BOIS (André), fontainier, 156.
 DU BOIS (Cardinal), 14, 58-60, 64-66, 84, 94, 98.
 DU BOIS (Charles), bourgeois de Paris, 129.
 DU BOIS-LENEVEU (Robert), 160.
 DU CHEVREUIL (M^{me}), 132.
 DU CHESNE, voy. BELLESEAUX.
 DUCHESNE (Nicolas-Antoine), 119, 138.
 DUCHIRON (M.), 1.
 DUCLOS, historien, *passim*.
 DUCLOS, graveur, 308.
 DUCLOS-DUFRESNOY, notaire, 70, 79.
 DUCOS (Comte), 223.
 DUDIN le jeune, maître horloger, 246.

DUFAY (Léonard-François), 232.
 DUFOUR, comte de Chevigny, 134.
 DUFLOS (Vincent), 74.
 DUFOUR, notaire, 79.
 DUFOUR (A.), bibliothécaire de Corbeil, 143, 157, 252, 355.
 DUGAST DE BOIS-SAINT-JUST, littérateur, 29, 251.
 DU HAUSSET (M^{me}), 166-167, 260.
 DU HAUTCHAMP, 58, 59.
 DU JONQUOY, 146.
 DULAURE, historien, 283-286.
 DU LAURENS, 125.
 DUMAS (Alex.) père, 4.
 DE MESSIEU (Marquis), 156.
 DUMONT, historien, *passim*.
 DUMOULIN, médecin, 260.
Dunkerque, 35, 258.
 DU PLESSIS (Maréchal), 40.
 DUPLOMB (Charles), historien, 354.
 DUPONT, intendant de l'Ecole militaire, 71, 298, 305.
 DUPRÉ DE SAINT-MAUR, écrivain, 340.
 DURAND (Mathieu), officier de bouche, 186.
 DURANTY, 338.
 DURANTY (Marquis de), 57.
 DURAS (Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de), 217.
 DURAS (Victoire-Félicité de Durfort de), 216.
 DU REPAIRE (Christophe de Beaumont), archevêque de Paris, 288-289.
 DUREVILLE, 297.
 DURIEUX, tapissier, 220.
 DURIER, 157.
 DURIVAL, historien, 111.
Dusseldorf, 125.
 DUTERTRE, 131.
 DU TILLÉ (J.-B.), voy. LA BESSIÈRE.
 DEVAL (M.), 345.
 DEVAL, notaire, 145.
 DEVAUX (Lazare), marchand bijoutier, 249.
 DUVERNET, major de l'arsenal de Grenoble, 16.
 DUVERNET (Joseph), dit Tréjous, 29. Voy. PARIS DE VERNEY.
 DU VERNEY, voy. Paris, *passim*.
 DUVIVIER, graveur, 98, 308.

E

ECK (Théophile), conservateur du musée de Saint-Quentin, 316.
École militaire, 293-305.
 ECQUEVILLY (M. d'), capitaine des chasses, 299.
 EDELINCK (G.), graveur, 349.
Egrenet, 270.
Elysée-Bourbon (Palais de L.), 223.
 ENGHEN (Duc d'), 223-225.
Epinay-sous-Sénart, village, 145.
Erfurt, 168.
Espagne (Ambassade d'), 211, 219, 221-222 (et 211-233).
 ESPARRES DE LESSAN (D'), 82.
 ESTOFFE (Marie-Henriette), 176.
 ESTRADES (M^{me} d'), 162.
Estramadure, 41.
 ESTRÉES (Louis Letellier, comte d'), maréchal de France, 167, 303.
 ETIOLLES (Charles-Guillaume Le Normant d'), 127, 129, 162-163.
 ETIOLLES (Jeanne-Antoinette Poisson, M^{me} Le Normant d'), voy. POMPADOUR (Marquise de).
Etiolles, village, 162-165.
Evreux (Hôtel d'), 68.
 EYMARE DU FRESNE (Jeanne), 3.
 EYMIN (Catherine), 5.
 EYSEN, 182.

F

FARCY (Georges), 308.
 FALOPPE (M^{me}), 227.
 FAUCOU (M.), 340.
 FAVART (M^{me}), actrice, 147.
 FAVEREAU, ancien notaire à Brunoy, 209.
 FAVIER, avocat, 39.
 FAYOLLE (Camille-Marie), 5.
 FENAILLE (Maurice), 322.
Fermes (Hôtel des), 50.
 FÉRON (G.), conservateur du musée de Cherbourg, 319.
Ferrières, terre de, 118.
 FERRIOL, receveur général, 21, 40.
 FERRIOLES (M. de), 351.

G

- FESSART** (Etienne), graveur, 288.
FILLION DE VILLEMUR, garde du Trésor, 233.
FIREAUX DE CLERMONT (Anne-Etiennette), comtesse de Brienne, 79.
FLAMAND (Jacques), maître tapissier, 127.
FLAVACOURT (M^{me} de), 217.
FLEURY (André-Hercule de), cardinal et ministre, 12, 63, 85-86, 100-118, 120, 132-133, 254.
FLEURY (Comte), 162.
FLORANGE (J.), numismate, 97, 332.
FOIX, 3.
FONTAINE (Georges-Antoine), 227.
Fontaine, terre, 271.
FONTAINE, 71.
Fontainebleau, 88, 130-136, 167-169, 177, 192, 201, 203, 266, 277.
Fontenay, village, 136, 164-165.
FOREUILLE, sergent, 29.
For-l'Évêque, maison de détentation, 79, 82.
FORNERON (H.), 12.
FORTIER, notaire, 287.
FOUQUET (Le surintendant), 1, 4.
FOURNIER, entrepreneur, 123.
FOURNIER (Ed.), *passim*.
FOURRIER (Pierre), 174.
FRANCÈS (Marie-Claude de), 232.
FRANK (Dupuis de), peintre, 346.
Francs-Bourgeois (Rue des), 68, 132.
FRANKLIN (Benjamin), 211, 222.
FRÉCHOT (M^{lle}), 249.
FRÉDÉRIC-AUGUSTE, roi de Pologne, 261.
Fribourg (Siège de), 37.
FROMANT, 226.
FROMENT, notaire, 10.
Fromont (Château), 334.
FRONSAC (Duc de), 233.
FULIGNY (ou Puligny ?) (Marquis de), 278-279.
FULIGNY (Antoine-Alexandre de), 279, 356.
FULIGNY (Henri-Anne de), 279.
FUNCK-BRENTANO (Frantz), 50 et *passim*.
- GABRIEL** (Jacques-G.), architecte, 74, 294.
GAGON-DUFOUR (M^{me}), 137.
GAFFAREL (P.), 57.
GAGNIER (Jean), littérateur, 103.
GAIGNIÈRES, 147.
GAILLARDIE, notaire, 131.
Gaillon (Quartier et rue), 176-200, 211-233, 331.
GAILLY DE TAUBINES (M.), 123.
GALLE, graveur, 353.
GALLIEN, ciseleur, 288.
GALLOIS (Quentin), 53.
Gamaches, village, 115, 354.
Gams, passim.
Gand, 35.
GARIEL (H.), 322.
GARNIER, serrurier, 288.
GARNIER-DESCHÈNES, notaire, 39, 204, 208, 221 et *passim*.
GAUDION, garde du Trésor, 147, 255.
GAULT, maître horloger, 238.
GAUTHIER-VILLARS (H.), 86.
GAUVAIN (Abbé), curé de Saffres, 278.
GAYOT DE BLOMBRE (Félix-Anne), 74.
GENILLON, dessinateur, 208.
GEOFFROY, médecin, 108.
GEORGION (Le), peintre, 346.
GERBIER, avocat, 291.
GERLE (D.), chartreux, 224.
Germiny, 203.
GESNOUIN, curé de Brunoy, 285.
GESTAS (Comte de), 225.
GESTAS (Comtesse de), 225.
GESVRES (M. de), 344.
Gesvres (Hôtel de), 230.
GILLET (M. et M^{me} Charles), 231.
GILLET (Louis), 231.
GIRARD-VEZENOBRE (Baronne de), *passim*.
GIRARDOT (M^{me} Angélique-Marie), 79.
GIRAUD (M^{me}), 330.
GIVRY (Alexandre-Thomas Dubois de Piennes, marquis de), 131, 138.
Gland (Seigneurie de), 180.
Glanville (Terre en Normandie), 271.
- GONCOURT** (Ed. et J. de), 131, 137, et *passim*.
GONCOURT (Ambroise Jacobé de), 318.
GONCOURT (M^{me} Jacobé de), 318.
GONCOURT (Joseph Jacobé de), commandant d'artillerie, 318.
Gourdois, peintre, 345.
GOURDON DE BACHÉ, 13.
Goûterie (La), 7.
GOYET (Françoise), 131.
GOZLAN (Léon), littérateur, 12.
GRABEN, capitaine d'arquebusiers, 171..
GRAMMONT (Comte de), 233.
GRANDCHAMP, receveur de douane, 21.
Grand Saint-François (Au), hôtel des parents des frères Paris, 1-5, 14.
Grange-Batelière (Rue de la), 269.
Grange-aux-Merciers (Rue), 39, 204, 209.
GRANIER DE CASSAGNAC, 80.
GRAVELLE (Geneviève), 176, 188-194.
Gravelle (Rue de) (Versailles), 101.
GRAVELOT, dessinateur, 157.
GRÉGOIRE, hôtelier, 182.
Grenelle, village, 75, 79, 294.
Grenelle (Rue de), 308.
Grenelle-Saint-Honoré (Rue de), 50.
GRENIER (Marie), 40.
GRENIER (Pierre), dit *Belle-Humeur*, 29.
Gray, village, 21.
Grenoble, 2, 12, 14, 16, 18-21, 129, 132.
Grésivaudan, bailliage, 7.
Grèves (Seigneurie de), 180.
Grillage (Château du), 55.
Grimaucourt, village, 111.
GRIMAUT (Charles), 327.
Grimberghen (Hôtel de), 308.
GRIMM (Baron de), critique, 255, 294, 296, 302, 305.
GRIMOUT, peintre, 347.
GRISI (Carlotta), danseuse, 229.
GRISI (Giulia), cantatrice italienne, 211, 229, 231.
GRIVEAU, notaire, 326.
Grosbois (Château de), 117, 146, 159, 167, 175.

GROUCHY (Vicomte de), 139.
Grozon, village, 175.
 GRUYN, garde du Trésor, 30, 37, 211.
 GUÉBARD (Pierre-Louis), 182.
 GUÉBRIANT (Marquise de), 169, 187.
 GERRIN, 101.
Germosey Ile de, 82.
 GUESPEREAU, notaire, 279.
Guessier (Terre de), 118.
 GUESTIERS (Raoul de), petit-fils de Raoul Paris d'Illins, 6, 130, 133, 310, 313, 319.
 GUICHARD (M.), voy. MAREIL (de).
 GUICHARD (Joseph), procureur, 128.
 GUIDE (Guido Reni, dit le), 345, 346, 352.
 GUYFFREY (Jules), 240, 322.
 GUIGARD, 185, 335.
 GUILLAUME D'ORANGE, 17.
 GUIOT (Abbé), 173, 252, 285-286.
 GUISCARD (M^{me} de), 215.
 GUISCARD (M^{lle} Catherine de), 216.
 GUY-ALLARD, 5.
 GUYON, notaire, 131.
 GUYOT (Abbé), 157.
 GUYOT (Laurent), peintre, 322.

H

HALLAYS (André), 307.
 HALLÉ (Jean), 64.
Hanôvre (Pavillon et rue de), 182, 184.
Harlay (Rue de), 297.
 HARLAY (M. de), 297.
 HARSCHER (M.), 257.
 HAUSSONVILLE (Comte d'), 311-312, 314.
 HAVARD (Henry), 322.
 HAY, 269.
 HAYOT (ou Huyot), huissier, 326.
 HÉBERT, capitaine des chasses, 55, 113.
 HEISS (Joseph-Louis, baron d'), 299.
Hennemont, couvent près Saint-Germain-en-Laye, 354.
 HENRY (Thomas), 319.
 HÉRAULT, lieutenant de police, 101, 106-108, 116.

HÉRAULT (Elisabeth), voy. LA ROCHE M^{me} de.
 HEBBIGNY M^{lle} d', voy. MARQUET (M^{me}).
 HERMANN Sieur, 262.
 HERMANT, médecin, 108.
 HÉRON, receveur des finances, 45, 104.
 HÉROUVILLE (Vicomtesse d'), 323.
Hochst-sur-le-Mein, 10.
Hôtels (Voy. leur nom).
 HOYM (Charles-Henry, comte d'), 100-104.
 HUGET (Gérard), architecte, 214.
 HUMBERT (Charles), notaire à Brunoy, *passim*.
 HUMBERT D'ARGES, Sgr de Montagnieu, 7.
 HUYOT, menuisier, 288.

I

Illins (Terre d'), 134-135.
 INNOCENT XIII, pape, 94.
Inventaire de l'hôtel Mazarin, 234-249.
 ISSINCOURT (René de Saint-Mihiel, seigneur d'), 56, 110-112.

J

JACQUIER (François), sieur de Vieuxmaisons, munitionnaire, 18.
 JACQUIER DE PONTILLEAU, directeur des vivres, 18-19.
 JACQUIN M^{lle} Louise-Éléonore), 176, 179-180.
 JACQUINOT, curé de Moirans, 5.
 JAILLOT, historien, *passim*.
 JAMBON (Claude), 156.
 JANZÉ (Vicomtesse Alix de), 134.
 JAQUELIN (Isabeau de), 9.
 JAL, historien, 4.
Jarcy, près Brunoy, 309.
 JAUQUOY (M. Racine de), 136.
 JEANNEST-SAINT-HILAIRE, ancien maire de Brunoy, 142.
 JAURGAIN (de), 4.
 JÉROSME (R. P.), 337.
Jersey (Ile de), 89.
 JODINI, maître-horloger, 248.
 JOUIN (Henry), 321.

JOURDAIN (M. et M^{me}), 231.
 JOUVENCEL (H. de), 44, 255.
 JOUX (de), statuaire, 209, 314.
 JUCHEREAU DE SAINT-DENYS (Louis-Barbe), 281-282.
 JULLIOTTE (M.), entrepreneur de menuiserie, 284.
 JUNOT, notaire à Paris, *passim*.
 JUSSIEU (de), 149.

K

KEYZER Jean, fabricant de clavecins, 152.
 KNOWEL (Catherine), 216.
Kœurs (Seigneurie de, 110).

L

La Barbée, 111.
 LABARTHE (Charles-Jules), avoué, 229.
 LA BAUME DE SUZE (Armand-Anne-Tristan de), archevêque d'Auch, 27.
 LA BLACHE (Alexandre-François de Falcos, marquis de), 88, 186, 293, 296-298, 301-302, 304, 314.
 LA BLACHE (Marquise de), voy. ROISSY (Josèphe-Marguerite de).
 LA BOISSIÈRE (M^{lle}), 258.
 LA BORDE (J.-Joseph), banquier de la Cour, 250-252, 255, 273-275.
 LA BOURDONNAIS (François MAHÉ de), 355.
 LABOURET (M. et M^{me} Alphonse), 150.
 LA BOVE (Henry Caze de), 199.
 LABRIÈRE, plombier, 288.
 LA BRIFFE (Pierre Arnaud de), 132.
 LA BROUSSE (Suzanne), 224.
La Buisse (Terre de), 134.
La Buisse, 8, 220.
 LA BUSSIÈRE (Jean-Baptiste Du Tillet, marquis de), 144.
 LA CHAPELLE, architecte pay-sagiste, 136.
La Chétardie (Terre dans l'An-goumois), 271.
 LA COUR-DESCHIENS, financier, 177.
 LACRETELLE, historien, *passim*.

- LA FERTÉ-IMBAULT (M^{me} de), 124-125.
La Flèche, 176, 189-192.
 LAFOND (Jean), 72.
 LAFONT DE SAINT-YENNE, 315-316.
 LA FONTAINE (M. de), 214, 218-219, 231-232.
 LA FORCE (Henry-Jacques de Caumont, duc de), 49, 67, 70-71, 75.
La Force (Hôtel de), voy. *Saint-Paul* (Hôtel de).
La Force, prison, 79-81.
La Force (Hôtel de), boulevard Saint-Germain, 67.
La Forêt (Terre en Bourbonnais), 271, 276, 279.
La Grange-du-Milieu (Château de), 147, 255.
 LA GRENÉE, peintre, 331.
 LA GUILLONNIÈRE (Pierre-Louis), 4.
 LA GUILLONNIÈRE (Antoine de), capitaine de cavalerie, 4, 53, 84, 87-88, 297 (?).
 LA JONCHÈRE (Gérard Michel de), 84, 87-88, 101.
 LALAUZE (Ad.), graveur, 317.
 LA LONDE (Marquis de), 313.
 LA MARTINIÈRE, peintre doreur, 72.
 LAMBALLE (Princesse de), 80-81, 222.
 LAMBEAU (Lucien), historien, 39-40, 80, 201.
Lambert (Hôtel), 211-223 et 226-231.
 LAMBERT (Aymard), 49.
 LAMBERT (Gustave), 57.
 LAMBERT (Charles-Guillaume), contrôleur général des Finances, 211, 226-233.
 LAMBERT (P.-E.), 87.
 LAMBERT DE LA TOURTELAYE, major, 128.
 LA MEILLERAYE (Armand de), 217.
La Michodière (Rue de), 176, 182.
La Mirande (Terre dans l'Angoumois), 271.
Lamoignon (Hôtel de), 68, 179.
 LA MOTHE-HOUDANCOURT (Maréchal de), 10.
 LAMOTHE-LANGON (Baron de), 6.
La Motte (Terre dans le Berry (?), 271.
 LA MOTTE (Comte de), 35, 309.
 LA MOTTE, entrepreneur, 125, 279.
 LA MOTTE (Louise-Madeleine de), voy. POISSON (M^{me}).
LA MOTTE (Robert de), dit *Robert le Diable*, 279.
 LA MOTTE-BINET, 125, 279.
 LA MUSSAIE (Henri-Gabriel Amprou, comte de), 232.
 LANDAU (Siège de), 37.
 LANFAN, lieutenant, 15.
 LANGE (Denis-Gabriel), 70.
 LANGERON (Charles-Claude, comte de), 300.
Langlée (Hôtel de), 211-216.
 LANGLÉE (Claude II, marquis de), 211, 214-216.
 LANGLOIS, grand prévôt, 56, 106.
Langres, 105-106.
 LANNION (Comte de), 276.
Lannion (Hôtel de), 276-277.
 LANNOY (Charles de), 147.
 LANNOY (Elisabeth de), 144.
 LAPAUZE (Henry), 313, 317.
 LA PÉROUSE (Fauve de), 150.
 LA PLACE (de), 109.
 LA POINTE, 350.
 LA POPELINIÈRE (Alex. Le Riche de), 120, 254.
 LA POPELINIÈRE (M^{me} de), 120, 220.
 LARGILLIÈRE, peintre, 323, 344, 351.
 LA ROCHE (Geoffroy de), 17, 25, 33-34, 41, 98.
 LA ROCHE (M^{me} de), née Elisabeth Hérault, 24, 33-34.
 LA ROCHE (M^{lle} Anne-Elisabeth de), 33, 39, 311, 320.
 LA ROCHE (M^{lle} Marie-Elisabeth-Jeanne de), 33, 34, 39, 320.
 LA ROCHE (M^{lle} Claude-Anne de), 34.
 LA ROCHE (Pierre de), 34.
 LA ROCHE (de), commis des finances, 227.
La Sone, village, 7.
 LA ROCHEFOUCAULD (François VIII de), prince de Marcellac, 144.
 LA ROCHEFOUCAULD (Henri-Roger de), duc de Liancourt, 144.
 LA SALLE (de), premier commis des finances, 255.
 LASSURANCE, architecte, 188.
 LA TOUCHE (Comte de), 226.
 LA TOUR (Maurice-Quentin de), peintre, 112, 120-121, 309, 315-317, 322, 324.
 LA TOUR DU PIN (M^{lle} de), 188.
 LA TOURNELLE (M^{me} de), voy. Châteauroux (Duchesse de).
 LA TREMBLAYE (M. de), 189.
 LA TRÉMOILLE (Anne de), prince de Talmont, 199.
 LAUJON, littérateur, 224.
 LAUNAY (de), 108.
 LAUNAY (Alexandre-Pierre de), 299.
 LAURAGUAIS (Diane-Adélaïde de Nesle, duchesse de), 137-138, 217, 276.
 LAURENT, ingénieur, 157-159, 161.
 LA VALLIÈRE (Duc de), 181.
La Vallière (Hôtel de), 176.
Lavandières (Rue des), 25.
 LA VAUPLIÈRE (M. de), 277.
 LAVAYSSE (Charles), 230.
 LAVERDI (de), contrôleur général, 296.
La Vieuville (Hôtel de), ou Saint-Pol, 71.
 LA VRILLIÈRE (L. Phélippeaux, marquis de), 53.
 LA VRILLIÈRE (M^{me} de), 217.
 LAW (John), contrôleur général des finances, 42, 49, 52, 55-57, 91, 214, 216, 293.
 LAYRE (Baron de), 173, 209, 325.
 LE BEL, premier valet de chambre du roi, 137-138, 201-202.
 LEBEUF (Abbé), historien, 141, 147.
 LE BLANC, ministre de la guerre, 87-90, 101, 125.
 LE BOUTHILLIER (Claude), comte de Chavigny, ministre des affaires étrangères, 67-68.
 LE BOUTHILLIER (Louis-Léon), 71.
 LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (François), 71.
 LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (Gaston), marquis de Chavigny, 71.
 LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (Henriette), 70.
 LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY (Léon), 68, 70.
 LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY

- Louis, marquis de Ville-Savin, 71.
- LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY Renée, 70.
- LE BOUTHILLIER (Françoise-Louise de Mégrigny, marquise de Beaujeu), 67, 70, 72.
- LE BOUTHILLIER (Jacques-Léon), marquis de Beaujeu, 71.
- LE BRET, intendant de Provence, 20.
- LE BRUN, notaire, 299.
- LEBRUN, peintre, 349.
- Le Bureau (Terre dans l'Angoumois), 271.
- LECLERC (Sébastien), graveur, 348-349.
- LECOEUR (Jacques), dit *Frappe d'abord*, 29.
- LECOMTE (M.), 332.
- LECOUTURIER, notaire, 26, 181.
- LECOUVREUR (Adrienne), tragédienne, 344.
- LECZINSKI (Stanislas), roi de Pologne, 86, 115, 175, 177, 181, 201-203, 207, 325, 333.
- Le Donjon, en Bourbonnais, 271, 276, 279.
- LE DRAN, 262.
- LEFEUVE, historien, 216, 231.
- LEFÈVRE, 209.
- LEFÈVRE, intendant, 290.
- LEFÈVRE (Alexandre), notaire, 177.
- LEFORT (Jean), maçon, 148.
- LE GAL (Abbé), curé de Bru-noy, 286.
- LEGENDRE, représentant du peuple, 228.
- LÉGER (M^{lle} Geneviève), 74.
- LE GOUACHIN (?), peintre, 344.
- LEGRAND (Jacques), dit *Vert-Galant*, 29.
- LEJONGLEUR (Marie-Catherine), 128.
- LELARGE, 41, 281.
- LELEU, 41.
- LELONG (Le P. Jacques), 291, 326.
- LELY (Pietro), peintre, 346.
- LEMAIRE, professeur, 157.
- LEMECIER DE NERVILLE (Jean-Jacques), agent de change, 229.
- LEMONTÉY, *passim*.
- LEMUET, architecte, 214.
- LENOIR (Albert), 287.
- LE NORMANT D'ÉTIOLLES, voy. ÉTIOLLES (M^{me} d').
- LE NÔTRE, architecte-paysagiste, 35.
- LENÔTRE (M.-G.), historien, 80, 223.
- LÉOPOLD (Duc), 111.
- LE PAUTRE, graveur, 348, 351-352.
- LE PELETIER, 54.
- LE PELLETIER (Claude), contrôleur général, 9.
- LE PELLETIER DES FORTS, contrôleur général, 86.
- LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE, contrôleur général, 56, 61-62, 66.
- LE POT D'AUTEUIL, notaire, 249.
- LEPRINCE, marbrier, 173.
- LE ROI (J.-A.), historien, 101, 164.
- LEROY (Julien), 248.
- LESCURE (de), *passim*.
- LESDIGUIÈRES (François de Bonne, duc de), 9, 14-15.
- Les Dureaux (Terre en Bourbonnais), 187, 271.
- Les Huniers (ou Humières), en Normandie, 271.
- L'ÉTOFFÉ, tapissier, 325.
- LEVASSEUR, 17.
- LEVAU (Louis), architecte, 212.
- LEVÉ (Pierre), architecte, 177.
- LEVINE, valet, 237, 321.
- LEVIS (de), 221.
- LÉVY (Président de), *passim*.
- LHÉRITIER (Claude), 175.
- LHÉRITIER (Etienne), 175.
- LHOMME, notaire, 217, 223.
- Liège, 126.
- LIEN (de), peintre, 309, 313.
- Liernolles, village, 279.
- Lieusaint, village, 165, 261.
- Lille, 35.
- Liné (ou Limey), château de, 100, 109.
- LINDET, notaire, 130.
- Linné, 109.
- LIVRY (Marquis de), 277.
- LIVRY (M^{me} de), 162.
- Livry (Hôtel de), 34.
- LOIZEROLLE (Aved de), avocat, 290.
- LOMÉNIE (de), voy. BRIENNE (de).
- LONGCHAMPS, secrétaire de Voltaire, 251-252.
- LONGUEVAL, commis, 20.
- LORDAT DE BRAM (Comte), 163.
- LORGES (Duchesse de), 191, 356.
- LORME (Philibert de), intend-dant des bâtiments, 136.
- LORRAINE (Prince Charles de), 74, 354.
- LOBRAINE (François III, duc de), 111.
- LOSS (Comte), ambassadeur, 125, 166.
- Loterie (Hôtel de la), 211, 225-233.
- LOUIS XIV, 2, 4, 28, 37-38, 44, 54, 136, 177, 214-215.
- LOUIS XV, 86, 95, 100, 134, 136-138, 140, 161-162, 164, 177, 181, 186, 201-202, 252, 260-272, 272, 275, 276-277, 296.
- LOUIS, dauphin, 33, 86, 162, 250, 252, 259, 265.
- LOUIS, architecte, 182.
- Louis-le-Grand (Rue de), 176, 182, 211, 213, 220.
- LOUVOIS (de), ministre de la guerre, 15, 17-19.
- Louvre (Logis du), 25, 62.
- Louvre (Rue du), 50.
- LOVAT, notaire, 3.
- LOVAT (Camille-Justine), 5.
- LUCHET (Marquis de), 18, 51, 65 et *passim*.
- Luxembourg (Palais du), 300.
- LUYNES (Duc de), 98, 115, 122-123, 137, 185, 293, 302, 327.
- LUYNES (Duchesse de), 137.
- Lyon, 2, 18, 19, 21.
- LYONNE (Hughes de), secrétaire d'Etat, 212.
- Lyonne (Hôtel de), 212, 226, 230.
- Lyonne (Rue de), 212, 215, 217-218.

M

- MACÉ DE LÉPINAY (Antonin), 2, 4, 12, 25, 55, 342.
- MACHAULT (M. de), contrôleur général, 250, 264, 266-268.
- Madrid, 40.
- MAGNIN, notaire à Moirans, 220.
- Mahon, ville, 269.
- MAIGNIEN (Ed.), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, 2, et *passim*.
- MAIGRET OU MÉGRET (Marguerite-Françoise M^{me} de Mon-

- martel), 53, 75, 87, 237, 309, 349, 354.
 MAIGRET (Nicolas), seigneur de Passy, et d'Estigny, 53.
 MAIGRET D'ESTIGNY (Antoine), 145.
 MAIGRET DE SÉRILLY (Jean-Nicolas), 53.
 MAIGRET OU MÉGRET DE SÉRILLY (Antoine-Jean-François), trésorier payeur, 208.
 MAILLEBOIS (Maréchal de), 175.
 MAILLY (Louis de), 202, 217.
 MAILLY (M^{lle} de Nesle, comtesse de), 137, 201, 252.
 Mailly (Hôtel de), 354.
 MAIRE, ingénieur-géographe, 228.
 MALARME (Jean), avocat, régisseur de Brunoy, 145, 148, 157, 175.
 MALEVAIRE (ou Malivaux), docteur, 288.
 MALHER (Rue), 81.
 MALHERBE (M. de), officier, 300.
 MALLET, 36-37.
 MALLET frères, banquiers, 229.
 MALON (Ch.-H. de), voy. BERCY (de).
 Malplaquet (Bataille de), 28, 36.
 MANCINI (Hortense de), 217.
 Mandres, village près Brunoy, 270-271.
 MANGOT, architecte, 230-231.
 MANSALLIER, supérieure de couvent, 189-190.
 MANSART (François), architecte, 38.
 MANSART (Jules-Hardouin), comte de Sagonne, architecte, 148.
 MANSART DE JOUY (Jean), architecte, 148, 151, 156.
 Marais (Mathieu), 28, 86, 101, 106, 114.
 Marbotte, village, 111.
 MARCELLIER (François), intendante de Grenoble, 9, 17.
 MARDUEL (Jean), curé de Saint-Roch, 199, 287-288.
 MARÉCHAL, notaire, 278.
 MAREIL (Augustin-Charles Guichard de), 233.
 MARESTAING (M^{me}), née Paris de Treffonds, 8, 329.
 MARGON, abbé, 90.
 MARIE-JOSÈPHE, Dauphine, voy. SAXE.
 MARIE LECZINSKA, 109, 140, 177, 181, 186, 202, 261, 293, 298-299, 309, 311, 331.
 MARIE-THÉRÈSE, Antoine-Raphaëlle, Infante d'Espagne, 250, 259-260.
 MARIETTE, graveur, 39, 188, 204.
 Marigny, terre en Bourgogne, 276, 278-279.
 Marigny-en-Brie, terre, 140.
 MARIIGNY (M^{is} de), voy. POISSON (Abel-François).
 MARINE (Pierre-Louis de), agent de change, 145.
 MARINE (M^{lle} de), 148.
 MARION (Antoine), prêtre, 39.
 MARLÈS (de), *passim*.
 MARMONTEL (J.-François), littérateur, 176, 194.
 MARQUET, 180.
 MARQUET DE BOURGADE (Louis), gendre de Du Verney, 67, 76, 176, 180-181, 254, 269, 297, 354, 356.
 MARQUET (Louise-Michèle Paris Du Verney, M^{me}), 176, 179, 181, 269, 297.
 MARQUET (M^{lle}), 269.
 Marseille, 20, 23, 57, 224.
 Marsollier (Rue), 229-230.
 MARTELLON (Jacques), 220.
 MARTIAL (A.-P.), 34.
 MARTIAL, graveur, 81.
 MARTIN, peintre, 247.
 MARTIN, entrepreneur, 288.
 MARTIN, caissier, 289-290.
 MARTIN (Francis), historien, 173.
 MARTIN (Henry), conservateur de l'Arsenal, 291, 339.
 MARVILLE (de), lieutenant de police, 82, 83, 98, 125, 164, 178, 185, 260.
 MASSÉ (Basilus), peintre dessinateur, 209, 311, 343-344, 347.
 MASSILLON, 85.*
 MASSON (Pierre-Maurice), historien, 103, et *passim*.
 Maumartel (C^{ae} de Saillans), p. 5.
 MAUPEOU, chancelier, 331.
 MAUPÉTIOT, notaire, 130.
 MAUPOINT, 133.
 MAUREPAS (de), 5, 17, 25, 29, 34, 96, 104, 108, 110, 116-117, 164, 177, 217.
 MAY (Antoine), commissaire des guerres, 53.
 Mayenne, ville, 188.
 MAZARIN (Cardinal de), 217.
 MAZARIN (Paul-Jules de), 217.
 MAZARIN (Duchesse de), 188-191, 217.
 MAZARIN (Duc de), 216-217, 259.
 MAZARIN (Louis-Marie-Guy d'Aumont, marquis de Villequier, duc de), 217, 225.
 MAZARIN (Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de La Meilleraye, de Villequier, et de Mayenne, princesse de Château-Porcien, marquise de Chilly, duchesse de), 217.
 Mazarin (Palais), 51, 62, 63, 92, 211, 214, 216.
 Mazarin (Hôtel), 211-249, 258, 311, 317-318.
 MAZARINI (Charlotte-Antoinette), 217.
 MAZERET (Constantin), 134.
 MAZZUOLI (Franç.), dit *le Parmesan*, peintre, 352.
 MÉGRET D'ESTIGNY, voy. MAIGRET.
 MÉGRIGNY (de), voy. LE BOUTHILLIER.
 MÉGRIGNY (Charles-Hubert de), 71.
 MÉGRIGNY (François de), comte de Marsan (?), 71.
 MÉGRIGNY (Françoise-Louise de), marquise de Beaujeu, 67, 70-72.
 Méhul (Rue), 212, 230, 246, 258.
 MEILHEURAT (M.), 279.
 MELCY (Gérard de), 229.
 MELIAND (Mgr), évêque d'Alet, 175.
 MELIN, notaire, 71, 74-75, 127, 218, 298.
 Melun, 134.
 Ménagerie (La), près Versailles, 24.
 MÉNARD, société, 230.
 MÉNARS (M^{is} de), voy. POISSON (Abel-François).
 Ménars (Rue), 222.
 Mênil-aux-Bois, village, 111.
 MÉNORVAL (E. de), 67.
 MÉPLAIN (Jean-Baptiste), notaire, 279.

MIRANDA, illustrateur, *passim*.
 MIRAMIN, réparateur de tableaux, 317.
 MÉRIS, gravure, 70, 372-383.
 Mésotopon, village, 111.
 Mésotopos, filles de Louis XV, 295-296.
 MÉSURES de, lailli, 149.
 MESSAIS Hôtel de, 51.
 MÉTRA, 278.
 Metz, 148.
 Meulan Château de, 35, 164, 356.
 MEUDON (Cardinal de), 68.
 MEUNIER, 229.
 MEUNIER, agent de police, 50, 76.
 MEYERBERGHEIM M. de, 126.
 Mezzera, lettre, 134. Voy. aussi: PARIS DE MEYZIEU.
 MÉZIÈRES (Eugène-Eléonor de Balthazy, marquis de), 139.
 MICHAËL DE COUBRETON (Vivant), commissaires des poudres et salpêtres, 186, 209, 222, 269, 281-282.
 MICHAËL DE COUBRETON (Jean-Baptiste-Vivant), 209.
 MICHAËL DE COUBRETON (M^{me}), voy. NOËLES (Catherine).
 MICHAËL DE COUBRETON (Jean), président au parlement de Dijon, marquis de Toucy, 279, 289.
 MICHAËL DE COUBRETON M^{me} Marie-Josèphe-Louise), 279.
 MICHAËL D'HARVELAY (Joseph), baron de Toucy, garde du Trésor, 180, 209, 250, 259, 268-269, 281-282, 295, 298, 342.
 MIGIEU Abraham-François de), marquis de Savigny, 175.
 Milan, 2.
 MILLOT (Pierre-Jean), 209.
 Minorque, île, 269.
 MIRABEAU Riquetti, comte de), 175.
 MIRABEAU Dames de, 185, 188-189.
 MISSA, médecin, 193.
 MOIRANS (Bourg de), 2, 4, 8-10, 12, 14, 21-23, 26-27, 33, 42, 52, 55, 133-135, 220, 251, 309.
 Moisy, maître horloger, 244, 249.
 MOL (P. Van), peintre flamand, ou Mol (J.-B.), 343.
 Molière (Hôtel, rue), 130-132.

Molière Rue, 130-140.
 MONCIEU de, 117.
 MONIN (C.-V.), 134.
 MONMERQUÉ (de), 106.
 MONPINOT (M. de), 330.
 Monsieur, voy. ORLÉANS (Philippe I^{er}, duc d').
 Monsieur, voy. PROVENCE (Louis-Stanislas-Xavier, comte de).
 MONTAGNE (Ch.), 49.
 MONTARAN, 29.
 MONTARGIS (Claude Le Bas de), garde du Trésor, 65, 215, 275, 356.
 Montargis, 269.
 MONTENGLAN M. de), 225.
 Montereau, ville, 136.
 MONTESPAN (Marquis de), 177.
 MONTESPAN (Marquise de), 177.
 MONTESSON (M^{me} de), 134, 224.
 Montperon, village, 60, 160, 281.
 MONTIOLON de, 150.
 MONMARTEL, voy. PARIS, *passim*.
 Montjean (Couvent de), 136.
 MONMARTEL (MM^{mes} de), voy. MAIGRET (M^{lle} de), PARIS (Antoinette-Justine), et BÉTHUNE (Marie-Armande de).
 MONMARTIEL (Vaucluse), 5.
 MONMARTEL (S^r de), écuyer de M. de La Mothe-Houdancourt, 10.
 Montmartel, c^{nc} de Menglon, p. 5.
 Mons, 15, 30.
 Montmélian, 19.
 MONTMORENCY (Marie-Louise-Augustine), 199.
 Montreuil-sur-Mer, 147.
 Mont-Saint-Père, 110, 112, 118, 180.
 MONTYON (M. de), 226, 233.
 MORAND, le chirurgien, 250, 260-261.
 MORARD (Claude), 5.
 MORARD (Laurence de), 3, 10.
 Moras, village, 2.
 MORAS (Peirenc de), contrôleur général, 167, 194, 272.
 MORBIDÉ (Jean-Luc de), 118.
 MOREAU, notaire à Brunoy, 33, 39, 75, 148 et *passim*.
 MOREAU DE BEAUMONT, 79.
 MOREAU NÉLATON (M.), 118.
 MOREL D'ARLEUX (Charles), notaire, 157.
 MORISSET, 225.

MOSSU DUMOussy, caissier, 235, 258, 272, 276, 290-291.
 MOTTHEAU, aubergiste, 327.
 MOTTHEAU (Charles), 142, 282, 284, 324, 327.
 MOUCHY, statuaire, 286, 308.
 MOUCHY (de), notaire, 75.
 MOUFFLE D'ANGERVILLE, historien, *passim*.
 MOURA (D^r), 34.
 MURET (Abbé), curé de Brunoy, 157, 282, 286.

N

NANCRÉ (Marquise de), 14.
 Nancy, 38, 318.
 Nandy, village, 134.
 NARBONNE (Pierre de), commissaire de Versailles, *passim*.
 NATIVELLE, 353.
 NATTIER (Jean-Marc), 293, 298, 331.
 Navarre (Hôtel de).
 NECKER (Jacques), ministre, 79, 226-227.
 NESLE (Marquis de), 217.
 NESLE (Marquise de), 217.
 Nesle Hôtel de, 31.
 NETTINE (M^{lle} de), 269.
 Neuilly, village, 136.
 Neuve-des-Petits-Champs (Rue) voy. Petits-Champs (Rue des).
 Neuve-Saint-Augustin (Rue), 176-200, 212, 217, 230.
 Neuve-Saint-Gilles (Rue), 297.
 Neuve-Sainte-Catherine (Rue), 132.
 Neuve-Sainte-Genève (Rue), 136.
 Nevers (Hôtel de), 51, 92.
 NEW VAN HUYSEN Bernard), jardinier, 161, 334.
 Nicolai (Rue de), 39, 204, 209-210.
 NICOLARDOT (L.), 96, 253.
 Nîmes, 23.
 NOAILLES (Duc de), maréchal de France, 24, 28, 38, 44, 48-50, 52, 74, 167, 261.
 NOAILLES (Comte de), 169.
 Noailles (Hôtel de), 49.
 NODIER (Ch.), 184.
 NOEL, notaire, 81.
 Nogent-sur-Marne, 106, 136, 298.

Nogent-sur-Seine, 106.
Noisemont, village, 134.
 NOLHAC Pierre de, conservateur du musée de Versailles, 125, 277.
 NORRY, peintre-dessinateur, 204, 208, 356.
 NOTON (Eléonore de), 3.
Notre-Dame-des-Victoires (Rue), 117.
 NOTIN, notaire à Paris, 223.
 NOUETTE, ancien notaire à Brunoy, 173, 175, 300.
 NOUVEL (M^{me}), 6, 310.
 NUGUES (Catherine M^{me} Micault de Courbeton), 144, 186-188, 208, 222-223, 269, 297, 301, 310, 318, 321.
 NUGUES DE PERRATIÈRE (Claude), receveur général des Finances, 186.
 NUGUES DE PERRATIÈRE (Joseph), receveur des tailles, 5, 14, 186.
 NUGUES (Justine), voy. ROISSY (de).
 NUGUES (François), colonel de cavalerie, 115, 144, 186, 222.

O

OBERKIRCH (Baronne d'), 224.
 OEBEN, 325.
 OLINDE ...Paris, évêque d', 115.
Olivenza, 3.
 OLLIVERO (Comte), 23.
 OMBREVAL (D'), lieutenant de police, 87.
Opéra (L'), 30.
Opéra (Avenue del'), 212, 214, 218, 230-231, 238.
 ORCELLE (Antoine), 30, 89.
 ORLÉANS (Philippe I^{er}, duc d'), 214-215.
 ORLÉANS (Philippe II, duc d'), *le Régent*, 14, 41-42, 46, 49, 51, 53, 56, 58, 84, 87, 106, 144, 184, 216.
 ORLÉANS (Louis-Philippe, 4^e duc d'), 134, 211, 222-225.
 ORLÉANS (Duchesse d'), 278.
 ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, 3^e duc d'), dit *Philippe-Egalité*, 223-224.
 ORLÉANS-LONGUEVILLE (François d'), comte de SAINT-PAUL, 68.

Orмой (Terre d').
 ORRY, ministre des finances, 116, 164, 250, 264-265.
 ORRY DE FELAY M^{me} Adélaïde-Henriette-Philiberte, 181.
 OSMOND D', 92.
 OVERBECK, peintre, 351.

P

PAAR (Thomas), 346.
 PAJOU (Augustin), statuaire, 157-158.
 PALME, banquier, 102.
 PANGE (Jean-Baptiste Thomas, seigneur de), trésorier payeur de l'Extraordinaire des guerres, 145, 159, 263.
 PANGE (François THOMAS, marquis de), 67.
 PANGE (M^{lle} Françoise Thomas de), 145.
 PANGE (Comte Jean de), 67.
 PANINI (Jean-Paul), peintre, 345.
 PANNERIE (Sieur), 215.
Paris, village, 7.
 PARIS (François de), capitaine aux gardes françaises, 29, 128.
 PARIS (de), capitaine d'infanterie, 15.
 PARIS (de), commissaire des guerres, 1, 15-16, (?) 128.
 PARIS (Marie de), fruitière, 34.
 PARIS (Hugues-Jonas), capitaine de cavalerie, 1, 10-11, 13, 54.
 PARIS (Jonas), marchand de Charnècle, 1, 3, 9-10.
 PARIS (Jean), dit *La Masse*, 1, 3, 4, 6, 9, 11-16, 17-22, 26, 33, 54.
 PARIS (M^{me}), voy. TRENONAY (Justine).
 PARIS (Antoine), l'aîné, dit *le grand Paris*, 4 (naissance), 25 (départ pour Paris), 28, 33 (mariage) 114-115 (sa mort), 293 (portraits), 310-311.
 PARIS (Antoinette-Justine), M^{me} de Monmartel, 33, 39, 40, 52, 72, 75, 84, 94-96, 98, 113, 115-116, 119-124, 143, 203, 237, 280, 309, 319-321, 336-338.
 PARIS LA MONTAGNE (Claude),

4 (naissance), 28, 33 (mariage), 139-140 (sa mort).
 PARIS (Anne-Justine), voy. CHOISEUL M^{me} de Comtesse de.
 PARIS (Claude-Geoffroy), 34, 39, 113 (?), 133.
 PARIS Ghislain (?), 135.
 PARIS d'ELLENS (Antoine), 34, 39, 113, 135-136, 208, 222, 325.
 PARIS d'ELLENS (Raoul), 310, 323.
 PARIS d'ELLENS (Anne-Sophie Béatrix Michel de Roissy, M^{me}), 310.
 PARIS DE LA TOUR (Pierre), 34-39.
 PARIS DE MEYZIEU (Jean-Baptiste), 34, 76, 134, 139, 180, 186, 208, 220, 281, 293, 301-302, 305-306, 308, 311, 335, 338-339, 356-357.
 PARIS DE SUREUX DE MOIRANS (François-Joseph), 34, 39, 135 ?.
 PARIS DU VERNEY (Joseph), 3 (naissance), 293-305 (sa mort).
 PARIS DU VERNEY (M^{lle} Louise-Michèle), voy. MARQUET (M^{me}).
Paris Du Verney (Hôtel de), 69, 293-301.
 PARIS DE MONMARTEL (Jean), 5 (sa naissance), 53 (premières noces), 83, 94-99 (deuxième mariage), 184 (troisième mariage), 280 (sa mort).
 PARIS DE MONMARTEL (Amédée-Victor-Joseph), 75, 113, 119-129, 143, 164, 203, 257, 309, 316, 321.
 PARIS (Marthe), sœur des financiers, 6, 14 (?), 88, 115, 186, 269.
 PARIS (Antoine), 9.
 PARIS (Antoine), oncle des financiers, 4.
 PARIS (Antoine), dit Moton, 7.
 PARIS (Etienne), marchand, 8.
 PARIS (Etienne) (2^e), 9.
 PARIS (François), 4, 9.
 PARIS (Françoise-Dominique), 9.
 PARIS (Guillaume), 7.
 PARIS (Isabeau), 9.
 PARIS (Jane), 3.

- PARIS (Jean), 7.
 PARIS (Louise), 9.
 PARIS Simonne, 10.
 PARIS Thomas, bourgeois de Réaumont, 7.
 PARIS (Thomas), (2^e), 9.
 PARIS D'AVANCOURT Pierre-Etienne), 4.
 PARIS D'AVANCOURT, officier de dragons, 8, 25, 31, 325, 329.
 PARIS DE BOLLARDIÈRE, 8.
 PARIS DE BOLLARDIÈRE, capitaine d'infanterie, 8.
 PARIS DE LA GOUTERIE (Antoine), 1, 7, 9-10.
 PARIS DE LA GOUTERIE Antoine), fils du précédent, 9.
 PARIS DE LA GOUTERIE (Joseph), 9.
 PARIS DE LA GOUTERIE (Gaspard), prêtre, seigneur de Moirans, 8, 220, 240, 281.
 PARIS DE TREFFONDS (Antoine), 8.
 PARIS DE TREFFONDS (Etienne), médecin, 8.
 PARIS DE TREFFONDS (Etienne, 2^{me}), 8, 220 (?).
 PARIS DE TREFFONDS (Marie-Anne), 8.
 PARIS DE TREFFONDS (Marie-Marthe), 8.
 PARIS DE TREFFONDS (Pierre), 4, 8.
 PARIS DE TREFFONDS Suzanne, 8, 220.
 PARIS DE TREFFONDS (Joseph-Louis), 300.
 PARIS DE TREFFONDS (Aimé-Marie-Charles-Joseph), 301.
 PARIS (Claude-Antoine), de Gray, 21.
 PARIS (Claude-Nicolas), de Gray, 21.
 PARIS (Ferdinand), de Gray, 21.
 PARIS (Marc), de Gray, 21.
 PARIS (Thomas), de Gray, 17, 21.
 PARIS (Anne), 175.
 PARIS (Denis), sergent, 175.
 PARIS (François), mort à Bru-noy, 175.
 PARIS (Huguette), 175.
 PARIS (Pierre), vigneron, 175.
 PARIS (Paulin), homme de lettres, 142.
 PARIS, le diacre, 355.
 PARIS DE LA BROUSSE (?), président, 297.
 PARISOT (Jean), 278.
 PARME (Farnèse, duc de), 141, 147.
 PARMESAN, voy. MAZZUOLI.
 PASCAL (Guy), capitaine de dragons, 298.
 PASQUIER (de Coulans) (?), 298.
 Pâté-Paris, voy. Bercy (Pavillon de).
 PATOUX (Abel), 317.
 PAULME (M^e), expert, 324.
 PAULMY (Comte de), voy. ARGENSON (Antoine-René d').
 PAVÉE (M.), munitionnaire, 76.
 Pavée (Rue), 67-68, 70, 72, 75, 79-81, 98.
 PAYEN, 71.
 PAYSAN, 327.
 PÉAN, notaire, 179, 297.
 PÉLISSIER (Aymard), cousin des Paris, 2, 13-14, 17, 22-23, 25, 28, 33, 38, 40-41, 52, 74, 89.
 PÉLISSIER (Claude), cousin des Paris, 2, 17, 22-23, 25, 28, 40-41, 52, 89.
 PÉLISSIER (Sébastien), procureur, 3.
 PÉLISSIER (M^{lle}), 9.
 PELLETIER, peintre, 291, 326.
 PÉRELLE, dessinateur, 352.
 Périgny, village, 270-271.
 Périgieux, 102.
 PÉRON, notaire, 299.
 PERRIER (Jacques-Louis), négociant, 229.
 PERRONET (J.-Rodolphe), ingénieur, 150.
 PESSARD (G.), homme de lettres, 211, 220.
 PETIT, graveur, 344.
 PETIT (Nicolas), 40.
 Petit-Bourg (Châteaude), 177, 224.
 Petits-Champs (Rue des) (ancienne rue Neuve-des-Petits-Champs), 51, 62, 75, 92, 211-233, 242, 258-259, 269, 288, 325.
 PHELYPEAUX (Anne), 70.
 PHILIPPE (Jean-Antoine), premier commis des Finances, caissier de Monmartel, 99, 254-255, 272.
 PHILIPPE fils, 258.
 PHILIPPE V, roi d'Espagne, 86.
 PIALAT (Joseph), 217.
 PICART (Etienne), graveur, 350.
 PICHON (Baron Jérôme), 102-103, 355.
 PIDOUX, procureur, 39, 72.
 PIERART (Z.-J.), 139 et *passim*.
 PIÉRRARD (Abbé Jean), curé de Sampigny, 12-13, 22, 32-53, 94, 112-114, 119, 122, 123, 145, 174, 194, 250-251, 278, 314, 341.
 PIÉRRON, substitut, 290.
 PIÈTRE, architecte, 219, 225-226.
 PIGALLE (J.-B.), statuaire, 147, 284-285, 309, 325, 328-331, 345.
 PIGANOL DE LA FORCE, historien, 67 et *passim*.
 Pignerol, 4, 18.
 PINABEL, prêtre, 281.
 PINARD (Théodule), historien, 5, 142-143, *passim*.
 PINET (Commandant G.), 340.
 PINON DE QUINCY, 80.
 Piple (Château du), 146, 355.
 PITON (Camille), historien, 51, 258.
 Plaisance (Châteaude), 106, 109, 136-140, 146, 166, 179-180, 254, 266, 295-296, 298, 354.
 PLATEL (?), 272.
 PLÈNEUF (M^{me} de), 87, 107.
 Plessis (Terre du), 146.
 PLOUICQ (Joseph Le Boucher de), 144, 289.
 POILLY (de), graveur, 151.
 POINSINET DE SIVRY, 77.
 POISSON, peintre, 343.
 POISSON (François Poisson de Lucy), 119, 124-129, 140, 279.
 POISSON (Louise-Madeleine de La Motte, M^{me}), 124-129.
 POISSON (Abel-François), marquis de Ménars, de Vandières et de Marigny, 39, 129, 204, 208-209, 260, 295.
 POISSON (Jeanne-Antoinette), voy. POMPADOUR (Marquise de).
 POLLET DE LA COMBE (Marie-Thérèse), 184.
 Pomard (Vin de), 168.
 POMPADOUR (M^{me} Françoise de), 355.
 POMPADOUR (Philippe Egon, marquis de Courcillon de), 355.
 POMPADOUR (Jeanne-Antoinette Poisson, M^{me} Le Normand d'Étiolles, Marquise de),

149, 124-125, 127-128, 134, 140-144, 162-167, 180-181, 252-253, 260-262, 264-268, 273-275, 279, 293-294, 334, 355.
Pompe (Rue de la), 34.
PONS-PRASLIN (M^{me} Marie-Gabrielle de), 278.
PONTCHARTRAIN (Louis Phélypeaux de), 20-212.
Pontchartrain (Hôtel de), 212, 216, 220, 228.
Pont-sur-Meuse, village, 111.
Popin, fief, 131, 212.
PORBUS, peintre, 347.
Port-Mahon (Rue de), 184.
POTIMONT, greffier, 81.
POULLETIER (Jacques), seigneur de Noinville, 70, 74, 81.
POULLETIER (N...), 80.
Poullétier (Hôtel), 68, 70, 80.
POURPOINT, étapier, 21.
POUSSIN (Nicolas), peintre, 343.
PRIE (Marquis de), 104.
PRIE (M^{me} de), 30, 84-88, 100-101, 104, 109, 121, 202.
PROUTÉ, marchand d'estampes, 81.
PROVENCE (Louis-Stanislas-Xavier, *Monsieur*, comte de), 67, 160-161, 163, 221, 224, 286, 300, 322, 338.
PRUDENT (H.), 308.
PRUDHOMME (A.), 2.
PUCELLES (Président de), 14.
PUISIEUX ou **PYSIEUX** (M. de), 166, 181, 249, 265.
Pyrrhus, tragédie, 105.

Q

QUANTIN, 33.
QUATRENIÈRE, notaire, 181-182.
Quatre-Septembre (Rue du), 184.
QUESNAY (Docteur F.), 250, 260.
QUINAULT aînée (M^{lle}), 6, 202.
Quincampoix (Rue), 51, 60.
QUINCY (Chevalier de), 4, 14.
Quincy, près Meaux, 14.
QUINQUET, 281.

R

Radepont, 228.
RADEPONT (Hôtel), 230.
RAFFAILHAC (Georges de), 89.
Rambouillet, 100.

RAMILLES Bataille de, 34.
RANCHER, 75.
RAOUL, fabricant, 299.
RAPHAËL, peintre, 323, 343, 345, 349, 352.
RASTIGNAC (Ludovic-Jacob de Chapt de), archevêque de Tours, 188.
RAVAISSON (F.), 81-83.
Réaumont, 7.
REGNAULT (Charles-Denis), 327.
REGNOUST (Jacques-Arnauld), 182.
REISNER, 325.
REISET (Comte de), 164.
REISET (Vicomte de), 331.
REMBRANDT, peintre, 346, 350.
RENARD, notaire, 130-131, 297.
RESTAULT (?), avocat, 181.
RESTOUT (Jean-Bernard), 173.
RESTOUT fils, peintre, 173.
Réveillon (Rue de), 156, 160.
Réveillon, village près Meaux, 354.
RÉVORA, abbé, 133.
REYNAUD DE COLOMBE (Étienne), 9.
REYNAUD DE COLOMBE (Marthe), 9.
RHEIMS (M^{me} de), 111.
RICHARD (Geoffroy), 9.
RICHELIEU (L.-Fr. Armand du Plessis, duc de), maréchal de France, 137-138, 161, 163, 165, 167, 178, 181, 232-233, 303, 342.
Richelieu (Rue de), 29, 51, 62, 92, 119, 127-129, 131, 165, 253.
Richelieu (Hôtel). Voy. *Antin* (Hôtel d').
RICHER (Jean-François), précepteur du Marquis de Brunoy, 237, 281-282.
RIGAUD (Hyacinthe), 6, 117, 220, 309-310, 342-343, 349-351, 343, 351.
Ris-Orangis, 334.
Rives, 7.
RIVIÈRE (Pierre), 5.
RIVIÈRE DE BEAUVAIS, 8.
RIVOIRE DE LA BATIE (Comte), 8.
ROBERT (Sr), 7.
ROBERT (Alexandre), maître horloger, 242.
Robert le Diable, voy. *LA MOTTE* (Robert de).
ROBESPIERRE, 334.

ROBIN, notaire, 80.
ROCHAS A. de, *passim*.
ROCHEBLAVE (Samuel), 330.
ROCHERUSSE de, commissaire, 81-82, 135.
ROCHEGOUART M^{lle} de, 188.
ROCHEGUE Marquis de, 50, 132, 230.
RODESSE Claude-Alexandre, avocat, 209, 221.
ROETIER, statuaire, 345.
ROHAN (Cardinal de), 95.
Roi-de-Sicile (Rue du), 67-68, 72-73, 75, 80-81, 130.
Roissy (Charles-Michel de), receveur général des finances, 88, 186, 313.
Roissy (Charles-Michel-François de), 186.
Roissy (Joséphine-Marguerite de), 88, 186, 188, 297.
Roissy (Justine Nugues de), 84, 88, 106-108, 186, 313.
ROLAND DE LA PLATIERE (Jean-Marie), ministre de l'Intérieur, 214, 227, 228.
ROLAND (Marie-Jeanne Philpon, M^{me}), 227-228.
ROMAIN (Baptiste), 232.
ROMAIN (J.), 322.
ROMAIN DE HOOGUE, 351, 353.
Romanche (Vallée de la), 7.
ROMANS, 20.
Rome, 96.
RONSERAY (Comte Arnold de), 311.
RONSERAY (M^{me} veuve André de), 311.
ROOTH (M^{me} de), 211, 232-233.
ROQUELAURE (Maréchal de), 68.
ROSALBA (Carricera, dite La), pastelliste, 344.
ROSEROT (M.), 224.
Rosiers (Rue des), 68, 81.
ROSLIN, peintre, 313.
ROUAULT ou **ROUHULT** (Nicolas-Adolphe-Félicité), marquis de Gamaches, 115-116, 222-223.
ROUAULT (M^{me} de), 115-116, 186, 222-223.
ROUCHY (?) (Claudine), 175.
Rougeaux (Forêt de), 134.
ROURE (Comtesse Du), 191, 356.
ROUMESTANT (M^{me}), 160.
ROUSSEAU (J.-B.), 45, 120.
ROUSSEAU (Jean-Jacques), 220.
ROUSSEL, inspecteur de police, 135-136.

ROUSSEAU, géographe, 209.
 ROUSSET Camille, 303.
 ROUSSET, architecte, 223.
 ROUVIERE M. de, 287.
 RUBENS, peintre, 345, 347.
 RUYTER Amiral, 310.
Ryssand, 23.

S

SABATIER A., 40.
 SABATIER DE CASTRES, 338.
 SAERENY frères, libraires, 235.
 SAINTE-MAISON rue de, 276, 278-279.
 SALIÈRES (M. de Chatelard de), 126.
Saligny (Terre de), en Bourbonnais, 271, 276, 279.
 SALLIÈRE (Marquis de), gouverneur de l'École militaire, 308.
Salmagne (Terre de), 111.
Sampigny, 13, 55-56, 94, 100, 102, 105-106, 110-116, 119, 122, 124, 145, 174-175, 271, 278-279, 317, 325, 341.
 SAMUEL BERNARD, voy. BERNARD.
 SANDRIER, caissier, 88.
 SANSALE (Antoine-Augustin-Lambert Gayet de), 143.
Santeny (Terre de), 146.
 SAUGRAIN, libraire, 291.
Saumur, 101-102, 146.
 SAUNIER Claude-Charles, 325.
 SAUTAI (Lieut^e Maurice de) 36.
 SAUTEREAU (François-Abel de), sgr de Moirans, du Rozet et d'Empierre, 8, 220.
 SAVAL, Henri, historien, 340.
 SAVALETTE, garde du trésor, 216.
 SAVALETTE, notaire, 70.
 Savoie (Marie-Adélaïde de), duchesse de Bourgogne, 23-25, 33.
 SAVOIE (Victor-Amédée II, duc de), 17.
 SAVOIE (Mesdames de), 261-262.
 Saxe (Maurice, comte de), maréchal de France, 146-147, 167, 202, 237, 255, 261, 263, 267, 302, 331.
 Saxe (Marie-Joséphé de), 140, 250, 253, 261-262.

SCARRON (Pétrus), évêque, 3.
 SCHAUB (le Chevalier), 104.
 SCHEFFERS M. de, contrôleur général des Finances, 259, 267.
 SÉCHELLES (M^{me} de), 107.
 SÉGUR (Comte Pierre de), 124, *passim*.
 SELLIER (Charles), 68, 75, 79, 132, 307-308.
Sénart (Forêt de), 83, 134, 141, 159-160, 162, 163-165, 169, 300, 334.
 SÉNÉ DU CARE, peintre, 309, 321.
 SENEZ (Jeanne-Antoinette), 209.
 SÉRAPHIN, directeur de théâtre, 277.
 SÉRILLY (M. de), 267.
 SÉROUGES (M. de), 215.
Serpaize (Terre de), 55-56, 102, 112, 130, 132-135.
 SÉRY (M^{me} de), 14.
Sévigné (Rue de), 81, 132.
 SÉVIN, créancier, 209.
 Sèvres, 333.
 SIMSEN D'ALTONA Adolphe, 233.
 SILHOUETTE M. de, contrôleur général des Finances, 275.
 SILVESTRE, notaire, 75, 297.
 SIVASIRE Israël, 70, 319, 552.
Soisy-sous-Etiolles, village 355.
Soissons, ville, 109.
Soissons (Hôtel de), 92.
 SOLDEIN, 182.
 SONIN, banquier, 57.
Sorcy (Château de), 299, 311.
 SOUBISE (Maréchal de), 273.
Soulins, lieu dit, 156, 158.
Soyecourt (Hôtel de), 221.
 STANISLAS, voy. LEZINSKI.
 STOLWERK, maître horloger, 242.
Strasbourg, 38.
Strasbourg (Hôtel de), 127-129.
 STRYIENSKI (Casimir), écrivain, 254.
 STUART (Ch.-Édouard), dit le Prétendant, 257.
 SULLY (Duchesse de), 187.
Surieux (Terre de), 134.
Surintendance (Rue de la) (ou Gambetta), 277-278.
 SWARTE (V. de), 32.

Saint-Alban, village, 175.
 SAINT-ANDÉOL (Fernand de), 2, 4, 12.
Saint-Augustin (Rue), voy. *Neuve*.
Saint-Antoine (Rue), 66-67, 74, 81-83.
 SAINT-AUBIN (G. de), peintre, 308.
 SAINT-AULAIRE (Marquis de), 119.
Saint-Bonnet, village, 5, 7.
 SAINT-BONNET (de), conseiller au Parlement, 3.
Saint-Cloud (Avenue de), 34.
Saint-Didier, village, 279.
Saint-Dizier, 105.
Saint-Eustache, paroisse et église, 34, 39, 71, 124, 148.
 SAINT-FLORENTIN (M. de), ministre, 110, 189, 193.
Saint-François (Rue) (à Versailles), 101.
Sainte-Geneviève, église, 225.
Saint-Genis, 55, 112.
 SAINT-GERMAIN (Claude-Louis, comte de), 139, 168, 180, 296.
Saint-Germain (Ville de), 15.
Saint-Honoré (Rue), 49, 186.
 SAINT-JULIEN (M. de), receveur du clergé, 188.
Saint-Lathier, 7.
Saint-Laurent, église, 221.
Saint-Lazare, maison de détention, 135.
Saint-Louis (Rue), au Marais (aujourd'hui rue de Turenne), 53, 76, 87, 179, 293-302.
Saint-Marcellin (Village de), 2, 21.
Saint-Maur-des-Fossés, 139.
 SAINT-AURICE MONTBAREY (Prince de), 79.
Saint-Merry, paroisse, 64.
Saint-Michel, village, 100, 105-106.
Saint-Paul, église, 34, 53, 97, 122-123, 130.
Saint-Paul (Hôtel de) (ou de La Force), 49, 52, 63, 66, 67-83, 87, 98, 122, 124, 130, 132, 176, 224, 258.
Saint-Paul (Rue), 71.
Saint-Pierre, paroisse, 5.
Saint-Pierre et Saint-Paul, église, 97.
Saint-Port ou *Seine-Port*, 134.

Saint-Roch, église, 32, 131, 199, 220, 276, 281, 286-289.
Saint-Roch (Rue), voy. *Gaillon*.
 SAINT-SIMON (Duc de), 1, *passim*.
Saint-Sulpice (Église), 188, 281.
Saint-Valery-sur-Somme, 115.
Sainte-Anne (Rue), 131, 212-213.
Sainte-Assise (Château de), 134, 224.
Sainte-Avoye (Rue), 51.
Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, prieuré, 67-68.
 SAINTE-ELISABETH (Religieuses de), 299.
Sainte-Lucie, couvent, etc., 13, 111, 141, 174-175.
Sainte-Marguerite (Iles), 82.
Saints-Pères (Rue des), 67.

T

TALMA, tragédien, 145, 300.
Taranne (Rue), 67.
 TANEVOT, secrétaire, 195.
Tarare (Ville de), 23.
Tarascon (Ville de), 23.
 TARBÉ (Ed.), littérateur, 285, 328, 330.
 TARDIEU, graveur, 352.
 TARRADE (M^{lle}), 297.
 TAVERNIER (Auguste-Claude), 67, 81-83.
 TAVERNIER (Nicolas), 81-82.
 TEMPESSO, 353.
 TENCIN (Claudine-Alexandrine Guérin, marquise de), 103-104, 125, 136, 138, 161-162, 252, 264, 355.
 TENCIN (Pierre Guérin de), cardinal, 137, 163, 252.
Ténières (Défilé de), 36.
 TÉNIERS (D.), peintre, 240, 323, 344, 346, 351.
 TERMONT (Charles-Gilbert de May de), évêque de Blois, 199.
 TESSÉ (Louis, comte de), 187.
 TESSIER, notaire, 130.
 THÉRÈSE, 220.
 THÉVENEAU DE MORANDE, 251.
 THÉVENON (Michel-Augustin), curé de Brunoy, 173.
 THIBAUT, 174.
 THIÉRIOT, 120.
 THIÉRIOT (Nicolas), 79.
 THIÉRY, historien, *passim*.
 THION DE LA CHAUME (Pierre-

Bazile, avocat, 209, 278, 310-311, 314, 317-318, 321, 326, 331.
 THOMAS (François), voy. de PANGE.
 THOMASSIN (Simon-Philippe), graveur, 351-352.
 THOURY (Daniel), secrétaire du roi, 64.
Tigery, village près le petit Sénart, 270-271.
 TITIEN (Le), peintre, 346.
 TOCQUÉ (Louis), peintre, 344.
Tokay, 102.
Toucy (Marquisat de), 115, 124, 187, 271.
 TOUCY (Paris de Monmartel, marquis de), 271.
Toul, 100, 104-105, 112.
Toulon, 57.
 TOULOUSE (Comte de), 177.
 TOUPEL (M^{lle} Jeanne-Françoise), 75.
Tournay, 35.
 TOURNEHEM (Le Normant de), fermier général, 124-125, 127, 163-164, 267.
Tours, 102, 119.
 TOURZEL (M^{me} DE), 80.
Travers (Hôtel de), voy. AN TIN (d').
Traversière (Rue) (ou Traversine), voy. rue *Molière*.
Treffonds ou *Trois-Fontaines*, 7.
 TREFFONDS (Abel de), 3, voy. aussi PARIS DE TREFFONDS.
 TREFFORT (Pierre-Louis Grolhier, marquis de), 279.
 TRENONAY (Abel), 3.
 TRENONAY (André), receveur général des Finances d'Alençon, 209.
 TRENONAY (Catherine), 3.
 TRENONAY LA MONTAGNE (Jacques), grand-père maternel des Paris, 1, 2, 3.
 TRENONAY (Jean), notaire, bisaïeul maternel des Paris, 2, 4, 5.
 TRENONAY (Justine), mère des frères Paris, 3, 4, 12, 14, 19-20, 23-24, 33, 40.
 TRENONAY (Pierre), 3.
 TRENONAY DE PRÉVIEUX (Jean-Pierre-Prosper), 3.
 TRESSAN (M^{is} de), 202.
Trévoux, 340.
 TRIBOULET, 131.

Triconville (Château de), 111.
 TROISVILLE (Jean-Armand de Moneins, comte de), 128.
 TROILLER (Jeanne), 8.
 TROILLER (Marie), 4.
 TOURNET (de), directeur des postes, 4, et *passim*.
 TRONCHET (François-Denis), avocat, 70, 79-80.
 TRONSON DU COUDRAY, avocat, 143.
 TRUDAINE (Charles-Louis de), 279.
 TRUDAINE (M^{lle} de), 269.
 TRUDON, notaire, 11, 54, et *passim*.
 TRUDON, commissaire, 82.
 TUBERT (Président), 214.
Tullins, village, 2.
 TURENNE (Maréchal de), 15.
Turenne (Rue de), 76, voy. aussi *Saint-Louis*.
Turin, ville, 262.
 TURGOT (Étienne), prévôt des marchands, 212.
 TURGOT, ministre, 68.
Turin, 23.

U

URSINS (Princesse des), 41.
Usingen, 175.

V

Vadonville, village, 111.
Valence, 2, 21.
 VALLERENSEAUX (Jean-Baptiste Lefebvre de), 278.
 VALLET (Pierre), commissaire priseur, 205.
 VALMONT (M. de), 278.
Valréas (Vaucluse), 5.
 VAN DER DOES, peintre, 345.
 VAN DER MEULEN, peintre, 348, 351.
 VAN DER WERF, peintre, 346.
 VANDREKOURT (Launay de), officier de marine, 187.
 VAN DYCK, peintre, 346-347, 352.
 VAN LOO (J.-B.), peintre, 309, 312-313, 321.
 VAN LOO (Charles-André, dit Carle), 312, 313, 332, 344 (?).
 VAN LOO (Michel), peintre, 312, 345.

VANNIET DEL SARTO Andrea, peintre, 343, 345.
 VARRANES, village près Jarcy, 270-271.
 VARRISSOU, SS.
 VARRÉMONT Prince de, 33.
 VARS-la-Bois, lieu dit près Combs-la-Ville, 270-271.
 VARSOMME (Duc de), 35.
 VENTADOUR M^{me} de, 212.
 Ventadour (Rue de), 212, 213, 220.
 VERDOT (J.-M.), 132.
 Verdun, 31, 93, 104.
 VERMANTON, étapier, 21.
 Vernay Fief du, à Bercy, 5, 39.
 VERNET (Joseph), peintre, 220.
 VERNET François-Gabriel, 221.
 VERNET M^{me} Emilie-Félicité, 220.
 Verney, cours d'eau, 7.
 Verney, lieu dit du, 5.
 Verney, Le, hameau, 5.
 Vernequet, 217.
 VÉRONÈSE (Paul), peintre, 346-347.
 Versailles, 24-25, 34, 101-102, 161, 186, 194, 200, 201, 203, 217, 259, 277.
 Versailles (Hôtel de), rue de Satory, 276-278.
 VIARMES Angélique-Elisabeth

Camus de Pontcarré de, 299.
 VIARMES Nicolas-Élie-Pierre de Pontcarré de, conseiller au Parlement, 299.
 VIERT Claude-Antoine VÉCHET, dit *Chambéry*, 126.
 VIEHY (M^{me}), 237, 311, 319.
 Vienne (Autriche), 102, 167.
 Vienne (Isère), 2.
 VIENNOT (Pierre), porte-clefs, 193.
 VILLAIN (René), graveur, 291, 309, 326.
 VILLIARS Maréchal de, 32, 35-36, 38, 57, 90, 109, 132.
 Villebon, 52.
 VILLEDUILL (M. de), 199.
 Villeneuve-Saint-Georges, 160, 173, 334.
 VILLEQUET M. de, 216.
 VILLEROY (Maréchal Duc de), 32-33, 134, 163.
 Villers-sur-Mer (Château de), 38, 98, 115, 130, 187, 210, 271, 310, 313, 323.
 Vincennes, 75, 137, 176, 193-194, 294, 333.
 VINIMILLE M^{me} de, 136.
 Visa (Le), 42, 48, 58-66, 114.
 VITALIS, avocat, 39.
 Vitry-le-François, 105-106.
 VITU (Auguste), 127.
 VITZHEM D'ECKSTAEDT (Comte), 125, 166.

Virionne Rue, 62, 92, 144, 214, 216-217, 229.
 Voiron, 5.
 Volnay (Vin de), 168.
 VOLTAIRE, 45, 58-59, 84-85, 96, 101, 103, 120-122, 132, 165, 250, 252-253.
 VOUET (Simon), peintre, 351.
 VOULGES (De), notaire, 298.
 Vourey, village, 2, 7.

W

WAGNIÈRES, secrétaire de Voltaire, 251-252.
 WATIN, historien, 216, 225.
 WETTEL OU (WEBLÉ), abbé, 237.
 WILLE (J.-G.), graveur, 260, 344.
 WOUVERMAN, peintre, 346.
 Wurtzbourg, 168.

Y

Yerres (Abbaye d'), 354.
 Yerres, village, 156.
 YVON M^{lle} Charlotte, 220.

Z

ZURLAUBEN (Honorée-Julie de), 130.

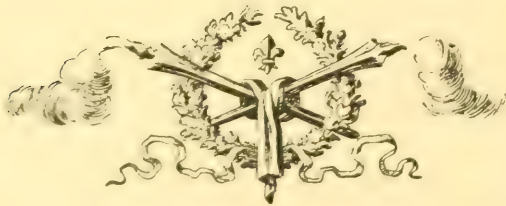




TABLE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES HORS TEXTE

Frontispice : Paris de Monmartel et Antoinette-Justine Paris, sa nièce et seconde femme.

- II. Vues de Moirans et de la maison des Paris.
- III. Portrait d'Antoine Paris, dit l'aîné.
- IV. Jetons et miniatures (portraits de Monmartel, de Paris La Montagne et de sa femme).
- V. Plan de l'hôtel de Saint-Paul ou de La Force.
- VI. Portrait de Paris de Monmartel (La Tour).
- VII. Vues du château de Sampigny.
- VIII. Portrait de M^{lle} Paris La Montagne, comtesse de Choiseul-Meuse.
- IX. Plan général de Brunoy.
- X. Vues du château d'Etiolles.
- XI. Vue du château de Brunoy.
- XII. Vue des eaux de Brunoy.
- XIII. } Lambris du salon de Brunoy.
- XIV. }
- XV. Portrait de M^{lle} de Béthune, troisième épouse de Monmartel.
- XVI. Vues du pavillon de Bercy.
- XVII. Paris de Monmartel, d'après le dessin original de Cochin.
- XVIII. L'Enfant à la Cage de Pigalle (Le marquis de Brunoy).
- XIX. Église de Brunoy. Caveau de Paris de Monmartel.
- XX. Nielle provenant de la gravure de l'argenterie de Paris de Monmartel.
- XXI. Portrait de Paris Du Verney.
- XXII. Assiette (de porcelaine de Saxe) et cuiller armoriées.
- XXIII. Reliure aux armes d'un Paris.
- XXIV. Reliure aux armes Paris-Béthune.





FIGURES

	Pages
1. Fac-simile de la signature d'Antoine Paris	48
2. Quartier de la rue Saint-Antoine. — Hôtel de Saint-Paul ou de La Force. — Hôtel de Carnavalet. — Hôtel de Paris Du Verney.....	69
3. Fac-simile de la signature de Claude Paris La Montagne	133
4. Fac-simile d'après un croquis (200 × 100 ^{mm}) représentant le château de Brunoy (fin du xvi ^e siècle).....	144
5. Quartier de la rue Neuve-des-Petits-Champs et de la rue Gaillon. — Hôtel d'Antin-Richelieu. — Hôtel Mazarin ou Paris de Monmartel, de Brunoy, de Bourbon, de la Loterie. — Hôtel Poisson (rue de Richelieu). — Hôtel Paris de La Montagne ou de Choiseul-Meuse (rue Traversière ou Molière), etc.....	183
6. Fac-simile de la signature de Marie-Armande de Béthune, M ^{me} de Monmartel	186
7. Plan de la masse des propriétés entourant l'hôtel Paris de Monmartel de Brunoy (Mazarin), rue Neuve-des-Petits-Champs.....	213
8. Plan de l'hôtel Paris de Monmartel de Brunoy (Mazarin), rue des Petits-Champs	219
9. Fac-simile de la signature de Paris de Monmartel	255
10. Épitaphe du cercueil de Paris de Monmartel	283
11. Fac-simile (réduit) d'une signature de Paris Du Verney	303
12. Ex-libris de Paris Du Verney	339



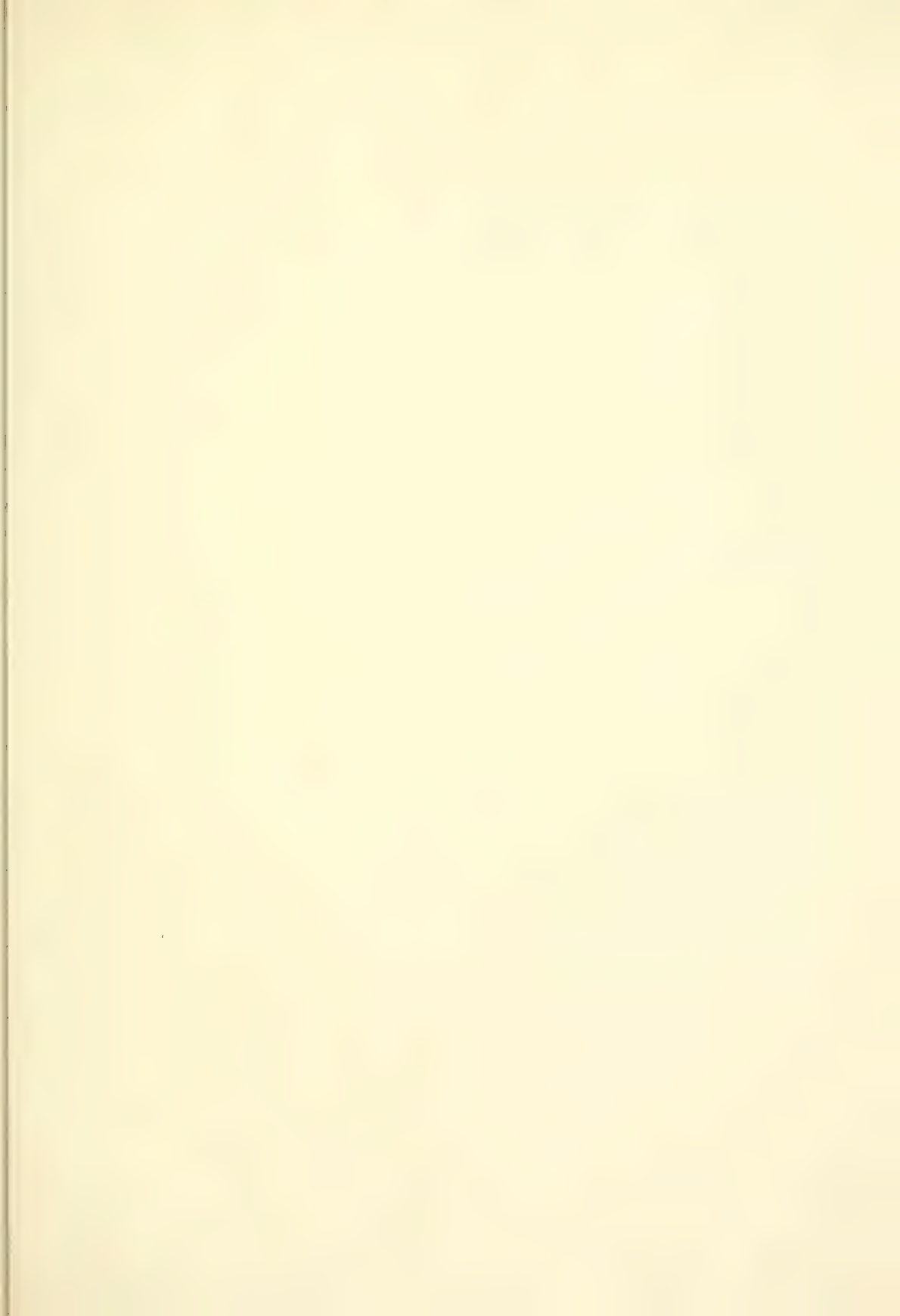


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.....	1
ORIGINE DES PARIS (1652-1690).....	4
PREMIERS SERVICES DES DEUX FRÈRES AINÉS (1690-1697).....	17
LES PARIS A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1701-1715).....	28
SOUS LA RÉGENCE DE PHILIPPE D'ORLÉANS (1715-1723). — Premier exil.....	42
L'HÔTEL DE SAINT-PAUL OU DE LA FORCE (1714-1749). — Rue du Roi-de-Sicile et rue Pavée..	67
SOUS LE MINISTÈRE DU DUC DE BOURBON (1723-1726). — Deuxième mariage de Monmartel....	84
SOUS LE MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY (1726-1730). — Deuxième exil.....	100
AMÉDÉE-VICTOR-JOSEPH PARIS DE MONMARTEL (1727-1745). — La maison de la rue de Richelieu.	119
MORT DE PARIS LA MONTAGNE (1734-1744). — L'hôtel de la rue Traversière. — Le château de Plaisance.....	130
LE CHATEAU DE BRUNOY (1722-1766).....	141
PARIS DE MONMARTEL A L'HÔTEL D'ANTIN (1745-1752). — Troisième mariage.....	176
LE PAVILLON DE BERCY (1733-1779).....	201
L'HÔTEL MAZARIN (1752-1781). — De Langlée. — John Law. — Mazarin. — Paris de Monmar- tel. — De Brunoy. — D'Aranda (ambassade d'Espagne). — De Bourbon. — De la Loterie. — Lambert.....	211
EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DE PARIS DE MONMARTEL, EN L'HÔTEL MAZARIN, RUE NEUVE-DES-PETITS- CHAMPS.....	234
MONMARTEL, BANQUIER DE LA COUR (1724-1762).....	250
MORT DE PARIS DE MONMARTEL (1766).....	276
FONDATION DE L'ÉCOLE MILITAIRE (1751-1770). — L'hôtel de la rue Saint-Louis. — Mort de Paris Du Verney.....	293
ESSAI D'ICONOGRAPHIE.....	309

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE.....	33
ESTIMATION DE TABLEAUX.....	343
EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE.....	348
ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.....	354
INDEX ALPHABÉTIQUE.....	359
TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	377-378
TABLE DES MATIÈRES.....	379





HG
172
P37D8

Dubois-Corneau, Robert
Paris de Monmartel

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

